

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

JOURNAL

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

VOL. 3.

JOURNAL

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DU 28 SEPTEMBRE AU 9 DECEMBRE,

DE L'ANNEE DE NOTRE SEIGNEUR

1843.

ET DANS LA SEPTIEME ANNEE DU REGNE DE NOTRE SOUVERAINE

LA REINE VICTORIA.

TROISIEME SESSION DU PREMIER PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION, 1843.

Imprimés par Ordre de l'Assemblée Legislative.



PROCLAMATIONS.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 10 Novbre. prorogeant le Parlement jusqu'au 29 Déc. suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le dix-huitième jour de Novembre courant, et à chacun de vous :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le douzième jour d'Octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-huitième jour de Novembre courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Jeudi, le vingt-neuvième jour de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle-du-Prince-Edouard* et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce dixième jour de Novembre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-deux, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

B

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 22 Décbre. prorogeant le Parlement jusqu'au 7 Fév. suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le vingt-neuvième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le dixième jour de Novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-neuvième jour de Décembre courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Mardi, le septième jour de Février prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce vingt-deuxième jour de Décembre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-deux, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **CHARLES BAGOT.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 1er Fév. prorogeant le Parlement jusqu'au 18 Mars suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le septième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous:—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-deuxième jour de Décembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au septième jour de Février courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Samedi, le dix-huitième jour de Mars prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce premier jour de Février, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **CHARLES BAGOT.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 15 Mars, prorogeant le Parlement jusqu'au 2 Mai suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement

Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le dix-huitième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous:—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le premier jour de Février dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-huitième jour de Mars courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Mardi, le deuxième jour de Mai prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce quinzième jour de Mars, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la sixième.

C. B.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **C. T. METCALFE.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston* qui devait commencer et être tenu le deuxième jour du mois de Mai prochain, et à chacun de vous:—

Proclamation du 28 Avril, prorogeant le Parlement jusqu'au 12 Juin suivant.

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le quinzième jour de Mars dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au deuxième jour de Mai prochain, auquel tems vous étiez tenus et en-

joint de paraître en notre Township de *Kingston*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Lundi, le deuxième jour de Juin prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce vingt-huitième jour d'Avril, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la sixième.

C. T. M.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

Province du }
Canada. } C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation du 10 Juin, prorogeant le Parlement jusqu'au 22 Juillet suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le douzième jour du mois de Juin courant, et à chacun de vous :—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-huitième jour d'Avril dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au douzième jour de Juin courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre

Township de *Kingston*, Samedi, le vingt-deuxième jour de Juillet prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce dixième jour de Juin, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la sixième.

C. T. M.

Par Ordre,
Félix Fortier,
G. C. C.

Province du }
Canada. } C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu le vingt-deuxième jour du mois de Juillet courant, et à chacun de vous :—

Proclamation du 15 Juillet, prorogeant le Parlement jusqu'au 31 Août suivant.

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le dixième jour de Juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-deuxième jour de Juillet courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Township de *Kingston*: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Township de *Kingston*, Jeudi, le trente-unième jour d'Août prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre Province du *Canada*, ce quinzième jour de Juillet, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la septième.

C. T. M.

Par Ordre,

Félix Fortier,
G. C. C.

Province du }
Canada. }

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,
Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

Proclamation
du 10 Août,
prorogeant le
Parlement jus-
qu'au 28 Sept.
suivant.

A nos très-aimés et fidèles les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Township de *Kingston*, qui devait commencer et être tenu Jeudi, le trente-unième jour d'Août courant, et à chacun de vous :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, l'assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée jusqu'au trente-unième jour d'Août prochain, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger jusqu'à Jeudi, le vingt-huitième jour de Septembre prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, ne soyez tenus ou forcés de comparaître, le dit trente-unième jour d'Août courant, à notre Township de *Kingston* ; car nous voulons que vous, et chacun de vous, soyez entièrement exonérés de ce, en ce qui nous regarde : commandant, et, par la teneur des présentes, enjoignant à vous et à chacun de vous, et à tous autres y-intéressés, d'être et comparaître en personne à notre Township de *Kingston* susdit, Jeudi, le dit vingt-huitième jour de Septembre prochain, pour la *Dépêche des Affaires*, pour traiter, faire, agir, et conclure toutes telles choses qui pourront être ordonnées, par la faveur de Dieu, par les Communes de notre dit Parlement Provincial.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général et Gouverneur-en-chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles, etc. etc. etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre dite Province, ce dixième jour d'Août, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la septième.

C. T. M.

Par Ordre,

Félix Fortier,
G. C. C.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION 1843.

Judi, 28 Septembre, 1843.

Anno 7^o Victoriae Reginae, 1843.

Message pour
se rendre au
près du Gouverneur-Général.

MESSAGE de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme-huissier de la verge noire :—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil : et étant de retour :

Writs émanés.

M. l'Orateur a informé la Chambre, qu'il avait émané ses *Warrants* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser de nouveaux *Writs*, pour l'élection de Membres pour servir dans le présent Parlement Provincial, en remplacement des Membres dont les sièges sont devenus vacants; et que le Greffier de cette Chambre avait reçu du dit Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants des Retours des Membres élus durant la vacance, sur les dits nouveaux *Writs*.

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 14 Octobre, 1842.

Quatrième Division du comté d'York.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le dix-septième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour la Quatrième Division du comté d'York. (*George Lount*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour la dite Quatrième Division du dit comté d'York, en remplacement de *Louis Hypolite Lafontaine*, écuyer, dont le siège était devenu vacant, par son acceptation de la charge de Procureur-général de Sa Majesté, pour cette partie de la Province ci-devant nommée *Bas-Canada*, l'Honorable *Louis Hypolite Lafontaine* a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le huitième jour d'Octobre présent, lequel est déposé dans les régitres de mon bureau.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 31 Octobre, 1842.

Comté de Portneuf.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le vingt-quatrième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le

Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur, pour le comté de *Portneuf*, (*Paul Bigué*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Portneuf*, en remplacement de *Thomas Cushing Aylwin*, écuyer, dont le siège était devenu vacant, par son acceptation de la charge de Solliciteur-général de Sa Majesté, pour cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, l'Honorable *Thomas Cushing Aylwin* a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le vingtième jour d'Octobre présent, lequel est déposé dans les régitres de mon bureau.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 22 Octobre, 1842.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection daté le vingt-septième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur, pour la Troisième Division du comté d'York (*Alexander Grant*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour la dite Troisième Division du dit comté d'York, en remplacement de *James Edward Small*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de Solliciteur-général de Sa Majesté, pour cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, l'Honorable *James Edward Small* a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le quinzième jour d'Octobre présent, lequel est déposé dans les régitres de mon bureau.

Troisième Division du comté d'York.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 25 Novembre, 1842.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le dixième jour d'Octobre dernier, émané par son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour la Seconde Division du comté d'York, (*John Hawkins*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour la dite Seconde Division du comté d'York, en remplacement de *George Duggan*, écuyer, dont l'élection et le Retour, ont été déclarés nuls, *George Duggan*, junior, écuyer, a été déclaré dûment élu en con-

Seconde Division du comté d'York.

séquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le vingt-deuxième jour de Novembre présent, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 14 Novembre, 1842.

Comté de Beauharnois.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le douzième jour d'Octobre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Beauharnois* (*William Bowron*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Beauharnois*, en remplacement de *John William Dunscomb*, écuyer, qui avait résigné son siège, *Edward Gibbon Wakefield*, écuyer, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le neuvième jour de Novembre présent, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 13 Décembre, 1842.

Comté de Saguenay.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le vingt-neuvième jour d'Octobre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Saguenay* (*Jean-Baptiste Duberger*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Saguenay*, en remplacement d'*Etienne Parent*, écuyer, qui avait accepté une charge d'émoluments ou profits sous la Couronne, l'Honorable *Augustin Norbert Morin* a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le vingt-huitième jour de Novembre dernier, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 8 Février, 1843.

Comté de Rimouski.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le vingt-neuvième jour de Décembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur, pour le comté de *Rimouski* (*Pierre Gauvreau*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Rimouski*, en remplacement de *Michel Borue*, écuyer, qui avait résigné son siège, l'Honorable *Robert Baldwin*, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le trentième jour de Janvier dernier, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 9 Mars, 1843.

Cité de Toronto

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le onzième jour de Février dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour la cité de *Toronto* (*John Radenhurst*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour la dite cité de *Toronto*, en remplacement d'*Isaac Buchanan*, écuyer, qui avait résigné son siège, l'Honorable *Henry Sherwood* a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le sixième jour de Mars présent, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 26 Septembre, 1843.

Comté de Champlain.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le premier jour de Septembre présent, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Champlain*, (*Louis Guillet*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Champlain*, en remplacement de *Réné-Joseph Kimber*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation d'un siège dans le Conseil Législatif, *Henry Judah*, écuyer, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le vingt-deuxième jour de Septembre présent, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 27 Septembre, 1843.

Cité de Québec

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le quatrième jour de Septembre présent, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur, pour la cité de *Québec*, (*Archibald Campbell*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour la dite cité de *Québec*, en remplacement de *David Burnet*, écuyer, qui avait résigné son siège comme Membre pour icelle, *Jean Chabot*, écuyer, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le dix-huitième jour de Septembre présent, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

(Pour les notifications faites à M. l'Orateur, et les résignations qui ont rapport aux Retours ci-dessus, voir Appendice (B.)

Edward Gibbon Wakefield, écuyer, Membre pour le comté de *Beauharnois*, l'Honorable *Henry Sherwood*, Membre pour la cité de *Toronto*, et *Henry Judah*, écuyer, Membre pour le comté de *Champlain*, ayant préalablement prêté le serment, con-

M. Wakefield, M. Sherwood, et M. Judah prennent leurs sièges.

formément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le rôle qui le contient, ont pris leur sièges dans la Chambre.

M. l'Orateur a alors informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu, du Greffier de la Couronne en Chancellerie, le Retour suivant d'un Membre pour le comté de *Russell*, pour lequel, lui, M. l'Orateur, n'avait pas émané de *Warrant*.

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 25 Septembre, 1843.

Retour du comté de *Russell*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le quatorzième jour d'Août dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Russell* (*Edward Mallock*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Russell*, en remplacement de *William Henry Draper*, écuyer, dont le siège était devenu vacant, par son acceptation d'un siège dans le Conseil Législatif, *William Stuart*, écuyer, de *Bytown*, dans le district de *Dalhousie*, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le quatorzième jour de Septembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-trois, lequel est déposé dans les régîtres de mon bureau.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Siège d'A. M. Delisle, comté de Montréal.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un avis qu'il a reçu de *Louis-Michel Viger*, écuyer, Membre pour le comté de *Nicolet*, et *Joseph G. Barthe*, écuyer, Membre pour le comté d'*Yamaska*, et signé d'eux, au sujet du siège d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, Membre représentant le comté de *Montréal*.

(Pour le dit avis, voir Appendice (B).)

Writ pour le comté de *Hastings*.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre qu'il avait émané son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ* pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial pour le comté de *Hastings*, et que le Greffier de cette Chambre avait reçu du dit Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant du Retour spécial d'un Membre pour le dit comté de *Hastings* :—

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 17 Octobre, 1842.

Retour spécial pour le comté de *Hastings*.

Le présent est pour certifier que le Retour spécial suivant a été fait au *Writ* d'élection, daté le dix-septième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur du comté de *Hastings*, (*J. W. Dunbar Moodie*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Hastings*, en remplacement de *Robert Baldwin*, écuyer, dont le siège est devenu vacant par son acceptation de la charge de Procureur-général de Sa Majesté, pour cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, savoir :—“ En vertu du *Writ* y annexé, à moi adressé, après avis dûment donné, j'ai procédé à l'élection du dit comté de *Hastings*, Lundi, troisième jour d'Octobre courant, à dix heures du matin ; mais en conséquence du tems employé par les Candidats à prononcer leurs discours, il s'est écoulé plusieurs heures avant que j'aie pu prendre les votes des francs-tenanciers. Environ une demi-heure

avant le tems fixé pour l'ouverture du poll, il y eut une collision entre les deux partis, et le tems qu'il fallut prendre pour assermenter des Constables Spéciaux, retarda l'ouverture du Poll jusqu'à près de midi. Mercredi, à trois heures, une émeute générale eut lieu, et empêcha la continuation du Poll ce jour-là, et je fus obligé d'ajourner le Poll jusqu'à Jeudi matin, à neuf heures. Pendant l'émeute l'on fit usage d'armes meurtrières qui ont mis la vie des francs-tenanciers en danger, et le soir, je crus devoir adresser une réquisition, pour faire sortir deux compagnies de troupes régulières de Sa Majesté, laquelle fut approuvée par tous les magistrats présents, et l'on jugea aussi nécessaire d'appeler une compagnie de milice avec telles armes qu'elle pourrait se procurer, afin de protéger les propriétés des habitants.

“ Jeudi, il parut évident à tout le monde, d'après l'excitation qui régnait, qu'il serait imprudent de procéder à prendre les votes avant l'arrivée des troupes, et à neuf heures, j'ajournai le Poll jusqu'à une heure de l'après-midi, et à cette heure, les troupes n'étant pas encore arrivées, comme on s'y attendait, j'ajournai de nouveau jusqu'à quatre heures P. M. tems auquel les troupes arrivèrent au quai ; mais il était près de cinq heures lorsqu'elles arrivèrent sur le terrain ; pendant que je me préparais à prendre les votes, l'on s'aperçut que l'un des partis avait pris possession du terrain autour du hustings et des avenues ; alors, afin de maintenir la paix, je proposai que chaque parti occuperait la moitié du terrain et de l'enclos en face du hustings, mais le parti en possession ne voulut pas consentir à cette proposition. On prit tant de tems à faire des arrangements qui pussent être également favorables aux deux partis que l'heure devint trop avancée pour prendre les votes, et en conséquence j'ajournai le poll jusqu'à six heures, le Vendredi matin. A cette heure j'ouvris le poll, et le continuai sans ajournement jusqu'à six heures du soir, lorsque des symptômes évidents d'émeute se manifestèrent, et j'ajournai le poll jusqu'à six heures, le Samedi matin.

“ A trois heures de l'après-midi, les deux Candidats me présentèrent un mémoire qu'ils avaient écrit, par lequel ils admettaient, distinctement, qu'il était absolument impossible d'enrégistrer tous les votes du comté dans le tems prescrit par la loi, et, en conséquence, il fut convenu entre les parties que je clorais le poll à trois heures P. M. ; ce que je fis. A cette heure-là, il n'avait été reçu que 915 votes, tandis que, comme j'ai lieu de le supposer, tous les votes qui auraient excédé 1400, auraient pu être entrés, si l'on avait eu le tems de les prendre. A ces causes, je déclare que j'ai été incapable d'exécuter le *Writ* ainsi qu'il m'était ordonné, parce que je ne puis considérer le Candidat, qui avait, à trois heures, le plus grand nombre de votes, comme librement choisi d'après les termes du *Writ* ; parce que les votes alors pris n'étaient pas suffisamment nombreux pour exprimer d'une manière conforme le sens des francs-tenanciers du comté.”

“ A la clôture du poll, le nombre de voix de chacun des Candidats était comme suit :—

“ Pour *Edmund Murney*, écuyer..... 482
“ Pour l'Honorable *Robert Baldwin*..... 433

(“ Signé) “ *J. W. DUNBAR MOODIE*,
“ Officier-rapporteur.

Lequel Retour spécial était accompagné d'un certain protêt de l'Honorable *Robert Baldwin*, et autres, marqué (A.) ci-inclus.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Election de *Hastings*.

Protéct.

A *John Wedderburne Dunbar Moodie*, écuyer, Officier-rapporteur du comté de *Hastings*, etc. etc.

MONSIEUR,

Nous vous donnons avis que nous, les Candidat et électeurs soussignés du comté de *Hastings*, avons protesté et protestons, par les présentes, contre l'élection d'*Edmund Murney*, écuyer, comme Membre pour représenter le comté de *Hastings* en Parlement, pour les raisons suivantes, savoir:—

1re. Que l'Honorable *Robert Baldwin*, écuyer, s'étant offert comme Candidat, le premier jour de l'élection, pour représenter le dit comté de *Hastings*, en Parlement, vous déclarâtes formellement que la levée des mains était en sa faveur; que là-dessus, le dit *Edmund Murney* demanda l'ouverture du poll; que le troisième jour de la dite élection, pendant la continuation du poll, et lorsqu'il avait été donné quatre cent-dix voix seulement, sur quinze cents électeurs que contient le comté, il éclata une émeute aux hustings; et que les électeurs du dit *Robert Baldwin* furent chassés du poll par les partisans du dit *Edmund Murney*, qui, non contents de massues, de bâtons, de pierres et autres armes offensives, étaient encore armés de couteaux, d'épées, d'armes à feu, et autres armes meurtrières; que cette populace mit votre autorité et celle des magistrats du district au néant, et que ni vous, ni les magistrats, n'avez pu mettre les partisans du dit *Robert Baldwin* à l'abri de ses insultes et de ses mauvais traitements, ni maintenir la tranquillité publique. En conséquence, il fût impossible de continuer le poll sans danger, jusqu'à l'arrivée de la force armée pour rétablir votre autorité et celle des magistrats, et maintenir l'ordre et la paix publique.

2c. Que la dite force armée n'est arrivée que le soir du quatrième jour de la dite élection, et que vous n'avez pas jugé à propos de continuer le poll ce jour là, et l'avez ajourné au lendemain matin.

3c. Qu'au moyen de ce tumulte, et de votre impuissance à supprimer les désordres et à maintenir la paix publique, de manière à vous justifier à continuer le poll, un grand nombre des électeurs du dit comté, partisans du dit *Robert Baldwin*, et qui auraient voté pour lui aux hustings, en ont été empêchés; le nombre de ces derniers étant suffisant pour placer le dit *Robert Baldwin* à la tête du poll, si l'on eût enrégistré leurs voix.

4c. Qu'en conséquence de ces interruptions, les électeurs du comté n'ont pas eu occasion d'enrégistrer leurs voix, lors de la dite élection, de manière à vous mettre en état de pouvoir déclarer, que le dit *Edmund Murney* était dûment élu et avait obtenu la pluralité des voix des électeurs présents à la dite élection conformément au *Writ* de Sa Majesté.

5c. Que le dit attroupement ayant ainsi chassé du poll les électeurs du dit *Robert Baldwin*, le troisième jour de l'élection s'empara du hustings et en garda possession jusqu'au cinquième jour de la dite élection, quoique le dit *Robert Baldwin* et ses amis, vous eussent sommés à plusieurs reprises, de les en éloigner, afin de permettre aux électeurs du dit *Robert Baldwin* d'enrégistrer leurs voix; que par là, les électeurs du dit *Edmund Murney* ont pu lui donner leurs voix et le placer à la tête du poll, et ont empêché ceux du dit *Robert Baldwin* d'avoir un libre accès au Poll, ce qui a eu l'effet de placer le dit *Edmund Murney* à la tête du poll le cinquième et le sixième jours de l'élection.

6c. Qu'un grand nombre des électeurs du dit comté, au nombre de quatre cents, sont actuelle-

ment présents a la clôture du poll, ou dans les environs; qu'ils n'ont pu enrégistrer leurs voix, jusqu'à présent; qu'ils attendent depuis longtemps l'occasion de pouvoir voter, ce qu'ils n'ont pu encore faire, et que leur nombre est suffisant pour placer le dit *Robert Baldwin* à la tête du Poll.

7c. Qu'il est admis, tant par vous-même que par le Comité d'élection du dit *Edmund Murney*, et par les électeurs, ses partisans et amis, (et le fait n'est nié par personne,) que le poll n'a pas été ouvert pendant un tems suffisant pour permettre aux électeurs du dit comté de voter.

8c. Que, dans ces circonstances, il est de votre devoir comme Officier-rapporteur, de ne pas déclarer le dit *Edmund Murney* dûment élu, puisque ce n'est pas le cas, mais au contraire, de faire un Retour spécial pour exposer les circonstances qui vous ont empêché de mettre à exécution le *Writ* de la Reine qui vous a été adressé, suivant sa forme et teneur.

ROBERT BALDWIN, W. G. REYNOLDS,
BILLA FLINT, JR. LYMAN DEFOE,
D. B. SOLE, ——— DEFOE.

Samedi, 3 heures P. M. }
Belleville, 8 Octobre, 1842. }

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par *M. Cartwright*,

Ordonné, Que *Félix Fortier*, écuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, comparaisse immédiatement devant cette Chambre avec le Retour du *Writ* pour l'élection d'un Membre pour le comté de *Hastings*, et qu'il le dépose devant cette Chambre.

Retour de l'élection de *Hastings*, demandé.

Conformément à l'ordre ci-dessus, le Greffier de la Couronne en Chancellerie est comparu et a mis devant la Chambre, le dit Retour du *Writ* pour l'élection d'un Membre pour le comté de *Hastings*.

Ordonné, Que le dit Retour soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre l'Acte de Résignation de *William Walker*, écuyer, Membre pour le comté de *Rouville*, et a informé la Chambre qu'en conformité de la loi, il avait émané son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour dresser un nouveau *Writ* pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Rouville*, en remplacement du dit *William Walker*.

M. Walker résigné.

Writ pour *Rouville*.

(Pour l'Acte de Résignation de *M. Walker*, voir Appendice (B.)

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre l'Acte de Résignation de *John Yule*, écuyer, Membre pour le comté de *Chambly*.

M. Yule résigné.

(Pour l'Acte de Résignation de *M. Yule*, voir Appendice (B.)

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue de l'Orateur de l'Assemblée de l'*Isle-du-Prince-Edouard*.

Chambre d'Assemblée,
Isle-du-Prince-Edouard, 6 Mars, 1843.

MONSIEUR,

La Chambre d'Assemblée de cette Colonie, ayant adopté généralement le premier Rapport du Comité spécial sur le Département du Bureau des Postes, et particulièrement en ce qu'il a rapport à l'augmentation du taux des frais de poste, maintenant perçus sur les lettres, papiers-nouvelles, et autres documents qui sont maintenant transmis par la poste dans les Colonies de l'*Amérique Britannique*

Lettre de l'Orateur de l'Assemblée de l'*Isle du Prince Edouard*.

du Nord, je suis chargé par la Chambre de vous transmettre copie de son Rapport, et de vous prier de vouloir bien le soumettre à la Chambre d'Assemblée du Canada, dans l'espoir que l'Assemblée du Canada voudra bien s'unir avec les Représentants de cette Province pour demander au Gouvernement Impérial de Sa Majesté de réviser les lois ou les réglemens établis par rapport aux taux actuels du port des lettres et papiers-nouvelles dans les Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, afin de les assimiler autant que possible à ceux qui sont maintenant en force dans le Royaume-Uni, et d'établir un système uniforme de communications postales, sous le contrôle des Législatures locales.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obeissant serviteur,

JOSEPH POPE, Orateur.

(Mémo.—Le Rapport n'accompagnait pas la lettre ci-dessus.)

Serment des
Juges de Paix.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général Baldwin ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office des personnes nommées Juges de Paix en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Rapport du dis-
cours.

M. l'Orateur a alors fait rapport que, lorsque cette Chambre s'était rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la Chambre du Conseil Législatif, il avait plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre, et elle est comme suit :—

Discours à l'ou-
verture de la
Session.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je suis heureux de vous rencontrer réunis pour remplir les hautes fonctions qui vous ont été confiées. Diverses considérations importantes m'ont empêché de vous assembler à une époque moins tardive.

Depuis votre dernière Session, la naissance d'une Princesse a répandu la joie dans tout l'empire Britannique, et nous devons être vivement reconnaissants de la protection dont la divine providence continue de favoriser notre Gracieuse Souveraine, dont la vie et la santé sont des causes de bonheur et de prospérité pour ses sujets.

Dans le même intervalle, un triste événement a eu lieu dans le Canada : la mort de votre dernier Gouverneur, mon prédécesseur immédiat, dont le cœur était tout dévoué au bien public. Le regret universel qu'elle a causé, fait honneur à sa mémoire dans toute la Province; et je ne puis m'empêcher d'observer que, sa veuve et sa famille désolées, ainsi que ses restes mortels, ont reçu, en passant sur le territoire voisin des Etats-Unis, pour arriver au port d'embarquement à New-York, ces signes touchants et marqués de respect amical, qui annonçaient et l'estime qu'on lui portait dans un pays où il avait été personnellement connu, et cette sympathie généreuse si digne de la grande nation dont elle provenait.

L'Acte de la Législature Impériale pour faciliter l'introduction du blé Canadien et de la farine manufacturée en Canada, dans les ports du Royaume-Uni, sera, je l'espère, un bienfait précieux pour cette Province. Cet Acte est une nouvelle preuve de la sollicitude incessante de la Reine, pour la prospérité de cette partie de ses possessions. Copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, sur ce sujet, sera mise devant vous.

Des mesures vous seront soumises pour l'amélioration du système de Judicature dans le Bas-Canada, des institutions municipales, des lois concernant l'éducation et le système du Jury dans les deux Sections de cette Province-Unie, des lois de cotisation dans le Haut-Canada, et enfin, relativement à d'autres sujets importants; mesures qui occuperont, j'en suis convaincu, votre attention la plus sérieuse.

J'ai récemment parcouru la Province, autant que les affaires publiques ont pu me le permettre, afin de prendre, en quelque sorte, connaissance des circonstances locales qui méritent l'attention.

J'ai vu, avec beaucoup de plaisir, un beau pays progressant évidemment dans la voie des améliorations; et j'ai été reçu partout avec des marques de loyauté pour notre Gracieuse Souveraine, et de bonté pour moi personnellement.

C'est avec une grande satisfaction que j'ai vu les grands travaux, en cours de progrès, que, grâce à l'emprunt effectué en Angleterre sous la garantie du Gouvernement Impérial, la Province a pu entreprendre ou continuer. Ils sont destinés, je l'espère, à augmenter le commerce, à développer les ressources de ce vaste pays, et à accroître le revenu public et la richesse générale et individuelle.

J'ai trouvé que, dans les endroits où s'exécutent des travaux de cette nature, le contentement régnait parmi les habitants, à cause de la perspective d'avenir qu'ils leur présentent. En d'autres lieux, il n'y a qu'une voix pour demander l'amélioration des chemins pour le transport des produits sur des marchés convenables, demande qui est digne de considération; car de ces communications doit dépendre, en grande partie, la prospérité du pays. Nulle part ce désir n'a été plus fortement exprimé que dans les townships de l'Est du Bas-Canada, où les habitants, presque tous agriculteurs, ont perdu, par suite des droits élevés, imposés sur leurs produits dans les Etats-Unis, le marché auquel ils les portaient autrefois; tandis que les mêmes produits de nos voisins, n'étant frappés d'aucun impôt dans notre pays, peuvent, à raison de la plus grande facilité des transports, être vendus à plus bas prix sur nos marchés, que ceux des habitants des townships de l'Est. Des plaintes semblables se sont élevées aussi, en d'autres lieux, contre l'effet de droits imposés sur nos produits dans les Etats-Unis, et contre les facilités données à l'admission de leurs produits sur notre territoire. Les améliorations que l'on pourra faire à nos communications intérieures sont si évidemment désirables, pour l'avantage de la société, que toute dépense pour cet objet, compatible avec les moyens que nous avons, devra être accompagnée du plus grand bien. Il est vraiment à regretter que l'état des finances nous prive de l'espoir de pouvoir nous rendre immédiatement aux vœux de plusieurs districts profondément intéressés à cet égard.

Je ne puis m'empêcher de vous mettre sous les yeux, comme un sujet bien digne de votre attention, l'état des prisons dans quelques parties de la Province. Le Pénitencier de Kingston est une institution qui fait un grand honneur au pays: on a dépensé beaucoup d'argent pour construire des prisons dans d'autres endroits, et plusieurs des autorités locales font, en ce moment, des efforts louables pour loger convenablement les prisonniers; mais quelques places souffrent encore beaucoup sous ce rapport. La justice, qui est due même à des criminels, exige qu'ils ne soient pas assujétis à un châtement plus sévère que ne le comporte leur sentence, et, qu'outre l'emprisonnement, ils ne soient pas encore exposés à des maladies occasionnées par un air malsain, et le manque d'exercice. L'on doit également aux prisonniers qui n'ont pas encore subi de procès, et qui peuvent être innocents, de ne pas les confiner dans la même cellule avec des criminels condamnés. Il est nécessaire aussi de classer et séparer ces derniers. La décence et la morale exigent que l'on adopte la même mesure par rapport aux différents

sexes, et que les débiteurs et les criminels ne soient pas confondus dans les mêmes appartements. Il est à désirer que l'on fasse une enquête pour constater jusqu'à quel point les prisons de ce pays manquent de logements convenables, et pour remédier aux vices les plus essentiels qui existent à cet égard.

Le besoin d'un établissement pour servir d'Asile aux insensés dans le Bas-Canada, se fait vivement sentir; les personnes qui sont malheureusement frappées d'aliénation mentale, sont maintenant logées dans la prison commune, ou dans quelques-unes des institutions religieuses ou charitables, qui font honneur à cette partie de la Province. Des mesures sont en voie de progrès pour fixer, d'une manière permanente, la localité de l'Asile qui existe maintenant dans le Haut-Canada, d'après un arrangement temporaire, et pour compléter les arrangements relatifs à cette institution.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes de l'année dernière, et les estimations de la présente année, seront mis devant vous. Je dois vous annoncer avec regret qu'il y a une diminution considérable dans les revenus, mais j'espère que cela est dû à des causes temporaires, et sera bientôt suivi d'une nouvelle augmentation. L'emprunt effectué en Angleterre, sous la garantie du Parlement Impérial, a été négocié à des conditions avantageuses.

L'Acte de la Législature Impériale qui établit un nouveau tarif, exige nécessairement une altération correspondante dans nos lois de douane, et ce sujet sera soumis à vos délibérations. Je ne doute nullement que vous ne soyez disposés volontiers à pourvoir aux exigences du service public, et quant à promouvoir cet objet par une économie judicieuse et praticable, vous pouvez compter sur ma coopération.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je ne vous détournerai pas davantage des devoirs difficiles que vous avez à remplir. Le bien-être du Canada dépend du résultat de vos délibérations sur les nombreuses et importantes questions qui seront soumises à vos délibérations; etc'est vers ce grand but, je l'espère, que vous dirigerez uniquement tous vos travaux. C'est aussi le plus vif désir du Gouvernement de Sa Majesté, et ce sera constamment le but de mes efforts. J'espère humblement que la bénédiction du Très-haut couronnera de succès nos efforts réunis.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Trois Pétitions présentées.

Par l'Honorable M. Neilson, la Pétition des Ministres, Anciens, et Syndics de l'Eglise de *St. Andrew, Québec*; et la Pétition du Révérend *George Mackie*, et autres, Comité de régie des écoles nationales à *Québec*.

Par M. *Hale*, la Pétition de *C. M. Hyndman*, gardien de la Cour de Justice, et crieur des Cours de Justice de Sa Majesté du district de *St. François*.

Sur motion de M. *Henry Smith*, secondé par M. *Taschereau*,

Port de lettres.

Ordonné, Que le Greffier soit chargé de porter au compte des contingents de cette Chambre les frais de port sur toutes lettres, dont le poids n'excédera pas une once, et sur tous les papiers, adressés aux ou par les Membres de cette Chambre, durant la Session actuelle, pourvu que, lorsque les Pétitions à cette Chambre y seront incluses, les frais de port sur icelles soient chargés sans restrictions quant au poids.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. Solliciteur-général, prononcé ce jour, aux deux Chambres de la Législature Provinciale, soit pris en considération, Lundi prochain.

Le discours pris en considération.

Alors, sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Small*, secondé par l'Hon. Procureur-général *La-fontaine*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 29 Septembre, 1843.

M. L'ORATEUR a communiqué à la Chambre un Rapport reçu du Bibliothécaire, touchant l'état actuel de la bibliothèque de la Chambre, conformément à un Ordre permanent du 19 Juin, 1841.

Rapport du Bibliothécaire.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (C).)

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre, des Etats généraux et Retours des baptêmes, mariages, et sépultures, dans le district de *Gaspé*, pour l'année 1841, et, dans les districts de *Québec, Montréal, et Trois-Rivières*, pour l'année 1842, reçus des Protonotaires des dits districts, en conformité de l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, 6e Geo. IV, chap. 8.

Retours des baptêmes.

(Pour les dits Etats et Retours, voir Appendice (D).)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Dix-neuf Pétitions présentées.

Par l'Hon. M. *Dunn*, la Pétition de *E. B. Gilbert* et autres, habitants de la cité de *Toronto*.

Par M. *Williams*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Colborne*; et la Pétition de *William Smart*, et autres, habitants du comté de *Durham*.

Par M. *Boutillier*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, (relativement à la rivière *Yamaska*); la Pétition du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, (relativement à l'importation des produits agricoles étrangers); la Pétition du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, (relativement aux dettes de la Municipalité); la Pétition du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, (relativement aux Cours de Division); et la Pétition du Conseil Municipal de *St. Hyacinthe*, (relativement à l'Ordonnance qui établit des Municipalités.)

Par M. *Thorburn*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara* (relativement à l'agriculture); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara*, (relativement aux limites de districts); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara* (relativement à l'indemnité des Membres de l'Assemblée); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara* (relativement aux licences d'auberge); et la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara*, (relativement à la taxe sur les chiens).

Par M. *Simpson*, la Pétition d'*Effy McCuaig*, veuve de feu *John McCuaig*, de la Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*.

Par le Capitaine *Steele*, la Pétition de *George Wilson*, et autres, d'*Orillia*, et autres townships; la Pétition du Conseil Municipal du district de *Simcoe*, (relativement au Conseil Municipal et à l'Acte des écoles élémentaires); et la Pétition du Conseil Municipal du district de *Simcoe*, (relativement à un fonds permanent pour les chemins).

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition d'*A. Simpson*, et autres, agriculteurs, de *Québec*.

Par M. *Christie*, la Pétition de *John T. Caldwell*, et autres, propriétaires de vaisseaux, naviguant dans le golfe *St. Laurent*.

Sur motion de l'Hon. M. Neilson, secondé par l'Hon. Procureur-général Baldwin,

Résolutions relativement aux outrages commis aux élections, lues.

Ordonné, Que les Résolutions de cette Chambre, du 13 Septembre, 1841, relativement aux outrages qu'on dit avoir eu lieu, durant l'élection générale, dans les comtés de *Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Beauharnois, Chambly, et Rouville*, et aussi les Entrées qui y ont rapport, du 12 et du 29 Septembre, 1842, soient maintenant lues.

Les dites Résolutions et Entrée ont été lues en conséquence.

Ce sujet a été référé à un Comité spécial.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial de neuf Membres, pour faire une investigation concernant les dit outrages allégués, et en faire rapport, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Ordonné, Que l'Hon. M. Neilson, Sir Allan N. MacNab, l'Hon. M. Sherwood, l'Hon. M. Viger, l'Hon. Solliciteur-général Aylwin, M. Taché, M. Berthelot, M. Price, et M. Boutillier, composent le dit Comité.

Droits sur les marchandises.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de M. Dunlop, M. DeWitt, l'Hon. M. Hincks, M. Cameron, et M. Merritt, pour considérer la possibilité et l'expédience de réduire les droits sur les marchandises provenant des *Indes Britanniques Occidentales*, à condition qu'elles fassent une pareille réduction sur les céréales, provisions, bois, etc., provenant du *Canada*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records, et faire rapport de temps à autre.

Indépendance des Juges.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général Aylwin ait la permission d'introduire un Bill pour rendre indépendants de la Couronne les Juges des Cours du Banc du Roi en cette partie de la Province qui formait ci-devant le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Nouvelles commissions.

Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'introduire un Bill pour épargner aux officiers publics les frais de nouvelles commissions, à la mort du Souverain.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Continuation du Parlement.

Ordonné, Que M. Christie ait la permission d'introduire un Bill pour continuer le Parlement Provincial, en cas du décès ou de la démission de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. Henry Smith,
La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 2 Octobre, 1843.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection d'un Membre pour le comté de *Rouville*, en remplacement de *William Walker*, écuyer, qui avait résigné son siège.

Et le dit certificat a été lu, et il est comme suit :

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 30 Septembre, 1843.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le quatrième jour de Septembre présent, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Rouville*, (*H. Aubertin*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour le dit comté de *Rouville*, en remplacement de *William Walker*, écuyer, qui, depuis son élection pour le dit comté, avait résigné son siège, *Timothée Franchère*, écuyer, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, (en langue française,) daté le vingt-cinq de Septembre présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

Membre élu pour Rouville.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les comptes de la Corporation de la Maison de la Trinité, *Québec*, reçus conformément à la 20e section de l'Acte 4e et 5e *Victoria*, chap. 15.

Maison de la Trinité, Québec.

(Pour les dits comptes, voir Appendice (E).)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Quarante-six Pétitions présentées.

Par M. *McLean*, la Pétition d'*Adam Johnston*, et autres, habitants de la Troisième Concession du township de *Cornwall*, district de l'*Est*.

Par le Capitaine *Steele*, la Pétition d'*Edward Ryall*, et autres habitants du township d'*Oro*; et la Pétition de *John Craig*, et autres, habitants du comté de *Simcoe*.

Par M. *Cameron*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Bathurst*, (relativement à un grand chemin, depuis le *Havre de Fitzroy* jusqu'au *Lac des Allumettes*); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Bathurst*, (relativement à la perception des contributions dans les townships); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Bathurst*, (relativement à un chemin depuis *Perth* jusqu'à *Kingston*); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Bathurst*, (relativement à ses assemblées); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Bathurst*, (relativement à un chemin depuis l'extrémité Sud du dit district jusqu'à son extrémité Nord); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Bathurst*, (relativement aux licences de magasins, d'auberges, etc. etc.); la Pétition de *John Russell*, et autres, maîtres d'écoles élémentaires dans le township de *Bathurst*, district de *Bathurst*; et la Pétition de *James Craig*, et autres, habitants du township de *Ramsay*, dans le district de *Bathurst*.

Par M. *Child*, la Pétition d'*Uria Jewett*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*; et la Pétition d'*Alexander Kilborn*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*.

Par M. *Taché*, la Pétition de *Jean-Baptiste Miville de Chêne*, de la paroisse *Ste. Famille, Isle d'Orléans*, et la Pétition d'*Alexandre Fraser* de la paroisse *St. Valier*.

Par M. *Leslie*, la Pétition de *Jean Durocher*, de la paroisse de *St. Matthieu de Belœil*; la Pétition de *Dame Elizabeth M. Reid*, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal*, (relativement à un Acte d'Incorporation); et la Pétition de *Dame Elizabeth M. Reid*, et autres,

directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal. (relativement à un octroi pour le soutien du dit Asile.)

Par Sir *Allan N. MacNab*, la Pétition d'*Archibald Petrie*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, dans le district d'*Ottawa*.

Par *M. Holmes*, la Pétition de *P. C. Valois*, et autres, habitants de la paroisse de *Lachine*, et autres lieux; la Pétition de la Banque de *Montréal*; et la Pétition de *William Macintosh*, et autres, habitants du bas de *Lachine*.

Par l'Hon. *M. Hincks*, la Pétition de *Thomas McLean*, et autres, habitants du township de *Zorra Est*.

Par *M. Christie*, la Pétition de *Charles Cunningham*, et autres, de la cité de *Londres*, en Angleterre.

Par *M. Morris*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Johnstown*, (relativement à l'Acte qui établit des Conseils Municipaux); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Johnstown*, (relativement à l'éducation); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Johnstown*, (relativement à un chemin macadamisé, depuis *Brockville* jusqu'à *St. Francis*; et la Pétition de *Cyprian Morgan*, du township de *Yonge*, dans le district de *Johnstown*.

Par *M. Thorburn*, la Pétition de *Henry Smith*, Préfet du Pénitencier Provincial; la Pétition de *George Rykert*, et autres, ci-devant Commissaires pour établir les lignes de division pour le district de *Niagara*; et la Pétition de *Peter Lampman*, et *Adam Stull* du township de *Grantham*, dans le district de *Niagara*.

Par *M. Berthelot*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Kamouraska*.

Par *M. Papineau*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Sydenham*; la Pétition de *D. McLean*, et autres, du township de *Buckingham*, dans le district de *Sydenham*; et la Pétition d'*Alanson Cooke*, et autres, habitants de la Seigneurie de la *Petite-Nation*, district de *Montréal*.

Par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, la Pétition de *Joseph Laurin*, et autres, de la cité de *Québec*, censitaires du domaine de la Couronne; la Pétition de *François Cinq Mars*, et autres, pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*; et la Pétition de *Narcisse Arcand*, et autres, pilotes pour et au-dessous des Havres de *Québec* et de *Montréal*.

Par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, la Pétition de *Charles Doan*, et autres, de la Quatrième Division d'*York*.

Par l'Hon. *M. Sherwood*, la Pétition de *George T. Denison*, junior, et autres, de la cité de *Toronto*; et la Pétition de *William Leonard*, de *New-Carlisle*, comté de *Bonaventure*, dans le district de *Gaspé*.

Par *M. Dunlop*, la Pétition de *Robert Modiswell*, et autres, du township de *Goderrick*, dans le *Huron District*.

Par l'Hon. *M. Neilson*, la Pétition de *Mlle. Margaret Kerr*, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins de *Québec*.

Par *M. George Sherwood*, la Pétition de *P. D. Fraser*, et autres, francs-tenanciers dans le district d'*Ottawa*.

Par *M. Quesnel*, la Pétition du Révérend *M. Pierre M. Mignault*, fondateur et supérieur du Collège de *Chambly*; et la Pétition de *Dame M. F. Viger*, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de *Montréal*.

Pétitions lues. Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De l'Eglise St. André, Québec. Des Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise de *St. Andreu, Québec*, demandant une aide pour une école établie en rapport avec la dite Eglise.

De l'Ecole Nationale, Québec. Du Révérend *George Mackie*, et autres, Comité de régie des écoles nationales à *Québec*, demandant une aide pour les dites écoles.

De *C. M. Hyndman*, gardien de la Cour de Justice et crieur des Cours de Justice de Sa Majesté du district de *St. François*, demandant à être mis sur le même pied que les gardiens des Cours de Justice et crieurs des Cours dans les autres districts.

De C.M. Hyndman.

D'*E. B. Gilbert*, et autres, habitants de la cité de *Toronto*, demandant certains amendements à l'Acte d'Incorporation de la dite cité.

De E.B. Gilbert

Du Conseil Municipal du district de *Colborne*, demandant que tout le comté de *Peterborough* soit représenté dans le Parlement Provincial par un Membre.

Du Conseil Municipal du district de Colborne.

De *William Smart*, et autres, habitants du comté de *Durham*, demandant qu'il soit imposé un droit sur tous les produits venant des Etats-Unis en ce pays.

De W. Smart, comté de Durham.

Du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, demandant l'amélioration de la rivière *Yamaska*, le coût de l'améliorer ayant été estimé à £26,000 courant, par *A. Stevenson*, écuyer, en vertu de l'Acte de la ci-devant Province du *Bas-Canada*.

Du Conseil Municipal du district de St. Hyacinthe.

Du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, demandant qu'il soit imposé de forts droits protecteurs sur tous les produits agricoles étrangers dont la culture est susceptible en cette Province.

Dito.

Du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, demandant que des dispositions législatives soient adoptées pour le paiement de certaines dépenses encourues par le dit Conseil, et que la loi qui établit tels Conseils soit continuée en force, et que leurs pouvoirs soient plus clairement définis.

Dito.

Du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, demandant le rétablissement des Cours de Commissaires, avec une juridiction jusqu'à £10 sterling.

Dito.

Du Conseil Municipal du district de *St. Hyacinthe*, demandant qu'il soit fait certains amendements à la loi des Districts Municipaux, et que les argents que la Province a alloués pour les écoles, soient placés sous le contrôle des dit Conseils.

Dito.

Du Conseil Municipal du district de *Niagara*, demandant qu'il soit prélevé un droit sur tous les produits agricoles venant des *Etats-Unis* en cette Province.

Du Conseil Municipal du district de Niagara.

Du Conseil Municipal du district de *Niagara*, demandant que la ligne de division entre le dit district et le district de *Gore*, qui traverse la Réserve des Sauvages, soit définie et établie.

Dito.

Du Conseil Municipal du district de *Niagara*, demandant que la somme prélevée dans le dit district en 1844, pour payer l'indemnité des Membres de l'Assemblée Législative lui soit remboursée et mise à sa disposition.

Dito.

Du Conseil Municipal du district de *Niagara*, demandant que certains argents, provenant de licences, prélevés dans le district, soient mis à la disposition du dit Conseil, pour les usages du district.

Dito.

Du Conseil Municipal du district de *Niagara*, demandant qu'on lui accorde le pouvoir d'imposer une taxe sur les chiens dans le dit district.

Dito.

D'*Effy McCuaig*, veuve de feu *John McCuaig*, de la Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, se plaignant que le township de *Lancaster* empiète sur sa terre, dans le Seigneurie de *Longueuil*, et demandant qu'on y apporte quelque remède.

D'Effy McCuaig.

De *George Wilson*, et autres, d'*Orillia*, et autres townships, demandant qu'il soit fait un chemin depuis le lac *Huron*, jusqu'au lac *Ontario*, par la voie de *Simcoe*.

De G. Wilson, et autres.

Du Conseil Municipal du district de *Simcoe*, demandant qu'il soit fait certains amendements aux Actes des Conseils Municipaux et des écoles élémentaires.

Du Conseil Municipal du district de Simcoe.

Du Conseil Municipal du district de *Simcoe*, demandant que les deniers, provenant des licences et des amendes dans le district, soient destinés à établir un fonds permanent pour les chemins du dit district.

Dito.

D'*A. Simpson*, et autres, agriculteurs, de *Québec*, demandant que l'Acte des chemins de barrières de

D'A. Simpson, et autres.

Québec soit amendé, de manière à exempter les voitures qui charrient le fumier de payer des péages.

De J. T. Caldwell, et autres.

De *John T. Caldwell*, et autres, propriétaires de vaisseaux naviguant dans le golfe *St. Laurent*, demandant une réduction des taxes et impôts, maintenant prélevés à *Québec* sur le cabotage et les vaisseaux qui naviguent dans le golfe *St. Laurent*.

Pétition référée—A. Simpson, et autres.

Résolu, Que la Pétition d'*A. Simpson*, et autres, agriculteurs de *Québec*, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Neilson*, M. *Berthelot*, M. *Christie*, M. *Derbshire*, et M. *Hale*, composent le dit Comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité de considérer s'il est expédient d'étendre la même exemption à toute la Province.

Pétition de J. T. Caldwell, et autres, référée.

Résolu, Que la Pétition de *John T. Caldwell*, et autres, propriétaires de vaisseaux naviguant dans le golfe *St. Laurent*, soit référée à un Comité spécial de sept Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Christie*, l'Hon. M. *Moffatt*, M. *Cameron*, M. *De Witt*, l'Hon. M. *Hincks*, M. *Holmes*, et l'Hon. M. *Neilson*, composent le dit Comité.

Pétition d'Effy McCuaig, référée.

Résolu, Que la Pétition d'*Effy McCuaig*, veuve de feu *John McCuaig*, de la Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, soit référée à un Comité choisi, composé de M. *Simpson*, l'Hon. M. *Morin*, l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, M. *Forbes*, M. *J. S. Macdonald*, M. *McLean*, et M. *Chesley*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Droits sur les marchandises.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Moffatt*, M. *Forbes* et M. *Leslie* soient ajoutés au Comité choisi, nommé pour considérer la possibilité et l'expédience de réduire les droits sur les marchandises provenant des *Indes Britanniques Occidentales*.

Sur motion de M. *Boutillier*, secondé par M. *Derbshire*,

Nouveau Writ pour Chambly.

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ* pour l'élection d'un Membre pour servir, dans le présent Parlement Provincial, pour le comté de *Chambly*, en remplacement de *John Yule*, écuyer, qui a résigné son siège.

Sur motion de l'Hon. M. *Morin*, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*.

Le discours de Son Excellence pris en considération.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session, soit maintenant lu.

L'Ordre du jour pour prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session, étant lu,

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit discours en considération.

Sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par M. *Merritt*,

Adresse en réponse au discours.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du discours gracieux qu'elle a prononcé du Trône;

Pour féliciter Son Excellence d'avoir pris les rênes du Gouvernement de cette Province, et l'assurer que la connaissance que nous avons de la carrière politique de Son Excellence, avant son arrivée parmi nous, offre le plus heureux espoir que les affaires de cette Province seront administrées d'une manière prospère, sous le Gouvernement de Son Excellence.

Pour exprimer à Son Excellence notre confiance que le délai, qui a retardé la convocation du Parlement Provincial, est dû à des considérations d'une grande importance.

Pour assurer Son Excellence, avec des sentiments d'une loyauté sincère, que nous nous réjouissons de la naissance d'une Princesse Royale, et que nous sommes vivement reconnaissants de la protection dont la divine providence favorise notre Souveraine bien-aimée, dont la vie et la santé sont des causes de bonheur pour les sujets de Sa Majesté, dans toute l'étendue de ses vastes domaines.

Que nous partageons le regret universel qui a été causé par la mort du prédécesseur immédiat de Son Excellence, et apprécions, comme nous le devons, les marques de respect que les citoyens de la République voisine ont témoignées à sa veuve et à sa famille désolées, ainsi qu'à ses restes mortels, et qui annonçaient et l'estime qu'on lui portait dans un pays où il avait été personnellement connu et cette sympathie généreuse si digne d'une grande nation.

Que nous apprécions pleinement la sollicitude de notre Très-gracieuse Souveraine, pour le bien-être du Canada, manifestée par son assentiment à l'Acte de la Législature Impériale, pour faciliter l'introduction du blé Canadien et de la farine manufacturée en Canada, dans les ports du Royaume-Uni; que nous reconnaissons que cette mesure législative est un bien précieux pour cette Province; et que nous recevrons, avec beaucoup de plaisir, communication de la dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté sur cet intéressant sujet.

Que nous considérerons, avec l'attention la plus vive et la plus soignée, tous les moyens d'améliorer le système de Judicature dans le Bas-Canada, les institutions municipales, les lois concernant l'éducation et le système du Jury, dans les deux sections de la Province-Unie, et les lois de cotisations dans le Haut-Canada; et que nous dévouerons notre plus sérieuse considération à ces mesures, et aux autres sujets importants sur lesquels notre attention pourra être appelée.

Que nous apprécions pleinement le désir de Son Excellence de prendre connaissance des circonstances locales du Canada, qui a engagé Son Excellence à visiter la Province.

Que nous partageons le plaisir que Son Excellence a ressenti, en voyant un beau pays progressant évidemment dans la voie des améliorations; et nous voyons, avec reconnaissance, que Son Excellence parle des marques de loyauté pour notre Gracieuse Souveraine, et de bonté pour elle-même, personnellement, avec lesquelles Son Excellence a été partout accueillie dans toute la Province, pendant son voyage.

Que nous sommes flattés que Son Excellence ait vu, avec satisfaction, les grands travaux en cours de progrès, que, grâce à l'emprunt effectué en Angleterre sous la garantie du Gouvernement Impérial, la Province a pu entreprendre; et que nous partageons l'espoir de Son Excellence que ces grandes entreprises sont destinées à augmenter le commerce, à développer les ressources de ce vaste pays, et à accroître le revenu public, et la richesse générale et individuelle.

Que nous sommes pleinement persuadés que, tandis que ces grands travaux augmentent la prospérité publique et inspirent le contentement dans les localités où ils sont situés, l'amélioration des chemins dans l'intérieur de la Province, pour le transport des produits du pays à des marchés con-

Adresse en réponse au discours.

venables, est aussi d'une grande importance, et nous partageons le regret de Son Excellence, que l'état des finances publiques n'offre aucun espoir immédiat d'obtenir une aide parlementaire, pour établir de nouvelles communications intérieures; que, cependant, nous nous reposons sur l'énergie des habitants eux-mêmes pour obvier aux inconvénients temporaires; et que nous unissons cordialement nos efforts à ceux de Son Excellence pour alléger les maux dont se plaint la population agricole.

Que nous concourrons pleinement et cordialement dans les observations de Son Excellence, relativement aux prisons de cette Province, et nous remercions humblement Son Excellence de la bienveillance qui l'a portée à appeler notre attention sur l'amélioration de l'état des criminels, délaissés et sans appui, ainsi que sur l'avancement de la prospérité et du bonheur des sujets plus favorisés de Sa Majesté; et que nous assurons cordialement Son Excellence que nous donnerons notre attention à l'état des prisons de la Province, dans la vue d'améliorer, par un sentiment de devoir chrétien, la condition des malheureux prisonniers.

Que les personnes affligées d'aliénation mentale dans le Bas-Canada, étant maintenant confinées dans les prisons communes, ou dans quelques-unes des institutions religieuses et charitables, qui font honneur à cette partie de la Province, nous pensons avec Son Excellence que le besoin d'un établissement pour servir d'Asile aux Aliénés se fait vivement sentir dans cette Province; et nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence, que des mesures sont en voie de progrès pour fixer, d'une manière permanente, dans une localité, l'Asile des Aliénés du Haut-Canada, et pour compléter les arrangements relatifs à cette institution.

Que nous donnerons notre plus mûre attention aux comptes de l'année dernière et aux estimations de la présente année, qui seront mis devant nous par Son Excellence; que nous apprenons avec regret qu'il y a une diminution considérable dans le revenu: mais nous espérons qu'elle n'est due qu'à des causes temporaires, et sera suivie d'une plus grande augmentation; que nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que l'emprunt effectué en Angleterre, sous la garantie du Parlement Impérial, a été négocié à des conditions avantageuses.

Que nous prendrons en notre considération la plus attentive, l'Acte de la Législature Impériale qui établit un nouveau tarif, et aussi telles mesures qui pourront être nécessaires pour faire des changements correspondants dans nos lois de douane: et que Son Excellence peut se reposer sur notre disposition à coopérer avec elle à pourvoir aux exigences du service public, autant que cela sera compatible avec une économie praticable et judicieuse.

Que nous nous dévouerons aux devoirs difficiles qui nous sont imposés, comme corps Législatif, des délibérations duquel dépend, à un si haut degré, le bien-être de notre pays, et nous donnerons notre attention incessante aux importantes questions qui nous seront soumises; que nous remercions Son Excellence de l'expression de la vive sollicitude du Gouvernement de Sa Majesté, et de la sienne propre, pour le bien-être du Canada, et nous espérons humblement que la bénédiction du Très-haut couronnera de succès nos efforts réunis.

Résolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour préparer et faire rapport d'un projet d'Adresse, en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, en conformité de la dite Résolution.

Ordonné, Que l'Hon. M. Viger, M. Merritt, l'Hon. M. Neilson, l'Hon. M. Morin, et M. Leslie, composent le dit Comité.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, sur le Retour du *Writ* pour l'élection d'un Membre pour le comté de *Hastings*, étant lu, Election de Hastings.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par M. *Cartwright*, Que M. l'Orateur expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ* pour l'élection d'un Membre pour servir, dans le présent Parlement Provincial, pour le comté de *Hastings*.

Sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, secondé par l'Hon. M. *Hincks*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 3 Octobre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:— Dix-sept Pétitions présentées

Par M. *DeWitt*, la Pétition du Révérend J. B. *Bourassa*, et autres, habitants de la paroisse de *Chateauguay*, dans le comté de *Huntingdon*; et la Pétition de J. *Henry Lambe*, et autres, de la cité et paroisse de *Montréal*.

Par M. *Chesley*, la Pétition d'*Alexander McDonald*, et autres, habitants de la Réserve pour les Sauvages, dans le district de l'*Est*.

Par l'Hon. M. *Viger*, la Pétition de *James Corbitt*, et autres, assesseurs pour faire le recensement de la paroisse de *Sorel*.

Par l'Hon. M. *Moffatt*, la Pétition des Dames du Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement à *Montréal*; et la Pétition du Révérend *John Bethune*, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Child*, la Pétition de *George W. Fogg*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*; et la Pétition d'*Increase Bullock*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*.

Par M. *Wakefield*, la Pétition de *Damase Masson*, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Merritt*, la Pétition de *John DeCov*, et autres, habitants du comté de *Haldimand*, dans le district de *Niagara*.

Par l'Hon. M. *Jones*, la Pétition de *R. H. Whitmore*, et autres, habitants de la Seigneurie de *St. Armand*, dans le District Municipal de *Missisquoi*.

Par M. *Boswell*, la Pétition de *Cumfort Curtis*, et autres, habitants du township de *Percy*, dans le district de *Newcastle*.

Par M. *Leslie*, la Pétition de *B. H. Lemoine*, et autres, habitants de la cité et district de *Montréal*.

Par M. *Moore*, la Pétition du Conseil de District, du District Municipal de *Sherbrooke*.

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition de *John Bonner*, et *William Petry*, de *Québec*.

Par M. *Holmes*, la Pétition de *Thomas White*, et autres, cordonniers, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Christie*, la Pétition de *Charles Turgeon*, marchand, de *Québec*.

L'Hon. M. *Viger*, du Comité spécial, nommé hier, pour préparer une Adresse à Son Excellence, le Gouverneur-Général, a fait rapport que le Comité avait préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue à la table du Greffier, et adoptée, par la Chambre; et elle est comme suit:—

Adresse en réponse au discours.

A Son Excellence le Très-honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronnet, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un des Membres du Très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-général et Gouverneur-en-chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle-du-Prince-Edouard, Vice-amiral en icelles, etc. etc. etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, réunis en Parlement Provincial, prenons humblement la liberté de remercier Votre Excellence de la harangue qu'elle a gracieusement prononcée du Trône.

Nous félicitons Votre Excellence d'avoir pris les rênes du Gouvernement de cette Province, et l'assurons que la connaissance que nous avons de la carrière politique de Votre Excellence, avant son arrivée parmi nous, nous donne le plus heureux espoir que les affaires de cette Province seront administrées d'une manière prospère, sous le Gouvernement de Votre Excellence.

Nous devons exprimer notre confiance que le délai, qui a retardé la convocation du Parlement Provincial, est dû à des considérations d'une importance grave.

Nous assurons votre Excellence, avec des sentiments d'une loyauté sincère, que nous nous réjouissons de la naissance d'une Princesse Royale, et que nous sommes vivement reconnaissants de la protection dont la divine providence a favorisé notre Souveraine bien-aimée, dont la vie et la santé sont des causes de bonheur pour les sujets de Sa Majesté, dans toute l'étendue de ses vastes domaines.

Nous partageons le regret universel causé par la mort du prédécesseur immédiat de votre Excellence, et apprécions, comme nous le devons, les marques de respect que la République voisine a témoignées à sa veuve et à sa famille désolées, ainsi qu'à ses restes mortels, et qui annonçaient et l'estime qu'on lui portait dans un pays où il avait été personnellement connu et cette sympathie généreuse si digne d'une grande nation.

Nous apprécions pleinement la sollicitude de notre Très-gracieuse Souveraine pour le bien-être du Canada, manifestée par son assentiment à l'Acte de la Législature Impériale, pour faciliter l'introduction du blé Canadien et de la farine manufacturée en Canada, dans les ports du Royaume-Uni; nous reconnaissons que cette mesure législative est un bienfait précieux pour cette Province; et nous recevons, avec beaucoup de plaisir, communication de la dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté sur cet intéressant sujet.

Nous considérerons, avec l'attention la plus vive et la plus soignée, tous les moyens d'améliorer le système de Judicature dans le Bas-Canada, les lois concernant l'éducation et le système du Jury, dans les deux sections de la Province, et les lois de cotisation dans le Haut-Canada: et que nous dévouerons notre plus sérieuse considération à ces mesures, et aux autres sujets importants sur lesquels notre attention pourra être appelée.

Nous apprécions pleinement le désir de Votre Excellence de prendre connaissance des circonstances locales du Canada, qui a engagé Votre Excellence à visiter la Province.

Nous partageons le plaisir que Votre Excellence a ressenti, en voyant un beau pays progressant évidemment dans la voie des améliorations; et nous voyons, avec reconnaissance, que Votre Excellence parle des marques de loyauté pour notre Gracieuse Souveraine, et de bonté pour elle-même, personnellement, avec lesquelles Votre Excellence a été partout accueillie dans toute la Province, pendant votre voyage.

Nous sommes flattés que Votre Excellence ait vu, avec satisfaction, les grands travaux en cours de progrès, que, grâce à l'emprunt effectué en Angleterre sous la garantie du Gouvernement Impérial, la Province a pu entreprendre; et nous partageons l'espoir de votre Excellence que ces grandes entreprises sont destinées à augmenter le commerce, à développer les ressources de ce vaste pays, et à accroître le revenu public, et la richesse générale et individuelle.

Nous sommes pleinement persuadés que, tandis que ces grands travaux augmentent la prospérité publique, et inspirent le contentement dans les localités où ils sont situés, l'amélioration des chemins dans l'intérieur de la Province, pour le transport des produits du pays à des marchés convenables, est aussi d'une grande importance, et nous partageons le regret de Votre Excellence que l'état des finances publiques n'offre aucun espoir d'obtenir une aide parlementaire pour établir de nouvelles communications intérieures; cependant, nous nous reposons sur l'énergie des habitants eux-mêmes pour obvier aux inconvénients temporaires; et nous unirons cordialement nos efforts à ceux de votre Excellence pour alléger les maux dont se plaint la population agricole.

Nous concourons pleinement et cordialement dans les observations de Votre Excellence, relativement aux prisons de cette Province, et nous remercions humblement Votre Excellence de la bienveillance avec laquelle elle a appelé notre attention sur l'amélioration de l'état des criminels, délaissés et sans appui, ainsi que sur l'avancement de la prospérité et du bonheur des sujets plus favorisés de Sa Majesté; et nous assurons cordialement Votre Excellence que nous donnerons notre attention à l'état des prisons de la Province dans la vue d'améliorer, par un sentiment de devoir et de religion, la condition des malheureux prisonniers.

Les personnes affligées d'aliénation mentale dans le Bas-Canada, étant confinées dans les prisons communes, ou dans quelques-unes des institutions religieuses et charitables, qui font honneur à cette partie de la Province, nous pensons avec Votre Excellence que le besoin d'un établissement pour servir d'Asile aux aliénés se fait vivement sentir dans cette Province; et nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que des mesures sont en voie de progrès pour fixer d'une manière permanente, dans une localité, l'Asile des Aliénés du Haut-Canada, et pour compléter les arrangements relatifs à cette institution.

Nous donnerons notre plus mûre attention aux comptes de l'année dernière, et aux estimations de la présente année, qui seront mis devant nous par Votre Excellence.

Nous apprenons avec regret qu'il y a une diminution considérable dans le revenu; mais nous espérons qu'elle n'est due qu'à des causes temporaires, et sera suivie d'une plus grande augmentation; nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que l'emprunt, effectué en Angleterre sous la garantie du Parlement Impérial, a été négocié à des conditions avantageuses.

Nous prendrons en notre considération la plus attentive, l'Acte de la Législature Impériale, qui établit un nouveau tarif, et aussi telles mesures qui pourront être nécessaires pour faire des changements correspondants dans nos lois de douane; et Votre Excellence peut se reposer sur notre disposition à coopérer avec elle à pourvoir aux exigences du service public, autant que cela sera compatible avec une économie praticable et judicieuse.

Nous nous dévouerons aux devoirs difficiles qui nous sont imposés comme corps Législatif, des délibérations duquel dépend, à un si haut degré, le bien-être de notre pays, et nous donnerons notre attention incessante aux importantes questions qui nous seront soumises; nous remercions Votre Excellence

de l'expression de la vive sollicitude du Gouvernement de Sa Majesté et de la vôtre pour le bien-être du Canada, et nous espérons humblement que la bénédiction du Très-haut couronnera de succès nos efforts réunis.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

L'Hon. *Dominick Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général recevrait la Chambre avec son Adresse, demain, à deux heures, P. M.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour épargner à la Province toute perte inutile sur la vente judiciaire de certaines parties de la succession vacante de feu l'Honorable Sir *John Caldwell*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas, dans le *Canada-Ouest*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Hon. M. *Viger* a proposé, secondé par M. *Roblin*, Que M. l'Orateur expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial pour le comté de *Montréal*, en remplacement d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, qui, depuis son élection, a accepté la charge de Greffier de la Paix pour le district de *Montréal*.

Résolu, Que la dite motion soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Sherwood*, l'Hon. M. *Moffatt*, M. *Quesnel*, l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, et l'Hon. M. *Neilson*, composent le dit Comité.

Sur motion de M. *Johnston*, secondé par M. *Roblin*,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 74, passé dans la cinquième Session du treizième Parlement Provincial du *Haut-Canada*, intitulé "Acte pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette Province, et pour d'autres fin y mentionnées."

Sir *Allan MacNab* a proposé, secondé par M. *Cartwright*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les communications échangées entre le Gouvernement Exécutif de cette Colonie et celui de Sa Majesté, relativement au Siège du Gouvernement.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé en amendement, secondé par M. *Christie*, Qu'après les mots "Siège du Gouvernement" dans la dite motion, les suivants soient ajoutés, "ou telles parties d'icelles, ou autre information sur le même sujet, que Son Excellence peut se croire libre de communiquer à cette Chambre."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée par la Chambre, et,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les communications échangées entre le Gouvernement Exécutif de cette Colonie et celui de Sa Majesté, relativement au Siège du Gouvernement, ou telles parties d'icelles, ou autre information sur le même sujet, que Son Excellence peut se croire libre de communiquer à cette Chambre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Ordre du jour pour prendre en considération une motion faite, hier, par Sir *Allan MacNab*, savoir:—"Que M. l'Orateur expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ*, pour l'élection d'un Membre pour servir, dans le présent Parlement Provincial, pour le comté de *Hastings*," étant lu;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre la dite motion en considération, Et la dite motion ayant été lue de nouveau, et la question, mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée et,

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à une heure, P. M.

Sur motion de M. *Cameron*, secondé par M. *Johnston*,

Résolu. Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la dernière Session qui règle le commerce des bois.

Alors, sur motion de M. *Forbes*, secondé par M. *Christie*.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 4 Octobre, 1843.

Une heure, P. M.

ORDONNE, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures, P. M. ce jour.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Par l'Hon. M. *Harrison*, la Pétition du Conseil Municipal du district de l'Ouest.

Par M. *Judah*, la Pétition du Révérend C. *Gagnon*, et autres habitants des townships de *Somerset*, *Stanfold*, et autres lieux.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Adresse de cette Chambre.

Et, étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec une Adresse en réponse au discours que Son Excellence a prononcé aux deux

Bill relatif à la succession de Sir John Caldwell.

Bill relatif aux propriétés foncières dans le Canada-Ouest.

Nouveau *Writ* pour Montréal.

Le temporel de l'Eglise Unie d'Angleterre.

Siège du Gouvernement.

Nouveau *Writ* pour Hastings.

Commerce des bois.

2 Pétitions présentées.

Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :—

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Réponse à l'Adresse en réponse au discours.

Je vous remercie de votre Adresse et de vos félicitations sur mon avènement au Gouvernement de cette Province, et je me repose, avec confiance, dans mon administration de ses affaires, sur votre assistance et votre appui.

Alors, sur motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. Christie,

La Chambre s'est ajournée.

Quatre heures, P. M.

10 Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. Simpson, la Pétition des Membres du Bureau Médical de Montréal, et la Pétition de Sauvage De Beaujeu, et autres habitants du comté de Vaudreuil.

Par M. Cameron, la Pétition de l'Hon. Adam Ferrie, de Montréal.

Par M. Child, la Pétition de David Connell, et autres, habitants du comté de Stanstead.

Par M. Holmes, la Pétition d'A. F. Holmes, M. D. et autres, professeurs et lecteurs de l'École de Médecine en rapport avec le Collège McGill, à Montréal, et la Pétition de E. M. Léprohon, et autres, inspecteur et assistants-inspecteurs de potasse et de perlasse, de la cité de Montréal.

Par l'Hon. M. Hincks, la Pétition du Conseil Municipal du district de Brock, (relativement à l'agriculture), et la Pétition du Conseil Municipal du district de Brock, (relativement au Bureau d'Enregistrement.)

Par l'Hon. Solliciteur-général Aylwin, la Pétition d'Aeneas Bell, de la cité de Toronto.

Par M. Christie, la Pétition d'Andrew H. Young, et autres, de la cité de Québec.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

D'Adam Johnston, et autres, habitants de la Troisième Concession du township de Cornwall, district de l'Est, demandant que la ligne, tirée par J. McCarty, soit reconnue par la loi comme la ligne de division Est de la dite Troisième Concession de Cornwall.

D'Edward Ryall, et autres, habitants du township d'Oro, demandant que l'Acte des écoles élémentaires soit révoqué, et que l'Acte des Municipalités soit amendé.

De John Craig, et autres, habitants du comté de Simcoe, demandant l'imposition d'une taxe pour protéger les produits agricoles.

Du Conseil Municipal du district de Bathurst, demandant un octroi pour améliorer le chemin du Havre de Fitzroy, jusqu'au Lac des Allumettes, dans le dit district.

Du Conseil Municipal du district de Bathurst, demandant que la période, dans laquelle le Collecteur des contributions du township est tenu de remettre son rôle au Trésorier du district, soit prolongée jusqu'au troisième Lundi du mois de Février de chaque année.

Du Conseil Municipal du district de Bathurst, demandant une aide, pour ouvrir un chemin depuis Bytown jusqu'à Kingston, en passant par Perth.

Du Conseil Municipal du district de Bathurst, demandant à ne s'assembler que deux fois l'année.

Du Conseil Municipal du district de Bathurst, demandant une aide, pour achever le grand chemin qui conduit de l'extrémité Sud à l'extrémité Nord du district.

Du Conseil Municipal du district de Bathurst, demandant que les deniers, provenant des licences et des amendes prélevées dans le district, soient mis à sa disposition pour les améliorations publiques du dit district.

De John Russell, et autres, maîtres d'écoles élémentaires dans le township de Bathurst, district de Bathurst, demandant que le Trésorier de district soit autorisé à distribuer l'argent qui reste en caisse, pour les fins de l'éducation.

De James Greig, et autres, habitants du township de Ramsay, dans le district de Bathurst, demandant la révocation de l'Acte des écoles élémentaires, et la mise en opération des lois qui régissaient ci-devant les écoles.

D'Uriah Jewett, et autres, habitants du comté de Stanstead, demandant que le poisson dit Maskinongé ne soit pas pris pendant la saison du frai, dans le lac Memphrémagog, et les rivières tributaires.

D'Alexander Kilborne, et autres, habitants du comté de Stanstead, demandant l'imposition d'une taxe pour protéger l'agriculture.

De Jean-Baptiste Miville de Chêne, de la paroisse St. Famille, Isle d'Orléans, demandant une indemnité pour la perte d'une goélette, louée au Gouvernement de cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada.

D'Alexandre Fraser, de la paroisse St. Valier, demandant la continuation du privilège qui lui a été accordé, de prélever un péage sur un certain pont, érigé sur la rivière Boyer.

De Jean Durocher, de la paroisse de St. Matthieu de Belœil, demandant une pension ou autre indemnité, en conséquence d'une blessure qu'il a reçue d'une sentinelle à Belœil.

De Dame Elizabeth M. Reid, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant un Acte d'Incorporation.

De Dame Elizabeth M. Reid, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour le soutien de leur institution.

D'Archibald Petrie, et autres, électeurs du comté de Russell, dans le district d'Ottawa, exposant :— Que d'après l'Acte de la ci-devant Province du Haut-Canada, passé dans la première année du Règne de sa présente Majesté, Victoria, chap. 25, sec. 2, il est statué que certains townships, parmi lesquels se trouvent Gloucester et Osgoode, constitueront le comté de Carleton et en feront partie, et que les dits townships de Gloucester et Osgoode formeront partie du district de Dalhousie.

Qu'à la dernière élection du dit comté de Russell, Archibald Petrie, écuyer, du township de Cumberland, comté de Russell susdit, et William Stewart, écuyer, de Bytown, comté de Carleton, étaient les Candidats pour la représentation du dit comté de Russell, dans l'Assemblée Législative de cette Province.

Que, nonobstant les dispositions du dit Acte, l'Officier-rapporteur décida que les voix pour l'élection d'un Membre, pour le comté de *Russell*, seraient prises dans les dits townships de *Osgoode* et *Glocester*.

Qu'avant l'ouverture du poll dans les dits townships de *Glocester* et *Osgoode*, le dit *Archibald Petrie* remit entre les mains des Députés Officiers-rapporteurs des dits townships un protêt contre la tenue du poll en iceux, attendu qu'il considérait que les dits derniers townships formaient partie du comté de *Carleton*; lequel protêt est annexé aux livres de poll des dits townships.

Que le dit *Archibald Petrie* avait la grande majorité des voix dans les dits townships de *Cumberland*, *Clarence*, *Cambridge*, et *Russell*, lesquels forment le comté de *Russell*, comme vos Pétitionnaires le prétendent respectueusement.

Que le dit *William Stewart* ayant obtenu un plus grand nombre de voix dans *Glocester* et *Osgoode* qu'il n'en a été donné au dit *Archibald Petrie* dans les quatre autres townships ci-dessus nommés, l'Officier-rapporteur proclama le dit *W. Stewart* dûment élu pour représenter le comté de *Russell*, dans l'Assemblée Législative de cette Province.

Vos Pétitionnaires soumettent, humblement, tous ces faits à la considération de votre Honorable Chambre, afin qu'elle puisse décider si les townships de *Glocester* et *Osgoode* formaient, ou non, partie du comté de *Russell*, lors de la dite élection; et s'ils n'en formaient pas partie, ils prient votre Honorable Chambre de vouloir bien ordonner d'amender le dit Rapport en biffant le nom de *William Stewart*, et insérant à sa place celui d'*Archibald Petrie*; ce dernier ayant alors la majorité des voix légales dans le dit comté de *Russell*, afin qu'il puisse prendre son siège pour nous représenter dans votre Honorable Chambre, et ils prient votre Honorable Chambre de vouloir bien ordonner à cet égard ce qu'elle trouvera juste et convenable.

De *P. C. Valois*, et autres, habitants de la paroisse de *Lachine*, et autres lieux, demandant que le chemin de *Lachine*, à la traverse de *Sawyer*, à *Ste. Anne*, à l'extrémité supérieure de l'Île de *Montréal*, soit réparé aux frais publics.

De la Banque de *Montréal*, demandant une prolongation du tems fixé par les 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 98, pour le versement du capital additionnel de la dite Banque.

De *William Macintosh*, et autres, habitants du bas de *Lachine*, demandant que l'Ordonnance pour l'amélioration de la partie supérieure du chemin de *Lachine* s'étende également à toute la partie inférieure du dit chemin.

De *Thomas McLean*, et autres, habitants du township de *Zorra. Est.*, demandant que le dit township soit divisé en deux townships.

De *Charles Cunningham*, et autres, de la cité de *Londres*, en *Angleterre*, demandant un Acte d'Incorporation pour former une Compagnie pour faire la pêche, et pour d'autres objets.

Du Conseil Municipal du district de *Johnstown*, demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé.

Du Conseil Municipal du district de *Johnstown*, demandant que vingt-cinq mille acres de terre soient mises à part par la loi, pour doter les écoles de grammaire de district, dans le *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du district de *Johnstown*, demandant à être déchargé de l'obligation de payer six mille louis, qui ont été dépensés sur le chemin macadamisé de *Brockville* à *St. Francis*, et que cette

somme soit garantie par le Gouvernement Provincial, et que la balance de trente mille louis qui ont été affectés par un Acte du Parlement, pour l'achèvement de ce chemin, soit payée au dit Conseil Municipal, ou au Bureau des Travaux Publics, ou aux Commissaires des chemins macadamisés.

De *Cyprian Morgan*, du township de *Yonge*, dans le district de *Johnstown*, demandant à être naturalisé.

De *Henry Smith*, préfet du Pénitencier Provincial, demandant une augmentation de salaire.

De *George Rykert*, et autres, ci-devant commissaires pour établir les lignes de division pour le district de *Niagara*, demandant l'établissement d'un mode sommaire pour le recouvrement des frais et dépenses encourus sous l'opération de l'Acte des Commissaires pour établir les dites lignes de division, lequel n'est pas expiré.

De *Peter Lampman*, et *Adam Stull*, du township de *Grantham*, dans le district de *Niagara*, exposant que leurs pensions, comme miliciens blessés, ne leur ont pas été payées de 1821 à 1838, et demandant une indemnité en conséquence.

Du Conseil Municipal du district de *Kamouraska*, demandant à révoquer l'Ordonnance relative aux chemins d'hiver, à amender l'Acte des Bureaux d'Enregistrement, l'Acte des Municipalités et l'Acte qui pourvoit à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.

Du Conseil Municipal du district de *Sydenham*, demandant une aide pour ériger une Prison et une Cour de Justice dans la ville d'*Aylmer*, dans le dit district.

De *D. McLean*, et autres, du township de *Buckingham*, dans le district de *Sydenham*, demandant l'abolition des Conseils Municipaux et le renouvellement de l'Acte Provincial du *Bas-Canada*, 2^e *Guill.* IV. chap. 44.

D'*Alanson Cooke*, et autres, habitants de la Seigneurie de la *Petite-Nation*, district de *Montréal*, demandant que les Conseils Municipaux soient abolis, et que les townships et paroisses incorporés, soient autorisés à élire un certain nombre de personnes pour conduire les affaires de la Corporation, et que le Statut Provincial du *Bas-Canada*, de la 2^e *Guill.* 4. chap. 44, soit remis en vigueur.

De *Joseph Laurin*, et autres, de la cité de *Québec*, censitaires du domaine de la Couronne, demandant une déduction d'un tiers des lods et ventes dont ils sont redevables, et qu'il leur soit permis de payer le restant par quatre paiements annuels et égaux.

De *François Cinq Mars*, et autres, pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*, demandant un Acte d'Incorporation.

De *Narcisse Arcand*, et autres, pilotes pour et au-dessous des Havres de *Québec* et de *Montréal*, demandant que le premier pilote de *Montréal*, qui aborde un navire, ait le droit de le piloter jusqu'à *Montréal*, s'il est destiné pour ce port.

De *Charles Doane* et autres, de la Quatrième Division d'*York*, demandant que les salaires des fonctionnaires publics soient diminués.

De *George T. Denison*, junior, et autres, de la cité de *Toronto*, demandant que la porte de la barrière Ouest soit placée en dehors des libertés de la cité, où elle était ci-devant.

De *William Leonard*, de *New-Carlisle*, comté de *Bonaventure*, dans le district de *Gaspé*, demandant à être rémunérés de ses services pour les quatre années, expirées le premier Mai, 1840, pendant lesquelles il a été employé comme instituteur dans le dit district, par l'Institution Royale de *Québec* pour l'avancement de l'éducation.

De *Robert Modixwell*, et autres, du township de *Goderick*, dans le *Huron District*, demandant qu'il soit passé une loi pour obliger les personnes absentes à payer annuellement leurs taxes, dans le dit district.

De Mlle. *Margaret Kerr*, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins de *Québec*, demandant une aide pour le soutien de cet Asile.

De *P. D. Fraser*, et autres, francs-tenanciers dans le district d'*Ottawa*, demandant qu'il soit passé un Acte pour indemniser les propriétaires des terres qui ont été vendues pour arrérages de taxes dus dans le dit district, en l'année 1839.

Du Révérend *Pierre M. Mignault*, fondateur et supérieur du Collège de *Chambly*, demandant un octroi plus considérable que celui qui lui a été accordé, depuis quelques années, afin de le mettre en état de liquider les dettes de l'institution et de pouvoir la maintenir.

De Dame *M. F. Viger*, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de *Montréal*, demandant un octroi d'argent, en faveur du dit Asile.

Messages de
Son Excell. le
Gouv. Général.

L'Hon. *M. Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur quatre Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dit Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Dépêches.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, copies ci-jointes de deux dépêches [No. 270, 7 Nov. 1842.] du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, relatives aux Adresses [No. 286, 28 Nov. 1842.] de la Chambre d'Assemblée, présentées, pendant la dernière Session, à Sa Majesté et à Son Altesse Royale le Prince *Albert*.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 4 Octobre, 1843. }

(Copie.) No. 270.

Downing Street,
7 Novembre, 1842.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre dépêche, No. 216, du 12 Octobre, transmettant les Adresses du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée de la Province du *Canada*, à Sa Majesté et au Prince *Albert*, à l'occasion de la naissance du Prince de *Galles*, et de la dernière tentative contre la vie de Sa Majesté, qui, heureusement, a échoué.

J'ai ordre de Sa Majesté de vous charger d'exprimer aux Chambres Législatives, que Sa Majesté est vivement pénétrée de cette expression de leur loyauté et de leur affection.

Les Adresses au Prince *Albert* seront transmises à l'officier de la maison de Son Altesse Royale qu'il appartiendra.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) *Stanley*.

Au Très-honorable
Sir *Charles Bagot*, G. C. B. etc. etc. etc.

(Copie.) No. 286.

Downing Street,
28 Novembre, 1842.

MONSIEUR,

Référant à ma dépêche, No. 270, du 7 de ce mois, j'ai l'honneur de vous transmettre les réponses ci-jointes aux Adresses, qui ont été présentées au Prince *Albert*, par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée de la Province du *Canada*, à l'occasion de la naissance du Prince de *Galles*.

Je dois vous charger de les remettre, respectivement, à l'Orateur du Conseil et à l'Orateur de la Chambre d'Assemblée.

J'ai, etc.

(Signé) *Stanley*.

Au Très-honorable
Sir *Charles Bagot*, G. C. B. etc. etc. etc.

Bureau du Principal Secrétaire,
Kingston, 4 Octobre, 1842.

MONSIEUR,

Je suis chargé par le Gouverneur-Général, d'après l'ordre qu'il en a reçu du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, de transmettre la lettre ci-jointe, en réponse à l'Adresse que la Chambre d'Assemblée a présentée à Son Excellence Royale le Prince *Albert*, pendant la dernière Session.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Rawson W. Rawson,
Principal Secrétaire.

A l'Honorable
Orateur de la Chambre d'Assemblée.

Walmer Castle,
14 Novembre, 1842.

MONSIEUR,

Je suis chargé par Son Altesse Royale le Prince *Albert*, d'offrir ses remerciements à la Chambre d'Assemblée de la Province du *Canada*, pour son Adresse de félicitations, à l'occasion de la naissance de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

G. E. Anson.

A l'Honorable
Orateur, etc. etc. etc.

Prince de
Galles.

C. T. Metcalfe.

Tenure Sei-
gneuriale.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre d'Assemblée le Rapport des Commissaires nommés, conformément à son Adresse du 7 Septembre, 1841, pour s'enquérir du système de la Tenure Seigneuriale, tel qu'établi dans cette partie de la Province, ci-devant le *Bas-Canada*.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 4 Octobre, 1843. }

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (F.)

C. T. Metcalfe.

Administration
de la Justice à
Gaspé.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre d'Assemblée le Rapport ci-joint des Commissaires nommés, conformément à son Adresse du 15 Septembre, 1841, pour s'enquérir de l'administration de la Justice dans le district inférieur de *Gaspé*.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 4 Octobre, 1843. }

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (G.)

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre d'Assemblée, copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat, annonçant que Sa Majesté a sanctionné le Bill, que le Parlement Provincial a passé dans le cours de la dernière Session, pour imposer un droit sur le blé importé en *Canada*, et que le Parlement Impérial a passé un Acte pour réduire les droits sur le blé et la farine, de la provenance du *Canada*, importés dans le Royaume-Uni.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 4 Octobre, 1843. }

(Copie.) No. 65.

Downing Street,
18 Juillet, 1843.

MONSIEUR.

Blé et farine de
blé.

Je vous transmets par cette malle, copie d'un Acte qui a reçu la Sanction Royale, pour admettre en tout tems, le blé et la farine de blé, de la provenance du *Canada*, dans les ports du Royaume-Uni, en payant un droit nominal de 1s. par quartier pour le blé, et un droit correspondant sur la farine. Je dois, en même tems, vous annoncer qu'il a plu à Sa Majesté en Conseil, de confirmer d'une manière spéciale, et agréer un Bill, passé par la Législature du *Canada*, intitulé, "Acte pour imposer un droit sur le blé étranger importé en cette Province." Tant que la Sanction Royale n'a pas été donnée à l'Acte du Parlement Impérial auquel j'ai fait allusion, je n'ai pas cru qu'il fût compatible avec mon devoir, ou avec les raisons qui ont motivé la passation de l'Acte *Canadien*, de recommander à Sa Majesté de sanctionner ce dernier Statut.

J'espère que la Législature Provinciale verra, dans les mesures législatives que Sa Majesté a sanctionnées, le vif désir de Sa Majesté et du Parlement Impérial de promouvoir le bien-être du *Canada*, et de cimenter les liens qui l'unissent maintenant, si heureusement, avec la Mère-patrie. L'admission des produits Canadiens sur les marchés du Royaume-Uni, en tout tems, et, en ne payant pas plus que les produits étrangers, ou même ceux des autres colonies ne paient à leur entrée, ne peut manquer d'avoir le

résultat le plus avantageux pour l'industrie agricole en *Canada*, et comme, d'après l'interprétation qui a été donnée au mot "produits" le blé des Etats-Unis moulu en *Canada*, est admis à des conditions également favorables, l'on offre ainsi tous les encouragements aux grands intérêts en *Canada*, qui se rattachent à la mouture du grain, et au commerce de transport sur la grande ligne de communication par eau, dont l'amélioration fait tant d'honneur à l'esprit d'entreprise des habitants du *Canada*, et devra contribuer si puissamment à augmenter les ressources et l'importance de la Province-Unie.

J'ai, etc.

(Signé)

Stanley.

Au Très-honorable

Sir Charles Metcalfe, Bart. G.C.B. etc. etc. etc.

CHAP. XXIX.

Acte pour réduire les droits sur le blé et la farine, de la provenance de la Province du *Canada*, importés, de là, dans le Royaume-Uni.

[12 Juillet, 1843.]

Attendu que le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, ont, le douzième jour d'Octobre, mil huit cent quarante-deux, passé un Acte que le Gouverneur-Général a réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, et qui impose un droit de trois chelins, argent sterling de la *Grande-Bretagne*, sur chaque quartier Impérial de blé, importé en *Canada*, à moins qu'il ne vienne ou ne soit de la provenance du Royaume-Uni ou d'aucune des possessions de Sa Majesté : et attendu qu'il est déclaré dans le dit Acte qu'il a été passé dans l'espoir et l'attente, qu'aussitôt que le blé étranger, importé dans la Province, serait frappé d'un droit, Sa Majesté voudra bien gracieusement recommander au Parlement, d'enlever ou réduire les droits imposés sur le blé et la farine de blé importés du *Canada* dans le Royaume-Uni ; et attendu qu'en considération du droit qui a été ainsi imposé par le dit Acte de la Législature du *Canada*, il est expédient, s'il plaît à Sa Majesté de vouloir bien sanctionner le dit Acte, de réduire, comme il est dit ci-après, les droits dont l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement, intitulé, *Acte pour amender les lois relatives à l'importation des céréales*, a frappé le blé et la farine de blé de la provenance et importés du *Canada* pour la consommation du Royaume-Uni : Qu'il soit, en conséquence, statué par la Très-excellente Majesté de la Reine, de l'avis et consentement des Lords Spirituels et Temporels, et des Communes, réunis en Parlement, et par l'autorité d'iceux, qu'à compter du dixième jour d'Octobre, mil huit cent quarante-trois, et tant que le droit ainsi imposé par le dit Acte de la Législature du *Canada*, continuera à être perçu, les droits suivants seront prélevés et payés sur tout blé et farine de blé, de la provenance de la dite Province du *Canada*, qui seront importés, de là, dans le Royaume-Uni, après le dixième jour d'Octobre, et entrés pour la consommation du Royaume, (pourvu qu'ils soient transportés à bord des vaisseaux, avec et suivant les déclarations et certificats requis à cet égard par le dit Acte du Parlement,) au lieu et place des droits qui sont maintenant imposés par le dit Acte du Parlement, savoir :—

Pour chaque quartier de blé, un chelin, et ainsi en proportion pour une moindre quantité.

Pour chaque quart de cent quatre-vingt-seize livres de farine de blé, un droit égal au droit qui serait par le présent payé sur trente-huit gallons et demi de blé, et ainsi en proportion pour une moindre quantité.

Et les dits droits imposés par le présent, seront prélevés, perçus, payés et employés de telle et en

Droit sur le blé.
etc.

la même manière à tous égards, que si les dits droits eussent été imposés par le dit Acte du Parlement : Pourvu toujours que rien de contenu dans cet Acte ne révoquera, réduira ou changera les droits payables, en vertu du dit Acte du Parlement, sur le blé ou la farine de blé qui sera importé dans le Royaume-Uni, devant le dit dixième jour d'Octobre, mil huit cent quarante-trois, quand bien même ils ne seraient entrés au magasin d'entrepôt, ou autrement, pour la consommation du Royaume, qu'après le dit jour.

II. Et qu'il soit statué que cet Acte pourra être amendé ou révoqué par tout Acte qui sera passé à cet effet, dans le cours de la présente Session du Parlement.

L'Honorable *D. Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 20 Septembre, 1842, demandant "un Etat des licences accordées et des bois coupés sur les terres de la Couronne, dans le comté de *Ristigouche*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, durant les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, avec les noms des personnes auxquelles telles licences ont été accordées."

(Pour le dit Retour, voir Appendice (H).)

Et aussi,

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 20 Septembre, 1842, demandant "un Etat de la quantité des bois qui ont été transportés à bord de navires des ports de *Dalhousie*, et *Campbelltown*, dans le *Ristigouche*, dans les années 1835-36-37-38-39-40-41 et 42."

(Pour le dit Retour, voir Appendice (H).)

Pétitions référées.— *Uriah Jewett*, et autres.

Résolu, Que la Pétition d'*Uriah Jewett*, et autres, habitants du comté de *Stunstead*, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Child*, *M. Moore*, *M. Christie*, *M. Papineau*, et *M. Foster*, composent le dit Comité.

Asile des Orphelins Protestants, Montréal

Résolu, Que la Pétition de *Dame Elizabeth M. Reid*, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Leslie*, *M. Barthe*, *M. Judah*, l'Hon. *M. Viger*, et *M. L. M. Viger*, composent le dit Comité.

Geo. T. Denison, et autres, habitants de Toronto.

Résolu, Que la Pétition de *George T. Denison*, junior, et autres, de la cité de *Toronto*, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Sherwood*, *M. Thorburn*, l'Hon. *M. Dunn*, *M. Price*, et le Capitaine *Steele*, composent le dit Comité.

Congé d'absence accordé à *M. Turcotte*.

Ordonné, Que *M. Turcotte* ait la permission de s'absenter de cette Chambre pour trois semaines, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

Alors, sur motion de *M. Johnston*, secondé par *M. D. McDonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 Octobre, 1843.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un Etat de l'actif et du passif et une Liste des noms des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance du *Canada*, contre les accidents du feu, reçus en conformité d'un Ordre de la Chambre, du 10 Octobre, 1842.

Compagnie d'Assurance du Canada contre les accidents du feu.

(Pour les dits Etat et Liste, voir Appendice (I).)

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre un Retour de la Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine sur la vie et contre les accidents du feu, reçu en conformité des Actes 3e *Guill. IV*, chap. 19, et 6e *Victoria*, chap. 26,

Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine sur la vie et contre les accidents du feu.

(Pour le dit Retour, voir Appendice (I).)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

15 Pétitions présentées.

Par *M. DeWitt*, la Pétition d'*Amable Jetté*, et autres, assesseurs, de diverses paroisses du comté de *Leinster*.

Par *M. Moore*, la Pétition d'*Israel Rice*, du township de *Ham*, dans le district de *Saint-François*; la Pétition de *Joshua Foss*, et autres, habitants de *Westbury*, et autres townships, dans le district de *Saint-François*; et la Pétition du lieutenant-colonel *William Morris*, et autres, habitants du comté de *Sherbrooke*.

Par *M. Wakefield*, la Pétition d'*Eden Colville*, de *Beauharnois*.

Par *M. Child*, la Pétition d'*Alexander Kilborne*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*.

Par l'Hon. *M. Harrison*, la Pétition du Maire et du Conseil-de-ville de *Kingston*.

Par l'Hon. *M. Morin*, la Pétition de *J. Lefebvre de Bellefeuille*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Eustache*.

Par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, la Pétition de *Joseph Ouellet*, notaire, des *Trois-Pistoles*.

Par *M. Parke*, la Pétition de *Donald Currie*, maître d'école, d'*Aldborough, London District*.

Par *M. Roblin*, la Pétition de *Joseph Striker*, et autres, du township de *Marysburgh*, dans le district de *Prince-Edward*.

Par *M. Holmes*, la Pétition des Syndics du chemin de barrière de *Longueuil* et *Chambly*, (relativement à un emprunt de £2500); la Pétition des Syndics du chemin de barrière de *Longueuil* et *Chambly*, (relativement à des amendements à leur Acte d'Incorporation); et la Pétition de l'Honorable *James Reid*, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'Hon. *M. Viger*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Richelieu*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

Du Révérend *J. B. Bourassa*, et autres, habitants de la paroisse de *Chateauguay*, dans le comté de *Huntingdon*, demandant une aide pour l'établissement d'une institution pour l'éducation des jeunes demoiselles, sous la régie des Sœurs de la Congrégation de *Montréal*.

De *J. Henry Lambe*, et autres, de la cité et paroisse de *Montréal*, demandant que la Communauté de l'Hôtel-Dieu soit autorisée par une loi, en sa qualité de possesseur et propriétaire des arrières-fiefs de *Nazareth, St. Augustin* et *St. Joseph*, à commuer avec ses censitaires.

D'*Alexander McDonald*, et autres, habitants de la Réserve pour les Sauvages, dans le district de l'*Est*, demandant qu'il leur soit permis d'exercer la franchise électorale.

De *James Corbitt*, et autres, assesseurs pour faire le recensement de la paroisse de *Sorel*, demandant une rémunération pour avoir fait le dit recensement.

Des Dames du Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement, à *Montréal*, demandant une aide et un Acte d'Incorporation.

Du Révérend *John Bethune*, et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un Acte pour incorporer une association, sous les nom et raison de " Association d'Assurance mutuelle, bienveillante, cléricale, légale, médicale, et générale. en *Canada*."

De *George W. Fogg*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*, demandant l'abolition des Cours de District et de Division ; le rétablissement des Cours des Petites Causes et du Bureau d'Enregistrement.

D'*Increase Bullock*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*, demandant une aide pour réparer le chemin qui traverse les montagnes de *Bolton*.

De *Damasc Masson*, de la cité de *Montréal*, demandant une indemnité de £1670 16s. 4d. pour les pertes que les rebelles et les troupes de Sa Majesté lui ont fait souffrir, pendant la rébellion de 1838.

De *John DeCow*, et autres, habitants du comté de *Haldimand*, dans le district de *Niagara*, demandant le renouvellement de la charte qui leur a été accordée en 1835. pour établir une manufacture de verrerie dans le dit comté.

De *R. H. Whitmore*, et autres, habitants de la Seigneurie de *St. Armand*, dans le District Municipal de *Missisquoi*, demandant que l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement soit amendée ; que l'Acte qui établit des Cours de Division soit révoqué ; et que les Cours des Commissaires soient rétablies.

De *Cumfort Curtis*, et autres, habitants du township de *Percy*, dans le district de *Newcastle*, demandant que la ligne de concession, tirée par *T. C. Dennehy*, soit ratifiée par une loi.

De *B. H. LeMoine*, et autres, habitants de la cité et district de *Montréal*, demandant une aide en faveur de la société des Ecoles Britanniques et Canadiennes, à *Montréal*.

Du Conseil de District du District Municipal de *Sherbrooke*, demandant que l'Ordonnance des Municipalités et l'Acte des écoles élémentaires soient amendés à certains égards.

De *John Bonner* et *William Petry*, de *Québec*, demandant que l'enquête, instituée par l'Assemblée Législative, relativement aux mérites de la Pétition qu'ils ont présentée pendant la dernière Session, soit reprise et menée à fin.

De *Thomas White*, et autres. cordonniers de la cité de *Montréal*, demandant l'imposition d'un droit de trente pour cent, sur les bottes, souliers, etc. importés des *Etats-Unis* en cette Province.

De *Charles Turgeon*, marchand de *Québec*, demandant à être payé sur les derniers publics d'une somme de £137 16s. 9d. à lui due par le Conseil de District du District Municipal de *Québec*.

Résolu, Que la Pétition de *Charles Cunningham*, et autres, de la cité de *Londres*, en *Angleterre*, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée à un Comité spécial de sept Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Christie*, *M. Taché*, *M. Wakefield*, l'Hon. *M. Neilson*, *M. DeWitt*, *M. Berthelot*, et *M. Barthe*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition d'*Adam Johnston*, et autres, habitants de la Troisième Concession du township de *Cornwall*, district de l'*Est*, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. McLean*, *M. Chesley*, *M. Roblin*, *M. G. Sherwood*, et *M. Forbes*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

D'Adam Johnston, et autres.

Résolu, Que la Pétition du Révérend *John Bethune*, et autres, de la cité de *Montréal*, soit référée à un Comité choisi, composé de l'Hon. *M. Moffatt*, *M. Quesnel*, *M. Dunlop*, *M. Forbes*, et *M. Hale*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Du Révérend John Bethune, et autres.

L'Hon. *M. Neilson* a proposé, secondé par *M. Dunlop*, Qu'il soit nommé un Comité spécial de sept Membres, pour préparer et faire rapport avec toute la diligence convenable, de Listes de Membres de cette Chambre, pour composer des Comités permanents, savoir :—

Comités permanents.

Premier De Privilèges et Elections.

Deuxième De Griefs.

Troisième Des Cours de Justice.

Quatrième Des Comptes Publics.

Cinquième Pour l'Education et les Ecoles.

Sixième De Commerce.

Septième D'Agriculture.

Huitième Des Chemins et des Améliorations Publiques.

Neuvième Sur les Terres Publiques et Droits Seigneuriaux.

Dixième Des Lois expirantes et Bills grossoyés.

Onzième Des Bills Privés.

Douzième ... Pour les Hôpitaux et Institutions de Charité.

Lesquels Comités auront pouvoir de faire rapport à la Chambre, de tems à autre, de leurs observations et opinions sur les sujets et choses qui leur seront renvoyés, séparément, par cette Chambre, sur les objets pour lesquels ils seront séparément constitués, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé en amendement, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, que tous les mots entre les mots " Qu'il soit nommé " et les mots " lesquels Comités auront pouvoir," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués : " des Comités permanents choisis de cette Chambre, pour la présente Session :—

Premièrement .. De Privilèges et Elections.

Secondement Des Lois expirantes.

Troisièmement .. Des Bills Privés.

Quatrièmement . Sur les Ordres permanents.

Cinquièmement . Sur les Impressions ; et

Sixièmement ... Sur les Contingents."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pétitions réf. rés.—De C. Cunningham, et autres, de Londres, en Angleterre.

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Child, Christie, Daly, Derbishire, Duggan, Dunn, Forbes, Foster, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnston, Jones, Judah, Killaly, Lafontaine, Leslie, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Moore, Morin, Morris, Papineau, Parke, Price, Quesnel, Roblin, Simpson, Harmanus Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Thorburn, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Williams.*—(51.)

CONTRE.

Messieurs *De Witt, Dunlop, Hale, McLean, Moffatt, et Neilson.*—(6.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée sur icelle, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Child, Christie, Daly, Derbishire, De Witt, Duggan, Dunn, Forbes, Foster, Hale, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnston, Jones, Judah, Killaly, Lafontaine, Leslie, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Moffatt, Moore, Morin, Morris, Papineau, Parke, Price, Roblin, Simpson, Harmanus Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Thomson, Thorburn, D. B. Viger, Wakefield, et Williams.*—(52.)

CONTRE.

L'Hon. M. Neilson.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Sur motion de M. *Cameron*, secondé par M. *Johnston*,

Commerce des bois.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération, s'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la dernière Session, qui règle le commerce des bois, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que cette Chambre, après les ordres de ce jour, se formera en le dit Comité.

Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Christie*,

Commissaires de Banqueroutes.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient, de se procurer de chacun des Commissaires de Banqueroutes, nommés dans le *Bas-Canada*, en vertu de l'Ordonnance, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens," et de mettre, devant la Chambre, un Etat des affaires officielles devant tel Commissaire, depuis sa nomination jusqu'à ce jour, indiquant :

Le nombre de personnes et de Compagnies ou de Sociétés qui ont pris le bénéfice de la dite Ordonnance, le nom de toute telle personne et Compagnie, et les endroits où ils ont respectivement fait leur commerce en dernier lieu, avant de prendre le bénéfice de la dite Ordonnance.

Le montant des dettes qui ont été prouvées contre telle personne ou Compagnie, et les dividendes qui ont été payés ou décernés dans chaque cas.

Le montant total des frais et dépenses, et le montant des honoraires qui ont été payés dans chaque cas, ou qui sont dus au Commissaire, Clerc du Commissaire, Messenger, Témoins, et autres parties respectivement, et l'allocation donnée au Banqueroutier.

Les nombres des cas dans lesquels il n'a été payé ou ordonné aucun dividende.

Le nombre de cas où le Banqueroutier a reçu un certificat et où le certificat a été refusé.

Le nombre de causes qui sont encore pendantes, avec les détails ci-dessus, dans chaque cas, autant qu'on pourra le constater.

Les causes dans lesquelles il y a eu Appel de la décision du Commissaire, et le résultat de chaque Appel.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de cette Province.

Indépendance du Parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le seize du courant.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour faire le recensement des habitants du *Bas-Canada*, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés.

Recensement du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu; et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, secondé par l'Hon. M. *Morin*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'abroger certaines parties et d'amender certaines autres parties des différentes lois, relatives à la Judicature du *Bas-Canada*.

Judicature du Bas-Canada.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cameron* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil,

Et M. *Cameron* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger certaines parties et d'amender certaines autres parties des différentes lois, relatives à la Judicature du *Bas-Canada*.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada*.

Cour d'Appel dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*.

Petites Causes dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Administration
de la Justice
dans le district
de Gaspé.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit district.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Sur motion de l'Hon. M. *Hincks*, secondé par M. *Chill*,

Droits.

Résolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer l'expédience d'amender l'Acte, 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 14, qui impose des droits sur les effets et marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte.

Sur motion de M. *Merritt*, secondé par M. *Thompson*,

Loi des céréales du Canada et l'Acte des Possessions Britanniques.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de toutes les dépêches et communications, échangées avec le Gouvernement Impérial, relativement à la loi des céréales du *Canada*, et à l'Acte des Possessions *Britanniques*, depuis le 2 Mars, 1842.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Williams*,

Réduction à la Liste Civile.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre, si le Gouvernement Exécutif de cette Province a fait aucune communication au Gouvernement de Sa Majesté, depuis la dernière Session, relativement à une réduction à la Liste Civile et à d'autres dépenses du Gouvernement Civil de la Province, et qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, toutes communications et correspondances à ce sujet, qu'elle peut se croire libre de communiquer.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Administration
de la Justice
dans le district
de Gaspé.

Ordonné, Que cent exemplaires du Rapport des Commissaires sur l'administration de la Justice dans le district inférieur de *Gaspé*, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *McLean*,

Continuation
du Parlement
en cas de décès ou démission de Sa Majesté.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour continuer le Parlement Provincial, en cas du décès ou de la démission de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que le dit Bill soit lu une seconde fois, après les Ordres de ce jour.

Frais de nouvelles commissions.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour épargner aux officiers publics les frais de nouvelles commissions, à la mort du Souverain, perdu par l'ajournement

de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que le dit Bill soit lu une seconde fois, après les Ordres de ce jour.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération les Actes du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, de la 34^e *Geo.* III, chap. 1^{er}, pour régler le tirage des Jurés; de la 36^e *Geo.* III, chap. 2, pour les amender; de la 48^e *George* III, chap. 13, pour régler la manière de nommer les Jurés spéciaux, et la première section de la 32^e *Geo.* III, chap. 2, pour établir le procès par Jury, dans la vue de consolider et amender les dits Actes.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Holmes* a pris le fauteuil du Comité et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil,

Et M. *Holmes* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer les Actes du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, de la 34^e *Geo.* III, chap. 1^{er}, pour régler le tirage des Jurés; de la 36^e *Geo.* III, chap. 2, pour les amender; de la 48^e *Geo.* III, chap. 13, pour régler la manière de nommer les Jurés spéciaux, et la dernière partie de la première section de la 32^e *Geo.* III, chap. 2, pour établir le procès par Jury, et pour en consolider et amender les dispositions.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, ait la permission d'introduire un Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Jurés. Juries et enquêtes en cette partie de la Province, nommée le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonné pour Lundi, le vingt-trois du courant.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial de cinq Membres, pour s'enquérir des chambres qu'il y a dans l'édifice où siège la Législature, pour les délibérations des Comités de cette Chambre, et si elles sont insuffisantes, de voir quel logement sera nécessaire, et si l'on peut en trouver un dans le voisinage de la Chambre; et d'en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Chambres convenables pour les Comités.

Ordonné, Que M. *Simpson*, M. *Thorburn*, M. *L. M. Viger*, M. *De Witt*, et M. *Cartwright*, composent le dit Comité.

Sur motion de M. *Johnston*, secondé par M. *Roblin*,

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 74, passé dans la cinquième Session du treizième Parlement Provincial du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que cette Chambre se formera en le dit Comité après les Ordres de ce jour.

Le temporel de l'Eglise-Unie d'Angleterre.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour rendre indépendants de la Couronne les Juges

Indépendance des Juges.

des Cours du Banc du Roi, en cette partie de la Province qui formait ci-devant le *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi, le seize du courant.

Vendeurs de propriétés foncières.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas, dans le *Canada-Ouest*, a été lu une seconde fois.

Frais de nouvelles commissions.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour épargner aux officiers publics les frais de nouvelles commissions, à la mort du Souverain, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Continuation du Parlement.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour continuer le Parlement Provincial, en cas du décès ou de la démission de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Commerce des bois.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération, s'il est expédient d'amender l'Acte, passé dans la dernière Session, qui règle le commerce des bois, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Morris* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger un Acte, passé durant la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, "des mâts, esparres, douves, madriers, et autres "objets de cette nature, destinés au chargement "des navires et à l'exportation de la Province, "et pour d'autres fins y relatives."

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, et autres articles de cette nature.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le treize du courant.

Le temporel de l'Eglise-Unie d'Angleterre.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération, s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 74, passé dans la cinquième Session du troisième Parlement Provincial du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie du temporel "de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette "Province, et pour d'autres fins y mentionnées," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Christie* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 6^e Octobre, 1843.

Huit Pétitions présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Parke*, la Pétition de *George Belton*, et autres, des districts de *London* et *Brock*.

Par M. *Foster*, la Pétition des Président et Directeurs de l'Académie de *Shefford*.

Par M. *Holmes*, la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*.

Par M. *Harmannus Smith*, la Pétition de *Samuel Pomfrey*, du township d'*Ancaster*, dans le district de *Gore*.

Par M. *Boswell*, la Pétition de *John Vandal Ham*, docteur en médecine, de la rivière *Trent*.

Par M. *Child*, la Pétition de *C. Jackson* et autres, syndics de l'Académie de *Charleston*.

Par l'Hon. M. *Hincks*, la Pétition de *David Mackenzie*, et autres, maîtres d'écoles dans le district de *Brock*.

Par Sir *Allan N. MacNab*, la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*.

Un Bill grossoyé pour épargner aux officiers publics les frais de nouvelles commissions, à la mort du Souverain, a été lu pour la troisième fois.

Frais de nouvelles commissions.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit.

"Acte pour exempter les officiers publics des frais de nouvelles commissions, à la mort du Souverain."

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

Du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, demandant que le siège du district soit transporté de *Sandwich* à *Chatham*.

Du Révérend *C. Gagnon*, et autres, habitants des townships de *Somerset*, *Stanford*, et autres lieux, demandant un octroi de £2000, pour ouvrir un chemin, des dits townships au fleuve *St. Laurent*, et que les terres, bordant ce chemin, soient concédées aux occupants actuels.

Des Membres du Bureau Médical de *Montréal*, priant la Chambre de passer un Acte pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie.

De *Savense de Beaujeu*, et autres, habitants du comté de *Vaudreuil*, demandant un octroi pour établir un chemin dans l'*Ile Perrot*.

De l'Hon. *Adam Ferric*, de *Montréal*, demandant l'autorisation de poursuivre le paiement des créances, et de maintenir les droits qui lui appartiennent, en sa qualité de Président de la Compagnie de transports intérieurs en *Canada*.

De *David Connell*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*, demandant la révocation de l'Ordonnance relative aux Enregistrements, et l'établissement d'un Bureau d'Enregistrement, dans le dit comté, aux fins d'enregistrer les Actes notariés, tout au long.

D'A. F. *Holmes*, M. D. et autres, professeurs et lecteurs de l'Ecole de Médecine en rapport avec le Collège *McGill*, à *Montréal*, demandant une aide pour les mettre en état de donner leurs lectures, et d'accroître l'utilité de cette institution.

D'E. M. *Leprohon*, et autres, inspecteurs et assistants-inspecteurs de potasse et de perlasse, de la cité de *Montréal*, demandant à la Chambre de faire certains amendements à l'Acte pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse.

Du Conseil Municipal du district de *Brock*, demandant à la Législature d'établir quelques dispositions pour protéger les agriculteurs et les marchands de campagne contre les charges exorbitantes des personnes, qui font le commerce de transport.

Du Conseil Municipal du district de *Brock*, demandant à la Chambre de passer une loi pour tenir le Bureau du Régistrateur dans la Maison de Justice de la ville de district.

D'*Encas Bell*, de la cité de *Toronto*, demandant une rémunération pour ses services, comme gardien de la maison du Parlement, dans la dite cité, pendant une certaine période.

D'*Andrew H. Young*, et autres, de la cité de *Québec*, demandant que *C. Cunningham*, *R. Norman*, *S. Amory*, et autres, soient incorporés aux fins de pouvoir établir des pêcheries Britanniques dans le golfe *St. Laurent*, et pour d'autres fins.

Pétitions référé-
rés.—Habi-
tants de la Ré-
serve pour les
Sauvages.

Résolu. Que la Pétition d'*Alexander McDonald*, et autres, habitants de la Réserve pour les Sauvages, dans le district de l'*Est*, présentée à la Chambre, le trois du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Chesley*, l'Hon. *M. Viger*, *M. Simpson*, *M. Forbes*, et *M. McLean*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill, ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Certains habi-
tants de Qué-
bec.

Ordonné. Que la Pétition d'*Andrew R. Young*, et autres, de la cité de *Québec*, soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Charles Cunningham*, et autres, de la cité de *Londres*, en *Angleterre*.

Bureau Médi-
cal de Mont-
réal.

Résolu. Que la Pétition des Membres du Bureau Médical de *Montréal*, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Simpson*, *M. Taché*, *M. Boutillier*, *M. Harmannus Smith*, et *M. Dunlop*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill, ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

John DeCow,
et autres

Résolu. Que la Pétition de *John DeCow*, et autres, habitants du comté de *Haldimand*, dans le district de *Niagara*, présentée à la Chambre, le trois du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Merritt*, *M. Thompson*, *M. Thorburn*, *M. Powell*, et *M. Harmannus Smith*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill, ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Election pour
le comté de
Montréal.

L'Hon. *M. Sherwood*, du Comité spécial auquel a été référée une motion, faite le trois du courant, savoir :—“ Que *M. l'Orateur* expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ*, pour l'élection d'un Membre, pour servir, dans le présent Parlement Provincial, pour le comté de *Montréal*, en remplacement d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, qui, depuis son élection, a accepté la charge de Greffier de la Paix du district de *Montréal*,” a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a eu, par-devers lui, copie de la commission qui nomme Messieurs *Delisle* et *Bréhaut*, conjointement, Greffiers de la Paix du district de *Montréal*, (datée le 25 Mai, 1838,) et de celle qui nomme *A. M. Delisle*, écuyer, pour remplir, seul, cette charge, (datée le 4 Juillet, 1843,) lesquelles sont ci-annexées.

En consultant la première clause de l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, (4 *Guill. IV*, chap. 32,) intitulé, “ Acte pour rendre vacants les sièges des Membres de l'Assemblée dans certains cas y mentionnés,” et la première clause

de l'Acte passé dans la dernière Session du présent Parlement Provincial, intitulé, “ Acte pour rendre uniforme, dans toute la Province, la loi qui déclare vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative, qui acceptent des emplois.”—Votre Comité trouve que, *Alexander M. Delisle*, écuyer, Membre de votre Honorable Chambre, en acceptant, depuis son élection, en Mai, 1841, une place de profit sous la Couronne, a, par là, rendu vacant son siège comme représentant le comté de *Montréal*.

Votre Comité a consulté divers précédents de la Chambre des Communes de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, qui constatent que le simple renouvellement d'une commission pour remplir certaines formalités légales ou autres, ne suffit pas pour rendre vacant le siège d'un Membre ; mais comme *M. Delisle* était autorisé, par sa nouvelle commission, à recevoir la totalité des honoraires et émoluments dont il n'avait droit de percevoir que la moitié, d'après l'ancienne commission, il est clair que la Couronne lui a donné un profit qu'il a accepté depuis son élection.

Votre Comité recommande, en conséquence, qu'il soit expédié un nouveau *Writ* pour le comté de *Montréal*, pour élire un Membre en remplacement du dit *Alexander Maurice Delisle*, écuyer.

Dissentient, les Honorables Messieurs *Sherwood* et *Moffatt*.

A.

Province du }
Bas-Canada. } (Signé) *J. COLBORNE*.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE
du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Ir-
lande, Protectrice de la Foi, etc. etc. etc.

A tous ceux que ces présentes verront, ou qu'elles
pourront concerner.

SALUT :

ATTENDU qu'en vertu de certaines Lettres Patentes, datées de notre Château *St. Louis*, dans notre cité de *Québec*, le cinquième jour de Janvier de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente-trois, et la troisième du Règne de feu Sa Majesté *Guillaume Quatre*, Feue Sa dite Majesté a constitué et nommé, conjointement, *John Delisle* et *Alexander Maurice Delisle*, écuyers, de notre cité de *Montréal*, Greffiers de la Paix, et des Sessions de la Paix du district de *Montréal* dans notre dite province du *Bas-Canada* :—Et attendu que le dit *John Delisle* est décédé dernièrement : Sachez que nous reposant sur la loyauté, et l'intégrité et la capacité de nos bien-aimés et féaux *Alexander Maurice Delisle* et *William Henry Bréhaut*, écuyers, nous avons, de notre grâce spéciale, connaissance certaine, et propre mouvement, constitué et nommé, comme par ces présentes, nous constituons et nommons, conjointement, les dits *Alexander Maurice Delisle* et *William Henry Bréhaut*, Greffiers de la Paix et des Sessions de la Paix de notre district de *Montréal*, en la dite Province du *Bas-Canada*. Pour par eux, les dits *Alexander Maurice Delisle* et *William Henry Bréhaut*, jouir conjointement, durant notre bon plaisir, et tant qu'ils résideront dans notre dite Province du *Bas-Canada*, de la dite charge de Greffiers de la Paix et des Sessions de la Paix, et l'exercer et la posséder, ensemble avec tous les droits, privilèges, honoraires, profits, émoluments et avantages qui dépendent de la dite charge ou qui pourront, légalement, en découler.

Commission
nommant *Alex-
ander Maurice
Delisle* et *Wil-
liam Bréhaut*,
écuyers, Gref-
fiers conjoints
de la Paix,
pour le district
de *Montréal*.

Fiat.
Enregistrée
dans le Bureau
des archives du
Régistrateur, à
Québec, le 25e
jour de Mai,
1838, dans le
quinzième ré-
gistre des Let-
tres Patentes et
Commissions.
—Folio 187.
D. Duly,
Régistrateur

En foi de quoi, nous avons fait émaner les présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Bas-Canada*: Témoin, notre fidèle et bien-aimé Sir *John Colborne*, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre militaire du Bain, et de l'Ordre Royal Guelfique de Hanovre, Lieutenant-général et Commandant de nos forces dans les Provinces du *Bas-Canada* et *Haut-Canada*, et Administrateur du Gouvernement de la dite Province du *Bas-Canada*. En notre Château *St. Louis*, dans notre dite cité de *Québec*, dans notre dite Province du *Bas-Canada*, le vingt-cinquième jour de Mai, de l'année de notre Seigneur, mil huit cent trente-huit, et la première année de notre Règne.

(Signé,) *D. Daly*,
Secrétaire.

Bureau du Régistrateur de la Province,
Kingston, 5e Octobre, 1843.

Je certifie que le document ci-dessus est une copie fidèle du Régitre, sur lequel il a été collationné avec soin.

R. A. Tucker,
Régistrateur.

B.

Province du } (Signé,) *C. T. METCALFE*.
Canada.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi.

A tous ceux que ces présentes verront, ou qu'elles pourront concerner.

SALUT :

ATTENDU qu'en vertu de certaines Lettres Patentes, datées de notre Château *Saint-Louis*, dans notre cité de *Québec*, le vingt-cinquième de Mai de la première année de notre Règne, nous avons constitué et nommé, conjointement, *Alexander Maurice Delisle* et *William Henry Bréhaut*, écuyers, Greffiers de la Paix et des Sessions de la Paix de notre district de *Montréal*, dans notre dite Province, durant notre bon plaisir. Et attendu que, mu par diverses bonnes causes et considérations, nous avons révoqué, et par les présentes nous révoquons les dites Lettres Patentes: Sachez, que nous reposant sur la loyauté, l'intégrité et la capacité de notre bien-aimé et féal *Alexander Maurice Delisle*, écuyer, de notre cité de *Montréal*, nous avons, de notre grâce spéciale, connaissance certaine et propre mouvement, constitué et nommé, comme, par ces présentes, nous constituons et nommons le dit *Alexander Maurice Delisle*, Greffier de la Paix et Sessions de la Paix de notre district de *Montréal*, en notre dite Province. Pour, par lui le dit *Alexander Maurice Delisle*, jouir, durant notre bon plaisir, et tant qu'il résidera dans notre dite Province, de la dite charge de Greffier de la Paix et des Sessions de la Paix, et l'exercer et la posséder, ensemble avec tous les droits, privilèges, honoraires, profits, émoluments et avantages, qui dépendent de la dite charge ou qui pourront, légalement, en découler.

En foi de quoi, nous avons fait émaner nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir

Charles Theophilus Metcalfe, Baronnet, Chevalier Grand' Croix, du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-général, et Gouverneur-en-chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral en icelles etc. etc. En notre Hôtel du Gouvernement, à *Kingston*, en notre dite Province du *Canada*, le quatrième jour de Juillet, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de notre Règne, la septième.

C. T. M.

D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Régistrateur de la Province,
Kingston, 5e Octobre, 1843.

Je certifie que le document ci-dessus est une copie fidèle du Régitre, sur lequel il a été collationné avec soin.

R. A. Tucker,
Régistrateur.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Sur motion de *M. Price*, secondé par *M. Papi-neau*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, un Etat des noms de tous les Membres de cette Chambre, qui ont été nommés à des charges d'honneur ou de profit par le Gouvernement, et de la nature de chaque charge, avec le salaire qui y est attaché, avec ensemble un Etat des noms des personnes qui étaient ci-devant Membres de la Chambre, qui ont été nommés à des emplois depuis l'Union, avec le salaire y attaché, spécifié en argent courant. Et distinguant les nominations faites avant le 16 Septembre, 1842, de celles qui ont été faites depuis cette époque.

Noms des Membres qui ont été nommés à des charges d'honneur ou de profit.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de *M. Leslie*, secondé par *M. Dunlop*,

Ordonné, Que les Officiers des différentes Banques, qui ont des chartes, et des Bureaux d'Assurance de cette Province, soient tenus, respectivement, de mettre, devant cette Chambre, l'Etat des affaires des dites Banques et Bureaux, tels que requis par les Actes d'Incorporation.

Etats des affaires des Banques.

L'Honorable *M. Hincks*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Etat détaillé des affaires de *King's College*, et de *Upper Canada College*, pour les années 1839, 1840, 1841, et 1842.

King's College et *U. C. College*.

(Pour le dit Etat, voir Appendice (J.)

Ordonné, Que deux cent-cinquante exemplaires du dit Etat soient imprimés, dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Lettres Patentes nommant *A. M. Delisle*, écrivain Greffier de la Paix et des Sessions de la Paix pour le district de *Montréal*.

Enregistrées dans le Bureau des archives du Régistrateur, le septième jour de Juillet, 1843, dans le quinzième régistre des Commissions et Lettres Patentes.—Folio 98.
R. A. Tucker,
Régistrateur.

Continuation
du Parlement
en cas du dé-
cès ou de la
démission de
Sa Majesté.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer le Parlement Provincial, en cas du décès ou de la démission de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, étant lu, La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Forbes* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Forbes* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement. Et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

Alors, sur motion de l'Hon. *Viger*, secondé par l'Hon. M. *Daly*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 9 Octobre, 1843.

15 Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Wakefield*, la Pétition du Révérend J. *D. Carron*, et autres, habitants du District Municipal de *Beauharnois*, (relativement au rétablissement des Cours de Commissaires) ; la Pétition du Révérend J. *Z. Carron*, et autres, habitants du comté de *Beauharnois*, (relativement aux personnes qui vendent des liqueurs, provenant de drèche) ; et la Pétition d'*Eden Colvile*, de *Beauharnois*, agent de l'Association Coloniale de l'*Amérique du Nord*, d'*Irlande*.

Par M. *Hale*, la Pétition du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres.

Par M. *DeWitt*, la Pétition de la Corporation du Collège de *L'Assomption*, dans le comté de *Leinster*.

Par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Victoria*, (relativement à une taxe sur les chiens) ; et la Pétition du Conseil Municipal du district de *Victoria*, (relativement aux licences d'auberges, et autres.

Par M. *Cartwright*, la Pétition des Président, Directeurs et Actionnaires du Pont de *Catarakoui*.

Par M. *Henry Smith*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Midland*, et la Pétition de *William Ketcheson*, junior, et autres, ci-devant Commissaires des lignes de division pour le district de *Victoria*.

Par M. *Cameron*, la Pétition de *William Gordon*, et autres, du township de *Drummond*.

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition des Supérieur et Directeurs du Séminaire de *Québec* ; la Pétition de Dame *M. G. P. Painchaud*, et autres, directrices de l'Association Charitable des Dames Catholiques-Romaines de *Québec* ; et la Pétition de Dame *Susannah Smith*, et autres Dames de l'Association de l'Ecole des petits enfants, de *Québec*.

Par l'Hon. M. *Jones*, la Pétition de *William Baker*, et autres, syndics de l'Ecole Supérieure de *Durham*.

Un Bill, grossoyé, pour continuer le Parlement Provincial, en cas du décès ou de la démission de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour continuer le Parlement Provincial, en cas du décès du Souverain."

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Continuation
du Parlement
en cas du dé-
cès ou de la
démission de
Sa Majesté.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

D'*Amable Jetté*, et autres, assesseurs, de diverses paroisses du comté de *Leinster*, demandant à être indemnisés de leur troubles et des dépenses qu'ils ont

encourues en faisant le recensement de leurs diverses localités, en vertu de l'Acte des 4e et 5e *Victoria*, chap. 42, le Conseil Municipal n'ayant pas pourvu aux moyens de les payer, suivant le taux mentionné dans le dit Acte.

D'*Israel Price*, du township de *Ham*, dans le district de *St. François*, exposant les souffrances qu'il a endurées en s'établissant dans le dit township, et demandant une aide pour l'en indemniser.

De *Joshua Foss*, et autres, habitants de *Westbury*, et autres townships, dans le district de *St. François*, demandant un octroi pour l'achèvement d'un chemin, dans le dit township.

Du lieutenant-colonel *William Morris*, et autres, habitants du comté de *Sherbrooke*, demandant l'imposition d'une taxe sur les produits agricoles étrangers.

D'*Eden Colvile*, de *Beauharnois*, demandant, comme Agent des propriétaires de la Seigneurie de *Beauharnois*, que les habitants de la dite Seigneurie soient indemnisés des dommages qui leur ont été causés par les travailleurs du Canal, et protégés contre le renouvellement de pareilles scènes à l'avenir.

D'*Alexander Kilborne*, et autres, habitants, du comté de *Stanstead*, demandant que le chemin de madriers de *Chambly* soit prolongé jusqu'à la sortie du Lac *Memphrémagog*, et de là, jusqu'au township de *Hereford* et à la ville de *Sherbrooke* ; et que le Bureau des Travaux Publics soit tenu d'explorer le projet du dit chemin.

Du Maire et du Conseil-de-ville de *Kingston*, demandant à être incorporés, sous les nom et raison de "la cité de *Kingston*," et à étendre les limites de la dite cité.

De *J. Lefebvre de Bellefeuille*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Eustache*, demandant à être indemnisés de la perte de l'Eglise et du Couvent de la dite paroisse, qui furent incendiés pendant la dernière rébellion.

De *Joseph Ouellet*, notaire, des *Trois-Pistoles*, demandant une somme de £71 15s. 10d. pour avoir fait le recensement du comté de *Rimouski* ; pour laquelle dite somme la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada* vota une Résolution en sa faveur, le 26 Février, 1836.

De *Donald Currie*, maître d'école, d'*Aldborough, London District*, demandant une pension de retraite.

De *Joseph Striker*, et autres, du township de *Marysburgh*, dans le district de *Prince-Edward*, demandant que l'arpentage, fait originairement par Messieurs *Aikins* et *Collins*, dans la Première Concession du dit township, soit reconnu par la loi.

Des Syndics du chemin de barrière de *Longueuil* et *Chambly*, demandant l'autorisation d'emprunter une somme de £2500, aux mêmes conditions et avec la même garantie que celles auxquelles ils ont déjà obtenu leur premier emprunt.

Des Syndics du chemin de barrière de *Longueuil* et *Chambly*, demandant à la Chambre d'introduire certains amendements dans leur Acte d'Incorporation.

De l'Hon. *James Reid*, et autres, de la cité de *Montréal*, demandant une allocation, aux fins de construire un bâtiment pour établir une Ecole de Charité dans la dite cité.

Du Conseil Municipal du district de *Richelieu*, demandant que l'Ordonnance des Municipalités (4e *Vict.* chap. 4) soit amendée, de manière à permettre aux Municipalités de nommer leurs propres officiers ; que l'Ordonnance des Bureaux d'Enr-

gistrement (4e Vict. chap. 30) soit révoquée ou amendée, et qu'un droit soit imposé sur les produits agricoles étrangers.

De *George Belton*, et autres, des districts de *London* et *Brock*, demandant à être protégés et encouragés pour cultiver le houblon en cette Province.

Des Président et Directeurs de l'Académie de *Shefford*, demandant une allocation pour soutenir cet établissement.

Du Maire et des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*, demandant certains pouvoirs et privilèges relativement à l'Aqueduc de *Montréal*.

De *Samuel Pomfrey*, du township d'*Ancaster*, dans le district de *Gore*, exposant qu'il est incapable de pourvoir à sa subsistance par son travail, par suite d'une blessure qu'il aurait reçue, en tirant un salut Royal, en 1833, et demandant une allocation.

De *John Vandal Flam*, docteur en médecine, de la rivière *Trent*, demandant que la Péninsule de *Newcastle* soit réunie au township de *Cramahé*.

De *C. Jackson*, et autres, syndics de l'Académie de *Charleston*, demandant une allocation en aide de la dite institution.

De *David Mackenzie*, et autres, maîtres d'écoles, dans le district de *Brock*, demandant que l'allocation du Gouvernement, en faveur des instituteurs, qu'ils n'ont pu recevoir, attendu que le Conseil de District n'a pas voulu imposer la taxe requise par la loi, leur soit accordée.

D'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, exposant :—

Que, dans le mois de Septembre dernier, il s'est tenu une élection aux fins d'élire une personne convenable pour représenter le dit comté dans votre Honorable Chambre ; que *Archibald Petrie*, écuyer, du comté de *Russell*, et *William Stewart*, écuyer, du comté de *Carleton*, étaient candidats, et *Edward Malloch*, écuyer, Officier-rapporteur.

Que, lors de la dite élection et six mois avant, le dit Officier-rapporteur résidait dans le township de *Nepean*, comté de *Carleton*, et ne pouvait, en conséquence, tenir cette élection suivant la loi ; puisque l'Acte du Parlement du *Canada*, passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à la liberté des élections dans cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées." ordonne, "Que personne ne pourra être nommé ni agir comme Officier-rapporteur, à moins qu'il n'ait été franc-tenancier dans le comté, *riding*, cité, ville ou bourg pour lequel il est nommé, au moins douze mois avant sa nomination, et qu'il n'y ait résidé pendant cet espace de temps."

Vos Pétitionnaires sont prêts à établir cet allégué et prient votre Honorable Chambre, en conséquence, de vouloir bien le prendre en considération.

Résolu, Que la Pétition de *J. Henry Lambe*, et autres, de la cité et paroisse de *Montréal*, (relativement à une cominutation avec les censitaires de *Nazareth*, et autres fiefs,) présentée à la Chambre, le trois du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. De Witt*, *M. L. M. Viger*, *M. Leslie*, *M. Quesnel*, et l'Hon. *M. Moffatt*, composent le dit Comité.

L'Hon. *M. Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-

Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :—

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée que le Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'administration du temporel de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres objets y mentionnés," qui a été passé par le Parlement de cette Province, pendant sa dernière Session, et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, a été spécialement confirmé, et finalement passé par Sa Majesté en Conseil, le 23 Août dernier.

Maison du Gouvernement,

Kingston, 6 Octobre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée, en réponse à son Adresse relative au siège du Gouvernement, qu'il ne se croit pas libre de mettre, devant la Chambre, copies des communications qui ont été échangées entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouverneur de cette Colonie, à ce sujet, mais que les instructions qu'il a reçues, portent en substance, que le Gouvernement de Sa Majesté ne croit pas devoir en venir à une décision sur le choix d'une place pour le siège futur du Gouvernement, sans l'avis de la Législature Provinciale ; et que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à soumettre favorablement à Sa Majesté telles Adresses qui pourront lui être présentées à ce sujet par les deux Chambres Législatives, ou l'une d'entr'elles pour recommander soit *Kingston* ou *Montréal* ; pourvu qu'en présentant une Adresse, à cet effet, la Chambre d'Assemblée s'engage de voter les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses que devra entraîner l'établissement permanent du siège du Gouvernement dans l'endroit qu'elle recommandera, étant bien entendu que ce choix est nécessairement limité à l'une de ces deux villes ; car les anciennes capitales, *Québec* et *Toronto*, sont toutes deux trop éloignées du centre de la Province, et le projet de faire siéger la Législature, alternativement, dans l'une ou l'autre, ou ailleurs, est considéré comme impraticable à cause des inconvénients graves et manifestes qu'il présente. Comme liés à ce sujet, le Gouverneur-Général transmet copie d'un Rapport du Comité du Conseil Exécutif, et copie du Protêt de l'un de ses Membres, sur le même sujet, qui ont été soumis à la considération des Ministres de Sa Majesté.

Maison du Gouvernement,

Kingston, 6 Octobre, 1843.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, G.C.B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, etc. etc. etc.

Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif, relativement au Siège du Gouvernement.—

Présents :

L'Honorable *M. Sullivan*, au fauteuil, *M. Dunn*, *M. Daly*, *M. Harrison*, *M. Killaly*, *M. Hincks*, *M. Lafontaine*, *M. Baldwin*, et *M. Morin*, Messieurs *Aylwin* et *Small* étant absents pour affaires publiques.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

L'importante question de la localité du Siège du Gouvernement Provincial du *Canada*, sur laquelle Votre Excellence est appelée par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, à former une opinion, avec l'aide du Conseil Exécutif, a occupé l'attention sérieuse du Comité de tout le Conseil ; et le Comité, vivement pénétré des difficultés qui accompagnent

Le temporel de l'Eglise-Union d'Angleterre et d'Irlande.

Siège du Gouvernement.

Pétition référée
—J. H. Lambe,
et autres.

Messages de
Son Excellence

Siège du Gov.

la discussion d'un tel sujet, et sentant l'impossibilité de concilier les intérêts sectionnaires en faveur de la décision qui pourrait être donnée, offre respectueusement son avis, résultat d'une grave délibération, de sa part; et quoique peu en harmonie avec les premières impressions laissées sur l'esprit du ci-devant Gouverneur-Général, ou avec la politique qui a placé le Siège de la Législature à *Kingston*, et transporté les Bureaux Publics dans cette ville, le Comité n'en croit pas moins que son avis tendra puissamment à promouvoir le bien-être général, et rencontrera l'assentiment général des habitants de la Province.

Comme on devait naturellement s'y attendre, les opinions populaires qui ont été le plus fortement exprimées à cet égard, découlent ouvertement des prétentions que les habitants de certaines localités ont à posséder le Siège du Gouvernement dans leur propre cité ou les environs; ou prennent leur source dans des intérêts pécuniaires, présentés sous l'apparence de l'intérêt public et général. Ainsi, par exemple, les citoyens des anciennes capitales du *Haut* et du *Bas-Canada*, se plaignent de la dépréciation de la valeur des propriétés, dépréciation causée, selon eux, par le déplacement du Siège du Gouvernement. Les habitants de *Kingston* font une pareille réclamation, fondée sur ce qu'ils ont dernièrement employé des capitaux pour acheter des terrains et construire des édifices, dans l'espoir qu'ils avaient formé que *Kingston* demeurerait, permanemment, la capitale. A l'égard de *Québec*, on prétend que sa grande force sous le point de vue militaire, et les bâtimens qu'elle possède dans son sein, pour l'usage de la Législature, doivent lui assurer la préférence, par de simples considérations de sécurité et d'économie. L'existence d'édifices publics à *Toronto*, l'accroissement rapide de la population, et la richesse de cette cité et des districts voisins, sont présentés comme autant de motifs d'économie et de convenance publique, qui devront, par la suite, militer en sa faveur. D'un autre côté, la position centrale de *Kingston*, ses moyens de défense, et les dépenses qu'on y a faites dernièrement, par autorisation de Lord *Sydenham*, pour acheter des terrains pour la construction d'édifices publics, sont offerts comme des motifs, qui non seulement doivent engager à faire de *Kingston* la capitale de la Province, mais qui lient, en quelque sorte, le Gouvernement de Sa Majesté à réaliser les espérances que les actes du Gouvernement ont fait naître. Puis en faveur de *Bytown*, on donne sa position intérieure sur la rivière limitrophe entre les ci-devant Provinces, et à l'embouchure du grand Canal Militaire du Rideau, comme des considérations qui lui donnent le pas sur toutes les autres places, vu qu'elle est comparativement à l'abri des atteintes de l'ennemi en cas de guerre, et également centrale pour les Hauts et les Bas-Canadiens.

Le Comité regarde le choix du Siège du Gouvernement et de la Législature, comme d'une trop grande importance au public en général, pour donner beaucoup d'attention aux intérêts sectionnaires des habitants qui demandent que ce choix tombe, de préférence, sur leur propre ville. Ce que l'on doit principalement considérer, c'est la convenance et l'utilité de la société en général; et l'on peut dire que c'est là l'unique objet que l'on doit avoir en vue dans le choix d'une capitale pour un pays comme le *Canada*, où il n'a pas encore été créé d'intérêts sectionnaires assez importants pour mériter qu'on s'y arrête, sous le point de vue national. Le déplacement d'un Gouvernement est, sans contredit, une grande calamité pour les possesseurs de propriétés dans les places auxquelles il a été enlevé; et des changements de cette nature ne devraient jamais être faits avec légèreté: mais cela même ne sert qu'à imposer au Gouvernement le devoir impérieux de faire son choix avec le plus grand soin, et de placer, aussitôt possible, la capitale dans un endroit

Siège du Gov.

d'où il ne sera plus nécessaire de la déplacer par suite de l'état futur du pays. Continuer, pendant quelque temps, le Siège du Gouvernement dans un lieu qui a été injudicieusement choisi, c'est exposer cette place, par la suite, au malheur certain de se le voir enlever à une époque, où des intérêts bien plus graves se trouveront compromis; c'est pourquoi, quoique le Gouvernement doive éviter, autant que possible, de changer la localité d'une capitale, il ne peut, néanmoins, atteindre un but aussi désirable, qu'en faisant un choix convenable, non pas en vue d'intérêts temporaires et de localité, mais en vue de l'utilité générale et d'intérêts permanents.

L'Union des Provinces du *Canada* réunit en une seule Législature, et dans une seule cité, les personnes chargées de surveiller les affaires publiques d'un peuple épars sur une vaste étendue de pays, et qui diffèrent par la langue, les lois et des intérêts sectionnaires divers. Elle fait aussi affluer, vers le Siège du Gouvernement Provincial, un concours continuel de personnes qui viennent solliciter pour des affaires publiques ou privées. Obliger ces personnes à se rendre dans aucune section de la Province, qui, par sa position, placerait les législateurs et solliciteurs de l'autre section, loin de tout ce qui se rattache à leur propre race et à leur pays, et loin de ceux dont ils représentent les intérêts, et dont il est essentiel pour eux de posséder la confiance, ce serait, dans l'opinion du Comité du Conseil, créer une source continuelle de mécontentement, et faire naître, dans l'esprit de ces gens, la pensée de l'exil et du délaissement, qu'aucune raison ne pourrait dissiper, aucun avantage, contrebalancer. L'existence d'un sentiment semblable est à-peu-près inévitable, si l'on réfléchit que la capitale du *Canada* devra toujours être à une grande distance des extrémités de la Province, et que ceux qui sont éloignés du théâtre des délibérations de la Législature, et de l'action exécutive, s'imagineront toujours qu'on traite, légèrement ou avec mépris, leurs intérêts et leurs opinions; mais ce mécontentement devra s'aggraver bien davantage, si la législation a lieu dans une localité où la langue, les lois ou les mœurs d'une grande partie de la société, ne sont pas connues, où l'on ne peut observer l'état actuel et les besoins de cette partie de la population, et où l'on ne peut les connaître que par des avancés qui peuvent être niés et contestés. Si l'on ne pouvait trouver une localité commune qui mettrait à-peu-près les deux partis sur un pied d'égalité, cela opposerait un grand obstacle au succès de l'Union; car le Comité pense que l'un ou l'autre parti sentirait toujours un sentiment d'injustice et d'oppression, très-injurieux pour le Gouvernement et nuisible à la tranquillité de la Province. L'objet du Comité a donc été de trouver la place qui soulèverait le moins de plaintes, et il pense que cet objet doit l'emporter sur tous les autres.

Québec, à la vérité, a ses fortifications; c'est le grand entrepôt du commerce des bois auquel une partie des habitants du *Haut-Canada* est intéressée. Il possède dans son sein une Maison de Parlement qui pourrait servir temporairement aux séances de la Législature, et dont partie pourrait servir à la même destination, par la suite; et son climat ne diffère pas essentiellement de celui des autres parties de la Province. Mais son éloignement du *Haut-Canada*, l'absence de relations commerciales continues avec la Province Supérieure, excepté pour une branche de commerce, le peu de rapports personnels entre ses habitants et ceux de la partie Ouest de la Colonie, sont des obstacles graves qui s'opposent, dans l'opinion du Comité, au choix de cette ville comme le Siège du Gouvernement. Les Hauts-Canadiens qui ont affaire au Gouvernement, ou sont engagés dans quelques transactions publiques, se trouveraient dans la nécessité de se transporter loin de leur pays, dans une ville où tout leur

Siège du Gov.

paraîtrait étrange ; et l'éloignement même, et les frais de transport hors de leur Section de la Province, leur sembleraient un fardeau inutile.

Toronto est une ville florissante et qui s'accroît rapidement ; elle est située dans un pays fertile, et possède, derrière elle, une grande étendue de terres habitées ou en voie de l'être ; mais elle a peu d'intérêts communs avec la Province Inférieure, si ce n'est comme place par où doit s'écouler son commerce. Elle est encore moins connue des Bas-Canadiens, que *Québec* ne l'est des habitants du *Haut-Canada* ; et son éloignement du *Bas-Canada* entraînerait constamment des inconvénients trop graves pour en faire permanemment la capitale.

Kingston, il est vrai, possède une position plus centrale ; mais son importance, excepté comme poste militaire, dépend en grande partie du commerce de transport ; le pays qui l'entoure n'étant pas grandement susceptible d'améliorations, ses progrès n'ont pas été rapides, quoiqu'elle soit une des plus anciennes villes de la Province, et ait l'avantage de posséder de grands établissements pour la marine et l'armée. La présence du Gouvernement a produit des améliorations qui devront, néanmoins, se borner aux besoins de la population que cette circonstance y a fait affluer. Elle est voisine de la frontière américaine, et reçoit plusieurs de ses approvisionnements des *Etats-Unis* ; et l'habitant du *Bas-Canada* se trouve tout aussi étranger dans cette cité que dans toute autre partie du *Canada* ; d'ailleurs, à l'exception de ses propres habitants, et des campagnes voisines, on ne voit pas qu'il y ait un nombre considérable d'habitants du *Haut-Canada*, qui y aient aucun intérêt. Il n'est donc pas surprenant, quand la question a été agitée dans les deux dernières Sessions de l'Assemblée Législative, qu'une grande majorité des membres se soit déclarée formellement contre *Kingston*.

On peut dire de *Bytown*, que cette ville est comparativement à l'abri de toute attaque à l'intérieur ; que, quand les contrées qu'arrose l'*Ottawa* seront établies, elle promet de grandir en importance ; et qu'elle est située sur les frontières de la Province. Mais sa position offre des inconvénients pour les Hauts et Bas-Canadiens ; elle n'est à la portée ni des uns ni des autres ; et, présentant des désavantages qui seraient également sentis dans les deux sections de la Province, il est probable que toutes deux se réuniraient en un sentiment commun, qui ne serait pas en sa faveur.

Dès le premier âge de la Colonie, le Gouvernement français choisit l'*Isle de Montréal*, comme le site favori d'une grande cité. Mais la sagacité reconnue et la prévoyance déployés par les officiers de cette nation dans leur prise de possession des postes, militaires ou non, le long du *St. Laurent*, et sur le *Mississippi*, au milieu d'un pays qui n'était alors qu'une forêt sauvage, fut à peine de requise quand on se résolut à faire une ville de *Montréal*. Ni la découverte de localités prétendant être situées aussi favorablement, ni le développement des vastes ressources des derniers tems, ni les progrès de la navigation des canaux, ni même la découverte et l'application de la vapeur qui, en d'autre cas, ont démenti les calculs des plus sages et des plus profonds des anciens politiques, n'ont opéré de changements dans la perspective de l'importance de *Montréal* ; au contraire, ils ont confirmé et outrepassé les prévisions de sa grandeur future. Située à la tête de la navigation de la mer, et au pied de la navigation fluviale et des canaux, non seulement du *Canada*, mais du Nord-Ouest de l'*Amérique*, *Montréal* est, depuis long-tems, la capitale commerciale de la Province, et court une grande chance de devenir le marché d'une grande portion des vastes contrées du Nord-Ouest des *Etats-Unis de l'Amérique* ; cette ville est non seulement le lieu par où se fait le com-

Siège du Gov.

merce du pays, mais elle est l'entrepôt, et la place d'échange de ce commerce, et conséquemment, le centre, sans comparaison, des richesses du *Canada*, richesses qui ne proviennent point d'une source partielle ou changeante, mais qui y affluent tant de l'Atlantique que des lacs reculés de l'Ouest et même des eaux, dont l'entrée naturelle est à la *Nouvelle-Orléans*, mais que, par le moyen des canaux, l'on a mises en communication avec les lacs du *Canada*, à la cité favorisée duquel elles portent leurs contributions. Des navires de l'océan et des bâtimens de l'intérieur reposent ensemble dans le port de *Montréal*, et des hommes, venant de toutes les directions, s'y rencontrent dans le cours ordinaire des affaires. Cette ville n'a point d'intérêt dans les jalousies sectionnaires des différentes localités de l'Ouest du pays ; mais il est impossible d'imaginer une amélioration dans cette section, qui ne lui profite, tandis que, d'un autre côté, les habitants du *Haut-Canada*, prenant peu de part aux affaires des autres parties du *Bas-Canada*, ont de grands intérêts à *Montréal*, parceque cette cité est leur port de mer et leur marché. Elle tient essentiellement aux deux Provinces, et chacune d'elles y a un intérêt ; elle est de plus aussi bien connue des habitants de la Province Supérieure que de ceux de la section dans laquelle elle se trouve située. Elle est de toutes les autres, celle où l'on peut étudier, le mieux, la situation statistique et politique de tout le *Canada*, et où la législation court moins de risque d'être partielle, et l'intérêt d'une portion quelconque du peuple de la Province, négligé ou dédaigné.

Il n'y a pas de preuve plus concluante de l'exactitude de ces opinions, que la demande que les habitants de l'Ouest du pays ont faite de la cité de *Montréal*, long-tems avant l'Union, donnant pour raison qu'elle avait été créée par les produits de leur industrie, et alimentée par leur commerce, et qu'ils étaient privés des ressources que fournissent les richesses de cette cité, parcequ'elle formait partie d'une autre Province. Il n'y a pas de doute que les habitants du *Bas-Canada*, ont vu d'un mauvais œil cette proposition, à laquelle ils se sont opposés, de démembrer leur pays et de leur enlever leur principale ville ; et certainement que la contestation au sujet d'un lieu où les deux Provinces prétendaient avoir un intérêt, qui était aussi grand que manifeste, intérêt que ne possède aucune autre localité, devrait être un preuve concluante en faveur du lieu contesté, lorsque l'on demande où sera la capitale de ces deux Provinces aujourd'hui réunies, alors concurrentes. Il paraît presque indubitable au Comité du Conseil que la capitale des Provinces-Unies devrait être placée dans un lieu où les habitants du *Haut-Canada* puissent efficacement surveiller les affaires de leur commerce maritime et extérieur, et ceux du *Bas-Canada*, étudier et contrôler la régie intérieure des communications dont ils partagent la dépense, et s'attendent à partager aussi les avantages. Il n'y a point de doute que *Montréal* possède ces avantages. Il paraît également évident au Comité, que cette ville fournirait au Gouvernement qui y serait fixé, des facilités supérieures à toutes celles que pourraient offrir les villes rivales, qui prétendent au choix du Gouvernement, pour constater, minutieusement et constamment, ce qui est avantageux pour toute la société, et quelle est la véritable tendance de l'opinion publique. Tous les avantages qui découlent de la réunion de l'intérêt commun et universel dans un seul endroit, se trouvent, dans l'opinion du Comité, exister plus à *Montréal* que dans la plupart des villes capitales. Et en conséquence, il se croit obligé, sans donner beaucoup de poids aux prétentions locales ni aux vœux, que font naturellement les deux sections de la Province, de posséder la prépondérance politique, d'aviser respectueusement Votre Excellence de recommander à la Reine de choisir *Montréal*, pour être la capitale Canadienne de Sa Majesté.

Siège du Gov.

Le Comité prend, en outre, la liberté de suggérer que, quoiqu'il appartienne à Sa Majesté de déclarer sa gracieuse intention à cet égard, le choix qu'elle fera de quelque lieu que ce soit pour le Siège du Gouvernement, entraînera des dépenses considérables, qui devront être votées par la Législature; et il n'a aucun doute qu'il serait satisfaisant pour Sa Majesté, comme pour Votre Excellence et le Conseil, de voir le Parlement Provincial accorder et supporter ces dépenses nécessaires, avec plaisir et cordialement. Et ce Comité n'a pas besoin de dire combien il serait pénible pour lui de voir s'élever, sur ce point, une différence d'opinion sérieuse. Les procédés des deux dernières Sessions du Parlement indiqueraient, suivant lui, des difficultés de cette nature, et telles qu'il serait presque inutile de demander au Parlement de voter cette dépense, si *Kingston* devait continuer d'être la capitale; ou si aucune des villes, qui ont demandé à le devenir, était choisie par le Gouvernement; et il est d'opinion que, quoique les citoyens de *Montréal*, paraissent prendre peu d'intérêt à cette question dont la décision pourrait les affecter personnellement, et quoiqu'en effet cette cité a tant d'autres ressources que cela explique l'indifférence que montrent ses habitants pour l'acquisition, par leur ville, du titre de capitale politique, cependant, les avantages qui en résulteraient pour le public en général, paraissent si évidents, et il est si facile de défendre les objets généraux en vue dans ce choix, qu'il a le plus vif espoir que la Législature concourra dans sa décision et que, par là, seront évitées les difficultés que ferait naître probablement un choix contraire. Le Comité du Conseil suggère respectueusement que, quelque soit le lieu qu'il plaise à Sa Majesté de choisir, les intérêts individuels souffriront et continueront de souffrir, tant qu'il n'aura pas été adopté de décision finale sur ce point. Cette question agite ou laisse flotter plus ou moins l'esprit public dans l'incertitude, de manière à faire tort aux autres matières politiques. Une fois que la capitale de la Province aura été définitivement choisie, les mauvaises passions s'éteindront et les intérêts communs et utiles reprendront leur place. Les avantages de l'intention de Sa Majesté seront compris et reconnus d'autant plus vite qu'elle sera mise à exécution plus tôt. S'il plaît à Votre Excellence d'agréer les recommandations du Comité, et si Sa Majesté est avisée de concourir dans le choix de *Montréal* pour la capitale, le Comité pense que les facilités qui se trouvent dans cette Cité et les commodités qu'offrent son étendue et sa position, ainsi que la possession de propriétés publiques qui sont en disponibilité pour l'usage du Gouvernement, pourront permettre de l'y transférer dans un très-court délai.

La nécessité urgente d'une décision immédiate, et de son exécution, le plus tôt possible, devient encore plus évidente par le besoin d'argent où l'on va se trouver prochainement, pour payer le loyer des bâtiments employés pour les usages publics et celui de l'Hôtel du Gouvernement. Une demande de fonds, faite au Parlement, pour couvrir cette dépense, amènerait la discussion de la question du Siège du Gouvernement sous la forme la plus embarrassante. Les bâtiments occupés par les officiers publics et par le Parlement, à *Kingston*, sont absolument impropres aux destinations qu'on leur a donnés ainsi, temporairement. Les Membres de la Législature ont été assujétis aux plus grands inconvénients, faute d'un édifice convenable pour leurs Sessions, et les facilités qu'on trouve à *Montréal* pour bâtir, et la grande modicité des constructions, lui donnent, sous le rapport économique, des avantages qui feraient plus que contrebalancer la valeur des édifices publics que possèdent *Québec* et *Toronto*.

Le tout est respectueusement soumis.

Par Ordre,

(Signé) R. B. Sullivan, Président.
Certifié, E. Parent, G. C. E.

Salle du Conseil, *Kingston*, 16 Mars, 1842.

(Copie.)

M. *Harrison*, comme Membre du Conseil Exécutif du *Canada*, présent le 16 du présent mois, à un Comité du Conseil où une minute fut adoptée, par laquelle le Comité recommandait de transférer le Siège du Gouvernement du *Canada*, de *Kingston* à *Montréal*, croit de son devoir de communiquer à Son Excellence le Gouverneur-Général, qu'il n'a pas concouru dans la minute du Conseil ci-dessus mentionnée.

Désireux d'éviter toute cause possible d'embarras, et convaincu que toutes les raisons politiques, sous quelque face que l'on puisse envisager la question, sont complètement épuisées, M. *Harrison* n'entrera dans aucun exposé des raisonnements qui l'ont conduit à la conclusion qu'il a adoptée, et, en conséquence, il se borne à transmettre cette communication à Son Excellence.

Kingston, 20 Mars, 1843.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Harrison*, que deux mille cinq cents exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, en réponse à l'Adresse de cette Chambre, au sujet du Siège du Gouvernement, et des documents qui l'accompagnent, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Johnston* a proposé, secondé par M. *Dunlop*. Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise, jusqu'à ce que l'on puisse se procurer la plus ample information, conformément à l'Adresse de cette Chambre du trois de ce mois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, il s'en est aussi suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boutillier, Cameron, Child, Christie, Crane, Daly, De Witt, Dunn, Forbes, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Judah, Killaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Morin, Neilson, Papineau, Parke, Powell, Price, Roblin, Simpson, Hermannus Smith, Steele, Taché, Thompson, Thorburn, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.*—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Cartwright, Dunlop, Hale, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Henry Smith, et Williams.*—(8.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, Que cinq mille exemplaires de l'Adresse de cette Chambre, du trois du courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant des informations au sujet du Siège du Gouvernement, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Simpson*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir des chambres qu'il y a dans l'édifice où siège la Législature, pour les délibérations des Comités de cette Chambre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

« Que l'édifice dans lequel siège cette Chambre ne contient que deux appartements vacants, capables de servir à l'usage des Comités. Votre Comité a ensuite jeté les yeux sur les bâtiments extérieurs, mais il a trouvé que l'appentis était le seul que l'on pourrait convertir en chambres pour servir de séances aux Comités, et qu'en dépensant une somme de £140, on pourrait le distribuer de ma-

Protét.

nière à former huit chambres de 12 pieds sur 24, chacune. Le Comité était disposé à recommander de changer la distribution de l'appentis, afin d'ajouter quelques nouveaux appartements à une institution charitable qui pût servir plus tard d'hôpital pour les personnes atteintes de fièvres contagieuses; mais l'époque avancée de la saison et les difficultés que ces arrangements auraient entraînés, l'ont engagé à s'adresser à l'Honorable Archidiacre du Diocèse qui s'est engagé bien généreusement à leur donner l'usage des appartements nécessaires, pendant la Session actuelle, pour la somme de £75.

En conséquence, votre Comité prend respectueusement la liberté de recommander que la somme de soixante-quinze louis, soit portée sur les comptes contingents de la Chambre, pour mettre le Président en état de conclure l'arrangement avec le Vénérable Archidiacre."

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Barthe* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Barthe* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Comités permanents.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, l'Hon. M. *Neilson*, Sir *Allan N. MacNab*, M. *Merritt*, M. *Leslie*, M. *Price*, l'Hon. M. *Moffatt*, l'Hon. M. *Harrison*, M. *Christie*, l'Hon. M. *Sherwood*, et M. L. M. *Viger*, pour préparer et faire rapport avec toute la diligence convenable, de Listes de Membres pour composer les six Comités permanents, ordonnés par cette Chambre, Jeudi dernier.

Sur motion de M. *Wakefield*, secondé par M. *DeWitt*,

Troupes de Beauharnois.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance qui peut avoir eu lieu entre le Gouvernement Civil et les autorités militaires, au sujet du stationnement des troupes sur la ligne du Canal de *Beauharnois*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Terres aux Sectes Religieuses Chrétiennes.

Ordonné, Que M. *Williams* ait la permission d'introduire un Bill pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par M. *Derbshire*,

Marshall Spring Bidwell.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de toute correspondance que peut avoir échangée le Gouvernement Exécutif de cette Province, depuis que Son Excellence a pris les rênes de l'administration, relativement à l'affaire de *Marshall*

Spring Bidwell, ci-devant Orateur de la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du *Haut-Canada*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill pour réprimer les processions de partis dans certains cas.

Processions de partis.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-trois du courant.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill pour décourager les Sociétés secrètes.

Sociétés secrètes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-trois du courant.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la manière de convoquer les assemblées publiques en cette Province, et y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la paix publique aux dites assemblées.

Assemblées publiques.

Il a, en conséquence, présenté dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-trois du courant.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour épargner à la Province toute perte inutile sur la vente judiciaire de certaines parties de la succession vacante de feu l'Hon. Sir *John Caldwell*, a été lu une seconde fois.

Succession vacante de Sir John Caldwell.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *DeWitt* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *DeWitt* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour faire le recensement des habitants du *Bas-Canada*, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés, a été lu une seconde fois.

Recensement du Bas-Canada.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Merritt* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Merritt* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer l'expédience d'amender l'Acte 4^e et 5^e *Vict.* chap. 14, qui impose des droits sur les effets et marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles, qui en ont été exemptés par le dit Acte, étant lu,

Droits sur les effets et marchandises importés.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

Le Capitaine *Steele* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le Capitaine *Steele* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Writ pour l'élection du comté de Montréal.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel a été référée une motion, faite le trois du courant, savoir: "Que M. l'Orateur expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ* pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le comté de *Montréal*, en remplacement d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, qui, depuis son élection, a accepté la charge de Greffier de la Paix pour le district de *Montréal*," étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de l'Hon. Procureur-général *Aylwin*, secondé par l'Hon. M. *Viger*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 10 Octobre, 1843.

Retours des Collecteurs.

M. l'ORATEUR a mis, devant la Chambre, des Retours des Collecteurs des ports de *Montréal* et de *Kingston*, à un Ordre de la Chambre, du 8 Octobre, 1842, pour une copie des réglemens relatifs à l'emmagasinage aux différents ports de cette Province.

(Pour les dits Retours, voir Appendice (K).)

12 Pétitions présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Par M. *I. M. Viger*, la Pétition des Révérends MM. *Brassard* et *Mignault*, curés de *Longueuil* et de *Chambly*, et autres habitants des dites paroisses, et la Pétition de *Joseph Bessette*, et autres, propriétaires de terres sur la ligne du Canal de *Chambly*.

Par M. *Child*, la Pétition d'*Edmund Peel*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*; la Pétition d'*Andrew Patton*, douanier de la douane du township de *Stanstead*; et la Pétition de *Robert Hoyle*, collecteur de douanes à *Stanstead*.

Par l'Hon. M. *Morin*, la Pétition d'*H. St. Germain* et *J. G. LaViolette*, de la paroisse de *St. Eustache*, dans le district de *Montréal*.

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition de *Charles Hébert*, messenger du Conseil de District de *Québec*.

Par M. *Henry Smith*, la Pétition du Vénérable *George Okill Stuart*, et autres, francs-tenanciers et locataires sur le Lot 24, dans la Première Concession du township de *Kingston*.

Par M. *Taschereau*, la Pétition du Révérend *P. Beaumont*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Jean-Chrysostôme*, dans la Seigneurie de *Lauzon*, dans le comté de *Dorchester*.

Par M. l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, la Pétition du Révérend M. *C. F. Cazeau*, et autres, Membres de la Congrégation de Notre-Dame, de la cité de *Québec*.

Par M. *Wakefield*, la Pétition de *J. B. Laviolette*, Magistrat Stipendiaire sur le Canal de *Beauharnois*, dans le district de *Montréal*.

Par M. *Cartwright*, la Pétition de *Thomas Corbett*, et autres, de la ville de *Kingston*.

M. *Simpson*, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition des Membres du Bureau Médical de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre; et il est comme suit:—

Bureau Médical de Montréal.

Votre Comité prend la liberté de faire rapport que votre Honorable Chambre ayant sanctionné le principe de cette mesure dans les deux dernières Sessions, en passant à sa seconde lecture, un Bill pour faciliter l'étude de l'anatomie, votre Comité considère que le meilleur moyen d'atteindre le but que l'on a en vue, serait l'introduction d'un Bill qu'il recommande à votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que M. *Simpson* ait la permission d'introduire un Bill pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie.

Etude de l'anatomie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le vingt du courant.

M. *Christie*, du Comité spécial auquel ont été référées la Pétition de *Charles Cunningham*, et autres, de la cité de *Londres*, en *Angleterre*, et la Pétition d'*Andrew Young*, et autres, de la cité de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Rapport sur la Pétition de Ch. Cunningham, et autres.

"Ayant fait les recherches nécessaires pour constater si l'incorporation d'une Compagnie pour les fins indiquées dans la première des dites Pétitions qui ont été soumises à ses délibérations, produirait, dans la Province, des avantages d'un intérêt public, et pour s'assurer si les Pétitionnaires pourraient effectuer, d'une manière permanente, le projet qu'ils ont en vue, votre Comité a interrogé *J. H. Kerr*, écuyer, de *Québec*, agent des Pétitionnaires, et M. *Wakefield*, l'un des Membres de votre Honorable Chambre, qui connaissent personnellement les Pétitionnaires, et dont le témoignage est suffisant sur ce sujet. Votre Comité est d'opinion, en conséquence, que l'organisation d'une Compagnie pour cet objet avec un capital de £150,000, que l'on pourra augmenter jusqu'à £200,000 sterling, et dont un tiers, au moins, devra être versé par les Actionnaires avant l'époque à laquelle la dite Compagnie devra entrer en opération et jouir des privilèges d'un corps incorporé en *Canada*, serait avantageuse à la Province en introduisant des capitaux Britanniques et encourageant un esprit d'entreprise et d'industrie dans la Province. Il serait prudent, néanmoins, de statuer qu'avant d'entrer en opération, comme corps incorporé, les Actionnaires de la dite Compagnie soient tenus de verser de bonne foi, le tiers, au moins, du capital de la dite Compagnie, pour par elle en disposer pour les fins susdites, et de manière à ce que les habitants de cette Province, qui auront des réclamations contre elle, puissent se faire payer. La dite Compagnie devrait aussi être tenue de soumettre annuellement à la Législature Provinciale un Etat général et suffisant de ses affaires, pour réprimer l'abus des privilèges qui lui seront accordés par l'Acte d'Incorporation. Votre Comité recommande, en conséquence, à votre Honorable Chambre de vouloir bien accéder à la demande des Pétitionnaires, et d'introduire et passer un Acte pour incorporer la dite Compagnie.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender les lois d'Enregistrement de cette partie de la Province, qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*.

Lois d'Enregistrement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le dix-huit du courant.

Sur motion de M. *Thorburn*, secondé par M. *Harmannus Smith*,

Ligne de division du district de Niagara.

Résolu, Que, Mercredi, le dix-huit du courant, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, de la 56^e *Geo. III*, chap. 19, en autant qu'il a rapport à la ligne de division entre les districts de *Niagara* et de *Gore*, et que la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara*, au sujet de la dite ligne de division, présentée à la Chambre, le vingt-neuf du mois dernier, soit référée au dit Comité.

Sur motion de M. *Thorburn*, secondé par M. *Harmannus Smith*,

Résolu. Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de faire revivre et de continuer partie de l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, de la 1^e *Victoria*, chap. 19, afin de mettre les Commissaires, nommés en vertu de cet Acte, en état de faire payer et régler les frais et dépenses qu'ils ont encourus dans l'exécution de leur devoir, et qui n'ont pas encore été liquidés, et que la Pétition de *George Rykert*, et autres, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée au dit Comité.

Sur motion de l'Hon. M. *Jones*, secondé par l'Hon. M. *Neilson*,

Troubles a Beauharnois.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, le Rapport de la Commission d'Enquête sur les troubles du Canal de *Beauharnois*, l'été dernier; un Etat des dépenses de la dite Commission et de celles qui ont accompagné la dissipation de ces troubles, et aussi, un Etat des dépenses que la dissipation de ceux du Canal de *Lachine* ont entraînées, l'hiver dernier.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *Price*,

Sessions de Quartier, Haut-Canada.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération, s'il est expédient d'abroger une partie des lois qui sont maintenant en force et de les amender, touchant la fixation des termes des Cours de Sessions trimestrielles de la Paix en la partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. L. M. *Viger* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. L. M. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender les lois, de manière à fixer les périodes aux quelles devront se tenir les diverses Cours des Sessions générales de Quartier de la Paix dans les divers districts de la Province, ci-devant appelées

Haut-Canada, et de manière à ce que les dites périodes soient uniformes dans cette partie de la Province.

Ordonné, Que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les époques auxquelles se tiendront les Cours des Sessions générales de Quartier, dans cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Hincks*, secondé par l'Hon. M. *Morin*,

Douanes Provinciales.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'abroger certains Actes et Ordonnances, concernant la régie des douanes Provinciales, et les droits de douane et autres droits imposés par les lois Provinciales et les licences accordées aux Aubergistes et Vendeurs de boissons fortes, aux Encanteurs, Distillateurs, Regrattiers, et Colporteurs, et à ceux qui tiennent des tables de billard.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Judah* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Judah* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger certains Actes et Ordonnances concernant la régie des douanes Provinciales, et les droits de douane, et autres droits imposés par les lois Provinciales, et les licences accordées aux Aubergistes et Vendeurs de boissons fortes, aux Encanteurs, Distillateurs, Regrattiers, et Colporteurs, et à ceux qui tiennent des tables de billard, et d'y substituer d'autres dispositions législatives.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer les Actes, Ordonnances et dispositions de la loi, y mentionnés, qui régissent les douanes Provinciales, et régissent les droits de douane, et autres droits imposés par les lois Provinciales, et le mode d'accorder des licences aux Aubergistes et Vendeurs de liqueurs fortes, et autres, aux Encanteurs, Distillateurs, Regrattiers, Colporteurs, et personnes qui tiennent des tables de billard.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Thompson* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au mode de détenir et transporter en prison les débiteurs, dans certains cas, dans le *Canada-Occidental*.

Détention des débiteurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Moffatt*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de l'opinion donnée par les Officiers en loi de la Couronne, en la partie de cette Province, ci-devant nommée le *Bas-Canada*, au sujet de la demande qu'a faite *A. M. Delisle*, écuyer, greffier de la Paix, pour le district de *Montréal*, de la permission de remplir ses fonctions de Greffier de la Paix, par Député, pendant la Session du Parlement, afin de pouvoir assister à la

Election du Comté de Montréal.

Chambre, comme Représentant du comté de *Mont-réal*, et de toutes les communications échangées entre le Gouvernement et le dit *A. M. Delisle*, à ce sujet.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

Succession de Sir John Caldwell.

M. DeWitt, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour épargner à la Province toute perte inutile sur la vente judiciaire de certaines parties de la succession vacante de feu l'Honorable Sir *John Caldwell*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Recensement du Bas-Canada.

M. Merritt, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour faire le Recensement des habitants du *Bas-Canada*, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Droits.

L'Ordre du jour pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, pour considérer l'expédition d'amender l'Acte 4e et 5e *Victoria*, chap. 14, qui impose des droits sur les effets et marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte, étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Election de Montréal.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel a été référée une motion, faite le trois du courant, savoir: "Que *M. l'Orateur* expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ*, pour l'élection d'un Membre pour servir, dans le présent Parlement Provincial, pour le comté de *Montréal*, en remplacement d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, qui, depuis son élection, a accepté la charge de Greffier de la Paix, pour le district de *Montréal*," étant lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. McLean a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. McLean* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'un nouveau *Writ* soit émané pour le comté de *Montréal*, pour l'élection d'un Membre en remplacement d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, dont le siège est devenu vacant par son acceptation d'une charge, depuis son élection, en Mars, 1841.

L'Hon. *M. Viger* a proposé, secondé par *M. Boutillier*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La question ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Buldwin, Barthe, Berthelot, Boutillier, Chesley, Child, Christie, Crane, DeWitt, Dunn, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Jones, Killaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, McLean, Merritt, Morin, Neilson, Papineau, Price, Quesnel, Simpson, Small, Hermannus Smith, Thompson, Thorburn, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Williams.*—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Cartwright, Duggan, Forbes, Sir Allan N. MacNab, McCulloch, Moffatt, Roblin, Henry Smith, et H. Sherwood.*—(9.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et, Résolu, En conséquence.

Sur motion de l'Hon. *M. Viger*, secondé par *M. Boutillier*,

Ordonné, Que *M. l'Orateur* expédie son *Warrant* pour un nouveau *Writ*, en conformité de la dite Résolution.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, nommé pour s'enquérir des chambres qu'il y a dans l'édifice où siège la Législature, pour les délibérations des Comités de cette Chambre, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Wakefield a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Wakefield* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir,

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Alors, sur motion de l'Hon. *M. Viger*, secondé par l'Hon. *M. Hincks*,

La Chambre s'est ajournée.

Chambres convenables pour les Comités.

Mercredi, 11 Octobre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

26 Pétitions présentées.

Par *M. DeWitt*, la Pétition de *Loop Odell*, de *Napierville*, et la Pétition de *John G. Sansing*, et autres, habitants de la Seigneurie de *Lacolle*.

Par *M. Armstrong*, la Pétition d'*Olivier Valois*, et autres, francs-tenanciers de la paroisse de *Ille-du-Pads*, dans le district de *Montréal*.

Par *M. Chesley*, la Pétition de *Joshua Y. Cozens*, de la ville de *Cornwall*.

Par *M. Child*, la Pétition de *H. W. Hitchcock*, et autres, habitants du township de *Hatley*, dans le district de *St. François*.

Par *M. Papineau*, la Pétition des Conseillers Municipaux, et autres, habitants du comté d'*Ottawa*, dans le district de *Sydenham*; la Pétition de *Charles Symmes*, et autres, habitants du comté d'*Ottawa*; et la Pétition du Révérend *Joseph Desautels*, du township de *Hull*, dans le district d'*Ottawa*.

Par *M. Holmes*, la Pétition des Président et Gouverneurs de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*; la Pétition de l'Association de la Bibliothèque Commerciale de *Montréal*; et la Pétition de l'Hon. *Peter McGill*, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par *M. Hopkins*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Gore*, (relativement à la ligne de division entre les districts de *Gore* et de *Niagara*); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Gore*, (relativement à l'agriculture), et la Pétition du Conseil Municipal du district de *Gore*, (relativement aux Cours de Division.)

Par *M. Forbes*, la Pétition de *Thomas Kains*, et autres, habitants de la rive gauche de la rivière *Ottawa*; la Pétition de *George Bridgman*, et autres, manufacturiers et vendeurs de cuir dans le *Canada-Est*; et la Pétition de *W. G. Blanchard*, et autres, habitants du comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Par l'Hon. *M. Viger*, la Pétition de *Patrick Brennan*, de la cité de *Montréal*.

Par *M. Price*, la Pétition de *G. W. Yarker*, et autres, francs-tenanciers et habitants du comté de *Frontenac*.

Par *M. Roblin*, la Pétition de *Ketchison, junior*, et *T. D. Appleby*, du district de *Victoria*, et *P. V. Elmore*, de la ville de *Kingston*; et la Pétition d'*Albert G. Alexander*, du township de *Hamilton*, dans le district de *Newcastle*.

Par M. *Henry Smith*, la Pétition de *Robert Barclay*, et autres, maçons, de la ville de *Kingston*.

Par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, la Pétition du Révérend M. *Ducharme*, curé de la paroisse de *Blainville*, dans le comté de *Terrebonne*; et la Pétition de la Société d'agriculture de la Quatrième Division du comté de *York*.

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition du Révérend *John Cooke*, et autres, directeurs de l'École Supérieure de *Québec*.

Par l'Hon. M. *Sherwood*, la Pétition de *Julia Bell*, épouse d'*Encas Bell*, premier messenger de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*.

Bill pour la succession de Sir John Caldwell.

Un Bill, grossoyé, pour épargner à la Province toute perte inutile sur la vente judiciaire de certaines parties de la succession vacante de feu l'Hon. Sir *John Caldwell*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Révérend *J. Z. Carron*, et autres, habitants du district Municipal de *Beauharnois*, demandant la révocation de l'Acte de Judicature, 4^e et 5^e *Vict.* chap. 20, et le rétablissement des Cours de Commissaires.

Du Révérend *J. Z. Carron*, et autres, habitants du comté de *Beauharnois*, demandant que les personnes qui vendent toutes espèces de bière et de liqueurs fermentées, soient tenues de payer le même droit et de remplir les mêmes formalités que celles qui vendent des liqueurs spiritueuses.

D'*Eden Colville*, de *Beauharnois*, agent de l'Association Coloniale de l'*Amérique du Nord*, en *Irlande*, demandant une extension des pouvoirs qui ont déjà été accordés à la dite Association.

Du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres, demandant l'Incorporation du Collège Diocésain de *Lennoxville*, dans le *Bas-Canada*.

De la Corporation du Collège de *L'Assomption*, dans le comté de *Leinster*, demandant un octroi d'argent, pour le mettre en état d'agrandir le dit Collège, de manière à rencontrer les besoins de la population.

Du Conseil Municipal du district de *Rimouski*, demandant la révocation de l'Ordonnance des *sleighs*; la révocation ou l'amendement de l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement; l'amendement de l'Acte de Judicature, 4^e et 5^e *Vict.* chap. 20; le rétablissement des Cours des Commissaires; et l'amendement de l'Acte des écoles élémentaires, 4^e et 5^e *Vict.* chap. 18.

Du Conseil Municipal du district de *Victoria*, demandant l'autorisation d'imposer une taxe sur les chiens, dans le dit district.

Du Conseil Municipal du district de *Victoria*, demandant que tous les deniers provenant des licences et des amendes, imposées dans le district, soient mis à la disposition du dit Conseil, pour les besoins du district.

Des Président, Directeurs et Actionnaires du Pont de *Catarakoui*, demandant à la Chambre d'amender leur Acte d'Incorporation.

Du Conseil Municipal du district de *Midland*, demandant que le district soit déchargé de l'obligation de payer les frais du chemin macadamisé de *Kingston* à *Napanee*, et que le dit chemin soit placé sous le contrôle du Bureau des Travaux Publics.

L

De *W. Ketchison*, junior, et autres, ci-devant commissaires des lignes de division pour le district de *Victoria*, demandant à la Législature de passer un Acte, pour les mettre à même de recouvrer les ar-rérages qui leur sont dus pour leurs services, sous l'opération de l'Acte nommant des Commissaires pour tracer les lignes de division, lequel est maintenant expiré.

De *William Gordon*, et autres, du township de *Drummond*, demandant à la Chambre d'amender l'Acte des écoles élémentaires.

Des Supérieur et Directeurs du Séminaire de *Québec*, demandant une autorisation d'acquérir et posséder de nouvelles propriétés, au montant de £1000 courant, par année.

De Dame *M. G. P. Painchaud*, et autres, directrices de l'Association charitable des Dames Catholiques-Romaines de *Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De Dame *Suzanna Smith*, et autres Dames, de l'Association de l'École des Petits Enfants de *Québec*, demandant une allocation pour le soutien de la dite École.

De *William Baker*, et autres, syndics de l'École Supérieure de *Durham*, demandant une allocation pour le soutien de la dite école.

Ordonné, Que la Pétition des Supérieur et Directeurs du Séminaire de *Québec*, soit imprimée dans les langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pétitions référées.—Supérieurs, etc. du Séminaire de Québec.

Résolu, Que la Pétition du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Evêque de Montréal.

Ordonné, Que M. *Hale*, l'Hon. M. *Neilson*, M. *L. M. Viger*, M. *Moore*, et l'Hon. M. *Viger*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *William Ketchison*, junior, et autres, ci-devant commissaires des lignes de division pour le district de *Victoria*, soit référée au Comité de toute la Chambre, nommé pour considérer, s'il est expédient de faire revivre et de continuer partie de l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, de la 1^e *Victoria*, chap. 19, afin de mettre les Commissaires, nommés en vertu de cet Acte, en état de faire payer et régler les frais et dépenses qu'ils ont encourus dans l'exécution de leur devoir, et qui n'ont pas encore été liquidés.

W. Ketchison, et autres.

Résolu, Que la Pétition des Président, Directeurs et Actionnaires du Pont de *Catarakoui*, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Compagnie du Pont de Catarakoui.

Ordonné, Que M. *Henry Smith*, M. *Cartwright*, l'Hon. M. *Harrison*, M. *Price*, et Sir *Allan N. MacNab*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de *François Cinq Mars*, et autres, pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

F. Cinq Mars et autres, pilotes.

Ordonné. Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, M. *Christie*, l'Hon. M. *Neilson*, M. *Taché*, et l'Hon. M. *Morin*, composent le dit Comité.

N. Arcand et autres, pilotes.

Ordonné. Que la Pétition de *Narcisse Arcand*, et autres, pilotes pour et au-dessous des Havres de Québec et de *Montréal*, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée au dit Comité.

Comités permanents.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin*, du Comité choisi nommé pour préparer et faire rapport de Listes de Membres pour composer les six Comités permanents, ordonnés par cette Chambre, Jeudi dernier, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre; et il est comme suit :—

Conformément à l'Ordre de Votre Honorable Chambre, votre Comité a procédé au choix des Listes suivantes des Membres qui devront composer les Comités permanents, savoir :—

1er.—Des Privilèges et Elections.

L'Honorable M. le Procureur-général *Baldwin*,
L'Honorable M. *Neilson*,
L'Honorable M. *Viger*,
L'Honorable M. *Black*,
M. *Quesnel*,
Sir *Allan N. MacNab*, et
L'Honorable M. *Moffatt*.

2e.—Des Lois Expirantes.

L'Honorable M. le Solliciteur-général *Aylwin*,
L'Honorable M. *Sherwood*,
M. *Christie*,
L'Honorable M. *Boulton*, et
M. L. M. *Viger*.

3e.—Des Bills Privés.

L'Honorable M. le Procureur-général *Lafontaine*,
M. *Price*,
M. *Merritt*,
L'Honorable M. *Moffatt*,
L'Honorable M. *Black*,
M. *Cartwright*, et
M. *Boutillier*.

4e.—Des Ordres Permanents.

L'Honorable M. *Harrison*,
L'Honorable M. *Morin*,
L'Honorable M. *Boulton*,
L'Honorable M. *Neilson*, et
Sir *Allan N. MacNab*.

5e.—Des Impressions.

M. *DeWitt*,
M. *Morris*,
L'Honorable M. *Neilson*,
M. *Thompson*,
M. *George Sherwood*,
M. *Barthe*, et
L'Honorable M. *Jones*.

6e.—Des Comptes Contingents.

M. *Holmes*,
M. *Thorburn*,
L'Honorable M. *Moffatt*,
L'Honorable M. *Hincks*,
M. *McLean*,
M. *Roblin*, et
M. *George Sherwood*.

Rapport sur la Pétition d'Adam Johnston, et autres.

M. *McLean*, du Comité choisi, auquel a été référée la Pétition d'*Adam Johnston*, et autres, habitants de la Troisième Concession du township de *Cornwall*, district de l'*Est*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a pleinement et mûrement considéré les motifs et les raisons sur lesquelles vos Pétitionnaires appuient leurs demandes et il en est venu à la conclusion que le déplacement des lignes latérales qui ont toujours servi de bornes aux habitants de la dite Concession, depuis cinquante ans et plus, entraînerait de grands inconvénients et beaucoup de confusion; que les seuls intérêts, qui se trouvent affectés par cette mesure, sont ceux des Pétitionnaires qui sont tous d'accord que la ligne tracée par M. T. *McCarthy*, devrait être établie d'une manière permanente. Votre Comité recommande, en conséquence, de vouloir bien accueillir favorablement la demande des Pétitionnaires.

Ordonné. Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Ordonné. Que M. *Roblin*, ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au partage égal des biens de personnes qui décèdent, dans la partie de cette Province, ci-devant le *Haut-Canada*, sans faire de testament.

Bill pour le partage des biens des intestats.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le vingt du courant.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par l'Hon. M. *Hincks*,

Banque de Montréal.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte 4e et 5e *Victoria*, chap. 98, relatif à l'Incorporation de la Banque de *Montréal*, dans la vue de prolonger l'époque fixée par le dit Acte pour verser le montant entier des parts qui ont été souscrites.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Price* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Price* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Un Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, demandant qu'il soit mis, devant cette Chambre, copies de toute correspondance que peut avoir échangée le Gouvernement Exécutif de cette Province, depuis que son Excellence a pris les rênes de l'administration d'icelle, relativement à l'affaire de *Marshall Spring Bidwell*, ci-devant Orateur de la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du *Haut-Canada*.

M. S. Bidwell, Coeyer.

D. *Daly*, Sec.

Bureau du Secrétaire,

Kingston, 10 Octobre, 1843.

(Copie.)

Monsieur le Secrétaire *Harrison* ayant informé M. *Robert Baldwin*, par rapport à l'affaire de M. *Bidwell*, qu'il a eu l'honneur de mettre sous les yeux du Gouverneur-Général, peu de tems après avoir pris les rênes de l'administration du Gouvernement, que Son Excellence n'exigeait qu'une simple demande, pour l'autoriser à annuler l'engagement que ce Monsieur a pris, lors de son départ du *Haut-Canada*, et pour sanctionner l'introduction d'un Bill dans le Parlement, afin de rétablir M. *Bidwell* dans la jouissance des droits politiques dont il a été privé

par sa résidence à l'étranger, en conséquence de cet engagement; M. Baldwin prend maintenant, respectueusement, la liberté de faire cette demande à Son Excellence.

Wellington Street,
25 Mai.

(Copic.)

Bureau du Secrétaire, (Ouest.)
Kingston, 29 Mai, 1843.

MONSIEUR,

Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous informer, en réponse à votre note du 25 de ce mois, que Son Excellence a jugé convenable d'annuler tout engagement que M. Bidwell pourrait avoir pris, en laissant le Haut-Canada, de nature à l'empêcher de revenir en cette Province.

La lettre que ce Monsieur a adressé au Lieutenant-gouverneur Sir F. B. Heald, et qui doit contenir cet engagement, n'a pas été trouvée dans les archives du Bureau du Secrétaire; j'ai ordre, en conséquence, de vous dire que cet engagement sera considéré comme annulé dès ce jour, et que la lettre sera remise, si on la trouve.

Je suis, de plus, chargé de vous informer que, si M. Bidwell se propose de revenir en Canada, Son Excellence sanctionnera l'introduction d'un Bill, dans la prochaine Session du Parlement, pour rétablir ce Monsieur dans la jouissance des droits politiques dont il a été privé par sa résidence à l'étranger, en conséquence de l'engagement qu'il a pris.

Je suis, etc.

(Signé,) S. B. Harrison.

L'Hon. Robert Baldwin.

Chambres convenables pour les Comités.

M. Wakefield, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial, nommé pour s'enquérir des chambres qu'il y a dans l'édifice où siège la Législature, pour les délibérations des Comités de cette Chambre, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Que la somme de soixante-quinze livres, courant, soit portée au compte des dépenses contingentes de cette Chambre, pour procurer les appartements convenables pour les divers Comités spéciaux, nommés par la Chambre.

Continuation et amendement de la 1^e Vic. chap. 19.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de faire revivre et de continuer partie de l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, de la 1^e Victoria, chap. 19, afin de mettre les Commissaires, nommés en vertu de cet Acte, en état de faire payer et régler les frais et dépenses qu'ils ont encourus dans l'exécution de leur devoir, et qui n'ont pas encore été liquidés; et sur la Pétition de George Rykert, et autres, ci-devant Commissaires pour établir les lignes de division, pour le district de Niagara; et la Pétition de William Ketchison, junior, et autres, ci-devant Commissaires des lignes de division pour le district de Victoria, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Quesnel a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Quesnel a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la question :
Le Comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau?—Elle a passé dans la négative.

Résolu, Que la Pétition de George Rykert, et autres, ci-devant commissaires pour établir les lignes de division pour le district de Niagara; et la Pétition de William Ketchison, junior, et autres, ci-devant commissaires des lignes de division pour le district de Victoria, soient référées à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétition de George Rykert et autres

Ordonné, Que l'Hon. M. Boulton, M. Cartwright, M. Roblin, M. Henry Smith, et M. Thorburn, composent le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. Simpson,
La Chambre s'est ajournée.

Judi, 12 Octobre, 1843.

THIMOTHEE FRANCHERE, écuyer, Membre pour le comté de Rouville, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit, devant les Commissaires, le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Membre pour Rouville.

M. l'Orateur a mis, devant la Chambre, le Rapport des cautionnements, enrégistrés conformément à l'Acte Provincial, 4^e et 5^e Victoria, chap. 91, fait par le Régistrateur.

Cautionnements.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (L.))

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

25 Pétitions présentées.

Par M. DeWitt, la Pétition d'Edward March, de la Seigneurie de Lacolle, comté de Huntingdon.

Par M. Price, la Pétition de Peter Freeland, et autres, faiseurs de savon et de chandelle, de la cité de Toronto.

Par l'Hon. M. Moffatt, la Pétition de G. S. Brondgeest, et autres, propriétaires de la Chapelle St. George, Montréal.

Par M. Morris, la Pétition de Joshua Bates, et autres, habitants du district de Johnstown; et la Pétition de Billa Flint, et autres, habitants du district de Johnstown.

Par M. Quesnel, la Pétition du Révérend Jean Ronnald Paré, curé de la paroisse de St. Jacques de l'Achigan; et la Pétition de L. M. Viger, écuyer, et autres, banquiers, de la cité de Montréal.

Par M. Wakefield, la Pétition de Donald A. McDonald, commerçant et entrepreneur, du comté de Beauharnois.

Par l'Hon. M. Viger, la Pétition de Christophe Lauzon, et autres, habitants des paroisses de Ste. Rose et de St. Martin, et autres lieux.

Par l'Hon. M. Jones, la Pétition de Curtis Good-sill, et autres, assesseurs pour le district de St. Jean.

Par M. Berthelot, la Pétition de Joseph Laurin, comme procureur de certains miliciens, qui ont servi en cette qualité, durant la guerre avec les Etats-Unis; et la Pétition d'Alexandre Duperré, notaire, de Kamouraska.

Par M. Parke, la Pétition de Joseph Bouchette, de Kingston.

Par M. Boutillier, la Pétition du Bureau Médical de Montréal.

Par M. Leslie, la Pétition du Révérend J. Durocher, et autres, habitants de la paroisse de Belœil, dans le district de Montréal; et la Pétition de William Phillips, et autres, de Québec.

Par M. Holmes, la Pétition de Benjamin Burland, jaugeur, et Louis C. Vandal et William Leggett, douaniers au Port de St. Jean, Canada-Est.

Par M. Papineau, la Pétition de Thomas H. Day, et autres, habitants du district inférieur de Sydenham.

Par M. L. M. Viger, la Pétition d'Ignace Racine, notaire, de la paroisse de St. Benoit.

Par M. Christie, la Pétition d'Antoine Charles Taschereau, écuyer, Représentant du comté de Dorchester.

Par M. Merritt, la Pétition de John Goodwin, et autres, Membres de l'Eglise des Baptistes, à Beamsville, dans le district de Niagara.

Par M. Henry Smith, la Pétition de la Compagnie du chemin de fer du port de Kingston; et la Pétition de J. A. P. Barbier et Dame Euphrasie Barbier, son épouse.

Par l'Hon. Solliciteur-général Aylwin, la Pétition de George Poser, écuyer, de la cité de Québec.

Par l'Hon. M. Neilson, la Pétition de George Arnold, et autres, de Québec.

Par Sir Allan N. MacNab, la Pétition de James Morton, et autres, de la ville de Kingston.

Recensement
du Bas-Canada

Un Bill, grossoyé, pour faire le recensement des habitants du Bas-Canada, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général Lafontaine porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Des Révérends MM. Brassard et Mignault, curés de Longueuil et de Chambly, et autres, habitants des dites paroisses, demandant que l'Ordonnance de la 4^e Vic. chap. 16, qui établit le chemin à barrières de Chambly, soit amendée, de manière à permettre aux habitants de passer sans payer de péages, en assistant au service divin; et aussi que les prêtres, chargés du soin des âmes dans la dite paroisse, soient libres de passer sans payer de péages, lorsqu'ils voyagent pour exercer leur ministère.

De Joseph Bessette, et autres, propriétaires de terres sur la ligne du Canal de Chambly, se plaignant des dommages causés à leurs propriétés, par la filtration des eaux du Canal, et demandant une indemnité.

D'Edmund Peel, et autres, habitants du comté de Stanstead, demandant le rétablissement des Cours des Commissaires dans le Bas-Canada.

D'Andrew Patton, douanier de la douane du township de Stanstead, demandant une augmentation de salaire.

De Robert Hoyle, collecteur de douanes à Stanstead, demandant une augmentation de salaire.

D'H. St. Germain et J. G. Lavolette, de la paroisse de St. Eustache, dans le district de Montréal, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière Jésus.

De Charles Hébert, messenger du Conseil de District de Québec, se plaignant que le dit Conseil a refusé de lui payer ses gages; et demandant une indemnité, en conséquence.

Du Vénérable George Okill Stuart, et autres, francs-tenanciers et locataires sur le Lot 24, dans la Première Concession du township de Kingston, demandant que les limites de la ville de Kingston ne soient pas prolongées de manière à inclure le dit Lot No. 24 sous sa juridiction.

Du Révérend P. Beaumont, et autres, habitants de la paroisse de St. Jean-Chrysostôme, dans la Seigneurie de Lauzon, dans le comté de Dorchester, demandant qu'il soit bâti un moulin à farine dans la dite paroisse, ou du moins qu'il soit permis aux habitants d'en construire un pour eux-mêmes.

Du Révérend M. C. F. Cazeau, et autres, Membres de la Congrégation de Notre-Dame, de la cité de Québec, demandant à être incorporés comme Association charitable.

De J. B. Lavolette, Magistrat Stipendiaire sur le canal de Beauharnois, dans le district de Montréal, demandant une indemnité pour des dommages causés à ses propriétés, pendant la dernière rébellion.

De Thomas A. Corbett, et autres, de la ville de Kingston, demandant à être incorporés, sous le nom de "Compagnie du Haut-Canada pour faire des prêts d'argent."

Ordonné, Que la Pétition d'Alexandre Fraser, de la paroisse St. Vallier, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

D'Alex. Frase

M. Chesley, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition d'Alexander McDonald, et autres, habitants de la Réserve pour les Sauvages dans le district de l'Est, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité s'est occupé de cette Pétition, et il prend la liberté de faire rapport, qu'il est unanimement d'opinion que Votre Honorable Chambre devrait accéder à la demande des Pétitionnaires et recommander, en conséquence, la convenance de passer un Bill pour leur accorder les privilèges qu'ils réclament.

M. Chesley a proposé, secondé par M. Johnston, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

L'Hon. Solliciteur-général Aylwin a proposé en amendement, secondé par l'Hon. Solliciteur-général Small, Que tous les mots après "référé," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués: "de nouveau, et qu'il lui soit enjoint d'entendre des témoignages sur le sujet sur lequel il a été fait rapport, et de faire rapport de ces témoignages à la Chambre."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et.

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par l'Hon. M. Moffatt.

Election du
comté de Rus-
sell.

Ordonné, Que la Pétition d'Alexander Findlay, et autres, électeurs du comté de Russell, se plaignant de l'élection et du retour illégal de William Stewart, écuyer, soit prise en considération par cette Chambre, le vingt-troisième jour d'Octobre présent, à trois heures, P. M. et que l'Orateur en donne immédiatement avis par écrit aux Pétitionnaires et au Membre siégeant, conformément aux dispositions de la seconde clause d'un Acte passé par le Parlement du Haut-Canada, dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté George IV. chap 4.

L'Hon. M. Daly, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Education.

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 6 Octobre, 1841, demandant des

informations au sujet des différentes institutions d'éducation en cette Province, qui reçoivent des octrois de deniers publics.

(Pour le dit Retour, voir Appendice (M.))

Aussi.

Chemins de
barrières de
Montréal et
Québec.

Retour à deux Adresses de l'Assemblée Législative, datées du 10 Octobre, 1842, demandant certaines informations à être fournies par les Syndics des chemins de barrière de *Montréal* et *Québec*.

(Pour le dit Retour, voir Appendice (N.))

Et aussi,

Lois des céré-
ales du Canada

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, datée du 5 Octobre, 1843, demandant des copies de toutes dépêches et communications échangées avec le Gouvernement Impérial, relativement à la loi des céréales du *Canada* et à l'Acte des Possessions Britanniques, depuis le second Mars, 1842.

(Pour le dit Retour, voir Appendice (O.))

Sur motion de M. *Chill*, secondé par M. *Dunlop*,

Conservation
du poisson.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au Comité spécial auquel a été référée la Pétition d'*Uriah Jewett*, et autres, habitants du comté de *Stansstead*, demandant qu'il soit pris des mesures pour la conservation du poisson nommé "*Mas-kinongé*," durant la saison du frai, d'étendre ses recherches plus loin, et de considérer s'il ne serait pas à propos de rendre une mesure de cette nature, générale, pour la conservation de toutes les espèces de poisson, dans les eaux douces du *Canada*, pendant la saison du frai, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du revenu Provincial.

Douanes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Vaisseaux à
vapeur.

Ordonné, Que M. *Hale* ait la permission d'introduire un Bill pour régler la police des bateaux-à-vapeur.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-quatre du courant.

Prudent Blan-
chette.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *McLean*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, une copie de l'indictement et de la procédure, relativement au procès et à la condamnation, pour *manslaughter*, de *Prudent Blanchette*, par la dernière Cour d'Oyer et Terminer, tenue à *New-Carlisle*, dans le district inférieur de *Gaspé*.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Adresses de fé-
licitations sur
la naissance
d'une Princesse

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* et Sir *Allan N. MacNab*, pour préparer une humble Adresse à être présentée à Sa Majesté, lui offrant les félicitations cordiales de cette Chambre sur la naissance d'une autre Princesse, et pour préparer une semblable Adresse à être présentée à Son Altesse Royale le Prince *Albert*.

M

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon M. *Hincks*,

King's College.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération, s'il est expédient d'amender certains Actes du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, relativement à *King's College*, et aux autres institutions collégiales de cette partie de la Province.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

Le Capitaine *Steele* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le Capitaine *Steele* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'amender certains Actes du Parlement Provincial du *Haut-Canada*, relativement à *King's College* et aux autres institutions collégiales de cette partie de la Province.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à ce que les fonctions collégiales et universitaires du Collège, établi en la cité de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, puisse s'exercer séparément, pour incorporer certains autres Collèges et institutions collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le 6 de Novembre prochain.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill pour mettre les Cours de Justice, dans cette partie de la Province, nommée le *Haut-Canada*, en état de protéger les individus contre les réclamations adverses dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt.

Réclamations
adverses.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

M. *Price*, du Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte 4e et 5e *Victoria*, chap. 98, relatif à l'Incorporation de la Banque de *Montréal*, dans la vue de prolonger l'époque fixée par le dit Acte, pour verser le montant entier des parts qui ont été souscrites, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Banque de
Montréal.

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte 4e et 5e *Victoria*, chap. 98, relatif à l'Incorporation de la Banque de *Montréal*, dans la vue de prolonger l'époque fixée par le dit Acte, pour verser le montant entier des parts qui ont été souscrites.

Ordonné, Que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Banque de *Montréal*, en prolongeant le tems fixé pour payer le nouveau capital de la dite Banque.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, étant lu :—

Administra-
tion de la Jus-
tice dans le Bas-
Canada.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain, et que ce soit, alors, le premier Ordre du jour.

Indépendance
des Juges.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rendre indépendants de la Couronne les Juges des Cours du Banc du Roi, en cette partie de la Province qui formait, ci-devant, le *Bas-Canada*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Douanes Pro-
vinciales.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour révoquer les Actes, Ordonnances et dispositions de la loi, y mentionnés, qui régissent les douanes Provinciales, et régissent les droits de douanes, et autres droits imposés par les lois Provinciales, et le mode d'accorder des licences aux Aubergistes et Vendeurs de liqueurs fortes, et autres, aux Encanteurs, Distillateurs, Regrattiers, Colporteurs et personnes qui tiennent des tables de billard, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. M. *Viger* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'Hon. M. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 13 Octobre, 1843.

Election de
Russell.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre qu'*Archibald Petrie*, *John Marks*, et *Donald McDonald* avaient donné le cautionnement ordinaire, requis par la loi, au sujet de l'élection contestée du comté de *Russell*.

10 Pétitions
présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Par M. *Moore*, la Pétition de *G. B. Cleveland*, et autres, de la Seigneurie de *Nicolet*, et autres lieux.

Par M. *Thompson*, la Pétition de *John Millar*, du township de *Bertie*, district de *Niagara*.

Par M. *Hopkins*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Gore*.

Par M. *Papineau*, la Pétition du Révérend *Pierre Kennard*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Benoît*.

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition du Comité des Dames régissant les affaires de l'Asile des Orphelines Protestantes de *Québec*, et la Pétition du Président et des Membres de la Société de l'École Britannique et Canadienne, de *Québec*.

Par l'Hon. M. *Sherwood*, la Pétition de Dame *Margaret Powell*, ci-devant concierge du Conseil Exécutif du *Haut-Canada*.

Par M. *Henry Smith*, la Pétition de Dame *Prudence Richardson*, de *Barrie*, dans le district de *Simcoe*.

Par l'Hon. M. *Hincks*, la Pétition des Membres du Comité Exécutif de l'Union des Baptistes du *Canada*.

Par M. *Holmes*, la Pétition des Ministre, Anciens et Syndics de l'Église *St. Paul*, *Montréal*.

Indépendances
des Juges.

Un Bill, grossoyé, pour rendre indépendants de la Couronne les Juges des Cours du Banc du Roi, en cette partie de la Province, qui formait, ci-devant, le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *Loop Odell*, de *Napierville*, demandant le remboursement de certaines sommes d'argent, par lui dépensées, comme Commissaire, sous l'opération de l'Acte pour la construction de Prisons et Maisons de Justice, dans les paroisses de campagne.

De *John G. Jansing*, et autres, habitants de la Seigneurie de *Lacolle*, demandant à être indemnisés des pertes et dommages qui leur ont été causés par des incendiaires.

D'*Olivier Valois*, et autres, francs-tenanciers de la paroisse de l'*Ile-du-Pads*, dans le district de *Montréal*, demandant la passation d'une loi, qui les autorise à faire des réglemens pour la Commune de la dite *Ile-du-Pads*.

De *Joshua Y. Cozens*, de la ville de *Cornwall*, demandant une compensation pour une certaine étendue de terre, par lui achetée des six tribus Sauvages, laquelle a ensuite été cédée par le Gouvernement à l'Hon. *Thomas Clark*, pour une somme de £5000.

De *H. W. Hitchcock*, et autres, habitants du township de *Hulley*, dans le district de *St. François*, demandant l'ouverture d'un chemin dans le dit district, sous la surveillance du Bureau des Travaux Publics.

Des Conseillers Municipaux, et autres, habitants du comté d'*Ottawa*, dans le district de *Sydenham*, demandant une allocation aux fins d'établir un chemin dans le dit district.

De *Charles Symmes*, et autres, habitants du comté d'*Ottawa*, demandant que le comté d'*Ottawa* soit érigé en un District Inférieur.

Du Révérend *Joseph Desautels*, du township de *Hull*, dans le district d'*Ottawa*, demandant une allocation pour achever la construction d'une maison d'école, dans le dit township.

Des Président et Gouverneurs de la Corporation de l'Hôpital-général de *Montréal*, demandant une allocation, pour remédier au mauvais état des affaires financières du dit Hôpital.

De l'Association de la Bibliothèque Commerciale de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation.

De l'Hon. *Peter McGill*, et autres, de la cité de *Montréal*, demandant une allocation pour le soutien du *High School of Montreal*.

Du Conseil Municipal du district de *Gore*, demandant que la ligne qui a été tracée par les Commissaires des lignes de division, entre les districts de *Gore* et de *Niagara*, sur la rivière *Ouse*, soit établie et reconnue par la loi.

Du Conseil Municipal de district de *Gore*, demandant une allocation en faveur de l'agriculture.

Du Conseil Municipal du district de *Gore*, demandant l'abolition des Cours de Division, et l'établissement de Cours de Requêtes.

De *Thomas Kains*, et autres, habitants de la rive gauche de la rivière *Ottawa*, demandant une allocation pour achever un chemin, et pour construire des ponts entre *Grenville* et *Hull*.

De *George Bridgman*, et autres, manufacturiers et vendeurs de cuir dans le *Canada-Est*, demandant que le droit imposé sur les cuirs importés des *Etats-Unis* en cette Province, soit élevé à l'ancien taux.

De *W. G. Blanchard*, et autres, habitants du comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant l'amélioration du chemin qui conduit du village de *Carillon* au township de *Grenville*.

De *Patrick Brennan*, de la cité de *Montréal*, demandant qu'on le relève d'un contrat public, qu'il n'a pu remplir par suite de l'inclémence et de la sévérité de la saison, pendant l'hiver dernier.

De *G. W. Yarker*, et autres, francs-tenanciers et habitants du comté de *Frontenac*, demandant que le Lot No. 24, dans la Première Concession du township de *Kingston*, soit annexé à la ville de *Kingston*.

De *W. Ketchison*, junior, et *T. D. Appleby*, du district de *Victoria*, et *P. V. Elmore*, de la ville de *Kingston*, demandant à être relevés de la grave responsabilité pécuniaire qui pèse sur eux, par suite de l'expiration de l'Acte en vertu duquel ils ont été nommés Commissaires des lignes de division, pour le district de *Victoria*.

D'*Albert G. Alexander*, du township de *Hamilton*, dans le district de *Newcastle*, demandant à la Législature de passer un Acte de naturalisation en sa faveur.

De *Robert Barclay*, et autres, maçons, de la ville de *Kingston*, se plaignant qu'ils n'ont pu remplir leur contrat, à cause de la dernière rébellion; qu'ils ont souffert des pertes en conséquence, et qu'ils demandent à en être indemnisés.

Du Révérend *M. Ducharme*, curé de la paroisse de *Blainville*, dans le comté de *Terrebonne*, demandant une allocation de £500, pour aider à soutenir le Collège de *Ste. Thérèse*, établi dans la dite paroisse.

De la Société d'Agriculture de la Quatrième Division du comté d'*York*, demandant qu'il soit adopté quelque autre mode pour la distribution des deniers accordés par le Parlement, pour l'encouragement des Sociétés d'Agriculture.

Du Révérend *John Cooke*, et autres, directeurs de l'Ecole Supérieure de *Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De *Julia Bell*, épouse d'*Aeneas Bell*, premier messenger de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, demandant une rémunération, pour ses services comme gardienne des salles de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, depuis l'année 1833 jusqu'à l'époque de l'Union.

Résolu, Que la Pétition d'*E. M. Leprohon*, et autres, inspecteur et assistants-inspecteurs de potasse et de perlasse, de la cité de *Montréal*, présentée à la Chambre, le quatre du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Holmes*, *M. Leslie*, l'Hon. *M. Moffatt*, *M. DeWitt*, et *M. Quesnel*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition du Maire et des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*, présentée à la Chambre, le six du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec

toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
Ordonné, Que *M. Holmes*, *M. L. M. Viger*, l'Hon. *M. Neilson*, l'Hon. *M. Moffatt*, et *M. Quesnel*, composent le dit Comité.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin*, du Comité choisi nommé pour préparer une humble Adresse à être présentée à Sa Majesté, lui offrant les félicitations cordiales de cette Chambre sur la naissance d'une autre Princesse, et pour préparer une semblable Adresse à être présentée à Son Altesse Royale le Prince *Albert*, a présenté à la Chambre les Adresses préparées par le dit Comité, lesquelles Adresses ont été séparément lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:—

A la Très-excellente Majesté de la Reine.

TRES-GRACIEUSE SOUVERAINE:—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, réunies en Parlement Provincial, prenons très-respectueusement la liberté d'offrir à Votre Majesté nos félicitations les plus sincères à l'occasion de la naissance d'une nouvelle Princesse, événement dont nous nous réjouissons sincèrement, en ce qu'il intéresse vivement toutes les parties des domaines de Votre Majesté et contribuera à assurer le bonheur domestique de Votre Majesté et de votre Auguste Epoux.

A Son Altesse Royale le Prince *Albert*, *Francis-Augustus-Charles-Emanuel de Saxe-Cobourg Gotha*, Maréchal des Forces de Sa Majesté.

QU'IL PLAISE A VOTRE ALTESSE ROYALE:—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, réunies en Parlement Provincial, prenons très-respectueusement la liberté d'offrir à Votre Altesse Royale, nos félicitations les plus sincères, à l'occasion de la naissance d'une nouvelle Princesse, événement dont nous nous réjouissons sincèrement, en ce qu'il intéresse vivement toutes les parties des domaines de Sa Majesté et contribuera à assurer le bonheur domestique de Votre Altesse Royale et de notre Très-gracieuse Souveraine.

Ordonné, Que les dites Adresses soient grossoyées.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence, que cette Chambre a voté une humble Adresse de félicitations à Sa Majesté, à l'occasion de la naissance d'une autre Princesse, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Gouvernement de Sa Majesté, en *Angleterre*, pour la déposer au pied du Trône.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence, que cette Chambre a voté une humble Adresse de félicitations à Son Altesse Royale le Prince *Albert*, de *Saxe-Cobourg et Gotha*, à l'occasion de la naissance d'une autre Princesse, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Gouvernement de Sa Majesté, en *Angleterre*, afin qu'elle soit présentée à Son Altesse Royale.

Ordonné, Que les dites Adresses soient grossoyées.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

Adresses de félicitations sur la naissance d'une Princesse

Pétitions référées.—*E. M. Leprohon*, et autres.

Corporation de la cité de *Montréal*.

de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence, quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec ses Adresses.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*,
Résolu, Qu'il soit fait un appel de cette Chambre, Jeudi, le deuxième jour de Novembre prochain.
Résolu, Qu'on envoie quérir sous la garde du Sergent d'Armes, qui assiste à cette Chambre, ceux des Membres qui ne seront pas alors présents.
Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des lettres circulaires aux Membres absents, excepté ceux qui ont obtenu de la Chambre des congés d'absence, leur transmettant des copies des Résolutions précédentes, signées par le Greffier de cette Chambre.

Appel de la
Chambre.

Canal de Beau-
harnois.

L'Hon. M. *Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 9 Octobre, 1843, demandant des copies de " la correspondance qui peut avoir eu lieu, entre le Gouvernement Civil et les autorités militaires, au sujet du stationnement des troupes sur la ligne du canal de *Beauharnois*. "

Rawson. W. Rawson.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 12 Octobre, 1843.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 31 Mars, 1843.

MONSIEUR,

Le Bureau des Travaux Publics ayant demandé que l'on plaçât un détachement militaire à *St. Timothée*, pour aider le pouvoir civil à réprimer les troubles et les tumultes que l'on appréhende dans les environs, tels que ceux qui ont déjà éclaté à *Lachine*, je suis chargé, par le Gouverneur-Général, de vous prier de vouloir bien soumettre cette question à Son Excellence le Commandant des Forces, car il est possible qu'il surgisse des objections graves contre un tel arrangement.

En thèse générale, le Gouverneur-en-chef n'est pas ami des mesures qui tendent à disperser les troupes, par faibles détachements, et il serait disposé à ne pas approuver cet arrangement; mais son peu de connaissance des localités ne lui permet pas de décider que cette mesure soit inutile; et comme le Conseil Exécutif l'a représentée à son prédécesseur comme nécessaire, elle paraît devoir mériter quelque attention.

Si donc le Commandant des Forces ne trouve aucun obstacle grave à cet arrangement, le Gouverneur-Général le prie de vouloir bien le sanctionner comme mesure temporaire seulement; mais dans le cas contraire, il désire obtenir l'opinion de Son Excellence.

Le nombre de soldats que le Bureau des Travaux Publics a recommandé est de trente, et il a, en conséquence, ordonné à l'ingénieur préposé à cet effet, de préparer des casernes convenables pour loger ce nombre d'hommes; mais le Gouverneur-Général pense que c'est au Commandant des Forces à décider de la force de ce détachement, si l'on adopte cet arrangement, et l'on préparera alors les logements, en conséquence.

J'ai l'honneur,
etc. etc. etc.

(Signé.) *J. Studholme Brownrigg*, Capt.
Secrétaire Militaire.
Au Secrétaire Militaire, *Montréal*.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Militaire,
Montréal, 3 Sept. 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'exprimer les remerciements du Commandant des Forces, pour la condescendance avec laquelle Son Excellence le Gouverneur-Général a bien voulu le consulter sur la question de savoir si l'on doit placer un détachement de soldats à *St. Timothée*, comme on l'a déjà fait à *Lachine*.

Le Commandant des Forces est d'opinion, que cette mesure n'aura pas plus d'efficacité dans cette localité qu'elle n'en a eu à *Lachine*; mais il soumettra à Son Excellence le Gouverneur-Général, sous peu de temps, un rapport du Major-général *Sir James Kempt*, sur l'emploi des troupes de Sa Majesté à *Lachine*.

Le Commandant des Forces apprend avec plaisir, mais sans surprise, que Son Excellence s'oppose, en principe général, à la dissémination des troupes en de faibles détachements; cette mesure est certainement préjudiciable à la discipline, et produit rarement d'autres avantages, même temporaires, dans un pays, que de faire circuler quelque argent dans la localité où elles sont stationnées.

Le Major-général, commandant le district de l'Est, sera chargé de tenir un détachement de trente hommes, prêt à partir pour *St. Timothée*, aussitôt qu'il en sera requis; puisqu'il paraît que le Conseil Exécutif a recommandé cette mesure, dans l'espoir que le ci-devant Gouverneur-Général l'approuverait; mais le Commandant des Forces n'hésite pas à déclarer, (puisque'il a maintenant l'occasion d'offrir son opinion,) qu'il est formellement opposé à la dissémination des troupes, par faibles détachements, pour prévenir les troubles qui pourraient s'élever parmi les travailleurs employés aux travaux publics: les troupes n'ayant jamais été employées que pour surveiller les criminels condamnés aux travaux forcés, et non pas les journaliers, lorsque l'on peut facilement se procurer la main-d'œuvre.

J'ai l'honneur,
etc. etc. etc.

(Signé) *Brooke Taylor*,
M. S.

Au Capitaine *J. S. Brownrigg*,
Secrétaire Militaire, *Kingston*.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Militaire,
Kingston, 8 Sept. 1843.

MONSIEUR,

Le Commandant des Forces ayant appris que M. *Brown* et le capitaine *Wetherall* ont informé le Major-général *Sir James Hope*, que la présence du militaire n'est plus nécessaire à *St. Timothée* de *Beauharnois*, j'ai ordre de vous annoncer, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, que l'on va retirer les troupes qui y ont été envoyées sur la demande des Magistrats, mais que l'Officier et les vingt-cinq hommes qui ont été placés à *St. Timothée*, par l'ordre du Gouverneur-Général, resteront sur la place, jusqu'à ce que Son Excellence ordonne de les retirer, et le Commandant des Forces est persuadé que le Gouverneur-Général donnera cet ordre aussitôt qu'il le jugera convenable.

J'ai l'honneur,
etc. etc. etc.

(Signé) *Henry Wynyard*,
D. A. A. G.

En l'absence du Secrétaire Militaire,
Au Secrétaire Militaire de Son Excellence,
le Gouverneur-Général, *Kingston*.

(Copie.) Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 23 Septembre, 1843.

MONSIEUR,

Ayant été obligé de voyager beaucoup depuis quelque tems, je n'ai reçu que dernièrement votre lettre du 8 courant, et je vous prie de m'excuser si je n'ai pu répondre plus tôt.

J'ai maintenant l'honneur de vous charger, par ordre du Gouverneur-Général, de vouloir bien informer le Commandant des Forces, que Son Excellence ne voit pas la nécessité de continuer plus longtemps le détachement d'un Officier et vingt-cinq soldats, stationné à *St. Timothée*.

J'ai l'honneur,
etc. etc. etc.

(Signé,) *J. Studholme Brownrigg*, Capt.
Secrétaire Militaire.

A l'Officier préposé pour remplir les fonctions de Secrétaire Militaire, à *Montréal*.

Je certifie que les lettres ci-dessus sont des copies fidèles.

J. Studholme Brownrigg,
Capitaine Grenadier des Gardes,
Secrétaire Militaire.

Hôtel du Gouvernement,
11 Octobre, 1843.

Aussi,

Membres nom-
més à des
charges.

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative au Gouverneur-Général, datée du 6 du courant, demandant "un Etat des noms de tous les Membres de cette Chambre qui ont été nommés à des charges d'honneur ou de profit par le Gouvernement, et de la nature de chaque charge, avec le salaire qui y est attaché, avec ensemble un Etat des noms des personnes, qui étaient ci-devant Membres de la Chambre, qui ont été nommés à des emplois depuis l'Union, avec le salaire y attaché, spécifié en argent courant. Et distinguant les nominations faites avant le 16 Septembre, 1842, de celles qui ont été faites depuis cette époque."

(Pour le dit Retour, voir Appendice (P).)

Et aussi,

Rapport du Bu-
reau des Tra-
vaux Publics.

Rapport du Bureau des Travaux Publics, en conformité de la 30^e section de l'Acte 4^e et 5^e *Vict.* chap. 28, en date du 11 Octobre, 1843.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (Q).)

Congé accordé
à M. Duggan.

Ordonné, Que M. *Duggan* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant une semaine, pour affaires urgentes.

Honoraires
pour l'adminis-
tration de la
Justice.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial de cinq Membres, pour s'enquérir du montant des honoraires et émoluments, qui ont été perçus par les divers officiers liés à l'administration de la Justice, dans cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*, et payés à même les fonds des districts, et en faire rapport de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks*, M. *Morris*, l'Hon. M. *Sherwood*, M. *Merritt*, et l'Hon. M. *Boulton*, composent le dit Comité.

Congé accordé
à M. Sherwood

Ordonné, Que l'Hon. M. *Sherwood* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant une semaine, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

Obstruction
des rivières.

Ordonné, Que M. *Thompson* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission de s'absenter de cette Chambre pendant une semaine, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

Congé accordé
à Sir Allan N.
McNab.

Ordonné, Que cent exemplaires du Rapport du Bureau des Travaux Publics et des documents qui l'accompagnent, mis devant la Chambre, ce jour, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Rapport du Bu-
reau des Tra-
vaux Publics.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Boulton* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant une semaine, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

Congé accordé
à M. Boulton.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, et autres articles de cette nature, étant lu,

Inspection des
bois.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Vendredi, le vingt du courant.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*,) en état de posséder les terres, requises pour certains objets y mentionnés, a été lu une seconde fois.

Terres des
sectes religi-
euses.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité choisi, auquel a été référée la Pétition d'*Adam Johnston*, et autres, habitants de la Troisième Concession du township de *Cornwall*, district de l'*Est*, étant lu ; La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

Pétition d'A-
dam Johnston,
et autres.

L'Hon. M. *Moffatt* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems, M. l'Orateur a repris le fauteuil ; Et l'Hon. M. *Moffatt* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Que le Rapport du Comité choisi, auquel a été référée la Pétition d'*Adam Johnston*, et autres, habitants de la Troisième Concession du township de *Cornwall*, district de l'*Est*, soit référée de nouveau au même Comité choisi, avec une instruction d'entendre des témoignages sur le sujet contenu dans la dite Pétition, et d'en faire rapport à la Chambre.

Ordonné, Que M. *Parke* soit ajouté au dit Comité choisi.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Moffatt*, secondé par l'Hon. M. *Viger*, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 16 Octobre, 1843.

JEAN CHABOT, écuyer, Membre pour la cité de *Québec*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit, devant les Commissaires, le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. Chabot.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

21 Pétitions
présentées.

Par M. *Boutillier*, la Pétition d'*E. Cravier*, et autres, habitants du township de *Acton*, et autres lieux.

Par M. *Leslie*, la Pétition de *Paul Lussier*, et autres, habitants de la paroisse de *Ste. Anne de Varennes*, dans le district de *Montréal*.

Par l'Hon. M. *Hincks*, la Pétition de l'Hon. *W. W. Baldwin*, et autres, habitants de *Home District*.

Par M. *L. M. Viger*, la Pétition de *Charles Heon*, et autres, habitants du township de *Blansford*, district de *Nicolet*.

Par M. *Roblin*, la Pétition de *B. Hubbs*, *A. Campbell*, et *W. Rorke*, ci-devant Commissaires de la ligne de division, pour le district de *Prince-Edward*.

Par M. *Wakefield*, la Pétition de *William MacNaughton*, et autres, habitants Presbytériens d'*Orms-town*, dans le comté de *Beauharnois*.

Par M. *Merritt*, la Pétition de *Jacob Beam*, et autres, habitants des townships de *Clinton* et *Grimsby*, dans le district de *Niagara*.

Par M. *Christie*, la Pétition de *William Henry Roy*, et autres, qui ont servi dans la milice incorporée du *Bas-Canada*, durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*.

Par M. *Durand*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Wellington*, (relativement à l'Acte Municipal); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Wellington*, (relativement aux contributions imposées sur les terres); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Wellington*, (relativement aux divisions de districts); la Pétition du Conseil Municipal du district de *Wellington*, (relativement à l'Acte des écoles élémentaires); et la Pétition du Conseil Municipal du district de *Wellington*, (relativement au township de *Wilmot*.)

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition du Révérend *John Mackar*, ministre de l'Eglise de *St. Andrew*, à *Kingston*; la Pétition de *John Sweeny*, et autres, pensionnaires qui ont commué, et des soldats licenciés; et la Pétition de *Dame Jane Pigott*, de la cité de *Québec*.

Par M. *Cameron*, la Pétition d'*Ebenezer Bell*, et autres; la Pétition de *William Bell* et *Malcolm Cameron*, de *Perth*; la Pétition de *John Colvin*, et autres, débiteurs, confinés dans la prison du district de *Bathurst*; et la Pétition de *Thomas Scott*, maçon, de *South Burgess*, dans le district de *Bathurst*.

Par M. *Derbshire*, la Pétition du Très-révérend *Patrick Phelan*, Evêque de *Carrhoe*, coadjuteur et administrateur du diocèse de *Kingston*.

Douanes Pro-
vinciales.

Un Bill, grossoyé, pour révoquer les Actes, Ordonnances et dispositions de la loi, y mentionnés, qui régissent les douanes Provinciales, et règlent les droits de douane, et autres droits imposés par les lois Provinciales, et le mode d'accorder des licences aux Aubergistes et Vendeurs de liqueurs fortes, et autres, aux Encanteurs, Distillateurs, Regrattiers, Colporteurs, et personnes qui tiennent des tables de billard, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

D'*Edward March*, de la Seigneurie de *Lacolle*, comté de *Huntingdon*, demandant une augmentation de salaire.

De *Peter Freeland*, et autres, faiseurs de savon et de chandelle, de la cité de *Toronto*, demandant un encouragement pour leur commerce.

De *G. S. Brondgeest*, et autres, propriétaires de la chapelle *St. George*, *Montréal*, demandant une allocation pour une école.

De *Joshua Bates*, et autres, habitants du district de *Johustown*, demandant l'abolition des Cours de Division, et le rétablissement des Cours de Requête.

De *Billa Flint*, et autres, habitants du district de *Johustown*, demandant la révocation ou la modification de l'Acte, qui amende les lois qui règlent la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'accouchement, en cette Province.

Du Révérend *Jean Romuald Paré*, curé de la paroisse de *St. Jacques de l'Acadian*, demandant que certaines Dames Religieuses, qui ont établi un Couvent dans la dite paroisse, soient incorporées en une association, et revêtues de certains pouvoirs.

De *L. M. Viger*, écuyer, et autres, banquiers, de la cité de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation.

De *Donald A. McDonald*, commerçant et entrepreneur, du comté de *Beauharnois*, demandant à être indemnisé des dommages qu'il a éprouvés, par suite de émeutes qui ont eu lieu sur le Canal de *Beauharnois*.

De *Christophe Lauzon*, et autres, habitants des paroisses de *Ste. Rose* et de *St. Martin*, et autres lieux, demandant à être indemnisés de la perte de leurs armes, saisies par ordre du Gouvernement, et qui ne leur ont pas été rendues.

De *Curtis Goodsill*, et autres, assesseurs pour le district de *St. Jean*, demandant une rémunération pour les services qu'ils ont remplis, en leur qualité d'assesseurs.

De *Joseph Laurin*, comme procureur de certains miliciens qui ont servi en cette qualité, durant la guerre avec les *Etats-Unis*, demandant qu'il soit pris des mesures pour leur assurer les terres qu'ils avaient droit de réclamer pour leurs services, mais qu'ils n'ont pu obtenir, parceque leurs réclamations n'ont pas été présentées avant le premier Août, 1830.

D'*Alexandre Duperré*, notaire, de *Kamouraska*, demandant à la Législature de vouloir bien adopter telles mesures qu'elle jugera convenables, pour lui assurer le paiement d'une somme de £100, qui lui est due pour son salaire, comme greffier du Conseil du district de *Kamouraska*.

De *Joseph Bouchette*, de *Kingston*, demandant une allocation pour le mettre en état de publier sa carte du *Canada*.

Du Bureau Médical de *Montréal*, demandant à la Chambre de passer une loi, pour régler le cours d'études nécessaires pour pouvoir pratiquer la médecine, avec avantage, dans l'état avancé de la société, en cette Province.

Du Révérend *J. Durocher*, et autres, habitants de la paroisse de *Belœil*, dans le district de *Montréal*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles Américains, et la révocation de l'Acte des Cours de District, (4^e et 5^e Vict. chap. 20.)

De *William Phillips*, et autres, de *Québec*, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont essuyées par la destruction des propriétés de *M. W. Nelson*, à *St. Denis*, par les troupes de Sa Majesté, en 1837.

De *Benjamin Burland*, jaugeur, et *Louis C. Vandal*, et *William Leggett*, douaniers au port de *St. Jean, Canada-Est*, demandant une augmentation de salaire.

De *Thomas H. Day*, et autres, habitants du district inférieur de *Sydenham*, demandant une allocation, pour l'établissement d'une école classique, dans le dit district.

D'*Ignace Raizenne*, notaire, de la paroisse de *St. Benoit*, demandant à la Chambre de vouloir bien lui accorder telle indemnité qu'elle jugera convenable, pour la destruction de sa propriété, par les troupes de Sa Majesté, en 1837.

D'*Antoine Charles Taschereau*, écuyer, Représentant du comté de *Dorchester*, demandant à être rétribué des services qu'il a rendus, par ordre du Gouvernement, et pour lesquelles il n'a pas été suffisamment rémunéré.

De *John Goodwin*, et autres, Membres de l'Eglise des Baptistes à *Beamsville*, dans le district de *Niagara*, demandant que l'Université de *King's College* ne se borne pas, seulement, à donner l'enseignement à une seule secte religieuse, mais qu'elle soit tenue de l'étendre également à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

De la Compagnie du Chemin de fer du Port de *Kingston*, demandant qu'il lui soit accordé de nouveaux pouvoirs pour régir les affaires de la dite Compagnie.

De *J. A. P. Barbier*, et Dame *Euphrasie Barbier*, son épouse, demandant à être naturalisés.

De *George Pozzer*, écuyer, de la cité de *Québec*, se plaignant du règlement de la Corporation de la cité de *Québec*, qui ordonne d'enlever les perrons des portes.

De *George Arnold*, et autres, de *Québec*, demandant que l'édifice érigé pour servir de douane au Port de *Québec*, soit employé à l'objet pour lequel il était destiné.

De *James Morton*, et autres, de la ville de *Kingston*, demandant à être incorporés sous les nom et raison de la "Compagnie des eaux minérales de *Kingston*."

De *G. B. Cleveland*, et autres, de la Seigneurie de *Nicolet*, et autres lieux, demandant une allocation, pour un chemin dans la dite Seigneurie.

De *John Millar*, du township de *Bertie*, district de *Niagara*, demandant une indemnité pour la perte d'une certaine propriété, causée par l'inadvertance du Gouvernement Exécutif, en l'année 1795.

Du Conseil Municipal du district de *Gore*, demandant l'autorisation d'effectuer un emprunt de dix mille louis, sur la garantie de la Province, aux fins d'achever un chemin dans le dit district.

Du Révérend *Pierre Ménard*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Benoit*, demandant une allocation, pour rétablir les édifices qui ont été détruits, pendant la rébellion de 1837.

Du Comité des Dames régissant les affaires de l'Asile des Orphelines Protestantes de *Québec*, demandant une allocation, en faveur de la dite Institution.

De Dame *Margaret Powell*, ci-devant concierge du Conseil Exécutif du *Haut-Canada*, demandant l'octroi d'une pension.

De Dame *Prudence Richardson*, de *Barrie*, dans le district de *Simcoe*, demandant à être indemnisée des pertes que feu son époux a essuyées, comme Commissaire des lignes de division.

Des Membres du Comité Exécutif de l'Union des Baptistes du *Canada*, demandant que toutes les classes des sujets de Sa Majesté, en cette Province, puissent également profiter des avantages qu'offre l'Université de *King's College*.

Des Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise *St. Paul, Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation.

Résolu, Que la Pétition de *Cyprian Morgan*, du township de *Yonge*, dans le district de *Johnstown*, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétitions référées.—*Cyprian Morgan*.

Ordonné, Que *M. Morris*, l'Hon. *M. Neilson*, *M. George Sherwood*, *M. Chabot*, et *M. Thorburn*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que cette partie de la Pétition des Dames du Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement à *Montréal*, présentée à la Chambre, le trois du courant, qui a rapport à un Acte d'Incorporation, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

Hospice de l'accouchement de *Montréal*.

Ordonné, Que la Pétition de Dame *Prudence Richardson*, de *Barrie*, dans le district de *Simcoe*, soit référée au Comité spécial, auquel a été référée la Pétition de *George Rykert*, et autres, ci-devant commissaires pour établir les lignes de division pour le district de *Niagara*, et la Pétition de *William Ketchison*, junior, et autres, ci-devant commissaires des lignes de division, pour le district de *Victoria*.

Prudence Richardson.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *Jean Romuald Paré*, curé de la paroisse de *St. Jacques de l'Achigan*, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

J. R. Paré

Ordonné, Que la Pétition de *L. M. Viger*, écuyer, et autres, banquiers, de la cité de *Montréal*, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

L. M. Viger.

Ordonné, Que la Pétition de *Thomas A. Corbett*, et autres, de la ville de *Kingston*, présentée à la Chambre, le dix du courant, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

T. A. Corbett.

Ordonné, Que la Pétition de l'Hon. *Adam Ferrie*, de *Montréal*, présentée à la Chambre, le quatre du courant, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

Honorable Adam Ferrie.

Résolu, Que la Pétition du Révérend *M. C. F. Cazeau*, et autres, Membres de la Congrégation de *Notre-Dame*, de la cité de *Québec*, présentée à la Chambre, le dix du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rév. C. F. Cazeau, et autres.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, *M. Chabot*, l'Hon. *M. Neilson*, *M. Taché*, et *M. L. M. Viger*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de *George Pozzer*, écuyer, de la cité de *Québec*, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Geo. Pozzer, éc.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, *M. Barthe*, *M. Berthelot*, l'Hon. *M. Neilson*, et *M. Christie*, composent le dit Comité.

James Morton et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *James Morton*, et autres, de la ville de *Kingston*, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

Rapport sur les Contingents.

M. Thorburn, du Comité permanent des Contingents, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“ Votre Comité a examiné le compte du Greffier de votre Honorable Chambre, et les pièces justificatives, indiquant l'emploi d'une somme de £6,000, qui a été placée entre ses mains pendant la dernière Session, conformément à l'Adresse, présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour payer les dépenses contingentes de votre Honorable Chambre; aussi, d'une somme de £253 19s. qui restait entre ses mains, lors de la dernière audition de ses comptes; d'une autre somme de £109 19s. restant entre les mains de *M. l'Orateur*, comme balance des £5,000 qui ont été reçus pour sept Bills Privés; formant, en tout, la somme de £6,801 18s. Le Greffier a présenté au Comité les pièces justificatives qui justifient d'une dépense de £7,303 9s. 11¼d. laissant une balance de £501 11s. 11¼d. pour liquider laquelle il ne reste aucun fonds entre les mains du Greffier. Il est encore dû pour les salaires des Officiers de votre Honorable Chambre, jusqu'au 31 Décembre prochain, une somme de £1,821 4s. 4¼d. et aussi une somme de £1,275 13s. 4d. pour divers matériaux, livres et ouvrages, faits pendant la dernière Session et la vacance; formant, en tout, la somme de £3578 9s. 3¼d. à laquelle il est nécessaire de pourvoir.

Il a été aussi présenté une estimation d'une autre somme de £11,500 qui sera requise pour faire face aux dépenses nécessaires de la présente Session, et de la prochaine vacance; mais votre Comité recommande, respectueusement, à votre Honorable Chambre de ne demander pour le présent, que £5000 pour faire face aux dépenses urgentes et immédiates, et de présenter une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le prier de vouloir bien ordonner qu'une somme de £8,578 9s. 7¼d. soit placée entre les mains du Greffier de votre Honorable Chambre, pour les fins susdites.”

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Rapport sur la Pétition de Dame *E. M. Reid*, et autres.

M. Leslie, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de Dame *Elizabeth M. Reid*, et autres, directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre; et il est comme suit :—

“ Votre Comité a examiné la dite Pétition, et après mûre délibération, il est d'avis que votre Honorable Chambre devrait accéder à la demande des Pétitionnaires.

Asile des Orphelins Protestants de Montréal.

Ordonné, Que *M. Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Dames de l'Asile des Orphelins Protestants de la cité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Fonds du Revenu consolidé de la Province.

L'Hon. *M. Hincks*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Comptes et Etats relatifs à la recette et dépense publique du Fonds du Revenu consolidé de la Province du *Canada*, pour l'année, finissant le 31 Décembre, 1842.

(Pour les dits Comptes et Etats, voir Appendice (A.)

Aussi,

Etat de toutes les saisies de marchandises illégalement importées, faites dans les années 1840, 1841 et 1842, fourni, conformément à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 10 Octobre, 1842.

Saisie de marchandises.

(Pour le dit Etat, voir Appendice (R.)

Aussi,

Etat des honoraires provenant de la vente de licences de mariages, dans le *Canada (Est et Ouest)*, et reçus entre le 10 Février, 1841, et le 31 Décembre, 1842, dressé par le Receveur-général, conformément à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 10 Octobre, 1842.

Honoraires provenant de licences de mariage.

Le dit Etat est comme suit :—

1841.	Canada-Ouest.	Courant.
		£ s. d.
Juillet 10.	Montant payé, ce jour, par <i>M. Hopkirk</i>	160 0 0
“ 30.	Do do par <i>M. Harrison</i>	55 5 0
Sept. 30.	Do reçu entre le 10 Juillet et cette date.....	349 10 0
Déc. 31.	Do do pendant le trimestre expiré ce jour.	422 10 0
1842.		£ 987 5 0
Mars 31.	Do do do ..	642 10 0
Juin 30.	Do do do ..	466 5 0
Sept. 30.	Do do do ..	388 0 0
Déc. 31.	Do do do ..	790 10 0
		£ 3274 10 0
1842.	Canada-Est.	
Mars 31.	Montant payé par <i>M. Daly</i> , ce jour, ayant été reçu entre le 10 Février, 1841, et cette date.....	509 17 0
Juin 30.	Do reçu pendant le trimestre expiré ce jour....	62 2 6
Sept. 30.	Do do do ..	181 15 0
Déc. 31.	Do do do ..	194 0 0
	Recettes totales.....	£ 4222 4 6

T. Douglas Harrington,
Receveur.

Etat indiquant l'emploi des recettes provenant de la vente des licences de mariage, depuis le 10 Février, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842, dressé, conformément à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 10 Octobre, 1842.

Licences de Marriage.

	Courant.
	£ s. d.
Commission du Receveur sur £4,222 4 6, à 6 pour cent, par ordre de <i>Lord Sydenham</i> , daté le 13 Août, 1841,	211 2 2½
L'Hon. <i>S. B. Harrison</i> , pour l'indemniser d'avoir été placé sur un salaire fixe, depuis le 10 Février, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842, à raison de £250 Stg. par année, par ordre de <i>Lord Sydenham</i> , daté le 10 Juillet, 1841,	524 3 3
Porté sur l'autre part.....	£ 735 5 5½

Licences de mariage.

Etat indiquant l'emploi des recettes, etc.—(Continué.)

	Courant.
Rapporté de l'autre part....£	735 5 5½
L'Hon. D. Daly, do. do. do...	524 3 3
Comptes divers pour l'impression des licences, cautionnements et livres de comptes, etc.....	73 8 4
Walter McKenzie, balance de salaire additionnel à lui due, depuis le 10 Février jusqu'au 31 Mai, 1841, à raison de £50 par année, (à venir jusqu'à l'Union, il a été payé à même ces honoraires, par M. Harrison),.....	15 17 1
T. W. C. Murdoch, écuyer, pour argent par lui payé d'avance, pour son passage en Angleterre et son retour, pour le service public, en Novembre, 1841,.....	250 0 0
J. W. Winter, dépenses encourues pour services secrets sur la frontière Américaine,.....	6 5 0
Le Baron de Rottenburgh, frais de transport à Québec, et retour, tandis qu'il était employé à dresser le projet d'un Bill de Milice,.....	23 17 0
G. W. Hurd, arrérages de salaire, comme clerc dans les bureaux du Gouvernement, Haut-Canada, étant la différence entre £175 et £74 du 1er Avril, 1839, au 9 Novembre, 1840,.....	162 0 0
Le Baron de Rottenburgh, frais de transport à Brantford et Dunnville, et retour, pendant qu'il était employé à supprimer les troubles au Canal de Welland,.....	29 10 6
Dépenses encourues par certains Officiers pour leur transport de Toronto et Québec à Kingston, quand le siège du Gouvernement a été transféré,.....	665 10 10
Dépenses diverses pour le voyage officiel du Gouverneur-Général à Montréal et Québec, en Juillet et Août, 1842,.....	750 7 1½
Dépenses encourues par les Membres du Conseil Exécutif pour se transporter à Montréal, sur l'ordre du Gouverneur-Général,.....	129 0 0
Dépenses du Bureau du Secrétaire Est, frais de poste et allocations des clercs, etc. lorsque le Bureau a été transporté du Canada-Est, pour être près du Gouverneur-Général,.....	695 8 0
Balance disponible (jusqu'au 31 Décembre, 1842), payée au Receveur-général,.....	161 16 11
Montant total des déboursés, ..£	4222 4 6

Thomas Douglas Harrington, Receveur des honoraires, déclare, sous serment, que les comptes ci-dessus des recettes et déboursés, s'élevant à quatre mille deux cents et vingt-deux louis, quatre chelins et six deniers, courant, sont exacts, au meilleur de sa croyance et connaissance.

T. Douglas Harrington, Receveur.

Assermenté devant moi, à Kingston, }
ce 3e jour de Septembre, 1843. }

Thomas W. Robinson, J. P.

Aussi;

Etats du Revenu casuel et territorial, conformément à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 17 Août, 1841, savoir :—

A. Etat des paiements faits à même le Revenu casuel et territorial du Haut-Canada, du 1er Janvier au 31 Décembre, 1839.

B. Etat des deniers payés à même le Revenu casuel et territorial de la Couronne du Haut-Canada, du 1er Janvier, 1840, au 9 Février, 1841.

C. Compte des recettes et paiements du Revenu casuel et territorial de la Couronne, du 1er Janvier au 31 Décembre, 1839.

D. Compte des mêmes recettes et paiements, du 1er Janvier, 1840, au 9 Février, 1841.

E. Etat de la part revenant à la Couronne, dans les saisies opérées, du 1er Janvier, 1839, au 9 Février, 1841.

F. Etat de l'emploi fait par le Commissaire-général, de certaines parties des revenus de la Couronne, qui avaient été versées entre ses mains par les Receveurs-généraux des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada, avant l'union des dites Provinces.

(Pour les dits Etats, voir Appendice (S.))

Et aussi,

Rapport sur les affaires du ci-devant Cure-môle-à-vapeur Provincial.

Cure-môle-à-vapeur.

Le dit Rapport est comme suit :—

Kingston, 2 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport ci-joint de l'état des affaires relatives au ci-devant Cure-môle Provincial, dont j'ai été nommé Commissaire par la 5e Guillaume IV, chap. 30; j'ai été continué en cette qualité, par la 6e Guillaume IV, chap. 46, et encore depuis, pendant une période limitée, par les 4e et 5e Victoria, chap. 44.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

David Thorburn.

James Hopkirk, écuyer,
Bureau du Secrétaire, C.-O.

A Son Excellence Sir Charles T. Metcalfe, Gouverneur-Général, etc. etc. etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de transmettre les pièces justificatives, indiquant l'emploi qui a été fait de la somme de £447 4s. 2d. conformément aux dispositions de l'Acte de la 4e et 5e Victoria, chap. 44.

J'ai remis le Cure-môle-à-vapeur Provincial de la ci-devant Province du Haut-Canada, entre les mains du Bureau des Travaux Publics, à la fin de l'année, conformément à la 3e section du dit Acte.

Je transmets en même tems, conformément à la 5e Guillaume IV, chap. 30, et à la 6e Guillaume IV, chap. 46, de la dite Province, un Etat des sommes que j'ai reçues et dépensées pour le dit Cure-môle-à-vapeur, et dont il n'a pas été rendu compte jusqu'à ce jour.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

David Thorburn,

Ci-devant commissaire du C.-M.-à-vapeur.
Kingston, 2 Octobre, 1843.

Dundas, 20 Juillet, 1837.

Le Commissaire soussigné du Cure-môle-à-vapeur Provincial a, aujourd'hui, acheté de M. L. R. Lyon, divers matériaux, comme il appert par le compte ci-joint, au montant de deux cent-deux louis, quatre chelins et cinq deniers, courant, et il reconnaît de-

Revenu casuel et territorial.

Cure-môle-à-vapeur.

voir, en sa qualité de Commissaire, cent vingt-cinq louis, courant. Quant à la balance, £72 4s. 5d. M. Lyon déclare en avoir été payé par l'usage qu'il a eu du Cure-môle-à-vapeur au-delà du tems qu'il devait l'employer, d'après le Rapport, présenté à la Chambre dans la troisième Session du treizième Parlement Provincial; et la dite somme de cent-vingt louis devra être payée à même les fonds provenant de l'usage du Cure-môle-à-vapeur; le tout, sans intérêt.

David Thorburn,

Remplissant les fonctions de Commissaire.

L. R. Lyon.

En présence de

Francis Hall, Ingénieur, et
G. W. Thomson.

Reçus, le 22 Mars, 1842, de David Thorburn, écuyer, commissaire, etc. cent-vingt-cinq louis, courant, pour solde de la dite obligation.

L. R. Lyon.

Niagara, 16 Février, 1842.

Reçue de David Thorburn, écuyer, la somme de quinze louis, en plein, pour l'usage du Cure-môle-à-vapeur Provincial, d'après l'autorisation donnée par la Législature Provinciale, dans le cours de la dernière Session.

Francis Hall.

Queenston, 2 Février, 1842.

Reçue de David Thorburn, écuyer, la somme de trente-huit louis, neuf chelins et trois deniers, courant, étant le montant qui m'est dû, pour l'ouvrage que j'ai fait pour le Cure-môle-à-vapeur Provincial.

Jacob Randall.

Trafalgar, 25 Janvier, 1842.

£13 14s. 9d.

Reçue de David Thorburn, écuyer, de Queenston, par les mains de Justus W. Williams, écuyer, de Oakville, la somme de treize louis, quatorze chelins et neuf deniers, étant le montant de mon compte, en plein, pour le tems que j'ai été employé dans le Cure-môle-à-vapeur Provincial.

sa

Anneassett & Schlenon,
marque
Ingénieur du C.-M. Provincial.

Témoin,

James Appellie.

Port Hope, 15 Juin, 1842.

£39 4s. 7d.

Reçue de David Thorburn, écuyer, commissaire du Cure-môle-à-vapeur Provincial, la somme de trente-neuf louis, quatre chelins et sept deniers, courant, affectée par la Législature de 1841, pour relever de dessous l'eau le Cure-môle-à-vapeur.

William Wallace.

Trésorier du Havre du Port Hope.

David Thorburn ci-devant commissaire du Cure-môle-à-vapeur Provincial,

En compte avec la Province du Canada.

1841—Décembre.

Argent reçu par Warrant, en vertu de la 4e et 5e Victoria, chap. 4, pour les fins énoncées dans la première section..... £447 4 2

Contra.

1842.

Jan. 25—Argent payé à Anneassett Schlenon, suivant reçu.....	£ 13 14 9
Fév. 2—Argent payé à Jacob Randall, suivant reçu.....	28 9 3
“ 16—Argent payé à Francis Hall, suivant reçu.....	15 0 0
Mars 22—Argent payé à L. R. Lyon, suivant reçu.....	125 0 0
Juin 15—Argent payé au Trésorier du Havre du Port Hope, suivant reçu.....	39 4 7
Montant dû au Commissaire et alloué pour ses services.....	225 15 7
	£447 4 2

Kingston, 2 Octobre, 1843.

David Thorburn,

Ci-devant commissaire du C.-M.-à-V. Provincial.

Le Commissaire du Cure-môle-à-vapeur Provincial,
Au Havre du Port Hope.

1841.

Compte rendu pour l'année 1841, jusqu'au 1er Juillet de cette année.....	£242 9 1
Juillet 3—300 boisseaux de charbon à 30s.....	£ 4 10 0
18 lbs. de cuir à semelle.....	1 7 0
3 limes de scie à moulins, à 2s. 6d.....	0 7 6
1 paquet de brochettes, à 2s. 6d.....	0 2 6
Etoupes, £1 6s. 8d.; toile à voile, 1s. 6d.....	1 8 2
Clous et fiches, 3s. 4d.....	0 3 4
Argent payé pour des poulies de corne et autres ouvrages de fonte, suivant compte livré.....	21 2 3
Employés et matériaux pour réparer la coque.....	2 5 6
Huile, 88s. 6d.; peau de veau pour bandes de cuir, 6s. 3d.	4 14 9
Acier pour faire des ressorts.	2 10 0
Fer. 3½ lbs. à 6d. do 19 lbs. 4s. 10d. do 6½, 1s. 7½d.	0 12 5½
12 lbs de clous, 7s. 6d.; cuir à bande, 11s. 3d.....	0 18 9
83 lbs. de suif, à 7½.....	2 13 7½
George Boyd (Ingénieur), 78½ jours, à 6s. 3d.....	24 10 7½
Jno. Torrens (do) 12½ do à 10s.....	6 2 6
Jno. Nelson (do) 63½ do 10s.	31 18 9
Jos. Adams (do) à £5 par mois.....	3 17 0
Thos. Spry (Forgeron), 96 jours, à 5s.....	24 0 0
Best Feir (Surintendant), depuis le 13 Juillet jusqu'au 4 Nov. 105 jours, à 15s. pour l'année 1841....	78 15 0
	211 19 8½
	£454 8 9½

Avoir.

Par la mise en opération du Cure-môle-à-vapeur Provincial au Havre du Port Hope, du 13 Juillet, 1841, au 13 Nov. 1841, 123 jours. (moins 43½ jours pour les dimanches, mauvais tems et réparations, formant 82½ jours de travail), à £5 10s. par jour.....	453 15 0
A déduire pour balance.....	0 13 9½
	454 8 9½

E. E.

Port Hope, 15 Juin, 1842.

A David Thorburn, écuyer,
Commissaire du C.-M.-à-vapeur Provincial.

MONSIEUR,

Le compte ci-dessus est un Etat exact des articles et dépenses relatifs au Cure-môle-à-vapeur, depuis le 1er Janvier jusqu'à la fin de l'année 1841, tems qu'il a été en opération dans la même année, au Port Hope. Le tems, employé à faire fonctionner la machine, a été prolongé dans le compte, suivant votre demande.

Je suis, Monsieur,

Le votre,

Best Feir, Surintendant.

Port Hope, 15 Juin, 1842.

Cure-môle-à-vapeur.

Comité de Huron.

Sur motion de M. Dunlop, secondé par M. Cartwright,
Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4^e Guill. IV, chap. 55, qui établit le comté de Huron.

Retours des Banques.

Sur motion de M. Cartwright, secondé par M. Price,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, une Liste des diverses Banques qui ont payé la taxe imposée par l'Acte, 4^e et 5^e Vict. chap 29, indiquant, séparément, le montant payé par chaque Banque.

Nomination de Membres de l'Assemblée aux emplois publics.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Papiers imprimés.

Ordonné, Que le Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 6 du courant, relativement à la nomination de Membres de l'Assemblée à des emplois publics, mis devant cette Chambre, le treize du courant, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Licences de mariages.

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier de cette Chambre, d'ordonner aux imprimeurs ou entrepreneurs qui impriment les différents Bills, Messages et autres papiers, de marquer, sur le dos de chacun d'eux, le nombre de feuilles qu'il contient.

Ordonné, Que cent exemplaires de l'Etat des honoraires provenant de la vente de licences de mariages en Canada, (Est et Ouest,) présenté à la Chambre, ce jour, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Hon. M. Hincks, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Etat du revenu et des dépenses

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre d'Assemblée un Etat du revenu et de la dépense probable de la Province pendant l'année, expirée le 31 Décembre, 1843, avec une estimation des sommes requises pour l'exercice de la même année; et il recommande ces estimations à la Chambre d'Assemblée, conformément à la 57^e clause de l'Acte de l'Union.

Hôtel du Gouvernement,
 Kingston, 16 Octobre, 1843.

(Pour l'estimation qui accompagne le dit Message, voir Appendice (A).)

L'Hon. M. Daly, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur trois Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Liste Civile.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée, en réponse à son Adresse relative à la Liste Civile, que le Gouverneur de cette Province a fait certaines communications, à ce sujet, au Gouver-

nement de Sa Majesté, et qu'une correspondance est encore sur le tapis à cet égard. Il ne se croit pas libre, néanmoins, de mettre aucune partie de cette correspondance, devant la Chambre. Il n'est pas en son pouvoir, non plus, de faire aucune déclaration de nature à gêner la discrétion du Gouvernement de Sa Majesté, relativement à la manière dont cette question pourrait être envisagée, soit par les Ministres de Sa Majesté, ou par le Parlement Impérial dont l'intervention est absolument nécessaire pour changer le montant de la Liste Civile actuelle, ou l'autorité en vertu de laquelle elle est accordée. Néanmoins, le Gouverneur-Général ne voit aucun obstacle qui puisse s'opposer à une réduction pratique des dépenses civiles, soit que ces dépenses soient portées sur la Liste Civile ou ailleurs, pourvu que ces réductions soient raisonnables et judicieuses, et telles qu'il puisse être en son pouvoir de les autoriser; et conformément au désir qu'il a toujours de favoriser tout projet d'économie pratique, il s'est abstenu de nommer une personne pour remplir la place vacante de Secrétaire, dans l'espoir qu'un seul Secrétaire Provincial suffira pour les exigences du service public.

Comme se rattachant à la question de la Liste Civile, le Gouverneur-Général a autorisé l'Inspecteur-général à mettre, devant la Chambre, quelques documents, formant partie d'un mémoire que cet Officier a présenté, à la demande du Gouverneur, pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté.

Hôtel du Gouvernement,
 Kingston, 10 Octobre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, copies de dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté que l'on trouvera énumérées dans la Liste ci-annexée.

Hôtel du Gouvernement,
 Kingston, 12 Octobre, 1843.

Liste des dépêches qui accompagnent le Message du Gouverneur-Général, en date du 12 Octobre, 1843. Dépêches.

NO.	DATE.	SUJET.
66	11 Fév. 1842	Relativement à l'Acte, qui pourvoit à la régie des Banques d'Epargne, passé par la Législature Provinciale, dans sa Session de 1841.
103	22 Mars, 1842	Relativement à certains Actes, qui régissent le cours de l'argent, et diverses associations de Banque, passés dans la même Session.
137	30 Avril, 1843	Relativement à l'Acte, pour consolider les lois relatives aux droits de douanes Provinciaux, passé dans la même Session.
15	3 Avril, 1843	Relativement à l'Acte, pour mieux proportionner le châtiement à l'offense, en certains cas, passé dans la Session de 1842. (Extrait d'une dépêche.)

(Copie.) No. 66.

Downing Street,
11 Février, 1842.

MONSIEUR,

Banques
d'E.
pargnes.

J'ai pris en considération un Acte, passé par la Législature du *Canada* dans sa dernière Session, pour pourvoir à la régie des Banques d'Epargnes dans la Province, et je dois appeler votre attention sur les observations suivantes à cet égard.

Cet Acte, comme celui qui règle les Banques d'Epargnes en ce pays, annonce dans son préambule, qu'il est expédient de protéger les institutions établies pour y déposer en sûreté et faire profiter les petites épargnes des classes industrielles de Sa Majesté; mais il n'y a point de limite, soit quant au montant annuel qui peut être déposé, (lequel est limité, en ce pays, à £38 par année, soit quant au montant total, (lequel est limité, en ce pays, à £150); il est statué dans la 12^e section, "que les Syndics ne recevront, ni ne garderont en dépôt, pour l'usage et profit des dépositeurs, aucune somme plus forte que celle de cinq cents livres courant, à la fois, pour aucune personne autre qu'une Corporation religieuse ou charitable;" de sorte que par cette clause une personne pourrait déposer des milliers de louis, pourvu qu'elle ne déposât pas plus de £500 à la fois.

Le mode d'emploi des deniers par les Syndics, suivant la 9^e section, souffre quelque objection, en ce qu'elle ne limite pas cet emploi aux sécurités du Gouvernement Provincial.

L'Acte ne limite point le taux de l'intérêt à payer aux dépositeurs, (taux qui est limité en *Angleterre*.) quoiqu'il pourvoie à ce que le surplus des profits puisse, sous certaines restrictions, être employé pour des fins charitables.

Les institutions sont mises, par cet Acte, sous la régie d'un Trésorier, de Syndics et Gérants qui doivent remplir leur fonctions, gratuitement; mais l'Acte prescrit qu'avant d'entrer en office, chacun d'eux prêtera serment d'en remplir, fidèlement, les fonctions. Cette disposition est très-inusitée et sujette à objection, de même que la clause suivante qui oblige les Trésorier, Syndics et Gérants, ou la majorité d'entre eux, d'attester, sous serment, l'exactitude de leurs comptes annuels.

L'Acte, tel qu'il est maintenant dressé, ne paraît pas propre à établir des Banques d'Epargnes comme celles qui existent en ce pays; les dispositions en étant beaucoup plus applicables à une Compagnie par actions; et quoiqu'en dressant le présent Acte, on ait certainement consulté les Actes qui régissaient les Banques d'Epargnes en ce pays, l'on n'a point, cependant, à ce qu'il me paraît, fait attention à leur esprit ni à leur intention, et l'on a omis plusieurs clauses importantes.

Je sais que beaucoup dépend de la manière dont les règles et réglemens seront établis à cet égard; mais je suis, néanmoins, d'opinion que, dans sa forme actuelle, cet Acte n'est pas propre à établir des Banques d'Epargnes dans la Province, sur une base satisfaisante.

Vous inviterez, en conséquence, la Législature à considérer les objections susmentionnées, et la décision de Sa Majesté, relativement à l'Acte, sera suspendue jusqu'à ce que j'aie appris le résultat de ses délibérations.

J'ai, etc.

(Signé)

Stanley.

Le Très-honorable Sir Charles Bagot,
etc. etc. etc.

(Copie.) No. 137.

Downing Street,
30 Avril, 1842.

MONSIEUR,

Droits de
douanes.

Relativement à ma dépêche du 30 Avril, renfermant deux ordres passés par Sa Majesté en Conseil, le 27 du courant, qui confirment et laissent à leur opération certains Actes de la dernière Session de la Législature du *Canada*, je dois appeler votre attention sur les remarques suivantes, concernant l'Acte pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour "consolider les lois relatives aux droits Provinciaux qui doivent être imposés sur les marchandises et effets importés en cette Province."

Quoique Sa Majesté ait été avisée de confirmer cet Acte, le Gouvernement de Sa Majesté a eu des doutes sérieux sur la convenance d'établir sur le thé et sur le vin de *Madère*, un droit aussi élevé que celui que cet Acte impose. Un droit de 3d. par livre, sur le thé, favorisera probablement, à tel point l'introduction illicite de cet article des *Etats-Unis* en *Canada*, que le revenu en sentira de suite l'influence préjudiciable, et que cette introduction nuira à l'importation du thé dans les navires Britanniques.

Il ne paraît pas y avoir de raisons suffisantes pour placer le vin de *Madère* dans une situation moins favorable que les vins d'autres pays, en le soumettant à des droits plus élevés. Je ne puis, non plus, m'empêcher d'observer que l'imposition, par une Législature Coloniale, d'un droit différentiel, au préjudice des produits d'un pays quelconque, présente des objections graves, et tend à embarrasser les relations de la Mère-patrie avec cette nation étrangère.

On peut s'attendre aussi qu'il résultera des inconvénients de l'échelle des droits imposés par cet Acte sur les spiritueux, lorsqu'ils se compliqueront de ceux imposés par l'Acte des possessions et l'Acte Impérial de la 14^e *Geo.* 3. chap. 88, et il sera, en conséquence, nécessaire de donner des instructions très-précises aux Officiers de douane préposés à la perception du revenu tant Impérial que Colonial, afin de définir le montant qui peut être légalement perçu en vertu de ces divers Actes, non seulement sur les spiritueux, mais sur d'autres articles, et plus particulièrement, les vins, le sucre raffiné, la mélasse, et les sirops.

Prenant, cependant, en considération, les inconvénients et le mécontentement qui pourraient résulter, en *Canada*, de la non-sanction de cet Acte, et le fait que le Parlement s'occupe actuellement de changements à effectuer dans les droits Impériaux, payables sur l'importation des marchandises dans les possessions Britanniques de l'*Amérique*, lesquels, s'ils sont adoptés, obligeront nécessairement la Législature Provinciale à reviser l'échelle de droits maintenant établis, le Gouvernement de Sa Majesté a cru devoir recommander de laisser cet Acte entrer en opération.

J'ai, etc.

(Signé)

Stanley.

Le Très-honorable Sir Charles Bagot,
etc. etc.

Extrait d'une dépêche du Secrétaire d'Etat à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date de *Downing Street*, du 3 Avril, 1843, No 15.

Châtiment
des offenses

"L'Acte, pour mieux proportionner le châtiment à l'offense en certains cas, (désigné dans les archives de ce bureau par le No. 108.) substitue à la déportation un emprisonnement d'une égale durée dans le Pénitencier. D'où il résulte qu'en certains cas, il faudra condamner à un emprisonnement à vie, quoique ce soit là une pénalité inconnue dans les lois anglaises. Il arrivera, aussi, que les emprisonne-

ments pendant de longues années, seront d'une occurrence fréquente. Mais entre l'emprisonnement pendant une grande partie de la vie d'un homme, et la déportation pour la même période, il n'y a pas d'égalité réelle. La déportation est, en pareils cas, de beaucoup la peine la moins sévère, et c'est une peine dont la rigueur diminue progressivement, à mesure que le temps avance, et qui est, par conséquent, soutenue par l'espérance qui donne du courage au condamné.

Je conclurais de là que ces considérations ont échappé à l'attention des auteurs de cette loi. Si une suggestion de votre part y appelait leur attention, ils introduiraient, probablement, dans la Législature, un autre Acte pour amender celui dont je parle. Je ne doute guère que cette proposition serait accompagnée de succès, si elle leur était faite. Dans cet espoir, la décision de Sa Majesté sur l'Acte No. 108, est suspendue."

(Copie.) No. 103.

Downing Street,
22 Mars, 1842.

MONSIEUR,

Je vous ai transmis, dans ma dépêche de la date de ce jour, deux ordres passés par Sa Majesté en Conseil, le 11 du présent mois, confirmant divers Actes et Bills réservés, passés par la Législature du Canada, pendant sa dernière Session.

Quoique le Gouvernement de Sa Majesté ait consenti à la confirmation de ces Bills qui avaient rapport aux différents établissements de Banque, il ne l'a pas fait sans quelque hésitation, d'autant plus que ces Bills, et particulièrement celui pour incorporer la Banque de *Niagara*, contiennent des dispositions, spécialement au sujet des émissions de billets au-dessous de £1, qui sont tout-à-fait contraires aux règles que le Gouvernement de Sa Majesté a prescrites pour être observées dans les Actes Législatifs, concernant l'Incorporation des Compagnies de Banque dans les Colonies. Comme il paraît, cependant, que l'objet de ces Bills a reçu la pleine considération tant du feu Gouverneur-Général Lord *Sydenham*, que des Membres des Chambres respectives de la Législature, et que Lord *Sydenham* qui connaissait bien, et devait connaître les règles en question, a, néanmoins, exprimé l'intention de recommander fortement ces Bills à la sanction de Sa Majesté; et considérant, aussi, que le refus de les confirmer pourrait causer de grands embarras dans l'état actuel de la Province, le Gouvernement de Sa Majesté a cru qu'il était plus expédient de leur donner la sanction de Sa Majesté. Le Gouvernement de Sa Majesté a été d'autant plus vite porté à adopter cette marche qu'il a observé que, dans chacun de ces Actes proposés, la Législature Coloniale s'est réservé le pouvoir de faire, relativement à l'émission de la circulation des billets promissaires par les banques qui y sont désignées, ou par d'autres banques, les réglemens qui pourront être ci-après jugés nécessaires; et il serait beaucoup plus satisfaisant que les maux, qui résulteraient, probablement, de la continuation d'une circulation de ce papier-monnaie, soient prévenus par l'interprétation de la Législature Coloniale, que par le brusque rejet d'Actes auxquels la Législature du Canada, et le Gouverneur-Général ont donné leur sanction, délibérément, après mûre considération.

Je dois, cependant, appeler votre attention sur l'importance que le Gouvernement de Sa Majesté attache à la prompte réduction de la circulation de ces petits billets, qu'encouragent les Actes en question; et je ne puis m'empêcher d'exprimer l'espoir que la Législature Canadienne revisera, à une époque prochaine, cette partie du système de Banque de la Province, et assurera au peuple du Canada, les avantages d'une circulation métallique qui est incompatible avec la circulation de billets de cette nature.

Le Bill, qui règle le cours des monnaies, a aussi reçu la Sanction Royale, mais je dois appeler votre attention sur une erreur essentielle, (commise, probablement, en copiant le Bill), touchant le poids de l'aigle d'or des *Etats-Unis*, qui est porté dans le présent Bill à dix-huit gros, dix-huit grains, de Troie.

Il n'est pas improbable qu'il résulte des inconvénients de la circulation des deniers, (penny) et de ses multiples dans la valeur des deniers, demi-deniers, et farthings sterling, conjointement avec les monnaies Britanniques d'argent ou d'or dont ils forment les subdivisions fractionnaires ordinaires; dans ce cas, cependant, le Gouvernement de Sa Majesté ferait monnayer volontiers une monnaie de cuivre, particulière pour la Colonie.

J'ai, etc.

(Signé)

Stanley.

Le Très-honorable Sir *Charles Bagot*,
etc. etc.

C. T. Metcalfe.

En réponse à Son Adresse du 10 de ce mois, le Gouverneur-Général transmet à la Chambre d'Assemblée, le Rapport de la Commission, nommée pour s'enquérir des troubles qui ont éclaté sur la ligne du Canal de *Beauharnois*, avec un Etat des dépenses encourues pour réprimer ces troubles; et aussi un Etat des dépenses pour réprimer les troubles qui ont eu lieu au Canal de *Lachine*, l'hiver dernier.

Troubles au
Canal de Beau-
harnois.

L'on n'a pas encore constaté quelles étaient les dépenses de la Commission d'Enquête, relative aux troubles qui ont éclaté sur la ligne du Canal de *Beauharnois*, mais aussitôt qu'on aura constaté le montant, le Gouverneur-Général en transmettra un Etat à la Chambre d'Assemblée.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 16 Octobre, 1843.

(Pour les documents qui accompagnent le dit Message, voir Appendice (T).)

L'Hon. M. *Hincks*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis, devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Liste Civile.

Mémoire contenant quelque renseignements, concernant la Liste Civile, avec des suggestions, pour la mettre sur un pied plus satisfaisant, dont il s'agit par le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, de ce jour, relatif à la Liste Civile.

(Pour le dit mémoire, voir Appendice (U).)

Ordonné, Que deux-cent-cinquante exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relatif à la Liste Civile, ensemble avec le mémoire qui y a rapport, mis devant la Chambre, ce jour, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, que s'étant rendu auprès du Gouverneur-Général, conformément à son Ordre de Vendredi dernier, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir les Adresses de félicitations à la Reine et au Prince *Albert*, sur la naissance d'une autre Princesse; et aussi les Adresses à Son Excellence, la priant de vouloir transmettre les dites Adresses au Gouvernement de Sa Majesté, en *Angleterre*; et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer demain, à deux heures, P. M.

Adresse à Sa
Majesté et au
Prince Albert.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à une heure, P. M.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender la loi, relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, a été lu une seconde fois.

Administration
de la Justice,
Bas-Canada.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, M. *Quesnel*, l'Hon. M. *Morin*, l'Hon. M. *Black* et M. L. M. *Viger*, composent le dit Comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité de s'enquérir s'il serait expédient de recommander d'ajouter à la Cour du Banc de la Reine du district de *St. François*, une juridiction supérieure en matière criminelle.

Indépendance
du Parlement.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de cette Province, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Watts* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Et M. *Watts* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Droits

L'Ordre du jour pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre pour considérer l'expédience d'amender l'Acte 4e et 5e *Victoria*, chap. 14, qui impose des droits sur les effets et marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Rapport soit de nouveau référé au Comité de toute la Chambre, demain, et que ce soit, alors, le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 17 Octobre, 1843.

Une heure, P. M.

Quatre Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Par M. *Dunlop*, la Pétition de *William Rees*, surintendant médical de l'Asile temporaire Provincial des Insensés, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Thorburn*, la Pétition de *James B. Clendenman*, et autres, habitants de *Pelham* et *South*, dans le district de *Niagara*; la Pétition du Révérend *J. F. A. S. Fayette*, A. M. de *Brantford*, et la Pétition du Révérend *Abijah Blanchard*, D. D. de *Pelham*, dans le district de *Niagara*.

Congé accordé
à M. *Crane*.

Ordonné, Que M. *Crane* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant dix jours, pour affaires urgentes.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures, P. M. ce jour.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec les Adresses de cette Chambre.

Et étant de retour,

Adresses à Sa
Majesté, etc.

M. l'Orateur a fait rapport, que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec ses Adresses de félicitation à la Reine

et au Prince *Albert*, sur la naissance d'une autre Princesse, et aussi, les Adresses à Son Excellence, la priant de vouloir bien transmettre les dites Adresses au Gouvernement de Sa Majesté, en *Angleterre*; auxquelles Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante:—

MESSIEURS,

Je transmettrai, avec plaisir, au Secrétaire d'Etat vos loyales Adresses, à l'occasion de la naissance d'une autre Princesse, pour qu'elles soient mises devant la Reine et le Prince *Albert*.

Alors, sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. M. *Viger*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 17 Octobre, 1843.

Quatre heures, P. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Trois Pétitions
présentées.

Par M. *Merritt*, la Pétition de *John Harris*, et autres, habitants de *Grimsby* et autres townships, dans le district de *Niagara*.

Par M. *Thompson*, la Pétition de *John Jarron*, et autres, des townships de *Moulton*, *Camborough* et *Sherbrooke*.

Par M. *Cameron*, la Pétition des Ministre, Anciens, Syndics et Gérants de l'Eglise de *St. Andrew* à *Hamilton*.

L'Hon. M. *Moffatt*, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition du Révérend *John Bethune*, et autres, de la cité de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Rapport sur la
Pétition du
Rév. John Be-
thune, et autres

“La Pétition qui a été renvoyée à votre Comité demande l'Incorporation d'une Compagnie d'Assurance sur la vie, sur le principe des Assurances Mutuelles. La nature avantageuse et équitable des principes qui font la base des Compagnies d'Assurance Mutuelle, porte votre Comité à croire qu'une Compagnie, établie d'après ce principe, offrirait aux personnes qui jouissent d'un revenu annuel, mais ne possèdent que peu de propriétés, de bien plus grandes facilités pour pourvoir à l'établissement de leurs enfants ou de leurs parents, que celles qu'elles peuvent se procurer de toute autre manière. Le système des Compagnies d'Assurance Mutuelle offre toutes les garanties que l'on peut désirer, tandis qu'au contraire, à l'égard des Compagnies de Propriétaires, la garantie consiste dans la stabilité de la Compagnie et le bon état de ses affaires.

D'ailleurs, les profits, dans les Assurances Mutuelles, sont également partagés entre les Assurés, ce qui diminue le taux de l'Assurance, et offre d'autres avantages aux intéressés.

Comme l'établissement de semblables Compagnies dans la *Grande-Bretagne*, a produit un grand bien, votre Comité est porté à croire que leur introduction, en ce pays, aura le même résultat, et il recommande, en conséquence, à la Chambre de passer une loi générale pour autoriser l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle sur la vie, dans toute la Province, loi dont les Pétitionnaires pourront se prévaloir par la suite.

L'Hon. M. *Moffatt*, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Premier Rap-
port du Comité
des Bills Privés

Votre Comité auquel a été renvoyée cette partie de la Pétition des Dames formant le Comité de l'Hospice de l'Accouchement de *Montréal*, par laquelle

on demande un Acte d'Incorporation, a l'honneur de faire Rapport, comme suit:—Cet hôpital a été fondé en Janvier, 1842, au moyen de contributions de personnes bienveillantes, pour secourir les femmes affligées, que leur pauvreté met hors d'état de se procurer le confort et les choses nécessaires dans leur état critique; les avantages, résultant de cette institution, sont maintenant tellement répandus que le Comité de régie désire obtenir un Acte d'Incorporation; et votre Comité conçoit humblement que votre Honorable Chambre devrait accéder à sa demande, et passer un Acte à cet effet.

Hospice de l'Accouchement de Montréal.

Ordonné. Que l'Hon. M. *Moffatt* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Dames du Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *Dunlop*,

Maison de refuge.

Résolu. Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'établir une maison ou des maisons de refuge pour les jeunes délinquants, et pour pourvoir à la diminution du crime dans la Province.

Sur motion de M. *Thorburn*, secondé par M. *Child*,

Département du Bureau des Postes.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant la Chambre, la correspondance qui a été échangée entre les Gouvernements de la Mère-patrie et de la Province, relativement au Département du Bureau des Postes de cette Province, ou de l'Amérique Britannique du Nord, et des Etats-Unis, ou toute autre information, à cet égard, qu'il croira devoir communiquer; aussi, des Etats trimestriels indiquant le montant en gros des recettes et des dépenses du dit Département, en cette Province, du cinq Janvier, 1841, au cinq Janvier, 1843; le montant des recettes provenant du port des lettres, et des pamphlets et papiers-nouvelles; le montant des émoluments, perçus par le Député-maître-général des Postes en cette Province, ou par ses Députés, sur le port des lettres et papiers-nouvelles; le montant des frais de port de chaque Département, portés au compte des fonds de la Province, pendant la même période, le tout, indiqué séparément, et de vouloir bien aussi communiquer toute autre information relative à l'enquête de la Commission du Bureau des Postes, dont il est parlé dans le discours prononcé du Trône, à l'ouverture de la première Session du présent Parlement; aussi, un Etat des Officiers salariés employés dans le Département du Bureau des Postes de cette Province, indiquant, séparément, le montant de leurs salaires, et sur quels fonds ils sont payés, si c'est à même les frais de port des lettres, papiers-nouvelles et pamphlets, nommant les Officiers de chaque bureau, et indiquant les sommes payées à chacun, ou si c'est à même toute autre allocation faite à chacun d'eux pour loyer de bureau, papeterie ou autrement; et s'il a été pris quelque mesure pour changer, augmenter ou réduire les taux actuels du port des lettres, et, si cela est, quelle est la nature de ces arrangements, et les motifs et l'autorité en vertu desquels cela a été fait.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par

tels membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Hon. M. *Jones*, secondé par M. *Forbes*,

Résolu. Que cette Chambre se forme, maintenant, en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Ordonnance 4^e Vict. chap. 11, du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, intitulée, "Ordonnance pour pourvoir à l'établissement d'un chemin de barrière, depuis la rivière *Richelieu*, vis-à-vis la ville de *Dorchester*, communément appelée *St. Jean*, au village de *Granby*."

Chemin à barrières de St. Jean à Granby.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Thorburn* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Thorburn* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que l'Hon. M. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la régie de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, liée à l'Eglise d'*Ecosse*.

Eglise Presbytérienne.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

L'Hon. M. *Daly*, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, une dépêche qu'il a reçue du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, au sujet des arrangements du Bureau des Postes, dans l'Amérique Britannique du Nord.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 17 Octobre, 1843.

No. 74.

(Copie.)

Downing Street,
3 Août, 1843.

MONSIEUR,

Ayant trouvé dans mon Bureau, en prenant les sceaux de ce département, un Rapport dressé par les Commissaires, nommés par feu Lord *Sydenham* pour s'enquérir du système de gestion du Bureau des Postes dans l'Amérique Septentrionale Britannique, je me suis occupé, sans perdre de tems, de la considération de ce document, mais la complication du sujet et les représentations reçues des Colonies de l'Amérique Septentrionale, pour obtenir de nouvelles informations, subséquemment à l'envoi du Rapport des Commissaires, ont, malheureusement, occasionné un délai inévitable, avant que la décision du Gouvernement de Sa Majesté sur les propositions qu'il contient, pût être annoncée. Et même actuellement, il n'est pas en mon pouvoir de vous communiquer la détermination du Gouvernement de Sa Majesté, sur toutes ces propositions. Je ne crois pas, néanmoins, que, pour cette raison, je doive différer de vous communiquer la marche que nous nous proposons de suivre, à l'égard de celles sur lesquelles nous avons pu en venir à quelque décision.

Bureau des Postes.

Nous avons décidé, en premier lieu, de substituer le système de pesée à celui des enveloppes, pour fixer les frais de port des lettres qui circulent dans

Bureau des Postes.

l'Amérique Septentrionale Britannique; et, en second lieu, d'abolir le privilège, relatif aux papiers-nouvelles, dont jouissent les différents Députés-maitres-de-postes Généraux, obligeant le public de payer à la place, pour les papiers-nouvelles, un demi-denier par feuille.

Troisièmement, on se propose de permettre la circulation des procédés législatifs des Colonies à un taux de un denier pour quatre onces, limitant le poids des dits procédés transmis par la Poste, dans les cas ordinaires, comme celui d'autres papiers imprimés, à seize onces; mais laissant le pouvoir au Gouverneur ou Lieutenant-gouverneur de chaque Colonie, de donner un ordre spécial au Député-maitre-de-poste de la Colonie, d'acheminer, par la Poste, tous procédés législatifs particuliers, au taux ordinaire d'un denier pour quatre onces, quoique les documents, ainsi transmis, excèdent le poids établi de seize onces.

Quatrièmement, nous nous proposons d'autoriser la réduction des taux, pour l'intérieur, sur les correspondances de *l'Amérique Septentrionale Britannique*, acheminées soit directement par les paquebots ou vaisseaux privés, ou par la voie des *Etats-Unis*, et adressées à ce pays, ou de ce pays, au taux uniforme de deux deniers par demi-once, ce taux augmentant en proportion du poids.

Le Gouvernement de Sa Majesté s'occupera de l'objet de substituer dans *l'Amérique Septentrionale Britannique* des petites Postes, (penny posts) ou Postes de district, à un certain nombre de Bureaux de Postes, qui existent actuellement sur les routes de Poste, aussitôt que nous nous serons procuré les informations nécessaires à ce sujet; nous ne négligerons point, non plus, de considérer un sujet aussi important que celui de la disposition du surplus du revenu, provenant des Postes, dans les Colonies de *l'Amérique Septentrionale Britannique*. Vous recevrez de moi, dans quelque tems, une autre communication à ce sujet.

J'ajouterai, de plus, que le Gouvernement de Sa Majesté ne manquera pas de s'occuper de la compensation qui devra être accordée aux Maitres-de-postes et aux autres officiers attachés au Bureau des Postes de *l'Amérique Septentrionale Britannique*, aussitôt que nous aurons reçu les informations requises pour nous mettre à portée de former une opinion à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) Stanley.

Le Très-honorable Sir C. T. Metcalfe,
etc. etc. etc.

Ordonné, Que cent exemplaires du dit Message, et de la dépêche qui l'accompagne, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Hon. M. Hincks, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Etats financiers, requis par une Résolution de l'Assemblée Législative, du 8 Septembre, 1841.

(Pour les dits Etats, voir Appendice (V.)

Sur motion de M. Wakefield, secondé par M. Taché,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, des copies ou extraits de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre l'Exécutif et le Magistrat Stipendiare, qui a été nommé, récemment, sur la ligne du Canal de *Beauharnois*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de M. Simpson, l'Hon. Solliciteur-général Aylwin, M. Wakefield, M. Dunlop, M. Forbes, M. Derbishire, et M. Christie, pour s'enquérir de l'effet de l'Acte passé en *Angleterre*, pour protéger la propriété littéraire, de l'exclusion des réimpressions Américaines, qui en est la suite, de la politique de cette exclusion par rapport à l'influence probable qu'elle exercera sur la génération naissante de la Province; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Propriété littéraire en Angleterre.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour avoir au mode de détenir et transporter en prison les Débiteurs, dans certains cas, dans le *Canada-Occidental*, a été lu une seconde fois.

Détention des Débiteurs.

Ordonné, Que le dit Bill soit référée à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler les époques auxquelles se tiendront les Cours des Sessions générales de Quartier, dans cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*, a été lu une seconde fois.

Cours de Sessions de Quartier.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Williams a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et M. Williams a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Watts, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Indépendance du Parlement.

L'Hon. Procureur-général Lafontaine a proposé, secondé par M. Parke,

Que la question de concours soit, maintenant, séparément mise sur les dits amendements.

L'Hon. M. Neilson a proposé en amendement, secondé par M. Cartwright, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués:—"Le dit Rapport soit référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec une instruction de modifier le Bill, de manière à ne pas établir de disqualification non reconnue par les lois et la pratique parlementaire du Royaume-Uni, et à se garder plus particulièrement de tout empiètement sur la prérogative, que possède la Couronne, de nommer au Conseil Législatif telles personnes qu'il lui plaît, conformément aux lois existantes et au droit qu'a le peuple d'élire ses Représentants."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris, comme suit:—

Etats financiers.

Correspondance à propos du Canal de Beauharnois.

POUR.

Messieurs *Cartwright, McLean, Moffatt, Neilson et Watts.*—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Chesley, Child, Christie, Daly, De Witt, Dunn, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Hopkins, Jones, Killaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Moore, Morin, Morris, Noel, Parke, Powell, Price, Quesnel, Roblin, Simpson, Harmanus Smith, G. Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Thorburn, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Williams.*—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été, alors, mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre,

Et les dits amendements ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Droits.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité de toute la Chambre, qui lui a été référé de nouveau, pour considérer l'expédience d'amender l'Acte 4^e et 5^e *Victoria*, chap. 14, qui impose des droits sur les effets et marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Taschereau* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain, et que ce soit, alors, le premier Ordre du jour.*Ordonné*, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.Alors, sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Berthelot*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 Octobre, 1843.

12 Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. M. *Harrison*, la Pétition de *John F. Kingston*, du township de *Bedford*, dans le district de *Midland*.Par M. *Price*, la Pétition de *John A. Wilkinson*, et autres, habitants du district de l'Ouest ; la Pétition du Conseil Municipal du district de l'Ouest, (relativement à un droit sur le tabac) ; la Pétition du Conseil Municipal du district de l'Ouest, (relativement à l'emprisonnement pour dette) ; et la Pétition de *J. B. Baby*, et autres, francs-tenanciers et habitants du district de l'Ouest.Par M. *Roblin*, la Pétition de la Société d'Agriculture du district de *Prince-Edward*.Par M. *Morris*, la Pétition d'*Alexander Wylie*, et autres, Presbytériens des townships d'*Edwardsburgh* et *Augusta*.Par M. *Gilchrist*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Colborne*.Par l'Hon. M. *Jones*, la Pétition d'*E. J. Briggs*, et autres, habitants du District Municipal de *Misisquoi* ; la Pétition de *Godfrey Esnhart*, et autres, aubergistes, de la ville de *Dorchester*, dans la paroisse de *St. Jean-l'Évangéliste* ; la Pétition d'*A. Chapman*, et autres, du comté de *Rouville* ; et la Pétition de *Francis Marie*, et autres, habitants de *Foucault, Canada-Est*.Un Bill, grossoyé, pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de cette Province, a été lu pour la troisième fois. Indépendance
du Parlement.*Résolu*, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.Un Bill, grossoyé, pour régler les époques auxquelles se tiendront les Cours des Sessions générales de Quartier, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois. Sessions gé-
nérales de Quar-
tier.*Résolu*, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que M. *Cartwright* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :— Pétitions lues.D'*E. Crevier*, et autres, habitants du township d'*Acton*, et autres lieux, demandant une allocation, pour réparer trois milles d'un certain chemin, ci-devant établi aux frais de la Province, entre le township de *Grantham* et la Neuvième Concession de *St. Hyacinthe*.De *Paul Lussier*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Anne de Varennes*, dans le district de *Montréal*, demandant qu'il soit imposé une taxe sur les produits agricoles et les animaux vivants importés des *Etats-Unis* ; qu'une prime soit accordée à certaines manufactures *Canadiennes* ; que les Cours de District et de Division soient abolies, et celles des Commissaires, rétablies ; et que les propriétaires des bateaux-à-vapeur soient tenus de prendre certaines précautions pour prévenir les accidents du feu.De l'Hon. *W. W. Baldwin*, et autres, habitants du *Home District*, demandant une protection en faveur de l'agriculture.De *Charles Heon*, et autres, habitants du township de *Blandford*, district de *Nicolet*, demandant une allocation, pour un chemin dans le dit district.De *B. Hubbs*, *A. Campbell* et *W. Rorke*, ci-devant commissaires de la ligne de division, pour le district de *Prince-Edward*, demandant qu'il soit adopté un mode sommaire, pour le recouvrement des frais et dépenses qu'ils ont encourus sous l'opération de l'Acte qui nomme les Commissaires des lignes de division.De *W. McNaughton*, et autres, habitants Presbytériens d'*Ormsdown*, dans le comté de *Beauharnois*, demandant à la Législature de passer une loi, pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*.De *Jacob Beam*, et autres, habitants des townships de *Clinton* et *Grimsby*, dans le district de *Niagara*, demandant que toutes les classes des sujets de Sa Majesté puissent également profiter des avantages, qu'offre l'Université de *King's College*.De *William Henry Roy*, et autres, qui ont servi dans la Milice Incorporée du *Bas-Canada*, durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*, demandant une rétribution pour leurs services passés.Du Conseil Municipal du district de *Wellington*, demandant certains amendements à l'Acte des Municipalités.Du Conseil Municipal du district de *Wellington*, demandant que les lois, relatives aux contributions imposées sur les terres, soient amendées.

Du Conseil Municipal du district de *Wellington*, demandant à la Chambre de passer un Acte pour définir les limites du dit district.

Du Conseil Municipal du district de *Wellington*, demandant que l'Acte des écoles élémentaires soit amendé à certains égards.

Du Conseil Municipal du district de *Wellington*, demandant que le township de *Wilmot* ne soit pas détaché du dit district.

Du Révérend *John Mackay*, Ministre de l'Eglise de *St. Andrew*, à *Kingston*, demandant qu'il soit passé un Acte, pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*.

De *John Sweeney*, et autres, pensionnaires qui ont commué et des soldats licenciés, demandant des terres, sans être tenus de remplir les conditions d'établissement, ou la valeur de ces terres en *scrips*.

De Dame *Jane Pigott*, de la cité de *Québec*, demandant que l'allocation de cinquante louis, que la Législature du *Bas-Canada* avait, ci-devant, accordée à feu son époux, pour des services scientifiques, soit continuée en sa faveur.

D'*Ebenzer Bell*, et autres, demandant l'adoption de mesures pour diminuer le nombre des tavernes dans la Province.

De *William Bell* et *Malcolm Cameron*, de *Perth*, demandant que l'Acte de la navigation du *Tay* soit amendé.

De *John Colvin*, et autres, débiteurs, confinés dans la prison du district de *Bathurst*, demandant l'établissement d'une loi, pour permettre aux débiteurs incarcérés de prendre de l'exercice dans les cours des prisons, en cette Province.

De *Thomas Scott*, maçon, de *South Burgess*, dans le district de *Bathurst*, demandant le paiement de certaines réclamations qu'il a contre les Commissaires du Canal de *Cornwall*.

Du Très-révérend *Patrick Phelan*, Evêque de *Carrhoe*, coadjuteur et administrateur du Diocèse de *Kingston*, demandant une allocation, pour l'achèvement du Séminaire Catholique, dans la ville de *Kingston*.

Ordonné, Que la Pétition de *H. St. Germain*, et *J. G. Lavolette*, de la paroisse de *St. Eustache*, dans le district de *Montréal*, présentée à la Chambre, le dix du courant, soit référée au Comité permanent des Bills Privés.

Résolu, Que la Pétition du Bureau Médical de *Montréal*, demandant qu'il soit passé une loi pour régler l'étude de la médecine, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Boutillier*, *M. Dunlop*, *M. Taché*, *M. Noel*, *M. Gilchrist*, *M. Foster*, et *M. Harmannus Smith*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition de *William Smart*, et autres, habitants du comté de *Durham*, présentée à la Chambre, le vingt-neuf du mois dernier; la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara*, demandant quelque protection pour l'agriculture; la Pétition d'*Alexander Kilborne*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*, demandant quelque protection pour l'agriculture; et la Pétition de l'Hon. *W. W. Baldwin*, et autres, habitants du *Home District*, soient référées au Comité de toute la Chambre, pour considérer l'expédience d'amender l'Acte 4e et 5e *Vic. chap. 14*, qui impose

des droits sur les effets et marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte.

Résolu, Que la Pétition de *George Bridgman*, et autres, manufacturiers et vendeurs de cuir dans le *Canada-Est*, présentée à la Chambre, le onze du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Forbes*, *M. DeWitt*, *M. Leslie*, *M. McLean*, et *M. Simpson*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition de *Thomas White*, et autres, cordonniers de la cité de *Montréal*, présentée à la Chambre, le trois du courant, soit référée au dit Comité.

Résolu, Que la Pétition du Conseil Municipal du district de *Gore*, demandant à être autorisé à prélever une somme d'argent, sur le crédit du dit district, pour faire une certaine partie de chemin en madriers, pour joindre les districts de *Gore* et de *Wellington*, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Hopkins*, *M. Durand*, *M. Harmannus Smith*, *M. Thorburn*, et *M. Merritt*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de *John Sweeney*, et autres, pensionnaires qui ont commué, et des soldats licenciés, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Neilson*, l'Hon. *M. Morin*, *M. Taschereau*, *M. J. S. Macdonald*, et *M. Christie*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *B. Hubbs*, *A. Campbell*, et *W. Rorke*, ci-devant commissaires de la ligne de division pour le district de *Prince-Edward*, soit référée au Comité spécial auquel ont été référées la Pétition de *George Rykart*, et autres, ci-devant commissaires pour établir les lignes de division pour le district de *Niagara*, et la Pétition de *William Kelchison*, junior, et autres, ci-devant commissaires des lignes de division pour le district de *Victoria*.

L'Hon. *M. Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative au Gouverneur-Général, datée du 17 du courant, priant Son Excellence de vouloir gracieusement communiquer à la Chambre, des copies ou extraits de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre l'Exécutif et le Magistrat Stipendiaire qui a été nommé, récemment, sur la ligne du Canal de *Beauharnois*.

Par ordre,

D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 18 Octobre, 1843.

(Copie.)
(Immédiate.)

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 6 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que Son Excellence a bien voulu vous nommer à la charge de Magistrat Sti-

George Bridgman, et autres.

Thomas White et autres.

Conseil Municipal du district de *Gore*.

John Sweeney et autres.

Hubbs, *Campbell* et *Rorke*.

Informations a propos du Canal de *Beauharnois*.

Pensions ré-
férées.—*H. St. Germain* et *J. L. Lavolette*.

Bureau Médical de *Montréal*.

W. Smart et autres.

Conseil Municipal du district de *Niagara*.

A. Kilborne et autres.

Hon. *W. W. Baldwin*, et autres.

pendiaire, sur la ligne des travaux du Canal de Beauharnois, à deux cents louis par année, même taux que l'année dernière; et je dois vous prévenir de ne perdre aucun tems, pour vous transporter à *St. Timothée*, afin de remplacer *M. Laviolette*, et prendre charge de la police stationnée dans cet endroit.

Son Excellence espère avec confiance que vous exercerez la vigilance la plus incessante, et un discernement sain dans toutes vos communications avec les gens et les travailleurs du Canal, afin de prévenir le renouvellement des scènes de désordre qui ont déjà eu lieu dans la localité qui est conférée à vos soins. Si, néanmoins, vous pensez que la présence des troupes soit nécessaire, en aucun tems, pour la conservation de l'ordre et de la paix, vous n'hésitez pas de vous adresser aux autorités militaires, pour demander l'aide de la force armée.

Aussitôt que possible après votre arrivée à *St. Timothée*, et de tems à autre, à mesure que l'occasion s'en présentera, vous ferez rapport à ce département des matières qui vous paraîtront devoir mériter quelque attention.

J'ai, etc.
(Signé,) *D. Daly*, Secrétaire.
C. Wetherall, écuyer, J. P. etc. etc.
Laprairie.

St. Timothée, 11 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 6 de ce mois, par laquelle vous m'informez que Son Excellence le Gouverneur-Général a bien voulu me nommer Magistrat Stipendaire sur la ligne du Canal de Beauharnois. En obéissance à l'ordre de Son Excellence, je me suis immédiatement transporté à *St. Timothée*, pour remplacer *M. Laviolette* et prendre la direction et le commandement de la police stationnée dans cet endroit.

J'ai appris, en arrivant, que *M. Laviolette* était parti de *St. Timothée*, dans la matinée du 3 du courant, lorsqu'on a retiré les troupes, et qu'il n'y était pas retourné depuis.

* * * * *

J'ai donné avis de ma nomination au Commandant des Forces, et j'ai prié, (s'il devenait nécessaire d'employer la force armée), de donner ordre à l'Officier commandant à *Laprairie*, qui est le poste militaire le plus voisin, d'agir sur ma demande, sans

être obligé d'en référer aux Quartiers Généraux. Je vous prie, néanmoins, d'informer le Gouverneur-Général, que je ne crois pas que la présence des troupes soit nécessaire pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans cette localité.

J'ai, etc.
(Signé,) *C. Wetherall*,
Magistrat Stipendaire.
L'Hon. *D. Daly*,
etc. etc. etc.

Bureau du Secrétaire.
Kingston, 11 Octobre, 1844.

MONSIEUR,

Je suis chargé par le Gouverneur-Général, de vous prier de faire rapport à Son Excellence, aussitôt que possible, de la nature des déprédations qui ont été commises sur la ligne du Canal de Beauharnois, depuis le commencement des travaux, et s'il y a quelque probabilité que de semblables déprédations soient continuées; et de suggérer les mesures que vous jugerez nécessaires pour prévenir le renouvellement de pareilles scènes, à l'avenir.

J'ai, etc.
(Signé,) *D. Daly*,
Secrétaire.
C. Wetherall, écuyer, etc. etc.
St. Timothée de Beauharnois.

Et aussi,

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative au Gouverneur-Général, datée du 16 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, une Liste des diverses Banques qui ont payé la taxe imposée par l'Acte 4e et 5e *Vict.* chap. 29, indiquant, séparément, le montant payé par chaque Banque.

Retours des Banques.

Par ordre,
D. Daly,
Secrétaire.
Bureau du Secrétaire,
Kingston, 18 Octobre, 1843.

Liste des diverses Banques qui ont payé la taxe imposée par l'Acte 4e et 5e *Vict.* chap. 29, indiquant, séparément, le montant payé par chaque Banque, transmise conformément à l'Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, du 16 du courant:—

NOMS DES BANQUES.	Droits payés en 1841.			Droits payés en 1842.			Droits payés au 30 Avril, 1842.			Montant total courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Banque de Montréal.....	0	0	0	2467	17	1	1226	18	1	3694	15	2
Banque de Gore.....	0	0	0	936	19	8	261	19	4	1225	19	0
Banque Commerciale.....	238	1	0	1505	17	4	441	15	1	2185	12	5
Banque du Haut-Canada.....	190	9	4	1510	15	6	525	1	11	2226	6	9
Banque du Peuple, Toronto.....	126	9	11	644	6	6*	0	0	0	770	16	5
Banque du Peuple, Montréal.....	0	0	0	653	17	11	210	17	3	864	15	2
Banque des Cultivateurs, Toronto.....	13	1	5	72	11	7	18	6	7	103	19	7
Banque de la Cité, Montréal.....	0	0	0	1160	2	6	419	5	5	1579	8	11
Banque de l'Amérique Britan. du Nord, Québec	0	0	0	367	9	6	113	10	9	481	0	3
Do. do. Montréal..	0	0	0	220	15	11	131	9	6	352	5	5
Do. do. Kingston...	0	0	0	61	11	0	47	19	3	109	10	3
Do. do. Toronto...	0	0	0	202	14	2	96	19	2	299	13	4
Banque de Québec.....	0	0	0	445	4	5	147	17	10	593	2	3
Total courant.....	£ 567	1	8	10277	3	1	3642	0	2	14487	4	11

Bureau de l'Inspecteur-général,
Kingston, 17 Octobre, 1843.

Joseph Cary,
Député Inspecteur-général.

* Le montant payable par la Banque du Peuple, à Toronto, depuis le 1er Août, 1832, est compris dans les paiements faits par la Banque de Montréal.

Enfants natu-
rels.

Ordonné. Que M. Hale ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au soutien des enfants naturels.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Etats finan-
ciers

Ordonné. Que les Etats financiers, requis par une Résolution de l'Assemblée Législative, du 8 Septembre, 1811, et mis devant la Chambre, hier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Hamilton, secondé par M. Dunlop.

Pêches de Gas-
pé.

Ordonné. Que les Entrées dans les Journaux de de cette Chambre, du cinquième jour d'Octobre, 1812, relativement aux pêches au saumon, dans le district inférieur de Gaspé, soient maintenant lues.

Les dites Entrées ont été lues, en conséquence.

Résolu. Que les dites Entrées soient référées à un Comité spécial de cinq Membres, avec une instruction de continuer l'enquête relativement aux dites pêches, et d'en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que M. Hamilton, M. Prince, M. Christie, M. L. M. Viger et M. Dunlop, composent le dit Comité.

Droits sur les
importations.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité de toute la Chambre, qui lui a été référé de nouveau, pour considérer l'expédience d'amender l'Acte 4^e et 5^e Vict. chap. 14, qui impose des droits sur les effets et les marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte, et autres références, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Taschereau a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu, demain.

Lois d'Enré-
gistrement.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender les lois d'Enregistrement de cette partie de la Province qui constituait, eidevant, le Haut-Canada, étant lu :

Ordonné. Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi prochain.

Banque de
Montréal.

Conformément à l'Ordre, un Bill, pour amender l'Acte d'Incorporation de la Banque de Montréal, en prolongeant le temps fixé pour payer le nouveau capital de la dite Banque, a été lu une seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. M. Dunn, a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'Hon. M. Dunn a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Ordonné. Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Hamilton, secondé par M. Dunlop,

La Chambre s'est ajournée.

Judi. 19 Octobre, 1843.

M. l'ORATEUR a informé la Chambre qu'il a été émané une commission sous le Grand Sceau de cette Province, nommant Charles De Léry, écuyer, le jeune, Maître en Chancellerie.

Chas. De Léry,
Maître en
Chancellerie.

M. l'Orateur a mis, devant la Chambre, un Etat des affaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent, tel que requis par la 49^e section de l'Acte 2^e Guill. IV. chap. 58, de la ci-devant Province du Bas-Canada.

Chemin de fer
de Champlain
et St. Laurent

(Pour le dit Etat, voir Appendice (W.)

Aussi.

Le Rapport des Commissaires pour le soutien des insensés, malades et enfants-trouvés, dans le district de Québec, jusqu'au 30 Septembre, 1812.

Enfants-trou-
vés, etc.
Québec.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (X.)

Et aussi,

Etats généraux des affaires de la Banque de Montréal, de la Banque de la Cité, à Montréal, de la Banque de Québec, et de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, reçus en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du 6 du courant.

Banque de
Montréal, etc.

(Pour les dits Etats généraux, voir Appendice (Y.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

12 Pétitions
présentées.

Par M. Merritt, la Pétition de Henry R. Goodman, M. D. et autres, habitants du township de Grimshu.

Par M. Foster, la Pétition du Révérend Andrew Balfour, de Waterloo.

Par M. Christie, la Pétition de Joseph Forsyth, et autres, pensionnaires qui ont commué, et soldats licenciés.

Par M. Chabot, la Pétition de M. Atkinson, Usborne et Cie. et autres, de la cité et banlieue de Québec.

Par M. Prince, la Pétition du Conseil Municipal du district de l'Ouest. (relativement à l'Acte des écoles) ; la Pétition du Conseil Municipal du district de l'Ouest. (relativement aux peaux des têtes de loups) ; la Pétition du Conseil Municipal du district de l'Ouest. (relativement à une taxe sur les chiens) ; et la Pétition de Thomas Woodbridge, et autres, habitants du district de l'Ouest.

Par M. Forbes, la Pétition d'Edwin Priddham, et autres, habitants des townships de Greenville, sur la rivière Ottawa.

Par l'Hon. M. Incks, la Pétition de Charles F. Grecc, et autres, habitants du district de Terrebonne, Canada-Est.

Par l'Hon. M. Moffatt, la Pétition du Bureau de Commerce de Montréal, demandant que la prière que contient la Pétition d'E. M. Iaprohon, et autres, inspecteurs de potasse et de perlasse, présentée à la Chambre, cette Session, ne soit pas accordée.

Sur motion de l'Hon. M. Moffatt, secondé par M. Cartwright,

Ordonné. Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huitième jour de Juin, 1841, soit suspendue, quant à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues

De William Rees, surintendant médical de l'Asile temporaire Provincial des Insensés, de To-

ronto, demandant qu'on lui accordé le salaire qui a été établi par la Législature du Haut-Canada, en 1839.

De James B. Clendennan, et autres, habitants de Pelham et Louth, dans le district de Niagara, demandant à la Chambre de passer un Acte pour naturaliser le Rév. Abijah Blanchard.

Du Rév. J. F. A. S. Fayette, A. M. de Brantford, demandant à être naturalisé.

Du Rév. Abijah Blanchard, D. D. de Pelham, dans le district de Niagara, demandant à être naturalisé.

De John Harris, et autres, habitants de Grimsby, et autres townships, dans le district de Niagara, demandant la division de ce district en deux districts.

De John Jarron, et autres, des townships de Moulton, Canborough, et Sherbrooke, demandant que les propriétaires des terres, dans les dits townships, qui n'ont pas encore payé leur taxes, soient tenus de le faire.

Des Ministre, Anciens, Syndics et Gérants de l'Eglise de St. Andrews, à Hamilton, demandant à la Chambre de passer un Acte pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Presbytérienne en Canada.

Ordonné, Que la Pétition du Bureau de Commerce de Montréal soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition d'E. M. Leprohon, et autres, inspecteurs et assistants-inspecteurs de potasse et de perlasse, de la cité de Montréal.

Ordonné, Que la Pétition de l'Association de la bibliothèque commerciale de Montréal, présentée à la Chambre, le onze du courant; la Pétition de la Compagnie du chemin de fer du port de Kingston, présentée à la Chambre, le douze du courant; la Pétition de J. A. P. Barbier et dame Euphrasie Barbier, présentée à la Chambre, le douze du courant; la Pétition des Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise St. Paul, Montréal, présentée à la Chambre, le treize du courant; et la Pétition d'Eden Colville, de Beauharnois, agent de l'Association Coloniale de l'Amérique Britannique du Nord d'Irlande, soient référées au Comité permanent des Bills Privés.

Résolu, Que la Pétition de John Jarron, et autres, des townships de Moulton, Canborough et Sherbrooke, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Thompson, M. Merritt, M. Roblin, M. Thorburn, et M. Parke, composent le dit Comité.

M. Hale, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Très-révérend Evêque de Montréal, et autres, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“Ayant pris en considération la dite Pétition, ainsi que le Prospectus du Collège, votre Comité a constaté que le dit Collège est lié à l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande, mais qu'il n'exclut nullement la jeunesse des autres croyances religieuses, ni ne l'empêche d'assister au culte de ses Eglises.

Que cet établissement est maintenu, pour le présent, au moyen de contributions privées, et d'octrois

de diverses sociétés en Angleterre; et qu'une école, liée à cette institution, est maintenant en opération sous la direction d'un Instituteur.

En conséquence, votre Comité prend la liberté de recommander à votre Honorable Chambre de vouloir bien passer un Acte pour incorporer le Lord Evêque de Montréal, les Syndics et le Conseil du Collège de la dite institution, sous les nom et raison du Collège Diocésain du Canada-Est, conformément à la demande des Pétitionnaires, avec les pouvoirs et privilèges qu'il plaira à votre Honorable Chambre de lui conférer.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Sur motion de l'Hon. M. Morin, secondé par l'Hon. Procureur-général Baldwin,

Résolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer l'expédience d'abroger l'Acte du Parlement de cette Province, passé dans la quatrième et cinquième années du Règne de Sa Majesté, intitulé, “Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des écoles publiques en cette Province,” et d'y substituer d'autres dispositions législatives.

Ordonné, Que M. Hale et M. Barthe soient ajoutés au Comité permanent des Bills Privés.

Sur motion de l'Hon. M. Moffatt, secondé par M. Henry Smith,

Résolu, Que la règle de cette Chambre, qui fixe l'époque pour recevoir les Bills Privés, soit prolongée jusqu'au trente-un du courant.

M. Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité de toute la Chambre, qui lui avait été référé de nouveau, pour considérer l'expédience d'amender l'Acte 4e et 5e Victoria, chap. 14, qui impose des droits sur les effets et marchandises importés en cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

1. Résolu, comme l'opinion de ce Comité, Que dans la vue de faire disparaître les justes motifs de plainte qui s'élèvent de la part de la population agricole, par rapport à la manière inégale dont on prélève actuellement un Revenu, en imposant les droits de douane; et afin d'augmenter le Revenu public, il est expédient d'imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés en cette Province.

2. Résolu, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de un louis, dix chelins, sterling, sur chaque cheval, jument, ou cheval coupé, importés en cette Province.

3. Résolu, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de quinze chelins, sterling, sur chaque poulain, au-dessous de deux ans, importé en cette Province.

4. Résolu, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de cinq chelins, sterling, sur chaque mule ou âne importés en cette Province.

5. Résolu, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de quinze chelins, sterling, sur chaque taureau importé en cette Province.

Pétitions référées.—Bureau de Commerce de Montréal.

Association de la bibliothèque commerciale de Montréal. Compagnie du chemin de fer du Port de Kingston. Barbier et son épouse. Ministre, etc. de l'Eglise St. Paul, Montréal. Eden Colville.

John Jarron, et autres.

Rapport sur la Pétition du Révérend Evêque de Montréal.

Droits sur les importations.

6. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de vingt chelins, sterling, sur chaque bœuf, âgé de quatre ans, et au-delà, importé en cette Province.
7. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de dix chelins, sterling, sur chaque bouvillon, génisse, vache et sur chaque tête de bétail, au-dessous de quatre ans, importés en cette Province.
8. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de cinq chelins, sterling, sur chaque veau, au-dessous d'un an, importé en cette Province.
9. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de deux chelins, sterling, sur chaque mouton importé en cette Province.
10. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de un chelin, sterling, sur chaque agneau importé en cette Province.
11. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de cinq chelins, sterling, sur chaque cochon et truie importés en cette Province.
12. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de un chelin, sterling, sur chaque chèvre ou chevreau importés en cette Province.
13. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de dix pour cent *ad valorem* sur les volailles ou gibier importés en cette Province.
14. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois chelins, sterling, sur chaque quartier d'orge importé dans cette Province.
15. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois chelins, sterling, sur chaque quartier de seigle, pois, fèves, maïs ou blé d'Inde, blé sarrasin, orge, importés en cette Province.
16. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de deux chelins, sterling, sur chaque quartier d'avoine importé dans cette Province.
17. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de deux chelins, sterling, sur chaque cent-quatre-vingt-seize livres de farine d'orge, de farine de blé, n'étant pas de la fleur de blé, de farine d'avoine, de farine de blé sarrasin, de farine de seigle, ou de farine de blé d'Inde, importés en cette Province.
18. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois deniers, sterling, sur chaque cent livres pesant de son ou grue, importés en cette Province.
19. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de six chelins, sterling, sur chaque tonneau de foin importé en cette Province.
20. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois chelins, sterling, sur chaque tonneau de paille importé en cette Province.

Droits sur les importations.

21. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois deniers, sterling, sur chaque livre de houblon importé en cette Province.
22. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois deniers, sterling, sur chaque boisseau de patates importées en cette Province.
23. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de quinze chelins pour cent *ad valorem*, sur tous les végétaux importés en cette Province, et qui ne sont pas y énumérés.
24. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de cinq chelins, sterling, sur chaque cent livres pesant de lard séché, (*bacon*.) ou jambons importés en cette Province.
25. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de quatre chelins, sterling, sur chaque cent livres pesant de viandes fraîches, d'aucune espèce que ce soit, importées en cette Province.
26. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de deux chelins, sterling, sur chaque cent livres pesant d'aucune espèce de viande, soit salée ou curée, de quelque espèce que ce soit, importée en cette Province.
27. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de deux chelins, sterling, sur chaque cent livres pesant de beurre importé en cette Province.
28. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de deux chelins, et six deniers, sterling, sur chaque cent livres pesant de fromage importé en cette Province.
29. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de six chelins, sterling, sur chaque cent livres pesant de saindoux importé en cette Province.
30. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'imposer un droit de quatorze pour cent *ad valorem* sur les œufs importés en cette Province.
31. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'exempter de ces droits tous les produits agricoles et animaux vivants importés par mer, pour l'usage des pêches de cette Province.
32. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient que le Gouverneur en Conseil soit autorisé à remettre tous droits prélevés sur les bestiaux ou autres animaux vivants importés en cette Province, en exécution d'aucun contrat fait par l'importateur avec le Commissariat de Sa Majesté avant le 1er jour du présent mois d'Octobre, en par lui donnant preuve suffisante que les dits bestiaux et autres animaux vivants ont été livrés en exécution de tel contrat, à quelque personne autorisée à les recevoir, au nom du Commissariat de Sa Majesté.
33. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que les dits droits soient perçus et prélevés en vertu des mêmes dispositions qu'est prélevé le droit imposé sur les grains étrangers par l'Acte passé dans la dernière Session.

Droits sur les importations.

34. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que les bêtes à cornes et pourceaux, importés en cette Province, puissent, d'après des réglemens convenables, être tués, empaquetés et salés, en entrepôt, sans être assujétis aux dits droits, et à cet effet d'autoriser le Gouverneur en Conseil de désigner des ports d'entrepôt convenables et établir les réglemens qui seront nécessaires pour mettre la dite disposition à effet.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Christie*, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

L'Hon. M. *Neilson* a proposé en amendement, secondé par M. *Simpson*, Que tous les mots après "que" dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "Dans l'état actuel de l'opinion par tout le monde, relativement à la liberté du commerce entre les nations, il n'est pas expédient d'introduire et étendre le système d'imposer de taxes sur la nourriture d'une classe d'habitants, dans la vue de favoriser une autre classe, et particulièrement, d'imposer des taxes sur l'importation des denrées servant à la nourriture de la population non agricole de cette Province."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Barthe, Forbes, Hamilton, Leslie, Moffatt, Neilson, D. B. Viger et L. M. Viger*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, Daly, DeWitt, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Hincks, Holmes, Hopkins, Jones, Killaly, Lafontaine, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Moore, Morin, Morris, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Henry Smith, Harmannus Smith, G. Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Thorburn, Turgeon, Wakefield, Watts et Williams*.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La Pétition ayant été, alors, mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

Et les dites Résolutions, depuis la première jusqu'à la cinquième, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

La sixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé en amendement, secondé par M. *Cameron*, qu'après le mot "sterling," dans la dite Résolution, les suivans soient ajoutés: "sur chaque tête de bétail susmentionné, âgé de quatre ans et au-dessus."

La question ayant été, alors, mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

La question ayant été, alors, mise sur la dite sixième Résolution, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée.

La septième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé en amendement, secondé par M. *Cameron*, Qu'après le mot "Sterling," dans la dite Résolution, les suivans soient ajoutés, "sur chaque tête de bétail susmentionné de l'âge d'au-dessous de quatre ans."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

La question ayant été, alors, mise sur la dite septième Résolution, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée.

Et les dites Résolutions, depuis la huitième jusqu'à la vingt-quatrième, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

La vingt-cinquième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Cartwright, Chabot, Child, Christie, Daly, DeWitt, Dunlop, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Hincks, Holmes, Hopkins, Jones, Killaly, Lafontaine, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Moore, Morin, Morris, Noel, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Henry Smith, Harmannus Smith, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Thorburn, Wakefield, Watts, et Williams*.—(49.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe, Forbes, Leslie, Moffatt, Neilson, Simpson, D. B. Viger, et L. M. Viger*.—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La vingt-sixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et les dites Résolutions, depuis la vingt-septième, jusqu'à la trente-unième, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

La trente-deuxième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Cartwright, Chabot, Child, Christie, Daly, DeWitt, Dunn, Forbes, Foster, Gilchrist, Harrison, Hincks, Holmes, Killaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Merritt, Moffatt, Moore, Morin, Morris, Neilson, Noel, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Taché, Taschereau, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe, Dunlop, Durand, Hale, Hopkins, J. S. Macdonald, Simpson, Henry Smith, Harmannus Smith, Steele, Thompson, Thorburn, Watts et Williams*.—(14.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La trente-troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

La trente-quatrième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Cartwright, Chabot, Christie, DeWitt, Dunn, Forbes, Harrison, Hincks, Holmes, Killaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Moffatt, Morin, Morris, Neilson, Noel, Parke, Price, Quesnel, Taché, Thompson, Thorburn, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Boswell, Child, Dunlop, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Hopkins, Moore, Powell, Prince, Roblin, Simpson, Henry Smith, Harmannus Smith, Steele, Taschereau, Watts, et Williams*.—(21.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'Hon. M. *Hincks*, a proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Droits sur les importations.

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Cartwright, Chabot, Child, Christie, DeWitt, Dunlop, Dunn, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Harri-son, Hincks, Holmes, Hopkins, Killaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Moffatt, Moore, Morin, Morris, Neilson, Noel, Parker, Powell, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Henry Smith, Hermannus Smith, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Thorburn, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, Watts et Williams.*—(51.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe et Simpson.*—(2.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et,

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Bill des douanes.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pouvoir à la régie des douanes et aux matières, relatives à la perception du Revenu Provincial, étant lu ;

Ordonné. Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi prochain.

Réclamations adverses.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour mettre les Cours de Justice, dans cette partie de la Province, nommée le *Haut-Canada*, en état de protéger les individus contre les réclamations adverses dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt, a été lu une seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Roblin* a fait Rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement. Et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

Ligne de division du district de Niagara et de Gore.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, de la 56^e *Geo. III*, chap. 19, en autant qu'il a rapport à la ligne de division entre les districts de *Niagara* et de *Gore*, et autre référence, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Taché* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, la quelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu. Qu'il est expédient que la présente ligne entre les townships d'*Oneida* et *Seneca*, dans le district de *Niagara*, et les townships de *Tuscarora* et *Onondaga*, dans le district de *Gore*, soit adoptée comme la véritable ligne qui bornera les dits districts, et que la partie de l'Acte 56^e *Geo. III*, chap. 19, de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, qui y a rapport, soit amendée.

Ordonné. Que M. *Thorburn* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à la ligne de division, entre les districts de *Niagara* et de *Gore*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Gilchrist* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Gilchrist* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel ont été référées la Pétition de *Charles Cunningham*, et autres, de la cité de *Londres*, en *Angleterre*, et la Pétition d'*Andrew Young*, et autres, de la cité de *Québec*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Merritt* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Merritt* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu. Qu'il est expédient d'accorder la demande des Pétitionnaires, et d'incorporer, avec des restrictions convenables, une Compagnie pour faire la pêche dans le district de *Gaspé*, et autres parties du golfe *St. Laurent*, en cette Province, et pour exploiter des mines de charbon, pendant un tems donné.

Ordonné. Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes y nommées, et autres, qui créeront un fonds pour faire le commerce des pêches *Britanniques* dans le golfe *St. Laurent* et le district de *Gaspé*, et ouvrir des mines dans le dit district, sous les nom et raison de la Compagnie des mines, du commerce et des pêches de *Gaspé*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. M. *Viger* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'Hon. M. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4^e *Guillaume IV*, chap. 55, qui établit le comté de *Huron*, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. Procureur-général *Lafontaine* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Terres des sectes religieuses.

Pétition de C. Cunningham, et autres, puis de H. Young, et autres.

Bill incorporant la Compagnie des mines et pêches de Gaspé.

Contingents.

Comté de Huron.

Et l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la 4e Guill. 4, chap. 55, qui établit le comté de *Huron*, en détachant le township de *Williams* du dit comté de *Huron*.

Ordonné, Que *M. Dunlop* ait la permission d'introduire un Bill pour détacher le township de *Williams* du comté du *Huron*, dans le district du *Huron*, et pour l'annexer au comté de *Mid-dlesex*, dans le district de *London*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Alors, sur motion de *M. Hamilton*, secondé par l'Hon. *M. Viger*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 20 Octobre, 1843.

M. L'ORATEUR a mis, devant la Chambre, un Etat général des Affaires de la Banque Commerciale du district de *Midland*, reçu en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du 6 du courant. (Pour le dit Etat général, voir Appendice (Y.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par *M. Morris*, la Pétition des Ministre et Dissidents, au nom de l'Eglise Presbytérienne, à *Brockville*.

Par *M. McLean*, la Pétition de *John Cryslor*, et autres, du township de *Finch*, dans le district de l'Est, et la Pétition de *John McGillivray*, et autres, des district de l'Est et d'*Ottawa*.

Par *M. D. McDonald*, la Pétition de *Charles A. Lowe*, et autres, habitants du district d'*Ottawa*.

Par *M. Wakefield*, la Pétition d'*Eden Colvile*, et autres, habitants des paroisses de *St. Clément* et *St. Timothée de Beauharnois*.

Par *M. Cameron*, la Pétition des Ministre, Anciens et Syndics de la première Eglise Presbytérienne à *Perth*, dans le district de *Bathurst*.

Par *M. Hale*, la Pétition de *George K. Chisholm*, Sergent d'Armes de l'Assemblée Législative.

Par l'Hon. *M. Viger*, la Pétition de *Xavier Légault*, et autres, de l'Île *Bizare*, dans la paroisse *St. Raphaël*, dans le district de *Montréal*.

Par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, la Pétition de *Newby Robinson*, et autres, habitants du *Home District*.

Par *M. Roblin*, la Pétition de *William Portt* et *George Portt*, du township de *Tyendinaga*, dans le district de *Victoria*.

Par l'Hon. *M. Hincks*, la Pétition du Révérend *Mark Willoughby*, surintendant de la Société d'Education de *Terreneuve* et de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Par *M. Powell*, la Pétition de *Frederick Sovreen*, et autres, de l'Eglise des Baptistes de *Middleton*.

Un Bill, grossoyé, pour amender l'Acte d'Incorporation de la Banque de *Montréal*, en prolongeant le tems fixé pour payer le nouveau capital de la dite Banque, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Holmes* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour mettre les cours de Justice, dans cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, en état de protéger les individus contre les réclamations adverses dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John F. Kingston*, du township de *Bedford* dans le district de *Midland*, demandant l'établissement d'un chemin, entre les villes de *Perth* et *Kingston*, en traversant les townships de *Bedford*, *Loughborough*, *Sherbrooke* et *Bathurst*.

De *John A. Wilkinson*, et autres, habitants du district de l'Ouest, demandant que l'Acte, pour indemniser les loyaux sujets de Sa Majesté des pertes qu'ils ont essuyées par suite de la dernière rébellion, soit mis à effet.

Du Conseil Municipal du district de l'Ouest, demandant l'imposition d'un droit additionnel sur le tabac en feuilles importé des *Etats-Unis* en cette Province.

Du Conseil Municipal du district de l'Ouest, demandant l'abolition de l'emprisonnement pour dettes, excepté dans certains cas.

De *J. B. Baby*, et autres, francs-tenanciers et habitants du district de l'Ouest, demandant que le siège du Gouvernement ne soit pas transporté au-delà de *Kingston*, du côté Est de la Province.

De la Société d'Agriculture du district de *Prince-Edward*, demandant que le même droit soit imposé sur les produits agricoles importés des *Etats-Unis* en cette Province, que celui qui est maintenant imposé par les autorités Américaines sur les produits Canadiens.

D'*Alexander Wylie*, et autres, Presbytériens des townships d'*Edwardsburgh* et *Augusta*, demandant qu'il ne soit établi aucune disposition législative, relativement au temporel de l'Eglise d'*Ecosse* en *Canada*.

Du Conseil Municipal du district de *Colborne*, demandant que la ligne de chemin, depuis le lac *Simcoe* jusqu'à *Kingston*, soit étudiée par le Bureau des Travaux Publics.

D'*E. J. Briggs*, et autres, habitants du district Municipal de *Missisquoi*, demandant que la juridiction des Cours de District soit élevée.

De *Godfrey Esinhart*, et autres, aubergistes, de la ville de *Dorchester*, dans la paroisse de *St. Jean-l'Evangéliste*, demandant qu'il ne soit accordé aucune licence, gratuitement, pour vendre de la bière ou des spiritueux.

D'*A. C. Chapman*, et autres, du comté de *Rouville*, demandant une allocation pour l'établissement d'une Académie à *Clarensville*.

De *Francis Maine*, et autres, habitants de *Foucault, Canada-Est*, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont essuyées pendant les derniers troubles.

Ordonné, Que la Pétition d'*E. J. Briggs*, et autres, habitants du District Municipal de *Missisquoi*, soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.

Message du Conseil Législatif, par *Charles De-Léry*, écuyer, Maître en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement :—

Bill d'annexion du township de *Williams*.

Banque Commerciale.

12 Pétitions présentées.

Banque de Montréal.

Bill des réclamations adverses.

Pétitions de *E. J. Briggs* et autres, référées.

Message du Conseil Législatif.

Bill pour rendre les Juges indépendants.

“ Acte pour rendre indépendants de la Couronne les Juges des Cours du Banc du Roi, en cette partie de la Province qui formait ci-devant le *Bas-Canada*.”

Bill pour continuer le Parlement.

“ Acte pour continuer le Parlement Provincial en cas de décès du Souverain.”

Bill disposant de la succession de Sir John Caldwell.

“ Acte pour épargner à la Province tout parti inutile sur la vente judiciaire de certaines parties de la succession vacante de feu l'Hon. Sir *John Caldwell*.”

Et, ensuite, il s'est retiré.

Terres des Sauvages.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de M. *Thompson*, l'Hon. M. *Dunn*, l'Hon. M. *Morin*, l'Hon. M. *Harrison*, M. *Merritt*, M. *Thorburn*, M. *Christie*, M. *Parke* et M. *Cartwright*, pour prendre en considération le système maintenant suivi de concéder les terres des Sauvages, dans les districts de *Niagara* et de *Gore*, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Contingents.

L'Hon. M. *Viger*, du Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du Comité permanent sur les Contingents, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit :—

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de trois mille cinq cent-soixante-et-dix-huit livres, neuf chelins, sept deniers et trois quarts, courant, pour payer les arrérages des Contingents de cette Chambre de la dernière Session et de la vacance; et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de cinq mille livres, courant, pour payer les dépenses courantes de cette Chambre, durant la présente Session; et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill réglant l'étude de l'anatomie.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Bill pourvoyant au partage des biens des intestats.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir au partage égal des biens de personnes qui décèdent, dans la partie de cette Province, ci-devant le *Haut-Canada*, sans faire de testament, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le quinze du mois prochain.

Bill pour l'inspection des bois.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers et autres articles de cette nature, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi, le trente-un du courant.

Bill pour incorporer l'Asile des Orphelins Protestants.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer les Dames de l'Asile des Orphelins Protestants de la cité de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pouvoir à la régie de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, liée à l'Eglise d'Ecosse, étant lu, *Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi prochain.

Bill pour régi l'Eglise Presbytérienne.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'établir une maison ou des maisons de refuge pour les jeunes délinquants, et pour pourvoir à la diminution du crime dans la Province, étant lu,

Maison de refuge.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Chabot* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Chabot* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit :

Résolu, Que les Prisons de cette Province ne sont pas à présent des lieux convenables pour l'incarcération des enfants en ce qu'étant renfermés jour et nuit avec des criminels endurcis, cela les entraîne au crime.

Résolu, Qu'il est expédient de nommer un Comité spécial, pour considérer s'il est à propos d'établir un Asile ou autre lieu, où les prisonniers seront divisés par classes, et où les enfants au-dessous d'un certain âge, qui attireront l'attention de la Police, soit comme vagabonds ou accusés de crimes, pourront être détenus et occupés à des ouvrages qui pourront tendre à exciter leur industrie et où on leur enseignera les premières branches d'éducation, et les devoirs de morale et de religion, et où ils seront en même tems assujétis à un traitement qui aura l'effet de corriger d'une manière prompte et énergique leurs mauvais penchants, et les engager par tous les attraits possibles à réformer leurs mœurs et à se bien conduire.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial de sept Membres, en conformité de la seconde des dites Résolutions, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Cartwright*, l'Hon. M. *Viger*, l'Hon. M. *Neilson*, l'Hon. M. *Morin*, M. *Morris*, l'Hon. M. *Hincks*, et M. *Thorburn*, composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres, étant lu,

Pétition de l'Evêque de Montréal.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Christie* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Christie* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient qu'il soit passé un Acte, en conformité de la recommandation que contient le rapport du Comité spécial, pour incorporer un Collège sous le nom de Collège Diocésain du Diocèse Episcopal Protestant de *Québec*.

Collège du Diocèse Episcopal et Protestant de Québec.

Ordonné, Que M. *Hale* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège Diocésain du Diocèse Episcopal Protestant de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Bill pour empêcher l'obstruction des rivières.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Thompson*, M. *Merritt*, M. *Thorburn*, M. *Williams* et M. *Forbes*, composent le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par l'Hon. M. *Morin*,
La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 23 Octobre, 1843.

Election contestée du comté de Russell.

L'HEURE, fixée pour prendre en considération la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stewart*, écuyer, comme Membre pour représenter le comté de *Russell*, dans ce présent Parlement, étant arrivée,

La Chambre a procédé à la nomination du Comité choisi, pour entendre et décider les mérites de la dite Pétition.

M. l'Orateur a donné ordre au Sergent d'Armes d'aller, avec la masse, dans les places voisines, et de réquérir la présence des Membres pour les affaires de la Chambre.

Et il y a été, en conséquence.

Et étant de retour, la Chambre a été appelée et plus de trente Membres étant présents.

M. l'Orateur a ordonné aux Pétitionnaires, ou à leur Conseil ou Agent, de comparaître à la barre.

Archibald Petrie, écuyer, est comparu à la barre, comme agent des Pétitionnaires.

M. l'Orateur a alors sommé *William Stewart*, écuyer, Membre élu, ou son Conseil ou son Agent, de comparaître à la barre, mais personne n'a comparu.

M. l'Orateur a, alors, ordonné au Sergent d'Armes de fermer les portes.

Et les portes étant, en conséquence, fermées, l'Ordre du jour pour prendre en considération la dite Pétition, a été lu; et l'Attestation de l'Orateur ayant été ôtée de dessus la boîte, dans laquelle, conformément au statut, les noms de tous les Membres de la Chambre étaient scellés et disposés, la dite Attestation a été lue par le Greffier, comme suit :—

“ Je certifie que cette boîte a été déposée en ma présence, le vingt-troisième d'Octobre, 1843, en la manière voulue par un Acte, passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George IV*, intitulé “ Acte pour révoquer un Acte, passé dans la quarante-cinquième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé “ Acte pour régler la manière d'entendre et juger les élections contestées, ou les retours des Membres qui doivent servir dans la Chambre d'Assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles élections.”

Austin Cuivillier,
Orateur.

La boîte a été, alors, ouverte et l'Attestation du Greffier en a été par lui ôtée et lue par lui, comme suit :—

“ Je certifie que, Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre, 1843, en présence de l'Orateur de cette Chambre, j'ai mis dans une boîte, où cette Attestation se trouve, les noms de tous les Membres qui composent la présente Assemblée Législative, écrits sur des morceaux de parchemin et pliés, tel que voulu par un Acte, passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George IV*, intitulé, “ Acte pour révoquer un Acte, passé dans la

quarante-cinquième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé “ Acte pour régler la manière d'entendre et juger les élections contestées, ou les retours des Membres qui doivent servir dans la Chambre d'Assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles élections.”

W. B. Lindsay,
Greffier de l'Assemblée.

Les noms de tous les Membres ont été retirés de la boîte, et mis dans trois autres boîtes.

L'on a, alors, procédé au tirage des noms, en la manière ordinaire.

M. l'Orateur a ordonné au Greffier de tirer un autre nom des boîtes, exclusivement du nom de la personne agissant pour les Pétitionnaires.

La Liste des noms a été alors complétée, comme suit :—

- | | |
|---------------------|------------------|
| 1. HAMILTON, | 12. THORBURN, |
| 2. WATTS, | 13. THOMPSON, |
| 3. HALE, | 14. LESLIE, |
| 4. HARMANNUS SMITH, | 15. POWELL, |
| 5. PRINCE, | 16. PAPINEAU, |
| 6. WILLIAMS, | 17. MOORE, |
| 7. GILCHRIST, | 18. BALDWIN, |
| 8. TACHE, | 19. AYLWIN, |
| 9. CHILD, | 20. HOLMES, |
| 10. D. McDONALD, | 21. DURAND, |
| 11. PARKE, | 22. H. SHERWOOD. |

Deux noms ont été tirés et mis de côté, ou les Membres excusés comme suit :—

Un, parcequ'il a plus de soixante ans.

Un, parcequ'il est malade.

Vingt-huit noms de Membres ont été aussi tirés, lesquels Membres se trouvent absents.

L'Hon. M. *Sherwood* a été choisi pour agir pour les Pétitionnaires.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre soit nommé pour agir au nom de la partie absente, afin de choisir alternativement les Membres, conformément aux dispositions de l'Acte de *Grenville*.

A quatre heures moins vingt minutes, P. M. les parties, avec M. *Alfred Patrick*, écuyer, Greffier du Comité choisi, se sont retirés à l'effet de choisir le dit Comité.

A quatre heures, P. M. le Greffier du Comité choisi déposa, entre les mains du Greffier de la Chambre, une Liste contenant les noms des neuf Membres choisis pour composer le Comité choisi, laquelle est comme suit :—

- | | | |
|--------------|---------------|--------------|
| 1. HAMILTON, | 4. WILLIAMS, | 7. THORBURN, |
| 2. HALE, | 5. GILCHRIST, | 8. LESLIE, |
| 3. PRINCE, | 6. CHILD, | 9. POWELL. |

L'Hon. M. *Sherwood*, agissant pour les Pétitionnaires.

M. *Noel*, agissant pour le Membre élu.

Alfred Patrick,
Greffier du Comité.

Les dits neuf Membres et les deux personnes agissant pour les parties ont été, alors, séparément assermentés à la table par le Greffier, en la manière ordinaire.

Sur motion de l'Hon. M. *Sherwood*, secondé par M. *Noel*,

Ordonné, Que le Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stewart*, écuyer, s'assemble maintenant dans une Chambre de Comité de cette Chambre.

18 Pétitions
présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Thorburn*, la Pétition de *James Taylor*, et autres, brasseurs et cultivateurs d'orge, dans le district de *Niagara*.

Par M. *Leslie*, la Pétition de *Peter Morgan*, et autres, habitants de la *Côte-des-Neiges*, *Côte-St.-Catherine*, *Côte-St.-Luc* et *Côte-St.-Antoine*, dans la paroisse de *Montréal*; la Pétition de *Simon Valois*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Michel*, *Côte-de-la-Visitation* et du *Courant-St.-Marie*, dans la paroisse de *Montréal*; et la Pétition de Messieurs *Gillespie*, *Moffatt*, et Compagnie, et autres, marchands de *Montréal*.

Par M. *Cameron*, la Pétition de *William Millar*, et autres, de *Port Sarnia*.

Par M. *Moore*, la Pétition d'*Alexander Rea*, du township de *Compton*; et la Pétition de *Thomas Tait*, et autres, habitants de *Melbourne*, et autres townships, dans le district de *St. François*.

Par M. *Durand*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *Wellington*, (relativement au travail imposé par le statut.)

Par M. *Chabot*, la Pétition de *J. Duval*, écuyer, et autres, officiers de la Société d'Éducation du district de *Québec*.

Par M. *Holmes*, la Pétition de *George Matthews*, et autres, habitants de la cité de *Montréal*; et la Pétition du Maire, et des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*.

Par M. *Prince*, la Pétition du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, (relativement à la rémunération des Conseillers); la Pétition du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, (relativement aux Greffiers des townships); la Pétition du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, (relativement à l'Acte des Conseils Municipaux); et la Pétition de *John Brown*, et autres, habitants du district de l'*Ouest*.

Par M. *Judah*, la Pétition de *W. A. Hale*, écuyer, et autres, habitants de la paroisse *Ste. Anne La Péraie*, dans le district des *Trois-Rivières*.

Par l'Hon. M. *Moffatt*, la Pétition de *Thomas Jenkins*, senior, du township du *Middleton*, dans le district de *Talbot*.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer les Dames de l'Asile des Orphelins Protestants de la cité de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill incorporant l'Asile des Orphelins Protestants.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Henry R. Goodman*, M. D. et autres, habitants du township de *Grimby*, demandant que les lois, pour le recouvrement des petites dettes, soient amendées.

Du Révérend *Andrew Balfour*, de *Waterloo*, demandant une allocation pour une école.

De *Joseph Forsyth*, et autres, pensionnaires qui ont commué, et soldats licenciés, demandant une prolongation du temps fixé pour obtenir des *scrips* du Gouvernement.

De Messieurs *Atkinson*, *Usborne* et Cie. et autres, de la cité et banlieue de *Québec*, demandant une allocation pour réparer le chemin de l'*Anse des Mères*, depuis la cité de *Québec* jusqu'à l'extrémité Sud-ouest de l'*Anse de Sillery*.

Du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, demandant certains amendements à l'Acte des écoles élémentaires.

Du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, demandant la révocation de toutes les lois qui accordent une prime pour la destruction des loups dans le dit district.

Du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, demandant l'imposition d'une taxe sur les chiens dans le dit district.

De *Thomas Woodbridge*, et autres, habitants du district de l'*Ouest*, demandant à la Chambre d'amender l'Acte pour la conservation du daim en cette Province, et de défendre de faire la chasse, le jour du Seigneur.

D'*Edwin Pridham*, et autres, habitants des townships de *Grenville*, sur la rivière *Ottawa*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits des manufactures des *Etats-Unis*, importés en cette Province.

De *Charles F. Grece*, et autres, habitants du district de *Terrebonne*, *Canada-Est*, demandant l'imposition d'un droit sur les manufactures et produits Américains importés en cette Province.

Des Ministre et Dissidents, au nom de l'Eglise Presbytérienne à *Brockville*, priant la Chambre de rejeter le Bill relatif au temporel de l'Eglise d'*Ecosse*.

De *John Cryslar*, et autres, du township de *Finch*, dans le district de l'*Est*, demandant une allocation pour un chemin.

De *Charles A. Lowe*, et autres, habitants du district de l'*Ottawa*, demandant une loi pour ratifier certains Actes officiels, dans le district d'*Ottawa*.

D'*Eden Colvile*, et autres, habitants des paroisses de *St. Clément* et *St. Timothée* de *Beauharnois*, se plaignant des dommages et des dégâts occasionnés par les travailleurs du Canal de *Beauharnois*, et demandant à être indemnisés et protégés à l'avenir contre le renouvellement de pareilles scènes.

Des Ministre, Anciens et Syndics de la première Eglise Presbytérienne à *Perth*, dans le district de *Bathurst*, demandant à la Chambre de passer un Acte pour garantir le temporel de la dite Eglise.

De *George K. Chisholm*, Sergent d'Armes de l'Assemblée Législative, exposant que son salaire est insuffisant, et priant la Chambre de vouloir bien l'augmenter.

De *Xavier Légault*, et autres, de l'*Ile Bizare*, dans la paroisse *St. Raphaël*, dans le district de *Montréal*, demandant que la dite Ile soit annexée au comté de *Montréal*, au lieu de former partie du comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

De *Newby Robinson*, et autres, habitants du *Home District*, demandant qu'il soit passé un Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes.

De *William Portt* et *George Portt*, du township de *Tyendinaga*, dans le district de *Victoria*, demandant à être indemnisés de la perte de leurs propriétés incendiées par des motifs politiques.

Du Rév. *Mark Willoughby*, surintendant de la Société d'Éducation de *Terrebonne* et de l'*Amérique Britannique du Nord*, demandant une allocation en aide de la dite société.

Ordonné, Que la Pétition de *George K. Chisholm*, Sergent d'Armes de l'Assemblée Législative, soit référée au Comité permanent des continents.

Pétitions référées.—Sergent d'Armes.

L'Hon. M. *Moffatt*, du Comité permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport sur les Bills Privés.

« D'après la Pétition de *L. M. Viger*, écuyer, et autres, il paraît que les Pétitionnaires sont les Gérants et Associés d'une Compagnie qui, depuis

Bill pour incorporer la Banque du Peuple.

plusieurs années, ont établi une Banque dans la cité de *Montréal*, connue sous le nom de *Banque du Peuple*, avec un capital de £150,000 courant; et comme la société est sur le point d'expirer, ils désirent obtenir un Acte d'Incorporation, basé sur les articles de l'association, avec pouvoir d'ester en justice, sous un sceau commun.

"Après mûre délibération, votre Comité recommande à votre Honorable Chambre d'accéder à la demande des Pétitionnaires, et de passer un Acte pour incorporer les Pétitionnaires, leurs hoirs et ayans cause, basé sur les articles de la dite association, avec tels autres pouvoirs que la Chambre jugera à propos de leur conférer.

"*Dissentit.*—L'Hon. M. *Moffatt*.

"Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition du R^{év.} *Jean Romuald Puré*, curé de la paroisse de *St. Jacques de l'Achigan*, exposant qu'il a été établi, il y a quelques années, un couvent dans la dite paroisse, aux frais et dépens du Pétitionnaire, et autres, sous la direction des *Dames Religieuses du Sacré Cœur de Jésus*, pour l'instruction des jeunes demoiselles; et priant la Chambre de vouloir bien passer un Acte pour incorporer les dites Dames, pour les fins de l'institution. Après mûre délibération, votre Comité est d'opinion qu'on avancerait la cause de l'éducation en cette Province, en accédant à la demande du Pétitionnaire, et il soumet la convenance de passer une loi pour mettre ce projet à effet.

"Votre Comité a aussi considéré la Pétition des Officiers de l'Association mercantile de la bibliothèque de *Montréal*. Cette institution a été fondée, en 1841, par des jeunes gens employés comme *clercs*, qui se sont associés pour former une bibliothèque et une salle de lecture, et organiser un système d'instruction et de lecture sur les différentes branches d'éducation mercantile; possédant maintenant une collection précieuse de livres et autres appareils nécessaires, ils désirent obtenir de la Législature un Acte pour les ériger en un corps politique et incorporé, afin de pourvoir plus efficacement à la régie de leur institution; et votre Comité recommande vivement cette mesure à l'adoption de votre Honorable Chambre.

"La Pétition de *Jacques Adrien Pierre Barbier* et *Euphrasie Barbier*, son épouse, par laquelle ils demandent un Acte pour les naturaliser, et leur permettre de posséder certaines terres en cette Province, qui ont été léguées à cette dernière par testament, a aussi été prise en considération par votre Comité. *Barbier* a comparu à l'appui de sa Pétition, et a déclaré qu'il était né en 1813, à *Villeneuve-le-Roi*, dans le département de *Lyonne*, en *France*; que son épouse *Euphrasie Vivien* est née à *Paris*, dans le même Royaume; que, par son testament, feu *William Harwood*, sujet né de Sa Majesté, a légué certains biens-fonds en cette Province à la dite *Euphrasie Vivien*; que les Pétitionnaires sont venus en ce pays, en l'année 1837, qu'ils résident actuellement à *Kingston*, et désirent s'établir permanentement en cette Province, et prendre possession des dits biens-fonds; mais qu'ils ne peuvent légalement les posséder sans un Acte qui les y autorise. Comme cette affaire est d'une nature toute particulière, et où les intérêts d'autres personnes peuvent se trouver compromis, votre Comité recommande à la Chambre d'accéder à cette partie de la Pétition qui a rapport à l'Acte de naturalisation, laissant à votre Honorable Chambre à régler le reste comme elle le jugera à propos."

L'Hon. M. *Neilson*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition d'*A. Simpson*, et autres, agriculteurs de *Québec*, demandant que l'Acte des chemins de barrières de *Québec* soit amendé, de manière à exempter les voitures qui charrient le fumier de

payer des péages, avec instruction de considérer s'il est expédient d'étendre la même exemption à toute la Province, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

"Votre Comité a pris en considération la dite Pétition, l'ordre de référence et l'instruction qui lui ont été renvoyés. La Pétition demande que l'Acte des chemins de barrières de *Québec* soit amendé, de manière à permettre aux voitures chargées de fumier de passer sans payer de péage; considérant la grande quantité de fumier qui s'accumule dans les villes, et les résultats avantageux que peut donner l'exemple des améliorations agricoles dans le voisinage des villes, par l'emploi convenable du fumier pour la culture, votre Comité est d'opinion que l'on devrait accéder à la demande des Pétitionnaires, et étendre la même exemption sur tous les chemins de barrières dans les environs des diverses villes de la Province."

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Small* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant une semaine, pour affaires urgentes.

Sur motion de l'Hon. M. *Boulton*, secondé par l'Hon. M. *Dunn*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, un Etat des droits de havre et de port, prélevés par Acte du Parlement du *Haut-Canada*, pendant les années commencées, le premier Janvier, 1836, et finies, le premier Janvier, 1843, dans le port de *Toronto*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer l'Acte qui est en vigueur dans le *Haut-Canada*, relativement à l'établissement des autorités locales et municipales, aux règlements des grands chemins, à l'imposition et à la perception des taxes locales, et à d'autres matières de cette nature.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les membres de l'Association de la bibliothèque commerciale de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le trente-un du courant.

Sur motion de M. *Thorburn*, secondé par l'Hon. M. *Boulton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence, de vouloir bien faire mettre,

Bill pour incorporer les Dames religieuses du Sacré Cœur de Jésus

Association de la bibliothèque commerciale de Montréal.

Naturalisation de J. A. P. Barbier et son épouse.

Rapport du Comité spécial sur la Pétition de A. Simpson, et autres.

Congé accordé à M. Small.

Droits de havre et de port à Toronto.

Révocation des autorités locales et municipales, dans le Haut-Canada.

Bill pour incorporer les villes, etc. du Haut-Canada.

Bill pour incorporer l'Association de la bibliothèque commerciale de Montréal.

Asiles des Insensés à Toronto, Montréal et Québec.

devant cette Chambre, les comptes des Asiles temporaires des Insensés à *Toronto*, *Montréal*, et *Québec*, le nombre des patients qui ont été admis et renvoyés, et la date où ils l'ont été; le nom du district, par qui ils ont été envoyés; les sommes qui ont été payées pour les patients; le montant de telles sommes et par qui payées; et copies de toute la correspondance qui se rattache à la régie des dites institutions.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Tenure
Féodale.

Ordonné, Que cent exemplaires du Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des Tenures Féodales et Seigneuriales des terres dans le *Bas-Canada*, avec l'Appendice à icelui, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill pour a-
mender les lois
du Jury.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Jurés, Jurys et Enquête, en cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

Bill de Proce-
sions de partis.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour réprimer les Processions des partis, dans certains cas, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hopkins* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Hopkins* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mercredi prochain.

Bill pour dé-
courager les
Sociétés se-
crètes.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour décourager les Sociétés secrètes a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Bill pour con-
voquer les As-
semblées pu-
bliques

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la manière de convoquer les Assemblées publiques en cette Province, et y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la paix publique aux dites Assemblées, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Harmannus Smith* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Harmannus Smith* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Bill pour impo-
ser des droits
sur les produits
agricoles.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province, étant lu;

L'Hon. M. *Black* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Neilson*, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit lu une seconde fois d'hui en six mois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Black*, *Forbes*, *Hamilton*, *Leslie*, *Moffatt*, *Neilson*, *D. B. Viger*, et *L. M. Viger*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Berthelot*, *Boswell*, *Boulton*, *Boutillier*, *Cartwright*, *Child*, *Christie*, *DeWitt*, *Duggan*, *Dunn*, *Durand*, *Gilchrist*, *Hale*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Judah*, *Killaly*, *Lafontaine*, *D. McDonald*, *J. S. Macdonald*, *Merritt*, *Morin*, *Noel*, *Papineau*, *Parke*, *Powell*, *Price*, *Prince*, *Quessnel*, *Henry Smith*, *Harmannus Smith*, *G. Sherwood*, *H. Sherwood*, *Steele*, *Thompson*, *Thorburn*, *Turgeon*, *Wakefield*, *Watts*, et *Williams*.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le dit Bill a été, alors, conformément à l'Ordre, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hamilton* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Hamilton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer l'expédience d'abroger l'Acte du Parlement de cette Province, passé dans la quatrième et cinquième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des Ecoles publiques en cette Province," et d'y substituer d'autres dispositions législatives, étant lu,

Ecoles pu-
bliques.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Powell* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Powell* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer l'Acte, passé dans la première Session du présent Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des Ecoles publiques en cette Province."

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par M. *Boswell*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 24 Octobre, 1843.

M. L'ORATEUR a mis, devant la Chambre, un Etat général des affaires de la Banque du *Haut-Canada*, reçu en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du 6 du courant.

Banque du
Haut-Canada.

(Pour le dit Etat général, voir Appendice (Y).)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Deux Pétitions
présentées.

Par M. *D. McDonald*, la Pétition d'*Alexis Chandler*, du township de *Caledonia*, dans le district d'*Ottawa*.

Par M. *J. S. Macdonald*, la Pétition de *William Fraser*, et autres, habitants de *Breadalbane*, *Glen-garry*.

Rapport sur la Pétition d'E. M. Leprohon, et autres.

M. Holmes, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition d'E. M. Leprohon, et autres, inspecteurs et assistants-inspecteurs de potasse et de perlasse de la cité de Montréal, et la Pétition du Bureau de Commerce de Montréal, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—
 "Votre Comité ayant considéré le sujet sous ses diverses faces, ne peut recommander aucune déviation des réglemens établis et maintenant en force, pour l'inspection des alcalis; et il ne peut, en conséquence, appuyer la Pétition du dit E. M. Leprohon, et autres."

Bill pour empêcher l'obstruction des rivières.

M. Thompson, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du Haut-Canada, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Conservation du gibier et des bêtes fauves.

Sur motion de M. Prince, secondé par l'Hon. Sherwood,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer un Acte de la ci-devant Province du Haut-Canada, intitulé, "Acte pour amender un Acte, passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George 4, intitulé, 'Acte pour la conservation des bêtes fauves en cette Province,' et pour en étendre les dispositions et empêcher la chasse, le jour du Dimanche," et pour passer un Acte pour la conservation du gibier, dans la Province du Canada, et pour défendre qu'on fasse la chasse dans les saisons de l'année qui ne conviennent pas.

L'Hon. M. Sherwood a proposé, secondé par M. Prince, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. M. Hincks, l'Hon. M. Harrison, M. Leslie et M. Merritt, pour prendre en considération l'opération des lois qui règlent ou limitent l'intérêt de l'argent; et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Chesley, Child, Derbyshire, Duggan, Forbes, Hale, Hamilton, Harrison, Hincks, Holmes, Jones, Judah, Moffatt, Moore, Parke, Price, Prince, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Thompson, Wakefield et Williams.—(27.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boulton, Christie, DeWitt, Durand, Foster, Franchère, Gilchrist, Hopkins, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Merritt, Morin, Neilson, Noel, Papineau, Powell, Quesnel, Small, Harmanus Smith, Taché, Taschereau, Thorburn, Turgeon, D. B. Viger et L. M. Viger.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Cour de Chancellerie.

Sur motion de M. Thorburn, secondé par le Capitaine Steele,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copie du Rapport de la Commission instituée pour s'enquérir de la pratique de la Cour de Chancellerie, et aussi un Etat des causes qui y étaient pendantes, le premier Janvier, 1841, et de celles qui y ont été instituées jusqu'au premier Janvier, 1843; l'état où elles se trouvent actuellement, les noms des plaideurs, l'époque où elles ou aucunes d'elles ont été jugées, la partie qui a gagné le procès, et les frais du jugement final, tels que taxés par l'officier qu'il appartient.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Hon. M. Boulton ait la permission d'introduire un Bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et punir les Débiteurs frauduleux.

Emprisonnement pour dettes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. Sherwood, secondé par M. Noel,

Election du comté de Russell.

Ordonné, Que, Mardi prochain, soit le jour fixé pour échanger les Listes de témoins entre les Pétitionnaires et le Membre siégeant, dans l'affaire de l'élection contestée du comté de Russell.

M. Thorburn a proposé, secondé par M. Merritt, Qu'il soit nommé un Comité spécial de sept Membres, pour considérer la convenance et la justice de remettre à certains districts du Canada-Ouest certaines sommes par eux versées dans la caisse Provinciale, pour payer les gages de leurs Représentants, pendant la première Session du présent Parlement.

Gages des Membres.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, il ont été pris, comme suit :—

POUR.

Messieurs Cameron, Chesley, Duggan, J. S. Macdonald, Merritt, Moffatt, Powell, Harmanus Smith, Thompson, et Thorburn.—(10.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cartwright, Chabot, Child, Christie, DeWitt, Dunn, Forbes, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Hopkins, Judah, Killaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Moore, Morin, Neilson, Noel, Papineau, Parke, Prince, Quesnel, Small, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Taché, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger et Williams.—(44.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'Hon. M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Supérieur et les Directeurs du Séminaire de Québec, à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à un certain montant, indépendamment de celles qu'ils possèdent déjà.

Séminaire de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de M. Merritt, secondé par M. Thompson,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de remettre en vigueur un Acte, passé par le Parlement du Haut-Canada, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées et leurs associés, sous les nom et raison de la Compagnie de Cayuga pour fabriquer la verrerie."

Compagnie de Cayuga pour fabriquer le verre.

Ordonné, Que M. Quesnel ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes qui font le commerce de Banque, dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de "La Banque du Peuple."

La Banque du Peuple.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

M. Thorburn, du Comité permanent des Contingents, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Contingents.

Contingents.

“ Depuis son dernier Rapport, votre Comité s'est occupé des dépenses de votre Honorable Chambre ; il a d'abord porté son attention sur la compilation des Index des Journaux de la Chambre d'Assemblée des ci-devant Provinces du *Haut* et *Bas-Canada*, que votre Honorable Chambre avait ordonné d'entreprendre, ainsi qu'il appert par les Résolutions suivantes, du 8 Septembre, mil huit cent-quarante-et-un.

Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser le Greffier de cette Chambre de faire faire un Index général des Journaux des Chambres d'Assemblées des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*.

Resolu. Que l'Orateur de cette Chambre soit autorisé d'avancer, de tems à autre, au Greffier, à même les Fonds Contingents de cette Chambre, telle somme ou sommes d'argent qu'il jugera nécessaires pour faciliter cet ouvrage.

Votre Comité a fait comparaître, devant lui, le Greffier en loi de la Chambre, M. *Wicksteed*, qui a donné une estimation de la somme requise pour achever cet ouvrage, et des deniers qui ont déjà été payés par le Greffier jusqu'à ce jour ; savoir :—

	Pour le <i>H. Canada</i>	Pour le <i>B. Canada</i>
Payé par le Greffier à compte de cet ouvrage.....	£ 105	£ 160
Dû, ce jour, d'après les comptes livrés.....	237	302
Somme requise pour compléter le manuscrit.....	312	462
Pour surveiller l'impression de do.....	172	210
Total pour le <i>Bas-Canada</i>		1164
Total pour le <i>Haut-Canada</i>		856
Formant un total, pour les manuscrits des deux ouvrages, de.....		2020
Ajoutez pour traduction.....		800
Pour l'impression :—		
<i>Haut-Canada</i>		1000
<i>Bas-Canada</i>		1500
Dépense totale pour compléter le tout.....		£5320

Votre Comité considère que cette estimation est trop basse, et il a tout lieu de présumer qu'il faudra une somme plus considérable ; mais même en supposant que cette estimation soit suffisante pour compléter tout l'ouvrage, il croit devoir fortement recommander à votre Honorable Chambre de le discontinuer d'après le plan voulu par les Résolutions du 8 Septembre, 1841.

Les comptes de *Alfred Todd* et *Alpheus Todd*, pour leur part de l'ouvrage, ont été soumis au Comité, savoir :—

<i>Alpheus Todd</i> , pendant les deux dernières vacances, réclame 626 jours d'ouvrage à 15s. par jour.....	£462 2 6
Moins ce qui lui a été payé par le Greffier à compte.....	160 0 0
Balance qu'il réclame.....	£302 2 6
<i>Alfred Todd</i> , employé pendant la même période, 457 jours à 15s. par jour.....	£342 15 0
Moins ce qui lui a été payé par le Greffier à compte.....	105 0 0
Balance qu'il réclame.....	£237 15 0

Contingents.

Votre Comité ne voit pas que votre Honorable Chambre ait donné aucun ordre pour leur accorder 15s. par jour ; mais les Pétitionnaires prétendent que ce salaire leur avait été promis avant de commencer l'ouvrage. Votre Comité est porté à croire, d'après la lettre ci-jointe de M. *Parent*, que l'on a donné à entendre aux Pétitionnaires, pendant le cours de l'ouvrage qu'on leur accorderait effectivement 15s. par jour. Si leurs comptes sont approuvés, ils recevront chacun pour le tems qu'ils ont été employés au service de la Chambre, depuis le premier jour de ce Parlement, (14 Juin, 1841,) jusqu'au commencement de la présente Session, (période de deux années, trois mois et demi.)

<i>Alpheus Todd</i> , comme Député-bibliothécaire.....	£229 0 0
Pour le sommaire des procédés des deux dernières Sessions.....	12 10 0
Pour faire l'Index à venir jusqu'à la présente Session.....	462 2 6
Total.....	£703 12 6

<i>Alfred Todd</i> , comme écrivain additionnel.....	£244 10 0
Pour faire l'Index jusqu'à la présente Session.....	342 15 0
Total.....	£587 5 0

Votre Comité est d'opinion, en conséquence, que le travail des Index, à un taux aussi exorbitant, devrait être discontinué, et il ne peut recommander que ces sommes soient payées ; mais il soumet respectueusement que les dit *Alfred Todd* et *Alpheus Todd*, soient placés sur l'établissement permanent de la Chambre comme clercs subordonnés, le premier à £200, et le second à £150 par année ; et qu'ils soient tenus d'employer exclusivement leur tems, pendant la vacance, à travailler à l'Index jusqu'à ce qu'il soit terminé, et ensuite à tel autre ouvrage qu'il sera enjoint de faire. Et votre Comité prend, de plus, la liberté de faire rapport, que pour les indemniser de leurs services passés, en travaillant aux Index, leurs salaires leur soient payés à compter du premier jour de ce Parlement ; mais cela devra inclure toutes les sommes qu'ils ont déjà reçues pendant cette période, soit par forme de salaire, ou de quelque autre manière que ce soit. Votre Comité doit aussi suggérer que la place d'Assistant-bibliothécaire soit abolie, comme n'étant plus nécessaire, mais que *Alpheus Todd* soit tenu d'assister dans la bibliothèque, comme à présent, pendant chaque Session.

Votre Comité recommande que la traduction, l'impression des Index, etc. soient mises de côté, et qu' aussitôt qu'il sera achevé, le manuscrit soit relié convenablement et déposé dans la bibliothèque pour l'usage des Membres.

Quant aux dépenses des Bureaux du Greffier de votre Honorable Chambre, votre Comité prend la liberté de suggérer certains changements dans des vues d'économie. La 89^e règle établit clairement les heures de bureau. Votre Comité recommande que les écrivains et employés temporaires soient tenus de se conformer à cette règle, et que l'on mette de côté toute autre règlement ; que le plus qui leur sera accordé, soit dix chelins par jour, et qu'il soit clairement signifié à cette classe d'employés, qu'à l'avenir, il ne sera plus rien accordé pour les heures additionnelles de travail, excepté à ceux qui sont obligés d'assister par l'ordre exprès du Greffier, afin que les Fonds Contingents ne soient pas absorbés, comme ils l'ont été jusqu'à présent, pour l'emploi d'une foule d'écrivains surnuméraires, dès l'ouverture de la Session, quand de fait il n'y avait pas d'ouvrage à leur donner.

Contingents.

D'après cet arrangement, votre Comité recommande respectueusement d'employer trois nouveaux clercs, savoir :—*Alfred Todd*, *Thaddeus Patrick* et *Alpheus Todd*, le premier, avec un salaire de £200, et les deux derniers à £150 par année, chaque. Votre Comité recommande qu'outre ce salaire, il soit accordé £50 par année à *Alpheus Todd*, à compter du jour qu'il a commencé l'Index jusqu'à ce qu'il soit achevé. Par cet arrangement, on évitera les dépenses dont on se plaint pour les heures additionnelles de travail; et le Greffier de la Chambre devrait recevoir ordre de renvoyer autant d'écrivains temporaires possibles, de n'employer de surnuméraires que lorsque les affaires l'exigeront absolument, et de ne plus admettre à l'avenir de demandes pour services ou heures additionnelles de travail. Si, néanmoins, il devenait nécessaire d'employer un autre clerc, (et votre Comité pense que cela est très-probable,) votre Comité recommanderait alors que *J. B. Moraud*, qui est maintenant employé comme écrivain surnuméraire, soit nommé à cet emploi, avec un salaire de £150 par année.

Quant aux témoins qui sont assignés pour comparaître devant les Comités spéciaux, votre Comité recommande qu'il leur soit accordé 10s. par jour, avec une somme raisonnable pour leurs frais de voyage; et que le Greffier ait à les payer à même les Fonds Contingents de la Chambre, sur l'ordre donné, à cet effet, par le Président du Comité par lequel ils auront été assignés."

Bureau du Conseil Exécutif,
23 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre de ce jour, par laquelle vous me demandez quel a été le résultat des délibérations du Comité de la dernière Session, par rapport aux Index des Journaux des ci-devant Chambres d'Assemblées du Haut et Bas-Canada, j'ai l'honneur de vous informer que le peu de durée et la clôture soudaine de la Session, ne m'ont pas permis de convoquer régulièrement une seule séance du Comité; mais il était entendu par les Membres de ce Comité que *M. Lindsay* continuerait à employer les Messieurs *Todd*, en leur accordant une rétribution raisonnable à mesure que l'ouvrage avancerait; et que la Chambre réglerait elle-même, par la suite, ce qui devait leur être payé quand l'ouvrage serait terminé.

Je dois ajouter que *M. Lindsay* m'ayant demandé ce que je considérais comme une rémunération raisonnable, pendant le progrès de l'ouvrage, je lui ai dit, si je me rappelle bien, que trois piastres par jour compenseraient suffisamment leur travail.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
E. Parent.

D. Thorburn, C. C. C.

M. Harmannus Smith, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la manière de convoquer les Assemblées publiques en cette Province, et y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la paix publique aux dites Assemblées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Hamilton, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler la police des bateaux-à-vapeur, a été lu une seconde fois.

Bateaux-à-vapeur.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de *M. Hale*, *M. Armstrong*, *M. Quesnel*, l'Hon. *M. Sherwood*, et *M. Cameron*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer les Dames du Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement de Montréal, a été lu une seconde fois.

Hospice de l'Accouchement de Montréal.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir au soutien des enfants naturels, étant lu;

Enfants naturels.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour changer et amender les lois d'Enregistrement de cette partie de la Province qui constituait ci-devant le Haut-Canada, a été lu une seconde fois.

Lois d'Enregistrement.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de l'Hon. *M. Sherwood*, l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, et *M. Prince*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender l'Acte relatif à la ligne de division entre les districts de Niagara et de Gore, a été lu une seconde fois.

Ligne de division du district de Niagara et de Gore.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir au mode de détenir et transporter en prison les Débiteurs, dans certains cas, dans le Canada-Occidental, étant lu;

Détenition des Débiteurs.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Thompson*, *M. Cartwright*, l'Hon. *M. Boulton*, *M. Boswell*, et *M. Thorburn*, composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés, étant lu;

Terres des sectes religieuses.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Gilchrist a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Gilchrist* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel a été référée la Pétition d'*A. Simpson*, et autres, agriculteurs de Québec, demandant que l'Acte des chemins de barrières de Québec soit amendé, de manière à exempter les voitures qui charrient le fumier de payer les péages, avec une instruction de considérer s'il est expédient d'étendre la même exemption à toute la Province, étant lu;

Pétition de A. Simpson, et autres.

Manière de convoquer les Assemblées publiques.

Droits sur les produits agricoles.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Leslie* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Leslie* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans le dit Rapport.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par l'Hon. M. *Neilson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 25 Octobre, 1843.

Compagnie
d'Assurance de
Montréal.

M. L'ORATEUR a mis, devant la Chambre, un Etat général des affaires de la Compagnie d'Assurance de *Montréal*, reçu en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du 6 du courant.

(Pour le dit Etat général voir Appendice (I).)

9 Pétitions
présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Par M. *Simpson*, la Pétition du Révérend P. L. *Archambeault*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph de Soulanges*, et autres lieux, dans le district de *Montréal*.

Par M. *Foster*, la Pétition de H. *Robinson*, et autres, habitants du comté de *Shefford*.

Par l'Hon. M. *Hincks*, la Pétition de *Robert Currie*, et autres, habitants du township d'*Oxford Est*.

Par M. *McLean*, la Pétition de *John Montgomery*, senior, et autres, habitants du township de *Roxborough*, dans le comté de *Stormont*.

Par l'Hon. M. *Moffatt*, la Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal*, (relativement au mesurage des bois); et la Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal*, (relativement au Havre de *Montréal*.)

Par M. *Powell*, la Pétition du Révérend *Francis Evans*, et autres, de la ville de *Simcoe*, dans le district de *Talbot*.

Par M. *Prince*, la Pétition du Conseil Municipal du district de *l'Ouest*, (relativement aux assesseurs); et la Pétition du Conseil Municipal du district de *l'Ouest*, (relativement à l'Acte des Conseils Municipaux.)

Bill incorporant
l'Hospice de
l'Accouchement de
Montréal.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer les Dames du Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Moffatt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ligne de divi-
sion du district
de Niagara et
de Gore.

Un Bill, grossoyé, pour amender l'Acte relatif à la ligne de division entre les districts de *Niagara* et *Gore*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Thorburn* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill imposant
des droits.

Un Bill, grossoyé, pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province, a été lu pour la troisième fois.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Child*, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bonnell, Boulton, Cameron, Cartwright, Chabot, Child, Christie, Derbyshire, De Witt, Duggan, Dunn, Durand, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hincks, Hulmes, Hopkins, Jones, Judah, Lafontaine, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Moore, Morin, Papineau, Parke, Powell, Prince, Quesnel, Small, Henry Smith, Harmanus Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Taché, Thompson, Thorburn, Wakefield, et Williams.*—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe, Black, Forbes, Hamilton, Leslie, Moffatt, Neilson, Simpson, D. B. Viger, et L. M. Viger.*—(10.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et, *Résolu*, En conséquence.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions Pétitions lues suivantes ont été lues:—

De *James Taylor*, et autres, brasseurs et cultivateurs d'orge, dans le district de *Niagara*, demandant l'imposition d'un droit sur toutes espèces de bière ou porter, importés des *Etats-Unis*.

De *Peter Morgan*, et autres, habitants de la *Côte-des-neiges, Côte-St.-Catherine, Côte-St.-Luc, et Côte-St.-Antoine*, dans la paroisse de *Montréal*, se plaignant du taux élevé des péages qu'on exige sur les chemins de barrières dans les environs de *Montréal*, et de ce qu'on les fait même payer aux personnes qui assistent au service divin, soit en allant ou en revenant, et demandant à la Chambre d'y porter remède, comme elle le jugera convenable.

De *Simon Valois*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Michel, Côte-de-la-Visitation et du Courant-St.-Marie*, dans la paroisse de *Montréal*, se plaignant du taux élevé des péages qu'on exige dans les environs de *Montréal*; exposant qu'on les fait payer en hiver, et aux personnes qui assistent au service divin, soit en allant, soit en revenant, et priant la Chambre de vouloir bien y porter remède.

De Messieurs *Gillespie, Moffatt et Compagnie*, et autres, marchands de *Montréal*, demandant la remise d'une partie du droit qu'on les a obligés de payer sur les sucres bâtards, contrairement à l'esprit de la loi.

De *William Millar*, et autres, de *Port Sarnia*, demandant que la charte de *King's College* soit amendée à certains égards.

D'*Alexander Rea*, du township de *Campton*, demandant une indemnité, par suite d'une blessure qu'il aurait reçue dans l'exécution de son devoir comme Magistrat.

De *Thomas Tuite*, et autres, habitants de *Melbourne*, et autres townships, dans le district de *St. François*, demandant l'achèvement d'un chemin de *Québec à Montréal*, en traversant le centre des townships de *l'Est*.

Du Conseil Municipal du district de *Wellington*, demandant qu'il soit adopté des mesures ultérieures pour obliger les gens à travailler aux corvées.

De *J. Duval*, écuyer, et autres, officiers de la Société d'Education du district de *Québec*, demandant que la dite Société soit incorporée.

De *George Matthews*, et autres, habitants de la cité de *Montréal*, demandant que l'ordre indépendant des *Old-fellows*, ne soit pas soumis à l'opération des dispositions du Bill pour décourager les Sociétés secrètes.

Du Maire et des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*, demandant que les Ordonnances pour incorporer la dite cité, soient révisées et amendées, et que de nouvelles dispositions soient établies à cet égard.

Du Conseil Municipal du district de l'Ouest, demandant que les Conseillers Municipaux reçoivent une rétribution suffisante pour couvrir leurs dépenses dans l'accomplissement de leurs devoirs comme Conseillers.

Du Conseil Municipal du district de l'Ouest, demandant que les Greffiers de ville soient autorisés à administrer le serment aux Officiers des townships, quand cela est nécessaire.

Du Conseil Municipal du district de l'Ouest, demandant l'introduction d'un certain amendement dans l'Acte des Municipalités.

De *John Brown*, et autres, habitants du district de l'Ouest, demandant l'introduction d'un certain amendement dans la loi qui impose une taxe sur les maisons.

De *W. A. Hale*, écuyer, et autres, habitants de la paroisse *Ste. Anne La Pérade*, dans le district des *Trois-Rivières*, demandant les mêmes privilèges, par rapport au pont neuf de la rivière *Ste. Anne*, que ceux qu'ils auraient possédés à l'égard de l'ancien qu'il a remplacé.

De *Thomas Jenkins*, senior, du township de *Middleton*, dans le district de *Talbot*, demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé à certains égards.

Résolu, Que la Pétition de *John Colvin*, et autres, débiteurs, confinés dans la prison du district de *Bathurst*, présentée à la Chambre, le seize du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Cameron*, *M. Price*, *M. Merritt*, l'Hon. *M. Boulton*, et *M. Foster*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de *Thomas McLean*, et autres, habitants du township de *Zorra Est*, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de l'Hon. *M. Hincks*, *M. Parke*, *M. Powell*, *M. Henry Smith*, et *M. Durand*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la Pétition de *J. Duval*, écuyer, et autres, officiers de la Société d'Education du district de *Québec*, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Chabot*, *M. Berthelot*, l'Hon. *M. Black*, l'Hon. *M. Neilson*, et *M. Taché*, composent le dit Comité.

M. Prince, président du Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stewart*, écuyer, comme Membre pour représenter le comté de *Russell*, dans ce présent Parlement, a fait rapport à la Chambre.

“ Que le Comité s'est assemblé dans la Chambre du Comité, conformément à l'ajournement à onze heures, A. M. ce jour, mais qu'il lui a été impossible de procéder à l'affaire qui lui était référée, faute de témoignages ; pourquoi il s'est ajourné à demain, à onze heures, A. M. ; et il fait aussi rapport que l'Hon. *Henry Sherwood*, l'un des Membres du Comité, en était absent ; et le dit Comité ayant, en conformité du statut, attendu l'espace d'une heure, demande qu'il lui soit permis d'en faire rapport à la Chambre.”

L'Hon. *M. Sherwood* étant présent à la Chambre, lorsque le Rapport a été fait, *M. l'Orateur* l'a sommé de s'excuser ; en conséquence, il a fait ses excuses et la Chambre les a acceptées.

Ordonné, Que le second Rapport du Comité permanent sur les Contingents soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Sur motion de *M. G. Sherwood*, secondé par *M. Duggan*,

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance d'étendre le droit d'appel dans tous les cas de condamnations sommaires par les Juges de Paix, dans la partie de cette Province, nommée *Haut-Canada*.

Ordonné, Que *M. G. Sherwood* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer un Acte passé dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres pour payer les taxes dans le district d'*Ottawa*. Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

L'Hon. *M. Sherwood* a proposé, secondé par *M. Prince*, Qu'il soit nommé un Comité spécial de sept Membres, pour s'enquérir de la convenance d'adopter quelque mode, par lequel des rapports exacts et fidèles des débats et des procédés de cette Chambre pourront être donnés au pays, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Christie a proposé en amendement, secondé par *M. Barthe*, Que tous les mots après “ Qu'il,” dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués : “ N'est pas expédient ni convenable que cette Chambre adopte aucune mesure pour faire publier les débats des Membres d'icelle.”

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Barthe*, *Berthelot*, *Cartwright*, *Chabot*, *Child*, *Christie*, *De Witt*, *Foster*, *Franchère*, *Gilchrist*, *Hale*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jones*, *Leslie*, *D. McDonald*, *McLean*, *Moffatt*, *Moore*, *Neilson*, *Noel*, *Quesnel*, *Hermannus Smith*, *Thompson*, *Thorburn*, *L. M. Viger*, *Watts*, et *Williams*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bonwell*, *Boutillier*, *Cameron*, *Chesley*, *Daly*, *Derbshire*, *Duggan*, *Dunn*, *Durand*, *Forbes*, *Hamilton*, *Hincks*, *Judah*, *Killaly*, *Lafontaine*, *Merritt*, *Morin*, *Papineau*, *Powell*, *Prince*, *Simpson*, *Small*, *Henry Smith*, *G. Sherwood*, *H. Sherwood*, *Steele*, *Taché*, *D. B. Viger*, et *Wakefield*.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Hamilton a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par *M. Duggan*, Que les mots “ de la convenance.” dans la dite motion soient retranchés, et les suivants substitués, “ des moyens, si l'on peut en trouver.”

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, *Chesley*, *Daly*, *Derbshire*, *Duggan*, *Dunn*, *Durand*, *Forbes*, *Hamilton*, *Hincks*, *Judah*, *Killaly*, *Lafontaine*, *Papineau*, *Powell*, *Prince*, *Simpson*, *Small*, *Hermannus Smith*, *G. Sherwood*, *H. Sherwood*, *Steele*, *Taché*, *Watts*, et *Wakefield*.—(27.)

Pétitions référées.—*John Colvin*, et autres, débiteurs.

Habitants de *Zorra Est*.

Société d'Education du district de *Québec*.

Election contestée du comté de *Russell*.

Contingents.

Condamnations sommaires.

Ventes des terres pour payer les taxes.

Rapport des débats de la Chambre.

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Bonnell, Cartwright, Chabot, Child, Christie, De Witt, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Holmes, Hopkins, Jones, Leslie, D. McDonald, McLean, Merritt, Moffatt, Moore, Morin, Neilson, Noel, Quessel, Henry Smith, Thompson, D. B. Viger, L. M. Viger, Watts, et Williams.*—(32.)

Ainsi, elle a aussi passé dans la négative.

Pêches Britanniques du golfe St. Laurent et de Gaspé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer certaines personnes y nommées, et autres, qui créeront un fonds pour faire le commerce des Pêches Britanniques dans le golfe *St. Laurent* et le district de *Gaspé*, et ouvrir des mines dans le dit district, sous les nom et raison de la Compagnie des Mines, du Commerce et des Pêches de *Gaspé*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité permanent des Bills Privés.

Eglise Presbytérienne du Canada.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la régie de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, liée à l'Eglise d'*Ecosse*, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Neilson*, M. *Leslie*, M. *DeWitt*, l'Hon. M. *Moffatt*, et l'Hon. M. *Black*, composent le dit Comité.

Processions de partis.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour réprimer les Processions de partis, dans certains cas, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Hopkins* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hopkins* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Conservation du gibier et des bêtes fauves.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer un Acte de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour amender un Acte passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George IV*, intitulé, "Acte pour la conservation des Bêtes fauves en cette Province, et pour en étendre les dispositions et empêcher la chasse le jour du *Dimanche*," et pour passer un Acte pour la conservation du gibier dans la Province du *Canada*, et pour défendre qu'on fasse la chasse dans les saisons de l'année qui ne conviennent pas, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

Le Capitaine *Steele* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le Capitaine *Steele* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer un Acte de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour amender un Acte, passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George IV*, intitulé, "Acte pour la conservation des bêtes fauves en cette Province, et pour en étendre les dispositions et empêcher la chasse, le jour du *Dimanche*," et de passer un Acte pour la conservation des bêtes fauves et autres gibiers, dans la Province du *Canada*, et pour défendre de chasser les *Dimanches*, et pendant la saison de l'année où les bêtes et les oiseaux s'accouplent et nourrissent leurs petits.

Ordonné, Que M. *Prince* ait la permission d'introduire un Bill pour la conservation des bêtes fauves et du gibier en cette Province, et pour défendre de chasser les *Dimanches*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour *Mardi* prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la convenance de remettre en vigueur un Acte, passé par le Parlement du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, et leurs associés, sous les nom et raison de la Compagnie de *Cayuga*, pour fabriquer la verrerie," étant lu :
La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Wakefield* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Wakefield* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de remettre en vigueur un Acte intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées et leurs associés, sous les nom et raison de la Compagnie de *Cayuga*, pour la manufacture du verre."

Ordonné, Que M. *Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour remettre en vigueur un Acte passé par le Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, dans la 5e *Guill. 4*, chap. 18, qui incorporait certaines personnes y mentionnées et leurs associés, sous les nom et raison de la Compagnie de *Cayuga*, pour la manufacture du verre.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour *Vendredi* prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*,) en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Harmannus Smith* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Harmannus Smith* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Alors, sur motion de M. *Hamilton*, secondé par l'Hon. M. *Judah*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 Octobre, 1843.

M. L'ORATEUR a mis, devant la Chambre, un Etat général des Affaires de la Banque de *Gore*, reçu en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du 6 du courant.

(Pour le dit Etat général, voir Appendice (Y.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. M. *Boulton*, la Pétition de *John H. Cornell*, et autres, habitants du township de *Norwich*, dans le district de *Brock* ; la Pétition de

Compagnie de *Cayuga* pour fabriquer le verre.

Terres des sectes religieuses.

Banque de *Gore*.

8 Pétitions présentées.

William Cornell, et autres, habitants du district de *Brock*; et la Pétition de *William Rees*, surintendant médical de l'Asile Provincial temporaire des Insensés, de la cité de *Toronto*.

Par *M. D. McDonald*, la Pétition de *Charles P. Treadwell*, écuyer, et autres, des comtés de *Prescott* et *Russell*.

Par *M. Dunlop*, la Pétition de l'Hon. *James Crooks*, du district de *Gore*.

Par *M. Morris*, la Pétition de *Paul Glasford*, et autres, nommés pour surveiller la construction d'une Prison et Cour de Justice à *Brockville*.

Par *M. Boswell*, la Pétition du Rév. *Thomas Alexander*, et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne de *Cobourg*.

Par *M. Thorburn*, la Pétition de *Lewis Willson*, et autres, francs-tenanciers du township de *Pelham*, dans le district de *Niagara*.

Terres des
sectes religi-
euses.

Un Bill, grossoyé, pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province ci-devant *Haut-Canada*) en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommé *Haut-Canada*) en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés."

Ordonné, Que *M. Williams* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill des Assem-
blées publiques

Un Bill, grossoyé, pour pourvoir à la manière de convoquer les Assemblées publiques en cette Province, et y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la paix publique aux dites Assemblées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

D'*Alexis Chandler*, du township de *Caledonia*, dans le district d'*Ottawa*, demandant à être naturalisé.

De *William Frazer*, et autres, habitants de *Breadalbane*, *Glengarry*, demandant que l'Université de *King's College* ne soit plus, à l'avenir, régie d'après des principes exclusifs.

Pétitions ré-
férées.—A.
Wylie et autres

Ordonné, Que la Pétition d'*Alexander Wylie*, et autres, Presbytériens des townships d'*Edwardsburgh*, et *Augusta*, présentée à la Chambre, le dix-huit du courant, et la Pétition des Ministre et Dissidents, au nom de l'Eglise Presbytérienne à *Brockville*, présentée à la Chambre, le vingt du courant, soient référées au Comité spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la régie de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, liée à l'Eglise *Ecosse*.

Eglise Presby-
térienne à
Brockville.

J. Clendenman
et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *James B. Clendenman*, et autres, habitants de *Pelham* et *Louth*, dans le district de *Niagara*; la Pétition du Révérend *J. F. A. S. Fayette*, A. M. de *Brantford*; et la Pétition du Révérend *Abijah Blanchard*, D. D. de *Pelham*, dans le district de *Niagara*, toutes trois présentées à la Chambre, le dix-sept du courant, soient référées au Comité spécial auquel a été référé la Pétition de *Cyprian Morgan*, du township de *Yonge*, dans le district de *Johnstown*.

J. F. A. S.
Fayette.
Révérend A.
Blanchard.

A. G. Alexan-
der.

Ordonné, Que la Pétition d'*Albert G. Alexander*, du township de *Hamilton*, dans le district de *Newcastle*, présentée à la Chambre, le onze du courant, soit référée au dit Comité.

L'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, avec une instruction au dit Comité, et auquel avait aussi été référée la Pétition d'*E. J. Briggs*, et autres, habitants du District Municipal de *Missisquoi*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Administra-
tion de la Jus-
tice au Bas-
Canada.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, **Résolu**, Que, Jeudi prochain, cette Chambre prendra en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du six Octobre présent, relatif au Siège du Gouvernement, et que ce soit, alors, le premier Ordre du jour, après celui de l'appel de la Chambre.

Siège du Gou-
vernement.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer l'Acte, qui est maintenant en vigueur, pour l'établissement et le maintien des écoles; pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux écoles pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers, pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois.

Ecoles élé-
mentaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Résolu, Que la Pétition du Maire et des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*, présentée à la Chambre, le vingt-trois du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétition de la
Corporation de
Montréal, ré-
férée.

Ordonné, Que *M. Holmes*, l'Hon. *M. Moffatt*, *M. L. M. Viger*, *M. DeWitt*, et *M. Leslie*, composent le dit Comité.

Sur motion de *M. Prince*, secondé par l'Hon. *M. Sherwood*,

Election con-
testée de Rus-
sell.

Ordonné, Qu'il soit permis au Comité choisi, nommé pour entendre et décider des mérites de la Pétition d'*Alexander Finlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stewart*, écuyer, comme Membre pour représenter le comté de *Russell*, dans le présent Parlement, de s'ajourner jusqu'à Mardi prochain, le trente-un du courant, à onze heures, A. M. vu qu'aucun témoin n'était présent, et que cette Chambre a désigné ce jour comme celui où les parties devaient échanger les Listes de leurs témoins.

L'Hon. *M. Morin*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* un Message de Son Excellence.

Ecoles pu-
bliques.

Et le dit Message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général informe l'Assemblée Législative que l'Ordonnance, décrétée par le Gouverneur et le Conseil Spécial du *Bas-Canada*, intitulée, "Ordonnance qui pourvoit au meilleur gouvernement de cette Province, en établissant des autorités locales et municipales en icelle," n'ayant

pas été généralement mise à effet, il est devenu impossible de faire observer littéralement l'Acte du Parlement de cette Province, intitulé, "Acte pour abroger certains Actes y mentionnés et pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des écoles publiques en cette Province," et que dans le *Haut-Canada* également, le dernier Acte précité n'a pas été généralement observé, de manière à autoriser strictement plusieurs des districts à recevoir une portion de la somme annuelle affectée par cet Acte à l'établissement et au soutien des écoles élémentaires.

Dans ces circonstances, le Gouverneur-Général, de l'avis du Conseil Exécutif, a donné ordre de distribuer les deniers en aide des objets pour lesquels cette appropriation avait été faite, en se conformant, autant que possible, à l'esprit et à l'intention de cet Acte, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, la balance, non distribuée sur les deniers de cette année, restant entre les mains du Receveur-général, ainsi que toute la somme votée pour l'année mil huit cent-quarante-trois, afin d'être distribuée conformément aux dispositions qui seront passées à cet effet par les diverses branches de la Législature.

Le Gouverneur-Général transmet, ci-jointes, à l'Assemblée Législative, des copies des diverses minutes du Conseil, en vertu desquelles cette distribution des deniers destinés aux écoles publiques a été faite, avec les comptes et autres documents explicatifs de la marche qu'il a suivie, tel que mentionné plus haut.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 25 Octobre, 1843. }

(Pour les documents qui accompagnent le dit Message, voir Appendice (Z).)

Ordonné. Que deux cent-cinquante exemplaires du dit Message et des Documents qui l'accompagnent, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill pour ré-
primer les Pro-
cessions de
partis.

M. *Hopkins*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour réprimer les Processions des partis, dans certains cas, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Small*, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

M. *Duggan* a proposé en amendement, secondé par M. *Cartwright*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués, "le dit Bill soit référé de nouveau au même Comité, avec une instruction de l'amender, en accordant le droit d'appel, et le procès par jury, sans restriction, comme un principe de justice Britannique dont aucun des sujets de Sa Majesté ne doit être privé, dans tous les cas où il s'agit de la liberté personnelle du sujet."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris, comme suit:—

POUR.

Messieurs *Cartwright, Duggan, Foster, McLenn, Moffatt, Henry Smith, G. Sherwood, H. Sherwood et Watts.*—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, DeWitt, Durand, Forbes, Gilchrist, Harrison, Holmes, Hopkins, Judah, Kiltaly, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Morin, Neilson, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Queanet, Small, Harmanus Smith, Steele, Taché, Thompson, Thorburn, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield et Williams.*—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été, alors, mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

Et les dits amendements ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été unanimement adoptés.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du revenu Provincial, étant lu,

Bill pour régi-
les douanes.

Ordonné. Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Jurés, Jurys et Enquêtes, en cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, étant lu,

Bill du Jury,
H. C.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Noel* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Noel* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi, le six de Novembre prochain.

Alors, sur motion de M. *G. Sherwood*, secondé par M. *DeWitt*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Octobre, 1843.

M. l'ORATEUR a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection d'un Membre pour le comté de *Chambly*, en remplacement de *John Yule*, écuyer, qui avait résigné son siège.

M. Lacoste,
Membre élu de
Chambly.

Et le dit certificat a été lu, et il est comme suit:—

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie
Kingston, 27 Octobre, 1843.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'Election, daté le cinquième jour d'Octobre présent, émané par le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Chambly*, (*Bazile Laroque*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté de *Chambly*, en remplacement de *John Yule*, écuyer, qui avait résigné son siège, *Louis Lacoste*, écuyer, a été déclaré dûment élu, en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *Writ*, daté le vingt-troisième jour d'Octobre présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

4 Pétitions
présentées.

Par M. *Hale*, la Pétition de *Samuel Brooks*, et autres, habitants de *Sherbrooke*.

Par M. *D. McDonald*, la Pétition de *Charles A. Lowe*, et autres, habitants du township de *Hawkesbury*, dans le district d'*Ottawa*.

Par le Capitaine *Steele*, la Pétition de *J. H. Thompson*, et autres, du township de *Brock*, dans la quatrième division d'*York*.

Par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, la Pétition des Gouverneurs de l'Université du Collège *McGill*, et autres, intéressés dans l'établissement de la dite Université.

Bill pour réprimer les Processions de partis.

Un Bill, grossoyé, pour réprimer les Processions des partis, dans certains cas, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Révérend *P. L. Archambault*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph de Soulanges*, et autres lieux, dans le district de *Montréal*, demandant telle allocation que la Chambre jugera à propos d'accorder, aux fins d'améliorer le chemin qui traverse une certaine ravine à *Vaudreuil*.

De *H. Robinson*, et autres, habitants du comté de *Shefford*, demandant une protection en faveur de l'agriculture; le rétablissement des Cours de Commissaires; l'amendement de l'Ordonnance des Municipalités, de l'Acte des Ecoles, de l'Acte d'Enregistrements et des lois relatives aux chemins, et un octroi pour promouvoir des améliorations intérieures dans les townships de l'Est.

De *Robert Currie*, et autres, habitants du township d'*Oxford Est*, demandant l'établissement d'une loi, nommant des Commissaires pour diviser le dit township d'une manière exacte et équitable.

De *John Montgomery*, senior, et autres, habitants du township de *Roxborough*, dans le comté de *Stormont*, se plaignant qu'ils n'ont pas été rétribués pour l'ouvrage qu'ils ont fait en vertu d'un contrat public, et demandant une indemnité.

Du Bureau de Commerce de *Montréal*, demandant que le mesurage de bois ne soit pas compulsatoire.

Du Bureau de Commerce de *Montréal*, demandant que le Havre de *Montréal*, et les revenus qui en proviennent, soient placés sous le contrôle et la régie de la Maison de *Trinité de Montréal*.

Du Révérend *Francis Evans*, et autres, de la ville de *Simcoe*, dans le district de *Talbot*, demandant qu'il soit passé un Acte pour autoriser la vente d'une réserve épiscopale, dans la dite ville, pour certaines fins.

Du Conseil Municipal du district de l'Ouest, demandant qu'il soit passé un Acte, pour permettre aux cotiseurs de vérifier leurs rôles de contributions devant aucun Juge de Paix, ou Commissaire nommé pour recevoir des affidavits.

Du Conseil Municipal du district de l'Ouest, demandant certains amendements à l'Acte des Municipalités.

Pétition d'*Alexis Chambly*, référée.

Ordonné, Que la Pétition d'*Alexis Chandler*, du township de *Caledonia*, dans le district d'*Ottawa*, présentée à la Chambre, le vingt-quatre du courant, soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Cyprian Morgan*, du township de *Yonge*, dans le district de *Johnstown*, et autres références.

Rapport sur la Pétition du Révérend *C. F. Cazeau*, et autres.

L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Révérend *M. C. F. Cazeau*, et autres, membres de la Congrégation de *Notre-Dame de la cité de Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

"Après avoir examiné la Pétition de *Messire Cazeau*, et autres, de la cité de *Québec*, membres de la Congrégation de *Notre-Dame*, demandant un Acte d'Incorporation pour des fins charitables, morales et religieuses, votre Comité est d'avis que votre Honorable Chambre, devrait accéder à leur demande, et introduire un Bill à cet effet."

Sur motion de l'Hon. *M. Boulton*, secondé par l'Hon. *M. Viger*,

Etat tabulaire des personnes employées par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, un Etat tabulaire des divers agents et autres personnes que le Commissaire des Terres de la Couronne a employés pendant et après l'année 1840, et qui sont comptables au Gouvernement des deniers qu'ils ont perçus pendant leur emploi dans ce Département; indiquant le nom de l'Agent, ou autre personne ainsi employée, la date de sa nomination, s'il ou elle était placé sur l'établissement permanent, ou employé temporairement, le montant restant entre les mains de tel Agent, le premier jour de Septembre de chaque année, inclusivement; les motifs pour lesquels ils ont retenu cet argent; et le salaire, la Commission ou autres émoluments qui peuvent avoir été payés à telles personnes.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. *M. Hincks*, l'Hon. *M. Morin*, *M. Williams*, *M. Taché*, *M. Moore*, *M. Prince*, et *M. Roblin*, pour prendre en considération le meilleur moyen pour la Législature d'accorder des secours pour l'encouragement de l'agriculture dans cette Province, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Encouragement de l'agriculture.

Sur motion de l'Hon. *M. Boulton*, secondé par *M. Merritt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé des amendes, confiscations et cautionnements qui ont été imposés et prélevés dans les divers Cours de cette Province, pendant l'année 1842, ainsi que les amendes qui ont été imposées par les Juges de Paix, et payables au Receveur-général, pour les besoins de la Province, pendant la même période, le montant perçu dans chaque cas, et les mesures prises pour recouvrer les sommes qui n'ont pas encore été payées.

Tableau des amendes, confiscations et cautionnements.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie, a été lu une seconde fois.

Bill pour régler l'étude de l'anatomie.

M. Simpson a proposé, secondé par *M. Dunlop*, que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris, comme suit:—

FOUR.

Messieurs *Aylwin, Barthe, Black, Boulton, Boutillier, Chealey, Daly, Duggan, Dunlop, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Hincks, Holmes, Jones, Judah, Killaly, Lafontaine, J. S. Macdonald, McLean, Papineau, Parke, Powell, Prince, Roblin, Simpson, Hermannus Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Taché, Thompson, Thorburn, Turgeon, et Williams.*—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldein, Berthelot, Chabot, Child, Christie, DeWitt, Franchère, Hopkins, Leslie, D. McDonald, Merritt, Moffatt, Morin, Neilson, Henry Smith, D. B. Viger et L. M. Viger.*—(18.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. M. *Black* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'Hon. M. *Black* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la question :—

Le Comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau ?

Elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le Bill, pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie, soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Simpson, M. Boutillier, M. Dunlop, M. Noel et M. Taché*, composent le dit Comité.

Messages.

L'Hon. M. *Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :—

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée, en réponse à ses Adresses du 20 Octobre, qu'il a expédié son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de la Chambre, pour la somme de trois mille cinq cent-

soixante-et-dix-huit louis, neuf chelins, et sept deniers, trois farthings, courant, pour payer les ar-rérages des dépenses contingentes de la Cham-bre pendant la dernière Session et la vacance ; et aussi pour la somme de cinq mille louis, courant, pour défrayer les dépenses courantes de la Chambre pendant la présente Session.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 26 Octobre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative les Tableaux ci-joints, en réponse à son Adresse du 27 Septembre, 1842. Comme les ré-gistres publics de la ci-devant Province du *Bas-Canada* sont incomplets, il a été impossible de donner des Tableaux d'une nature précisément semblable à ceux qu'elle demande par Son Adresse. Les communications du Régistrare Provincial, et les re-marques du Député Inspecteur-général des Comptes Publics, qui accompagnant ces tableaux, serviront à expliquer les principes d'après lequel ils ont été compilés, et feront voir qu'ils présentent tous les renseignements sur le sujet qu'il est au pouvoir du Gouverneur-Général de donner.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 24 Octobre, 1843.

(Pour les documents qui accompagnent le der-nier des Messages qui précèdent, voir Appen-dice (AA.)

L'Honorable M. *Daly* a aussi mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Retour à une Adresse de la Chambre d'As-semblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant qu'il lui plaise faire mettre, devant elle, un Etat des droits de havre et de port prélevés par Acte du Parlement du *Haut-Canada*, pendant les années commencées le 1er Janvier, 1836, et expirées le 1er Janvier, 1843, dans le port de *Toronto*.

D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 27 Octobre, 1843.

Retour à une Adresse du 27 Sept. 1842, (nominations au Bas Canada depuis 1791.)

Droits de havre et de port.

ETATS des droits prélevés sur les cargaisons des vaisseaux qui sont entrés dans le port de *Toronto*, et des droits de quaiage sur les articles débarqués à la jetée construite dans le havre de *Toronto*, en vertu des Actes du *H. C. 3e Guill. 4. chap. 32*, et *7e Guill. 4. chap. 61*, et des règlements établis par le Lieutenant-gouverneur, et l'Honorable Conseil Exécutif, le 14 Septembre, 1837, et 17 Septembre, 1840. (Transmis conformément à une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative du mois d'Octobre, 1843.)

QUARTIERS FINISSANT.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	TOTAL CR.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
31 Mars et 5 Avril.....	0 0 0	6 3 3	0 0 0	26 9 8½	22 3 5	16 14 10		
30 Juin et 5 Juillet.....	0 0 0	51 16 4	117 11 4	75 11 6	149 1 1	152 17 2		
30 Septembre et 5 Octobre...	0 0 0	75 1 0	89 1 6	97 18 9	219 13 5	291 19 2		
	Du 15 Sept. 1837.							
31 Décembre et 5 Janvier....	133 19 6	232 12 2	181 5 8	174 1 9	164 1 10	167 11 4		
Totaux courant.....	133 19 6	365 12 9	387 18 6	374 1 8½	554 19 9	629 2 6	2445 14 8½	
Frais de perception, viz :— 10 pour cent sur le mon-tant prélevé, et salaire du Gardien de Phare, à £50 courant par année, char-gés depuis le 1er Oct. 1840, etc.	13 7 11	36 11 3½	38 15 10	50 8 2	105 16 7	112 18 3	357 18 0½	
Revenu net.....	120 7 11	329 1 5½	349 2 8	323 13 6½	449 3 2	516 4 3	2087 16 8½	

Bureau de l'Inspecteur-général,
Kingston, 24 Octobre, 1843.

F. Hincks,
Inspecteur-général.

Collection du
Revenu.

Aussi,
Rapport du Commissaire pour s'enquérir du mode maintenant suivi dans la perception du Revenu de la ci-devant Province du *Haut-Canada*.
(Pour le dit Rapport, voir Appendice (BB).)

Tableau des
départements.

Aussi,
Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative au Gouverneur-Général, daté du 27 Septembre, 1842, demandant qu'il plaise à Son Excellence faire mettre, devant cette Chambre, un Tableau de chaque département du Gouvernement Exécutif, pour les années 1840, 1841 et 1842, indiquant les noms des chefs de chaque département, et des autres employés subordonnés, soit qu'ils soient Clercs ou Assistants permanents ou surnuméraires, Messagers ou autres; le montant du salaire de chaque officier, les honoraires perçus par tout chef de département ou officier subordonné; pour quels services, ou en vertu de quelle autorité tels salaires et honoraires ont été établis; et aussi les dépenses contingentes de chaque département, classées sous les divers chapitres de dépenses auxquels elles ont rapport.
(Pour le dit Retour, voir Appendice (CC).)

Rôles des con-
tributions.

Aussi,
Rôles des contributions pour l'année 1842 et 1843, (*Haut-Canada*.) transmis pour l'information de l'Assemblée Législative, en conformité du statut du *Haut-Canada*, 59 Geo. 3, chap. 7.

(Pour les dits Rôles des contributions, voir Appendice (DD).)

Bill pour in-
corporer le
Collège Epis-
copal de Qué-
bec.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer le Collège Diocésain du Diocèse Episcopal Protestant de Québec, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de M. Hale, l'Hon. Procureur-général Baldwin, l'Hon. M. Viger, M. Cartwright et l'Hon. M. Black, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill à propos
du Séminaire
de Québec.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser le Supérieur et les Directeurs du Séminaire de Québec à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à un certain montant, indépendamment de celles qu'ils possèdent déjà, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Vente de terres
pour payer des
taxes.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer un Acte, passé dans cette partie de la Province nommé *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres pour payer les taxes, dans le district d'*Ottawa*," étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Compagnie de
Cayuga pour
fabriquer le
verre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour remettre en vigueur un Acte, passé par le Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, dans la 5e Guill. IV, chap. 18, qui incorporait certaines personnes y mentionnées et leurs associés, sous les nom et raison de la Compagnie de Cayuga pour la manufacture du verre, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi prochain.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité permanent des Contingents, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Rapport soit référé de nouveau au dit Comité permanent sur les Contingents.

Condamna-
tion som-
maires.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'étendre le droit d'appel dans tous les

cas de condamnations sommaires par les Juges de Paix, dans la partie de cette Province nommé *Haut-Canada*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Thorburn a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Thorburn a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient d'étendre le droit d'appel, dans certains cas de condamnations sommaires ou décisions par les Juges de Paix, dans la partie de cette Province nommée *Haut-Canada*.

Alors, sur motion de l'Hon. M. Viger, secondé par l'Hon. Procureur-général Baldwin,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 30 Octobre, 1843.

WILLIAM STEWART, écuyer, Membre pour le comté de *Russell*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit, devant les Commissaires, le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Election con-
testée de Rus-
sell.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection d'un Membre pour le comté de *Montréal*, en remplacement d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, dont le siège a été déclaré vacant.

Election de
Montréal.

Et le dit certificat a été lu; et il est comme suit:—

Province du *Canada*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 30 Octobre, 1843.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le onzième jour d'Octobre présent, émané par le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Montréal*, (*Jacques Viger*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour le dit comté, en remplacement d'*Alexander Maurice Delisle*, écuyer, dont le siège, comme membre pour le dit comté de *Montréal*, a été déclaré vacant, *André Jobin*, écuyer, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *Writ*, daté le vingtième jour d'Octobre dernier, lequel est déposé dans les régistres de mon bureau.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

12 Pétitions
présentées.

Par M. Moore, la Pétition de *John S. Bostwick*, et autres, habitants du township de *Compton*, dans le comté de *Sherbrooke*; la Pétition d'*A. W. Kendrick*, et autres, habitants du township de *Compton*, dans le district de *St. François*; et la Pétition de *B. Pomroy*, et autres, habitants du township de *Compton*, dans le comté de *Sherbrooke*.

Par l'Hon. M. Black, la Pétition de Messrs. *James G. Heath* et Cie. et *Shaw* et *Torrance*, marchands de *Québec*.

Par M. D. McDonald, la Pétition de *John Wilson*, et autres, du district d'*Ottawa*.

Par M. Roblin, la Pétition de *R. J. Hopkins*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*; la Pétition de *John Rose*, et autres, habitants du township de *Marysburgh*; et la Pétition de *Joshua M. Cadman*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*.

Par M. Turgeon, la Pétition de J. Jolivet, et autres, habitants des paroisses de St. Gervais et St. Lazare.

Par M. Merritt, la Pétition de Jacob Price, et autres, de l'Eglise et Congrégation des Baptistes, à Louth, dans le district de Niagara : la Pétition de Thomas McDonald, et autres, du village de St. Catharines, dans le district de Niagara : et la Pétition de George Adams, habitants du district de Niagara, demandant une prolongation du temps fixé pour le versement des capitaux de la Banque du district de Niagara.

Sur motion de M. Merritt, secondé par M. Thornburn,

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre du vingt-huitième de Juin, 1841, soit suspendue quant à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Un Bill, grossoyé, pour autoriser le Supérieur et les Directeurs du Séminaire de Québec à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à un certain montant, indépendamment de celles qu'ils possèdent déjà, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De John H. Cornell, et autres, habitants du township de Norwich, dans le district de Brock, demandant que l'Acte des Municipalités soit révoqué, et que chaque township du dit district soit incorporé séparément, et que toutes licences ou amendes prélevées dans les dits townships soient employées aux besoins d'iceux.

De William Cornell, et autres, habitants du district de Brock, demandant le rétablissement des Cours de Requêtes, avec certains amendements.

De William Rees, surintendant médical de l'Asile Provincial temporaire des Insensés, de la cité de Toronto, demandant que le salaire, destiné par la loi à la dite charge, lui soit accordé.

De Charles P. Treadwell, écuyer, et autres, des comtés de Prescott et Russell, demandant une allocation pour un chemin.

De l'Hon. James Crooks, du district de Gore, demandant à être indemnisé de la perte d'un vaisseau, illégalement saisi par les autorités des Etats-Unis; et détruit pendant la guerre de 1812.

De Paul Glasford, et autres, nommés pour surveiller la construction d'une Prison et Cour de Justice à Brockville, demandant une allocation pour liquider une dette due sur les dites bâtisses.

Du Révérend Thomas Alexander, et autres, Membres de l'Eglise Presbytérienne de Cobourg, demandant à amender la charte de King's College, de manière à pouvoir donner une meilleure instruction théologique à toutes les sectes religieuses, et à l'incorporer avec d'autres Collèges.

De Lewis Willson, et autres, francs-tenanciers du township de Pelham, dans le district de Niagara, demandant que les intérêts de l'agriculture en cette Province soient protégés par l'imposition d'un droit sur les animaux vivants et les produits agricoles importés des Etats-Unis.

De Samuel Brooks, et autres, habitants de Sherbrooke, demandant une allocation pour promouvoir l'amélioration intérieure de la Province, en établissant un chemin, de Chambly à Granby et d'autres chemins qui y aboutissent.

De Charles A. Lowe, et autres, habitants du township de Hawkesbury, dans le district d'Ottawa, demandant que le dit township soit divisé en deux townships distincts, qui seront appelés East et West Hawkesbury.

De J. H. Thompson, et autres, du township de Brock, dans la Quatrième Division du comté d'York, demandant certains amendements à l'Acte des écoles élémentaires.

Des Gouverneurs de l'Université du Collège McGill, et autres, intéressés dans l'établissement de la dite Université, demandant une allocation en aide de la dite Institution.

Ordonné, Que la Pétition de George Adams, et autres, habitants du district de Niagara, soit référée au Comité permanent sur les Bills Privés.

Résolu, Que la Pétition de Billa Flint, et autres, habitants du district de Johnstown, présentée à la Chambre, le douze du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Morris, M. Dunlop, M. Taché, M. Foster, et M. Johnston, composent le dit Comité.

L'Hon. M. Moffatt, du Comité permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“ La Pétition de James Morton, et autres, expose qu'on a récemment découvert, dans les environs de Kingston, des eaux minérales qui sont très-efficaces pour la guérison de diverses maladies, et demande qu'il soit passé un Acte pour incorporer les Pétitionnaires, avec pouvoir d'acquérir et posséder le terrain où se trouvent les dites eaux minérales, et tels autres terrains qui seront jugés nécessaires pour les fins de la Compagnie, et d'y construire des bâtiments pour recevoir les visiteurs.

Votre Comité a interrogé plusieurs personnes pour constater la nature et les propriétés de ces eaux minérales; et il est convaincu qu'elles sont d'une grande efficacité. Comme le Parlement du Haut-Canada a accordé, en 1837, à la “ Compagnie des Eaux Minérales de Caledonia,” les mêmes privilèges que ceux que l'on demande aujourd'hui, votre Comité croit devoir recommander à la Chambre d'accéder à la demande des Pétitionnaires, et de passer un Acte d'Incorporation pour les fins susdites, sujet aux conditions et règlements que votre Honorable Chambre voudra bien établir à cet égard.

Votre Comité a aussi examiné la Pétition de la Compagnie du Chemin de fer de marine de Kingston. Cette Compagnie a été incorporée, en 1838, par un Acte de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, et elle demande maintenant une extension des pouvoirs qui lui ont été accordés par cet Acte, afin de pouvoir posséder des biens meubles et immeubles, les louer et en disposer, y bâtir des vaisseaux, construire des quais et des bâtiments, et faire généralement toutes les autres améliorations qu'elle jugera nécessaires. Les Pétitionnaires, il est bon de le remarquer, ne demandent pas l'autorisation d'augmenter leur capital pour ces objets; et votre Comité est d'opinion d'amender l'Acte d'Incorporation, tel qu'ils le demandent.

Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition de l'Hon. Adam Ferric, Président du Comité de régie de la Compagnie; il a consulté les règlements de la dite Compagnie, du 22 Janvier, 1833, qui prescrivent que toutes poursuites portées contre l'association seront intontées contre le Président de l'un des Comités pour le tems d'alors,

Pétitions lues

Pétitions référées. George Adams et autres.

Billa Flint et autres.

Troisième Rapport sur les Bills Privés.

Pétition de George Adams et autres, lue.

Séminaire de Québec.

Pétitions lues.

Troisième Rap-
port sur les Bills
Privés.

et que les jugements rendus es dites qualités, seront exécutoires contre les fonds et le capital de la dite Compagnie; et que le Président du dit Comité pour le tems d'alors, pourra, en son propre nom, poursuivre pour la Compagnie et exécuter le jugement, en la manière et forme prescrites par les lois de la Province dans laquelle l'action aura été intentée.

Vu la difficulté de mettre cette disposition à effet sans une loi expresse, votre Comité recommande qu'il soit passé un Bill pour permettre à la dite Compagnie d'ester et d'être poursuivie en justice au nom du Président."

Quatrième
Rapport sur les
Bills Privés.

L'Hon. M. *Moffatt*, du Comité permanent des Bill Privés, a présenté à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

"Votre Comité a pris en considération la Pétition d'*Eden Colville*, écuyer, agent de l'Association Coloniale Irlandaise de l'Amérique du Nord, et celle de *Thomas Cobbett*, et autres, de *Kingston*. Les témoignages, qu'il a reçus à cet égard, sont annexés à ce Rapport.

L'Association Coloniale Irlandaise de l'Amérique du Nord a été incorporée par un Acte du Parlement Impérial, passé en 1835, et amendé en 1842. Cette Compagnie possède un capital de £300,000, dont tous les deniers sont déjà versés; elle a de plus le privilège de l'augmenter jusqu'à la concurrence de £1,000,000, et de faire un nouvel emprunt de £500,000. Elle a acquis une quantité considérable de terres dans le comté de *Beauharnois*; et l'Acte, passé dans la première Session du Parlement Provincial, lui permet d'avancer de l'argent au Conseil de District du dit comté, pour activer les travaux publics. La Compagnie désire maintenant obtenir l'autorisation de placer ses capitaux, et de prêter son argent sur des biens-fonds en cette Province. Votre Comité est d'opinion de lui accorder ce privilège, en lui prescrivant, néanmoins, telles conditions et réglemens que votre Honorable Chambre jugera convenables, et pourvu qu'il ne soit permis, en aucun tems, à la dite Compagnie d'acquérir des propriétés en cette Province pour plus de £300,000, montant de son capital versé.

La Pétition de *Thomas A. Corbett*, et autres, demande aussi l'autorisation d'établir une Compagnie pour les fins énoncées dans leur Pétition. Votre Comité recommande humblement à votre Honorable Chambre de vouloir bien accéder à cette demande, avec telles conditions et restrictions qu'elle voudra bien établir à cet égard.

Sur la Pétition d'*Eden Colville*, de *Beauharnois*.

E. G. Wakefield, écuyer, Membre de la Chambre, est appelé et interrogé:—

Veillez dire au Comité quel est l'objet de cette Pétition?—Cette Pétition n'a qu'un seul objet en vue, savoir, celui d'appliquer au *Canada* le principe des Compagnies qui sont établies à *Londres*, sous le nom de "Compagnies pour fournir des Capitaux" aux Colonies de l'Hémisphère du Sud. Ces Compagnies ont été formées dans la vue de trouver un placement profitable pour les capitaux qui surabondent dans la Mère-patrie, et de les verser dans les nouveaux pays où l'argent est extrêmement rare, et dont il est très-important de développer les ressources naturelles. Ainsi d'un côté, la Mère-patrie prête son argent, et de l'autre, les Colonies le reçoivent à titre d'emprunt; et tous y trouvent leur profit; car l'une trouve à placer l'excédant de ses capitaux, et les autres, les moyens d'accroître les richesses de leurs territoires. Le *modus operandi* des Compagnies Britanniques Australiennes est très-simple. Une Compagnie est incorporée par une charte Royale, ou par un Acte du Parlement, avec l'autorisation de souscrire un

Quatrième
Rapport sur les
Bills Privés.

capital considérable, emprunter de l'argent en Angleterre, sous la garantie du capital ainsi souscrit, mais non versé, et de prêter dans les Colonies l'argent, ainsi prélevé, aux taux d'intérêts payés dans les Colonies. Les souscriptions d'un nombre d'Actionnaires riches et puissants sont la garantie sous laquelle l'emprunt est effectué, à un taux d'intérêt modique, pour le prêter à un taux plus élevé; et le profit de la Compagnie consiste dans la différence du taux de l'intérêt après avoir payé les frais de régie. Les Compagnies Britanniques Australiennes ont eu un succès remarquable; et elles sont maintenant sur le point d'étendre leurs opérations jusque dans la *Nouvelle-Zélande*, à la demande même des habitants de cette dernière Colonie, qui, voyant les grands avantages que la *Nouvelle-Galle Méridionale* et la terre de *Van-Dieman* ont retirés de l'établissement de ces Compagnies, désirent également se prévaloir des facilités qu'elles offrent.

2. De quelle manière se propose-t-on d'appliquer au *Canada* le principe des Compagnies Britanniques Australiennes?—L'Association Coloniale Irlandaise de l'Amérique du Nord a été incorporée par un Acte du Parlement Britannique, avec un capital de £300,000, et avec pouvoir de souscrire une nouvelle somme de £700,000, ou d'emprunter £500,000; il lui est même libre de faire ces deux opérations à la fois. Elle est donc déjà munie de tous les pouvoirs nécessaires pour prélever un fonds considérable en Angleterre, c'est-à-dire, quant à l'emprunt. Elle possédait en outre, il y a deux ans, en vertu de l'Acte primitif d'Incorporation, tous les pouvoirs nécessaires pour prêter à intérêt dans le *Canada*. Mais, dans l'avant-dernière Session du Parlement Impérial, il a été passé un nouvel Acte qui modifie considérablement ses pouvoirs. Cet Acte lui enlève plusieurs des privilèges qui lui étaient accordés par l'ancien Acte, et prescrit, qu'à l'exception des terres qu'elle a déjà acquises en *Canada*, elle ne pourra, à l'avenir, exercer d'autres pouvoirs dans la Province que ceux qui lui seront conférés par la Législature Provinciale; mais que ces pouvoirs, elle pourra les exercer de la même manière que si le Parlement Impérial les lui eût accordés lui-même. D'après la loi, telle qu'elle existe, la Compagnie ne peut rien entreprendre de nouveau sans la sanction du Parlement Provincial, et toute loi, passée par ce Parlement, oblige les Actionnaires et les Directeurs en Angleterre. Cette nouvelle proposition a été adoptée à dessein, dans la vue de donner à la Législature Provinciale le contrôle le plus entier et le plus efficace sur les opérations de la Compagnie en cette Province; et cela, à cause de la jalousie et de l'opposition que la Colonie a toujours témoignée contre les Actes Impériaux qui accordent à des Compagnies, établies à *Londres*, de grands pouvoirs dans la Province, sans le consentement ou même sans la connaissance des Colons. On peut dire que cette disposition introduit dans la Législation Impériale, en ce qui concerne les Colonies, un principe nouveau et très-important. Ainsi, quoique la Compagnie, d'après l'Acte Impérial, soit munie de tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer des emprunts, elle a, néanmoins, besoin de l'autorisation de la Législature Provinciale pour pouvoir prêter ses capitaux; car tous ses prêts d'argent devront avoir lieu dans la Colonie. Le but que l'on a en vue par cette Pétition est donc d'obtenir, pour la Compagnie, l'autorisation de faire des prêts d'argent en *Canada*.

3. Est-ce là le seul pouvoir que la Compagnie réclame?—Oui: c'est le seul pouvoir direct qu'elle réclame; mais comme il est impossible de pouvoir prêter avec sûreté sur des biens-fonds, sans avoir le droit d'acquérir et posséder le fonds hypothéqué, si le Débiteur ne remplit pas son engagement, il est absolument nécessaire de conférer à la Compagnie le pouvoir d'acquérir, jusqu'à un certain montant, d'autres propriétés que celles qu'elle possède actu-

Quatrième
Rapport sur les
Bills Privés.

ellement, attendu qu'elle ne peut aujourd'hui posséder un seul pouce de terre de plus qu'elle n'en possède à présent. La Compagnie ne désire nullement étendre ses opérations pour acquérir des propriétés; au contraire, son but est de disposer, par degrés, des terres considérables qu'elle possède actuellement. Ayant le pouvoir de prêter, il suit naturellement qu'elle doit aussi avoir le droit d'acquérir jusqu'à un montant limité. Supposons que le fonds de la Compagnie soit de £500,000, comme on le propose, je pense qu'elle devrait avoir le droit d'acquérir des terres jusqu'au montant d'un cinquième de cette somme, ou £100,000.

4. Désire-t-on que ces pouvoirs soient accordés à la Compagnie, à perpétuité?—Cela n'est pas nécessaire. Ou pourrait fixer une époque limitée; mais le projet en entier s'écroulerait, si cette époque n'était pas suffisamment reculée pour donner aux capitalistes la certitude qu'ils ne seraient pas exposés à des pertes, en étant obligés de terminer ou cesser leurs affaires d'une manière subite ou inopinée.

5. Quelles propriétés la Compagnie a-t-elle acquises en vertu du présent Acte d'Incorporation?—La Seigneurie de *Beauharnois* qu'elle a achetée de *M. Ellice*, avec certaines terres dans les townships, pour £150,000 sterling.

6. Savez-vous si le Pétitionnaire, *M. Eden Colville*, est l'agent dûment autorisé de la Compagnie?—Oui.

(Sur la Pétition de *Thomas A. Corbett*, et autres, pour l'Incorporation d'une Compagnie pour faire des prêts d'argent.)

Robert S. Atcheson, écuyer, est appelé et interrogé:—

Dites au Comité tout ce que vous savez des avantages qui pourront résulter de la formation de Compagnies semblables à celle pour laquelle les Pétitionnaires demandent un Acte d'Incorporation?—*M. Wakefield*, le Membre pour *Beauharnois*, dans le témoignage qu'il a donné sur la Pétition d'*Eden Colville*, écuyer, agent de l'Association *Irlandaise de l'Amérique du Nord*, a pleinement expliqué les avantages qui résultent de la formation de Compagnies semblables. Il a aussi pleinement expliqué le succès que des Compagnies semblables ont obtenu dans les Colonies de l'*Australie*, et jusqu'à quel point elles ont contribué au degré extraordinaire de prospérité que ces Colonies ont atteint. Une Compagnie semblable a été établie dans l'Etat de l'*Ohio*, l'un des Etats les plus florissants de la république voisine; et le succès qu'elle a obtenu a non seulement augmenté la valeur des actions de la Compagnie, mais il a, de plus, puissamment contribué à accélérer les progrès de la colonisation dans l'Etat de l'*Ohio*. J'apprends qu'il existe depuis long-tems une Association à *Aberdeen*, qui avance de l'argent aux personnes résidentes dans les *Etats-Unis*, sur la garantie de biens mobiliers et immobiliers; et cela, d'après les représentations d'un Agent confidentiel qu'elle maintient dans ce pays. Cette Association n'est pas incorporée; en conséquence, ses opérations sont nécessairement limitées. Je puis parler avec confiance, d'après mon expérience personnelle, des avantages que le *Canada* retirerait de l'établissement de Compagnies semblables. L'absence des capitaux retarde considérablement l'amélioration des fermes, et l'accroissement des affaires parmi la classe agricole. Aux termes de leurs chartes, les Banques ne peuvent prêter d'argent sur hypothèque et, il n'y a qu'un petit nombre de personnes en *Canada*, qui ont le moyen de le faire. Depuis que je réside en *Canada*, j'ai fait plusieurs voyages en *Angleterre*, et j'ai été sollicité, dans plusieurs occasions, par des personnes qui possèdent des propriétés ici, de négocier des emprunts pour elles et même d'offrir leurs propriétés en vente à des conditions ruineuses. Les capitalistes, en *Angleterre*, ont

motivé leur refus sur l'état politique de la Province, mais plus généralement sur l'extrême difficulté d'obtenir la preuve de la validité des titres et de la valeur des propriétés, et sur le trouble, le risque et les frais de retirer l'intérêt ou de faire passer en *Angleterre* les derniers provenant de la vente de ces propriétés. L'établissement de la Compagnie que les Pétitionnaires désirent former, obvierait à toutes ces difficultés. L'étendue de ses opérations la mettrait en état d'employer et de payer un Agent pour recevoir les demandes d'emprunts à négocier, faire rapport aux Directeurs de la validité des titres et de la valeur des terres, retirer les intérêts, et faire payer le capital, chaque fois que cela serait nécessaire. Un seul individu ne peut employer un tel Agent; mais une Compagnie incorporée qui fait de grandes affaires, peut facilement en employer et payer. L'établissement d'une semblable Compagnie, offrirait aux capitalistes non-résidents toutes les sûretés pour avancer et prêter de l'argent en *Canada*. Ils trouveraient, par ce moyen, l'occasion de faire un placement profitable, et la Colonie, des facilités pour développer ses ressources, et atteindre ce degré de prospérité auquel elle a droit d'aspirer par la fertilité naturelle de son sol, par sa position et les avantages de son climat."

L'Hon. *M. Dunn*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Tableau des débetures du Gouvernement qui ont été rachetées, et de celles qui restent dues, émanées sous l'autorité d'Actes de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, A. D. 1842. (Pour le dit Tableau, voir Appendice, (EE).)

M. Holmes, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Maire et des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*, relativement à l'établissement hydraulique de la dite cité de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Après mûre délibération, et après avoir considéré la demande des Pétitionnaires, votre Comité est d'opinion, qu'il serait très-avantageux pour les citoyens de la cité et des faubourgs en général d'obtenir un approvisionnement d'eau saine et pure, article si nécessaire à la vie; mais tout en recommandant à votre Honorable Chambre d'accueillir favorablement la demande des Pétitionnaires, votre Comité croit devoir suggérer la convenance de mettre les citoyens de la cité et des faubourgs de *Montréal*, à l'abri du danger que pourrait entraîner pour eux le privilège donné au Maire, aux Echevins et aux Citoyens, comme Corporation, d'imposer de nouvelles contributions, taxes, ou rente pour l'eau, et il prend la liberté de recommander, si votre Honorable Chambre passe aucun Bill à cet égard, d'introduire une clause pour interdire à la dite Corporation le droit d'établir aucune telle loi ou règlement municipal; et de statuer:—

10.—Qu'aucun propriétaire, tenancier ou autre personne ne sera tenu de payer de taxe pour l'eau, à moins qu'il ou elle ne reçoive effectivement l'eau dans sa maison; et que personne ne sera tenu forcément de recevoir la dite eau, ou les conduits, dans sa maison.

20.—Que le marché existant ne sera conclu définitivement, et que la Corporation ne pourra donner d'obligations, que le premier jour de Janvier prochain, afin que les habitants de la dite cité de *Montréal* puissent avoir pleinement l'occasion d'exprimer leur opinion sur l'acquisition projetée des travaux hydrauliques, laissant ainsi aux Conseillers qui seront élus à la prochaine élection qui aura lieu, le premier jour de Décembre prochain, le droit d'agréer le dit marché ou de s'opposer à cette acquisition.

Quatrième
Rapport sur les
Bills Privés.

Débetures.

Rapport sur
l'Aqueduc
de Montréal.

Aquaduc de
Montréal.

30.—Que tous les revenus, provenant de l'établissement pour fournir de l'eau à la ville, que l'on a en vue d'acquérir, après avoir payé l'intérêt des obligations et les frais d'entretien, seront employés à éteindre la dette encourue pour l'achat ; et que les obligations seront faites payables le jour même ou avant la date de l'échéance de chaque obligation, de manière à mettre la Corporation en état d'éteindre aucune partie de la dette, aux époques qu'elle jugera les plus convenables et les plus avantageuses pour elle, sans pouvoir employer l'excédant des revenus à aucun autre objet.

Compagnie
pour faire des
prêts d'argent,
Haut-Canada.

Ordonné, Que *M. Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le sept de Novembre prochain.

Comité des
Bills Privés.

Sur motion de l'Hon. *M. Moffatt*, secondé par *M. Cartwright*,

Ordonné, Que le Comité permanent des Bills Privés soit déchargé de la considération ultérieure de la Pétition des Ministres, Anciens et Syndics de l'Eglise *St. Paul, Montréal*, et que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la régie de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, liée à celle d'*Ecosse*, et autres références.

Rapport sur
les Bills Privés.

Sur motion de l'Hon. *M. Moffatt*, secondé par *M. Cartwright*,

Résolu. Que le tems, pour recevoir des Rapports sur les Pétitions pour des Bills Privés, soit prolongé jusqu'au six de Novembre prochain.

Aquaduc de
Montréal.

Ordonné, Que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Maire, les Echevins et les Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour pourvoir de l'eau à la cité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le huit de Novembre prochain.

Siège du Gouver-
nement.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par *M. Cartwright*,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité pour compiler les Journaux de l'Honorable Conseil Législatif, par rapport aux procédés qui ont eu lieu durant la présente Session, relativement au Siège du Gouvernement, et en faire rapport à cette Chambre ; et que Sir *Allan N. MacNab*, l'Hon. *M. Neilson*, et l'Hon. *M. Sherwood*, composent le dit Comité.

Naturalisation
de J. A. P.
Barbier.

Ordonné, Que *M. Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour naturaliser *Jacques Adrien Pierre Barbier*, et *Euphrasie Barbier*, son épouse.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Rapport des
Ordres de Cour
par les Shérifs
et Coronaires.

Ordonné, Que *M. Price* ait la permission d'introduire un Bill pour établir un moyen plus sommaire d'obliger les Shérifs et Coronaires, dans cette partie de la Province nommé *Haut-Canada*, à rapporter les Ordres de Cour, ou autres exécutions.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le sept de Novembre prochain.

Ordonné, Que *M. Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande.

Association
Coloniale de
l'Amérique
Britannique du
Nord, en Ir-
lande.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le sept de Novembre prochain.

L'Hon. *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Price*, Que deux cents exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagné de Retours des nominations dans le *Bas-Canada*, depuis la division de la Province de *Québec*, en 1791, en Provinces de *Haut et Bas-Canada*, jusqu'à l'union de ces Provinces, et autres documents qui y ont rapport, présentés à la Chambre le 27 du courant, en réponse à une Adresse de la Chambre, du 27 Septembre, 1842 ; et aussi, d'un Retour tabulaire des départements du Gouvernement Exécutif, pour les années 1840, 1841, et 1842, mis devant la Chambre, le dit jour, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité d'une autre Adresse du 27 Septembre, 1842, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Nominations
au Bas-Canada,
depuis
1791, etc.Retours tabu-
laire des dé-
partements du
Gouvernement
Exécutif.

Sur motion de l'Hon. *M. Sherwood*, secondé par l'Hon. *M. Neilson*,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Mercredi, le quinze de Novembre prochain.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour établir un système de contributions plus juste et plus équitable dans les divers townships, villes et cités du *Haut-Canada*.

Cotisation.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le six de Novembre prochain.

Sur motion de l'Hon. *M. Sherwood*, secondé par *M. Cartwright*,

Propriétés fon-
cières.

Ordonné, Que le Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières, dans certain cas, dans le *Canada-Ouest*, soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Hon. *George Moffatt* s'est levé à sa place, et a informé *M. l'Orateur* et la Chambre que son intention était de résigner son siège, comme Membre de cette Chambre pour la cité de *Montréal*, et qu'en vertu des dispositions de l'Acte de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, 1^{ère} *Guillaume IV*, chap. 42, il a maintenant résigné son siège, en conséquence.

M. Moffatt ré-
signe son siège.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour révoquer l'Acte qui est en vigueur dans le *Haut-Canada*, relativement à l'établissement des autorités locales et municipales, aux réglemens des grands chemins, à l'imposition et à la perception des taxes locales, et à d'autres matières de cette nature, a été lu une seconde fois.

Autorités lo-
cales et muni-
cipales.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. Solliciteur-général *Small* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil ;

Et l'Hon. Solliciteur-général *Small* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Hon. *M. Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Dénombre-
ment de la po-
pulation.

Dénombrement de la population.

Dénombrement des habitants des districts du *Haut-Canada*, avec les autres renseignements statistiques sur le sujet, obtenus en vertu de l'Acte du Parlement de la Province du *Canada*, pour prendre un Recensement périodique, (4^e et 5^e *Victoria*, chap. 42.)
(Pour le dit Dénombrement, voir Appendice (F.F.)

Incorporation des villes, etc. du H. C.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Sociétés secrètes.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour décourager les Sociétés secrètes, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

Le Capitaine *Steele* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le Capitaine *Steele* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre.

Administration de la Justice au Bas-Canada.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à la prochaine séance de cette Chambre, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Writ pour l'élection de Montréal.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par *M. Henry Smith*,

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau *Writ*, pour l'élection d'un Membre pour servir, dans ce présent Parlement, pour la cité de *Montréal*, en remplacement de l'Hon. *George Moffatt*, qui a résigné son siège.

Alors, sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. *M. Viger*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 31 Octobre, 1843.

4 Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par *M. Holmes*, la Pétition de *Narcisse Valois*, et autres, habitants du comté de *Montréal*.

Par *M. Leslie*, la Pétition de *Fleury St. Jean*, et autres, censitaires des fiefs *Closse* et *LaGauchetière*, dans la cité de *Montréal*.

Par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, la Pétition de *Reuben White*, du township de *Sidney*, dans le district de *Victoria*.

Par Sir *Allan N. MacNab*, la Pétition de *Thomas Fingland*, et autres.

Pétitions référées.—*John Harris* et autres.

Résolu, Que la Pétition de *John Harris*, et autres, habitants de *Grimby*, et autres townships dans le district de *Niagara*, présentée à la Chambre, le dix-sept du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Merritt*, *M. Thorburn*, *M. Thompson*, *M. Powell*, et l'Hon. *M. Boulton*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Edwin Pridham et autres.

Ordonné, Que la Pétition d'*Edwin Pridham*, et autres, habitants du township de *Grenville*, sur la rivière *Ottawa*, présentée à la Chambre, le

dix-neuf du courant, soit référée au Comité choisi auquel a été référée la Pétition de *Geo. Bridgman*, et autres, manufacturiers et vendeurs de cuir dans le *Canada-Est*, et autres références.

M. Morris, du Comité permanent sur les Impressions, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Premier Rapport sur les Impressions.

“ D'après l'usage établi dans les Sessions précédentes, votre Comité a reçu les soumissions pour les Impressions journalières de la Chambre pendant cette Session, en anglais et en français ; les soumissions de *Desbarats* et *Derbshire* et de *Edward John Barker*, étant les moins élevées, votre Comité a donné ordre au Greffier de donner l'impression du français aux premiers, et celle de l'anglais à ce dernier, à la condition de fournir de bonnes et suffisantes cautions que l'ouvrage sera achevé promptement et correctement, et votre Comité prie votre Honorable Chambre de vouloir bien concourir dans ce Rapport.”

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Conformément à l'Ordre, l'Hon. *M. Sherwood*, agissant pour les Pétitionnaires dans l'affaire de l'élection contestée pour le comté de *Russell*, a mis, devant la Chambre, une Liste des témoins de la part des dits Pétitionnaires, laquelle a été lue par le Greffier, comme suit :—

Election contestée de *Russell*.

Liste des témoins à être appelés et produits de la part des Pétitionnaires contre le retour du Membre siégeant pour le comté de *Russell* :—

Edward Malloch, écuyer.....*Bytown*.
L'Hon. *Thomas McKay*.....*New Edinburgh*.
James Johnston, écuyer.....*Bytown*.
Christopher Armstrong, écuyer...*Bytown*.

M. Noel, agissant pour le Membre siégeant pour le comté de *Russell*, conformément à l'Ordre, a aussi mis devant la Chambre, une Liste de témoins de la part du dit Membre siégeant, laquelle a été aussi lue par le Greffier, comme suit :—

James Johnston, écuyer.
George Patterson.
Archibald McDonell, écuyer.
William Smyth, écuyer.
Christopher Armstrong, écuyer.
B. Billings, jr. écuyer.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Boulton* ait la permission de mettre, devant cette Chambre, une Pétition de l'Hon. *S. B. Harrison*, et que la soixante-septième règle de cette Chambre, relative à la présentation des Pétitions pour des Bills Privés, soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la dite Pétition.

La soixante-septième règle suspendue.

La dite Pétition a été, en conséquence, mise devant la Chambre.

M. Thorburn, du Comité permanent sur les Contingents, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Troisième Rapport sur les Contingents.

“ Votre Comité prend la liberté de faire rapport que les comptes ci-joints pour ouvrages faits pendant cette Session, au montant de deux cent-quatre-vingt-un louis, dix-neuf chelins et onze deniers et demi, ont été examinés et trouvés exacts, il recommande, en conséquence, que le Greffier de votre Honorable Chambre soit chargé de les payer à même les deniers qu'il a maintenant entre ses mains pour cet objet.

Comptes livrés pendant la troisième Session du premier Parlement :—

Troisième Rap-
port sur les
Contingents.

<i>D. Smith</i> , charpentier, (compte ap- prouvé)	£173 18 3½
<i>D. Gleeson</i> , blanchisseuse.....	15 18 3
<i>J. Kay</i> , journaliste	9 0 0
<i>J. Milner</i> , maçon	15 4 2
<i>C. Brown</i> , architecte	12 2 0
<i>James Powell</i> , ferblantier, (compte approuvé).....	50 17 9
<i>Toronto Star et Transcript</i>	3 4 6
<i>Cobourg Star</i>	1 15 0
	£281 19 11½

Ordonné. Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Rapport sur la
Compagnie du
Pont de Cata-
rakoui.

M. Cartwright, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Président, Directeurs et Actionnaires du Pont de *Catarakoui*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“Votre Comité a consulté la charte de cette Compagnie, de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, (8e *George IV*, chap. 12,) et il a constaté qu'il y a, en effet, une erreur dans la vingt-quatrième clause qui se rapporte à la cinquième au lieu de la sixième clause, et où le remède, que l'on avait en vue, se trouve en opération. Votre Comité recommande, en conséquence, d'amender cette loi, et d'introduire les amendements que les Pétitionnaires réclament.”

Pont de Cata-
rakoui.

Ordonné, Que *M. Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la charte de la Compagnie du Pont de *Catarakoui*.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Cinquième
Rapport sur les
Bills Privés.

M. Hale, du Comité permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“Votre Comité a pris en considération la Pétition de *George Adams*, et autres, dans laquelle on expose qu'en conséquence de la clause insérée dans l'Acte d'Incorporation de la Banque du district de *Niagara*, qui rend les Actionnaires responsables des dettes de la Compagnie pour le double du montant des parts qu'ils ont prises, le capital de la dite Banque n'est pas encore rempli. Votre Comité croit donc devoir recommander à la Chambre de passer un Acte pour prolonger de dix-huit mois, à compter du jour où il sera passé, le tems pendant lequel il sera permis de souscrire au capital de la dite Banque, et d'accorder encore deux ans pour payer les dites souscriptions.”

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Jeudi prochain.

Rapport sur la
Pétition des
habitants de
Stanstead.

M. Child, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition d'*Uriah Jewett*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*, demandant qu'il soit pris des mesures pour la conservation du poisson nommé “*Maskinongé*” durant la saison du frai, d'étendre ses recherches plus loin, et de considérer s'il ne serait pas à propos de rendre une mesure de cette nature, générale, pour la conservation de toutes les espèces de poissons dans les eaux douces du *Canada*, pendant la saison du frai, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“Votre Comité a pris en considération la Pétition qui lui a été renvoyée; il a aussi interrogé plusieurs Membres de votre Honorable Chambre qui résident dans cette partie de la Province, tant sur cette matière que sur la pêche au saumon dans le district de *St. François*; et il est d'opinion que

l'on devrait accéder à la demande des Pétitionnaires, et que l'on ne devrait apporter aucune entrave pour empêcher le saumon de remonter la rivière *St. François*, et les autres rivières du district, jusqu'aux places où il a coutume de frayer. Il recommande, en conséquence, que le Président demande la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à ces divers objets.

D'après les instructions de votre Honorable Chambre, du douze de ce mois, votre Comité s'est aussi occupé d'établir une mesure générale de cette nature, et il a adressé certaines questions à plusieurs Membres de votre Honorable Chambre, qui résident dans diverses parties de la Province, et dont il a obtenu plusieurs réponses. Votre Comité en est venu à la décision qu'il n'est pas nécessaire pour le présent d'établir une mesure générale de cette nature; néanmoins, il est pleinement convaincu que tant que les habitants prendront une quantité considérable de poissons pour leur consommation, il sera nécessaire de conserver ces espèces de poisson pendant la saison du frai, chaque fois que les habitants des rives des nombreuses rivières, baies, *creèques*, et lacs qui abondent en *Canada*, le demanderont.”

Ordonné, Que *M. Child* ait la permission d'introduire un Bill pour la conservation de certaines espèces de poissons dans les rivières et les eaux des comtés de *Stanstead*, *Sherbrooke*, *Misisquoi* et *Shefford*.

Bill pour con-
server le pois-
son à *Stan-*
stead, etc.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le dix de Novembre prochain.

Sur motion de *M. Prince*, secondé par l'Hon. *M. Sherwood*,

Election de
Russell.

Ordonné, Qu'il soit permis au Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stuart*, écuyer, Membre siégeant pour le dit Comité de *Russell*, d'ajourner jusqu'à Lundi, le six de Novembre prochain, à onze heures, A. M. parceque l'Officier Rapporteur n'est pas ici pour donner son témoignage, et qu'il ne peut arriver pour cet objet-là avant Dimanche prochain.

Ordonné, Que *M. D. McDonald* ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer et valider certains Actes officiels des offices de Régistrare, Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de District, et Régistrare de la Cour *Surrogate* du district d'*Ottawa*.

Cour d'*Ottawa*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que *M. Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de *Niagara*, en prolongeant le tems fixé pour le versement du capital de cette Banque.

Banque de
Niagara.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, l'Hon. *M. Dunn*, l'Hon. *M. Sherwood*, *M. Price*, l'Hon. *M. Harrison*, *M. Henry Smith*, Sir *Allan N. McNab*, *M. Harmanus Smith*, l'Hon. *M. Boulton*, *M. Merritt*, *M. G. Sherwood*, *M. Morris*, *M. Chesley*, *M. McLean*, *M. Williams*, *M. Crane*, *M. Boswell*, *M. Roblin*, l'Hon. *M. Killaly* et *M. Parke*, pour s'enquérir des limites

Division de la
cité de Toronto
et des villes du
H. C.

Division de la cité de Toronto et des villes du H. C.

et divisions actuelles de la cité de *Toronto*, et des diverses villes et villages du *Haut-Canada*, dans lesquelles il a été établi des réglemens de police, et de la convenance de les changer en tout ou en partie; pour faire rapport de tems à autre des limites et divisions qu'il serait expédient, selon lui, d'établir pour la dite cité et les dites villes ou villages, respectivement, ou aucun d'eux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Dernière élection générale du B. C.

Sur motion de l'Hon. M. *Neilson*, secondé par M. *Parke*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le Gouvernement Provincial et M. *Nicholas Fullam*, ou entre le Gouvernement Provincial, et tout officier ou officiers publics, Membre ou Membres de la Législature, ou toute autre personne ou personnes pendant la dernière élection générale qui a eu lieu dans la ci-devant Province du *Bas-Canada*, quant à la manière dont les dites élections ont été conduites et aux lieux fixés pour tenir les dites élections.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Chemin de fer du port de Kingston.

Ordonné, Que M. *Henry Smith*, ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer du port de *Kingston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Compagnie du Canal de Niagara.

Sur motion de l'Hon. M. *Boulton*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer les seconde et quatrième sections d'un Acte, passé dans le Parlement du *Haut-Canada*, dans la seconde année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *Guill. IV*, intitulé, "Acte pour révoquer partie de et amender la Charte de la Compagnie du Canal de *Niagara*," et pour amender les dispositions d'icelui.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cameron* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cameron* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue du nouveau à la table du Greffier; et elle est comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer les 2^e et 4^e sections d'un Acte, passé dans le Parlement du *Haut-Canada*, dans la deuxième année du Règne de Sa feu Majesté le Roi *Guill. IV*, intitulé, "Acte pour révoquer partie de et amender la charte de la Compagnie du Canal de *Niagara*," et pour amender les dispositions d'icelui.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Boulton* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender la charte de la Compagnie du Canal de *Niagara*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Black*, secondé par M. *Cartwright*,

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, au sujet des Droits Impériaux, payables sur les importations dans cette Province d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles qui ne sortent point des presses Britanniques.

Droits Impériaux sur les livres.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. M. *Sherwood*, l'Hon. M. *Morin*, l'Hon. M. *Hincks*, Sir *Allan N. MacNab*, M. *Wakefield*, M. *Cartwright*, M. *Roblin*, M. *Boutillier*, et M. *Papineau*, pour s'enquérir si la Législature de ce pays pourrait adopter, avec avantage, quelque plan propre à établir un système plus efficace de colonisation; et s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir une allocation du Parlement Impérial, afin de promouvoir l'établissement des terres incultes, par toutes les classes des sujets de Sa Majesté que ce soit, et de développer les ressources naturelles du pays, au moyen de chemins et autres améliorations intérieures, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Colonisation.

Lewis Lacoste, écuyer, Membre pour le comté de *Chambly*, et *André Jobin*, écuyer, Membre pour le comté de *Montréal*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit, devant les Commissaires, le Rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

MM. *Lacoste* et *Jobin* prennent leurs sièges.

Ordonné, Que M. *Quesnel* soit ajouté au Comité permanent des Bills Privés, en remplacement de l'Hon. *George Moffatt*, qui a résigné son siège dans cette Chambre.

Bills Privés.

Ordonné, Que les différents Ordres du jour pour demain soient remis à Vendredi prochain.

On remet des Ordres du jour.

Sur motion de M. *Simpson*, secondé par M. *Boutillier*,

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre du quinze de Septembre, 1841, contenant le Rapport du Comité choisi, auquel fut référée la Pétition d'*Allan McDonell*, de *St. Andrews*, township de *Cornwall*, demandant d'ouvrir un chemin depuis le *Côteau-du-lac*, jusqu'à celui appelé *Dundas-street*, conduisant à travers la Sixième Concession de *Lancaster*, dans le district de l'*Est*, où la rivière *Baudette* traverse la ligne qui divisait ci-devant les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, soit maintenant lue.

On lit un Rapport du Comité choisi sur la Pétition d'*Allan McDonell* et autres.

La dite entrée a été lue, en conséquence.

Ordonné, Que M. *Simpson* ait la permission d'introduire un Bill pour ouvrir un chemin du *Côteau-du-lac* jusqu'à *Dundas-street*, par la Troisième Concession de *Lancaster*.

Bill pour ouvrir un chemin du Côteau-du-lac.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le dix-sept de Novembre prochain.

Le Capitaine *Steele*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour décourager les Sociétés secrètes, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Société secrète.

L'Hon. M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Williams*, Que le dit Bill soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Sociétés
secrètes.

POUR.

Messieurs Barthe, Boswell, Boulton, Cartwright, Duggan, Dunlop, Foster, Sir Allan N. MacNab, McLean, Henry Smith, H. Sherwood, Stewart, et Williams.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, Cook, Daly, DeWitt, Dunn, Durand, Franchère, Gilchrist, Hale, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnston, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Merritt, Morin, Morris, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Quesnel, Simpson, Small, Steele, Taché, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Hon. Procureur-général Baldwin a alors proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général Lafontaine, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, Cook, Daly, DeWitt, Dunn, Durand, Franchère, Gilchrist, Hamilton, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Morin, Morris, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Quesnel, Simpson, Small, Steele, Taché, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.—(45.)

CONTRE.

Messieurs Cartwright, Duggan, Dunlop, Forbes, Hale, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Roblin, Henry Smith, H. Sherwood, Stewart, et Williams.—(13.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et, Ordonné, En conséquence.

On remet des
Ordres du jour.

Sur motion de M. Boswell, secondé par M. D. McDonald,

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. Boswell, secondé par M. Cartwright,

La Chambre s'est ajournée à Jeudi prochain.

Jeudi, 2 Novembre, 1843.

16 Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Par l'Hon. M. Viger, la Pétition de R. Jones, écuyer, et autres, habitants des paroisses de Sorel, St. Michel, et autres lieux.

Par M. Jobin, la Pétition de Hugh Brodie, junior, et autres, habitants de la Côte-St.-Paul, Côteau-St.-Pierre et des Tanneries-des-Rollands, dans la paroisse de Montréal.

Par M. Roblin, la Pétition de D. B. Stevenson, et autres, habitants du district de Prince-Edward.

Par l'Hon. M. Hincks, la Pétition du Révérend Donald McKenzie, et autres, habitants de Zorra, et autres townships, dans le district de Brock.

Par l'Hon. M. Boulton, la Pétition de W. T. Cameron, et autres, habitants de la ville de Niagara, et des environs; et la Pétition de C. O. Ermatinger, et autres, habitants de la paroisse de St.-Armand, Ouest.

Par M. Parke, la Pétition du Révérend Alexander C. McColl, et autres, habitants d'Alborough, district de London.

Par M. Derbishire, la Pétition de Nicolas Sparks, de Bytown.

Par M. Durand, la Pétition de Davis Good, et autres, délégués des districts d'écoles dans les townships de Waterloo, Wilmot et Woolwich, dans le district de Wellington; et la Pétition d'A. Dingwall Fordyce, et autres, habitants de Fergus, et des environs, dans le district de Wellington.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De John S. Bostwick, et autres, habitants du township de Compton, dans le comté de Sherbrooke, demandant que le système actuel de Judicature dans le district de St. François, soit changé, à certains égards, et que l'Ordonnance des Municipalités soit amendée.

D'A. W. Kendrick, et autres, habitants du township de Compton, dans le district de St. François, demandant l'établissement d'un chemin à barrières, depuis le dit township jusqu'à la cité de Montréal, sous la surveillance du Bureau des Travaux Publics.

De B. Pomroy, et autres, habitants du township de Compton, dans le comté de Sherbrooke, demandant que l'Ordonnance des Municipalités et l'Acte des écoles élémentaires soient amendés.

De Messrs. James G. Heath et Cie. et Shaw et Torrance, marchands de Québec, demandant la remise d'une certaine partie des droits qu'on a exigés d'eux sur des sucres bâtards, contrairement à l'esprit de la loi.

De John Willson, et autres, du district d'Ottawa, demandant une allocation pour un chemin dans le district.

De R. J. Hopkins, et autres, habitants du district de Prince-Edward, demandant que la loi actuelle pour le recouvrement des Petites Dettes dans le Haut-Canada, soit révoquée, et que l'ancien Acte, pour cet objet, soit remis en vigueur avec certains amendements.

De John Rose, et autres, habitants du township de Marysburgh, demandant que la loi actuelle pour le recouvrement des Petites Dettes dans le Haut-Canada, soit révoquée, et que l'ancien Acte, à cet égard, soit remis en vigueur avec certains amendements.

De Joshua M. Cadman, et autres, habitants du district de Prince-Edward, demandant que la loi actuelle pour le recouvrement des Petites Dettes, dans le Haut-Canada, soit révoquée, et que l'ancien Acte, à cet égard, soit remis en vigueur avec certains amendements.

De J. Jolivet, et autres, habitants des paroisses de St. Gervais et St. Lazare, demandant que l'Ordonnance, relative aux Bureaux d'Enregistrement, soit révoquée, et qu'il ne soit imposé aucune taxe sur les biens-fonds pour le soutien des écoles.

De Jacob Price, et autres, de l'Eglise et Congrégation des Baptistes à Louth, dans le district de Niagara, demandant que l'Université de King's College et le Collège McGill, soient ouverts également à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

De Thomas McDonald, et autres, du village de St. Catharines, dans le district de Niagara, demandant certains amendements à la charte de l'Université de King's College.

De Narcisse Valois, et autres, habitants du comté de Montréal, demandant une protection en faveur de l'agriculture.

De Fleury St. Jean, et autres, censitaires des fiefs Closse et La Gauchetière, dans la cité de Montréal, demandant qu'il soit passé une loi pour obliger les propriétaires des dits fiefs à commuer la tenure de leurs censitaires, et régler les termes et conditions de cette commutation.

De Reuben White, du township de Sidney, dans le district de Victoria, exposant qu'un nommé Wil-

Pétitions lues.

liam Bone s'est emparé de sa propriété en 1837 ; qu'il en est encore en possession, et refuse de la lui remettre ; et demandant une indemnité.

De *Thomas Fingland*, et autres, se plaignant de ce qu'on ne leur a pas payé l'intérêt de certaines sommes, qui leur revenaient comme entrepreneurs publiés du "Chemin macadamisé de *Hamilton* et *Brantford*," et demandant une compensation.

De l'Hon. *S. B. Harrison*, demandant l'autorisation de pratiquer comme Procureur dans les Cours du Banc de la Reine, et comme Solliciteur dans la Cour de Chancellerie du *Canada*.

Pétitions ré-
férées.—Paul
Glasford et
autres.

Résolu, Que la Pétition de *Paul Glasford*, et autres, nommés pour surveiller la construction d'une Prison et Cour de Justice à *Brockville*, présentée à la Chambre, le vingt-six d'Octobre dernier, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Morris*, *M. G. Sherwood*, *M. Crane*, *M. McLean* et *M. Boswell*, composent le dit Comité.

Fleury St. Jean
et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Fleury St. Jean*, et autres, censitaires des fiefs *Closse* et *La Gauchetière*, dans la cité de *Montréal*, soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *J. Henry Lambe*, et autres, de la cité et paroisse de *Montréal*, (relativement à une commutation avec les Censitaires de *Nazareth*, et autres fiefs.)

S. B. Harrison.

Ordonné, Que la Pétition de l'Hon. *S. B. Harrison* soit référée au Comité permanent des Bills privés.

Gillespie, Mof-
fatt et Cie.

Résolu, Que la Pétition de Messieurs *Gillespie*, *Moffatt* et Compagnie, et autres, marchands de *Montréal*, présentée à la Chambre, le vingt-trois d'Octobre dernier, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Leslie*, l'Hon. *M. Hincks*, l'Hon. *M. Neilson*, l'Hon. *M. Harrison* et *M. L. M. Viger*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Jas. G. Heath,
et Cie.

Ordonné, Que la Pétition de Messieurs *James G. Heath* et Compagnie, et *Shaw* et *Torrance*, marchands de *Québec*, soit référée au dit Comité.

Sixième Rap-
port sur les
Bills Privés.

M. Hale, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

"Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer certaines personnes en une Compagnie pour faire la pêche et le commerce du poisson, dans le district de *Gaspé*, et le golfe *St. Laurent*, et exploiter les mines dans le dit district ; et il a agréé certains amendements au dit Bill qu'il prie votre Honorable Chambre de vouloir bien adopter."

Rapport sur la
Pétition de Cy-
prian Morgan,
et sur d'autres
Pétitions.

M. Morris, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Cyprian Morgan*, du township de *Yonge*, dans le district de *Johnstown*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

"Votre Comité a pris en considération les Pétitions de *Cyprian Morgan*, du Révérend *A. Blanchard*, du Révérend *J. F. A. S. Fayette*, de *Albert G. Alexander*, et de *Alexis Chandler*, demandant à être naturalisés ; et étant pleinement satisfait que

les Pétitionnaires jouissent d'une bonne réputation, il n'hésite pas à recommander qu'il soit passé un Acte pour leur conférer les droits et privilèges de sujets-nés Britanniques."

Ordonné, Que *M. Cameron* ait la permission d'introduire un Bill, pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance et des transports intérieurs en *Canada*, à poursuivre et à être poursuivi au nom de la dite Compagnie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Résolu, Que l'Etat détaillé des affaires de *King's College* et de *Upper Canada College*, pour les années 1839, 1840, 1841 et 1842, mis devant la Chambre, le six d'Octobre dernier, soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Thompson*, l'Hon. *M. Hincks*, *M. Cartwright*, *M. Morris* et *M. Williams*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que *M. Quesnel* soit ajouté au Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Maire, et des Echevins et Citoyens de la cité de *Montréal*, demandant que des amendements soient faits à l'Acte d'Incorporation de la dite cité, en remplacement de l'Hon. *George Moffatt*, qui a résigné son siège.

L'Ordre du jour, pour l'appel de la Chambre ayant été lu ;

La Chambre a, en conséquence, été appelée, et plusieurs des Membres ont paru, et les noms des Membres qui ont fait défaut de paraître ont été pris, et sont comme suit:—

L'Hon. *George Moffatt*,
L'Hon. *Charles Richard Ogden*.

L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* a proposé, secondé par l'Hon. *M. Dunn*, Qu'il soit référé au Comité permanent de Privilèges et Elections, de s'enquérir des circonstances qui ont retardé l'émanation ordonnée par cette Chambre et le retour d'un *Writ* pour l'élection d'un Membre pour représenter le comté de *Hastings*, dans ce Parlement.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et,

Ordonné, en conséquence.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du six d'Octobre dernier, relatif au Siège du Gouvernement, étant lu,

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, Que c'est l'opinion de cette Chambre, qu'il est expédient que le Siège du Gouvernement Provincial de Sa Majesté en cette Province soit établi dans la cité de *Montréal*.

L'Hon. *M. Harrison* a proposé en amendement, secondé par l'Hon. *M. Boulton*, Que tous les mots après le premier "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués, "cette Chambre, qui représente des intérêts locaux et opposés si variés et si nombreux, est convaincue que toute décision, qui pourrait être adoptée sur la question de l'établissement du Siège du Gouvernement en cette Province, ne satisfera aucune des grandes sections du pays qui croiront leurs intérêts compromis par cette décision, et que cette Chambre est d'opinion que la Province entière acquiescerait avec plus de plaisir à la décision de Sa Majesté, sur ce sujet, si la Législature n'exprimait aucune opinion à cet égard."

Bill au sujet de
la Compagnie
de transport,
etc. en Canada.King's et Up-
per Canada
Colleges.Incorporation
de la cité de
Montréal.Appel de la
Chambre.Election du
comité de
Hastings.Siège du Gou-
vernement.

Sur quoi des débats s'étant élevés :
Ordonné, Qu'il soient ajournés à demain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. *M. Daly*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à dix heures, A. M.

Vendredi, 3 Novembre, 1843.

Dix heures, A. M.

2 Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par *M. McLean*, la Pétition de *Hugh Urquhart*, et autres, habitants de la ville de *Cornwall*, et ses environs.

Par *M. Thompson*, la Pétition de *Thomas Webb*, et autres, membres de la Congrégation des Baptistes à *Walpole*, dans le district de *Niagara*.

Pétitions référées.—*Simon Valois* et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Simon Valois*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Michel*, *Côte-de-la-Visitation*, et du *Courant-St.-Marie*, dans la paroisse de *Montréal*, présentée à la Chambre, le vingt-trois d'Octobre dernier, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Leslie*, *M. DeWitt*, *M. Jobin*, *M. Quesnel*, et l'Hon. *M. Neilson*, composent le dit Comité.

Peter Morgan et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Peter Morgan*, et autres, habitants de la *Côte-des-Neiges*, *Côte-St.-Catherine*, *Côte-St.-Luc*, et *Côte-St.-Antoine*, dans la paroisse de *Montréal*, présentée à la Chambre, le vingt-trois d'Octobre dernier, soit référée au dit Comité.

John Montgomery, senior, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *John Montgomery*, senior, et autres, habitants du township de *Roxborough*, dans le comté de *Stormont*, présentée à la Chambre, le vingt-cinq d'Octobre dernier, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. McLean*, *M. Prince*, *M. Chesley*, *M. J. S. McDonald*, et l'Hon. *M. Sherwood*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Bill de naturalisation de *Morgan*.

Ordonné, Que *M. Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Bill pour empêcher l'obstruction des rivières.

Sur motion de *M. Thompson*, secondé par *M. Holmes*,

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*, et sur le Rapport du Comité spécial auquel avait été référé le dit Bill, soit remis à Mercredi prochain.

Exemption de péages.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour exempter les voitures

qui transportent des engrais des cités et villes de cette Province, du paiement des péages sur les chemins de barrières.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. DeWitt*,

Pêches du golfe St Laurent.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer certaines personnes y nommées, et autres, qui créeront un fonds pour faire le commerce des pêches Britanniques dans le golfe *St. Laurent* et le district de *Gaspé*, et ouvrir des mines dans le dit district, sous les nom et raison de la Compagnie des mines, du commerce et des pêches de *Gaspé*, soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

Ordonné, Que deux cents exemplaires du Rapport du Commissaire pour s'enquérir du mode maintenant suivi dans la perception du Revenu de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, et l'Appendice qui l'accompagne, mis devant cette Chambre, le vingt-sept d'Octobre dernier, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Collection du Revenu dans le H.-C.

Message du Conseil Législatif, par *Charles De Léry*, écuyer, maître en Chancellerie.

Bills venant du Conseil Législatif.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement :—

“Acte pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province.”

Importations agricoles.

“Acte pour incorporer les Dames de l'Asile des Orphelins Protestants de la cité de *Montréal*.”

Asile des Orphelins Protestants de Montréal.

“Acte pour Incorporer les Dames du Comité de régie de l'Hospice de l'Accouchement de *Montréal*.”

Hospice de l'Accouchement de Montréal.

“Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Banque de *Montréal*, en prolongeant le tems fixé pour payer le nouveau capital de la dite Banque.”

Banque de Montréal.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement que l'on a proposé de faire hier à la motion, “Que c'est l'opinion de cette Chambre qu'il est expédient que le Siège du Gouvernement Provincial de Sa Majesté, en cette Province, soit établi dans la cité de *Montréal*,” et lequel amendement était de retrancher tous les mots depuis le premier, “que,” dans la dite motion, et d'y substituer les suivants : “cette Chambre, qui représente des intérêts locaux et opposés si variés et si nombreux, est convaincue que toute décision qui pourrait être adoptée sur la question de l'établissement du Siège du Gouvernement de cette Province, ne satisfera aucune des grandes sections du pays qui croiront leurs intérêts compromis par cette décision, et que cette Chambre est d'opinion que la Province entière acquiescerait avec plus de plaisir à la décision de Sa Majesté, sur ce sujet, si la Législature n'exprimait aucune opinion à cet égard.”

Siège du Gouvernement.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, la Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question de concours ayant été mise sur le dit amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boswell*, *Boulton*, *Cameron*, *Cartwright*, *Chesley*, *Cook*, *Duggan*, *Dunlop*, *Forbes*, *Harrison*, *Hopkins*, *Johnston*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Merritt*, *Morris*, *Powell*, *Roblin*, *Henry Smith*, *Harmannus Smith*, *G. Sherwood*, *H. Sherwood*, *Steele*, *Stewart*, *Thompson*, *Thorburn*, *Watts*, *Williams*, et *Woods*.—(29.)

Siège du Gouvernément.

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Black, Boutillier, Chabot, Child, Christie, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, Moore, Morin, Neilson, Papineau, Parke, Price, Prince, Quesnel, Simpson, Small, Taché, Taschereau, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.*—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Thorburn* a proposé, en amendement à la motion principale, secondé par l'Hon. M. *Harrison*, Que tous les mots après le premier "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués, "C'est l'opinion de cette Chambre, que, pour le présent, *Kingston* est un lieu convenable et propre pour le Siège du Gouvernement Provincial."

M. *Duggan* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Boulton*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

L'Hon. M. *Sherwood* a proposé en amendement à la motion d'amendement de M. *Thorburn*, secondé par l'Hon. M. *Boulton*, Que le mot "*Kingston*," dans la dite motion, soit retranché, et les suivants substitués: "Quelque endroit situé dans les limites du *Haut-Canada*."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement de l'Hon. M. *Sherwood*, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boswell, Boulton, Cameron, Cartwright, Chesley, Cook, Duggan, Dunlop, Forbes, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Morris, Roblin, Henry Smith, Harmannus Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Stewart, Thompson, Thorburn, Williams, et Woods.*—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Black, Boutillier, Chabot, Child, Christie, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Jobin, Jones, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, Moore, Morin, Neilson, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Simpson, Small, Taché, Taschereau, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Watts.*—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion d'amendement de M. *Thorburn*, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boswell, Boulton, Cameron, Cartwright, Chesley, Cook, Duggan, Dunlop, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Morris, Prince, Roblin, Henry Smith, Harmannus Smith, G. Sherwood, Steele, Stewart, Thompson, Thorburn, Williams, et Woods.*—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Black, Boutillier, Chabot, Child, Christie, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Forbes, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, Moore, Morin, Neilson, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Quesnel, Simpson, Small, H. Sherwood, Taché, Taschereau, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Watts.*—(54.)

Ainsi, elle a aussi passé dans la négative.

M. *Cartwright* a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par l'Hon. M. *Sherwood*, Que tous les mots après le premier "Que," dans la dite motion soient retranchés, et les suivants substitués:—"Sur une question aussi importante que l'est le choix d'un lieu pour établir le Siège du Gouvernement du *Canada-Uni*, d'une manière permanente, vu que ce choix doit être accompagnée d'une dépense considérable des deniers publics, cette Chambre ne veut point assumer sur elle la responsabilité de décider cette question, qui embrasse beaucoup de considérations importantes, sans une autre manifestation de l'opinion publique que celle qui a déjà été déclarée,

et qu'elle considère, en conséquence, que ce serait un acte convenable de courtoisie et de respect pour l'intelligence du peuple du *Canada*, que d'en appeler directement à lui sur cette question."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boswell, Boulton, Cameron, Cartwright, Chesley, Cook, Duggan, Dunlop, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Roblin, Henry Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Stewart, Thompson, Williams, et Woods.*—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boutillier, Chabot, Christie, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Forbes, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, Moore, Morin, Morris, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Simpson, Small, Harmannus Smith, Taché, Taschereau, Thorburn, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Watts.*—(54.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, une division s'en est suivie sur icelle, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boutillier, Chabot, Child, Christie, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Forbes, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, Moore, Morin, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Quesnel, Simpson, Small, Taché, Taschereau, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Watts.*—(51.)

CONTRE.

Messieurs *Boswell, Boulton, Cameron, Cartwright, Chesley, Cook, Duggan, Dunlop, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Morris, Prince, Roblin, Henry Smith, Harmannus Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Stewart, Thompson, Thorburn, Williams, et Woods.*—(27.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Résolu, Que c'est l'opinion de cette Chambre qu'il est expédient que le Siège du Gouvernement Provincial de Sa Majesté en cette Province soit établi dans la cité de *Montréal*.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, Qu'aussitôt que Sa Majesté, dans l'exercice de sa prérogative royale, aura gracieusement donné ordre que le Siège du Gouvernement de cette Province soit établi en la cité de *Montréal*, cette Chambre s'oblige d'accorder les subsides nécessaires pour subvenir aux dépenses qui devront accompagner l'établissement du Siège du Gouvernement dans la dite cité.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Chabot, Child, Christie, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Forbes, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, Moore, Morin, Morris, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Simpson, Small, Harmannus Smith, Taché, Taschereau, Thorburn, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.*—(55.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cameron, Cartwright, Chesley, Cook, Duggan, Dunlop, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Roblin, Henry Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Stewart, Thompson, Williams, et Woods.*—(22.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative; et

Résolu, en conséquence.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, embrassant les Résolutions précédentes.

Siège du Gouvernément.

Siège du Gouvernement.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Chabot, Child, Christie, Crane, Daly, Derbyshire, De Witt, Dunn, Durand, Forbes, Foster, Franchère, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. MacDonald, Moore, Morin, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Simpson, Small, Harmanus Smith, Taché, Taschereau, Thorburn, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.*—(54.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cameron, Cartwright, Cook, Duggan, Dunlop, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Morris, Roblin, Henry Smith, George Sherwood, Henry Sherwood, Steele, Stewart, Thompson, Williams, et Woods.*—(22.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative; et Résolu, en conséquence.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, et l'Hon. *M. Hincks*, pour préparer et faire rapport du Projet de la dite Adresse.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à la prochaine séance de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 4 Novembre, 1843.

Onze heures, A. M.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre qu'il a été émané une Commission sous le Grand Sceau de cette Province, nommant *John Finnings Taylor*, écuyer, maître en Chancellerie.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. *M. Boulton*, la Pétition de *James Garrick*, et autres, membres de l'Eglise de *St. Andrew*, à *Niagara*, en rapport avec le Synode du *Canada*.

Par l'Hon. *M. Morin*, la Pétition de *Jean-Baptiste Daut*, et autres, habitants de la paroisse de *Saint Eustache*, dans le comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, la Pétition de Dame *Jane McElheran*, veuve de feu *Alexander McElheran*, sergent dans le 3^e Régiment de la milice de *Northumberland*, du township de *Murray*, dans le district de *Newcastle*.

Par l'Hon. *M. Hincks*, la Pétition de *Hugh Campbell*, et autres, habitants du district de *Brock*, et la Pétition de *William Barker*, et autres, habitants du village de *Paris*, et autres lieux.

Un Bill, grossoyé, pour décourager les Sociétés secrètes, a été lu pour la troisième fois.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Small*, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour décourager les Sociétés secrètes."

M. Cartwright a proposé en amendement, secondé par *Sir Allan N. MacNab*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés et les suivants substitués, "le dit Bill ne passe pas à présent, mais qu'il passe de ce jour en six mois."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, Cook, Daly, Derbyshire, De Witt, Dunn, Durand, Franchère, Gilchrist, Hamilton, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Judah, Killaly, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. MacDonald, Merritt, Moore, Morin, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Simpson, Small, Harmanus Smith, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Thorburn, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.*—(55.)

CONTRE.

Messieurs *Black, Cartwright, Duggan, Forbes, Foster, Hale, Johnston, Sir Allan N. MacNab, McLean, Neilson, Roblin, Stewart et Williams.*—(13.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *R. Jones*, écuyer, et autres, habitants des paroisses de *Sorel, St. Michel*, et autres lieux, demandant un Acte aux fins de nommer des Syndics pour établir et maintenir de meilleures voies de communications entre *Sorel* et *Drummondville*.

De *Hugh Brodie, junior*, et autres, habitants de la Côte-*St.-Paul, Côteau-St.-Pierre*, et des *Tanneries-des-Rollands*, dans la paroisse de *Montréal*, demandant que les lois qui établissent des chemins à barrières dans les environs de *Montréal* soient amendées.

De *D. B. Stevenson*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*, demandant que la considération de la question du Siège du Gouvernement soit remise jusqu'à ce que le peuple ait exprimé son opinion à cet égard, et priant la Chambre de présenter une Adresse à Sa Majesté, pour la prier d'exercer la prérogative Royale à cet égard, sans soumettre cette question aux délibérations de la Législature de cette Province.

Du Révérend *Donald McKenzie*, et autres, habitants de *Zorra*, et autres townships, dans le district de *Brock*, demandant qu'il soit fait certains amendements à la charte de l'Université de *King's College*.

Du Révérend *Alexander C. McColl*, et autres, habitants d'*Alborough*, district de *London*, demandant qu'il soit fait certains amendements à la charte de l'Université de *King's College*.

De *Nicolas Sparks*, de *Bytown*, demandant à la Législature d'intervenir en sa faveur, pour lui faire recouvrer certaines propriétés, dont le département de l'Ordonnance s'est emparé illégalement.

De *David Good*, et autres, délégués de districts d'écoles, dans les townships de *Waterloo, Wilnot*, et *Woolwich*, dans le district de *Wellington*, demandant qu'il soit fait certains amendements à l'Acte des écoles élémentaires.

D'*A. Dingwall Fordyce*, et autres, habitants de *Fergus* et des environs, dans le district de *Wellington*, demandant qu'il soit fait certains amendements à la charte de l'Université de *King's College*.

M. Hale, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité a pris en considération la Pétition de l'Hon. *S. B. Harrison*, demandant qu'il lui soit permis de pratiquer comme Procureur et Solliciteur

Bill des Sociétés secrètes.

Pétitions lues.

On remet des Ordres du jour.

J. F. Taylor, ser. maître en Chancellerie.

4 Pétitions présentées.

Bill des Sociétés secrètes.

Septième Rapport sur les Bills Privés.

Septième Rap-
port sur les
Bills Privés.

dans les Cours de Chancellerie et du Banc de la Reine. Il a fait comparaître M. *Harrison* devant lui, et il prend respectueusement la liberté de présenter son témoignage, et de recommander à la Chambre d'accueillir favorablement sa demande.

L'Hon. S. B. *Harrison* a comparu devant votre Comité, et a déclaré qu'il a fait son étude du droit, en *Angleterre*. Qu'il est d'abord entré chez un Procureur, sous brevet, et a fait trois années d'apprentissage en cette qualité. Qu'il a ensuite fait annuler son brevet, pour entrer dans l'Université de *Cambridge*, et que s'étant qualifié, il a été admis à pratiquer la loi, comme Avocat. Qu'il a ainsi continué à pratiquer pendant huit ans, jusqu'en 1831, et qu'il a alors été appelé à prendre ses degrés au barreau par l'Honorable Société de *Middle Temple*. Qu'il a continué à pratiquer comme Avocat jusqu'à l'année 1837, époque où il s'est transporté dans le *Haut-Canada*. Qu'il a été admis à pratiquer comme Avocat dans le *Haut-Canada*, en 1834, mais qu'il n'a jamais suivi sa profession dans cette Province, ayant d'autres occupations qui ont pleinement occupé son temps. Que des circonstances récentes l'engagent à reprendre de nouveau l'exercice de sa profession, mais que n'étant pas autorisé par la loi à pratiquer comme Procureur ou Solliciteur, quoiqu'il soit qualifié comme Avocat dans toutes les Cours du *Haut-Canada*, il désire qu'il soit passé une loi pour autoriser les Cours de Chancellerie et du Banc de la Reine respectivement, à lui permettre de pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles.

Siège du Gouver-
nement.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin*, du Comité choisi pour préparer et faire rapport du Projet d'une Adresse, embrassant les Résolutions de la Chambre, d'hier, au sujet du Siège du Gouvernement, a fait rapport à la Chambre du dit Projet d'une Adresse, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre; et il est comme suit:—

A la Très-excellente Majesté de la Reine.

Adresse.

TRES-GRACIEUSE SOUVERAINE:

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunie en Parlement Provincial, prenons respectueusement la liberté de renouveler l'expression de notre attachement et de notre dévouement à la personne Royale et au Gouvernement de Votre Majesté.

Le Gouverneur-Général de cette Province nous a communiqué par Message, dans le cours de la Session actuelle du Parlement Provincial, que le Parlement Impérial de Votre Majesté ne voulait choisir aucune place comme Siège futur du Gouvernement de cette Province, sans l'avis de la Législature Provinciale, et que les Ministres de votre Majesté seraient prêts à vous soumettre favorablement les Adresses soit de l'une ou des deux Chambres Législatives, recommandant *Kingston* ou *Montréal*, pourvu que cette recommandation fût accompagnée d'une promesse de voter les subsides nécessaires.

Nous assurons Votre Majesté que nous sentons vivement le prix de cette nouvelle preuve du désir de Votre Majesté de consulter les vœux de votre peuple Canadien: et nous prenons respectueusement la liberté de remarquer, qu'en obéissance au désir gracieux de votre Majesté, nous avons pris ce sujet important en notre mûre et sérieuse considération; et, que, dans notre opinion, il est expédient que le Siège du Gouvernement de cette Province soit transféré dans la cité de *Montréal*.

Nous prenons, de plus, la liberté d'assurer très-respectueusement Votre Majesté, qu'aussitôt que Votre Majesté, dans l'exercice gracieux de votre prérogative Royale, aura donné l'ordre de fixer le Siège du Gouvernement à *Montréal*, nous promet-

tons de voter les subsides nécessaires pour faire face aux dépenses qui devront accompagner l'établissement du Siège du Gouvernement dans la dite cité.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit communiquée par Message au Conseil Législatif, demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. *Christie*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *John S. Caldwell*, et autres, propriétaires de vaisseaux naviguant dans le golfe *St. Laurent*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

« Votre Comité a pris en considération le sujet qui lui a été renvoyé, et il prend la liberté de soumettre le Rapport suivant:—

Le Statut Provincial du *Bas-Canada*, (45e *Geo. III.* chap. 12, sect. 23,) accorde au Maître du Havre de *Québec* un honoraire de sept chelins et six deniers pour une copie imprimée ou écrite des lois et règlements relatifs aux Pilotes, et à la navigation du fleuve *St. Laurent*, lequel honoraire doit être payé par les patrons des vaisseaux d'outre-mer arrivant au Port de *Québec*.

Cet honoraire ne doit être recouvré qu'une fois dans la saison, le Statut de la 2e *George*, chap 7, section 5, exemptant formellement les patrons de les payer lors de leur retour ou second voyage d'outre-mer, à moins qu'il n'ait été passé quelque nouvelle loi ou règlement, dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis leur départ jusqu'à leur retour; ce qui leur doit être signifié. Dans ce cas, il est du devoir du Maître de Havre de fournir au patron du vaisseau une copie des nouvelles règles ou règlements, et il a droit, pour cela, de se faire payer un nouvel honoraire de sept chelins et six deniers courant.

Le pamphlet qui contient les lois, règles et règlements, pour lesquels le dit honoraire de sept chelins et six deniers, courant, est alloué, a été produit devant votre Comité, et accompagne ce rapport. Il a soixante-et-dix-huit pages octavo. Il y a, en outre, une petite table de douze lignes d'impression, collée sur le couvert du pamphlet que l'on donne comme un nouveau règlement établi par la Maison de *Trinité*, de *Québec*, dans le mois d'Août dernier, (1834,) et pour lequel les patrons des vaisseaux sont tenus, en vertu de la 5e section du dit dernier Acte, de payer la dite charge de 7s. 6d. une seconde fois, au Maître du Havre de *Québec*, lors de leur second voyage au Port de cette ville.

Les Pétitionnaires qui résident tous dans la Province, et que l'on doit présumer, comme tels, ne pas ignorer les lois, se plaignent de cette charge et demandent à en être exemptés *in toto*.

La valeur de ce pamphlet et de la table ne peut excéder un chelin, et il n'y a pas d'Imprimeur ou de Libraire à *Québec*, qui ne pourrait les fournir à profit pour une somme encore moindre, si l'Acte du Parlement n'eût donné le monopole de cette vente au Maître du Havre de *Québec*, qui, outre son salaire, perçoit ainsi un revenu considérable sur les vaisseaux d'outre-mer qui arrivent tous les ans au Port de *Québec*, au nombre de onze à douze cents.

Votre Comité est d'opinion que tous les vaisseaux de cabotage, qui naviguent dans le fleuve et le golfe *St. Laurent*, ou font voile pour aucune des Provinces ou Colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devraient pas être astreints à payer cette charge; et que le Maître du Havre devrait être tenu de fournir à ses frais, à chaque navire ou patron de navire, revenant d'Europe à *Québec*, une seconde fois dans la même saison, une copie des règles ou règlements établis pendant leur absence.

Adresse.—
Siège du Gouver-
nement.

Rapport sur la
Pétition de
*John S. Cald-
well*, et autres.

Le Statut Provincial du *Bas-Canada*, (5e *George III*, chap. 12,) qui place le Havre de *Cul-de-Sac*, dans le Port de *Québec*, à la disposition de la Maison de *Trinité de Québec*, déclare également (section 11,) que "les droits de quaiage pour les vaisseaux qui sont employés à la pêche dans le fleuve et le golfe *St. Laurent*, et à faire le trafic dans le dit fleuve seulement, et dans les rivières qui s'y déchargent depuis le *Cap-Chat* en remontant jusqu'au Havre de *Montréal*, inclusivement, n'excéderont pas annuellement quatre deniers, argent courant de cette Province, par tonneau, suivant leur feuille pour charger, décharger, et hiverner dans le dit Havre." Les Pétitionnaires exposent que cette disposition de la loi est éludée à leur préjudice, 1o. par un règlement de la *Trinité* établi le premier Mai, 1812, qui déclare "que tous les maîtres des vaisseaux de cabotage, naviguant seulement dans le golfe et le fleuve *St. Laurent*, et faisant le commerce de cabotage dans le dit fleuve, qui désirent se prévaloir des avantages conférés par le dit Acte, seront tenus, le ou avant le premier jour de Juin de chaque année, de prendre une licence de la Maison de *Trinité de Québec*, pour faire usage du dit havre du *Cul-de-Sac*, conformément à la loi, et de payer le droit de tonnage annuel, imposé par le dit Acte, aux personnes chargées de le percevoir." et 2o. par un autre règlement de la même date, qui porte, "que tout vaisseau, qui aura obtenu une licence comme susdit, et qui fera voile pour la mer, sera dorénavant tenu de payer les mêmes droits de quaiage que les vaisseaux d'outre-mer, c'est-à-dire, six deniers par tonneau pour charger et décharger, et 2s. 6d. par jour, à compter du jour de leur entrée au port jusqu'à leur départ, exclusivement.

Il résulte de là que les vaisseaux de cabotage qui ont pris et payé leur licence, perdent en faisant un voyage aux Provinces Inférieures, tout le fruit de la licence qu'ils ont payée avant le 1er Juin, et se trouvent par là dans une position pire que les vaisseaux qui ne sont pas de la Province, puisqu'outre cette perte, ils sont encore tenus de payer la même charge que ces vaisseaux, et cela pour faire le commerce légitime qui est de leur ressort.

Votre Comité recommande, en conséquence, qu'il soit établi une disposition afin de remédier à ces abus; mais quant aux autres matières qu'on allégué dans la Pétition, votre Comité ne croit pas devoir recommander d'autres changements.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

Sir *Allan N. MacNab*, du Comité choisi, nommé pour compiler les Journaux de l'Honorable Conseil Législatif, par rapport aux procédés qui ont eu lieu durant la présente Session, relativement au Siège du Gouvernement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Samedi, 30 Septembre, 1843.

Il a été proposé de résoudre qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre, si cela est compatible avec les instructions de Son Excellence, copies des dépêches qui peuvent avoir été reçues du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, relativement au lieu où la Législature s'assemblera, à l'avenir, dans cette Province.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et il a été,

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que les Honorables *M. M. Morris* et *Washburn* se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite Adresse.

Mardi, 3 Octobre, 1843.

L'Hon. *M. Morris* a fait rapport que l'Hon. *M. Washburn* et lui-même s'étaient rendus, conformément à l'Ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'Adresse de cette Chambre de Samedi dernier, et que Son Excellence avait bien voulu dire qu'il répondrait à la dite Adresse par Message.

Mardi, 10 Octobre, 1843.

L'Hon. *M. Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été lu comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général informe l'Honorable Conseil Législatif, en réponse à son Adresse relative à l'endroit où la Législature de cette Province s'assemblera à l'avenir, qu'il ne se croit pas libre de mettre, devant la Chambre, copies des communications qui ont été échangées entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouverneur de cette Colonie, à ce sujet; mais que les instructions qu'il a reçues portent en substance que le Gouvernement de Sa Majesté ne croit pas devoir en venir à une décision sur le choix d'une place pour le Siège futur du Gouvernement, sans l'avis de la Législature Provinciale; et que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à soumettre favorablement à Sa Majesté telles Adresses qui pourront lui être présentées à ce sujet par les deux Chambres Législatives, ou l'une d'elles, pour recommander soit *Kingston* ou *Montréal*; étant bien entendu que ce choix est nécessairement limité à l'une de ces deux villes; car les anciennes capitales, *Québec* et *Toronto*, sont toutes deux trop éloignées du centre de la Province, et le projet de faire siéger la Législature alternativement dans l'une ou l'autre, ou ailleurs, est considéré comme impraticable, à cause des inconvénients graves et manifestes qu'il présente. Comme liés à ce sujet, le Gouverneur-Général transmet copie d'un Rapport du Comité du Conseil Exécutif et copie du protêt de l'un de ses Membres, sur le même sujet, qui ont été soumis à la considération des Ministres de Sa Majesté.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 6 Octobre, 1843.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-honorable Sir *Charles Bagot*, G. C. B. Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc. etc. etc.

Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif:

Présents:—L'Honorable *M. Sullivan* au fauteuil, *M. Dunn*, *M. Daly*, *M. Harrison*, *M. Killaly*, *M. Hincks*, *M. Lafontaine*, *M. Baldwin*, et *M. Morin*, relativement au Siège du Gouvernement; Messieurs *Aylwin* et *Small* étant absents pour affaires publiques.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

L'importante question de la localité du Siège du Gouvernement Provincial du *Canada*, sur laquelle votre Excellence est appelée par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, à former une opinion avec l'aide du Conseil Exécutif, a occupé l'attention sérieuse du Comité de tout le Conseil; et le Comité, vivement pénétré des difficultés qui accompagnent la discussion d'un tel sujet, et sentant l'impossibilité de concilier les intérêts sectionnaires en faveur de la décision qui pourrait être donnée, offre respectueusement son avis, résultat d'une grave délibération de sa part; et quoique peu en harmonie avec les premières impressions laissées sur l'esprit du ci-devant Gouverneur-Général, ou avec la politique

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

qui a placé le Siège de la Législature à *Kingston*, et transporté les Bureaux Publics dans cette ville, le Comité n'en croit pas moins que son avis tendra puissamment à promouvoir le bien-être général, et rencontrera l'assentiment général des habitants de la Province.

Comme on devait naturellement s'y attendre, les opinions populaires qui ont été le plus fortement exprimées à cet égard, découlent ouvertement des prétentions que les habitants de certaines localités ont à posséder le Siège du Gouvernement dans leur propre cité ou les environs, ou prennent leur source dans des intérêts pécuniaires présentés sous l'apparence de l'intérêt public et général. Ainsi, par exemple, les citoyens des anciennes capitales du *Haut* et du *Bas-Canada* se plaignent de la dépréciation de la valeur des propriétés, dépréciation causée, selon eux, par le déplacement du Siège du Gouvernement. Les habitants de *Kingston* font une pareille réclamation, fondée sur ce qu'ils ont dernièrement employé des capitaux pour acheter des terrains et construire des édifices, dans l'espoir qu'ils avaient formé que *Kingston* demeurerait, permanemment, la capitale. A l'égard de *Québec*, on prétend que sa grande force sous le point de vue militaire, et les bâtiments qu'elle possède dans son sein, pour l'usage de la Législature, doivent lui assurer la préférence par de simples considérations de sécurité et d'économie. L'existence d'édifices publics à *Toronto*, l'accroissement rapide de la population, et la richesse de cette cité et des districts voisins, sont présentés comme autant de motifs d'économie et de convenance publique, qui devront, par la suite, militer en sa faveur. D'un autre côté, la position centrale de *Kingston*, ses moyens de défense, et les dépenses qu'on y a faites dernièrement par autorisation de Lord *Sydenham* pour acheter des terrains pour la construction d'édifices publics, sont offerts comme des motifs, qui non seulement doivent engager à faire de *Kingston* la capitale de la Province, mais qui lient, en quelque sorte, le Gouvernement de Sa Majesté à réaliser les espérances que les Actes du Gouvernement ont fait naître. Puis en faveur de *Bytown*, on donne sa position intérieure sur la rivière limitrophe entre les ci-devant Provinces, et à l'embouchure du grand Canal militaire du *Rideau*, comme des considérations qui lui donnent le pas sur toutes les autres places, vû qu'elle est comparativement à l'abri des atteintes de l'ennemi en cas de guerre et également centrale pour les *Hauts* et les *Bas-Canadiens*.

Le Comité regarde le choix du Siège du Gouvernement et de la Législature, comme d'une trop grande importance pour le public en général, pour donner beaucoup d'attention aux intérêts sectionnaires des habitants qui demandent que ce choix tombe de préférence sur leur propre ville. Ce que l'on doit principalement considérer, c'est la convenance et l'utilité de la société en général; et l'on peut dire que c'est là l'unique objet que l'on doit avoir en vue dans le choix d'une capitale pour un pays comme le *Canada*, où il n'a pas encore été créé d'intérêts sectionnaires assez importants pour mériter qu'on s'y arrête, sous le point de vue national. Le déplacement d'un Gouvernement est, sans contredit, une grande calamité pour les possesseurs de propriétés dans les places auxquelles il a été enlevé, et des changements de cette nature ne devraient jamais être faits avec légèreté: mais cela même ne sert qu'à imposer au Gouvernement le devoir impérieux de faire son choix avec le plus grand soin, et de placer, aussitôt possible, la capitale dans un endroit d'où il ne sera plus nécessaire de la déplacer par suite de l'état futur du pays. Continuer, pendant quelque tems, le Siège du Gouvernement dans un lieu qui a été injudicieusement choisi, c'est exposer cette place, par la suite, au malheur certain de se le voir enlever à une époque où des intérêts bien plus graves se trouveront com-

promis; c'est pourquoi, quoique le Gouvernement doive éviter, autant que possible, de changer la localité d'une capitale, il ne peut, néanmoins, atteindre un but aussi désirable qu'en faisant un choix convenable, non pas en vue d'intérêts temporaires et de localité, mais en vue de l'utilité générale et d'intérêts permanents.

L'Union des Provinces du *Canada* réunit, en une seule Législature et dans une seule cité, les personnes chargées de surveiller les affaires publiques d'un peuple épars sur une vaste étendue de pays, et qui diffèrent par la langue, les lois et des intérêts sectionnaires divers. Elle fait aussi affluer vers le Siège du Gouvernement Provincial un concours continuel de personnes qui viennent solliciter pour des affaires publiques et privées. Obliger ces personnes à se rendre dans aucune section de la Province, qui, par sa position, placerait les législateurs et solliciteurs de l'autre section, loin de tout ce qui se rattache à leur propre race et à leur pays, et loin de ceux dont ils représentent les intérêts, et dont il est essentiel pour eux de posséder la confiance, ce serait, dans l'opinion du Comité du Conseil, créer une source continuelle de mécontentement, et faire naître, dans l'esprit de ces gens, la pensée de l'exil et du délaissement, qu'aucune raison ne pourrait dissiper, aucun avantage, contrebalancer. L'existence d'un sentiment semblable est à-peu-près inévitable, si l'on réfléchit que la capitale du *Canada* devra toujours être à une grande distance des extrémités de la Province, et que ceux qui sont éloignés du théâtre des délibérations de la Législature et de l'action exécutive, s'imagineront toujours qu'on traite, légèrement ou avec mépris, leurs intérêts et leurs opinions; mais ce mécontentement devra s'aggraver bien davantage, si la législation a lieu dans une localité où la langue, les lois ou les mœurs d'une grande partie de la société ne sont pas connues, où l'on ne peut observer l'état actuel et les besoins de cette partie de la population, et où l'on ne peut les connaître que par des avancés qui peuvent être niés et contestés. Si l'on ne pouvait trouver une localité commune qui mettrait à-peu-près les deux partis sur un pied d'égalité, cela opposerait un grand obstacle au succès de l'Union; car le Comité pense que l'un ou l'autre parti en éprouverait toujours du mécontentement et en ressentirait l'injustice et l'oppression, d'une manière qui serait très-injuriense pour le Gouvernement et nuisible à la tranquillité de la Province. L'objet du Comité a donc été de trouver la place qui souleverait le moins de plaintes, et il pense que cet objet doit l'emporter sur tous les autres.

Québec, à la vérité, a ses fortifications; c'est le grand entrepôt du commerce des bois auquel une partie des habitants du *Haut-Canada* est intéressée. Il possède dans son sein une Maison de Parlement qui pourrait servir temporairement aux séances de la Législature, et dont partie pourrait servir à la même destination par la suite; et son climat ne diffère pas essentiellement de celui des autres parties de la Province. Mais son éloignement du *Haut-Canada*, l'absence de relations commerciales continues avec la Province Supérieure, excepté pour une branche de commerce, le peu de rapports personnels entre ses habitants et ceux de la partie Ouest de la Colonie, sont des obstacles graves qui s'opposent, dans l'opinion du Comité, au choix de cette ville comme Siège du Gouvernement. Les *Hauts-Canadiens* qui ont affaire au Gouvernement, ou sont engagés dans quelques transactions publiques, se trouveraient dans la nécessité de se transporter loin de leur pays, dans une ville où tout leur paraîtrait étrange; et l'éloignement même et les frais de transport hors de leur section de la Province, leur sembleraient un fardeau inutile.

Toronto est une ville florissante et qui s'accroît rapidement; elle est située dans un pays fertile, et possède derrière elle une grande étendue de terres

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

habitées ou en voie de l'être; mais elle a peu d'intérêts communs avec la Province Inférieure, si ce n'est comme place par où doit s'écouler son commerce. Elle est encore moins connue des Bas-Canadiens que Québec ne l'est des habitants du Haut-Canada; et son éloignement du Bas-Canada entraînerait constamment des inconvénients trop graves pour en faire permanentement la capitale.

Kingston, il est vrai, possède une position plus centrale; mais son importance, excepté comme poste militaire, dépend en grande partie du commerce de transport; le pays qui l'entoure n'étant pas grandement susceptible d'améliorations, ses progrès n'ont pas été rapides, quoiqu'elle soit une des plus anciennes villes de la Province, et ait l'avantage de posséder de grands établissements pour la marine et l'armée. La présence du Gouvernement a produit des améliorations qui devront, néanmoins, se borner aux besoins de la population que cette circonstance y a fait affluer. Elle est voisine de la frontière américaine, et reçoit plusieurs de ses approvisionnements des *Etats-Unis*; et l'habitant du Bas-Canada se trouve tout aussi étranger dans cette cité que dans toute autre partie du Canada; d'ailleurs, à l'exception de ses propres habitants et des campagnes voisines, on ne voit pas qu'il y ait un nombre considérable d'habitants du Haut-Canada qui y aient aucun intérêt. Il n'est donc pas surprenant, quand la question a été agitée dans les deux dernières Sessions de l'Assemblée Législative, qu'une grande majorité des membres se soit déclarée formellement contre Kingston.

On peut dire de Bytown que cette ville est comparativement à l'abri de toute attaque à l'intérieur; que, quand les contrées qu'arrose l'Ottawa seront établies, elle promet de grandir en importance; et qu'elle est située sur les frontières de la Province. Mais sa position offre des inconvénients pour les Hauts et les Bas-Canadiens; elle n'est à la portée ni des uns ni des autres; et, présentant des désavantages qui seraient également sentis dans les deux sections de la Province, il est probable que toutes deux se réuniraient en un sentiment commun qui ne serait pas en sa faveur.

Dès le premier âge de la Colonie, le Gouvernement français choisit l'Isle de Montréal, comme le site favori d'une grande cité. Mais la sagacité reconnue et la prévoyance déployée par les officiers de cette nation dans leur prise de possession des postes, militaires ou non, le long du *St. Laurent*, et sur le *Mississippi*, au milieu d'un pays qui n'était alors qu'une forêt sauvage, fut à peine de requise quand on se résolut à faire une ville de Montréal. Ni la découverte de localités prétendant être situées aussi favorablement, ni le développement des vastes ressources des derniers tems, ni les progrès de la navigation des canaux, ni même la découverte et l'application de la vapeur qui, en d'autres cas, ont démenti les calculs des plus sages et des plus profonds des anciens politiques, n'ont opéré de changements dans la perspective de l'importance de Montréal; au contraire, ils ont confirmé et outrepassé les prévisions de sa grandeur future. Situé à la tête de la navigation de la mer, et au pied de la navigation fluviale et des canaux non seulement du Canada, mais du Nord-Ouest de l'Amérique, Montréal est depuis long-tems la capitale commerciale de la Province et court une grande chance de devenir le marché d'une grande portion des vastes contrées du Nord-Ouest des *Etats-Unis* de l'Amérique; cette ville est non seulement le lieu par où se fait le commerce du pays, mais elle est l'entrepôt et la place d'échange de ce commerce, et conséquemment le centre, sans comparaison, des richesses du Canada, richesses qui ne proviennent point d'une source partielle ou changeante, mais qui y affluent tant de l'Atlantique que des lacs reculés de l'Ouest et même des eaux dont l'entrée naturelle est à la Nouvelle-Orléans, mais que, par le moyen des canaux, l'on a

prises en communication avec les lacs du Canada, à la cité favorisée duquel elles portent leurs contributions. Des navires de l'océan et des bâtiments de l'intérieur reposent ensemble dans le port de Montréal, et des hommes venant de toutes les directions s'y rencontrent dans le cours ordinaire des affaires. Cette ville n'a point d'intérêt dans les jalousies sectionnaires des différentes localités de l'Ouest du pays; mais il est impossible d'imaginer une amélioration dans cette section, qui ne lui profite, tandis que, d'un autre côté, les habitants du Haut-Canada, prenant peu de part aux affaires des autres parties du Bas-Canada, ont de grands intérêts à Montréal, parceque cette cité est leur port de mer et leur marché. Elle tient essentiellement aux deux Provinces, et chacune d'elles y a un intérêt; elle est, de plus, aussi bien connue des habitants de la Province Supérieure que de ceux de la section dans laquelle elle se trouve située. Elle est de toutes les autres, celle où l'on peut étudier le mieux la situation statistique et politique de tout le Canada, et où la législation court moins de risque d'être partielle, et l'intérêt d'une portion quelconque du peuple de la Province, négligé ou dédaigné.

Il n'y a pas de preuve plus concluante de l'exactitude de ces opinions que la demande que les habitants de l'Ouest du pays ont faite de la cité de Montréal, long-tems avant l'Union, donnant pour raison qu'elle avait été créée par les produits de leur industrie et alimentée par leur commerce, et qu'ils étaient privés des ressources que fournissent les richesses de cette cité, parcequ'elle formait partie d'une autre Province. Il n'y a pas de doute que les habitants du Bas-Canada ont vu d'un mauvais œil cette proposition, à laquelle ils se sont opposés, de démembrer leur pays et de leur enlever leur principale ville; et certainement que la contestation au sujet d'un lieu où les deux Provinces prétendaient avoir un intérêt que ne possède aucune autre localité, devrait être une preuve concluante en faveur du lieu contesté, lorsque l'on demande où sera la capitale de ces deux Provinces aujourd'hui réunies, alors concurrentes. Il paraît presque indubitable au Comité du Conseil que la capitale des Provinces-Unies devrait être placée dans un lieu où les habitants du Haut-Canada puissent efficacement surveiller les affaires de leur commerce maritime et extérieur, et ceux du Bas-Canada, étudier et contrôler la régie intérieure des communications dont ils partagent la dépense et s'attendent à partager aussi les avantages. Il n'y a point de doute que Montréal possède ces avantages. Il paraît également évident au Comité que cette ville fournirait au Gouvernement, qui y serait fixé, des facilités supérieures à toutes celles que pourraient offrir les villes rivales qui prétendent au choix du Gouvernement, pour constater minutieusement et constamment ce qui est avantageux pour toute la société, et quelle est la véritable tendance de l'opinion publique. Tous les avantages qui découlent de la réunion de l'intérêt commun et universel dans un seul endroit, se trouvent, dans l'opinion du Comité, exister plus à Montréal, que dans la plupart des villes capitales. Et en conséquence, il se croit obligé, sans donner beaucoup de poids aux prétentions locales ni aux vœux que font naturellement les deux sections de la Province de posséder la prépondérance politique, d'aviser respectueusement Votre Excellence de recommander à la Reine de choisir Montréal pour être la capitale Canadienne de Sa Majesté.

Le Comité prend, en outre, la liberté de suggérer que, quoiqu'il appartienne à Sa Majesté de déclarer sa gracieuse intention à cet égard, le choix qu'elle fera de quelque lieu que ce soit pour le Siège du Gouvernement, entraînera des dépenses considérables qui devront être votées par la Législature; et il n'a aucun doute qu'il serait satisfaisant pour Sa Majesté, comme pour Votre Excellence et le Conseil, de voir le Parlement Provincial accorder ces

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

dépenses nécessaires avec plaisir et cordialement. Et ce Comité n'a pas besoin de dire combien il serait pénible pour lui de voir s'élever, sur ce point, une différence d'opinion sérieuse. Les procédés des deux dernières Sessions du Parlement indiqueraient, suivant lui, des difficultés de cette nature, et telles qu'il serait presque inutile de demander au Parlement de voter cette dépense si *Kingston* continuait d'être la capitale; ou si aucune des villes, qui ont demandé à le devenir, était choisie par le Gouvernement; et il est d'opinion que, quoique les citoyens de *Montréal* paraissent prendre peu d'intérêt à cette question dont la décision pourrait les affecter personnellement, et quoiqu'en effet cette cité a tant d'autres ressources que cela explique l'indifférence que montrent ses habitants pour l'acquisition, par leur ville, du titre de capitale politique, cependant les avantages, qui en résulteraient pour le public en général, paraissent si évidents, et il est si facile de défendre les objets généraux en vue dans ce choix, qu'il a le plus vif espoir que la Législature concourra dans sa décision et que par là seront évitées les difficultés que ferait naître probablement un choix contraire. Le Comité du Conseil suggère respectueusement que, quelque soit le lieu qu'il plaise à Sa Majesté de choisir, les intérêts individuels souffriront et continueront de souffrir tant qu'il n'aura pas été adopté de décision finale sur ce point. Cette question agite ou laisse flotter plus ou moins l'esprit public dans l'incertitude, de manière à faire tort aux autres matières politiques. Une fois que la capitale de la Province aura été définitivement choisie, les mauvaises passions s'éteindront et les intérêts communs et utiles reprendront leur place. Les avantages de l'intention de Sa Majesté seront compris et reconnus d'autant plus vite qu'elle sera mise à exécution plus tôt. S'il plaît à Votre Excellence d'agréer les recommandations du Comité, et si Sa Majesté est avisée de concourir dans le choix de *Montréal* pour la capitale, le Comité pense que les facilités qui se trouvent dans cette cité et les commodités qu'offrent son étendue et sa position, ainsi que la possession de propriétés publiques qui sont en disponibilité pour l'usage du Gouvernement, pourront permettre de l'y transférer dans un très-court délai.

La nécessité urgente d'une décision immédiate et de son exécution, le plus tôt possible, devient encore plus évidente par le besoin d'argent où l'on va se trouver prochainement pour payer le loyer des bâtiments employés pour les usages publics et celui de l'Hôtel du Gouvernement. Une demande de fonds, faite au Parlement pour couvrir cette dépense, amènerait la discussion de la question du Siège du Gouvernement sous la forme la plus embarrassante. Les bâtiments, occupés par les officiers publics et par le Parlement à *Kingston*, sont absolument impropres aux destinations qu'on leur a données ainsi temporairement. Les Membres de la Législature ont été assujétis aux plus grands inconvénients faute d'un édifice convenable pour leurs Sessions, et les facilités qu'on trouve à *Montréal* pour bâtir, et la grande modicité des constructions, lui donnent, sous le rapport économique, des avantages qui feraient plus que contrebalancer la valeur des édifices publics que possèdent *Québec* et *Toronto*.

Le tout est respectueusement soumis.

Par Ordre,

(Signé) R. B. Sullivan,
Président.

Certifié,
E. Parent, G. C. E.

Salle du Conseil,
Kingston, 16 Mars, 1842.

(Copie.)

M. Harrison, comme Membre du Conseil Exécutif du *Canada*, présent, le 16 du présent mois, à un Comité du Conseil où une minute fut adoptée,

par laquelle le Comité recommandait de transférer le Siège du Gouvernement du *Canada*, de *Kingston* à *Montréal*, croit de son devoir de communiquer à Son Excellence le Gouverneur-Général, qu'il n'a pas concouru dans la minute du Conseil ci-dessus mentionnée.

Désireux d'éviter toute cause possible d'embarras et convaincu que toutes les raisons politiques, sous quelque face que l'on puisse envisager la question, sont complètement épuisées, M. Harrison n'entrera dans aucun exposé des raisonnements qui l'ont conduit à la conclusion qu'il a adoptée, et en conséquence, il se borne à transmettre cette communication à Son Excellence.

Kingston, 20 Mars, 1843.

Mercredi, 11 Octobre, 1843.

Il a été proposé qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour le remercier, de la part de cette Chambre, de son Message d'hier, en réponse à l'Adresse de cette Chambre au sujet du lieu où la Législature de cette Province s'assemblera à l'avenir. Il s'est élevé des débats sur cette motion.

Ordonné, Que les dits débats soient ajournés à demain.

Jeudi, 12 Octobre, 1843.

Conformément à l'Ordre du jour, la Chambre a repris ses débats sur la motion d'hier, pour qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui offrir les remerciements de cette Chambre pour son Message de Mardi dernier, en réponse à l'Adresse de cette Chambre au sujet du lieu où la Législature s'assemblera, à l'avenir, en cette Province.

La question de concurrence étant mise sur icelle, il a été résolu dans l'affirmative, et il a été ordonné en conséquence.

Ordonné, Que l'Hon. M. Sullivan se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite Adresse.

Il a été proposé qu'il y ait un appel de la Chambre, Lundi, le trente du courant, pour prendre en considération le susdit Message de Son Excellence, et les Documents qui l'accompagnent.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

Il a été alors proposé qu'il y ait un appel de la Chambre, Lundi, le vingt-trois du courant, pour l'objet susmentionné.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

En conséquence, il a été proposé que le dit Message de Son Excellence le Gouverneur-Général et les Documents, qui l'accompagnent, soient référés à un Comité de toute la Chambre immédiatement.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative, et il a été,

Ordonné, Que la Chambre se mette maintenant en Comité sur les dits Message et Documents.

La Chambre, conformément à l'Ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur les dits Message et Documents.

Quelque tems après, la Chambre s'est remise, et,

L'Hon. M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit Comité, qu'il avait pris les dits Message et Documents en considération, y avait fait quelque progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordonné, Que permission soit accordée, en conséquence, et que les dits Message et Documents forment le premier Ordre du jour, demain.

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Ordonné, Que les Membres, maintenant en ville et qui se sont absentés aujourd'hui de cette Chambre, soient sommés spécialement d'assister au service de cette Chambre, demain, à une heure, P. M.

Vendredi, 13 Octobre, 1843.

La Chambre, conformément à l'Ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence de Mardi dernier, en réponse à l'Adresse de cette Chambre, relativement au lieu où la Législature de cette Province s'assemblera à l'avenir. Quelque tems après, la Chambre s'est remise. L'Hon. M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Message en entier et l'avait chargé de faire rapport de diverses Résolutions qu'il était prêt de soumettre quand la Chambre voudrait bien les recevoir.

Il a été proposé que le dit Rapport ne soit pas maintenant reçu, mais que le dit Message de Son Excellence soit référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, Lundi, le vingt-trois du courant.

Objection étant faite à la dite motion,

Après quelques débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

Il a été alors proposé que le dit Rapport soit maintenant reçu.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative, et il a été ordonné en conséquence.

Les dites Résolutions ont été alors lues par le Greffier comme suit :—

Résolu, Qu'en consentant à l'Union du *Haut* et du *Bas-Canada*, les habitants de la première de ces Provinces ont été portés à se prononcer en faveur de cette mesure, particulièrement dans l'attente que les mêmes vues politiques, qui avaient engagé les Ministres de Sa Majesté à conseiller son adoption, détermineraient décidément la localité du Siège du Gouvernement.

Résolu, Que le Parlement Impérial en conférant au Gouverneur-Général, comme le représentant de notre Très-gracieuse Souveraine, le pouvoir de déterminer l'endroit ou endroits où la Législature de cette Province s'assemblerait, a fait voir qu'il voulait que les Ministres de Sa Majesté fussent revêtus d'une autorité suffisante pour mettre leurs vues à exécution, dans l'établissement du Gouvernement futur de cette Province.

Résolu, Que Son Excellence, feu Lord Sydenham, le premier Gouverneur-Général de cette Province en choisissant un endroit dans le *Haut-Canada*, où s'assemblerait le premier Parlement Provincial, s'est conformé aux vues politiques qui avaient amené l'Union, et a rencontré les vœux du peuple du *Haut-Canada*, tels qu'exprimés par leurs représentants.

Résolu, Que, quoique de tems à autre on ait soulevé un grand nombre d'objections contre la localité de *Kingston*, il ne paraît pas que les intérêts publics ou privés aient penché suffisamment en faveur d'aucune autre place, de manière à réunir une majorité du peuple de cette Province en sa faveur.

Résolu, Que la seule proposition qui ait rencontré une majorité dans les deux branches de la Législature au sujet du changement du Siège du Gouvernement, est celle qui a réuni les partisans des deux différentes cités, et quoiqu'éloquemment soutenue et basée sur diverses considérations publiques et patriotiques, néan-

moins, les arguments, avancés en sa faveur, non seulement n'ont pu convaincre les Ministres de Sa Majesté de la convenance de les adopter et de les mettre à effet, mais ont fait émettre au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies l'opinion " qu'on ne devrait sanctionner un changement entraînant, entre autres conséquences, de très-fortes dépenses, que dans le cas de la nécessité la plus urgente et lorsque la Province se sera prononcée sans équivoque en faveur du dit changement."

Résolu, Que, quoique le Conseil Exécutif de Sa Majesté en cette Province, en conséquence d'une référence à lui faite par Son Excellence le feu Gouverneur-Général, ait adopté un Rapport renfermant tous les arguments en faveur de la translation du Siège du Gouvernement à *Montréal*, Rapport qui a été transmis en *Angleterre* pour l'information des Ministres de Sa Majesté, les considérations avancées en icelui ne paraissent pas avoir été suffisantes pour engager le Cabinet Britannique à aviser Sa Majesté d'agir sur les conclusions des Auteurs Provinciaux du Gouverneur-Général.

Résolu, Que cette Chambre ignorant l'existence d'autres motifs qui aient pu influencer sur le jugement des Ministres de Sa Majesté pour les porter à ne pas adopter les vues recommandées dans le rapport du Conseil Exécutif, conclut naturellement qu'ils continuent à entretenir les opinions, sur le but politique de l'Union et la localité du Siège du Gouvernement, qui ont été reconnues et suivies lors de la passation de cette mesure dans le Parlement Impérial et de sa mise en opération en cette Province.

Résolu, Que le Conseil Législatif n'a pu, sur aucun des points soumis à sa considération, en venir à d'autres conclusions que celle-ci, que la solidité des principes d'après lesquels le *Haut-Canada* a consenti à l'Union, n'a été en aucune manière ébranlée, et qu'il n'est survenu aucun changement pour justifier une déviation de la politique du Gouvernement basée sur ces principes.

Résolu, Que, dans le choix d'un endroit en préférence à un autre, il est impossible dans cette Province d'éviter entièrement l'influence des intérêts locaux et des préférences personnelles, et conséquemment aucune décision formée ici ne commandera le même respect et n'obtiendra le même témoignage d'impartialité que celui que les fidèles sujets de Sa Majesté accorderaient, avec empressement, à la décision de leur Souveraine.

Résolu, Que, mu par ces considérations, le Conseil Législatif désire respectueusement qu'il plaise à Sa Majesté d'exercer sa prérogative Royale, dans le choix d'un lieu dans les limites de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, où le Parlement du *Canada* devra s'assembler, s'engageant à concourir avec l'autre branche de la Législature dans un octroi qui sera fait à Sa Majesté pour les dépenses que la situation permanente du Siège du Gouvernement, dans le lieu choisi par Sa Majesté, entraînera nécessairement.

Les dites Résolutions étant lues une seconde fois et objection étant faite à icelles, la question de concurrence a été mise sur chacune d'elles, et la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, En conséquence.

Dissentient.—Parceque, la considération du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet du Siège du Gouvernement Provincial de Sa Majesté a été proposée et discutée subitement et sans avis préalable, mais sur un amendement à une motion pour un appel de cette Chambre pour que

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

la considération du dit Message fut remise à une époque ultérieure, et parceque la considération du dit Message a été, en conséquence, amenée par surprise, sans accorder le tems requis pour prendre le dit Message en considération.

Parceque, lorsqu'on a procédé à la considération du dit Message, il y avait un grand nombre de Membres accidentellement absents de *Kingston*, ceux qui étaient présents étant principalement résidents dans le *Haut-Canada*, et quatre seulement des Membres présents étaient résidents dans la section Est de la Province, et parceque le dit Message touchait vivement les intérêts et la prospérité de toute la Province et qu'on ne pouvait en venir à une détermination satisfaisante à ce sujet en l'absence accidentelle de la plus grande partie des Membres Canadiens de la partie inférieure de la Province.

Parceque, il n'y avait pas de traduction française du dit Message ni des Résolutions devant la Chambre, et parceque l'on n'a pas donné le tems nécessaire pour la traduction du dit Message et des Résolutions, quoique demandée par deux et un plus grand nombre de Membres, en conformité à la soixante-et-huitième règle de cette Chambre.

Parceque, tous les procédés qui ont eu lieu en cette Chambre sur le dit Message, ont été conduits avec une précipitation inusitée et inutile, quoiqu'il ait été objecté à cet emprovement et qu'il ait été présenté des motions pour un délai ultérieur, et quoiqu'il n'y eût aucune presse d'affaires devant la Chambre, et que l'on n'eût aucune excuse raisonnable pour se hâter d'en venir à une décision sur la question soumise.

Parceque, Sa Majesté ne pouvait désirer recevoir l'opinion des Membres résidents dans une section de la Province seulement, et parceque les Résolutions adoptées par cette Chambre, pendant l'absence de la plus grande partie des Membres résidents dans le *Bas-Canada*, ne peuvent être regardées comme représentant la véritable opinion de cette Chambre sur la question devant elle, et parceque toutes les conséquences qui résulteront de l'adoption des dites Résolutions ne pourront être satisfaisantes pour le peuple du *Canada*.

Parceque, les dites Résolutions ne sont pas conformes aux vues de Sa Majesté telles qu'exprimées dans le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, puisque les dites Résolutions ne recommandent aucun des endroits mentionnés dans le dit Message. L'un desquels Sa Majesté se proposait de choisir pour le siège de la Législature Provinciale, et parceque, tandis que les dites Résolutions semblent s'en rapporter à la décision de Sa Majesté pour le Siège du Gouvernement, elles prient Sa Majesté, autant que les Résolutions de la Chambre peuvent le faire, de limiter son choix à quelqu'endroit dans le *Haut-Canada*.

Parceque, dans le choix de l'endroit où s'assemblera le Parlement Provincial, on devrait consulter les intérêts des habitants des deux sections de la Province et avoir égard à la langue qu'il parlent, parceque pour les raisons données dans les minutes du Comité du Conseil Exécutif de cette Province, dont copie accompagnait le Message de Son Excellence, l'établissement du Siège du Gouvernement dans la cité de *Montréal* contribuerait grandement à promouvoir la prospérité et le contentement du peuple Canadien, en général.

R. B. Sullivan,
Bmy. Joliette,
J. B. Taché,
A. Dionne.

Adam Ferrie,
J. Ems. Irving,
G. J. Goodhue,

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, fondée sur les dites Résolutions.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien transmettre l'Adresse à la Reine au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Honorables MM. de *Blaquière*, *Morris*, *Sherwood* et *Druyer*, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la Chambre avec la dite Adresse.

Lundi, 16 Octobre, 1843.

L'Hon. M. de *Blaquière* a fait rapport que les Honbles. MM. *Morris*, *Sherwood*, *Druyer* et lui-même, s'étaient rendus, conformément à l'Ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir cette Chambre avec son Adresse à Sa Majesté au sujet du Siège du Gouvernement, et que Son Excellence avait fixé demain, à une heure de l'après-midi.

Mardi, 17 Octobre, 1843.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'en conséquence du délai qui avait été occasionné par son entrevue avec Son Excellence le Gouverneur-Général, aujourd'hui, Son Excellence avait bien voulu, à sa sollicitation, fixer demain, à une heure et demie, pour recevoir cette Chambre avec son Adresse à Sa Majesté.

Mercredi, 18 Octobre, 1843.

L'Honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendu aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec Son Adresse à la Reine au sujet du Siège du Gouvernement, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :—

Honorables Messieurs,

Je transmettrai votre Adresse au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *Williams*,

Ordonné, Que mille exemplaires des procédés de cette Chambre, au sujet du déplacement du Siège du Gouvernement, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Boulton* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Cour du Banc de la Reine et la Cour de Chancellerie, à admettre, suivant leur discrétion, *Samuel B. Harrison* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

Résolu, Que la Pétition de *R. Jones*, écuyer, et autres, habitants des paroisses de *Sorel*, *St. Michel*, et autres lieux, soit référée à un Comité choisi, composé de l'Hon. M. *Viger*, l'Hon. M. *Morin*, l'Hon. M. *Watts*, M. *Armstrong*, et M. *Boutillier*, pour en examiner le

Rapport du Comité requis de consulter les Journaux du Conseil Législatif au sujet du Siège du Gouvernement.

Impressions des procédés au sujet du Siège du Gouvernement.

Bill à propos de S. B. Harrison.

On remet les Ordres du jour.

Pétition de R. Jones, écuyer, et autres, référée.

contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Alors, sur motion de M. Cartwright, secondé par M. Prince,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 6 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. M. Sherwood, la Pétition du Conseil de King's College, à Toronto.

Par l'Hon. Procureur-général Baldwin, la Pétition du Révérend A. Gale et autres, habitants de la ville de Kingston.

Par l'Hon. M. Viger, la Pétition de Benjamin Esty, et autres, habitants des paroisses de St. Eustache, St. Benoit, et autres lieux.

Par M. Dunlop, la Pétition de Major Smith et Henry Mosher; la Pétition de Dame Catherine Jane Kidd, veuve de feu Robert Kidd, de la ville de Kingston; et la Pétition de Pale Cuggy, du township de Warwick, dans le district de l'Ouest.

Par M. Cameron, la Pétition de Josias Ritchey, Député-arpenteur.

Par M. Christie, la Pétition de William Tate et George Tate, faisant le commerce de transport entre les Ports de Montréal et de Québec.

Par M. De Witt, la Pétition de Henry Corse, et autres, habitants de la cité de Montréal.

Par M. Henry Smith, la Pétition de William Hunt, et autres, habitants du township de Pittsburgh.

Par M. Lacoste, la Pétition de Laurent Benoit, fils, et autres, de la paroisse de St. Antoine, de Longueuil, et de Boucherville.

Par M. Holmes, la Pétition du Révérend William Thompson, et autres, habitants de la cité de Montréal et de ses environs; la Pétition du Révérend Mark Willoughby, et autres, habitants de la cité de Montréal et de ses environs, (relativement à l'éducation); la Pétition du Révérend David Black, et autres, habitants de Ste. Thérèse de Blainville et de ses environs, (relativement à l'Université du Collège McGill); et la Pétition du Révérend David Black, et autres, habitants de Ste. Thérèse de Blainville, et de ses environs, (relativement à l'Acte passé par le Synode Presbytérien du Canada, en Juillet dernier).

Par M. Cartwright, la Pétition du Très-révérend Evêque de Toronto, exposant :—

Qu'il a été présenté un Bill à votre Honorable Chambre, intitulé, "Bill pour pourvoir à ce que les fonctions Collégiales et Universitaires du Collège établi en la cité de Toronto, dans le Haut-Canada, puissent s'exercer séparément; pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante;" et que ce Bill, selon votre Memorialiste, contient des dispositions qui attaquent la liberté de conscience, renversent tout droit de propriété, et répugnent entièrement à la constitution Britannique, et à la liberté civile et religieuse. Et quoique votre Memorialiste soit d'avis qu'il est impossible pour votre Honorable Chambre d'appuyer une mesure aussi pernicieuse pour les plus chers intérêts de l'humanité, néanmoins, le fait seul qu'elle a été présentée est si alarmant, qu'il croit devoir signaler brièvement l'objet, le caractère et les conséquences d'une pareille mesure.

Et d'abord son objet.—Ce Bill a principalement pour objet de placer l'erreur, dans ses diverses formes, sur un pied d'égalité avec la vérité, en encourageant dans la même institution un nombre illimité de sectes dont les doctrines sont parfaite-

ment inconciliables, principe athéiste dans sa nature, et tellement monstrueux dans ses conséquences, que s'il était mis à effet avec succès, il détruirait tout ce qui est pur et sacré en fait de morale et de religion, et entraînerait à sa suite une plus grande corruption que celle qui régnait pendant les temps hideux de la révolution française, lorsque ce malheureux pays abjura la foi chrétienne et éleva à sa place l'idole de la déesse de la raison. Un abandon aussi fatal de tout bon principe est sans exemple dans l'histoire du monde, à moins qu'on ne trouve quelque chose de semblable dans l'ancienne Rome payenne qui, pour plaire aux nations qu'elle avait conquises, voulait bien associer les impures idoles de ces peuples avec les siennes propres. 2. D'accord avec ce principe impie, une autre conséquence de ce Bill sera de détruire la charte de l'Université du Collège Royal, de le priver de ses dotations, et de les employer à des objets que feu Sa Majesté le Roi George IV n'a jamais eu en vue, et encore bien moins, ceux qui ont réussi à obtenir cette charte et ces dotations. L'on demandait deux choses: premièrement, les moyens d'instruire les jeunes gens pour en faire des Ministres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, qui est l'Eglise de l'Empire, et celle dont le Souverain est le chef temporel; secondement, le privilège d'ouvrir le Collège de l'Université à toute la population pour y recevoir une éducation convenable aux laïques. Le Souverain, qui régnait alors, accéda gracieusement à ces deux demandes. L'Université fut placée sous la régie d'un Conseil dont les membres étaient tous de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, afin d'établir une parfaite unité sous le rapport important de la religion.

L'Evêque de Québec en était le visiteur, et l'Archevêque de York, le président, afin que l'enseignement religieux de l'Université fût conforme à la doctrine que professait son fondateur royal, doctrine qu'il avait juré de maintenir comme la religion de l'Empire. Or, on doit se rappeler que feu Sa Majesté le Roi George IV avait indubitablement le droit d'octroyer la charte et les dotations; et une fois que cette charte et ces dotations ont été accordées après mûre délibération, comme cela a été fait dans ce cas-ci, je maintiens fermement, mais respectueusement, qu'il n'est libre à aucun pouvoir ou autorité quelconque, de les enlever ou de les employer à des objets étrangers ou contraires aux intentions Royales. Le Roi ne pouvait, d'après le serment qu'il a prêté lors de son couronnement, encourager ou établir aucun autre culte dans l'Université du Collège Royal que le culte national; et il est bien connu que Sa Majesté ne pouvait alors ni n'a jamais pu en professer d'autre; et néanmoins, le Bill dont il s'agit, abandonne l'objet qu'on avait principalement en vue en octroyant cette charte, savoir: que, quant à l'instruction religieuse, la doctrine qu'on y enseignerait serait celle de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, et nulle autre; et il ouvre la porte à toutes les erreurs enseignées par toutes les sectes qui se sont séparées de cette branche pure de l'Eglise Catholique, du Christ. La vénérable Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers a envisagé ce sujet sous le même point de vue; et elle a présenté un choix d'ouvrages des meilleurs Théologiens de l'Eglise Anglicane, jusqu'à la concurrence de £500 sterling, pour commencer à établir une bibliothèque destinée à l'usage du département de la théologie.

Le troisième trait saillant de cette mesure désastreuse est de restreindre la prérogative Royale, au point qu'à l'avenir aucune charte Royale ne pourra être octroyée pour établir des Séminaires, avec pouvoir de conférer des degrés; si ce n'est dans l'institution projetée qui aura ainsi le monopole de toute la science et de ce qu'on appelle théologie; par ce moyen, aucune classe des sujets de Sa Majesté

Pétition du
Lord Evêque
de Toronto.

15 Pétitions
présentées.

Pétition du
Lord Evêque
de Toronto.

Pétition du
Lord Evêque
de Toronto.

ne pourra échapper à l'opération de ses dispositions intolérantes et tyranniques, et établir des Séminaires pour l'instruction religieuse et séculière de la jeunesse, ce qui, certes, est un raffinement d'intolérance et d'esclavage inconnus même dans les tems les plus malheureux.

Le quatrième objet de ce Bill est de proscrire, d'une manière insidieuse et indirecte, mais virtuellement et efficacement, dans une Colonie Britannique, l'Eglise Anglicane, boulevard de la foi Protante et l'Eglise du Souverain et de l'Empire, et de dégrader ses Ministres en les privant de toute éducation professionnelle et des honneurs académiques, si ce n'est aux dépens de leur conscience; et telle est l'hostilité que les auteurs de cette mesure ont manifestée au culte national qu'ils ont même cherché à insulter l'Eglise Anglicane dans la personne de votre Mémorialiste, en inventant pour lui un nouveau titre, au lieu de celui "d'Evêque de Toronto" qui lui a été conféré par son Souverain, à qui seul la constitution Britannique a confié le pouvoir d'établir des évêchés, et de régler les titres des Evêques.

Secondement.—Le caractère de l'Université projetée. Ce caractère a décidément une tendance irréligieuse et révolutionnaire, en ce que non seulement elle expose la religion Chrétienne au mépris d'hommes pervers en introduisant dans le même Séminaire diverses sectes dont les principes religieux sont hostiles et inconciliables, mais en ce qu'il trouble de plus l'ordre social en bouleversant le système de la propriété dans tout le pays. Les titres en vertu desquels l'Université du Collège Royal possède ses dotations sont les mêmes que ceux en vertu desquels tous les autres propriétaires possèdent leurs biens dans cette Colonie; et la Législature pourrait, avec la même justice, saisir et confisquer les propriétés des individus que celles de l'Université. Cette mesure est même plus que révolutionnaire; car la révolution Américaine a laissé intactes les dotations de *King's College* à *New-York*; et cette institution en a encore aujourd'hui la jouissance exclusive; seulement, après la paix de 1783, on a changé le nom de *King's College* en celui de *Columbia College*. Bien loin de renverser ou même de molester, en aucune manière, les institutions littéraires et religieuses, nos voisins ont toujours montré le plus grand zèle pour les encourager et les maintenir, et ils n'ont jamais tenté d'introduire un principe aussi monstrueux que celui de réunir, dans une seule et même institution, toutes les différentes espèces de sectes religieuses. Au contraire, ils ont accordé séparément, et avec beaucoup de libéralité, des sommes d'argent aux Collèges appartenant aux diverses croyances, et ils ont veillé avec le plus grand soin à protéger et maintenir la liberté de conscience: ils ont senti que pour bâtir et édifier, il fallait de la sagesse et du talent, mais que la destruction et le renversement de tout ce qui est utile, vénérable et sacré, n'était que l'œuvre d'un pouvoir arbitraire et insensé. Le résultat le plus saillant d'un essai comme celui de réunir toutes les dénominations de Chrétiens, et même de personnes qui n'ont aucune religion quelconque, et de leur donner la régie d'une semblable institution, doit être de produire, de toute nécessité, l'anarchie. C'est assurément la première tentative de cette nature que l'on ait jamais eu la pensée de faire dans aucun pays; et l'espoir qu'une Université ainsi régie pourra opérer avec harmonie et efficacité, est contraire à toute expérience. Il est bien vrai que la Législature a déjà altéré la charte de l'Université, mais la Couronne y avait préalablement consenti, et la partie vitale en était restée intacte. La dotation n'a pas été touchée, et la classe de théologie a été maintenue telle qu'elle existait primitivement; et, tandis qu'il n'est rien de plus libéral et de moins exclusif que la charte actuelle du Collège Royal, elle est en même tems à

l'abri de l'anarchie et de la confusion, et son opération est certaine si l'on donne à la Couronne, où il devrait toujours résider, le pouvoir de mettre ses dispositions à effet pour ce qui s'agit des nominations aux charges de l'Université; et je crois fermement que cela sera satisfaisant pour la grande majorité de la population.

Troisièmement.—Ses conséquences. Ce Bill prive de toute participation aux avantages accordés par la charte et la dotation, l'Eglise même à laquelle ils étaient spécialement destinés, si ce n'est à des conditions auxquelles cette Eglise ne peut jamais consentir. L'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande descendrait bien vite, et d'une manière déplorable, de la position sainte et élevée qu'elle occupe actuellement, si elle s'exposait, soit directement ou indirectement, à placer la pureté de sa doctrine et les personnes qui enseignent la foi qu'ils ont puisée à sa grande école, pépinière de ses Prélats, de ses Diacres et de ses Ministres, sous le contrôle d'hommes dont plusieurs n'ont aucun caractère religieux reconnu, et les autres sont les ennemis déclarés de ses articles, de sa croyance et de sa discipline. Quand je considère la grande responsabilité qui pèse sur ceux que Dieu a appelés à veiller sur les études de la jeunesse qui se destine au ministère de notre sainte Eglise, je sens qu'il m'est impossible de lui permettre d'entrer dans une institution semblable à celle que l'on se propose d'établir. Si l'on objecte qu'il ne sera permis ni au Principal du Collège, ni au Bureau de Contrôle, de se mêler des étudiants en théologie, alors pourquoi les attacher à une institution aussi mal combinée que celle que ce Bill veut établir; mais cela ne peut pas être. L'Université projetée, par l'entremise du Principal et de son Bureau de Contrôle, peut passer des lois, les mettre à exécution, et contrôler les divers Collèges, comme elle le juge à propos; et, sous un système semblable, les étudiants de l'Eglise Anglicane et leurs précepteurs ne peuvent se tenir à l'écart des associations dangereuses, et hors la présence continuelle de l'erreur et du schisme pour l'extirpation desquels ils sont tenus de prier. Cette mesure détruit et renverse tout droit de propriété en privant l'Université du Collège Royal d'une dotation qui lui a été donnée par la Couronne, et elle introduit par là un précédent qui tend à saper les fondements mêmes sur lesquels repose la société. Si l'on peut toucher aux patentes qui garantissent la propriété, dès lors il n'y a plus de sûreté ni de permanence pour aucune institution, et la propriété publique et privée se trouve également à la merci d'une majorité changeante et inconsidérée. L'Université du Collège Royal possède ses biens en vertu d'une donation qui lui vient directement de la Couronne; et son titre est aussi clair, si même il ne l'est plus, que ceux en vertu desquels les Institutions Religieuses et Collégiales du *Bas-Canada* possèdent leurs propriétés, quoique celles de *King's College* ne soient ni aussi importantes ni aussi considérables; et si elles sont confisquées sans raison, et employées au gré de la Législature, ce ne sera là que le commencement d'un malheur que tous les hommes honnêtes devront déplorer. Il se peut que l'on trouve une majorité, (je ne le pense pas néanmoins,) qui soit disposée à confisquer la dotation de l'Université du Collège Royal; mais si l'on commettait un pareil acte de spoliation, qui nous dit que dans bien peu de tems, on ne trouvera pas une autre majorité prête, appuyée qu'elle le sera sur un précédent aussi inique, à confisquer les propriétés des établissements religieux du *Bas-Canada*: car l'on ne doit pas supposer, qu'une fois la carrière ouverte, on s'arrêtera dans la voie des confiscations, surtout quand les motifs de tentations seront beaucoup plus forts. La dotation de l'Université du Collège Royal ne se monte qu'à deux-cent-vingt-cinq mille acres de terre, tandis que les propriétés qui appartiennent aux institutions religieuses et

Pétition du
Lord Evêque
de Toronto.

Pétition du
Lord Evêque
de Toronto.

Collégiales du *Bas-Canada*, excèdent deux millions d'acres, ainsi qu'il appert par le tableau suivant :—

Couvent des Ursulines de Québec..	164,616
Do Trois-Rivières.....	38,909
Récollets	945
L'Evêque et Séminaire de Québec.	693,324
Jésuites	891,845
St. Sulpiciens de Montréal.....	250,191
Hôpital-Général, Québec.....	28,497
Do Montréal.....	404
Hôtel-Dieu, Québec.....	14,112
Sœurs-Grises.....	42,336

2,125,179 acrs.

Votre Mémorialiste ne veut point que l'on touche à un seul acre de ces dotations ; elles sont toutes dédiées à des objets sacrés, et doivent être sacrées. Ce qu'il prétend, c'est que la dotation de l'Université du Collège Royal est également sacrée ; et que si l'on s'en empare, (ce qu'à Dieu ne plaise), le tems viendra tôt ou tard, où un précédent aussi funeste sera suivi pour les confisquer. En conséquence, votre Mémorialiste demande que la dotation de l'Université du Collège Royal demeure intacte telle qu'elle est actuellement ; et il est convaincu que ceux qui désirent de bonne foi conserver celles du *Bas-Canada*, ne peuvent, sans inconséquence, voter pour la confiscation de la première. Si l'on adoptait malheureusement une telle mesure, une troisième conséquence en découlera, qui fera beaucoup de tort au caractère et au fonctionnement de la constitution Britannique. La Couronne se trouvera dégradée aux yeux du peuple, l'on méprisera à l'avenir ses dons comme du papier blanc, et l'influence salutaire du Souverain et du Représentant sera nulle et méconnue.

Une quatrième conséquence serait la disgrâce certaine qu'une mesure aussi méchante ferait retomber sur la Province, si elle devenait loi. L'on n'a jamais tenté dans un pays, qui se disait Chrétien, de placer toutes les erreurs d'hommes faibles et méchants sur un pied d'égalité avec la vérité évangélique. Une tentative a été faite, il est vrai, en *Prusse*, il y a quelques années, par un acte de pouvoir tyrannique à peine compatible avec le despotisme même, d'amalgamer pour ainsi dire le Luthéranisme et le Calvinisme, mais cette tentative a échoué d'une manière signalée. Les hommes ne sont pas des machines, et leurs esprits n'est pas malléable comme le fer. Quelle triste preuve des progrès de l'intelligence dans le dix-neuvième siècle que cette mesure malhonnête et intolérante !

Une autre conséquence de cette mesure, c'est qu'elle détruit le prix des degrés académiques ; car ceux qu'elle confèrera seront tout au plus reconnus en cette Province, tandis que les degrés conférés en vertu de la charte Royale sont reconnus dans tout l'empire Britannique, parcequ'ils émanent de la Couronne. Ainsi la destruction de la charte de l'Université du Collège Royal entraîne avec elle celle de tout ce qui est honorable dans les degrés, et les laisse sans aucune valeur. En outre, les dispositions du Bill ôtent le plus faible espoir de voir jamais personne doter, par legs ou donation, un Séminaire littéraire ou religieux dans cette malheureuse Province. L'on ne trouvera personne assez insensée pour le faire, avec des restrictions aussi absurdes et qui privent le donateur de conférer le pouvoir de régir sa dotation par qui il lui plaît et de la manière qu'il l'entend ; ou pour demander à la Couronne les immunités et privilèges essentiels à une Université, et qui lui donnent de la dignité et de l'importance. Une nouvelle conséquence pernicieuse qui doit dériver de cette mesure, c'est l'exemple qu'elle donne de se mêler continuellement, et session après session, des Séminaires d'étude auxquels l'on ne devrait jamais toucher, excepté dans les cas d'une extrême

nécessité. Les clameurs insensées et injustes qui se sont élevées contre l'Université du Collège Royal ont été jusqu'au point, il y a quelques années, qu'un Gouvernement plus disposé alors à céder à l'expédience qu'à adhérer aux bons principes, s'est laissé entraîner à appuyer certains amendements (comme on les appelait) à la charte, auxquels, par amour de la paix, le Conseil Collégial a acquiescé avec répugnance, et certainement dans l'espérance que l'institution ne serait jamais molestée davantage. Mais quoique ses ennemis aient été satisfaits pendant un tems, le désir de la nouveauté, qui est généralement le fruit de l'absence de principes exacts, a fait naître un nouveau complot contre le Collège Royal, dont le résultat est la mesure qui est maintenant devant votre Honorable Chambre, laquelle paraît avoir réuni cordialement les ennemis de ce Collège (s'ils ne le sont pas sur autre chose) dans leur haine implacable contre l'Eglise Anglicane ; ils sont prêts à abandonner ou à modifier leurs vues et leurs doctrines particulières, pourvu qu'ils puissent accomplir la destruction de la seule institution littéraire et religieuse un peu importante qui existe dans la Province du *Haut-Canada*. On donne ainsi un exemple propre à porter continuellement le trouble dans l'Université du Collège Royal, et à détruire cette tranquillité et ce repos qui sont essentiels à la prospérité et au bien-être des asiles de la science.

Quatrièmement.—Ayant ainsi parlé des objets, du caractère et des conséquences de la mesure projetée pour anéantir l'Université du Collège Royal, et se saisir de ses donations, votre Mémorialiste ne croit pas qu'il soit nécessaire de s'appuyer sur les détails du Bill ; car s'il est basé, comme votre Mémorialiste en est convaincu, sur des principes qui sont incompatibles avec les droits de la conscience, et avec la liberté civile et religieuse, il importe peu que l'on fasse ou non des objections aux points mineurs, telles que l'ignorance déplorable qui se manifeste partout relativement aux institutions littéraires, la fabrique lourde et impraticable qu'on veut élever, la nature discordante des corps auxquels on veut déléguer les divers pouvoirs, etc. etc. etc.

Il suffira peut-être de remarquer que l'adoption du Bill aura l'effet de détruire, sans la moindre nécessité, une belle institution, qui, si elle n'était pas inquiétée, jeterait en peu de tems de l'éclat sur toute la Province ; car la Législature peut très-bien accorder des dotations aux autres sectes Chrétiennes qu'elle se fera un plaisir d'honorer, sans trancher sur les droits de l'Eglise Anglicane, ou l'intégrité de l'Université du Collège Royal.

Pour conclure, votre Mémorialiste réclame respectueusement, mais comme un droit, la continuation de la même protection et des mêmes privilèges et immunités pour l'Université du Collège Royal, que possèdent sans trouble ni molestation les Séminaires et Institutions Romaines Catholiques du *Bas-Canada*, et auxquels elle a également droits d'après tous les principes d'honneur et de justice.

Si votre Mémorialiste avait le malheur de ne pas arrêter les progrès de ce Bill fatal dans la Législature Provinciale, il aura toujours la consolation de savoir que c'est une de ces mesures qui ne peuvent être finalement passées par les autorités coloniales, puisqu'elle touche aux principes les plus importants de la religion révélée et les compromet, et qu'elle doit être soumise au Parlement Impérial. Il est convaincu que ce corps auguste regardera cette mesure sous le même point de vue que lui, c'est-à-dire, comme hostile à tous les bons principes humains et divins, contraire à la conscience et à l'ordre social, et enfin comme une de celles qu'une nation chrétienne ne peut songer un moment à accueillir et appuyer.

John Toronto. (L. S.)

Pétition du
Lord Evêque
de Toronto.

On lit la Pétition du Lord Evêque de Toronto.

Sur motion de *M. Cartwright*, secondé par *M. Prince*,

Ordonné, Que la dernière précédente Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huitième de Juin, 1841, soit suspendue quant à la dite Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *W. T. Cameron*, et autres, habitants de la ville de *Niagara*, et ses environs, demandant qu'il soit fait certains amendements à la charte de l'Université de *King's College*.

De *C. O. Ermatinger*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Armand Ouest*, demandant qu'il soit fait certains amendements à l'Acte des écoles élémentaires.

De *Hugh Urquhart*, et autres, habitants de la ville de *Cornwall*, et ses environs, demandant qu'il soit fait certains amendements à la charte de l'Université de *King's College*.

De *Thomas Webb*, et autres, membres de la Congrégation des Baptistes, à *Walpole*, dans le district de *Niagara*, demandant que toutes les classes des sujets de Sa Majesté puissent également profiter des avantages qu'offrent l'Université de *King's College* à *Toronto*, et le Collège *McGill* à *Montréal*.

De *James Garrick*, et autres, membres de l'Eglise de *St. Andrew* à *Niagara*, en rapport avec le Synode du *Canada*, demandant qu'il soit passé un Acte pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise d'*Ecosse* en cette Province.

De *Jean-Baptiste Daut*, et autres, habitants de la paroisse de *St.-Eustache*, dans le comté du *Luc-des-Deux-Montagnes*, demandant qu'il leur soit permis de se servir de telles espèces de voitures d'hiver, qui leur paraîtront les plus avantageuses.

De *Dame Jane McEleran*, veuve de feu *Alexander McElheran*, sergent dans le 3^e Régiment de la Milice de *Northumberland*, du township de *Murray*, dans le district de *Newcastle*, exposant que son mari étant mort à la suite des fatigues et de la misère qu'il a endurées au service de Sa Majesté, pendant la dernière rébellion, elle se trouve dans la plus grande pauvreté, et demandant une allocation.

De *Hugh Campbell*, et autres, habitants du district de *Brock*, demandant que le Bill de l'Université, qui est maintenant devant la Chambre, devienne loi.

De *William Barker*, et autres, habitants du village de *Paris*, et autres lieux, demandant que le Bill de l'Université, qui est maintenant devant la Chambre, devienne loi.

Pétitions référées.—*John H. Cornell* et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *John H. Cornell*, et autres, habitants du township de *Norwich*, dans le district de *Brock*, soit référée au Comité de toute la Chambre sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*.

P. C. Valois.

Ordonné, Que la Pétition de *P. C. Valois*, et autres, habitants de la paroisse de *Lachine*, et autres lieux, et la Pétition de *William Mackintosh*, et autres, habitants du bas de *Lachine*, toutes deux présentées à la Chambre, le deux d'Octobre dernier, soient référées au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Simon Valois*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Michel*, *Côte-de-la-Visitation* et du *Courant-St.-Marie*, dans la paroisse de *Montréal*, et autres références.

Ordonné, Que la Pétition du Très-révérend Evêque de *Toronto* soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Lord Evêque de Toronto.

Sur motion de *M. Leslie*, secondé par *M. DeWitt*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, toutes dépêches ou communications qui ont été reçues du Ministre Colonial, ou par lui transmises, au sujet des droits prélevés sur les sucres bâtards.

Droits sur les sucres.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Hon. *M. Sherwood*, secondé par *M. Price*,

W. M. Kelly, écuyer.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, aussitôt que faire se pourra, copies de tous papiers, documents et communications, qui se rattachent, en aucune manière que ce soit, à la destitution ou au motif qui a été la cause de la destitution, de *William Moore Kelly*, écuyer, de sa charge comme collecteur des douanes au Port de *Toronto*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Franchère* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, jusqu'au vingt-cinq de Décembre prochain, pour cause de mauvaise santé.

Congé accordé à *M. Franchère*.

Sur motion de *M. Hale*, secondé par *M. Quesnel*,
Ordonné, Que le temps, fixé pour la réception des Bills Privés, soit prolongé jusqu'au treize du courant.

Bills privés.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de *M. Prince*, *M. Merritt*, Sir *Allan N. MacNab*, l'Hon. *M. Sherwood* et *M. Crane*, pour constater s'il est possible d'adopter quelque plan pour indemniser les personnes qui ont subi des pertes pendant les dernières rébellion et invasions dans la ci-devant Province du *Haut-Canada*, et qui ont présenté leurs réclamations, et pour mettre à effet les dispositions de certains Actes de la Province du *Haut-Canada* et de cette Province, passés dans les 3^e, 4^e et 5^e années du Règne de Sa présente Majesté la Reine *Victoria*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Indemnités.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi relative à l'Administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Administration de la Justice au B.C.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Leslie a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Leslie* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Jeudi prochain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

On remet des Ordres du jour.

Alors, sur motion de *M. Hamilton*, secondé par *M. Forbes*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Novembre, 1843.

Election de
Hastings.

M. L'ORATEUR a informé le Chambre que le **M. Greffier** de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection d'un Membre pour le comté de *Hastings*.

Et le dit certificat a été lu, et il est comme suit :—

Province du *Canada*.Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 7 Novembre, 1843.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *Writ* d'élection, daté le neuvième jour d'Octobre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour le comté de *Hastings*, (*William Hutton*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour représenter le comté de *Hastings*, dans le présent Parlement, *Edmund Murney*, écuyer, du township de *Thurlow*, dans le comté et Province susdits, a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *Writ*, daté le quatrième jour de Novembre présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.Rapport sur
l'éducation au
Bas-Canada.

L'Honorable *M. Morin*, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Le Rapport du Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1842.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (Z).)

La Pétition suivante a été présentée, et mise sur la table :—

Par le Capitaine *Steele*, la Pétition de *Michael Ryan*, et autres, habitants des townships d'*Adjula* et *Mono*.

Ordonné, Que deux-cent-cinquante exemplaires du Rapport du Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1842, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

On remet un
Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Jurés, Jurys et Enquêtes en cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, soit remis à Lundi prochain.

E. Murney,
écuyer, prend
son siège.

Edmund Murney, écuyer, membre pour le comté de *Hastings*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit, devant les Commissaires, le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Limites des
cités, etc.

Ordonné, Que *M. Murney* soit ajouté au Comité choisi, nommé pour s'enquérir des limites et divisions actuelles de la cité de *Toronto*, et des diverses villes et villages du *Haut-Canada*, dans lesquelles il a été établi des règlements de police.

Bill de l'Uni-
versité.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à ce que les fonctions collégiales et universitaires du Collège établi en la cité de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, puisse s'exercer séparément, pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante, soit remis à Jeudi, le seize du courant.

p 2

M. Prince, président du Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stewart*, écuyer, comme membre pour représenter le comté de *Russell*, dans ce présent Parlement, a fait rapport à la Chambre :—

Election de
Russell.

“ Que, conformément à l'ajournement, le Comité s'était assemblé à 11 heures, ce jour, et avait attendu l'espace d'une heure, à l'expiration de laquelle *M. Williams*, l'un de ses membres, étant absent, le Comité s'était ainsi trouvé dans l'impossibilité de procéder aux affaires, et il a demandé qu'il lui fût permis d'en faire rapport à la Chambre.”

M. Williams étant présent à la Chambre lorsque le Rapport a été fait, *M. l'Orateur* l'a sommé de s'excuser; en conséquence, il a fait ses excuses, et la Chambre les a acceptées.

Ordonné, Que *M. Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Banques à charte, en cette Province, à tenir des livres ouverts, dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques.

Banques.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Samedi prochain.

Ordonné, Que *M. Duggan* et *M. Morris* soient ajoutés au Comité choisi, nommé pour constater s'il est possible d'adopter quelque plan pour indemniser les personnes qui ont subi des pertes pendant les dernières rébellion et invasions dans la ci-devant Province du *Haut-Canada*.

Indemnités.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir un système de contributions plus juste et plus équitable dans les divers townships, villes et cités du *Haut-Canada*, soit remis à Jeudi, le seize du courant.

On remet un
Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, et autres articles de cette nature, soit remis à Vendredi prochain.

Bill pour régler
le mesurage
des bois.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer l'Acte qui est maintenant en vigueur pour l'établissement et le maintien des écoles; pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux écoles pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois, soit remis à Lundi prochain.

Bill des écoles
élémentaires.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs, soit remis à Vendredi prochain.

On remet un
Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Actionnaires des diverses Banques, y mentionnées, responsables seulement jusqu'à la concurrence du montant des Actions pour lesquelles ils ont souscrit, et pour amender à cet effet les divers Actes qui créent telles responsabilités.

Bill des Actions
des Banques.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Association
Coloniale de
l'Amérique du
Nord, en Ir-
lande.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord en Irlande, soit remis à Vendredi prochain.

Canal Welland.

Sur motion de l'Hon. M. *Hincks*, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Small*.

Résolu. Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender un certain Acte du Parlement du Haut-Canada, passé dans la septième année du Règne de feu Sa Majesté *Guillaume IV*, intitulé, "Acte pour pourvoir à achever permanentement le Canal de *Welland*, et pour d'autres fins y mentionnées," et aussi, un certain autre Acte du Parlement du Haut-Canada, passé dans la 4^e et 5^e année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser la Province à acheter les parts dans le Canal de *Welland* qui appartiennent aux individus."

Licences de
mariage.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *DeWitt*, Que l'Etat présenté à la Chambre, le seize d'Octobre dernier, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément à son Adresse du 10 Octobre, 1842, indiquant la manière dont on a disposé des deniers, provenant des Licences de mariages, depuis le 10 Février, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842, soit référé à un Comité spécial de sept Membres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et d'en faire rapport avec toute la diligence convenable, et qu'il soit une instruction au dit Comité de s'enquérir et faire rapport s'il est expédient d'accuser ceux des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, en cette Province, qui ont osé s'approprier ou qui ont conseillé ou permis à d'autres de s'approprier aucune partie de ces fonds, sans en avoir, au préalable, obtenu l'autorisation du Parlement Provincial.

L'Hon. M. *Boulton* a proposé en amendement, secondé par M. *Wakefield*, Que tous les mots après le mot "convenable," dans la dite motion, soient retranchés.

L'Hon. M. *Viger* a alors proposé, secondé par M. *Dunlop*, Que la considération des dites motions soit remise à Jeudi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion d'amendement, la Chambre s'est divisée sur icelle; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

Et la question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que M. *Christie*, M. *Wakefield*, l'Hon. M. *Sherwood*, M. *Quesnel*, M. L. M. *Viger*, M. *Cartwright*, et l'Hon. M. *Neilson*, composent le dit Comité.

Retour des
Ordres de Cour.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour établir un moyen plus sommaire d'obliger les Shérifs et Coronaires, dans cette partie de la Province, nommé le Haut-Canada, à rapporter les Ordres de Cour ou autres Exécutions, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Pont de Cata-
rakoui.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender la charte de la Compagnie du Pont de *Catarakoui*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems;

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour changer et amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer du Port de *Kingston*, a été lu une seconde fois.

Chemin de fer
du Port de
Kingston.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender la charte de la Compagnie du Canal de *Niagara*, étant lu,

Compagnie du
Canal de *Ni-*
gara.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le quinze du courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité permanent sur les Impressions, étant lu;

Rapport sur les
Impressions.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Roblin* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, au sujet des droits Impériaux payables sur les importations, dans cette Province, d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles qui ne sortent point des presses Britanniques, étant lu;

Droits Impé-
riaux.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Simpson* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Simpson* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres, a été lu une seconde fois.

Cyprian Mor-
gan.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, a été lu une seconde fois.

Bill pour régir
les douanes

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du Haut-Canada, étant lu;

Bill pour incor-
porer les villes,
etc. du H.-C.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Child* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Child* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Jeudi prochain.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

On remet des
Ordres du jour

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 Novembre, 1843.

3 Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Crane*, la Pétition de *Major Smith*, et autres, du township d'*Edwardsburgh*, dans le district de *Johnstown*.

Par M. *Morris*, la Pétition des Ministre et Congrégation de l'Eglise *St. Andrew*, rue *St. Pierre*, *Montréal*.

Par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, la Pétition de *Charles Cuzeau*, et autres, inspecteurs et mesureurs de bois commissionnés, de la cité de *Québec*.

Cyprian Morgan.

Un Bill, grossoyé, pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Morris* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Chemin de fer
du Port de
Kingston.

Un Bill, grossoyé, pour changer et amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer du Port de *Kingston*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Henry Smith* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil de *King's College* à *Toronto*, demandant à être entendu par son Conseil, à la barre de la Chambre, au sujet du Bill pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université de *King's College*, et pour défendre ses privilèges, sa propriété et ses droits.

Du Révérend *A. Gale*, et autres, habitants de la ville de *Hamilton*, demandant qu'il soit fait certains amendements à la charte de l'Université de *King's College*.

De *Benjamin Esty*, et autres, habitants des paroisses de *St. Eustache*, *St. Benoit*, et autres lieux, contre le privilège exclusif réclamé par *Hyacinthe St. Germain*, et *J. Gaspard Laviolette*, relativement à un pont sur la rivière *Jésus*, de *St. Eustache* à *St. Rose*.

De *Major Smith*, et *Henry Mosler*, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes pendant l'année 1838.

De *Dame Catherine Jane Kidd*, veuve de feu *Robert Kidd*, de la ville de *Kingston*, demandant l'octroi d'une pension, comme veuve du dit *Robert Kidd*, qui est mort du froid qu'il a enduré en servant pour la défense de la Province.

De *Patt Cuggy*, du township de *Warwick*, dans le district de l'Ouest, exposant qu'en conséquence d'une blessure, reçue au service de Sa Majesté, il est hors d'état de se procurer les moyens de subsistance, et demandant une allocation.

De *Josias Richey*, Député-arpenieur, demandant qu'il soit passé une loi pour régler les arpentages en cette Province.

De *William Tate* et *George Tate*, faisant le commerce de transport entre les ports de *Montréal* et de *Québec*, demandant que l'Acte, qui établit la Maison de *Trinité* de *Montréal*, soit amendé.

De *Henry Corse*, et autres, habitants de la cité de *Montréal*, demandant à être exemptés de l'opération de certaines dispositions du Bill qui autorise la Corporation de *Montréal*, à acheter l'Aqueduc de la dite cité.

De *William Hunt*, et autres, habitants du township de *Pittsburg*, demandant qu'il ne soit pas accordé de nouveaux pouvoirs à la Compagnie du Pont de *Catarakoui*.

De *Laurent Benoit*, fils, et autres, de la paroisse de *St. Antoine de Longueuil* et de *Boucherville*, demandant que l'Ordonnance relative aux voitures d'hiver soit mise en force, telle qu'elle a été passée par le Gouverneur et le Conseil Spécial, et que les amendements, faits à la dite Ordonnance, soient révoqués.

Pétitions lues.

Du Révérend *William Thompson*, et autres, habitants de la cité de *Montréal*, et de ses environs, demandant que l'Acte des écoles élémentaires soit amendé, de manière à placer les "Frères de la Doctrine Chrétienne," sur le même pied que les autres étrangers, en ce qui regarde le pouvoir d'instruire la jeunesse de la Province.

Du Révérend *Mark Willoughby*, et autres, habitants de la cité de *Montréal*, et de ses environs, demandant que l'Ecriture Sainte soit employée comme livre élémentaire, dans toutes les écoles publiques et Séminaires de la Province, en ce qui regarde les enfants Protestants.

Du Révérend *David Black*, et autres, habitants de *St. Thérèse de Blainville*, et de ses environs, demandant qu'il soit passé un Bill pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*.

Ordonné, Que la Pétition de *John A. Wilkinson*, et autres, habitants du district de l'Ouest, présentée à la Chambre, le dix-huit d'Octobre dernier, et la Pétition de *William Port* et *George Port*, du township de *Tyendinaga*, dans le district de *Victoria*, présentée à la Chambre, le vingt du même mois, soient référées au Comité choisi, nommé pour constater s'il est possible d'adopter quelque plan pour indemniser les personnes qui ont subi des pertes pendant les dernières rébellion et invasions dans la ci-devant Province du *Haut-Canada*.

Pétitions référées.—*J. A. Wilkinson*, et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *Benjamin Esty*, et autres, habitants des paroisses de *St. Eustache*, *St. Benoit*, et autres lieux, soit référée au Comité permanent des Bills privés.

Benjamin Esty, et autres.

M. *Morris*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Paul Glasford*, et autres, nommés pour surveiller la construction d'une Prison et Cour de Justice à *Brockville*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport sur la Pétition de *Paul Glasford*, et autres.

"Votre Comité a consulté la Pétition dont il s'agit ; et il prend la liberté de faire rapport que les Pétitionnaires ont été chargés de surveiller la construction d'une nouvelle Prison et d'une Maison de Justice à *Brockville*, district de *Johnstown*, en vertu de la 1^{ère} Vict. chap. 28, qu'ils ont effectivement bâti un édifice solide et convenable, mais que la dépense a excédé la somme allouée par le dit Acte, tout en suivant rigoureusement le plan tracé et approuvé par le Bureau général des Commissaires, nommés en vertu de la 1^{ère} Vict. chap. 5. En conséquence, votre Comité recommande qu'il soit passé un Acte pour déclarer que les dettes contractées par les Pétitionnaires pour les fins susdites, pour £1000 en sus de ce que le dit Acte les autorisait à dépenser, soient payées par le Conseil de District à même les fonds du district."

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

M. *Thorburn*, du Comité permanent sur les Contingents, a présenté à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Quatrième Rapport sur les Contingents.

"Que le second Rapport de votre Comité a été de nouveau pris en considération, conformément à l'Ordre de votre Honorable Chambre.

Quatrième
Rapport sur les
Contingents.

Que votre Comité trouve que votre Honorable Chambre n'a rien réglé par rapport à la rémunération qui doit être accordée à Messieurs *Alfred* et *Alpheus Todd* pour le tems qu'ils ont été employés à travailler aux Indexs. Il a été nommé un Comité dans cette vue pendant la dernière Session; mais il n'a pas fait de rapport, comme on le verra par la lettre de *E. Parent*, écuyer, Président de ce Comité; néanmoins, il paraît que le Président s'est exprimé de manière à leur donner à entendre qu'ils auraient quinze chelins par jour. Quoique votre Comité soit pleinement convaincu que la Chambre n'ait donné aucune promesse qui puisse la lier à cet égard, il croit, néanmoins, que l'on manquera à la bonne foi, si l'on ne plaçait une certaine confiance à la promesse donnée par un Président au sujet des affaires soumises aux délibérations du Comité dont il est Président.

Après mûre délibération, votre Comité suggère respectueusement deux modes d'arranger cette affaire; le premier serait de placer ces Messieurs comme Clercs sur un pied permanent, depuis l'époque et en la manière indiquées dans le Rapport qu'il a reçu ordre de considérer de nouveau; et le second, de leur accorder 12s. 6d. par jour, conformément au mémoire ci-joint qui indique le montant qui revient à chacun d'eux, depuis le commencement de ce Parlement jusqu'à l'ouverture de la présente Session, ce qui embrasse une période de deux ans, trois mois et demi.

Votre Comité ne voit aucun motif de se départir de la recommandation qu'il a faite d'abolir la charge d'Assistant-bibliothécaire; il recommande, en conséquence de payer 15s. par jour à *Alpheus Todd* pour ses services dans la bibliothèque et 10s. par jour pendant la vacance, lorsqu'il sera employé à travailler aux Indexs ou à tout autre ouvrage qu'il sera chargé de faire comme écrivain.

Après avoir de nouveau considéré la question des Indexs, votre Comité soumet à votre Honorable Chambre le résultat de ses délibérations sur les dépenses des bureaux du Greffier de la Chambre. Votre Comité a chargé le Greffier de lui présenter un Etat du personnel de ses bureaux, et des changements qu'il y aurait à faire sous le point de vue de l'utilité et de l'économie; votre Comité l'a annexé à ce Rapport.

En conséquence, votre Comité s'abstient de recommander de nommer aucun nouveau Greffier permanent, et que ceux qui sont maintenant employés, savoir:—

<i>Alfred Todd</i> , 10 années de service,	} Clercs subor-
<i>Thaddeus Patrick</i> , 10 do. do.	
<i>J. B. Moraud</i> , 12 do. do.	
<i>Henry Hartney</i> , 4 années et 8 mois de service.	
<i>Andrew Stuart</i> , 4 do. service.	
<i>William Lindsay</i> , 2½ do. do.	
<i>William Le Moine</i> , 1 do. do.	
<i>W. A. Himsforth</i> , 1 do. do.	
<i>King Barton</i> , 8 do. do. dans la Chambre d'Assemblée, dont une année comme écrivain surnuméraire.	
<i>Charles FitzGibbon</i> , pendant la présente Session à la place de son frère,	

soit continués comme écrivains surnuméraires à raison de 15s. par jour à commencer depuis cette Session, et qu'à l'avenir le Greffier soit tenu de choisir les Greffiers permanents parmi ce nombre et selon leurs mérites, chaque fois que l'occasion se présentera; et aussi que les écrivains temporaires qui seront employés par le Greffier, pendant les Sessions, ne reçoivent que 10s. par jour seulement. Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

David Thorburn,
Président.

Chambre de Comité,
7 Novembre, 1843.

Quatrième
Rapport sur les
Contingents.

MEMOIRE des comptes de *Alfred* et *Alpheus Todd*, pour avoir travaillé aux Indexs jusqu'à la présente Session, (tel qu'inspecté par le Comité):—

Alfred Todd.

Pour la vacance de 1842, depuis le 21 Mars jusqu'au 7 Septembre, (123 jours de travail à raison de 12s. 6d. par jour, les Dimanches non compris)..	£76 17 6
Pour la vacance de 1843, depuis le 18 Novembre jusqu'au 28 Septembre, (do. do.), 269 jours, à raison de 12s. 6d. par jour	168 2 6
	£245 0 0
(Reçu du Greffier de la Chambre à compte, £105.)	
Pour ses services comme écrivain surnuméraire pendant les deux dernières Sessions...	244 10 0
	£489 10 0

Alpheus Todd.

Pour la vacance de 1842, depuis le 22 Octobre jusqu'au 8 Septembre, 260 jours de travail, à raison de 12s. 6d. par jour, (les Dimanches non compris),	£162 10 0
Pour la vacance de 1843, depuis le 17 Octobre jusqu'au 23 Septembre, (do. do.), 271 jours, à raison de 12s. 6d. par jour	169 7 6
	£331 17 6
(Reçu du Greffier de la Chambre à compte, £160.)	
Pour ses services comme Assistant-bibliothécaire pendant les deux dernières Sessions....	229 0 0
Pour faire un sommaire des procédés de la Chambre	12 10 0
	£ 573 17 6

Quatrième
Rapport sur les
Contingents.

Bureau du Greffier, Assemblée Législative,
Kingston, 28 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

Conformément à l'ordre du Comité permanent des Comptes Contingents, qui m'enjoint de lui présenter un Rapport sur le personnel de mes Bureaux, et si je pense "qu'il est nécessaire de faire quelques changements pour faciliter l'expédition de la Chambre, en plaçant un plus grand nombre de clercs sur un salaire annuel, et si l'on ne devrait pas changer, dans des vues d'économie, le mode actuel de payer les écrivains surnuméraires à raison de 10s. par jour de six heures;" j'ai l'honneur de faire rapport, que je considère que les salaires annuels des officiers permanents de la Chambre sont pleinement suffisants pour les rétribuer. Pendant les séances du Parlement, il est absolument nécessaire d'employer des écrivains surnuméraires à tant par jour, sans quoi les affaires de la Chambre seraient grandement retardées. Par exemple, dans le moment actuel, chaque officier, soit permanent ou surnuméraire, est pleinement employé aux affaires de routine de la Chambre, tel qu'à faire et préparer le Journal, dresser les Ordres du jour, les Listes des Comités, et les Ordres de référence, grossoyer les Bills, endosser les Pétitions et les Documents publics mis devant la Chambre, (et ils sont plus volumineux cette Session qu'à l'ordinaire), copier pour les imprimeurs, leur préparer de la matière et corriger les épreuves; assister aux séances des Comités spéciaux et permanents, prendre des notes et recevoir des témoignages; traduire en français presque tous les documents présentés à la Chambre et en faire une copie au net, et faire beaucoup d'autres ouvrages qu'il est presque impossible d'énumérer ici; et je trouve dans le moment actuel que je n'ai pas même assez d'assistance pour expédier l'ouvrage avec célérité. Vendredi, des communications très-importantes concernant l'éducation, ont été présentées à la Chambre, et elle en a ordonné l'impression dans les deux langues; il sera absolument nécessaire que ces documents soient entre les mains des Membres, afin qu'ils puissent les consulter, avant de passer un nouveau Bill d'éducation; et je déclare solennellement qu'il n'y a pas, dans le moment actuel, un seul écrivain qui ait le loisir de les copier pour les imprimeurs, et qu'à moins que les originaux ne soient envoyés aux imprimeurs, (ce qui est une pratique très-dangereuse), il s'écoulera plusieurs jours avant que les Membres de la Chambre puissent obtenir ces renseignements importants. Je crains, en parlant ainsi, de m'écarter de l'ordre qui m'a été donné par le Comité, mais je crois qu'il est de mon devoir envers la Chambre et envers moi-même, d'exposer ces faits; car je conçois humblement que je ne dois pas avoir les mains liées en ce qui concerne l'expédition des affaires de routine de la Chambre. Je suis responsable que l'ouvrage se fasse avec toute l'expédition possible; et j'ose me flatter que le Comité me fera la justice de dire que, depuis l'ouverture de ce Parlement, je n'ai pas souffert que l'ouvrage fut en retard.

Quant à la question d'économie, savoir, si l'on ne devrait pas changer le mode de payer les écrivains surnuméraires, à raison de 10s. par jour de six heures; je répons, sans hésiter, que ce salaire est beaucoup trop élevé. Je recommande humblement au Comité d'accorder 15s. par jour à cette classe d'officiers, à commencer depuis cette Session, et si l'on avait besoin d'aucun d'eux pendant la vacance, je conçois que 10s. serait une rémunération suffisante. Si le Comité croit qu'il soit nécessaire de donner des salaires permanents à quelques autres clercs, je considère que ce n'est que rendre justice à Messrs. *Alfred Todd* et *Thaddeus Patrick*, de déclarer que le choix devrait tomber sur eux; car j'apprends que, dans le *Haut-Canada*, leur salaire se

montait toujours à la somme de £200. C'est au Comité, néanmoins, à fixer ce salaire comme il le jugera convenable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

W. B. Lindsay,
Greffier de l'Ass.

A *David Thorburn*, écuyer,
Président du Comité permanent sur les Conting.

Ordonné, Que cent-cinquante exemplaires des second et quatrième Rapports du dit Comité soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression
des Rapports.

Ordonné, Que les dits Rapports soient référés à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning*
Taylor, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

Message du
Conseil Légis-
latif.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions à cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Bill des ban-
queroutes.

Aussi, Conseil Législatif,
8 Novembre, 1843.

Siège du Gou-
vernement.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a concouru dans l'Adresse à Sa Majesté, au sujet du Siège du Gouvernement.

Attesté,

Charles De Léry,
Dép. Greffier Cons. Lég.

Et aussi, Conseil Législatif,
8 Novembre, 1843.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagnant les présentes, priant Son Excellence de transmettre l'Adresse à la Reine, au sujet du Siège du Gouvernement, au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, afin qu'elle puisse être mise au pied du Trône; à laquelle il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Attesté,

Charles de Léry,
Député-greffier du Conseil Législatif.

(L'Adresse est comme suit :)

A Son Excellence le Très-honorable Sir *CHARLES THEOPHILUS METCALFE*, Baronnet, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un des Membres du Très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-général et Gouverneur-en-chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle-du-Prince-Edouard, Vice-amiral en icelles, etc. etc. etc.

Adresse.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada, assemblés en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis de présenter à Votre Excellence notre humble demande, que vous

Adresse.

voudrez bien transmettre notre Adresse au sujet du Siège futur du Gouvernement Provincial de Sa Majesté en cette Province, en la manière que Votre Excellence le jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

R. E. Caron, Orateur.

Conseil Législatif,
8 Novembre, 1843.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill des banqueroutes.

Un Bill, grossoyé, du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," a été lu pour la première fois.

Conseil de King's College à Toronto.

Sur motion de l'Hon. M. *Sherwood*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, Que le Conseil de *King's College*, d'*York*, maintenant *Toronto*, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, soit entendu à la barre de cette Chambre par son Conseil contre le Bill intitulé, "Acte pour pourvoir à ce que les fonctions collégiales et universitaires du Collège établi en la cité de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, puisse s'exercer séparément, pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante."

Etat du nom des personnes employées aux départements publics.

Sur motion de l'Hon. M. *Sherwood*, secondé par M. *Dunlop*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, un Etat indiquant les noms de toutes les personnes qui, le premier jour de Janvier, 1838, tenaient quelque emploi dans aucun des départements publics liés aux Gouvernements, soit du *Haut* ou du *Bas-Canada*, les noms de toutes les personnes qui ont été employées dans les dits départements depuis cette époque, soit avant ou depuis l'Union, et jusqu'à ce jour; la date de leur nomination; si elles ont été nommées d'une manière permanente ou temporaire; le montant du salaire de chacune d'elles, s'il a été augmenté de temps à autre; les noms des personnes qui ont été destituées de leurs charges depuis cette époque; si on leur a donné quelques pensions ou indemnités, ou bien si elles ont été nommées à d'autres charges, ou autrement.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Siège du Gouvernement.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse de l'Honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'Adresse réunie à la Reine, au sujet du Siège du Gouvernement, au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, afin qu'elle puisse être mise au pied du Trône, et que le blanc dans icelle soit rempli avec les mots "Assemblée Législative," et que la dite Adresse soit signée par M. l'Orateur, de la part de cette Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Barthe*, *Berthelot*, *Black*, *Boswell*, *Boutillier*, *Chabot*, *Child*, *Christie*, *Crane*, *Derbishire*, *DeWitt*, *Dunn*, *Durand*, *Forbes*, *Foster*, *Gilchrist*, *Hamilton*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Jones*, *Judah*, *Lacoste*, *Lafontaine*, *Leslie*, *D. McDonald*, *J. S. Macdonald*, *Moore*, *Morin*, *Neilson*, *Papineau*, *Parke*, *Powell*, *Price*, *Quesnel*, *Simpson*, *Small*, *Taché*, *Turcotte*, *Turgeon*, *D. B. Viger*, *L. M. Viger*, et *Wakefield*.—(46.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, *Cameron*, *Cartwright*, *Cook*, *Duggan*, *Dunlop*, *Hopkins*, *Johnston*, *McLean*, *Merritt*, *Morris*, *Murney*, *Roblin*, *Henry Smith*, *Hermannus Smith*, *H. Sherwood*, *Stewart*, *Thompson*, *Thorburn*, *Williams* et *Woods*.—(21.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et, *Résolu*, En conséquence.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a concouru dans l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'Adresse réunie à Sa Majesté, au sujet du Siège du Gouvernement, au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, afin qu'elle puisse être mise au pied du Trône. *Ordonné*, Que l'Hon. Procureur-général *Baldwin* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, fixé pour Samedi prochain, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Banques à charte en cette Province à tenir des livres ouverts dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, soit remis à Mardi prochain.

Banques à chartes.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par l'Hon. M. *Viger*,

Ordonné, Que deux cents exemplaires du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada* intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens," et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," soient imprimés dans la langue française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill des banqueroutes.

Ordonné, Que la Pétition du Très-révérend Evêque de *Toronto*, contre le Bill de l'Université du *Haut-Canada*, soit imprimée de nouveau, pour l'usage des Membres de cette Chambre, savoir, mille exemplaires dans la langue anglaise, et deux cents exemplaires dans la langue française.

Pétition du Lord Evêque de Toronto.

M. *Johnston*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender la charte de la Compagnie du Pont de *Catarakoui*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Compagnie du Pont de Catarakoui.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Roblin*, du Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du Comité permanent sur les Impressions, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :—

Impressions.

Résolu, Que les Impressions journalières de la Chambre, durant la présente Session, dans la langue anglaise, soient données à *Edward John Barker*, et celles dans la langue française à Messieurs *Desbarats* et *Derbishire*.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser le Maire, les Echevins et les Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour fournir de l'eau à la cité de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Aqueduc de Montréal.

Aquaduc de
Montréal.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de M. *Holmes*, M. *Quesnel*, M. *M. L. M. Viger*, M. *DeWitt* et M. *Leslie*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

S. B. Harrison.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser la Cour du Banc de la Reine et la Cour de Chancellerie à admettre, suivant leur discrétion, *Samuel B. Harrison* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles respectivement, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Obstruction
des rivières.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*, étant lu : La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Pénitencier
Provincial.

L'Hon. M. *Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Etats des comptes et affaires du Pénitencier Provincial, pour l'année 1842 et 1843, transmis pour l'information de l'Assemblée Législative, en conformité du statut du *Haut-Canada*, 4e Guill. 4, chap. 37.

(Pour les dits Etats, voir Appendice (G. G.))

Pêches Britan-
niques du
golfe St. Lau-
rent.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y nommées, et autres, qui créeront un fonds pour faire le commerce des pêches Britanniques dans le golfe *St. Laurent* et le district de *Gaspé*, et ouvrir des mines dans le dit district, sous les noms et raison de la Compagnie des mines, du commerce et des pêches de *Gaspé*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Roblin* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Vendredi prochain.

Droits Impéri-
aux.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, au sujet des droits Impériaux payables sur les importations, dans cette Province, d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles, qui ne sortent point des presses Britanniques, soit remis à demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

On remet des
Ordres du jour.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Simpson*, secondé par M. *Hamilton*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 9 Novembre, 1843.

Message du
Conseil Légis-
latif.

MESSAGE du Conseil Législatif, par les Maitres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :—

“ Acte pour autoriser le Supérieur et les Directeurs du Séminaire de *Québec* à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à un certain montant, indépendamment de celles qu'ils possèdent déjà.”

Séminaire de
Québec.

“ Acte pour réprimer les Processions des partis, dans certains cas.”

Processions de
partis.

“ Acte pour décourager les Sociétés secrètes.”

Sociétés
secrètes.

“ Acte pour amender l'Acte relatif à la ligne de division entre les districts de *Niagara* et de *Gore*.”

Division du
district de *Gore*
et *Niagara*.

Aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec des amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

“ Acte pour pourvoir à la manière de convoquer les Assemblées publiques en cette Province, et y maintenir l'ordre et pour mieux conserver la paix publique aux dites Assemblées.”

Assemblées
publiques.

“ Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de cette Province.”

Indépendance
du Parlement.

Et aussi,

Conseil Législatif,
Jeudi, 9 Novembre, 1843.

Ordonné, Que les Maitres en Chancellerie se rendent à l'Assemblée Législative, et informent cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à deux heures, à la Maison du Gouvernement, pour recevoir les Adresses des deux Chambres, et que le Conseil Législatif se propose d'être là à ce tems.

Attesté,

Charles De Léry,
Dép. Greffier du Conseil Législatif.

Et ensuite ils se sont retirés.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

5 Pétitions
présentées.

Par M. *Hale*, la Pétition du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres, habitants du *Bas-Canada*.

Par M. *Holmes*, la Pétition de *H. Solomon*, et autres, syndics de la Congrégation des Israélites de *Montréal*.

Par M. *Christie*, la Pétition de *Joseph Pâquet*, et autres, pilotes pour la navigation du *St. Laurent*, entre les ports de *Montréal* et de *Québec*.

Par M. *Lacoste*, la Pétition de l'Honorable *Grant de Longueuil*, et autres, habitants de la ville de *St. Jean*, et de ses environs ; et la Pétition de *Guillaume D'Eschambault*, médecin, du village de *Laprairie de la Magdeleine*.

Un Bill, grossoyé, pour autoriser la Cour du Banc de la Reine et la Cour de Chancellerie, à admettre, suivant leur discrétion, *Samuel B. Harrison* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement, a été lu pour la troisième fois.

S. B. Harrison.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, “ Acte pour autoriser la Cour du Banc de la Reine, et la Cour de Chancellerie, à admettre, suivant leur discrétion, *Samuel Bealy Harrison* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles respectivement.”

Ordonné, Que l'Hon. M. *Boulton* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour amender la charte de la Compagnie du Pont de *Catarakoui*, a été lu pour la troisième fois.

Compagnie
du Pont de
Catarakoui.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Cartwright* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétition lue.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante a été lue :—

De *Michael Ryan*, et autres, habitants des townships d'*Adjala* et *Mono*, demandant une aide pour un chemin.

Pétition de *Henry Gore* et autres, référée.

Ordonné, Que la Pétition de *Henry Corse*, et autres, habitants de la cité de *Montréal*, présentée à la Chambre, le six du courant, soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser le Maire, les Echevins et Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour fournir de l'eau à la cité de *Montréal*.

Huitième Rapport sur les Bills Privés.

M. Hale, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“ Votre Comité a considéré la Pétition de *Alexander Fraser*, de la paroisse de *St. Valier*, et trouve que les faits sont comme suit :—

La Législature du *Bas-Canada*, a passé, dans la 52^e année du Règne de feu Sa Majesté, le Roi *George I.* (chapitre 20.) un Acte qui accorde à *Alexis Gosselin*, le privilège d'un péage, pendant vingt-cinq ans, sur le pont qu'il a construit sur la rivière *Boyer*, dans la dite paroisse ; ce privilège a ensuite été cédé au Pétitionnaire, par l'épouse du dit *Gosselin*, qui l'avait obtenu de lui à titre de donation ; le dit terme est expiré en 1837, et le pont a été détruit par les glaces ; et le Pétitionnaire désire maintenant obtenir l'autorisation de le reconstruire, et le privilège de percevoir les péages pendant cinquante ans.

Votre Comité a interrogé plusieurs Membres de votre Honorable Chambre qui sont plus ou moins au fait des circonstances de l'affaire ; d'après leur témoignage, il paraît que le public souffrira des inconvénients graves si ce pont n'est pas rebâti ; mais comme le Conseil de District n'a pris aucune mesure à cet égard, il est désireux que l'on puisse obliger les habitants de le construire à leurs frais. Votre Comité conçoit donc que le seul moyen de faire disparaître cet inconvénient, est d'accorder au Pétitionnaire le privilège qu'il demande, et de passer un Acte à cet effet, en limitant, néanmoins, la durée de ce privilège à vingt ans, et donnant au Gouvernement le droit de reprendre le pont en aucun tems, en en constatant et payant la valeur, en la manière ordinaire.”

Rapport sur la Pétition de *J. Duval*, &c.

M. Chabot, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *J. Duval*, écuyer, et autres, officiers de la Société d'Education du district de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“ Après avoir consulté la Pétition de *J. Duval*, écuyer, et autres officiers de la Société d'Education du district de *Québec*, qui demandent à être incorporés dans la vue de répandre l'éducation dans la Province, votre Comité est d'avis d'accéder à la demande des Pétitionnaires, et il prend la liberté de recommander qu'il soit introduit un Bill à cet effet.”

Pont de *Boyer*.

Ordonné, Que *M. Taché* ait la permission d'introduire un Bill, pour renouveler et continuer, pour un certain tems, les privilèges accordés par un certain Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, à *Alexis Gosselin*, et ses héritiers ou avans cause, relativement à un certain pont sur la rivière *Boyer*, dans le comté de *Bellechasse*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que *M. Quesnel* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Dames Religieuses du *Sacré Cœur de Jésus*, de la paroisse de *St. Jacques de l'Acadian*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation.

Les Dames Religieuses, &c.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. McCulloch* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, jusqu'au premier du mois prochain, pour affaires urgentes.

Congé accordé à *M. McCulloch*.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé “ Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement de cette Province,” soit maintenant pris en considération.

Indépendance du Parlement.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :—

Feuille 1. ligne 12.—Retranchez “ passation de cet Acte” et insérez “ fin du présent Parlement.”

Feuille 1. ligne 14.—Après “ inhabile à” retranchez le mot “ et” dans la 20^e ligne.

Feuille 2. ligne 27. Après “ lois.” Pourvu toujours que rien de contenu dans la disposition précédente n'affectera, ni ne sera pensé affecter aucune personne qui, étant Membre du Conseil Exécutif, remplira aussi les charges suivantes, savoir : celles de Receveur-général, Inspecteur-général, Secrétaire de la Province, Commissaire des Terres de la Couronne, Procureur-général, Avocat-général, Solliciteur-général, Président du Bureau des Travaux Publics, Régistrateur de la Province, ou Arpenteur-général.

Feuille 2. ligne 41 et 42.—Retranchez “ Après la passation de cet Acte, osera” et insérez, “ qui étant élu après la passation de cet Acte osera.”

Feuilles 2 et 3.—Retranchez les troisième et quatrième clauses.

Feuille 3. ligne 31.—Après “ Juges de Circuit” insérez “ tous les Membres du Clergé de l'Eglise d'Angleterre ou d'Ecosse, et tous Prêtres ou Ministres, soit de l'Eglise de Rome ou de toute autre croyance ou profession religieuse.

Préambule, ligne 3.—Retranchez “ Parlement” et insérez “ Assemblée Législative.”

Titre.—Retranchez “ Parlement” et insérez “ Assemblée Législative.”

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que *M. Price* soit ajouté au Comité permanent de Privilèges et Elections, en remplacement de l'Honorable *George Moffatt*, qui a résigné son siège dans cette Chambre.

Privilèges et Elections.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la régie des Douanes, et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, soit remis à Lundi prochain : les Ordres du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer un Acte passé dans cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres pour payer les taxes

On remet des Ordres du jour. Régie des douanes.

Ventes de terres pour payer les taxes.

Actes officiels
du district
d'Ottawa.Banque de
Niagara.Bill pour con-
server les bêtes
fauves.Compagnie de
Cayuga pour
fabriquer le
verre.Emprisonne-
ment pour
dettes.

Canal Welland.

Parts individu-
elles sur le Ca-
nal Welland.Compagnie
d'Assurance et
de transport en
Canada.Pétition de
J. S. Caldwell,
et autres.Propriétés fon-
cières.

Contingents.

J. A. P. Barbier.

Ajournement.

Obstruction
des rivières.Association de
la bibliothèque
commerciale
de Montréal.

dans le district d'Ottawa;" pour la seconde lecture du Bill pour confirmer et valider certains Actes officiels des offices de Régistrare, Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de District et Régistrare de la Cour *surrogate* du district de l'Ottawa, et pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de Niagara, en prolongeant le tems fixé pour le versement du capital de cette Banque, soient remis à Mardi prochain: les Ordres du jour, pour la seconde lecture du Bill pour la conservation des bêtes fauves et du gibier en cette Province, et pour défendre de chasser le Dimanche; pour la seconde lecture du Bill pour remettre en vigueur un Acte passé par le Parlement de la ci-devant Province du Haut-Canada, dans la 5e Guill. IV, chap. 18, qui incorporait certaines personnes y mentionnées et leurs associés, sous les noms et raison de la Compagnie de Cayuga pour la manufacture du verre, et pour la seconde lecture du Bill pour abolir l'emprisonnement pour dette en exécution d'un jugement, et punir les débiteurs frauduleux, soient remis à Mercredi prochain: l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender un certain Acte du Parlement du Haut-Canada, passé dans la septième année du Règne de feu Sa Majesté Guill. IV, intitulé, "Acte pour pourvoir à achever permanemment le Canal de Welland, et pour d'autres fins y mentionnées;" et aussi, un certain autre Acte du Parlement du Haut-Canada, passé dans la 4e et 5e année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser la Province à acheter les parts dans le Canal de Welland, qui appartiennent aux individus;" soit remis à Jeudi prochain; et les Ordres du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance et des transports intérieurs en Canada, à poursuivre et à être poursuivi au nom de la dite Compagnie: pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de John S. Caldwell, et autres, propriétaires de vaisseaux naviguant dans le golfe St. Laurent; pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas, dans le Canada-Ouest, et pour que la Chambre se forme en Comité sur le troisième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, soient remis à Vendredi, le dix-sept du courant.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, son épouse, soit remis à demain.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à une heure, P.M.

M. Johnston, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisséaux du Haut-Canada, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu pour la troisième fois, Mardi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer les Membres de l'Association de la bibliothèque commerciale de Montréal, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer certaines personnes qui font le commerce de Banque, dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de "La Banque du Peuple," a été lu une seconde fois.

La Banque du
Peuple.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de M. Quesnel, M. Holmes, M. Leslie, M. Simpson et M. Boutillier, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, au sujet des droits Impériaux, payables sur les importations, dans cette Province, d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles qui ne sortent point des presses Britanniques, étant lu;

Droits Impéri-
aux.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Simpson a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Simpson a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:—

1. **Résolu**, Que l'avancement des connaissances utiles est d'une si grande importance qu'il mérite l'attention de tous les gouvernements, et plus particulièrement celle des gouvernements qui se conduisent d'après les principes de la constitution Britannique.

2. **Résolu**, Que l'un des moyens les plus efficaces pour promouvoir cet objet inappréciable est de faciliter l'introduction des meilleurs ouvrages sur les connaissances utiles, au plus bas prix possible.

3. **Résolu**, Que, sans mettre en question la sagesse des réglemens qui prohibent l'importation des contrefaçons d'ouvrages publiés dans le Royaume-Uni, et dont l'auteur s'est réservé le privilège de la réimpression, il n'est, dans l'opinion de ce Comité, ni sage ni compatible avec une saine politique d'entraver l'importation d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles, écrits et publiés originairement dans les pays étrangers.

4. **Résolu**, Qu'en conséquence de la situation et des circonstances particulières de ce pays, une très-grande portion de ses habitants parlent la langue française; et que, pour cette raison, les principaux ouvrages dont elle a besoin dans les trois grandes branches des connaissances, la religion, la littérature et le droit, sont en français, et doivent venir de France.

5. **Résolu**, Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté pour la prier de vouloir bien adopter les mesures qu'elle jugera convenables, en sa sagesse, pour faire disparaître les obstacles occasionnés par les droits considérables que l'Acte du Parlement Impérial a imposés sur les livres de la classe désignée plus haut, et qui sont de nature à promouvoir la dissémination des connaissances importantes; et pour assurer en même tems Sa Majesté que nous sommes convaincus qu'en agréant cette prière, elle augmentera le bonheur et la prospérité de ses sujets en cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial de trois Membres, pour préparer et faire rapport d'un Projet d'une humble Adresse à Sa Majesté, en conformité des dites Résolutions.

Ordonné, Que l'Hon. M. Black, M. Simpson et M. Merritt, composent le dit Comité.

Administration de la Justice au B.C.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé et que le Bill soit référé de nouveau au même Comité spécial auquel il avait déjà été référé.

Incorporation des villes, etc.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Child* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Child* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Alors, sur motion de M. *Dunlop*, secondé par l'Hon. M. *Morin*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Novembre, 1843.

Une heure, P. M.

Election contestée de Russell.

M. PRINCE, président du Comité nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stewart*, écuyer, comme membre pour représenter le comté de *Russell* dans ce présent Parlement, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

« Le Comité choisi, nommé pour décider les mérites de la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, électeurs du comté de *Russell*, se plaignant de l'élection et du retour illégal de *William Stewart*, écuyer, comme membre pour représenter ce comté dans ce Parlement, prend la liberté de soumettre les Résolutions suivantes, comme sa décision finale sur ce sujet :—

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'*Edward Malloch*, écuyer, officier-rapporteur du comté de *Russell*, à la dernière élection d'un Membre pour représenter ce comté dans le Parlement Provincial, ne résidait pas dans le dit comté lors de la dite élection, et n'y avait pas résidé dans les douze mois qui l'ont précédée.

Résolu, Que les dispositions de la 13e section du statut Provincial, de *Victoria*, chap. 1er, n'ont pas été mises à effet quant à la nomination de l'Officier-rapporteur à l'élection dont il s'agit, ni de la part de l'Officier-rapporteur en agissant en cette qualité.

Résolu, Que les dispositions de la dite 13e clause du dit Acte, dans l'opinion du dit Comité, sont établies simplement pour servir de guide, et que leur non-exécution n'est pas suffisante pour vicier l'élection en question.

Résolu, en conséquence, Que l'élection et le retour de *William Stewart*, écuyer, comme représentant du comté de *Russell*, choisi à la dite élection, sont légaux et valables.

Résolu, Que la Pétition d'*Alexander Findlay*, et autres, contre la dite élection, n'est ni frivole ni vexatoire.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

John Prince,
Président.

Chambre de Comité,
10 Novembre, 1843.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à cinq heures, P. M. ce jour.

Ajournement.

M. l'Orateur a fait rapport que les deux Chambres s'étaient rendues auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, ce jour, avec leurs Adresses ; auxquelles Adresses il avait plu à Son Excellence de donner la réponse suivante :—

Réponse aux Adresses des deux Chambres à Son Excellence au sujet du Siège du Gouvernement.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je transmettrai votre Adresse réunie au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, afin qu'elle puisse être mise au pied du Trône.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par M. *Chabot*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Novembre, 1843.

Cinq heures, P. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Deux Pétitions présentées.

Par M. *Foster*, la Pétition d'*H. Robinson*, et autres, habitants des townships de *Stukely*, *Ely* et *Brompton*.

Par M. *Forbes*, la Pétition de la Société d'Agriculture du District Municipal du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer les Membres de l'Association de la bibliothèque commerciale de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Association de la bibliothèque commerciale de Montréal.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Holmes* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours conformément à l'Ordre du jour.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

De *Major Smith*, et autres, du township d'*Edwardsburgh*, dans le district de *Johnstown*, demandant à être indemnisés de la perte de leurs propriétés incendiées, en 1838, par des motifs politiques.

Des Ministre et Congrégation de l'Eglise de *St. Andrew*, rue *St. Pierre*, *Montréal*, demandant que la dite Eglise ne soit pas soumise aux dispositions du Bill relatif au temporel de l'Eglise d'*Ecosse*, maintenant devant la Chambre.

De *Charles Cazeau*, et autres, inspecteurs et mesureurs de bois commissionnés de la cité de *Québec*, demandant qu'il soit fait certains amendements à l'Acte pour régler l'inspection et le mesurage de bois.

M. *Forbes*, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition de *George Bridgman*, et autres, manufacturiers et vendeurs de cuir dans le *Canada-Est*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport sur la Pétition de *George Bridgman*, et autres

« Votre Comité a interrogé plusieurs fabricants de cuir, de bottes et de souliers.

Votre Comité suggère respectueusement qu'il y a deux moyens de remédier aux griefs dont on se plaint dans cette Pétition ; l'un, en imposant des droits encore plus élevés que ceux qui existent actuellement sur le cuir importé des *Etats-Unis* ; et l'autre, en abolissant le droit dont on a frappé les peaux crues ou salées de l'*Amérique du Sud* ; il recommande ce dernier mode comme étant d'une saine politique.

Le droit sur les cuirs manufacturés a été réduit de 30 pour cent *ad valorem*, dont ils étaient passibles en vertu de l'Acte Impérial, à 7 pour cent.

Rapport sur la
Pétition de
George Bridg-
man et autres.

Votre Honorable Chambre ayant adopté le principe des droits protecteurs pour les produits agricoles, il croit devoir laisser cette partie de la référence à la considération de la Législature Provinciale. Le Comité se permettra, néanmoins, de remarquer, à l'égard des bottes et souliers à chevilles, que les artisans du *Canada* ont à soutenir la concurrence contre les mêmes articles fabriqués dans le Pénitencier des *Etats-Unis*; que la main d'œuvre est ce qui coûte le plus pour la fabrique de ces objets, et que l'admission de ces manufactures, à un taux aussi bas, devra décourager et même détruire entièrement ce commerce dans le *Canada*.

Pour découvrir plus facilement la contrebande de ces articles, votre Comité recommande que les Officiers de douane soient tenus d'étemper, avec des caractères lisibles, le cuir, les bottes et les souliers qui ont payé le droit, et le nom du port où ils seront entrés."

Droits Impé-
riaux.

L'Hon. M. Black, du Comité spécial nommé pour préparer et faire rapport du Projet d'une humble Adresse à Sa Majesté, embrassant les Résolutions de cette Chambre au sujet des droits Impériaux, payables sur les importations, dans cette Province, d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles, qui ne sortent pas des presses Britanniques, a présenté à la Chambre le dit Projet d'une Adresse, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre, et il est comme suit:—

Adresse à Sa
Majesté.

A la Très-excellente Majesté de la Reine.

TRES-GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, réunie en Parlement Provincial, prenons respectueusement la liberté d'exposer :—

Que l'avancement des connaissances utiles est d'une si grande importance qu'il mérite l'attention de tous les gouvernements, et plus particulièrement celle des gouvernements qui se conduisent d'après les principes de la constitution Britannique.

Que l'un des moyens les plus efficaces pour promouvoir cet objet inappréciable, est de faciliter l'introduction des meilleurs ouvrages sur les connaissances utiles, au plus bas prix possible.

Que, sans mettre en question la sagesse des règlements qui prohibent l'importation des contrefaçons d'ouvrages publiés dans le Royaume-Uni, et dont l'auteur s'est réservé le privilège de la réimpression, il n'est, dans l'opinion de ce Comité, ni sage ni compatible avec une saine politique d'entraver l'importation d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles, écrits et publiés originairement dans les pays étrangers.

Qu'en conséquence de la situation et des circonstances particulières de ce pays, une très-grande portion de ses habitants parlent la langue française; et que, pour cette raison, les principaux ouvrages dont elle a besoin dans les trois grandes branches des connaissances, la religion, la littérature et le droit, sont en français, et doivent venir de France.

Nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien adopter les mesures qu'elle jugera convenable, en sa sagesse, pour faire disparaître les obstacles occasionnés par les droits considérables que l'Acte du Parlement Impérial a imposés sur les livres de la classe désignée plus haut, et qui sont de nature à promouvoir la dissémination des connaissances utiles; et nous assurons Votre Majesté que nous sommes convaincus qu'en accédant à cette prière, Votre Majesté augmentera le bonheur et la prospérité de ses sujets en cette Province.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Adresse à Son
Excellence.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence que cette Chambre

a voté une Adresse à Sa Majesté, au sujet des importations d'ouvrages pour l'avancement des connaissances utiles, originairement écrits et publiés en pays étrangers, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, et aussi l'Adresse de cette Chambre à Sa Majesté, soient présentées à Son Excellence par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général Baldwin, secondé par l'Hon. Solliciteur-général Aylwin,

Assemblées
publiques.

Ordonné, Que l'amendement, fait par le Conseil Législatif, au Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la manière de convoquer les Assemblées publiques en cette Province, et y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la paix publique aux dites Assemblées," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu; et il est comme suit:—

Feuille 2, ligne 27.—Retranchez "huit," et insérez "trois."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général Baldwin reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Ordonné, Que M. Turgeon ait la permission de s'absenter de cette Chambre jusqu'au vingt-cinq de Décembre prochain, pour cause de mauvaise santé.

Congé accordé
à M. Turgeon.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Child,

Ordonné, Que les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, du vingt-six Septembre, mil huit cent-quarante-deux, relativement à la Pétition de Richard Brown, et autres, du comté de Haldimand, demandant que le dit comté de Haldimand soit érigé en un district séparé, sous le nom de "District de Manchester," soient maintenant lues.

On lit le Jour-
nal à propos de
la Pétition de
Richd. Brown,
et autres.

Les dites Entrées ont été lues, en conséquence.

Ordonné, Que les dites Entrées soient référées au Comité choisi auquel a été référée la Pétition de John Harris, et autres, habitants de Grimsby, et autres townships, dans le district de Niagara.

Ordonné, Que M. Thorburn ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant quinze jours, pour affaires urgentes.

Congé accordé
à M. Thor-
burn.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Child,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de deux Pétitions qui ont été déposées dans le bureau du Conseil Exécutif, l'une de James Little, et autres, et l'autre des Chefs et Sachems des Six Tribus Sauvages qui résident sur le territoire de Grand-River, et toutes deux ayant rapport aux terres des Sauvages.

Adresse à pro-
pos de la Péti-
tion de James
Little et autres,
et de chefs
Sauvages.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill des ban-
queroutes.

Sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, secondé par *M. Barthe*,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada* intitulée, 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

Conservation
du poisson dans
les rivières de
Stanstead.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour la conservation de certaines espèces de poissons dans les rivières et les eaux des comtés de *Stanstead*, *Sherbrooke*, *Missisquoi* et *Shefford*, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Child*, *M. Papineau*, *M. Hamilton*, *M. De Witt* et *M. Moore*, composent le dit Comité.

Exemption des
péages.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour exempter les voitures qui transportent des engrais des cités et villes de cette Province, du paiement des péages sur les chemins de barrières, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Neilson*, *Sir Allan N. MacNab*, *M. Quesnel*, *M. Price* et *M. Chabot*, composent le dit Comité.

Mesurage du
bois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, et autres articles de cette nature, a été lu une seconde fois.

M. Cameron a proposé, secondé par *Sir Allan N. MacNab*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin*, *Boswell*, *Cameron*, *Cartwright*, *Cook*, *Dugan*, *Foster*, *Hale*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Judah*, *Killaly*, *Sir Allan N. MacNab*, *D. McDonald*, *J. S. Macdonald*, *McLean*, *Morris*, *Papineau*, *Parke*, *Powell*, *Price*, et *Taché*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe*, *Berthelot*, *Child*, *Christie*, *Daly*, *De Witt*, *Forbes*, *Jobin*, *Jones*, *Lacoste*, *Lafontaine*, *Leslie*, *Merritt*, *Morin*, *Neilson*, *Quesnel*, *Small*, *Thorburn*, *D. B. Viger*, *L. M. Viger*, *Wakefield*, *Watts* et *Williams*.—(23.)

Les voix étant également divisées, *M. l'Orateur* a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Compagnie
pour faire des
prêts d'argent.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

Association
Coloniale de
l'Amérique du
Nord, en Ir-
lande.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi, le vingt-un du courant.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour naturaliser *Jacques Adrien Pierre Barbier* et *Euphrasie Barbier*, son épouse, a été lu une seconde fois.

J. A. P. Bar-
bier.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de *M. Cartwright*, l'Hon. *M. Black* et l'Hon. *M. Neilson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé la Pétition de *Paul Glasford*, et autres, nommés pour surveiller la construction d'une Prison et Cour de Justice à *Brockville*, étant lu;

Rapport sur la
Pétition de
Paul Glasford,
et autres.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Hopkins a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Hopkins* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :—

Résolu, Que le Conseil Municipal du district de *Johnstown* soit requis et autorisé de payer les dettes qui peuvent avoir été légalement contractées par le Comité des Magistrats, nommés pour surveiller la construction d'une nouvelle Prison et d'une Maison de Justice à *Brockville*, en vertu de l'Acte de la Province du *Haut-Canada*, 1^{ère} Vict. chap. 38, et que le dit Conseil soit autorisé à prélever par cotisations les deniers nécessaires pour cet objet.

Ordonné, Que *M. Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer qu'une dette contractée par le Comité des Magistrats du district de *Johnstown*, pour achever la nouvelle Prison et Cour de Justice de ce district, soit payable par le Conseil de District.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-un du courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y nommées, et autres qui créeront un fonds pour faire le commerce des pêches Britanniques dans le golfe *St. Laurent* et le district de *Gaspé*, et ouvrir des mines dans le dit district, sous les nom et raison de la "Compagnie des mines, du commerce et des pêches de *Gaspé*," étant lu,

Pêches Britan-
niques du golfe
St. Laurent.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Parke a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Parke* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, Lundi prochain.

L'Hon. *M. Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message de
Son Excellence

Et le dit Message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :—

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général recommande à la Chambre d'Assemblée de considérer s'il est expédient de substituer des dispositions plus convenables, relativement à l'achat des parts des Actionnaires par-

ticuliers du Canal de *Welland*, à celles de l'Acte passé par la Législature du *Canada*, dans la Session de 1841.

Maison du Gouvernement,
Kingston, 10 Novembre, 1843.

Incorporation
des villes, etc.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Williams*, secondé par l'Hon. M. *Viger*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 13 Novembre, 1843.

Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition de *William Price*, écuyer, marchand, de *Québec*.

Par M. *D. McDonald*, la Pétition de *John Chitty*, et autres, habitants des districts de *Dalhousie* et *Ottawa*.

Par M. *Cameron*, la Pétition de *Charles H. Sache*, et autres, habitants du district de *Bathurst*; la Pétition des Ministre, Anciens et Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de *Dundas*; et la Pétition d'*Andrew Dickson*, Shérif du district de *Bathurst*.

Par M. *Leslie*, la Pétition de *Thomas Mullon*, et autres, douaniers-surveillants au port de *Montréal*; et la Pétition de *James Morgan*, et autres, habitants de la *Côte-St-Martin*, de la *Longue-Pointe* et de la *Pointe-aux-Trembles*, dans le district de *Montréal*.

Par M. *Powell*, la Pétition de *G. R. Lownsbury*, et autres, membres de l'Eglise et Congrégation des Baptistes à *Simcoe*, dans le district de *Talbot*.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres, habitants du *Bas-Canada*, demandant à être incorporés sous le nom de "*The Church Society of the diocese of Quebec*."

De *H. Solomon*, et autres, syndics de la Congrégation des Israélites de *Montréal*, demandant à l'Acte des 9^e et 10^e *George IV*, chap. 75, soit amendé.

De *Joseph Paquet*, et autres, pilotes pour la navigation du *St. Laurent*, entre les ports de *Montréal* et de *Québec*, demandant que les lois, qui règlent leur métier de pilote, soient amendées.

De l'Hon. *Grant de Longueuil*, et autres, habitants de la ville de *St. Jean*, et de ses environs, demandant l'établissement d'une Cour de Sessions de Quartier dans la dite ville, et l'autorisation de construire une Prison, à condition que les frais en seront remboursés par la Province.

De *Guillaume D'Eschambault*, médecin du village de *Laprairie de la Magdeleine*, demandant à la Chambre de lui accorder telle compensation qu'elle jugera convenable pour ses services comme Commissaire dans l'élection contestée de *M. O. Berthelet*, en 1833.

D'H. Robinson, et autres, habitants des townships de *Stukely*, *Ely* et *Brompton*, demandant une allocation pour un chemin depuis *Sherbrooke* jusqu'à *Montréal*, en traversant les dits townships.

De la Société d'Agriculture du District Municipal du *Lac-des-Deux-Montagnes*, demandant la révocation de l'Acte maintenant en force et la remise en vigueur d'une Ordonnance y mentionnée, relativement à la construction des voitures d'hiver.

Ordonné, Que la Pétition de *Major Smith*, et autres, du township d'*Edwardsburgh*, dans le district de *Johnstown*, présentée à la Chambre, le huit du courant, soit référée au Comité choisi, nommé pour constater s'il est possible d'adopter quelque plan pour indemniser les personnes qui ont subi des pertes pendant les dernières rébellion et invasions dans la ci-devant Province du *Haut-Canada*.

Pétitions ré-
férées.—
Major Smith,
et autres.

Résolu, Que la Pétition du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres, habitants du *Bas-Canada*, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Lord Evêque
de Montréal,
et autres.

Ordonné, Que M. *Hale*, l'Hon. M. *Neilson*, M. *Holmes*, M. *Williams* et l'Hon. M. *Black*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *Guillaume D'Eschambault*, médecin du village de *Laprairie de la Magdeleine*, soit référée au Comité permanent sur les Contingents.

G. D'Escham-
bault.

Ordonné, Que la Pétition des Ministre et Congrégation de l'Eglise de *St. Andrew*, rue *St. Pierre*, *Montréal*, présentée à la Chambre, le huit du courant, soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la régie de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, liée à l'Eglise d'*Ecosse*, et autres références.

Eglise de St.
Andrew de
Montréal.

L'Hon. M. *Neilson*, du Comité permanent de Privilèges et Elections a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Premier Rap-
port du Comité
des Privilèges
et Elections.

"Conformément à l'Ordre de référence, votre Comité prend la liberté de faire rapport qu'il s'est enquis des circonstances qui ont retardé l'émanation et le retour du *Writ* pour la dernière élection du comté de *Hastings*, et qu'il a annexé à ce Rapport les minutes des témoignages qu'il a reçus.

Votre Comité est d'opinion que le délai qui a été occasionné, n'est pas imputable au Greffier de la Couronne en Chancellerie, ou à aucun autre officier public, mais a été causé en grande partie par l'annonce faite par un Membre de cette Chambre, qu'il se proposait d'instituer une enquête sur la conduite de l'Officier-rapporteur nommé lors de l'élection précédente; et pour ce motif l'on n'a pas jugé convenable de le nommer de nouveau Officier-rapporteur dans cette occasion, et l'on a cru devoir choisir une autre personne pour en remplir les fonctions.

Félix Fortier, écuyer, greffier de la Couronne en Chancellerie, est appelé et interrogé:—

1. Vous êtes Greffier de la Couronne en Chancellerie?—Oui.

2. Quand avez-vous reçu l'ordre d'expédier le nouveau *Writ* pour le comté de *Hastings*?—J'ai reçu ordre de l'Orateur d'expédier le *Writ* pour l'élection de *Hastings*, le 4 Octobre, à midi et demi.

3. Quand le *Writ* a-t-il été expédié?—Le 13 Octobre.

4. Pouvez-vous expliquer la cause du délai qui a eu lieu entre le 4 et le 13 Octobre?—On doit

Election de
Hastings.

attribuer ce délai aux mesures préliminaires qu'il était nécessaire de prendre avant d'expédier le *Writ*. Le 4 Octobre, vers 4 heures, j'ai transmis la lettre marquée A (App. No. 1) au Secrétaire Provincial, aussitôt après avoir reçu le *Warrant* de l'Orateur, comme c'est l'usage; et j'ai dressé les *Writs* et Commissions, en laissant des blancs qui devaient être remplis suivant les directions du Gouverneur-Général. Ce n'est que le 9 Octobre, après 3 heures, que j'ai reçu de l'Assistant-secrétaire Ouest, la lettre marquée B (App. No. 2): j'ai eu quelque difficulté à déchiffrer le nom de M. *Billa Flint*, vu qu'il était écrit d'une manière peu lisible; j'ai consulté plusieurs personnes à cet égard, et, pensant que c'était *Biller* qu'on avait voulu écrire, j'ai inscrit ce nom dans la Commission.

J'ai dressé le *Writ* le même jour, et l'ai expédié le lendemain matin pour recevoir la signature du Gouverneur-Général. Ce *Writ* a été enregistré tard dans la soirée du 12, et m'a été apporté à mon logis, par un messenger de la Chambre. Le lendemain, j'ai envoyé le tout, par la poste, à l'Officier-rapporteur, avec une lettre d'instructions marquée C (App. No. 3.)

Le 17 Octobre, après midi, j'ai reçu de M. *Hutton*, l'Officier-rapporteur, la lettre marquée D (App. No. 4); j'avais informé le Secrétaire, par une lettre en date du 4 Octobre, que Mr. *Gilbert* avait déjà agi dans une occasion précédente, sous le nom de *Gilberts*. En consultant les régîtres, et la lettre adressée à Mr. l'Assistant-secrétaire, le 17 Septembre, 1842, j'ai trouvé que son nom était *Gilberts* et non *Gilbert*. M. *Gilbert* a rempli les fonctions de Commissaire pour la première fois en 1842. Aussitôt après avoir reçu la lettre marquée D (App. No. 4), le 17 Octobre, j'ai écrit la lettre marquée E (App. No. 5), et transmis une nouvelle Commission, datée le 17 courant, dans laquelle le nom était épilé correctement; le lendemain, 18, j'ai fait enrégitrer la Commission, et l'ai expédiée à l'Officier-rapporteur.

5. Avez-vous eu aucune conversation avec d'autres personnes que celles que vous désignez dans votre communication officielle, au sujet de l'émanation du *Writ*?—Aucune.

William Hutton, écuyer, est appelé et interrogé :

6. Etiez-vous Officier-rapporteur, lors de la dernière élection du comté de *Hastings*?—Oui.

7. Quand avez-vous reçu le *Writ*?—J'ai reçu le *Writ* pour le comté de *Hastings*, Samedi, le 14 Octobre, à 8 heures P. M.

8. Quel jour avez-vous fixé pour commencer l'élection?—J'ai fait sortir la proclamation, le 16 Octobre, à 3 heures P. M. et fixé Vendredi, le 27 de ce mois, comme le jour de la nomination, donnant ainsi dix jours d'avis. J'ai fixé ce jour, car autrement j'aurais incommodé le Juge qui tenait alors la Cour d'Assises et occupait la Salle de la Cour, dont j'avais besoin, à cause de l'inclémence de la saison. Ce même jour, (27 courant,) le Poll étant demandé, je le fixai pour le premier et le second jours de Novembre, donnant le délai de quatre jours voulu par la loi. J'ouvris de nouveau le Poll dans la Maison de Justice, Samedi, le 4 Novembre, et déclarai *Edmund Murney*, écuyer, dûment élu à une majorité de 78 voix: je fis dresser l'indenture le même jour, à cinq heures et demie P. M. et donnai mon Rapport le lendemain matin: j'émanai la proclamation sans attendre le *Dedimus potestatem* que je renvoyai au Greffier de la Couronne en Chancellerie, les noms étant mal épelés, et craignant que cela ne tirât à conséquence; je reçus un nouveau *Dedimus* par le retour de la Poste; les noms mal épelés dans le *Dedimus*, n'ont pas retardé l'élection, car j'ai émané la proclamation aussitôt après avoir reçu le *Writ*.

James Hopkirk, écuyer, est appelé et interrogé:—

9. Tenez-vous quelque place officielle sous le Gouvernement? Je suis Assistant-secrétaire pour le *Canada-Ouest*.

10. Avez-vous eu quelque communication avec le Greffier de la Couronne en Chancellerie, relativement à l'émanation du *Writ* pour l'élection de *Hastings*?—Je n'ai d'abord eu aucune communication directe avec lui à ce sujet; le 5 Octobre, je crois, M. *Daly* m'informa qu'il avait reçu une lettre de M. *Fortier* au sujet de l'élection de *Hastings*. M. *Daly* ne me donna aucune instruction alors; le 9 Octobre, il m'enjoignit d'écrire à M. *Fortier*, et de lui donner les noms de l'Officier-rapporteur et des Commissaires; ceci se passa, je crois, vers les trois heures P. M. Je lui écrivis aussitôt la lettre du 9 Octobre dont F. est une copie (App. No. 6); j'écrivis moi-même cette lettre, afin d'éviter de la faire copier. Le 17 Octobre, M. *Fortier* me donna la lettre de cette date, qui indique l'erreur qui avait été commise relativement aux noms des Commissaires, je la transmis aussitôt à l'Hôtel du Gouvernement, avec une note explicative, priant Son Excellence de vouloir bien me la renvoyer aussitôt possible. Après qu'elle m'eut été remise, je l'envoyai aussitôt au Régistrare, de qui M. *Fortier* la reçut, le 18 Octobre.

L'Honorable M. le Procureur-général *Baldwin*, président du Comité, est appelé et interrogé:—

11. Avez-vous eu quelque communication avec aucune personne quelconque, relativement à l'émanation du *Writ* pour l'élection de *Hastings*, et voulez-vous dire ce qui s'est passé alors à ce sujet?—A la suite d'une remontrance contre la nomination de M. *Moodie* comme Officier-rapporteur, que M. *Daly*, je crois, avait transmise au Gouverneur-Général, par le canal du Secrétaire privé, Son Excellence voulut connaître, d'une manière exacte, où en était cette affaire devant la Chambre. Voilà la cause du premier délai. Après que le Gouverneur-Général eût été mis au fait de l'état de la question, mais avant qu'on eût dressé la Commission de M. *Moolie*, Sir *Allan McNab* m'informa en Chambre qu'il avait reçu des affidavits au sujet de la conduite de ce premier, lors de la dernière élection; et qu'il se proposait de demander une Enquête à la Chambre, à cet égard. Là-dessus, je crus devoir communiquer cette information au chef du Gouvernement; et en conséquence de cette déclaration de la part de Sir *Allan McNab*, Son Excellence ne jugea pas à propos de nommer M. *Moodie*, dans cette occasion. On suggéra alors M. *Hutton*, préfet du district, comme Officier-rapporteur; mais comme il avait déjà été question de lui, comme Candidat, en 1841, l'on pensa qu'il valait mieux attendre un jour ou deux, afin de connaître quels étaient les Candidats, avant de le nommer. J'attendais moi-même une lettre de *Belleville*, qui devait me donner cette information, et cela nous fit perdre encore un jour ou deux. Aussitôt que l'on eut appris que M. *Hutton* n'était pas Candidat, l'ordre fut donné de dresser les Commissions de l'Officier-rapporteur, et des Commissaires pour administrer le serment. Toutes mes communications avec le Gouverneur-Général, ont eu lieu par l'entremise de M. le Secrétaire *Daly*; car il était de son devoir d'appeler l'attention de Son Excellence sur la nécessité de faire ces nominations.

Edmund Murney, écuyer, M. P. P. est appelé et interrogé:—

12. Etiez-vous en ville lorsque l'élection de *Hastings* a été déclarée nulle, et qu'il a été expédié un nouveau *Writ*?—Je suis resté à *Kingston* deux jours après que le *Writ* pour le comté de *Hastings* eût été expédié, afin de connaître le nom de l'Officier-rapporteur: pendant ces deux jours, je me suis transporté plusieurs fois au bureau de M. *Fortier*,

Election de
Hastings.

Election de
Hastings.

pour voir le *Writ* ; il a d'abord refusé de me le laisser voir, mais ensuite il me l'a montré ; le nom de l'Officier-rapporteur n'y avait pas été inséré.

(Copie.)

A. (Appendice No. 1.)

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 4 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative, ayant expédié son *Warrant* pour l'élection d'un Membre pour représenter le comté de *Hastings*, je vous prie de vouloir bien me donner les noms de l'Officier-rapporteur et des Commissaires, pour la prochaine élection. Les Commissaires, lors de la dernière élection, étaient *William Hutton* et *John Gilberts*, écuyers, et *Mr. T. W. Dunbar Moodie*, écuyer, était officier-rapporteur.

J'ai l'honneur d'être, etc. etc.

(Signé) *Félix Fortier*, G. C. C.

A l'Hon. *D. Daly*, Secrétaire, *Kingston*.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 17 Septembre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre de cette date, et de vous informer en réponse qu'il a plu à Son Excellence ordonner que l'élection de *Hastings* soit tenue à *Belleville*, Lundi, le troisième jour de mois prochain, et que *J. W. D. Moodie*, *William Hutton* et *John Gilbert*, écuyer, soient nommés Commissaires, et *J. W. Dunbar Moodie*, écuyer, shérif du district de *Victoria*, Officier-rapporteur ; et que l'élection du Quatrième *Riding* de *York*, devra avoir lieu à *Sharon*, Lundi, le troisième jour d'Octobre prochain, et que *George Lount*, écuyer, soit Officier-rapporteur, et que les dits *George Lount*, *Jacob Æmilius Irving* et *James Pearson*, seront les Commissaires pour la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

James Hopkirk,
Assistant-secrétaire.

Félix Fortier, écuyer.

(Copie.)

B. (Appendice No. 2.)

Bureau du Secrétaire, Ouest,
9 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre du 4 de ce mois, et de vous informer en réponse, qu'il a plu à Son Excellence ordonner que *William Hutton*, écuyer, soit nommé Officier-rapporteur, et que le dit *William Hutton*, *John Gilberts* et *Billa Flint*, écuyers, soient Commissaires à la prochaine élection du comté de *Hastings*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votres très-humble et obéissant serviteur,

James Hopkirk,
Assistant-secrétaire.

Félix Fortier, écuyer, etc. etc. etc.

(Copie.)

C. (Appendice No. 3.)

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 13 Octobre, 1843.

A *William Hutton*, écuyer,

Officier-rapporteur du comté de *Hastings*.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, par ordre du Gouverneur-Général, un *Writ* pour l'élection d'un Membre pour représenter les comtés de *Hastings*, avec une Commission qui vous nomme Officier-rapporteur, et une autre qui vous nomme aussi Commissaire conjointement avec *John Gilberts* et *Billa Flint*, junior, écuyers.

Vous émanerez la proclamation, sans délai, conformément à la 9^e section de l'Acte de la 6^e *Vict.* chap. 1, et vous prendrez les autres mesures nécessaires, suivant les dispositions de ce statut et des autres statuts relatifs à l'élection des Membres, dont je vous transmets copie pour vous servir de guide ainsi qu'à vos Députés. Je dois en même tems appeler votre attention au statut Impérial de la 31^e *Geo. III*, chap. 31, sections 20, 21, 22, 23 et 24, et aux statuts Provinciaux de la 4^e *Geo. IV*, chap. 3, (les 12^e et 15^e sections de ce statut sont rappelées) et de la 4^e *Guil. IV*, chap. 14.

Vous remarquerez que votre Commission ne contient aucune direction quant aux tems et lieu où devra se tenir l'élection ; le dernier Acte a laissé cela à la discrétion de l'Officier-rapporteur, qui est tenu, néanmoins, de se conformer aux dispositions du statut à cet égard.

Vous voudrez bien accuser la réception des documents ci-joints, aussitôt possible ; et vous obligerez

Votre obéissant serviteur,

(Signé) *F. Fortier*, G. C. C.

D. (Appendice No. 4.)

(Copie.)

Belleville, 16 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 13 de ce mois, avec le *Writ* pour l'élection d'un Membre pour *Hastings*, la Commission de *Dedimus*, et copie des statuts, etc. etc. etc.

Comme les noms des deux Messieurs désignés dans la Commission de *Dedimus* sont mal épelés, j'ai pris la liberté de vous la renvoyer pour rectifier l'erreur, dans la crainte que cela n'entraîne quelque difficulté. Au lieu de "*John Gilberts*" il faut écrire "*John Gilbert*", et au lieu de "*Biller Flint*," junior, "*Billa Flint*," junior.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

William Hutton,

Officier-rapporteur.

A *Félix Fortier*, écuyer, G. C. C.
etc. etc. etc. *Kingston*.

(Copie.)

E. (Appendice No. 5.)

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
17 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'informer Son Excellence que j'ai reçu cet après-midi, une lettre de *William Hutton*, écuyer, officier-rapporteur du comté de *Hastings*, avec la Commission de *Dedimus potestatem* émanée par Son Excellence, et adressée à *William Hutton*, *John Gilberts* et *Biller Flint*. Il dit dans cette lettre que les noms de ces deux derniers Messieurs étant

Election de
Hastings.

Election de
Hastings.

mal épelés, (savoir, *Gilbert* au lieu de *Gilberts*, et *Billa Flint* au lieu de *Biller Flint*) il a cru devoir me renvoyer cette Commission, pour rectifier l'erreur. En conséquence, pour éviter le délai, j'ai dressé une nouvelle Commission où les noms de ces Messieurs sont épelés correctement, dans le cas où Son Excellence jugerait à propos de faire rectifier cette erreur dans une nouvelle Commission. Je prends aussi la liberté de vous adresser la première Commission.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Félix Fortier, G. C. C.

A *J. Hopkirk*, écr.

(Copie.)

F. (Appendice No. 6.)

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 4 Octobre, 1843.

MONSIEUR.

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative ayant expédié son *Warrant* pour l'élection d'un Membre pour représenter le comté de *Hastings*, je vous prie de me donner les noms de l'Officier-rapporteur et des Commissaires pour la prochaine élection. Les Commissaires, lors de la dernière élection étaient *William Hutton* et *John Gilberts*, écuyers, et *J. W. Dunbar Moodie*, écuyer; ce dernier était aussi Officier-rapporteur.

J'ai, etc.
Félix Fortier, G. C. C.

A l'Hon. *D. Daly*, Secrétaire, *Kingston*,

(Vraie copie.)

D. Daly, Secrétaire.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 9 Octobre, 1843.

MONSIEUR.

J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre du 4 de ce mois, et de vous informer en réponse, qu'il a plu à Son Excellence ordonner que *William Hutton*, écuyer, soit nommé Officier-rapporteur, et que le dit *William Hutton*, *John Gilberts* et *Billa Flint*, junior, écuyers, soient les Commissaires pour la prochaine élection du comté de *Hastings*.

J'ai etc.
James Hopkirk.

A *Félix Fortier*, écuyer,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

(Vraie copie.)

D. Daly, Secrétaire.

(Copie.)

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 17 Octobre, 1843.

MONSIEUR.

J'ai l'honneur d'informer Son Excellence que j'ai reçu, cet après-midi, une lettre de *William Hutton*, écuyer, officier-rapporteur du comté de *Hastings*, avec la Commission *Delimus Potestatem* émanée par Son Excellence, et adressée à *William Hutton*, *John Gilberts*, et *Biller Flint*. Il dit dans cette lettre que les noms de ces deux derniers Messieurs étant mal épelés, (*Gilberts* au lieu de *Gilbert*, et *Biller Flint* au lieu de *Billa Flint*) il a cru me renvoyer cette Commission, pour rectifier l'erreur. En conséquence, pour éviter tout délai, j'ai dressé une nouvelle Commission, dans laquelle les noms de ces Messieurs sont épelés correctement, dans le cas

où Son Excellence jugerait à propos d'ordonner de rectifier l'erreur dans une nouvelle Commission. Je prends en même tems la liberté de vous adresser la première Commission.

Election de
Hastings.

J'ai, etc.

(Signé) *Félix Fortier, G. C. C.*

James Hopkirk, Assistant-secrétaire (Ouest.)

Vraie copie,

D. Daly, Secrétaire.

(Copie.)

Kingston, 4 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'exposer, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, que nous avons assisté, comme francs-tenanciers, à l'élection du comté de *Hastings*; que l'officier-rapporteur, *J. W. Dunbar Moodie*, écuyer, (qui est maintenant et était alors Shérif du district de *Victoria*), a manifesté une partialité marquée en faveur du candidat du Gouvernement, l'Hon. *Robert Baldwin*, Procureur-général du *Canada-Ouest*, en s'en rapportant à lui, et suivant ses opinions, dans toutes les difficultés qui se sont élevées pendant le cours de l'élection, et en sommant les partisans de *M. Murney*, adversaire de l'Hon. *R. Baldwin*, le Jeudi de la semaine de l'élection, de céder le terrain aux partisans de ce dernier. Nous prenons, de plus, la liberté d'exposer, pour l'information de Son Excellence, que le dit officier-rapporteur, *J. W. Dunbar Moodie*, écuyer, Shérif du district de *Victoria*, aurait pu facilement, après l'arrivée des troupes, continuer la dite élection, sans entrave ni interruption de la part d'aucun des partis; que le dit Officier-rapporteur, Shérif comme susdit, était parfaitement convaincu que *M. Murney* aurait obtenu la pluralité des voix, et aurait été élu Membre pour le dit comté de *Hastings*, si l'on eût permis à tous les électeurs du comté de voter; et que c'est dans cette conviction que le dit *J. W. Dunbar Moodie*, écuyer, officier-rapporteur et Shérif du dit district de *Victoria*, a, comme ami privé et partisan politique du dit Hon. *Robert Baldwin*, suscité toutes les difficultés qu'il a pu créer au moyen de sa charge, pour s'opposer à l'élection du dit *T. W. D. Moodie*.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
William Robertson,
C. O. Benson.

J. M. Higginson, écuyer, Secrétaire Civil.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 12 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

Le Secrétaire Privé ayant transmis à ce bureau une lettre du 4 de ce mois, signée de vous et de *M. Benson*, au sujet de la conduite de l'Officier-rapporteur, lors de la dernière élection du comté de *Hastings*, j'ai l'honneur de vous informer que je l'ai soumise au Gouverneur-Général pour son information.

J'ai, etc.

D. Daly, Secrétaire.

A *William Robertson*, écuyer, *Kingston*.

Vraie copie,

D. Daly, Secrétaire.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 14 Octobre, 1842.

MONSIEUR,

J'ai ordre du Gouverneur-Général de vous informer qu'une nouvelle élection devant avoir lieu pour le comté de *Hastings*, Son Excellence n'a pas

Election de
Hastings.

jugé à propos de vous nommer de nouveau Officier-rapporteur, attendu que la Chambre d'Assemblée a manifesté l'intention d'instituer une enquête relativement à vos procédés pendant la dernière élection; ce qui fait qu'il ne serait pas convenable de vous employer comme Officier-rapporteur, dans cette occasion.

Son Excellence a cru devoir, par égard pour vous, m'ordonner de vous donner cette explication, et de vous assurer qu'elle n'entretient aucune opinion défavorable sur votre compte, et qu'elle espère que cette enquête servira à constater que votre conduite était exempte de tout blâme.

J'ai, etc.

D. Daly, Secrétaire.

J. W. Dunbar Moodie, écuyer, etc. etc.

Vraie copie,

D. Daly, Secrétaire.

(Copie.)

Bureau du Shérif,
Belleville, 17 Octobre, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, du 13 de ce mois, dans laquelle Son Excellence explique les motifs qui l'ont engagée à nommer une autre personne comme Officier-rapporteur à la prochaine élection de ce comté. Permettez-moi de vous prier d'exprimer à Son Excellence ma sincère gratitude de cette marque de considération à mon égard, et de l'assurer que je me réjouis, pour des raisons d'intérêt public et privé, de voir que l'on se propose d'instituer une enquête sur ma conduite lors de la dernière élection; le public sera par là en possession de tous les faits, et je suis persuadé que cette enquête aura les résultats les plus avantageux pour le pays en général.

J'ai, etc. etc.

J. W. Dunbar Moodie,

Shérif, district de *Victoria*.

A L'Hon. *Dominick Daly*,

Secrétaire, *C.-O. Kingston*.

Vraie copie.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération, Mardi, le vingt-un du courant.

Aqueduc de
Montréal.

M. Holmes, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser le Maire, les Echevins et les Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir, et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour fournir de l'eau à la cité de *Montréal*, et autre référence, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Rapport du
Comité permanent sur les
Bills Privés.

M. Hale, du Comité permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le neuvième Rapport du Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

“Votre Comité a pris en considération la Pétition de *H. St. Germain* et de *J. G. Lavolette*, demandant la continuation du privilège de percevoir les péages sur le pont de la rivière *Jésus*, ainsi que la Pétition de *Benjamin Esty*, et autres, à l'encontre de cette demande. Il a employé tous les moyens en son pouvoir pour constater si les Pétitionnaires désignés en premier lieu avaient dûment donné avis de leur intention de demander ce privilège; et il n'a pu encore obtenir la preuve qu'ils se soient pleinement conformés à la règle de votre Honorable Chambre à cet égard. Votre Comité ne peut, en conséquence, procéder ultérieurement sur cette matière.”

II 2

M. Hale, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour incorporer le Collège Diocésain du Diocèse Episcopal Protestant de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

Collège Protes-
tant de Québec.

L'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, du Comité spécial auquel a été référé de nouveau le Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Administra-
tion de la Jus-
tice au B.C.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, ce jour, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que le Comité spécial auquel a été référé l'Etat présenté à la Chambre, le seize d'Octobre dernier, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément à son Adresse du 10 d'Octobre, 1842, indiquant la manière dont on a disposé des deniers provenant des Licences de mariages, depuis le dix Février, 1841, jusqu'au trente-un Décembre, 1842, aille pouvoir de faire rapport de tems à autres.

Licences de
mariage.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Jones* ait la permission d'introduire un Bill pour la conservation de certaines espèces de bêtes fauves dans le *Bas-Canada*.

Bill aux fins de
conserver cer-
taines bêtes
fauves au B. -C

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que *M. Gilchrist* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant une semaine, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

Congé accordé
à *M. Gilchrist*.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Association dite “La Congrégation de *Notre-Dame de Québec*.”

La Congruga-
tion de *Notre-
Dame de Qué-
bec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que *M. Chabot* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société d'Education du district de *Québec*.

Société d'Edu-
cation de *Qué-
bec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

M. Parke, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer certaines personnes y nommées, et autres, qui créeront un fonds pour faire le commerce des pêches Britanniques dans le golfe *St. Laurent* et le district de *Gaspé*, et ouvrir des mines dans le dit district, sous les nom et raison de la Compagnie des mines, du commerce et des pêches de *Gaspé*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Pêches Britan-
niques du golfe
St. Laurent.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour révoquer l'Acte qui est maintenant en vigueur pour l'établissement et le maintien des écoles, pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux écoles, pour l'année mil huit

Indemnité à
accorder aux
écoles élémen-
taires.

Indemnité à accorder aux écoles élémentaires.

cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Actions des banques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour rendre les Actionnaires des diverses Banques, y mentionnées, responsables seulement jusqu'à la concurrence du montant des Actions pour lesquelles ils ont souscrit, et pour amender à cet effet les divers Actes qui créent telles responsabilités, étant lu ;

L'Hon. M. *Black* a proposé, secondé par M. *Child*, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris, comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot, Black, Chabot, Chesley, Child, Cook, Duggan, Dunlop, Durand, Forbes, Holmes, Hopkins, Johnston, Jones, Judah, Leslie, McLean, Moore, Neilson, Powell, Harmanus Smith, Stewart, et Woods.*—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Boulton, Boutillier, Cameron, Cartwright, Christie, Crane, Daly, DeWitt, Dunn, Hale, Harrison, Hincks, Jobin, Killaly, Lafontaine, Sir Allan N. MacNab, Morin, Morris, Parke, Small, Henry Smith, Steele, Thompson, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, Watts, et Williams.*—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le dit Bill a été alors, en conformité de l'Ordre, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Jurés et Jurys.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Jurés, Jurys et Enquêtes, en cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, soit remis à Lundi prochain.

Les Dames du Sacré Cœur de Jésus.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer les Dames Religieuses du *Sacré Cœur de Jésus*, de la paroisse de *St. Jacques de l'Achigan*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de M. *Quesnel, M. L. M. Viger, l'Hon. M. Neilson, M. Leslie, et M. Boutillier*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Administration de la Justice au B.C.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Leslie* a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Leslie* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Incorporation des villes, etc.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Duggan*, secondé par M. *Dunlop*,

La Chambre s'est ajournée.

Régie des douanes.

Mardi, 14 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

5 Pétitions présentées.

Par l'Hon. M. *Boulton*, la Pétition de *William Stewart*, et autres, débiteurs emprisonnés sous la garde du Shérif de *Home District*.

Par M. *Foster*, la Pétition de *H. Robinson*, et autres, habitants du comté de *Shefford*.

Par M. *Cameron*, la Pétition de *R. Young*, et autres, habitants de *Goderich*, dans le district de *Huron*.

Par M. *Parke*, la Pétition de *Henry Hamilton*, et autres, commissaires d'écoles et maîtres d'écoles, des townships de *Yarmouth* et *Southwold*, dans le district de *London* ; et la Pétition de *John Burwell*, du *Port Burwell*.

Pétition de l'Hon. James Crooks.

M. *Dunlop* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Sherwood*, Que la Pétition de l'Hon. *James Crooks*, du district de *Gore*, présentée à la Chambre, le vingt-six du mois dernier, soit référée à un Comité choisi, composé de M. *Dunlop, M. Christie, M. Merritt, M. Leslie et M. DeWitt*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cartwright, Christie, Dunlop, Durand, Hale, Hamilton, Holmes, Johnston, Sir Allan N. MacNab, Moore, Murney, Harmanus Smith, G. Sherwood, Thompson, et Watts.*—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Black, Boulton, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Cook, DeWitt, Dunn, Foster, Jones, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Morin, Neilson, Papineau, Parke, Powell, Quesnel, Steele, Taché, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.*—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Hale*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Très-révérend Evêque de *Montréal*, et autres habitants du *Bas-Canada*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport sur la Pétition du Lord Evêque de Montréal.

“ Votre Comité a examiné la Pétition qui lui a été renvoyée, et il voit que le but dans lequel les Pétitionnaires se sont associés est de pourvoir au soutien des Missionnaires de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, prélever des fonds pour la subsistance des Ministres indigents ou de leurs veuves et enfants ; encourager l'éducation, et répandre les Saintes Ecritures, et dans d'autres vues louables. Il recommande donc à votre Honorable Chambre de permettre l'introduction d'un Bill pour incorporer la dite Société unie à l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande, sous les nom et raison de “ *Church Society* du Diocèse de *Québec*.”

Church Society
de Québec.

Ordonné, Que M. Hale ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de l'Eglise Anglicane du Diocèse de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Bill aux fins
de conserver le
poisson dans
les eaux de
Stanstead.

M. Child, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour la conservation de certaines espèces de poissons dans les rivières et les eaux des comtés de *Stanstead*, *Sherbrooke*, *Missisquoi* et *Shefford*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Acte de la na-
vigation du
Tay.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Child,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la navigation du *Tay*.

Bill pour divi-
ser le township
d'Hawkesbury.

Ordonné, Que M. D. McDonald ait la permission d'introduire un Bill, pour diviser le township de *Hawkesbury*, dans le district d'*Ottawa*, en deux townships.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le vingt-deux du courant.

Division des
comtés du
Haut-Canada.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général Baldwin ait la permission d'introduire un Bill pour mieux diviser la partie de cette Province nommée le *Haut-Canada* en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelui en districts, et pour pourvoir aux unions temporaires des comtés, dans des vues judiciaires et autres, et à la dissolution de ces unions, à mesure que l'augmentation de la population pourra l'exiger.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Association
Coloniale de
l'Amérique du
Nord, en Ir-
lande.

Ordonné, Que les Actes Impériaux, intitulés, "Acte pour incorporer l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande, et pour lui accorder certains pouvoirs," et "Acte amendant un Acte pour incorporer l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande, et pour lui accorder certains pouvoirs, et pour en expliquer, changer et étendre les dispositions," soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Encourage-
ment de l'agri-
culture.

Ordonné, Que M. Watts et M. Child soient ajoutés au Comité choisi, nommé pour prendre en considération le meilleur moyen pour la Législature d'accorder des secours pour l'encouragement de l'agriculture dans cette Province.

Preuves par les
protêts des No-
taires publics.

Ordonné, Que M. G. Sherwood ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter la preuve des lois du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour déclarer que les protêts des Notaires publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Cour d'Appel
du B.C.

Ordonné, Que le Bill pour établir un meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada* soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*, soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

Petites Causes
au B.C.

Ordonné, Que le Bill pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit district, soit lu une seconde fois, Jeudi, prochain.

Administra-
tion de la Jus-
tice à Gaspé.

M. Leslie, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Administra-
tion de la Jus-
tice au B.C.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général Baldwin, secondé par M. l'Hon. Procureur-général Lafontaine,

Incorporation
des villes, etc.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, soit maintenant lu.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Johnston a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Johnston a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Jeudi prochain.

Message du Conseil Législatif, par John Fenings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

Message du
Conseil Legis-
latif.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour exempter les Officiers publics des frais de nouvelles Commissions, à la mort du Souverain," sans amendement.

Frais de nou-
velles Commis-
sions.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills, suivants, avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée :—

"Acte pour régler les époques auxquelles se tiendront les Cours de Sessions générales de Quartier, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*."

Cours des Ses-
sions de Quar-
tiers.

"Acte pour changer et amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer du Port de *Kingston*."

Compagnie du
chemin de fer
du Port de
Kingston.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. Daly, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Sucres bâtards-

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 6 Novembre, 1843, demandant "toutes dépêches ou communications qui ont été reçues du Ministre Colonial, ou par lui transmises, au sujet des Sucres bâtards."

Rawson W. Rawson,

Principal Secrétaire.

Bureau du Principal Secrétaire,
Kingston, 14 Novembre, 1843.

Sucres bâtards

(Copie.)

No. 173.

Downing Street, 18 Juin, 1842.

MONSIEUR,

Je vous transmets, pour votre information et conduite, copie d'une correspondance relative au droit maintenant prélevé en *Canada*, sur le Sucre demi-raffiné, relativement auquel il m'a été fait des représentations par Lord *Sandon* et Sir *Howard Douglas*.

J'ai, etc.

(Signé) *Stanley*.Le Très-hon. Sir *Charles Bagot*, G. C. B. etc. etc.

(Copie.)

Downing Street, 17 Juin, 1842.

MONSIEUR,

Je suis chargé par Lord *Stanley* de vous transmettre copie d'un note que Sa Seigneurie a reçue des deux Membres représentant le bourg de *Liverpool* en Parlement, par laquelle ils se plaignent du droit que prélève la Législature Provinciale sur le Sucre demi-raffiné importé en *Canada*, et demandant qu'il soit envoyé des instructions au Gouverneur par la malle du 18 du courant, pour remettre cet article sur le pied sur lequel il était ci-devant, relativement au Sucre raffiné. Je vous transmets aussi copie de l'Acte Colonial en vertu duquel le plus fort droit est levé. En soumettant cette lettre aux Lords Commissaires de la Trésorerie, pour leur considération, je dois vous charger de prier Leurs Seigneuries d'informer Lord *Stanley*, si par cet Acte le Sucre demi-raffiné est en effet soumis au plus haut taux des droits; si telle n'est pas l'interprétation propre de l'Acte, Lord *Stanley* propose, du consentement de Leurs Seigneuries, de donner instruction à Sir *Charles Bagot*, d'adopter immédiatement les mesures qui pourront être nécessaires pour prévenir l'exaction du plus haut taux des droits.

Je dois ajouter, en outre, que comme ce droit est un de ceux qui sont imposés par un statut Provincial, Sa Seigneurie conçoit que les procédés qui en découlent ne tombent pas sous le contrôle des Commissaires des douanes en ce pays.

J'ai, etc.

(Signé) *James Stephen*.A C. E. *Trevelyan*, écuyer.

(Copie.)

Lord *Sandon* et Sir *Howard Douglas* présentent leurs compliments à Lord *Stanley*, et ils prennent la liberté d'exposer à Sa Seigneurie, qu'ils viennent de recevoir d'un de leurs commettants la nouvelle que les Collecteurs des douanes de *Québec* et *Montreal* font payer un droit Colonial de 2d. par livre, sur le Sucre demi-raffiné d'une bonne qualité, ce qui fait le même droit que celui que l'on perçoit sur le Sucre raffiné importé en *Canada*; tandis qu'au contraire, le Sucre demi-raffiné a toujours été considéré jusqu'à ce jour comme Sucre brut, et ne payait ci-devant que la moitié du droit prélevé sur le Sucre raffiné.

Lord *Sandon* et Sir *Howard* doivent remarquer que le prix du Sucre en *Canada*, pendant l'année dernière, y compris le droit et les autres frais, était, pour le Sucre raffiné, de 6½d. à 7d. courant, la livre; pour le Sucre demi-raffiné, de 4½d. à 4¾d. et pour le Sucre brut, environ 3¾d. et que les droits étaient alors d'un denier par livre, sur le Sucre raffiné, et d'un demi-denier sur le Sucre demi-raffiné. Cela suffira pour faire voir combien serait exorbitant le droit de deux deniers, la livre, sur ce dernier, et jusqu'à quel point le commerce de cette qualité de Sucre serait par à complètement annihilé et détruit, car

les Sucres étrangers, ne payant seulement que le droit dont le Sucre brut est frappé, remplaceraient bien vite le Sucre de manufacture Britannique sur les marchés des Colonies.

Lord *Sandon* et Sir *Howard* doivent finalement prier Lord *Stanley* de vouloir bien donner au Gouverneur du *Canada*, par le paquebot qui part de *Liverpool*, le 19 courant, des instructions qui auront l'effet de remettre le Sucre demi-raffiné sur le même pied que ci-devant, en égard au Sucre raffiné, attendu que, jusqu'à ce que l'on ait pris quelque mesure semblable, le commerce du Sucre demi-raffiné, devra tomber dans un état de stagnation complète.

20, *Fludger Street*, 16 Juin, 1842.

(Copie.)

Chambres de la Trésorerie
18 Juin, 1842.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 17 courant, au sujet du droit prélevé en vertu de l'Acte de la Législature Canadienne, 4e et 5e Vict. chap. 14, sur le Sucre demi-raffiné importé de ce Royaume dans la Colonie, je suis chargé par les Lords Commissaires de la Trésorerie, de vous prier de vouloir dire à Lord *Stanley*, qu'en l'absence de toute information relativement aux mesures qui peuvent avoir été prises en *Canada*, et qui ont pu opérer quelque changement dans l'échelle des droits sur cet article, et en égard à la variante qu'on remarque dans les expressions que l'on a employées dans l'ancien Acte de la Législature du *Bas-Canada*, et dans l'Acte susmentionné par rapport aux espèces de Sucre qui devront payer des taux différents, Leurs Seigneuries ne sont pas prêtes à déclarer que le Sucre demi-raffiné ne soit pas rigoureusement passible du droit imposé par l'Acte récent sur le Sucre raffiné.

Mais vous ferez remarquer à Lord *Stanley* que les Lords Commissaires ne voient aucune objection à ce que le Gouverneur-Général soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour réduire le droit sur le Sucre demi-raffiné au même taux que celui qui est imposé sur le Sucre non raffiné, d'après l'usage suivi en ce pays pour le rabais sur l'exportation de cet article.

J'ai, etc.

(Signé) *C. E. Trevelyan*.*James Stephen*, écuyer, etc. etc.

(Copie.)

No. 160.

Québec, 24 Juillet, 1842.

MILORD,

A l'égard des représentations de Lord *Sandon* et Sir *H. Douglas*, au sujet du droit dont le Sucre demi-raffiné est frappé en cette Province, et qui accompagnent la dépêche que Votre Seigneurie m'a transmise, le 18 du mois dernier, No. 173, j'ai l'honneur de vous adresser copie ci-jointe d'une lettre que j'ai reçue de l'Inspecteur-général des comptes publics, auquel j'avais transmis la correspondance.

J'ai, etc.

Charles Bagot.Lord *Stanley*, etc. etc. etc.

(Copie.)

Bureau de l'Inspecteur-général,
Kingston, 20 Juillet, 1842.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 11 de ce mois, par laquelle vous m'informez que Son Excellence le Gouverneur-Général vous a chargé de me transmettre, pour me servir de guide, copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat

Sucres bâtards

Sucres bâtards.

ainsi que la correspondance qui a eu lieu entre le Bureau Colonial et la Trésorerie, au sujet du droit prélevé en cette Province sur le sucre demi-raffiné. J'ai lu cette correspondance avec la plus grande attention, et je sens pleinement tout le poids des représentations qui ont été faites à Lord Stanley, par Lord Sandon et Sir Howard Douglas, relativement au tort que devra causer au commerce, l'imposition de deux deniers par livre sur le Sucre demi-raffiné. J'infère de cette correspondance, que les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté sont d'avis que les dispositions de l'Acte Provincial, 4e et 5e Victoria, chap. 14, ne sont pas bien claires à cet égard. Les minutes du Conseil Exécutif du 22 Mars, 1842, obligent les Collecteurs de décider si chaque quart de Sucre a été raffiné, et s'il est de la meilleure qualité; et leur enjoignent, dans ce cas, de percevoir le droit imposé sur le Sucre raffiné, ce qui est certainement contraire à l'intention de la Législature. Comme la saison est maintenant bien avancée, il serait peut-être inutile de faire aucune altération dans l'échelle des droits pour le présent, même si Son Excellence était disposée, après réflexion, à adopter une pareille mesure; mais je prendrai occasion, avant la prochaine Session du Parlement, de soumettre cette question à l'examen de Son Excellence, dans l'espoir qu'elle voudra bien donner à l'administration l'autorisation d'introduire un Bill, pour amender à cet égard l'Acte qui règle les droits perçus par les douanes.

J'ai, etc.

(Signé) F. Hincks,
Inspecteur-général.A T. W. C. Murdoch, écuyer,
Principal Secrétaire.

(Copie.)

No. 224.

Downing Street,
4 Septembre, 1842.

MONSIEUR,

A l'égard de votre dépêche, No. 160, du 24 Juillet, je vous transmets copie ci-jointe d'une lettre de l'Assistant-secrétaire des Lords Commissaires de la Trésorerie, avec copie d'un mémoire que Messieurs Brancker et Cie. et Messieurs Macfie et Fils, de Liverpool, ont adressé à leurs Seigneuries, pour demander la remise d'une partie des droits qu'ils ont payés sur du Sucre qu'ils avaient importé en Canada.

Je dois en même tems vous charger de mettre ce mémoire sous les yeux de la Législature Provinciale, aussitôt que la question d'une modification dans l'échelle des droits existants sur le Sucre, sera soumise à ses délibérations.

J'ai, etc.

(Signé) Stanley.

Le Très-honorable

Sir C. Bagot, G.C.B. etc. etc. etc.

(Copie.)

Chambres de la Trésorerie,
2 Septembre, 1842.

MONSIEUR,

Les Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté me chargent de vous transmettre copie d'un mémoire que Messrs. Brancker et Cie. et Macfie et Fils, de Liverpool, ont adressé à Leurs Seigneuries, pour demander la remise d'une partie du droit prélevé sur du Sucre qu'ils ont importé en Canada; je vous prie de vouloir bien transmettre ce mémoire à Lord Stanley et recommander à Sa Seigneurie de l'adresser au Gouverneur du Canada, dans la vue d'appeler l'attention de la Législature et des autorités locales sur cette matière.

Je suis,

(Signé) C. E. Trevelyan.

12

Aux Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté.

Sucres bâtards.

QU'IL PLAISE A VOS HONNEURS,

Les soussignés, fabricants de Sucre raffiné, dans ce Port, apprennent avec une vive satisfaction, par l'extrait d'un Rapport de l'Inspecteur-général des comptes publics en Canada, daté de Kingston, le 20 Juillet, 1842, que la recommandation de Vos Seigneuries à la suite du mémoire qu'ils vous ont présenté sur la question de savoir s'il n'était pas injuste de leur faire payer un droit de 2d. par livre, sur le Sucre qu'ils ont importé en Canada, sous la dénomination de Sucre demi-raffiné, a été accueillie par le Gouvernement Colonial, avec toute l'attention que méritait une question aussi grave; et ils voient avec plaisir qu'il est probable qu'il sera présenté, dans la prochaine Session du Parlement Colonial, quelque mesure pour remédier à l'abus dont ils se plaignent.

Vos Mémorialistes sont informés, néanmoins, par leurs Agents en Canada, que, dans l'intervalle, on continue à percevoir le montant du droit en entier, sur le Sucre demi-raffiné, qui est maintenant importé dans la Colonie, et que l'on a exporté d'ici, dans la pleine confiance que l'échelle relative des droits ne serait pas changée; ils osent donc se flatter que Vos Seigneuries voudront bien suggérer aux autorités Coloniales d'introduire une clause dans le nouvel Acte qui leur assurera la remise de l'excédant des droits qu'ils auront ainsi payés.

Vos Mémorialistes fondent leur réclamation sur ce motif, savoir, que l'excédant du droit n'est prélevé que par une interprétation erronée de la loi actuelle; il serait, par conséquent, bien dur de faire retomber sur eux la perte occasionnée par une erreur, surtout lorsque la Législature Coloniale est sur le point d'adopter des mesures pour remédier à cette erreur, aussitôt qu'elle lui sera indiquée.

Et vos Mémorialistes, etc. etc.

(Signé) Brancker et Cie.
Macfie et Fils.

(Copie.)

No. 67.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 2 Août, 1842.

MILORD,

J'ai sous les yeux la Dépêche de votre Seigneurie, du 4 Sept. No. 241, qui enjoint à mon Prédécesseur, de soumettre à la Législature Provinciale un mémoire de certaines personnes, pour demander la remise d'une partie des droits prélevés sur le Sucre demi-raffiné qu'ils auraient importé en Canada.

Les Mémorialistes fondent leur réclamation sur ce motif, savoir: que l'excédant du droit a été prélevé en conséquence d'une interprétation erronée de la loi telle qu'elle existe actuellement. C'est là, néanmoins, ce qui est nié dans la Province. On y prétend que la loi impose un certain droit sur le Sucre raffiné; et qu'en l'absence de toute définition du terme "raffiné," cette expression est censée désigner toute espèce de Sucre qui a passé par un cours de raffinement, et dont la qualité ou la valeur s'est accrue en conséquence.

Je me propose de recommander à la Législature Provinciale de modifier la loi, de manière à faire disparaître ce sujet de plainte à l'avenir, quant au Sucre demi-raffiné; mais je crains beaucoup que la Législature ne soit pas disposée à remettre aucune partie des droits qui ont été perçus en vertu de la loi existante.

Je prierais donc votre Seigneurie de vouloir bien donner son attention à cet aperçu de la question, et me transmettre de nouvelles instructions sur la convenance de soumettre le mémoire en question à la Législature; car, il me paraît tout-à-fait inutile de le faire, à moins qu'on ait l'espoir de pouvoir obtenir le remède que l'on a en vue.

J'ai, etc.

(Signé) C. T. Metcalfe.

Sucres bâtards.

(Copie.)

No. 94.

Downing Street, 26 Septembre, 1842.

MONSIEUR,

En réponse à cette partie de votre dépêche, du 2 du mois dernier, No. 67, dans laquelle vous me demandez de nouvelles instructions relativement à la convenance de vous adresser à la Législature du *Canada*, pour obtenir la remise du droit prélevé sur le Sucre demi-raffiné que les importateurs allèguent avoir été perçu, en conséquence d'une interprétation erronée, dans la Province, de la loi des douanes du *Canada*, je dois vous informer que comme vous paraissez être d'avis que les allégués des importateurs ne sont pas bien fondés, je vous laisse parfaitement libre, selon votre propre discrétion, de vous adresser ou non à la Législature Provinciale, pour obtenir la remise de l'excédant de ce droit.

J'ai, etc.

(Signé) *Stanley*.

Et aussi,

Rapport sur l'éducation, C. O.

Rapport annuel du Député-surintendant de l'Éducation sur les écoles élémentaires dans le *Canada-Ouest*.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (Z).)

Indemnité à accorder aux écoles élémentaires.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer l'Acte qui est maintenant en vigueur pour l'établissement et le maintien des écoles: pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux écoles, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois, étant lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Stewart* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Stewart* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Banques à chartes.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Banques à charte, en cette Province, à tenir des livres ouverts, dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, étant lu,

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Vente de terres pour payer les taxes.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer un Acte, passé dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres pour payer les taxes dans le district d'*Ottawa*," étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *Judah* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Judah* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Actes officiels dans le District d'Ottawa.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour confirmer et valider certains actes officiels des offices de Régistrare, Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de District et Régistrare de la Cour *Surrogate* du district de *Ottawa*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill grossoyé pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*, étant lu,

Obstruction des rivières.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit soumis à un Comité de toute la Chambre, Mercredi, le vingt-deux du courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un moyen plus sommaire d'obliger les Shérifs et Coronaires, dans cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, à rapporter les Ordres de Cour ou autres Exécutions, étant lu.

Retour des Ordres de Cour.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser le Maire, les Echevins et les Citoyens de *Montréal* à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour fournir de l'eau à la cité de *Montréal*, étant lu,

Aqueduc de Montréal.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. M. *Daly* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'Hon. M. *Daly* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers et autres articles de cette nature, étant lu,

Inspection des bois, etc.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, soit remis à Jeudi prochain.

Régie des douanes.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Viger*, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 15 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

4 Pétitions présentées.

Par M. *Crane*, la Pétition d'*Andrew Holmes*, et autres Presbytériens en rapport avec le Synode du *Canada*, de la Montagne de *South Gower* et *Oxford*.

Par M. *Prince*, la Pétition du Conseil Municipal du district de l'*Ouest*, (relativement à des cours d'eau.)

Par l'Hon. M. *Black*, la Pétition de Sir *Henry J. Caldwell*, et autres, marchands, de *Québec*.

Par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, la Pétition de *Joseph Donegani*, marchand, de *Montréal*.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer certaines personnes y nommées, et autres, qui créeront un fonds pour faire le commerce des pêches Britanniques

Pêches Britanniques du golfe St. Laurent et Gaspé.

dans le golfe *St. Laurent* et le district de *Gaspé*, et ouvrir des mines dans le dit district, sous les nom et raison de la Compagnie des mines, du commerce et des pêches de *Gaspé*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour incorporer *Charles Cunningham, Richard Norman, Samuel Amory*, et autres, pour former une Compagnie par Actions afin de faire la pêche dans le district de *Gaspé*, et le golfe *St. Laurent*, et d'exploiter des mines de charbon dans le dit district.

Ordonné, Que *M. Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Vente de terres pour payer les taxes.

Un Bill, grossoyé, pour expliquer un Acte, passé dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres pour payer les taxes dans le district d'*Ottawa*," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour expliquer un Acte, passé dans cette partie de la Province nommé le *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres pour payer les taxes dans le district d'*Ottawa*,"

Ordonné, Que *M. G. Sherwood* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Administration de la Justice au B.-C.

Un Bill, grossoyé, pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *William Price*, écuyer, marchand, de *Québec*, demandant que le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, douves, etc. maintenant devant la Législature, ne soit pas passé.

De *John Chitty*, et autres, habitants des districts de *Dalhousie* et *Ottawa*, demandant une aide pour un chemin.

De *Charles H. Sache*, et autres, habitants du district de *Bathurst*, demandant l'ouverture d'un certain chemin dans le dit district.

Des Ministre, Anciens et Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de *Dundas*, demandant à la Chambre de ne point passer le Bill pour régler le temporel de l'Eglise d'*Ecosse*.

D'*Andrew Dickson*, shérif du district de *Bathurst*, demandant l'introduction de certains changements dans la loi qui règle les fonctions des Shérifs et le paiement de leurs honoraires.

De *Thomas Mullan*, et autres, douaniers-surveillants au Port de *Montréal*, demandant une augmentation de salaire.

De *James Morgan*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Martin*, de la *Longue-Pointe* et de la *Pointe-aux-Trembles*, dans le district de *Montréal*, se plaignant d'abus de la part des Syndics des chemins à barrières de *Montréal*, et priant la Chambre d'y porter tel remède qu'elle jugera convenable.

De *G. R. Lownsbury*, et autres, membres de l'Eglise et Congrégation des Baptistes à *Simcoe*, dans le district de *Talbot*, demandant que toutes les sectes religieuses puissent également participer aux avantages qu'offrent l'Université de *King's College* à *Toronto* et le Collège *McGill* à *Montréal*.

Ordonné, Que la Pétition de *James Morgan*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Martin*, de la *Longue-Pointe* et de la *Pointe-aux-Trembles*, dans le district de *Montréal*, soit référée au Comité spécial, auquel a été référée la Pétition de *Simon Valois*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Michel*, *Côte-de-la-Visitation* et du *Courant-St.-Marie*, dans la paroisse de *Montréal*, et autres références.

Pétitions référées.—*James Morgan* et autres.

Résolu. Que la Pétition de *Nicholas Sparks*, de *Bytown*, présentée à la Chambre, le deux du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Derbshire*, l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, *M. Papineau*, *M. Johnston*, et *M. DeWitt*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Nicholas Sparks.

Résolu, Que la Pétition de *William Tate* et *Geo. Tate*, faisant le commerce de transport, entre les Ports de *Montréal* et de *Québec*, présentée à la Chambre, le six du courant, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

W. et G. Tate.

Ordonné, Que *M. Christie*, l'Hon. *M. Neilson*, *M. Leslie*, *M. DeWitt*, et *M. Holmes*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *Joseph Pâquet*, et autres, pilotes pour la navigation du *St. Laurent*, entre les Ports de *Montréal* et de *Québec*, présentée à la Chambre, le neuf du courant, soit référée au dit Comité.

Jos. Paquet et autres pilotes.

Ordonné, Que la Pétition de *William Price*, écuyer, marchand, de *Québec*, soit référée au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, et autres articles de cette nature.

W. Price, écr.

Ordonné, Que la Pétition de *Charles Cazeau*, et autres, inspecteurs et mesureurs de bois commissionnés, de la cité de *Québec*, présentée à la Chambre, le huit du courant, soit référée au dit Comité.

C. Cazeau et autres.

Résolu, Que la Pétition de *Xavier Légault*, et autres, de *l'Île Bizare*, dans la paroisse *St. Raphaël*, dans le district de *Montréal*, présentée à la Chambre, le vingt d'Octobre dernier, soit référée à un Comité spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

X. Légault et autres.

Ordonné, Que *M. Jobin*, l'Hon. *M. Viger*, *M. Papineau*, *M. Barthe*, et *M. Lacoste*, composent le dit Comité.

Message du
Conseil Légis-
latif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Bill par rap-
port au Pont
de Catarakoui.

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour amender la charte de la Compagnie du Pont de *Catarakoui*," sans amendement.

Et aussi,

Recensement
du B.-C.

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour faire le recensement des habitants du *Bas-Canada*, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Rapport d'un
Comité spécial
sur la Pétition
de J. H. Lambe
et autres.

M. *De Witt*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *J. Henry Lambe*, et autres, (de la cité et paroisse de *Montréal*, relativement à une commutation avec les Censitaires de *Nazareth*, et autres fiefs.) et autre référence, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

"Après mûre délibération, votre Comité est d'opinion qu'il est expédient d'autoriser les propriétaires des fiefs *St. Augustin*, *St. Joseph*, *La Gauthetière*, et *Closse*, à commuer avec les Censitaires, aux conditions qui seront mutuellement consenties par les parties ; et que cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit passé une loi générale, pour autoriser les Seigneurs de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, à commuer avec leurs Censitaires.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Vente des Li-
cences de ma-
riage.

M. *Christie*, du Comité spécial auquel a été référé l'Etat présenté à la Chambre, le seize d'Octobre dernier, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément à son Adresse du 10 d'Octobre, 1842, indiquant la manière dont on a disposé des deniers provenant des Licences de mariages, depuis le 10 Février, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (R.R.)

Ordonné, Que deux cent-cinquante exemplaires du dit Rapport soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Banque du
Peuple.

M. *Quesnel*, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour incorporer certaines personnes qui font le commerce de Banque, dans la cité de *Montréal*, sous les nom et raison de "la Banque du Peuple," a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Bill pour in-
corporer les
Dames Religi-
euses, etc.

M. *Quesnel*, du Comité choisi, auquel a été référé le Bill pour incorporer les Dames Religieuses du *Sacré Cœur de Jésus*, de la paroisse de *St. Jacques de l'Acadian*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Rapport d'un
Comité choisi
sur la Pétition
de *Thomas Mc-
Lean* et autres.

L'Hon. M. *Hincks*, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition de *Thomas McLean*, et autres, habitants du township de *Zorra-Est*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

"Votre Comité s'est informé s'il y avait moyen d'accéder à la demande des Pétitionnaires, et il en est venu à la décision de recommander leur Pétition à la considération favorable de la Chambre, et de passer un Bill pour diviser le township de *Zorra* en deux townships, dont l'un sera nommé township de *Zorra-Est*, et l'autre, township de *Zorra-Ouest*.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à ce que les fonctions collégiales et universitaires du Collège établi en la cité de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, puisse s'exercer séparément ; pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante, soit remis à Mercredi, le vingt-deux du courant.

Bill de l'Uni-
versité du H.C.

L'Hon. M. *Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative au Gouverneur-Général, en date du 31 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant la Chambre, copies de toute correspondance entre le Gouvernement Provincial et M. *Nicholas Fullam*, ou entre le Gouvernement Provincial, et tout Officier ou Officiers Publics, Membre ou Membres de la Législature, ou toute autre personne ou personnes pendant la dernière élection générale, dans la ci-devant Province du *Bas-Canada*, quant à la manière dont les dites élections ont été conduites et aux lieux fixés pour tenir les dites élections.

Dernière élec-
tion générale
du B.C.

Par ordre,

D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 11 Novembre, 1843.

(Le dit Retour est annexé en forme d'Appendice au premier Rapport du Comité spécial, nommé pour faire une investigation concernant les outrages qu'on dit avoir eu lieu durant l'élection générale dans les comtés de *Terrebonne*, *Montréal*, *Vaudreuil*, *Beauharnois*, *Chambly* et *Rouville*, et en faire rapport. Voir Appendice (J. J.)

Sur motion de l'Hon. M. *Neilson*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, Que le dit Retour soit référé au Comité spécial, nommé pour faire une investigation concernant les outrages qu'on dit avoir eu lieu durant l'élection générale dans les comtés de *Terrebonne*, *Montréal*, *Vaudreuil*, *Beauharnois*, *Chambly* et *Rouville*, et faire rapport des dits outrages.

Sur motion de M. *Henry Smith*, secondé par M. *Murney*,

Ordonné, Que les amendements, faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour changer et amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer du Port de *Kingston*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :—

Feuille 1, ligne 25.—Insérez, "Pourvu toujours, que tout tel bien ou propriété foncière que la dite Compagnie pourra posséder, n'excèdera pas, en valeur annuelle, la somme de cinq mille louis courant."

Compagnie du
chemin de fer
du Port de
Kingston.

Feuille 1, ligne 30.—Après "sera," insérez "comme."

Compagnie du chemin de fer du Port de Kingston.

Feuille 1, ligne 31.—Après “quelconque,” insérez “comme si les pouvoirs et autorités conférés par cet Acte, eussent été conférés par l'Acte ci-dessus mentionné, et comme si les dits contrats, transports, baux, accords ou conventions, avaient été faits par, avec ou au nom de la dite Corporation.”

Feuille 2, ligne 1.—Après “même,” insérez “Pourvu toujours que rien de contenu dans l'Acte ci-devant mentionné ou dans le présent Acte, ne sera considéré comme autorisant la dite Corporation à agir en qualité de Banquiers, ou d'émaner ou tenir en circulation des billets de la nature de billets de Banque, ou de donner force de loi à ces billets, s'ils sont émis par ou au nom de la dite Corporation.

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que M. *Henry Smith* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *G. Sherwood*.

Sessions générales de Quartier du H. C.

Ordonné. Que les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé “Acte pour régler les époques auxquels se tiendront les Cours des Sessions générales de Quartier, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :—

Feuille 1, ligne 19.—Après “nonobstant,” insérez la clause suivante.

“Et attendu que par le changement des époques des termes des différentes Cours des Sessions générales de Quartier, comme susdit, les différentes époques des Termes des Cours de District dans et pour les Districts de la partie de cette Province ci-devant le *Haut-Canada*, seront changées en vertu des dispositions de la loi, et attendu qu'il peut avoir été, ou pourra être émané des *Writs* et procédures retournables un jour pendant lequel il ne serait tenu aucune telle Cour de District, en vertu des dispositions de cet Acte, pour y remédier, qu'il soit statué, qu'aucun *Writ* ou poursuite qui aura été ou sera émané, avant le premier jour de Janvier prochain, d'aucune Cour de District, dans cette partie de la Province ci-devant appelée le *Haut-Canada*, et le jour du Rapport mentionné dans aucun tel *Writ* ou poursuite, sera tenu et considéré comme aussi valide et efficace en loi, à toutes fins et intentions quelconques, que si cet Acte n'eût pas été passé ; et tout tel *Writ* ou Action (étant une procédure intermédiaire, *mesne process*.) sera tenu et considéré comme rapportable le troisième jour du terme qui aura lieu après le premier jour de Janvier prochain, quoiqu'il y ait un autre jour de Rapport mentionné dans tel *Writ* ou Action, qui aura été ou sera émané comme susdit.

Préambule, ligne 2.—Après “Paix” insérez “et Cours de District.”

Titre, ligne 2.—Après “Paix,” insérez “et Cours de District.”

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que M. *Cartwright* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, secondé par l'Hon. M. *Daly*,

Maison de la Trinité de Québec.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer les diverses Lois et Ordonnances maintenant en vigueur, relativement aux pouvoirs et fonctions de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, aux pilotes et pilotages dans le Port de Québec, au fonds des pilotes infirmes de Québec, et de les remplacer par d'autres dispositions législatives.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Simpson* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Simpson* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu. Qu'il est expédient de révoquer plusieurs Lois et Ordonnances maintenant en vigueur, relativement aux pouvoirs et fonctions de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, aux pilotes et pilotages dans le Port de Québec, au fonds des pilotes infirmes de Québec, et de les remplacer par d'autres dispositions législatives.

Ordonné. Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et consolider les Lois et Ordonnances maintenant en vigueur, relativement aux pouvoirs et fonctions de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, aux pilotes et pilotages dans le Port de Québec, au fonds des pilotes infirmes de Québec, et à d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le vingt-trois du courant.

Ordonné. Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs, soit remis à Mardi prochain.

Compagnie du H. C. pour faire des prêts d'argents.

Ordonné. Que M. *Forbes* ait la permission d'introduire un Bill pour détacher le township de *Gore* du comté de *Terrebonne*, et pour l'annexer au comté des *Deux-Montagnes*.

Township de Gore.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de M. *Leslie*, secondé par M. *De Witt*,

Droits sur les Sucres bâtards.

Ordonné. Que le Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 6 Novembre, 1843, “demandant toutes dépêches ou communications qui ont été reçues du Ministre Colonial, ou par lui transmises, au sujet des droits prélevés sur les Sucres bâtards,” mis devant la Chambre, le quatorze du courant, soit référé au Comité choisi auquel a été référée la Pétition de Messieurs *Gillespie*, *Moffatt* et Compagnie, et autres marchands de *Montréal*, et autres références.

M. l'Orateur a intimé à la Chambre qu'il avait reçu une communication pour l'informer que Son Excellence avait l'intention de se rendre au Conseil Législatif, demain, à trois heures et demie, P. M. afin de sanctionner, au nom de Sa Majesté, certains Bills passés par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative.

Intention de Son Excellence de se rendre au Conseil Législatif.

Écoles élémentaires.

M. *Stewart*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour révoquer l'Acte qui est maintenant en vigueur pour l'établissement et le maintien des écoles, pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des derniers destinés aux écoles, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux, et mil huit cent quarante-trois, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Retour des Ordres de Cours, etc.

L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un moyen plus sommaire d'obliger les Shérifs et Coronaires, dans cette partie de la Province nommé le *Haut-Canada*, à rapporter les Ordres de Cour, ou autres Exécutions, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Aqueduc de Montréal.

L'Hon. M. *Daly*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser le Maire, les Echevins et les Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour fournir de l'eau à la cité de *Montréal*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Pont de la rivière Boyer.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour renouveler et continuer, pour un certain tems, les privilèges accordés, par un certain Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, à *Alexis Gosselin*, et ses héritiers ou avans cause, relativement à un certain pont sur la rivière *Boyer*, dans le comté de *Bellechasse*, étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *J. S. Macdonald* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *J. S. Macdonald* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Bêtes fauves.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour la conservation des bêtes fauves et du gibier en cette Province, et pour défendre de chasser les Dimanches, étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *Hamilton* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Hamilton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Emprisonnement pour dettes.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes, en exécution d'un jugement, et punir les débiteurs frauduleux, étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité spécial, composé de l'Hon. M. *Boulton*, M. *Judah*, M. *Quesnel*, l'Hon. M. *Black*, l'Hon. M. *Sherwood*, M. *Boswell*, et M. *Duggan*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer qu'on veut personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, et autres articles de cette nature, étant lu,

Mesurage des bois.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le fauteuil du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs *Aylwin*, *Berthelot*, *Boutillier*, *Cameron*, *Chabot*, *Derbishire*, *De Witt*, *Hale*, *Holmes*, *Johnston*, *D. McDonald*, *Morin*, *Roblin*, *Stewart*, *L. M. Viger*, et *Watts*.

Et à onze heures et demie du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de *Quorum*.

Jeudi, 16 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

6 Pétitions présentées.

Par M. *Harmannus Smith*, la Pétition d'*E. Cartwright Thomas*, et autres, habitants du district de *Gore*, réunis en assemblée publique, (relativement au chemin entre *Hamilton* et *Binkley's*.)

Par M. *Parke*, la Pétition de *Dugald Sinclair*, et autres, membres de l'Eglise et Congrégation des Baptistes à *Lobo*, dans le district de *Tondon*.

Par M. *Duggan*, la Pétition de *George Millar*, et autres, habitants du township de *Toronto*, et ses environs.

Par M. *Jobin*, la Pétition du Révérend *E. Payment*, et autres, habitants des paroisses de *Ste. Geneviève* et *Ste. Anne*, dans l'île de *Montréal*.

Par M. *Durand*, la Pétition d'*E. Cartwright Thomas*, et autres, habitants des districts de *Gore* et *Wellington*, (relativement à un chemin depuis le lac *Ontario* jusqu'à *Owen's Sound*.)

Par l'Hon. M. *Black*, la Pétition de *William Sheppard*, écuyer, président de la Société Littéraire et Historique de *Québec*.

Un Bill, grossoyé, pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, tel qu'amendé, a été lu de nouveau.

Administration de la Justice au B. C.

L'Hon. Procureur-général *Lafontaine* a proposé, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Barthe*, *Berthelot*, *Boswell*, *Boulton*, *Boutillier*, *Cameron*, *Chabot*, *Child*, *Christie*, *Cook*, *Crane*, *De Witt*, *Dunn*, *Durand*, *Foster*, *Hale*, *Hamilton*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Jones*, *Lacoste*, *Lafontaine*, *Leslie*, *Moore*, *Morin*, *Morris*, *Noel*, *Papineau*, *Parke*, *Prince*, *Quesnel*, *Roblin*, *Simpson*, *Small*, *Harmannus Smith*, *Steele*, *Stewart*, *Tuché*, *Turcotte*, *D. B. Viger*, *L. M. Viger*, *Wakefield*, et *Williams*.—(47.)

CONTRE.

Messieurs *Black*, *Cartwright*, *Duggan*, *Forbes*, *Murney*, *Neilson*, *Henry Smith*, et *H. Sherwood*.—(8.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Huissier de la
verge noire.

Il a été apporté un Message par *Frederick Sturr Jarvis*, écuyer, gentilhomme-huissier de la verge noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

Et, étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence, dans la Chambre du Conseil Législatif, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivants :—

“Acte pour continuer le Parlement Provincial, avenant le décès de Sa Majesté.”

“Acte pour rendre indépendants de la Couronne les Juges des Cours du Banc du Roi dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*.”

“Acte pour épargner à la Province toute perte inutile sur la vente judiciaire de certaine partie de la succession vacante de feu l'Hon. Sir *John Caldwell*.”

“Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Banque de *Montréal*, en prolongeant l'époque fixée pour le versement du nouveau capital de la dite Banque.”

“Acte pour incorporer les Dames de l'Asile des Orphelins Protestants de la cité de *Montréal*.”

“Acte pour incorporer les Dames du Comité de régie de l'Hospice d'Accouchement de *Montréal*.”

“Acte pour imposer certains droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés en cette Province.”

“Acte pour autoriser le Supérieur et les Directeurs du Séminaire de *Québec*, à acquérir et posséder des propriétés jusqu'à un certain montant, indépendamment de celles qu'ils possèdent déjà.”

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *William Stewart*, et autres, débiteurs emprisonnés sous la garde du Shérif de *Home District*, priant la Chambre de vouloir bien ne pas passer le Bill, qui est maintenant devant elle, pour abolir l'emprisonnement pour dettes.

De *H. Robinson*, et autres, habitants du comté de *Shefford*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis *St. Jean* jusqu'à *Waterloo*, dans le dit comté.

De *R. Young*, et autres, habitants de *Goderich*, dans le district de *Huron*, priant la Chambre de vouloir bien ne pas passer le Bill, qui est maintenant devant elle, pour annexer le township de *Williams* au district de *London*.

De *Henry Hamilton*, et autres, commissaires d'écoles et maîtres d'écoles, des townships de *Yarmouth* et *Southwold*, dans le district de *London*, demandant que le dit district reçoive sa part des deniers destinés aux écoles depuis 1841.

De *John Burwell*, du port *Burwell*, demandant que les livres d'Enregistrement soient déclarés être la propriété du public, et comme tels, déposés dans les bureaux d'Enregistrement.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement :—

“Acte pour autoriser la Cour du Banc de la Reine et la Cour de Chancellerie à admettre, suivant leur discrétion, *Samuel Bealy Harrison* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles respectivement.

“Acte pour mettre les Cours de Justice, dans cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, en état de protéger les individus contre les réclamations adverses dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt.”

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que la Pétition de *William Stewart*, et autres, débiteurs emprisonnés sous la garde du Shérif de *Home District*, soit référée au Comité spécial auquel a été référée le Bill pour l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et punir les débiteurs frauduleux.

Ordonné, Que *M. Prince* soit ajouté au dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de la Société d'Agriculture du District Municipal du *Lac-des-Deux-Montagnes*, présentée à la Chambre, le dix du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Forbes*, *M. Armstrong*, *M. Simpson*, l'Hon. *M. Jones* et *M. Quesnel*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Ordonné, Que la Pétition d'*Andrew Dickson*, shérif du district de *Bathurst*, présentée à la Chambre, le treize du courant, soit référée au Comité spécial, nommé pour s'enquérir du montant des honoraires et émoluments qui ont été perçus par les divers Officiers liés à l'administration de la Justice dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, et payés à même les fonds des districts.

Résolu, Que la Pétition de *Narcisse Arcand*, et autres, pilotes, pour et au-dessous des hâvres de *Québec* et de *Montréal*, présentée à la Chambre, le deux d'Octobre dernier, soit référée à un Comité spécial de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport de tems à autres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, le Capitaine *Steel*, *M. Williams*, *M. Chabot*, *M. Christie*, l'Hon. *M. Neilson* et *M. Taché*, composent le dit Comité.

Sur motion de *M. Merritt*, secondé par *M. Cameron*.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de *Niagara*, en prolongeant le tems fixé pour le versement du capital de cette Banque, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit remis en vigueur, et que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Boulton*, ait la permission d'introduire un Bill pour investir le Conseil de la ville de *Niagara* de la place du marché de cette ville, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le vingt-neuf du courant.

Message du
Conseil Légis-
latif.

Que la Cham-
bre se rende au
prés de Son Ex-
cellence.

Sanction Roy-
ale de certains
Bills.

S. B. Harrison.

Réclamations
adverses.

Pétitions ré-
férées.—
*William Stew-
art* et autres.

Société d'A-
griculture du
*Lac-des-Deux-
Montagnes*.

*Andrew Dick-
son*.

N. Arcand et
autres.

Banque du dis-
trict de *Nia-
gara*.

Marché de
Niagara.

Débiteurs absents.

Ordonné. Que l'Hon. Solliciteur-général *Small* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les créanciers à saisir les biens personnels des Débiteurs absents, dans le cas où la loi ne permet point d'incarcérer leurs personnes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Petites Dettes.

L'Hon. Solliciteur-général *Small* a proposé, secondé par *M. Child*, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour révoquer certaines parties d'un Acte du Parlement de la Province, passé dans les 4e et 5e années du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour révoquer les lois maintenant en vigueur, dans la partie de cette Province ci-devant le *Haut-Canada*, pour le recouvrement des Petites Dettes, et pour établir d'autres dispositions à cet égard." et pour l'amender, et pour pourvoir au paiement des Greffiers des différentes Cours de Division dans le *Haut-Canada*, par des honoraires au lieu d'un salaire fixe.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et,

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Lignes de divisions.

Sur motion de *M. Parke*, secondé par *M. Child*, *Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de révoquer, amender et consolider, tels qu'amendés, les diverses Actes en vigueur dans le *Haut-Canada*, concernant les arpenteurs et le mode de constater et établir les lignes de divisions.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Cameron a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Cameron* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer, amender et consolider les différents Actes en vigueur dans le *Haut-Canada*, concernant les arpenteurs, et le mode de constater les lignes de division, et de les remplacer par d'autres dispositions.

Arpenteurs.

Ordonné. Que *M. Parke* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Écoles élémentaires.

Ordonné. Que l'Hon. *M. Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'établissement et au soutien des écoles élémentaires dans la partie de cette Province nommée le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Églises Catholiques-romaines.

Sur motion de *M. Chabot*, secondé par *M. Berthelot*,

Résolu. Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer

les lois maintenant en vigueur, dans le *Bas-Canada*, pour la construction et la réparation des Églises Catholiques-romaines, Cimetières et Presbytères, et leurs dépendances, et aussi pour l'érection et les divisions des paroisses dans le *Bas-Canada*, et de les remplacer par de nouvelles dispositions législatives.

Ordonné. Que *M. Powell* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant quinze jours, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

Congé accordé à M. Powell.

M. J. S. Macdonald, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour renouveler et continuer, pour un certain tems, les privilèges accordés par un certain Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, à *Alexis Gosselin*, et ses héritiers ou ayans cause, relativement à un certain pont sur la rivière *Boyer*, dans le comté de *Bellechasse*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Pont de la rivière Boyer.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Hamilton, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour la conservation des bêtes fauves et du gibier en cette Province, et pour défendre de chasser, les Dimanches, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Bill aux fins de conserver le gibier.

M. Prince a proposé, secondé par *M. Hamilton*, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

M. Murney a proposé en amendement, secondé par *M. Cartwright*, Que tous les mots après "Que." dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués : "les dits Bills et Rapports soient maintenant référés de nouveau à un Comité de toute la Chambre, à l'effet d'insérer après la vingt-quatrième ligne, dans la troisième clause, les mots suivants:— ou si aucune personne chasse, tire ou sort avec un fusil ou une carabine, à la recherche ou poursuite d'aucune bête fauve, ou autre animal sauvage, gibier ou oiseau sauvage, le jour du Seigneur, (ordinairement appelé Dimanche) en cette Province."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton, Cameron, Cartwright, Chesley, Child, Dugan, Foster, Hopkins, Johnston, J. S. Macdonald, McLean, Morris, Murney, Neilson, Roblin, Hermannus Smith, J. Sherwood, H. Sherwood, Stewart, Thompson, Williams* et *Woods*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Chabot, Christie, Cook, Crane, DeWitt, Forbes, Hale, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Merritt, Morin, Papineau, Parke, Prince, Simpson, Henry Smith, Steele, Taché, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Murney a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par *M. Cartwright*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés et les suivants, substitués ; "le dit Bill soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, à l'effet d'insérer, après la vingt-quatrième ligne, dans la troisième clause, les mots suivants:— ou si aucune personne chasse, tire ou sort avec un fusil ou une carabine, à la recherche ou poursuite d'aucune bête fauve, ou autre animal sauvage, gibier ou oiseau sauvage, le jour du Seigneur (ordinairement appelé Dimanche) en cette partie de la Province ci-devant appelée *Haut-Canada*."

Bill aux fins
de conserver le
gibier.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boulton, Cartwright, Chesley, Duggan, Forbes, Foster, Hopkins, Johnston, McLean, Murney, Neilson, Roblin, Simpson, Henry Smith, Harmanus Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Stewart, Thompson, Wakefield, Williams et Woods.*—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Christie, Cook, DeWitt, Hale, Hincks, Holmes, Jobin, Jones, Judah, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Merritt, Morin, Noel, Papineau, Parke, Prince, Steele, Taché, Turcotte, D. B. Viger, et L. M. Viger.*—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

Et les dits amendements, depuis le premier jusqu'au huitième inclusivement, ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Le neuvième des dits amendements ayant été lu de nouveau;

L'Hon. M. *Jones* a proposé en amendement, secondé par M. *Henry Smith*. Que les mots "deux livres dix chelins" dans le dit amendement, soient retranchés, et les mots "dix chelins" substitués.

La question ayant été mise sur la dite motion, elle a été adoptée par la Chambre.

Et le dit neuvième amendement, tel qu'amendé, ayant été lu, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été unanimement adopté.

Les dits amendements, depuis le dixième jusqu'au treizième et dernier, inclusivement, ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir un système de contribution plus juste et plus équitable dans les divers townships, villes et cités du *Haut-Canada*, étant lu;

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*. Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'Hon. M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Cartwright*. Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot, Boulton, Cartwright, Chesley, Duggan, Forbes, Johnston, McLean, Murney, Noel, Henry Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Stewart, Williams, et Woods.*—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, Cook, Crane, Daly, Derbishire, DeWitt, Foster, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Moore, Morin, Papineau, Parke, Quesnel, Roblin, Harmanus Smith, Taché, Turcotte, D. B. Viger.*—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale,

La Chambre s'est divisée sur icelle, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, Cook, Daly, Derbishire, DeWitt, Foster, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Moore, Morin, Papineau, Parke, Quesnel, Roblin, Harmanus Smith, Taché, Turcotte, D. B. Viger, et L. M. Viger.*—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Cartwright, Chesley, Duggan, Forbes, Johnston, McLean, Murney, Noel, Henry Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, Steele, Stewart, Williams, et Woods.*—(15.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Le dit Bill a été, en conformité de l'Ordre, lu une seconde fois et soumis à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, et autres articles de cette nature, soit remis à demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. M. *Jones*, la Pétition de *P. P. Russel*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Armand, Ouest*, et ses environs.

Par M. *Cartwright*, la Pétition du Révérend *John Cook*, et autres, habitants de la cité de *Québec*, et ses environs.

Un Bill, grossoyé, pour autoriser le Maire, les Echevins et les Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour fournir de l'eau à la cité de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Holmes* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer les Dames Religieuses du *Sacré Cœur de Jésus*, de la paroisse de *St. Jacques de l'Achigan*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour incorporer les Dames Religieuses du *Sacré Cœur de Jésus*, de la paroisse de *St. Jacques de l'Achigan*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation."

Ordonné, Que M. *Quesnel* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour la conservation des bêtes fauves et du gibier en cette Province, et pour défendre de chasser, les Dimanches, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour défendre de chasser et tuer les bêtes fauves et le gibier en cette Province, pendant certaines saisons de l'année."

Ordonné, Que M. *Prince* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour renouveler et continuer, pour un certain tems, les privilèges accordés par un certain Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, à *Alexis Gosselin*, et ses héritiers ou ayans cause, relativement à un certain pont sur la rivière *Boyer*, dans le comté de *Bellechasse*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour renouveler et continuer pour un certain tems, les privilèges accordés par un certain Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, à *Alexis Gosselin*, et ses héritiers et ayans cause, relativement à un certain pont sur la rivière *Boyer*, dans le comté de *Bellechasse*."

Ordonné, Que M. *Taché* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill des coti-
sions.

Mesurage des
bois.

On remet des
Ordres du jour.

Deux Pétitions
présentées.

Aqueduc de
Montréal.

Les Dames Re-
ligieuses, etc.

Bill aux fins de
conserver le
gibier.

Pont de la ri-
vière Boyer.

Cédule C.

Feuille 8, lignes 31 et 32.—Après "Gardien," insérez, "ou homme de profession."

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill des Jurés
du B.-C.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour régler la qualification et le tirage des Jurés en matières civiles et criminelles dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Notariat au
Bas-Canada.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour l'organisation du Notariat dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Adresse au sujet
des cotisations
et autres
matières.

L'Hon. *M. Sherwood* a proposé, secondé par *M. Murney*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, des Etats de la somme totale prélevée par contribution et taxation sur les habitants du *Haut-Canada*, et dépensée pour l'administration locale de la Justice criminelle, le soutien des Prisons, le transport des condamnés au Pénitencier et d'autres fins locales pour 1842, tel qu'il appert par les rôles de contributions de cette année; aussi, des Etats, pour l'année 1842, des dépenses encourues pour soutenir les Prisons, etc. à transférer des Prisonniers dans ces Prisons ou au Pénitencier, et des sommes payées aux Shérifs, et autres dépenses, (les salaires des Juges exceptés,) qui ont accompagné l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, distinguant celles qui ont été occasionnées par les divers Cours de Jurisdiction Suprême, les diverses Cours de Sessions Trimestrielles, et les procédés qui ont lieu devant les Juges de Paix non siégeant en Sessions dans le *Bas-Canada*; aussi, des Etats des sommes dépensées sur les Revenus Publics dans le *Bas-Canada*, dans l'année 1842, pour les grands chemins et les ponts, les établissements ou usages charitables, les Hôpitaux, et les Asiles d'Aliénés, en vertu de toute loi, ordonnance ou pratique en force avant l'Union des Provinces; et aussi, un Etat de toutes les sommes prélevées par taxation locale pour aucun des objets spécifiés, dans le *Bas-Canada*, ou payés sur d'autres fonds que sur les Revenus généraux.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé en amendement, secondé par l'Hon. *M. Hincks*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués:—"il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, des Etats de la somme totale prélevée par contribution et taxation sur les habitants du *Haut-Canada*, et dépensée pour l'administration locale de la Justice criminelle, le soutien des Prisons, le transport des condamnés au Pénitencier, pour 1842: aussi, des Etats, pour l'année 1842, des dépenses encourues pour soutenir les Prisons, transférer des prisonniers dans ces Prisons ou au Pénitencier, et des sommes payées aux Shérifs, et autres dépenses, (les salaires de Juges exceptés,) qui ont accompagné l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*; et aussi, des Etats des sommes dépensées sur les

Revenus Publics dans les deux sections de la Province, dans l'année 1842, pour les grands chemins et les ponts, les établissements ou usages charitables, les Hôpitaux et les Asiles des Aliénés; aussi, un Etat de la somme payée, pendant la même année, pour combler le déficit des salaires des Juges et des Greffiers des Cours de Division et de District, dans chacune des divisions de la Province; aussi, un Etat des pensions de milice payées, pendant la même année, dans chacune des divisions de la Province; aussi, le montant payé par le Gouvernement Impérial pour les annuités indiennes dans les deux divisions de la Province; aussi, le montant payé pour le soutien des phares, en sus du montant provenant des droits de tonnage, à même le Revenu Public, dans chacune des divisions de la Province; et aussi, les noms de toutes les personnes employées dans les divers départements du Gouvernement Exécutif, et payés sur la Liste Civile; et ceux de tous les officiers dans le Département des Terres de la Couronne, et de l'Arpenteur-général, spécifiant le montant du salaire de chacun et indiquant l'origine Britannique ou Franco-Canadienne de ces officiers."

Adresse au sujet
des cotisations
et autres
matières.

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de *M. Cartwright*, secondé par *M. Christie*,

Licences de
mariages.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant de cette Chambre, une copie de Minute ou des Minutes de l'Honorable Conseil Exécutif, sur le Rapport que l'Honorable Inspecteur-général a fait sur le fonds des honoraires des Licences de mariages, relativement à sa disposition future, ou de telle partie d'icelle, ou de tels autres renseignements concernant les honoraires des Licences de mariages, que Son Excellence sera disposée à communiquer à cette Chambre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie:—

Message du
Conseil Légis-
latif.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, "Acte pour incorporer les Membres de l'Association de la bibliothèque commerciale de *Montréal*," sans amendement.

Association de
la bibliothèque
commerciale
de Montréal.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal*, touchant le transport de certaines terres.

Transport de
certaines terres
par l'Evêque
de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

Ajournement.

On remet des
Ordres du jour.

Ordonné. Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Actionnaires des diverses Banques, y mentionnées, responsables seulement jusqu'à la concurrence du montant des Actions pour lequel les ils ont souscrit, et pour amender à cet effet les divers Actes qui créent telles responsabilités : l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender un certain Acte du *Haut-Canada*, passé dans la septième année du Règne de feu Sa Majesté *Gull. IV.* intitulé "Acte pour pourvoir à achever permanentement le Canal de *Welland*, et pour d'autres fins y mentionnées," et aussi, un certain autre Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la 4^e et 5^e année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser la Province à acheter des parts dans le Canal de *Welland* qui appartiennent aux individus;" et l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, soient remis à demain : l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour mieux diviser la partie de cette Province nommé le *Haut-Canada*, en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelui en districts, et pour pourvoir aux unions temporaires des comtés, dans des vues judiciaires et autres, et à la dissolution de ces unions, à mesure que l'augmentation de la population pourra l'exiger : l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés, et cités du *Haut-Canada*, soient remis à Lundi prochain : l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulé "Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens," et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," et l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour faciliter la preuve des lois du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour déclarer que les Protêts des Notaires publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le *Haut-Canada*, soient remis à Mercredi prochain : l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas, dans le *Canada-Ouest*, et l'Ordre du jour pour la considération ultérieure de la motion, que deux cents exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagné de Retours des nominations dans le *Bas-Canada*, depuis la division de la Province de *Québec*, en 1791, en Provinces du *Haut* et *Bas-Canada*, jusqu'à l'union de ces Provinces, et autres documents qui y ont rapport, présentés à la Chambre, le 27 d'Octobre dernier, en réponse à une Adresse de la Chambre, du 27 Septembre, 1842; et aussi, d'un Retour tabulaire des Départements du Gouvernement Exécutif pour les années 1840, 1841, et 1842, mis devant la Chambre, le dit jour, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité d'une autre Adresse du 27 Septembre, 1842, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre, soient remis à Vendredi prochain.

Ordonné. Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada* : l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le

Bas-Canada, et l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice, dans le dit district, soient remis à demain.

On remet des
Ordres de jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ouvrir un chemin, du *Côteau-du-lac* jusqu'à *Dundas Street*, par la Troisième Concession de *Lancaster*, étant lu.

Chemin du
Côteau-du-lac
à Dundas St.

Ordonné. Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance et des transports intérieurs en *Canada*, à poursuivre et à être poursuivi, au nom de la dite Compagnie, étant lu ;

Compagnie
d'Assurance et
de transport
en Canada.

Ordonné. Que le dit Bill soit lu une seconde fois, demain.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Terres des
Sauvages.

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence qu'il lui plût d'ordonner à l'Officier qu'il appartient, de communiquer, pour l'information de la Chambre, copies de deux Pétiitions filées dans le Bureau du Conseil Exécutif, l'une de *James Little*, et autres, et l'autre des Chefs et Sachems des Six Nations Sauvages qui résident sur le territoire de *Grand-River*, toutes deux ayant rapport aux terres des Sauvages.

Par ordre,

D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire.
Novembre, 1843.

(Le dit Retour est imprimé dans l'Appendice du Rapport du Comité choisi, nommé pour prendre en considération le système maintenant suivi de concéder les terres des Sauvages, dans les districts de *Niagara* et de *Gore*. Voir Appendice (M. M.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'association dite "La Congrégation de *Notre-Dame de Québec*," étant lu ;

La Congrégation
de Notre
Dame de
Québec.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société d'Education du district de *Québec*, étant lu ;

Société d'Education
de Québec.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de M. *Chabot*, l'Hon. M. *Neilson*, l'Hon. M. *Black*, M. *Berthelot*, et M. *Taché*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de l'Eglise Anglicane du Diocèse de *Québec*, étant lu ;

Church Society
de Québec.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de M. *Hale*, l'Hon. M. *Black*, l'Hon. M. *Neilson*, M. *Stewart*, et M. *Christie*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour confirmer et valider certains Actes officiels des offices de Régistrare, Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de District et Régistrare de la Cour *Surrogate* du district de l'*Ottawa*, étant lu ;

Actes officiels
du District
d'Ottawa.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

Mesurage des
bois.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers et autres articles de cette nature, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Roblin a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Roblin a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, Lundi prochain.

Eglises Catho-
liques-ro-
maines.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer les Lois maintenant en vigueur dans le *Bas-Canada*, pour la construction et réparation des Eglises Catholiques-romaines, Cimetières et Presbytères et leurs dépendances, et aussi pour l'érection et les divisions des paroisses dans le *Bas-Canada*, et de les remplacer par de nouvelles dispositions législatives, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Wakefield a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Wakefield a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer les Lois maintenant en vigueur dans le *Bas-Canada*, pour la construction et réparation des Eglises Catholiques-romaines, Cimetières, Presbytères et leurs dépendances, et pour l'érection et la division des paroisses dans le *Bas-Canada*, et de les remplacer par de nouvelles dispositions législatives.

Ordonné, Que M. Chabot ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer les Lois du *Bas-Canada* pour la construction et la réparation des Eglises et leurs dépendances, et pour l'érection et la division des paroisses, et pour les remplacer par de nouvelles dispositions législatives.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. DeWitt a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. DeWitt a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, Lundi prochain.

Les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

M. L'ORATEUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, DeWitt, Hale, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnston, Prince, Simpson, Turcotte et Viger.*

Et à dix heures et quarante minutes du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de *Quorum*.

Samedi, 18 Novembre, 1843.

Dix heures, A. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Deux Pétitions
présentées.

Par M. Roblin, la Pétition de *Thomas McMahon*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*.

Par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, la Pétition de *Henry A. Croft*, et *William C. Gwynne*, professeurs de l'Université de *King's College*, exposant : " Que, par la charte primitive, le Conseil de *King's College* était composé de neuf Membres, y compris le Chancelier, cinq desquels formaient un quorum : Que le Membre président avait le droit de voter sur toutes sortes de questions, outre celui de donner la voix prépondérante dans les occasions où il y avait égalité de voix. Que vos Pétitionnaires sont informés par l'Evêque, que l'intention était que le Chancelier présidât dans toutes les occasions convenables ; conséquemment, c'était ordinairement lui qui avait le droit d'exercer le privilège de donner la voix prépondérante. Qu'en 1837, la Législature jugea qu'il était expédient d'augmenter le nombre des Membres dans le Conseil du Collège ; et par la charte telle qu'amendée, le Conseil se compose de douze Membres, dont cinq sont Membres ex-officio. Que, par l'Acte récemment passé pour l'Union des deux Provinces, il s'est opéré des changements qui obligent le Chancelier et quatre Membres ex-officio de résider à une grande distance de *Toronto*, réduisant par là réellement à sept le nombre des Membres du Conseil du Collège. Que l'Evêque qui est le membre président, a maintenant le privilège de donner la voix prépondérante. Qu'outre le Président, il y a, à présent, deux autres Membres du Clergé dans le Conseil du Collège, et qu'il est très-probable qu'une troisième personne sera ajoutée en la personne du Principal de "*Union College*," si la place, maintenant vacante, est remplie. Que dès lors, les intérêts de l'Eglise Anglicane seront représentés, dans un Conseil composé de sept Membres, par cinq voix cléricales. Que vos Pétitionnaires sont d'opinion qu'une telle prépondérance ne peut exister sans mettre sérieusement en danger le bien-être de l'Université. Pourquoi vos Pétitionnaires prient votre Honorable Chambre de vouloir bien prendre ces faits en sa très-sérieuse considération, et adopter telles mesures qui lui paraîtront justes et raisonnables.

Sur motion de l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, secondé par M. *Cameron*,

Pétition lue.

Ordonné, Que la dernière Pétition précédente soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre du vingt-huit de Juin, 1841, soit suspendue quant à la présente Pétition.

Et la dite Pétition a été lue en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, savoir : mille exemplaires dans la langue anglaise et quatre cents dans la langue française.

Un Bill, grossoyé, pour confirmer et valider certains Actes Officiels des Offices de Régistrare, Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de District et Régistrare de la Cour de *Surrogate* du district de *Ottawa*, a été lu pour la troisième fois.

Actes offici-
els du district
d'Ottawa.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *D. McDonald* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

W. E. Cartwright Thomas, et autres habitants du district de *Gore*, réunis en assemblée publique, demandant l'achèvement de certaines parties du chemin entre *Hamilton* et *Brantford*.

De *Dugald Sinclair*, et autres, membres de l'Eglise et Congrégation des Baptistes à *Lobo*, dans le district de *London*, demandant que toutes les sectes religieuses puissent également participer aux avantages qu'offrent l'Université de *King's College* à *Toronto*, et le Collège *McGill*, à *Montréal*.

De *George Millar*, et autres, habitants du township de *Toronto*, et ses environs, demandant que la charte de *King's College* soit amendée de manière à permettre l'établissement de Collèges séparés sur le site même destiné à l'Université du dit Collège, pour l'avantage des diverses sectes religieuses.

Du Révérend *E. Payment*, et autres habitants des paroisses de *Ste. Geneviève* et *Ste. Anne*, dans l'île de *Montréal*, demandant que le chemin depuis *l'Abord-à-Plough*, jusqu'à l'extrémité supérieure de l'île de *Montréal*, soit macadamisé, ou autrement amélioré.

D'*E. Cartwright Thomas*, et autres, habitants des districts de *Gore* et *Wellington*, demandant l'établissement d'un chemin, depuis la source du lac *Ontario* jusqu'à *Owen's Sound*, sur le lac *Huron*.

De *William Sheppard*, écuyer, président de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite Société.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *E. Payment*, et autres, habitants des paroisses de *Ste. Geneviève* et *Ste. Anne* dans l'île de *Montréal*, soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Simon Valois*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Michel*, *Côte-de-la-Visitation* et du *Courant-St.-Marie*, dans la paroisse de *Montréal*, et autres références.

M. Morris, du Comité permanent sur les Impressions, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité ayant annoncé qu'il recevrait des soumissions pour l'Impression du Journal et de l'Appendice de la présente Session, dans les langues anglaise et française, a trouvé que *Edward John Barker* offrait de faire l'ouvrage à meilleur marché.

M. Barker, demande 1s. 6d. par 1000 ms. pour la composition en anglais et en français; 1s. 9d. par token, pour l'impression; 20s. la rame, pour le papier, et 4s. 10d. par volume, pour la reliure, sans égard à la grandeur du format; l'ouvrage devant, d'ailleurs, être fait de la même manière, et sous le même format que celui de l'année dernière.

Votre Comité a exigé de *M. Barker* deux bonnes cautions; et cette condition remplie, le Comité prendra la liberté de recommander qu'il soit passé un contrat avec lui, d'après les conditions désignées plus haut.

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Cook a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Cook* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *William Sheppard*, écuyer, président de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, et le Rapport qui l'accompagne, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. Morris a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Morris* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité spécial, composé de l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, *M. Armstrong*, l'Hon. *M. Viger*, *M. L. M. Viger* et *M. Chabot*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition de *George W. Fogg*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*, présentée à la Chambre, le trois d'Octobre dernier, et la Pétition d'*Edmund Peel*, et autres, habitants du comté de *Stanstead*, présentée à la Chambre, le neuf du même mois, soient référées au dit Comité.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit District, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité spécial, composé de l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, *M. Hamilton*, *M. Christie*, l'Hon. *M. Black*, et *M. Quesnel*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la régie des douanes, et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Taché a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Taché* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender un certain Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la septième année du Règne de feu Sa Majesté *Guill. IV*, intitulé, "Acte pour pourvoir à achever permanentment le Canal de *Welland*, et pour d'autres fins y mentionnées;" et aussi, un certain autre Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la 4e et 5e année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser la Province à acheter les parts dans le Canal de *Welland* qui appartiennent aux individus," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Durand a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Cour d'Appel
du B. C.

Petites Causes
au B.C.

Pétition de G.
W. Fogg, et
autres, et d'E.
Peel, et autres,
référé.

Bill du district
de Gaspé.

Douanes et
Revenu.

Canal Welland.

Pétitions ré-
férées.—E.
Payment, et
autres

Second rap-
port sur les Im-
pressions.

Pétition de W.
Sheppard.

Et M. Durand a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, Lundi prochain.

Actions des
banques.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Actionnaires des diverses Banques, y mentionnées, responsables seulement jusqu'à la concurrence du montant des Actions pour lesquelles ils ont souscrit, et pour amender à cet effet les divers Actes qui créent telles responsabilités, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Christie a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Christie a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, Lundi prochain.

J. T. Caldwell
et autres.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé la Pétition de John T. Caldwell, et autres, propriétaires de vaisseaux naviguant le golfe St. Laurent, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Thompson a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Thompson a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, Lundi prochain.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur la troisième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

Résolu, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

La Banque du
Peuple.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes qui font le commerce de Banques, dans la cité de Montréal, sous les noms et raison de la "Banque du Peuple" étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Hale a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Hale a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement. Et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Collège Pro-
testant de Qué-
bec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer le Collège Diocésain du Diocèse Episcopal Protestant de Québec, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Noel a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Noel a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour la conservation de certaines espèces de poissons dans les rivières et les eaux des comtés de Stanstead, Sherbrooke, Missisquoi et Shefford, étant lu ;

Conservation
du poisson dans
les eaux de
Stanstead.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. McLean a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. McLean a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire Rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la navigation du Tay, étant lu ;

Navigation du
Tay.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Johnston a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Johnston a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est, comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte du Parlement Provincial du Haut-Canada, 1^{ère} Guillaume IV, chap. 10, qui incorpore la Compagnie de la navigation du Tay, en ce qui concerne la liquidation des réclamations par arbitrage, et de continuer la partie de cet Acte qui pourvoit à la liquidation de ces réclamations par la voie des Jurys.

Ordonné, Que M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie de la navigation du Tay.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le vingt-quatre du courant.

Alors, sur motion de M. Noel, secondé par M. Simpson,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 20 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

9 Pétitions
présentées.

Par M. Cameron, la Pétition de Robert Hodgins, et autres, habitants du township de McGillivray, dans le district de Huron ; la Pétition de James Murray, et autres, habitants du township de Hay, dans le district de Huron, et la Pétition de William Elder, et autres, habitants du township d'Usborne, dans le district de Huron.

Par M. Thompson, la Pétition de la Congrégation de l'Eglise de la Trinité à Chippewa, dans le district de Niagara.

Par M. Harmannus Smith, la Pétition de William Walker, et autres, Comité nommé pour considérer la nécessité d'améliorer le chemin entre Branford et Hamilton.

Par M. *Lacoste*, la Pétition de *John Morris*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Jérôme*, et autres lieux.

Par l'Hon. M. *Sherwood*, la Pétition du Bureau de Commerce de la cité de *Toronto*, et la Pétition de *Henry Smith*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Williams*, la Pétition de l'Eglise et Congrégation Presbytériennes de *Cavan*, en rapport avec le Synode du *Canada*.

Par M. *Roblin*, la Pétition de *Thomas Moore*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*.

La Banque du Peuple.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer certaines personnes qui font le commerce de Banque dans la cité de *Montréal*, sous les nom et raison de "la Banque du Peuple;" a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Quesnel* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Cour d'Appel du B.-C.

Un Bill, grossoyé, pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Congrégation de Notre-Dame de Québec.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer l'Association dite "La Congrégation de Notre-Dame de Québec," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De P. P. *Russell*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Armand, Ouest*, et ses environs, demandant que le Bill pour établir des Cours de Commissaires soit amendé, de manière à prélever un fonds modique par forme d'honoraires, aux fins d'accorder aux Commissaires une rémunération raisonnable pour leurs services, leur tems et leurs dépenses.

Du Révérend *John Cook*, et autres, habitants de la cité de *Québec*, et ses environs, demandant certains amendements à l'Acte des écoles élémentaires.

De *Thomas McMahon*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*, demandant le rétablissement des Cours de Requêtes.

Petites Causes au B.-C.

L'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Rapport sur la Pétition de Gillespie, Moffatt et Cie.

M. *Leslie*, du Comité choisi, auquel a été référé la Pétition de Messieurs *Gillespie, Moffatt* et Compagnie, et autres, marchands, de *Montréal*, et autres

références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

"Votre Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis, et consulté les différents statuts qui imposent des droits sur le Sucre; il paraît que par l'Acte 35 *George III*, chap. 9, il était ordonné de percevoir un droit d'un denier par livre sur le Sucre en pain, et un sol par livre sur la Cassonnade commune et affinée; par l'Acte 53 *Geo. III*, chap. 1, la première espèce de Sucre était désignée comme raffinée, et la seconde comme Cassonnade ou affinée, et la même classification a été continuée jusqu'à la 4^e et 5^e *Vict.* chap. 14, lorsque la seconde qualité fut désignée comme Sucre brut, mais la première retint son nom primitif. Les Sucres demi-raffinés furent toujours rangés sous la seconde désignation, et furent sujets au même droit jusqu'à l'année 1842, lorsque, en conséquence d'une minute du Conseil Exécutif, en date du 22 Mars de cette année-là, les Collecteurs des douanes eurent ordre de percevoir sur une certaine description de Sucre demi-raffiné, les mêmes droits que sur le Sucre raffiné.

Sucres bâtards.

"Votre Comité ne conçoit pas que l'intention de la Législature fût de changer la classification des Sucres, qui avait existé depuis 1813, et par là soumettre une description de Sucre à de plus hauts droits que ceux qui avaient été payés auparavant, sans exprimer cela distinctement dans le statut; et il est d'opinion, que le denier qui a été perçu de trop sur chaque livre de Sucre demi-raffiné, soit remis aux parties qui l'auront payé."

Messrs. *Harrison* et *Hincks* dissentient.

PORT DE QUEBEC.

Etat indiquant les noms des Importateurs et la quantité de toutes les descriptions de Sucre demi-raffiné et de Cassonnade affinée et autres Sucres sur lesquels les mêmes droits que sur le Sucre raffiné ont été perçus, mais par rapport auxquels il existe des doutes s'ils doivent être considérés comme raffinés ou bruts, et le montant des droits payés par chaque Importateur sur tels Sucres, depuis le 1^{er} Janvier, 1842.

IMPORTATEURS.	QUANTITE.	MONTANT DES DROITS.
		£ s. n.
<i>Shaw et Torrance</i> ...	40627 lbs. à 2d.	338 11 2
<i>J. G. Heath et Cie</i> ...	61854 "	540 9 0
Do.	59229 "	493 11 6
Do.	26534 "	221 2 4
Do.	35731 "	297 15 4
Do.	75047 "	625 7 10
Do.	63544 "	529 10 8
<i>S. Macaulay</i>	11727 "	97 14 8
Do.	10300 "	85 16 8
	387593 "	£ 3229 18 10

N. B. Pour ce qui regarde les importations ci-dessus, l'on soumet que d'après le Rapport du Conseil, en date du 23 Mars, 1842, le tout devrait être considéré comme "raffiné" et non comme "Sucre brut" et partant, sujet aux droits qui ont été payés, tel Sucre ayant été rendu plus pur et la valeur en ayant été augmentée en le raffinant. Un Etat séparé de Sucre demi-raffiné et de Sucre affiné, sur lesquels, quoique "raffinés," les droits ont été payés comme Sucre brut, est ci-annexé.

H. *Jessopp*, Collecteur.

Douane, Québec, 2 Novembre, 1843.

PORT DE QUEBEC.

Sucres bâtards.

Etat des Sucres demi-raffinés et du Sucre affiné sur lesquels, quoique "raffinés," les droits ont été payés comme Sucre brut, d'après le Rapport du Conseil, en date du 23 Mars, 1842, importés depuis le 1er Janvier, 1842; tels Sucres n'ayant pas été améliorés en le raffinant.

IMPORTATEURS.	QUANTITE.	MONTANT DES DROITS.		
		£	s.	d.
Smilh et Provan....	546 lbs. à 1d.	2	5	6
Charles Stuart.....	10512 "	43	6	0
J. G. Heath et Cie...	64152 "	267	16	0
G. H. Parke et Cie...	16542 "	68	18	6
J. G. Heath et Cie...	22409 "	93	7	5
Do.	17890 "	74	10	10
Do.	19732 "	82	4	4
Do.	24191 "	100	15	11
Do.	25404 "	105	17	0
Charles Stuart.....	35280 "	147	0	0
Do.	17276 "	71	19	8
Do.	16184 "	71	12	2
J. G. Heath et Cie...	8477 "	35	6	5
Do.	52815 "	220	1	3
Do.	28864 "	120	5	4
Gillespie, Jamieson et Cie.	61497 "	256	4	9
Charles Stuart.....	34295 "	142	17	11
Do.	17475 "	72	16	3
Do.	31284 "	130	7	0
	505827 "	£2107	12	3

N. B. Ayant consulté l'Honorable Bureau des douanes, pour savoir sur quel Sucre l'intention était de charger les droits, selon la section 9e de l'Acte 5e et 6e Vict. chap. 49, il a été ordonné que tout Sucre raffiné, étant en entrepôt dans le Royaume-Uni, est sujet à un droit de dix pour cent, sans avoir égard jusqu'à quel point il peut avoir été raffiné.

H. Jessopp, Collecteur.

Douane de Québec, 2 Novembre, 1843.

Etat de la quantité de Sucre demi-raffiné, importée dans le Port de Montréal, depuis le 1er Janvier, 1842, et sur lequel il a été prélevé un droit de deux deniers par livre, comme sur le Sucre raffiné, d'après un ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 28 Mars, 1842.

NOMS DES IMPORTATEURS.	QUANTITE.	DROIT PAR LIVRE.	MONTANT DE DROIT PERÇU.		
			£	s.	d.
Buchanan, Cunningham et Cie.	46006 lbs.	2d.	383	7	8
Murray et Sanderson.....	9841 "	"	82	0	2
William Muir, unior.....	44465 "	"	370	10	10
Millar, Edmonstone et Allan....	5522 "	"	46	0	4
Charles Phillips et Cie.....	9195 "	"	76	12	6
A. H. Vass.....	88994 "	"	741	12	4
Jas. G. Heath et Cie.....	93312 "	"	777	12	0
Gillespie, Moffatt et Cie.....	21560 "	"	179	13	4
	318895 lbs.	Stg.	2657	9	2

W. Hall, Collecteur.

Douane de Montréal, 30 Octobre, 1843.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

M. Jobin, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de Xavier Légault, et autres, de l'Île Bizare, dans la paroisse de St. Raphaël, dans le dis-

Rapport sur la Pétition de X. Légault et autres.

trict de Montréal, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

" Votre Comité est d'opinion d'accéder à la demande des Pétitionnaires d'être annexés au comté de Montréal, pour toutes fins, légales ou politiques."

Ordonné, Que M. Jobin ait la permission d'introduire un Bill pour détacher l'Île Bizare du comté des Deux-Montagnes, et l'annexer au comté de Montréal.

Île Bizare.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Cartwright ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des eaux minérales de Kingston.

Compagnie des eaux minérales de Kingston.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-huit du courant.

Ordonné, Qu'un congé soit accordé à M. Cook jusqu'au cinq de Décembre prochain, pour affaires urgentes.

Congé accordé à M. Cook.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir au partage égal des biens de personnes qui décèdent, dans la partie de cette Province ci-devant le Haut-Canada, sans faire de testament, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit remis en vigueur, et que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi, le vingt-huit du courant.

Biens des intestats.

Ordonné, Que l'Hon. M. Morin ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada.

Education au Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Hon. M. Jones ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des Titres des propriétés foncières, ou des Hypothèques sur icelles, dans le Bas-Canada, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres.

Enregistrement au E.C.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Roblin, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers et autres articles de cette nature, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Mesurage des bois, etc.

M. Cameron a proposé, secondé par M. Johnston, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Hon. M. Neilson a proposé, secondé par M. Simpson, Que tous les mots après "Que" dans la dite motion, soient retranchés, et les mots suivants, substitués: "le dit Bill soit référé de nouveau avec instruction de l'amender, afin que toute inspection ou mesurage de bois, avant le chargement ou l'exportation, soient omis, si ce n'est du consentement ou à la demande du propriétaire ou de quelque autre personne intéressée."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Berthelot, Black, Boutillier, Cartwright, Christie, Duggan, Dunlop, Durand, Forbes, Hopkins, Lacoste, Merritt, Murney, Neilson, Roblin, Simpson, Steele, D. B. Viger, et Williams.*—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Boswell, Boulton, Cameron, Chabot, Child, Cook, Daly, DeWitt, Dunn, Foster, Harrison, Hincks, Holmes, Jobin, Johnston, Judah, Lafontaine, Leslie, Sir Allan N. McNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Moore, Morris, Noel, Papineau, Prince, Small, Henry Smith, Hermannus Smith, H. Sherwood, Stewart, Turcotte, L. M. Viger, Wakefield, Watts, et Woods.*—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, en conséquence.

Contingents.

L'Ordre du jour pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le quatrième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

Ordonné. Que le dit Rapport soit réservé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

Impressions.

M. *Cook*, du Comité de toute la Chambre sur le second Rapport du Comité permanent sur les Impressions, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Que le second Rapport du Comité permanent au sujet de l'impression des Journaux de cette Chambre, pour la présente Session, soit adopté.

Régie des douanes.

M. *Taché*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Small*. Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

M. *Morris* a proposé en amendement, secondé par M. *Merritt*. Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués : "les dits Bill et Rapport soient maintenant réservés de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins d'amender le dit Bill, en retranchant les mots "cinq cents livres," dans la sixième clause, et insérant à leur place les mots "quatre cents livres."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boutillier, Child, Cook, Duggan, Dunlop, Durand, Foster, Hopkins, Johnston, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Morris, Murney, Papineau, Roblin, Henry Smith, Hermannus Smith, H. Sherwood, Steele, Watts, et Williams.*—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Barthe, Berthelot, Black, Boulton, Cameron, Cartwright, Chabot, Christie, DeWitt, Forbes, Harrison, Hincks, Holmes, Jobin, Judah, Lacoste, Lafontaine, Leslie, Sir Allan N. Macnab, Marin, Neilson, Noel, Prince, Simpson, Small, Stewart, D. B. Viger et L. M. Viger.*—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

Et les dits amendements ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Durand*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'amender certain Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la septième année du Règne de feu Sa Majesté *Guill. IV*, intitulé, "Acte pour pourvoir à achever permanentement le Canal de *Welland*, et pour d'autres fins y mentionnées ;" et aussi, un certain autre Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la 4^e et 5^e année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser la Province d'acheter les parts dans le Canal de *Welland*, qui appartiennent aux individus," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre ; et elles sont comme suit :—

Canal Welland.

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger cette partie d'un Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la septième année de Sa feu Majesté, *Guillaume IV*, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'achèvement complet du Canal de *Welland*, et pour d'autres fins y mentionnées," qui pourvoit à ce que les Revenus du dit Canal ou d'aucune partie d'iceux soient partagés entre les Actionnaires privés.

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger un certain Acte du Parlement de cette Province, passé dans les quatrième et cinquième années du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser l'achat, par la Province, des fonds possédés par des individus dans le Canal de *Welland*," et de pourvoir à l'émission de Débentures en faveur des personnes privées ayant des parts rachetables dans vingt ans de cette date, et portant intérêt du premier jour de Janvier 1843, lequel intérêt, à la volonté des Actionnaires privés, pourra être payable à *Londres*, à raison de cinq pour cent par an, ou dans cette Province, à raison de six pour cent par an ; et de pourvoir de plus, à ce que, aussitôt après l'achèvement du Canal, lorsque les péages auront monté dans une année quelconque à la somme de £45,000 courant, d'autres Débentures soient émises en faveur des Actionnaires privés pour l'intérêt de leurs fonds pour le tems que tel intérêt aura été payé, les dites Débentures devant être payables soit à *Londres*, à raison de cinq pour cent par an d'intérêt, soit en *Canada*, à six pour cent, suivant la volonté des dits Actionnaires.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pourvoir à mettre le Gouvernement Provincial en état d'acheter les parts que possèdent les individus dans le Canal de *Welland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

M. *Christie*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rendre les Actionnaires des diverses Banques, y mentionnées, responsables seulement jusqu'à la concurrence du montant des Actions pour lesquelles ils ont souscrit, et pour amender à cet effet les divers Actes qui créent telles responsabilités, a fait rapport, conformément à l'Ordre, du dit Bill sans amendement. Et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Actions des banques.

L'Hon. M. *Hincks*, a proposé, secondé par M. *Derbshire*, Que le dit Bill soit grossoyé.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boswell, Boulton, Cameron, Christie, Daly, Derbishire, DeWitt, Harrison, Hincks, Jobin, Lacoste, Lafontaine, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, Merritt, Morin, Papineau, Parke, Prince, Quesnel, Roblin, Steele, Taché, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.*—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe, Berthelot, Black, Boutillier, Chabot, Child, Cook, Duggan, Dunlop, Durand, Foster, Hamilton, Holmes, Hopkins, Johnston, Judah, Leslie, J. S. Macdonald, McLean, Moore, Murney, Neilson, Noel, Simpson, Henry Smith, Harmanus Smith et Stewart.*—(27.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

M. *Thompson*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *John C. Caldwell*, et autres, propriétaires de vaisseaux naviguant le golfe *St. Laurent*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans le dit Rapport.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender certains Actes y mentionnés, concernant la navigation du fleuve *St. Laurent*, en autant qu'il se rapporte au Port de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. *Noel*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer le Collège Diocésain du Diocèse Episcopal Protestant de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *McLean*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour la conservation de certaines espèces de poissons, dans les rivières et les eaux des comtés de *Stanstead, Sherbrooke, Missisquoi, et Shefford*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certains Actes, y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions, relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité de toute la Chambre.

M. *Duggan* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Duggan* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler la qualification et le tirage des Jurés en matières civiles et criminelles dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité spécial, composé de l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, M. *Quesnel*, l'Hon. M. *Black*, M. *Chabot*, et l'Hon. M. *Jones*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour l'organisation du Notariat dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Notariat au Bas-Canada.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité spécial, composé de l'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, M. *Lacoste*, M. *Jobin*, M. *Christie*, et l'Hon. M. *Black*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux diviser la partie de cette Province, nommée le *Haut-Canada*, en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelui en districts, et pour pourvoir aux unions temporaires des comtés, dans des vues judiciaires et autres, et à la dissolution de ces unions, à mesure que l'augmentation de la population pourra l'exiger, étant lu;

Division du Haut-Canada, en comtés, etc.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Jurés, Jurys et Enquêtes, en cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, étant lu;

Jurés au Haut-Canada.

Résolu, Que, Jeudi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité choisi auquel a été référée la Pétition de *Thomas McLean*, et autres, habitants du township de *Zorra-Est*, étant lu;

Pétition de Th. McLean et autres.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *D. McDonald* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *D. McDonald* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Que la Chambre concourt dans la recommandation du Comité choisi.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour diviser en deux townships le township de *Zorra*, dans le district de *Brock*.

Bill pour diviser le township de Zorra.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés, et cités du *Haut-Canada*, étant lu;

Incorporation des villes, etc. du H.-C.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance et des

Compagnie d'Assurance et de transport du Canada.

Pétition de John C. Caldwell et autres.

Navigaton du St. Laurent.

Collège Protestant de Québec

Conservation du poisson dans les eaux de Stanstead, etc.

Arpenteurs.

Jurés au Bas-Canada.

transports intérieurs en *Canada*, à poursuivre et à être poursuivi au nom de la dite Compagnie, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit remis en vigneur, et que le dit Bill soit lu une seconde fois, demain.

Alors, sur motion de M. De Witt, secondé par M. Johnston,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 21 Novembre, 1843.

LA Pétition suivante a été présentée, et mise sur la table:—

Pétition de Josiah Hebbart.

Par M. Turcotte, la Pétition de Josiah Hebbart, et autres, censitaires du fief *Mary Ann*, dans la Seigneurie de *Lanaudière*, district des *Trois-Rivières*.

Collège Protestant de Québec.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer le Collège Diocésain du Diocèse Episcopal Protestant de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour incorporer le *Bishop's College* dans le Diocèse de Québec."

Ordonné, Que M. Hale porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conservation du poisson dans les eaux de Stanstead, etc.

Un Bill, grossoyé, pour la conservation de certaines espèces de poissons, dans les rivières et les eaux des comtés de *Stanstead*, *Sherbrooke*, *Missisquoi* et *Shefford*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour la conservation de certaines espèces de poissons dans les rivières et les eaux des comtés y mentionnés."

Ordonné, Que M. Child porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Terres des Sauvages.

Ordonné, Que le Retour à l'Adresse de cette Chambre, du dix du courant, pour des copies de deux Pétitions relatives aux terres des Sauvages, mis devant la Chambre, le dix-sept du courant, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, soit référé au Comité choisi nommé pour prendre en considération le système maintenant suivi de concéder les terres des Sauvages, dans les districts de *Niagara* et de *Gore*.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par John Fenings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie:—

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendement:—

Aqueduc de Montréal.

"Acte pour autoriser le Maire, les Echevins et les Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom de l'établissement hydraulique pour fournir de l'eau à la cité de *Montréal*."

Retour des Ordres de Cour etc.

"Acte pour établir un moyen plus sommaire d'obliger les Shérifs et Coronaires, dans cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*, à rapporter les Ordres de Cour, ou autres Exécutions."

Les Dames Religieuses etc.

"Acte pour incorporer les Dames Religieuses du *Sacré Cœur de Jésus*, de la paroisse de *St. Jacques de l'Achigan*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation."

Pont de la rivière Boyer.

"Acte pour renouveler et continuer, pour un certain tems, les privilèges accordés par un certain Acte du *Bas-Canada*, y mentionné, à Alexis Gosselin, et ses héritiers et ayans cause, relativement à un certain pont sur la rivière *Boyer*, dans le comté de *Bellechasse*."

"Acte pour défendre de chasser et tuer les bêtes fauves et le gibier, en cette Province, pendant certaines saisons de l'année."

Bill par rapport au gibier, etc.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec des amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée:—

"Acte incorporant *Charles Cunningham*, *Richard Norman*, *Samuel Amory*, et autres, pour former une Compagnie par Actions, afin de faire la pêche dans le district de *Gaspé*, et le golfe *St. Laurent*, et d'exploiter des mines de charbon dans le dit district."

Pêche de Gaspé et du golfe St. Laurent.

"Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée le *Haut-Canada*), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés."

Terres des sectes religieuses.

Et ensuite il s'est retiré.

M. Merritt a proposé, secondé par M. Thompson. Que la Pétition du Conseil du District Municipal de *Niagara*, demandant que les deniers levés dans le district et provenant des licences accordées pour vendre des liqueurs spiritueuses et autres, restent dans le district pour les besoins publics d'icelui, l'administration de la Justice locale, y comprise; et aussi, la Pétition du dit Conseil, dans laquelle il demande qu'il soit autorisé à imposer une taxe sur les chiens, dans son district, dont les produits seront aussi affectés aux besoins d'icelui, soient référées au Comité de toute la Chambre sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*.

Pétitions du District Municipal de Niagara.

L'Hon. M. Sherwood a proposé en amendement, secondé par Sir Allan N. MacNab; Que tous les mots après "soient référées," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués, "à un Comité choisi de cinq Membres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et faire rapport sur icelles."

L'Hon. M. Hincks a proposé, secondé par l'Hon. Solliciteur-général Small, Que la considération ultérieure de la dite motion et du dit amendement soit remise.

La question ayant été alors mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Black, Boswell, Boutillier, Cameron, Chabot, Child, Christie, Cook, Daly, De Witt, Durand, Forbes, Foster, Hamilton, Hincks, Holmes, Jobin, Johnston, Jones, Judah, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, Moore, Morin, Morris, Neilson, Noel, Papi-neau, Parke, Prince, Quessnel, Simpson, Small, Harmanus Smith, Taché, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Watts. —(47.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, Cartwright, Chesley, Duggan, Hopkins, Sir Allan N. MacNab, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Murney, Roblin, Henry Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, et Thompson. —(15.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

L'Hon. M. Daly, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Fonds des honoraires des Licences de mariages.

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative au Gouverneur-Général, datée du 27 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant la Chambre, un Etat tabulaire des divers Agents et autres personnes que le Commissaire des terres de la Couronne a employés pendant et après 1840, et qui sont comptables au Gouvernement des deniers qu'ils ont perçus dans ce département, indiquant le nom de l'Agent ou autre personne employé, la date de sa nomination, s'il ou elle était placé sur l'établissement permanent ou employé temporairement; le montant restant entre les

maïns de tel Agent, le 1er Septembre de chaque année, inclusivement, et les motifs pour lesquels ils l'ont retenu, le salaire, la commission ou autres émoluments payés à telles personnes.

(Pour le dit Retour, voir Appendice (H. H.)

Et aussi,

Fonds des honoraires des Licences de mariages.

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, une copie de la Minute ou des Minutes de l'Honorable Conseil Exécutif, sur le Rapport de l'Hon. Inspecteur-général sur le fonds des honoraires des Licences de mariages, relativement à sa disposition future, ou telle partie d'icelle ou tels autres renseignements concernant les honoraires des Licences de mariages que Son Excellence sera disposée à lui communiquer.

Par ordre,

D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Kingston, Novembre, 1843.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-honorable Sir *Charles T. Metcalfe*, Baronnet, G. C. B. Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc. etc.

(En Conseil, Rapport d'un Comité du Con-
4 Oct. 1843. Approuvé. seil Exécutif, (Présents : les
(Signé.) C. T. M. Honorables *M. Dunn* au fau-
teuil, *M. Daly*, *M. Lafontaine*, *M. Aylwin*, *M. Baldwin* et *M. Morin*), relatif au Rapport de l'Ins-
pecteur-général, sur les comptes des honoraires perçus
par *T. D. Harrington*, écuyer, pour Licences de
mariage, du 10 Février, 1841, au 31 Décembre,
1842.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Le Comité du Conseil partage l'opinion émise par l'Inspecteur-général relativement à l'emploi des deniers provenant de la vente des Licences de mariage.

Cette question a excité de fréquents débats dans la branche populaire de la Législature, et a donné lieu à des plaintes graves ; et le Comité du Conseil est forcé d'avouer que ces plaintes sont bien fondées, les deniers provenant de cette source appartenant au Public, et que le Parlement seul a le droit de les approprier.

Considérant, néanmoins, que les Prédécesseurs de Votre Excellence ont autorisé formellement l'emploi de la généralité des articles de dépenses qui sont portés dans le compte de *M. Harrington*, votre Comité recommande que le compte soit approuvé.

Cependant le Comité suggère respectueusement qu'à l'avenir, le Secrétaire Provincial soit tenu de rendre compte de ces deniers, sans en rien déduire, soit par forme de commission ou autrement, et d'en verser les recettes entre les mains du Receveur-général, tous les trois mois, pour les exigences du service public.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis,

Par ordre,

(Signé,)

John H. Dunn.
Président.

Chambre du Conseil,
Kingston, 29 Sept. 1843. }

GOUVERNEUR-GENERAL.

J'ai approuvé le Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif, qui recommande qu'à l'avenir le Secrétaire Provincial soit tenu de rendre compte de tous les deniers provenant du fonds des Licences de mariage, et d'en verser les recettes, tous les trois mois, entre les mains du Receveur-général, pour les exigences du service public, parce que je suis décidé

ment d'opinion qu'il n'existe aucun motif de considérer ce fonds autrement que comme partie du Revenu public qui doit être approprié par le Parlement seulement.

Fonds des honoraires de Licences de mariages.

Il paraît, néanmoins, qu'il a été payé certaines sommes aux Secrétaires de la Province, à même ce fonds, par l'ordre et l'autorisation formel de mes prédécesseurs, *Lord Sydenham* et *Sir Charles Bagot*, pour les indemniser de la perte de leurs honoraires, et qu'il a été accordé une commission à *M. Harrington*, pour son trouble et ses frais de perception ; le Comité du Conseil Exécutif était en même tems prié de faire un Rapport sur la réclamation de *M. Daly* et de *M. Harrington*, (ce dernier a résigné dernièrement) à l'effet de percevoir l'allocation qu'ils recevaient ci-devant à même ce fonds.

Il est d'usage d'accueillir, avec considération, les réclamations de cette nature, présentées par des fonctionnaires en activité, car quoique une réduction de la dépense soit évidemment dans l'intérêt public, néanmoins, si cette considération seule devait militer à l'exclusion des justes égards que l'on doit avoir pour les réclamations des individus, personne ne pourrait plus compter sur un octroi des deniers publics, même après l'avoir obtenu de la manière la plus légitime.

(Signé.)

C. T. Metcalfe.

Ordonné, Que le dit Retour, au sujet du fonds des honoraires des Licences de mariages, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Small*, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*,

Cour de District.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de révoquer certaines parties de et amender un Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du Règne de Sa feuë Majesté le Roi *George IV*, intitulé, "Acte pour réunir en un Acte les différentes lois maintenant en vigueur qui établissent des Cours de District, et qui en règlent la pratique ; et aussi, pour étendre les pouvoirs des dites Cours de District ;" et aussi, pour révoquer certaines parties de et amender un certain Acte du Parlement de cette Province, passé dans la Session tenue dans les 4e et 5e années du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour changer et amender les lois maintenant en vigueur dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, qui régissent les Cours de Districts," et pour changer le nom et étendre la juridiction des dites Cours, et pour pourvoir à payer les Greffiers des dites Cours, en leur donnant des honoraires, et non pas un salaire fixe.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Chesley a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Chesley* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer certaines parties de et amender un Acte du Parlement du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du Règne de Sa feuë Majesté le Roi *George IV*, et intitulé, "Acte pour réunir en un Acte les différentes lois maintenant en vigueur qui établissent des Cours de Districts et qui en règlent la pratique ; et aussi, pour étendre les pouvoirs des dites Cours de Districts ;" et aussi, pour révoquer certaines parties de et amender un certain Acte du Parlement de cette

Province, passé dans la Session tenue dans les 4^e et 5^e années du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour changer et amender les lois maintenant en vigueur dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, qui régissent les Cours de District." et pour changer le nom et étendre la juridiction des dites Cours, et pour pourvoir à payer les Greffiers des dites Cours, en leur donnant des honoraires, et non pas un salaire fixe.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Small* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer certaines parties des Actes qui établissent et régissent les Cours de Districts dans le *Haut-Canada*, pour les amender et pour changer le nom des dites Cours.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. De Witt*,

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte incorporant *Charles Cunningham, Richard Norman, Samuel Amory*, et autres, pour former une Compagnie par Actions, afin de faire la pêche dans le district de *Gaspé* et le golfe *St. Laurent*, et d'exploiter des mines de charbon dans le dit district," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu, et il est comme suit :—

Feuille 12, ligne 3.—Après la vingt-sixième clause, insérez la clause suivante, "Pourvu toujours, et qu'il soit statué que rien de contenu en cet Acte ne sera censé autoriser la dite Corporation à agir comme Banquiers, ou à émettre et faire circuler des Billets de la nature des Billets de Banque, ou à rendre ces Billets valables en loi, s'ils sont ainsi émis pour et au nom de la dite Corporation.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que *M. Christie* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. Boutillier, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour déclarer qu'une dette contractée par le Comité des Magistrats du district de *Johnstown*, pour achever la nouvelle Prison et Cour de Justice de ce district, soit payable par le Conseil de District, étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Banques à charte, en cette Province, à tenir des livres ouverts dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour détacher le township de *Gore* du comté de *Terrebonne*, et pour l'annexer au comté des *Deux-Montagnes*, étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de *M. Forbes*, l'Hon. *M. Morin* et *M. Simpson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ouvrir un chemin du *Côteau-du-lac* jusqu'à *Dundas Street*, par la Troisième Concession de *Lancaster*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance et des transports intérieurs en *Canada*, à poursuivre et à être poursuivi au nom de la dite Compagnie, étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu.

Ordonné, Que l'amendement suivant soit fait au dit Bill.

A la fin de la première clause, ajoutez les mots : "Et que tout jugement rendu contre le Président, agissant comme susdit, sera censé lier les Membres de la dite Compagnie, et en vertu duquel une Exécution pourra émaner contre tous les Membres de la dite Compagnie ou aucun d'eux, ou sur un jugement rendu contre eux ou lui, en sa ou leur qualité individuelle."

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le premier Rapport du Comité permanent de Privilèges et Elections, étant lu ;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit Rapport en considération ; et le dit Rapport ayant été lu de nouveau,

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en *Irlande*, étant lu ;

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs, étant lu ;

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Ordonné, Que le quatrième Rapport du Comité permanent des Bills privés, qui a rapport à la Pétition d'*Eden Colville* et *Thomas Corbett*, ensemble avec les témoignages reçus sur icelle, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *J. Henry Lambe*, et autres, (de la cité et paroisse de *Montréal*, relativement à une commutation avec les Censitaires de *Nazareth*, et autres fiefs), et autre référence, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Wakefield a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil :

Et *M. Wakefield* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Hon. *M. Viger*, secondé par *M. Chabot*,

La Chambre s'est ajournée.

Chemin du Côteau-du-lac à Dundas Street.

Compagnie d'Assurance et de transports du Canada.

Privilèges et Elections.

Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande.

Compagnie du H.-C pour faire des prêts d'argent.

Bills Privés.

Rapport sur la Pétition de *J. H. Lambe* et autres.

Pêches de Gaspé et du golfe St. Laurent.

Petites Causes au B.-C.

Prison et Cour de Justice du district de Johnstown.

Banques à charte.

Bill par rapport au township de Gore.

Mercrèdi, 22 Novembre, 1843.

Deux Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Christie*, la Pétition d'*Alexander Joseph Wolff*, de l'établissement de *Valcartier*, dans le comté et district de *Québec*.

Par M. *Henry Smith*, la Pétition de *John Waldron*, et autres, habitants du township de *Loborough*, et autres lieux.

Actions des
banques.

Un Bill, grossoyé, pour rendre les Actionnaires des diverses Banques, y mentionnées, responsables seulement jusqu'à la concurrence du montant des Actions pour lesquelles ils ont souscrit, et pour amender à cet effet les divers Actes qui créent telles responsabilités, étant lu ;

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois de ce jour en six mois.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement, secondé par M. *Henry Smith*, Que tous les mots après "fois," dans la dite motion, soient retranchés, et le mot "demain" substitué.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Black, Chabot, Chesley, Child, Christie, Cook, Derbyshire, DeWitt, Duggan, Durand, Forbes, Hamilton, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnston, Judah, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Morin, Murney, Neilson, Noel, Parke, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Simpson, Henry Smith, Harmanus Smith, Henry Sherwood, Taché, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Woods.*—(47.)

CONTRE.

Messieurs *Boswell, Sir Allan N. MacNab, Merritt, et Williams.*—(4.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Petites Causes
au B.-C.

Un Bill, grossoyé, pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Procureur-général *Lafontaine* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Inspection du
bois.

Un Bill grossoyé, pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, douanes, et autres articles de cette nature, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, douves, et autres articles de cette nature."

Ordonné, Que M. *Cameron* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Compagnie
d'Assurance
et de transport
du Canada.

Un Bill, grossoyé, pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance et des transports intérieurs en *Canada*, à poursuivre et à être poursuivi, au nom de la dite Compagnie, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Cameron* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, a été lu pour la troisième fois.

M. *Simpson* a proposé, secondé par M. *Forbes*, Que le Proviso grossoyé suivant soit ajouté, en forme de Cavalier, à la fin de la cinquième clause du dit Bill, et en fasse partie.

Régie des douanes.

"Pourvu, néanmoins, que cette Section n'affectera aucune personne ou personnes possédant quelque emploi, lors de la passation de cet Acte, auxquelles le Gouverneur ou les Commissaires du Revenu auront donné ou donneront la permission spéciale d'exercer toute autre industrie, profession ou charge ; et que cette permission spéciale exemptera tel officier ou personne de l'opération des dispositions de cette Section."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cartwright, Chesley, Duggan, Forbes, Hamilton, Sir Allan N. MacNab, J. S. Macdonald, McLean, Murney, Simpson, Henry Smith, G. Sherwood, H. Sherwood, et Taché.*—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Cameron, Chabot, Christie, Cook, DeWitt, Dunn, Durand, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnston, Jones, Judah, Lacoste, Lafontaine, Leslie, Moore, Morin, Morris, Neilson, Noel, Papineau, Parke, Price, Prince, Roblin, Harmanus Smith, Stewart, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, Watts, Williams, et Woods.*—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Hon. M. *Hincks*, a proposé, secondé par M. *Cameron*, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Black, Boswell, Boulton, Boutillier, Cameron, Chabot, Chesley, Child, Christie, Cook, Derbyshire, DeWitt, Duggan, Dunn, Durand, Forbes, Hamilton, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnston, Judah, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Moore, Morin, Morris, Neilson, Noel, Papineau, Parke, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Simpson, Harmanus Smith, Stewart, Taché, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, Watts et Williams.*—(56.)

CONTRE.

Messieurs *Sir Allan N. MacNab, Murney, Henry Smith, G. Sherwood, et H. Sherwood.*—(5.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour déclarer qu'une dette contractée par le Comité des Magistrats du district de *Johnstown*, pour achever la nouvelle Prison et Cour de Justice de ce district, soit payable par le Conseil de District, a été lu pour la troisième fois.

Prison et Cour
de Justice du
district de
Johnstown.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Morris* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie.

Message du
Conseil Législatif.

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement.

"Acte pour incorporer certaines personnes qui font le commerce de Banque, dans la cité de *Montréal*, sous les noms et raison de la "Banque du Peuple."

La Banque du
Peuple.

"Acte pour incorporer l'association dite "La Congrégation de *Notre-Dame de Québec*."

Congrégation
de *Notre-Dame*
de Québec.

Actes offici-
els du district
d'Ottawa.

“ Acte pour confirmer et valider certains actes officiels des offices de Régistrare, Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de district et Régistrare de la Cour *Surrogate* du district de l'*Ottawa*.”
Et ensuite il s'est retiré.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Robert Hodgins*, et autres, habitants du township de *McGillivray*, dans le district de *Huron*, demandant que le township de *Williams* ne soit pas détaché du dit district.

De *James Murray*, et autres, habitants du township de *Hay*, dans le district de *Huron*, demandant que le township de *Williams* ne soit pas détaché du dit district.

De *William Elder*, et autres, habitants du township d'*Osborne*, dans le district de *Huron*, demandant que le township de *Williams* ne soit pas détaché du dit district.

De la Congrégation de l'Eglise de la Trinité à *Chippewa*, dans le district de *Niagara*, demandant à être indemnisés de la perte de leur Eglise, devenue la proie des flammes par l'acte d'incendiaires.

De *William Walker*, et autres, Comité nommé pour considérer la nécessité d'améliorer le chemin entre *Brantford* et *Hamilton*, demandant une allocation pour l'achèvement du dit chemin.

De *John Morris* et autres, habitants de la paroisse de *St. Jérôme*, et autres lieux, demandant que la Cour de Circuit, pour les dites paroisses, soit tenue à *Ste. Thérèse*, et non pas à *Terrebonne*.

Du Bureau de Commerce de la cité de *Toronto*, priant la Chambre de vouloir bien ne point passer le Bill relatif aux cotisations, lequel est maintenant devant la Législature.

De *Henry Smith*, de la cité de *Toronto*, se plaignant d'avoir été destitué de sa charge de Gardien du Quai de la Reine et du Phare à *Toronto*, et demandant une indemnité.

De l'Eglise et Congrégation Presbytériennes de *Cavan*, en rapport avec le synode du *Canada*, demandant que le Bill maintenant devant la Législature, pour pourvoir au temporel de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*, ne devienne pas loi.

De *Thomas Moore*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*, demandant que toutes les sectes religieuses puissent avoir un égal droit à la régie des affaires de l'Université de *King's College*, à *Toronto*, et du Collège *McGill*, à *Montréal*.

Wm. Moore
Kelly.

L'Honorable M. *Daly*, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de faire mettre, devant elle, copies de tous papiers, documents et communications qui se rattachent, en aucune manière que ce soit, à la destitution de *William Moore Kelly*, écuyer, de la charge de Collecteur des douanes au Port de *Toronto*.

(Pour le dit Retour, voir Appendice (I. I.)

Pétition du
Bureau de
Commerce de
Toronto, ré-
férée.

Ordonné, Que la Pétition du Bureau de Commerce de la cité de *Toronto* soit référée au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un système de contribution plus juste et plus équitable dans les divers townships, villes et cités du *Haut-Canada*.

M. *Cartwright*, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour naturaliser *Jacques Adrien Pierre Barbier* et *Euphrasie Barbier*, son épouse, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Naturalisation
de J. A. P.
Barbier.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Hon. Procureur-général *Lafontaine*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit district, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

District de
Gaspé.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Hon. M. *Boulton*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et punir les débiteurs frauduleux, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements qui ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Emprisonne-
ment pour
dettes.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

M. *Chesley*, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition de *Alexander McDonald*, et autres, habitants de la Réserve pour les Sauvages dans le district de l'*Est*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Rapport sur la
Pétition des
habitants de la
Réserve des
Sauvages du
district de
l'Ouest.

“ Votre Comité a pris en considération la matière qui lui a été renvoyée, et interrogé des témoins à cet égard.

D'après ces témoignages, il est constaté qu'une certaine étendue de terres a été mise à part comme une Réserve pour les Sauvages, en 1785; que des habitants s'y sont établis depuis 1794; que ces habitants sont aussi industrieux, loyaux et intelligents, et se conduisent tout aussi bien qu'aucune autre classe des sujets de Sa Majesté en cette Province, et sont tous d'origine Française ou Britannique. Il est prouvé, en outre, que, quoiqu'ils possèdent leurs terres à titre de Bail Emphytéotique pour 99 ans, leurs baux ont été reconnus par le Gouvernement, afin d'en retirer les rentes pour les Sauvages, dans l'intérêt desquels ces terres ont été mises à part. Que, quoique les habitants, établis sur ces terres, soient taxés comme dans les autres parties de la Province, et aient contribué leur part de l'indemnité des Membres du Parlement, on leur a refusé jusqu'à présent le privilège d'exercer la franchise électorale, tandis qu'on l'a accordé à d'autres personnes, qui se trouvent précisément dans la même position, et qui se sont établies sur les terres des Sauvages, dans le comté de *Beauharnois*, à une époque bien plus récente, en 1819, dont les baux ne sont que pour trente ans, et qui n'ont jamais payé leur part de l'indemnité des Membres.”

Qu'avant l'Acte de l'Union, il n'était pas permis, d'après la Constitution particulière donnée à la Province du *Haut-Canada*, par l'Acte Impérial de la 31e *George III*, d'étendre la franchise électorale aux personnes possédant des terres en vertu d'un semblable titre; mais que l'Acte de l'Union a fait disparaître cette anomalie, et que la Province est libre maintenant d'accorder pleinement à tous l'un des privilèges les plus précieux des sujets de la *Grande-Bretagne*, celui d'élire leurs propres Représentants.

Votre Comité prend respectueusement la liberté de recommander à votre Honorable Chambre de vouloir bien accéder à la demande des Pétitionnaires, et permettre l'introduction d'un Bill pour mettre cette recommandation à effet.”

" MINUTES DES TEMOIGNAGES.

" Vendredi, 10 Novembre, 1842.

" Le Colonel *Donald McDonald* est appelé et interrogé :—

Voulez-vous dire votre nom, votre état ou profession?—*Donald McDonald*, colonel du régiment de *Glengarry*, ci-devant membre représentant le comté de *Glengarry*.

Connaissez-vous l'établissement formé sur la Réserve des Sauvages dans le comté de *Glengarry*; depuis combien de tems le connaissez-vous; quelle espèce de gens sont les habitants en général; pensez-vous qu'ils soient en état d'exercer la franchise électorale, avec prudence et discernement?—Je connais cet établissement depuis quarante ans, je puis dire même, depuis mon enfance; je regarde ces habitants comme une classe très-respectable de cultivateurs, surtout les Montagnards Ecossais, qui sont très-industrieux; il y a aussi un grand nombre de familles Canadiennes loyales, honnêtes et industrieuses, auxquelles on devrait accorder l'exercice de la franchise électorale, et qui certes n'en méuseraient pas.

Etiez-vous présent à l'assemblée convoquée à *Martinville*, dans le mois de Janvier dernier, par les habitants de la dite Réserve; veuillez dire ce qui s'est passé à cette assemblée, et ce que vous en pensez?—Oui, j'étais présent à cette assemblée qui représentait l'intelligence et tout ce qu'il y avait de plus respectable dans l'endroit. Il a été présenté une Pétition pour réclamer le privilège d'exercer la franchise électorale, qui a été pleinement et généralement approuvée; pas une seule voix ne s'y est opposée.

Les habitants, établis sur cette Réserve, peuvent-ils rivaliser, en fait de richesse, d'influence, de loyauté, et d'esprit d'entreprise, avec ceux des townships voisins du district de l'Est?—Ils peuvent rivaliser, sous tous les rapports, avec ceux de toutes les parties de la Province du *Haut-Canada*, ou de celles du *Bas-Canada*, que j'ai eu occasion de visiter.

Savez-vous si, depuis qu'ils sont établis sur la dite Réserve, ils ont payé les contributions publiques comme tous les autres habitants du district?—Oui, sans doute, ils les ont toujours payées, même l'indemnité des Membres, quoiqu'on leur ait refusé le privilège de voter à leur élection, chose dont ils se plaignent hautement et depuis long-tems.

Pensez-vous qu'il soit convenable de conférer à ces habitants le droit de voter aux élections; et quel serait, selon vous, le meilleur moyen de réaliser ce projet?—J'ai déjà répondu plus haut à la première partie de cette question; je ne vois pas pourquoi l'on tire une ligne de démarcation entr'eux et les personnes situées comme eux dans les autres Provinces. Dans le *Bas-Canada*, les personnes possédant des terres en vertu des mêmes titres ont toujours joui de la franchise électorale, tandis qu'on a refusé le même privilège à ceux-ci dans le *Haut-Canada*; j'apprends, en outre, que ceux mêmes qui n'ont obtenu que de simples billets de location ont droit, par un Acte Provincial du *Bas-Canada*, de voter à l'élection des Membres du Parlement Provincial.

L'annexion de la Réserve Indienne au comté de *Glengarry* produirait-elle quelque changement politique dans les élections par la suite; ou, en d'autres mots, les habitants de cette Réserve diffèrent-ils essentiellement des autres habitants du comté?—Nullement; ils ressemblent, sous tous les rapports, aux autres habitants du comté de *Glengarry*.

" Lundi, 20 Novembre, 1843.

" Le Lieutenant-colonel *Duncan McDonald* est appelé et interrogé :—

Dites votre nom, votre prénom, votre profession, et le lieu de votre résidence?—*Duncan McDonald*, lieutenant-colonel de *Milice*, J. P. et arpenteur.

Connaissez-vous l'étendue de terres dans le district de l'Est du *Canada-Oriental*, connue sous le nom de la Réserve des Sauvages de *Saint-Régis*; désignez en la position, la grandeur, la largeur, et dites le nombre d'acres qu'elle contient?—Oui, elle contient au-delà de 30,000 acres de terre; elle a vingt-cinq milles de long et deux milles environ de large; elle est bornée à l'Est par les townships de *Charlottenburg* et *Kenyon*, à l'Ouest, par ceux de *Charlottenburg* et *Roxborough*, en arrière, par le district de l'*Ottawa*, et en front, par le fleuve *St. Laurent*.

Avez-vous aidé, comme Arpenteur, à établir et tracer les limites de la dite Réserve, et à la diviser en lots et concessions; et veuillez dire à quelle époque?—En 1809; je pratiquais avec M. *McCarthy*, arpenteur, lorsque j'ai été employé par les Sauvages à tirer les lignes de la dite Réserve; mais je ne l'ai pas divisée en lots et concessions; cette opération avait déjà été faite quinze ans auparavant par d'autres arpenteurs.

Connaissez-vous intimement les habitants qui sont établis sur cette Réserve; dites ce que vous pensez de leur loyauté, leur industrie, leur influence et leur richesse comparées à celles des autres habitants du district en général?—J'en connais parfaitement les habitants depuis quarante ans; leur loyauté est à toute épreuve; ce sont des gens honnêtes et religieux, et tout aussi industrieux que ceux d'aucune autre partie de la Province.

Connaissez-vous en vertu de quels titres ces habitants possèdent leurs terres?—Oui, en vertu de baux pour 99 ans, donnés par les Sauvages, et qui doivent être renouvelés à l'expiration de ce terme. Je prendrai la liberté de produire, devant le Comité, un de ces baux, marqué No. 1, contresigné par *C. C. Furren*, et daté le 16 Février, 1805.

Savez-vous si, depuis que vous les connaissez, ils ont été taxés, et s'ils ont payé les contributions publiques tout comme les autres habitants du district?—Oui, je les ai souvent entendus se plaindre de ce qu'ils étaient obligés de payer les gages des Membres sans avoir le privilège de voter à leur élection.

Avez-vous lieu de savoir si les habitants considèrent comme un grief de ne pouvoir voter aux élections?—Oui, ils s'en plaignent comme d'un grand grief.

Sont-ils en état, selon vous, d'apprécier et d'exercer, avec une saine discrétion, le privilège de la franchise électorale?—Autant que qui que ce soit.

L'annexion de la Réserve Indienne à la division électorale actuelle de *Glengarry* aurait-elle l'effet, par la suite, de produire quelque changement politique ou quelque influence nouvelle dans les élections?—Du tout; ils ne donneront leurs suffrages qu'avec prudence et discrétion."

" No. 1.

" [Ce document est un Acte ou Bail consenti par six Chefs Sauvages, et leur agent *William Gray*, en faveur de *Peter Campbell*, accordant deux cents acres de terre, lots No. Un et Deux, dans la Sixième Concession de *Nuffield*, pour un terme de quatre-vingt-dix-neuf années. Les preneurs s'obligent de renouveler ce Bail à l'expiration de 99 ans, et des 99 années ensuivantes, jusqu'à ce que le terme de mille ans soit complet et révolu.

Signé par les six Chefs, *William Gray* et *Peter Campbell*, en présence de *Charles C. Furren*, et daté le dix Février, 1805.]"

" No. 2.

" Copie d'une lettre du Colonel *Darling*, secrétaire militaire, au Chevalier Sir *John Johnson* :—

" Bureau du Secrétaire Militaire,
Québec, 12 Février, 1822.

" MONSIEUR,

" Je dois accuser la réception de la lettre de M. *Archibald K. Johnson*, du 23 du mois dernier, trans-

Rapport sur la Pétition des habitants de la Réserve des Sauvages du district de l'Ouest.

mettant l'extrait d'une autre lettre de M. *Solomon Chesley*, avec un compte de la distribution des rentes Sauvages de *St.-Régis*, perçues l'année dernière : j'ai soumis ces deux documents au Commandant des Forces.

En réponse à M. *Chesley*, qui demande jusqu'à quel point le projet de Son Excellence de ne pas prolonger le terme des baux au-delà de trente années, est de nature à affecter les personnes qui ont pris des terres pour quatre-vingt-dix-neuf ans, les Chefs n'ayant pas consenti moins de cent baux pour ce terme, avant sa nomination comme agent, dont quelques-uns même avant l'année 1810. j'ai ordre de vous informer que, tout en considérant qu'il ne serait peut-être que juste envers les Sauvages de ne pas ratifier les baux qui ont été consentis à des conditions désavantageuses pour eux, Sa Seigneurie est d'avis de ne pas examiner trop scrupuleusement ce qui est déjà accompli, attendu qu'il pourrait se présenter de grandes difficultés pour ajuster les différends qui s'élèveront peut-être, et qui pourraient entraîner des procès et de l'injustice pour les locataires; car ceux-ci pourront à leur tour plaider le consentement des parties intéressées, et l'approbation tacite, sinon formelle, de ceux qui étaient chargés de la direction des affaires des Sauvages, à l'époque où ces baux ont été conclus ou promis.

En considération de ce motif, Sa Seigneurie ne croit pas devoir intervenir pour ce qui regarde les faits accomplis, d'autant plus que M. *Chesley* rapporte que les personnes qui ont obtenu ces baux sont, à peu d'exceptions près, très-punctuels à payer leurs dettes; au contraire, je suis chargé par Sa Seigneurie de vous donner l'autorisation de ratifier tous les baux existants qui vous paraîtront, après un mûr examen, avoir été obtenus du consentement des Chefs et des personnes autorisées par eux à les passer.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
(Signé) *H. C. Darling*,
Secrétaire Mil.

Au Chevalier *John Johnson*,
Sur. Gén. des Affaires des Sauvages,
Montréal.

No. 3.

" Commission nommant *Solomon Chesley*, gentilhomme, agent de la Tribu des Sauvages auxquels appartiennent le territoire de *St.-Régis*, datée de *Québec*, le 11 Mai, 1821.

No. 4.

Est un papier imprimé, intitulé, " Les Sauvages de *St. Régis*, en compte courant avec *S. Y. Chesley*, pour transactions comme agent de leur Réserve de terres situées des deux côtés du fleuve *St. Laurent*, en *Canada*, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1839.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

M. *Chabot*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer la Société d'Education du district de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Résolu, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Berthelot* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Berthelot* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement. Et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à ce que les fonctions collégiales et universitaires du Collège établi en la cité de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, puisse s'exercer séparément; pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante, soit remis à Vendredi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que quand cette Chambre leverra séance, elle soit ajournée à demain, à dix heures, A. M.

Ordonné, Qu'un congé d'absence soit accordé à M. *Boutillier*, depuis le premier de Décembre jusqu'au quinze de Janvier, pour affaires urgentes.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour diviser le township de *Hawkesbury*, dans le district d'*Ottawa*, en deux townships, étant lu; Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de *Niagara*, en prolongeant le tems fixé pour le versement du capital de cette Banque, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit Comité de prendre en considération la convenance de révoquer la clause qui impose une responsabilité pour le double du montant du fonds versé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal* touchant le transport de certaines terres, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de l'Hon. M. *Morin*, l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, l'Hon. M. *Viger*, l'Hon. M. *Jones* et M. *Christie*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, " Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulé, " Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens, et d'établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," étant lu;

Le dit Bill grossoyé a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, M. *DeWitt*, M. *Morris*, l'Hon. M. *Black*, l'Hon. M. *Viger*, M. *Cortwright*, l'Hon. M. *Neilson*, M. *Prince*, M. *Leslie*, M. *Merritt*, et M. *Quesnel*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter la preuve des Lois du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour déclarer que les Protêts des Notaires publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

King's College.

Ajournement.

Congé accordé à M. Boutillier.

Division du township de Hawkesbury.

Banque du district de Niagara.

Transport de certaines terres par l'Evêque de Montréal.

Biens des Banqueroutiers.

Preuve au moyen des Protêts des Notaires publics.

Société d'Education de Québec.

De Bizarre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour détacher l'Île Bizarre du comté des Deux-Montagnes, et l'annexer au comté de Montréal, étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et réservé à un Comité choisi, composé de M. Jobin, l'Hon. M. Viger, M. Papineau, M. Barthe et M. Lacoste, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Enregistrement des Titres des propriétés foncières.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'Enregistrement des Titres des propriétés foncières, ou des Hypothèques sur icelles dans le Bas-Canada, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Navigation du fleuve St. Laurent.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender certains Actes, y mentionnés, concernant la navigation du fleuve St. Laurent, en autant qu'ils se rapportent au Port de Québec, étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. Williams a pris le fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Williams a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Obstruction des rivières du H.-C.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill grossoyé pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. J. S. Macdonald a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. J. S. Macdonald a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le troisième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Child a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Child a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. DeWitt,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 23 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Deux Pétitions présentées.

Par M. Price, la Pétition du Conseil Municipal du Home District, (relativement à la Prison du dit district), et la Pétition du Conseil Municipal du Home District, (relativement aux cotisations et autres matières.)

Un Bill, grossoyé, pour incorporer la Société d'Éducation du district de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Société d'Éducation de Québec.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Chabot porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour naturaliser Jacques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, son épouse, a été lu pour la troisième fois.

J. A. P. Barbier.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Cartwright porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du Haut-Canada, tel qu'amendé, a été lu pour la troisième fois.

Obstruction des rivières du Haut-Canada.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Thompson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour diviser le township de Hawkesbury, dans le district d'Ottawa, en deux townships, a été lu pour la troisième fois.

Division du township de Hawkesbury.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. D. McDonald porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de M. Williams, secondé par M. Merril,

Résolu, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée Haut-Canada), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés," soient soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Terrés des sectes religieuses.

Ordonné, Que l'Hon. M. Boulton ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Cour des Syndics du comté d'York, ou le Maire, les Echevins et les Citoyens de la cité de Toronto, à acheter une Ferme-modèle, dans les environs de la dite ville, et pour d'autres fins y relatives.

Ferme-modèle.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence soit accordé à M. Judah, jusqu'au vingt-cinq de Décembre prochain, pour cause de maladie dans sa famille.

Congé accordé à M. Judah.

M. Williams, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour changer et amender certains Actes, y mentionnés, concernant la navigation du fleuve St. Laurent, en autant qu'ils se rapportent au Port de Québec, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité.

Navigation du fleuve St. Laurent.

M. Christie a proposé, secondé par M. DeWitt, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

L'Hon. Solliciteur-général Aylwin a proposé, secondé par M. Chabot, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Mardi prochain ;

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Contingenta.

M. Child, du Comité de toute la Chambre sur le troisième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Résolu, Que cette Chambre concourt dans la recommandation contenue dans le dit troisième Rapport du Comité permanent sur les Contingents.

Maison de la
Trinité de
Québec.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et consolider les Lois et Ordonnances maintenant en vigueur, relativement aux pouvoirs et fonctions de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, aux pilotes et pilotages dans le Port de Québec, aux fonds des pilotes infirmes de Québec, et à d'autres fins, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et réservé à un Comité spécial, composé de l'Hon. Procureur-général Aylwin, l'Hon. M. Black, M. Leslie, M. Chabot, M. Williams, M. Taché, M. Merritt et l'Hon. M. Neilson, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Enregistre-
ment des Titres
des propriétés
foncières.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des Titres des propriétés foncières, ou des Hypothèques sur icelles, dans le Bas-Canada, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et réservé à un Comité choisi, composé de l'Hon. M. Jones, l'Hon. Procureur-général Lafontaine, l'Hon. M. Morin, M. Quesnel, l'Hon. M. Black, l'Hon. M. Harrison, et M. Christie, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Débiteurs ab-
sents.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les créanciers à saisir les biens personnels des Débiteurs absents, dans les cas où la loi ne permet point d'incarcérer leurs personnes, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

Petites Dettes
au H.-C.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certaines parties d'un Acte du Parlement de la Province, passé dans les 4^e et 5^e années du Règne de Sa présente Majesté, intitulé "Acte pour révoquer les lois maintenant en vigueur dans la partie de cette Province ci-devant le Haut-Canada, pour le recouvrement des Petites Dettes, et pour établir d'autres dispositions à cet égard," et pour l'amender, et pour pourvoir au paiement des Greffiers des différentes Cours de Division dans le Haut-Canada, par des honoraires au lieu d'un salaire fixe, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain.

Écoles élémen-
taires du H.-C.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'établissement et au soutien des écoles élémentaires dans la partie de cette Province nommée le Haut-Canada, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Instruction
élémentaire au
Bas-Canada.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada, étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et réservé à un Comité choisi, composé de l'Hon. M. Morin, l'Hon. M. Viger, M. Berthelot, l'Hon. M. Hincks, l'Hon. M. Boulton, M. Christie, l'Hon. M. Jones, M. Taché, et M. Armstrong, pour faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux diviser la partie de cette Province, nommée le Haut-Canada, en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelui en districts, et pour pourvoir aux unions temporaires des comtés, dans des vues judiciaires et autres, et à la dissolution de ces unions, à mesure que l'augmentation de la population pourra l'exiger, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

Division du
H.-C. en com-
tés, etc.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer un certain Acte, y mentionné, et pourvoir à mettre le Gouvernement Provincial en état d'acheter les parts que possèdent les individus dans le Canal de Welland, étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. Stewart a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Stewart a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Parts individu-
elles sur le
Canal Welland.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un système de contributions plus juste et plus équitable dans les divers townships, villes et cités du Haut-Canada, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Simpson a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Simpson a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Cotisations
dans le Haut-
Canada.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour consolider et amender les lois relatives aux Jurés, Jurys et Enquêtes, en cette partie de la Province nommée le Haut-Canada, soit remis à Lundi prochain.

Jurés, Jurys,
etc.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés, et cités du Haut-Canada, soit remis à Lundi prochain.

Incorporation
des townships,
etc. du H.-C.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres, dans le Haut-Canada, soit remis à Lundi prochain.

Arpenteurs.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir le district de Gaspé, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit district, soit remis à Lundi prochain.

District de
Gaspé.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Christie,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 Novembre, 1843.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

6 Pétitions
présentées.

Par M. Cartwright, la Pétition du Très-révérend Evêque de Toronto.

Par M. Cameron, la Pétition de H. Graham, et autres, marchands, commerçants et habitants de la ville de Perth, dans le district de Bathurst; la Pé-

Pétitions pré-
sentées.

tition de *H. Glass*, et autres, Presbytériens, membres de l'Eglise de *St. Andrew, Perth*; la Pétition du Révérend *John Geranill*, de la ville de *Lanark*, dans le district de *Bathurst*; et la Pétition de *James Wylie*, et autres, habitants du township de *Ramsay*, dans le district de *Bathurst*.

Par *M. Boswell*, la Pétition de *Thomas Scott*, et autres, membres et adhérents de l'Eglise Presbytérienne à *Cobourg*.

Par *M. Harmanus Smith*, la Pétition de *William Hill*, et autres, francs-tenanciers du township de *Barton*, dans le district de *Gore*.

Par *M. Morris*, la Pétition de *Matthew Snyder*, et autres, habitants d'*Elizabethtown*.

Par *M. Wakefield*, la Pétition de *John Fitz-William Berford*, de la cité de *Toronto*.

Par *M. Forbes*, la Pétition de *John Rogers*, et autres, habitants de l'About de *Chatham*.

Par *M. Hale*, la Pétition du Vénérable Archidiacre *George Okill Stuart*, et autres, vice-présidents de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, demandant un Acte pour incorporer la dite Société.

Sur motion de *M. Hale*, secondé par *M. Cartwright*,

Pétition lue.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit de Juin, 1841, soit suspendue quant à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue, en conséquence.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *Josiah Hebbard*, et autres, censitaires du fief *Mary Ann*, dans la Seigneurie de *Lanautière*, district des *Trois-Rivières*, demandant l'abolition des lods et ventes.

D'*Alexander Joseph Wolff*, de l'établissement de *Valcartier*, dans le comté et district de *Québec*, demandant une rémunération pour ses services, comme surintendant des travaux, pour ouvrir le chemin de *Métis* ou *Kempt*.

De *John Waldron*, et autres, habitants du township de *Loborough*, et autres lieux, demandant que certaines parties du township de *Loborough, Pittsburgh* et *Kingston* soient mises à part, pour former un township séparé.

Pétitions réf.
rés.—Ven.
Arch. Stuart,
et autres.

Ordonné, Que la Pétition du Vénérable Archidiacre *George Okill Stuart*, et autres, vice-présidents de la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer la Société de l'Eglise Anglicane du Diocèse de *Québec*.

R. J. Hopkins,
et autres.John Rose, et
autres.T. MacMahon
et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *R. J. Hopkins*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*, et la Pétition de *John Rose*, et autres, habitants du township de *Marysburg*, présentées à la Chambre, le treize Octobre dernier, et la Pétition de *Thomas MacMahon*, et autres, habitants du district de *Prince-Edward*, présentée à la Chambre, le dix-huit du courant, soient référées au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour révoquer certaines parties d'un Acte du Parlement de la Province, passé dans les 4^e et 5^e années du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour révoquer les lois maintenant en vigueur dans la partie de cette Province ci-devant le *Haut-Canada*, pour le recouvrement des Petites Dettes, et pour établir d'autres dispositions à cet égard," et pour l'amender, et pour pourvoir au paiement des Greffiers des différentes Cours de Divisions dans le *Haut-Canada*, par des honoraires au lieu d'un salaire fixe.

Q 2

M. Boutillier, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition du Bureau Médical de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médi-
cal de Mont-
réal.

"Le Comité spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Bureau Médical de *Montréal*, demandant qu'il soit passé une loi pour régler le cours d'étude que doivent suivre les personnes qui se proposent de pratiquer comme Médecins et Chirurgiens dans la Province du *Canada*, a l'honneur de faire rapport,

Que, l'après les lois existantes dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, l'étude de la Médecine n'est astreinte à aucun règlement fixe et permanent; et que le tems, que l'Elève en Médecine devrait donner à l'étude de la profession, n'est pas même limité.

Que, dans tous les pays où cette science est le mieux cultivée, on a reconnu que le bien-être de la société, l'intérêt de la science et l'honneur de la profession exigeaient plus de tems et d'application de la part des Elèves qu'ils ne paraissent généralement disposés à donner avant d'être admis à pratiquer la Médecine.

Votre Comité est d'opinion, en conséquence, que l'on devrait révoquer les lois existantes et passer un Acte pour les deux Sections de la Province dans la vue d'établir des règlements, relativement à l'étude et à la pratique de la Médecine, de nature à leur donner ce degré d'importance et d'utilité qu'elles ont acquis dans les pays les plus civilisés; en proposant à votre Honorable Chambre de passer immédiatement une loi à cet effet, votre Comité ne croirait que remplir un simple devoir, s'il n'existait déjà quelque doute si la Législature Provinciale peut affecter, par un Acte Législatif, les règlements du Collège *McGill*, institution dotée et maintenue par des contributions privées, et qui est légalement établie par une charte émanant de l'autorité royale.

Pour autoriser ce doute, il suffit pour votre Comité de dire que, par l'Acte de la première année du Roi *Guillaume IV*, chap. 27, (expiré en 1837) aucun Elève en Médecine ne pouvait obtenir de licence, qu'après avoir étudié au moins cinq années, et que cette loi ne reconnaissait aucune exception; que le Collège *McGill*, ayant depuis ouvert une école de Médecine, accorda, par sa charte, un diplôme aux Etudiants en Médecine.

Que le Bureau Médical du district de *Montréal*, nommé en vertu de l'Acte précité, a refusé d'accorder un certificat pour pratiquer la Médecine à un Gradué de ce Collège, prétendant qu'un diplôme donné suivant les règlements de ce Collège (c'est-à-dire après trois années d'étude) ne devait valoir que comme preuve du tems que le candidat aurait étudié, et ne pouvait nullement lui donner le droit d'obtenir une licence pour pratiquer, en vertu de la loi qui exige cinq années d'étude.

La question ayant été portée devant la Cour du Banc du Roi, en 1833, la Cour débouta les prétentions du Bureau Médical, ainsi qu'il appert par les documents qui accompagnent ce Rapport.

L'Acte de la 1^{ère} *Guillaume IV*, chap. 27, n'étant pas, par conséquent, susceptible d'une application générale, il a été considéré comme inefficace; et comme son opération n'était que temporaire, il est expiré sans que les Membres de la profession aient témoigné le désir de le voir renouveler.

Votre Comité croit devoir exprimer son désir, qu'à l'avenir, chaque école de Médecine se soumette au contrôle des lois du pays, dans la persuasion que la Profession Médicale et le public en retireront un égal avantage, attendu que ces institutions auraient alors un titre de plus à la protection, et que cela donnerait l'espoir qu'elles deviendront plus utiles même qu'elles ne le sont à présent.

Dans l'hypothèse où l'on obtiendrait un résultat aussi avantageux, votre Comité proposerait alors

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal

que les réglemens suivans formassent la base des principales dispositions d'une loi pour régler l'étude et la pratique de la Médecine.

REGLEMENS.

1er. Qu'il soit établi un Bureau d'Examineurs à Québec, Montréal et Toronto, nommé par l'Exécutif, et composé au moins de douze Membres, dont cinq formeront un quorum.

2e. Qu'aucun Membre d'un Collège ou Université, lié à une Ecole de Médecine, ni les Professeurs dans aucune Ecole de Médecine ne seront Membres du dit Bureau d'Examineurs.

3e. Que chaque Etudiant sera tenu de prouver qu'il a reçu une éducation libérale.

4e. Que tout Candidat, qui aura étudié cinq ans chez un Médecin pratiquant, aura droit d'obtenir une licence après avoir subi un examen.

5e. Que tout Candidat, qui aura obtenu un diplôme dans l'Université ou Ecole de Médecine Provinciale, aura droit à une licence après avoir subi un examen, pourvu qu'il ait étudié au moins quatre années, et qu'il ait suivi, pendant les deux dernières années, les cours prescrits par les réglemens de l'Ecole ou de l'Université.

6e. Que tout Candidat, qui aura étudié quatre ans sous un Médecin pratiquant et qui aura de plus suivi deux cours publics sur les différentes branches de l'art médical, donnés par un Médecin licencié, aura droit d'être admis à la pratique de la Médecine, après avoir subi un examen.

7e. Que toute personne, qui aura obtenu un diplôme dans une Université ou Ecole de Médecine, pourra pratiquer, sans subir d'examen, en suivant un cours dans une Université ou Ecole Provinciale, à la satisfaction des Professeurs; si non, il sera tenu de subir un examen.

8e. Personne ne pourra vendre de Médecines, sans avoir obtenu une licence à cet effet, ou sans avoir étudié trois ans sous un Apothicaire autorisé à vendre de telles Médecines, ni sans avoir subi un examen.

9e. Qu'aucun Médecin ou Praticien ne sera considéré comme un Professeur public sans la recommandation du Bureau d'Examineurs de son district et l'autorisation de Son Excellence le Gouverneur de la Province.

10e. Qu'aucun Candidat ne se présentera devant aucun autre Bureau que celui du district dans lequel il sera censé résider.

T. Boutillier,
Président.

24 Novembre, 1843.

APPENDICE.

Province du Canada,
District de Montréal,

Cour du Banc du Roi,
Terme d'Octobre, 1833.

Ex parte, William L. Logie, écuyer.

Attendu que Daniel Arnoldi, Robert Nelson, Pierre Beaubien, Guillaume J. Vallée, Wolfred Nelson, Thimothé Kimber, Jean-Baptiste Meilleur, Jean-Baptiste Lebourdais, Olivier Théophile Bruneau, Abigense Waldo Robinson, Louis Marie Ralph Barbier, et Thomas Boutillier, Bureau d'Examineurs du district de Montréal, élu et nommé suivant la loi pour examiner les personnes qui demandent une licence ou commission pour pratiquer comme Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs, Apothicaires, Chimistes, Droguistes, Vendeurs, ou Détailliers de Médecines dans la dite Province, ont refusé, le premier jour du mois de Juillet dernier, et refusent encore aujourd'hui de donner et accorder au dit William L. Logie un certificat pour l'autoriser à obte-

nir du Gouverneur-en-chef de la dite Province une licence ou commission, aux fins de pratiquer dans la dite Province, comme médecin, chirurgien, apothicaire, et accoucheur, nonobstant que le dit William L. Logie ait produit, devant le dit Bureau d'Examineurs, son diplôme de Docteur en Médecine et Chirurgie, qui lui a été accordé par le Principal et les Professeurs de l'Université du Collège McGill, à Montréal, dans la dite Province, sous le Grand Sceau de la dite Université du Collège McGill, et daté le vingt-quatrième jour de Mai de la présente année de Notre Seigneur mil huit cent-trente-trois; et nonobstant que la dite Université du Collège McGill fut alors et soit encore maintenant un Corps Incorporé, établi et constitué comme tel par Lettres Patentes de Sa Majesté le Roi George IV, datées de Westminster, le trente-et-unième jour de Mars, dans la seconde année de son Règne; et quoique le dit William L. Logie ait obtenu ce diplôme, en suivant un cours d'étude sous la Faculté Médicale de la dite Université du Collège McGill, laquelle est une Institution Médicale, et qu'il ait étudié la Médecine pendant cinq années successivement, et quoiqu'il ait prouvé au dit Bureau d'Examineurs qu'il fut qualifié sous tous les rapports pour obtenir une licence à cet effet; le dit William L. Logie fait motion que les dits Daniel Arnoldi, Robert Nelson, Pierre Beaubien, Guillaume J. Vallée, Wolfred Nelson, Thimothé Kimber, Jean-Baptiste Meilleur, Jean-Baptiste Lebourdais, Olivier Théophile Bruneau, Abigense Waldo Robinson, Louis Marie Ralph Barbier, et Thomas Boutillier, formant le dit Bureau d'Examineurs du district de Montréal comme susdit, ou leurs successeurs en office pour le tems d'alors, soient tenus de comparaître devant cette Honorable Cour, le premier jour de Février prochain, à dix heures du matin, pour montrer cause pourquoi un Writ de Mandamus ne serait pas émané contre eux, pour leur enjoindre de donner et accorder au dit William L. Logie un certificat qui puisse le mettre à même d'obtenir de Son Excellence, le Gouverneur-en-chef de la dite Province, une licence ou commission pour pratiquer comme Médecin, Chirurgien, Apothicaire, et Accoucheur dans la dite Province.

(Signé) Buchanan et Andrews,
Procureurs du dit Logie.

Montréal, 12 Octobre, 1833.

(Vraie copie,) Monk et Morrogh, Protonotaires.

Province du Bas-Canada,
District de Montréal.

Cour du Banc du Roi, 1833.

William L. Logie, écuyer, de la cité de Montréal, dans le dit district, étant dûment assermenté, dépose et dit: Que le Déposant a obtenu du Principal et des Professeurs de l'Université du Collège McGill un diplôme qui le constitue Docteur en Médecine et Chirurgie, et qui prouve qu'il est qualifié pour pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans ses diverses branches: que ce diplôme lui a été accordé, et à nul autre, à Montréal, sous le sceau commun de l'Université du Collège McGill, le vingt-quatrième jour de Mai de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent-trente-trois; que la dite Université du Collège McGill était alors un Corps Incorporé, constitué et érigé comme tel par Sa Majesté le Roi George IV, en vertu de Lettres Patentes datées de Westminster, le trente-et-unième jour de Mars, dans la seconde année de son Règne; que le Déposant a obtenu le dit diplôme, après avoir étudié la Médecine pendant cinq années consécutives, et après avoir suivi un cours d'étude médicale sous la Faculté de la dite Université du Collège McGill, laquelle

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal.

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal.

est une Institution Médicale, suivant les réglemens de la dite Université. Le Déposant dit, de plus, que désirant pratiquer comme médecin, chirurgien, accoucheur, et apothicaire en cette Province, et obtenir de Son Excellence le Gouverneur-en-chef une licence ou commission à cet effet, d'après les dispositions du 27^e chapitre de l'Acte passé dans la première année du Règne de notre présent Souverain Seigneur le Roi, il s'est présenté Lundi, le premier jour du mois de Juillet dernier, devant le Bureau d'Examineurs du dit district de *Montréal*, chargé, en vertu du dit Acte, d'interroger et examiner les personnes qui demandent une licence ou commission comme Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs, Apothicaires, Chimistes, Droguistes, Vendeurs, ou Détailliers de Médecines; et que le dit Bureau d'Examineurs était alors et est encore aujourd'hui composé des personnes suivantes, savoir, *Daniel Arnoldi, Robert Nelson, Pierre Beaubien, Guillaume J. Vallée, Wolfred Nelson, Thimothé Kimber, Jean-Baptiste Meilleur, Jean-Baptiste Lebourdais, Olivier Théophile Bruneau, Albigense Waldo Robinson, Louis Marie Ralph Barbier, et Thomas Boutillier.*

Et le Déposant dit qu'il a, alors et là, présenté et exhibé son diplôme au dit Bureau d'Examineurs qui l'a lu et examiné; qu'il était prêt à payer vingt chelins pour son certificat, et disposé à prêter serment, et qu'il a en effet juré que ce diplôme lui avait été accordé à lui personnellement, et qu'il l'avait obtenu après avoir étudié la Médecine pendant cinq années consécutives. Et le dit Déposant dit, de plus, qu'après avoir vu et examiné le dit diplôme, les jour et an sus mentionnés, et après lui avoir administré le serment à l'effet susdit, le dit Bureau d'Examineurs a refusé et refuse encore de lui accorder un certificat pour obtenir de Son Excellence le Gouverneur-en-chef de cette Province une licence ou commission pour pratiquer comme médecin, chirurgien, accoucheur, et apothicaire dans la dite Province, et que *Thomas Huguet Latour*, secrétaire du dit Bureau d'Examineurs, a donné au Déposant un extrait du Régistre des procédés du dit Bureau d'Examineurs, lequel est ci-annexé; que le Déposant est grièvement lésé et ne peut obtenir du Gouverneur-en-chef de la dite Province une licence ou commission pour pratiquer comme médecin, chirurgien, accoucheur, et apothicaire dans cette Province, en vertu du dit Acte du Parlement de la dite Province.

(Signé) *William L. Logie.*

Assermenté devant moi, en la
dite cité de *Montréal*, ce onzième
jour d'Octobre, 1833.

(Signé) *J. R. Rolland, J. B. R.*

(Vraie copie.)
Monk et Morrogh, Protonotaire.

Bureau de Médecine de *Montréal*,
1^{er} Juillet, 1833.

M. William Logie présenta un diplôme de Docteur en Médecine de l'Université du Collège *McGill*. Son diplôme fut unanimement rejeté, n'étant pas conforme à la loi, ni supporté par des documents nécessaires à la satisfaction du Bureau, ce qui lui fut annoncé, et offre de l'examiner lui fut faite.

(Tiré du Régistre du Bureau de Médecine, page 61.)

(Signé) *Th. Huguet Latour, S. B. M. F.*

(Vraie copie.)
Monk et Morrogh, Protonotaire.

Province du *Bas-Canada*,
District de *Montréal*.
Cour du Banc du Roi.

[No. 1880.] Ex parte. *William L. Logie*, écuyer.
Motion de la part du dit *William L. Logie*, que la règle pour montrer cause accordée dans la dite

cause par cette Honorable Cour, le dix-neuvième jour du mois d'Octobre dernier, soit remise en vigueur et prolongée jusqu'au neuvième jour d'Avril prochain, et que *Daniel Arnoldi, Robert Nelson, Pierre Beaubien, Guillaume J. Vallée, Wolfred Nelson, Thimothé Kimber, Jean-Baptiste Meilleur, Jean-Baptiste Lebourdais, Olivier Théophile Bruneau, Albigense Waldo Robinson, Louis Marie Ralph Barbier, et Thomas Boutillier*, formant le Bureau d'Examineurs mentionné dans la dite règle, soient tenus de comparaître devant cette Honorable Cour, le dit deuxième jour d'Avril prochain, à dix heures du matin, pour montrer cause pourquoi la dite règle de cette Honorable Cour, du dix-neuf Octobre dernier, ne serait pas confirmée.

Montréal, 10 Février, 1834.

(Signé,) *Bachanan et Andrews,*
Pour le dit *Logie.*

(Vraie Copie.)
Monk et Morrogh, Protonotaire.

Province du *Bas-Canada*,
District de *Montréal*.

Guillaume Quatre, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi,

A *Daniel Arnoldi, Robert Nelson, Pierre Beaubien, Guillaume J. Vallée, Wolfred Nelson, Thimothé Kimber, Jean-Baptiste Meilleur, Jean-Baptiste Lebourdais, Olivier Théophile Bruneau, Albigense Waldo Robinson, Louis Marie Ralph Barbier, et Thomas Boutillier*, formant le Bureau d'Examineurs du dit district de *Montréal*, élu et nommé suivant la loi, pour examiner les personnes qui demandent une licence ou commission pour pratiquer comme Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs, Apothicaires, Chimistes, Droguistes, Vendeurs ou Détailliers de Médecines dans la dite Province, et à leurs successeurs en office, pour le tems d'alors, Salut:—Attendu que *William L. Logie*, écuyer, de la cité de *Montréal*, après avoir étudié la Médecine pendant cinq années consécutives, et suivi un cours de Médecine dans l'Université du Collège de *McGill*, dans la paroisse de *Montréal*, district de *Montréal*, suivant les réglemens de la dite Université, a obtenu un diplôme ou licence de Docteur en Médecine et Chirurgie qui le déclare capable de pratiquer toutes les branches de la Médecine et de la Chirurgie, lequel diplôme a été accordé par le Principal et Professeurs de l'Université du dit Collège de *McGill*, sous le sceau commun de la dite Université, le vingt-quatrième jour de Mai, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent-trente-trois, la dite Université du dit Collège de *McGill*, étant alors un Corps Incorporé, établi et constitué comme tel par notre frère Royal, feu Sa Majesté *George Quatre*, en vertu de Lettres Patentes datées de *Westminster*, le trentième jour de Mars, dans la seconde année de son Règne; et attendu qu'en raison des prémisses, le dit *William L. Logie* avait droit à l'octroi d'un certificat de votre part, afin d'obtenir du Gouverneur-en-chef, du Lieutenant-gouverneur, ou de la personne chargée de l'administration du Gouvernement de votre dite Province, une licence ou commission pour pratiquer comme médecin et chirurgien; et attendu qu'il a alors présenté, exhibé et vérifié, devant vous, le diplôme qu'il avait obtenu de la dite Université du Collège de *McGill*, lequel a été par vous lu et examiné, et qu'il a alors prêté serment que le dit diplôme lui avait été accordé à lui personnellement et à nul autre, et qu'il l'avait obtenu après avoir étudié la Médecine pendant cinq années consécutives et qu'il était prêt à vous payer la somme de vingt chelins pour votre certificat, le dit *William L. Logie* vous a alors sommé, le dit Bureau d'Examineurs du Bureau de *Mont-*

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal.

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal.

réal, de lui accorder votre certificat pour obtenir du Gouverneur-en-chef, du Lieutenant-gouverneur ou de la personne chargée de l'administration du Gouvernement de votre dite Province, une licence ou commission pour pratiquer comme Médecin et Chirurgien en icelle, et que, néanmoins, vous, le dit Bureau d'Examineurs du dit district de Montréal, n'ignorant pas les prémisses et sans égard aux devoirs de votre charge, avez, alors et là, sans cause raisonnable, refusé formellement et refusez encore de lui donner et accorder votre certificat à l'effet susdit, au mépris de votre autorité et au grand dommage et détriment du dit *William L. Logie*, comme nous en sommes informés par la plainte qu'il a portée devant nous à cet effet. En conséquence, désirant rendre prompte justice au dit *William L. Logie*, comme de droit, nous vous enjoignons par les présentes, aussitôt après la signification de ce *Writ*, de donner et d'accorder au dit *William L. Logie* votre certificat en bonne et due forme suivant la loi, afin que le dit *William L. Logie* puisse obtenir du Gouverneur-en-chef, Lieutenant-gouverneur, ou de la personne chargée de l'administration du Gouvernement de notre dite Province, une licence ou commission pour pratiquer comme Médecin, Chirurgien en icelle, ou montrer cause à ce contraire, en sorte que la même plainte ne soit plus renouvelée devant nous par votre défaut; et nous vous enjoignons de nous faire connaître dans notre Cour du Banc du Roi du district de Montréal, dans la cité de Montréal, district susdit, Lundi, le deuxième jour de Juin prochain, à dix heures du matin, comment vous avez exécuté ce *Writ*; et vous rapporterez notre dit *Writ* dans notre dite Cour, et n'y manquez pas à votre péril.

Témoin, l'Honorable *James Reil*, écuyer, juge-en-chef de notre dite Cour du Banc du Roi du district de Montréal, en la dite cité de Montréal, ce douzième jour de Mai, dans la quatrième année de notre Règne.

(Signé,)

Monk et Morrogh,
Protonotaire.

(Vraie Copie.)

Monk et Morrogh, P. B. R.

Règle pour montrer cause confirmée, ce dix-neuvième jour d'Avril, en l'année mil huit cent-trente-quatre.

(Signé,) *George Pyke*, J. B. R.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

District de Montréal.

Cour du Banc du Roi.
Terme de Juin, 1834.

Nous, *Daniel Arnoldi*, *Robert Nelson*, *Pierre Beaubien*, *Guillaume J. Vallée*, *Wolfréd Nelson*, *Timothé Kimber*, *Jean-Baptiste Meilleur*, *Jean-Baptiste Lebourdais*, *Olivier Théophile Bruneau*, *Albigense Waldo Robinson*, *Louis Marie Ralph Barbier* et *Thomas Boutillier*, désignés au *Writ de Mandamus* ci-annexé comme formant le Bureau, d'Examineurs choisis, élus et approuvés, conformément à la loi, pour l'examen des personnes qui désirent obtenir une licence ou commission pour pratiquer comme Médecin, Chirurgien et Accoucheur, Apothicaire, Chimiste, Droguiste, Vendeur ou Détailler de Médecines, en cette Province, certifions humblement et rapportons à cette Honorable Cour, en obéissance au dit *Writ de Mandamus* à l'un de nous, le dit *Daniel Arnoldi*, président du dit Bureau, que nous avons refusé d'accorder au dit *William L. Logie* mentionné au dit *Writ*, le certificat à l'effet qu'il puisse obtenir du Gouverneur-en-chef, Lieutenant-gouverneur ou de la personne ayant l'administration du Gouvernement de la Province, une licence ou commission pour pratiquer comme méde-

cin et chirurgien, en cette Province; et en obéissance au dit *Writ* qui nous enjoint de donner nos raisons d'en agir ainsi, nous donnons et assignons les suivantes de ce refus.

1^o. Parceque, lorsque le dit *William L. Logie*, s'est présenté au Bureau des Examineurs pour en obtenir un certificat, il n'a pas produit et vérifié, à la satisfaction du dit Bureau, un diplôme qui peut l'exempter de l'examen qu'il a refusé de subir.

2^o. Parceque le dit *William L. Logie* n'a pas fait voir que le dit diplôme avait été donné après cinq années d'études dans le Collège même dans lequel tel diplôme a été obtenu.

3^o. Parceque le dit *William L. Logie* n'a pas fait voir que, d'après les règles et règlements du Collège dans lequel il a été gradué, et a reçu le diplôme par lui offert, tel diplôme ne peut être obtenu qu'après cinq années d'études faites dans tel Collège.

4^o. Parceque le dit *William L. Logie* n'a pas jugé à propos de répondre aux questions qui lui ont été proposées par le Bureau Médical et de produire les documents qui lui ont été demandés dans le but de mettre le Bureau en état de déterminer, si l'obtention de ce diplôme avait été accompagnée des formalités voulues par la loi, pour qu'il pût produire en faveur du gradué une exemption de l'examen.

5^o. Parceque les Règles, Statuts, et Ordonnances du Collège *McGill*, tels qu'ils ont été publiés et ont été sanctionnés, n'exigent pas des Elèves, qui désirent y obtenir des degrés ou diplôme de Docteur en Médecine, cinq années d'études consécutives dans tel Collège.

6^o. Parceque le dit *William Logie* n'ayant pas produit un diplôme qui l'exemptât de subir un examen, s'est refusé de subir l'examen qu'il était tenu de subir pour pouvoir obtenir le certificat en question.

7^o. Parceque, indépendamment de ce que dessus et quand le dit *William L. Logie* aurait eu droit au certificat en question, il n'a pas été au pouvoir du dit Bureau de donner son certificat au dit *William L. Logie*, vu qu'avant la signification du dit *Writ de Mandamus* au Président du Bureau, et nommément depuis plusieurs mois, le dit *William L. Logie* est absent de la Province.

Lequel Rapport ci-dessus nous soumettons humblement à cette Honorable Cour.

Donné sous le sceau et s'ing du soussigné Président du dit Bureau des Examineurs à Montréal, le douze Juin, mil huit cent-trente-quatre, dans la quatrième année du Règne de Sa Majesté Guillaume Quatre.

(Signé) *D. Arnoldi*, P. B. M. M.

[L. S.]

(Vraie Copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Cour du Banc du Roi, Montréal.

(No. 1890.) Ex parte.—*William L. Logie*, écr.

Je, Huissier soussigné, fais rapport et certifie par le présent que j'ai signifié les ordres ci-annexés, le premier jour de Mars, 1834, aux Membres suivants du Bureau Médical du district de Montréal, savoir: à *Louis Marie Ralph Barbier*, de la paroisse de *Berthier*; en en laissant copie à lui-même en personne, vers les huit heures du matin; et je certifie de plus que, le sept Mars, entre les trois et cinq heures de l'après-midi, j'ai signifié les dits ordres, en en donnant copie personnellement à chacune des personnes suivantes, à leurs domiciles dans la cité de Montréal, savoir: à *Daniel Arnoldi*, *Robert Nelson*, *Pierre Beaubien*, et *Guillaume J. Vallée*; et j'ai aussi signifié copie d'iceux à *Jean-Baptiste Lebourdais*, à son domicile à Montréal, le jour der-

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal.

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical
de Montréal.

nièrement mentionné, parlant à une personne raisonnable de sa famille; et je certifie, de plus, que le huitième jour de Mars, 1834, vers une heure de l'après-midi, j'ai signifié copie des dits ordres à *Olivier Théophile Bruneau*, parlant à lui-même en personne à son domicile à *Montréal*.

(Signé) *J. Murphy*, huissier.

Je, Huissier soussigné, fais rapport et certifie, par le présent, que le dixième jour de Mars, 1834, à midi, j'ai signifié les ordres ci-annexés à *Thimothé Kimber*, un des membres du Bureau Médical du district de *Montréal*, en en laissant copie à son domicile, dans la paroisse de *Chumbly*, parlant à une personne raisonnable de sa famille.

(Signé) *Wm. Coates*, huissier.

Je, Huissier soussigné, fais rapport et certifie, par le présent, que le dixième jour de Mars, 1834, à trois heures de l'après-midi, j'ai signifié les ordres ci-annexés à *Jean-Baptiste Meilleur*, un des membres du Bureau Médical du dit district de *Montréal*, en en laissant copie à son domicile, dans la paroisse de *L'Assomption*, parlant à lui-même en personne.

(Signé) *Jos. Tison*, H. B. R.

Je, Huissier soussigné, fais rapport et certifie, par le présent, que le huitième jour de Mars, 1834, à trois heures de l'après-midi, j'ai signifié les ordres ci-annexés à *Wolfred Nelson*, un des membres du Bureau Médical du district de *Montréal*, en en laissant copie à son domicile, dans la paroisse de *St. Denis*, parlant à une personne raisonnable de sa famille. Et je certifie, de plus, que le dixième jour de Mars, 1834, à une heure de l'après-midi, j'ai signifié les ordres ci-annexés à *Thomas Boutillier*, un des membres du Bureau Médical du district de *Montréal*, en en laissant copie à son domicile, dans la paroisse de *St. Hyacinthe*, parlant à lui-même en personne.

(Signé) *W. E. Ball*, huissier.

Je, Huissier soussigné, fais rapport et certifie, par le présent, que le dixième jour de Mars, 1834, à midi, j'ai signifié les ordres ci-annexés à *Albigense Waldo Robinson*, un des membres du Bureau Médical du district de *Montréal*, en en laissant copie à son domicile, dans la paroisse de *Ste. Thérèse*, parlant à une personne raisonnable de sa famille.

(Signé) *F. L. Gerraud*, huissier.

Province du *Bas-Canada*,
District de *Montréal*.

Cour du Banc du Roi,
Samedi, le dix-neuvième jour d'Octobre, 1833.

PRESENTS :

L'Honorable *James Reid*, Juge-en-chef,
" *M. le Juge Pyke*,
" *M. le Juge Rolland*.

(No. 1880.) Ex parte.—*William L. Logie*, écuyer.

Attendu, que *Daniel Arnoldi*, *Robert Nelson*, *Pierre Beaubien*, *Guillaume J. Vallée*, *Wolfred Nelson*, *Thimothé Kimber*, *Jean-Baptiste Meilleur*, *Jean-Baptiste Lebourdais*, *Olivier Théophile Bruneau*, *Albigense Waldo Robinson*, *Louis Marie Ralph Barbier*, et *Thomas Boutillier*, formant le Bureau d'Examineurs du district de *Montréal*, élu et nommé suivant la loi pour examiner les personnes qui

R 2

demandent une licence ou commission pour pratiquer comme Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs, Apothicaires, Chimistes, Droguistes, Vendeurs, ou Détailliers de Médecines dans la dite Province, ont refusé, le premier jour de Juillet dernier, et refusent encore maintenant de donner et accorder à *William L. Logie*, écuyer, de *Montréal*, un certificat pour obtenir du Gouverneur-en-chef de la Province une licence ou commission pour pratiquer en icelle, comme médecin, chirurgien, apothicaire, et accoucheur, quoique le dit *William L. Logie* ait exhibé et vérifié, devant le dit Bureau d'Examineurs, son diplôme de Docteur en Médecine et Chirurgie, qui le déclare capable de pratiquer la Médecine et la Chirurgie, et que le Principal et les Professeurs de l'Université du Collège *McGill*, à *Montréal*, lui ont accordé sous le sceau commun de la dite Université du Collège *McGill*, le vingt-quatrième jour de Mai, présente année mil huit cent-trente-trois, nonobstant que la dite Université du Collège *McGill* fut alors un Corps Incorporé, établi et constitué comme tel, en vertu de Lettres Patentes de Sa Majesté le Roi *George IV*, datées à *Westminster*, le trente-et-unième jour de Mars, dans la seconde année de son Règne, et nonobstant que le dit *William L. Logie* ait obtenu ce diplôme, après avoir suivi un cours d'étude en Médecine sous la Faculté de la dite Université du Collège *McGill*, (laquelle est une Institution Médicale) et suivant ses réglemens, et après avoir étudié la Médecine, pendant cinq années consécutives, et quoiqu'il ait prouvé au dit Bureau d'Examineurs qu'il fut qualifié pour obtenir une licence à cet effet; à ces causes, et sur motion de la part du dit *William L. Logie*, il est ordonné que les dits *Daniel Arnoldi*, *Robert Nelson*, *Pierre Beaubien*, *Guillaume J. Vallée*, *Wolfred Nelson*, *Thimothé Kimber*, *Jean-Baptiste Meilleur*, *Jean-Baptiste Lebourdais*, *Olivier Théophile Bruneau*, *Albigense Waldo Robinson*, *Louis Marie Ralph Barbier*, et *Thomas Boutillier*, formant le dit Bureau d'Examineurs du district de *Montréal*, comme susdit, ou leurs successeurs en office pour le tems d'alors, soient tenus de comparaître devant cette Honorable Cour, le premier jour de Février prochain, à dix heures du matin, pour montrer cause pourquoi un *Writ* de *Mandamus* ne serait pas émané contre eux, au nom de Sa Majesté, pour leur enjoindre de donner et accorder au dit *William L. Logie* un certificat qui puisse le mettre à même d'obtenir de Son Excellence, le Gouverneur-en-chef de la dite Province, une licence ou commission pour pratiquer comme médecin, chirurgien, apothicaire, et accoucheur dans la dite Province.

(Signé) *Monk et Morrogh*, P. B. R.

Mercredi, dix-neuvième jour de Février, 1834.

PRESENTS :

L'Honorable *James Reid*, Juge-en-chef,
" *M. le Juge Pyke*,
" *M. le Juge Rolland*.

[No. 1880.] Ex parte.—*William L. Logie*, écuyer.

Ordonné, sur motion de la part du dit *William L. Logie*, que la règle pour montrer cause, accordée dans la dite cause par cette Honorable Cour, le dix-neuvième jour d'Octobre dernier, soit mise en vigueur et prolongée jusqu'au deuxième jour d'Avril prochain, et que *Daniel Arnoldi*, *Robert Nelson*, *Pierre Beaubien*, *Guillaume J. Vallée*, *Wolfred Nelson*, *Thimothé Kimber*, *Jean-Baptiste Meilleur*, *Jean-Baptiste Lebourdais*, *Olivier Théophile Bruneau*, *Albigense Waldo Robinson*, *Louis Marie Ralph Barbier*, et *Thomas Boutillier*, formant le Bureau d'Examineurs, mentionné dans la dite règle, soient tenus de comparaître devant cette Honorable Cour,

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical
de Montréal.

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal

le dit deuxième jour d'Avril prochain, à dix heures du matin, pour montrer cause pourquoi la dite règle de cette Honorable Cour, du dix-neuvième jour d'Octobre dernier, ne serait pas confirmée.

Par ordre de la Cour.

(Signé.) *Monk et Morrogh, P. B. R.*
(Vraie copie,) *Monk et Morrogh, Protonotaire.*

District de *Montréal*.

[No. 1880.] Ex parte.—*William L. Logie*, écuyer.

Thomas Walter Jones, écuyer, de la cité de *Montréal*, docteur en Médecine, après serment dûment prêté, dépose et dit qu'après avoir fait partie de ses études médicales dans l'Université du Collège de *McGill*, à *Montréal*, il s'est transporté à *Edinburgh*, en *Ecosse*, en mil huit cent-trente-trois, pour achever ses études: qu'arrivé là, son nom fut enregistré comme Elève de l'Université d'*Edinburgh* qui est une des Facultés ou Ecoles de Médecine des plus célèbres en *Europe*; qu'après une résidence à *Edinburgh* d'une année et demie à deux ans, et après avoir suivi deux cours en hiver de six mois chaque, et un cours en été de trois mois, la dite Université d'*Edinburgh* lui conféra les degrés et lui accorda un diplôme de Docteur en Médecine: que, par les statuts de la dite Université d'*Edinburgh*, tout Elève en Médecine qui étudie pendant une période de quatre années, soit dans cette Université ou dans toute autre institution, où l'on accorde les honneurs les plus élevés en Médecine après une étude de six mois au moins par année, peut réclamer les degrés de Docteur en Médecine, et que le Principal et les Professeurs de la dite Université d'*Edinburgh* ont compté et admis le tems qu'il avait étudié dans la dite Université du Collège *McGill* pour compléter la dite période de quatre années d'étude, comme elle le fait ordinairement depuis que la dite Faculté Médicale de la dite Université du Collège *McGill* a commencé à accorder des degrés. Que le diplôme que la dite Université d'*Edinburgh* a accordé au Déposant, en latin, est conçu dans les termes suivants:—“ Nous, le Principal et les Professeurs de l'Université, certifions et attestons, par le présent, que A. B. après avoir fait preuve de connaissances en Médecine et de sa capacité aux yeux de la Faculté Médicale a atteint le plus haut grade en Médecine, savoir: le degré de Docteur, après avoir publiquement soumis son discours d'inauguration sur

à la censure des Professeurs, prêté le serment et observé les autres formalités; et qu'il a reçu les pouvoirs les plus amples d'expliquer, enseigner et pratiquer la Médecine par tout le monde avec tous les autres privilèges, droits et immunités qu'il est d'usage d'accorder à tous ceux qui sont promus ici ou ailleurs au degré de Docteur.” Que le Déposant a obtenu ce diplôme, le douze Juillet mil huit cent-trente-trois, et de retour en cette Province, s'adressa, dans le mois de Janvier dernier, au Bureau d'Examineurs du district de *Montréal*, nommé par Acte du Parlement pour accorder au Candidat un certificat pour obtenir une licence qui lui permette de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la dite Province: Qu'après avoir exhibé son diplôme et prêté serment devant le Bureau que le dit diplôme lui avait été accordé après cinq années d'étude en Médecine, le dit Bureau d'Examineurs lui accorda un certificat en vertu duquel il tient maintenant sa commission; que le dit Bureau ne l'a pas obligé de prêter serment qu'il avait fait cinq années d'étude dans la dite Université d'*Edinburgh*; que le Déposant sait que feu *James Robertson*, écuyer, docteur en Médecine de la dite Université, a obtenu un certificat du dit Bureau d'Examineurs, en exhibant le diplôme qui

lui avait été accordé dans cette Université, quoique le dit *James Robertson* n'eût pas résidé à *Edinburgh* plus de trois ans, et ne pût, en conséquence, avoir étudié un plus long espace de tems dans cette Université.

Assermenté, Cour tenante, ce onzième jour d'Avril, 1834.

(Signé,) *Thomas Walter Jones, M. D.*
(Signé,) *Monk et Morrogh, G. B. R.*

(Vraie copie,)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Le Président du Bureau Médical de *Montréal* étant chargé de soumettre à la Cour les Résolutions du Bureau, prend la liberté de les présenter sous cette forme. Il prie, en même tems, la Cour de remarquer qu'il attend d'heure en heure une réponse de Son Excellence pour faire nommer un Conseil pour maintenir les intérêts et les vues du Bureau. Il espère que l'Honorable Cour voudra bien arrêter toutes procédures pour le présent jusqu'à ce qu'il ait été nommé un Avocat pour défendre la cause du Bureau; car les Membres conçoivent que la Législature n'a jamais eu l'intention de les obliger à payer un Avocat pour défendre leurs jugemens, chaque fois qu'on y trouvera à redire soit par caprice ou par intérêt. L'on voudra bien remarquer que les Membres remplissent leurs fonctions gratuitement, qu'ils résident dans les parties éloignées du district, et qu'ils sont obligés de laisser leurs demeures et leurs affaires et encourir des dépenses graves pour maintenir les décisions: que la loi les oblige de prononcer. Le tout, néanmoins, humblement soumis.

(Signé,) Par *Daniel Arnoldi, P. B. M. M.*

Montréal, 9 Avril, 1834.

Dième Session Trimestrielle du Bureau Médical du district de *Montréal*, tenue le 7 Avril, 1834.

Considérant la règle de la Cour du Banc du Roi du district de *Montréal*, du mois d'Octobre, 1833, le Bureau en est venu à la décision suivante.

Réponse du Président et des Membres du Bureau Médical du district de *Montréal*, par la voie du Président spécialement autorisé à cet effet.

A cette partie de la règle de la Cour qui nous enjoint de “Montrer cause pourquoi il ne serait pas émané un *Writ* de *Mandamus* contre nous, pour nous contraindre à donner un certificat à *W. L. Logie*,” nous prenons la liberté de répondre que le Bureau a toujours été, et est encore d'opinion, qu'il est seul interprète de la loi, et qu'il ne peut y avoir d'appel de ses décisions que lorsque le candidat qui se présente pour obtenir un certificat se croit lésé par quelque acte fait sous l'autorité des règles et réglemens du Bureau.” (*Guill. IV, chap. 27, art. 12.*)

Cette clause de la loi établit et constitue spécialement le Bureau. Il est donc manifeste qu'il ne peut y avoir d'appel, en général, que dans les cas seulement qui tombent sous l'opération de la loi dont nous venons de parler. Or le Bureau nie que *M. Logie* ait été lésé, en aucune manière, par ce que le Bureau a fait sous l'autorité de ses règles et réglemens, et il nie, de plus, l'assertion émise dans la règle de Cour, conçue en ces termes, “Et le dit *W. L. Logie* a prouvé devant le dit Bureau qu'il était qualifié pour obtenir une licence à cet effet, etc.” et il déclare que cette assertion n'est pas fondée, comme on le verra par l'extrait suivant du Régistre du Bureau, page 61: “*M. W. Logie* présenta un diplôme de Docteur en Médecine de l'Université du Collège *McGill*; son diplôme fut unanimement rejeté, n'étant pas conforme à la loi, ni appuyé des documents nécessaires à la satisfaction du Bureau;

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal.

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médi-
cal de Mont-
réal.

ce qui lui fut annoncé et on lui fit l'offre de subir un examen." D'après cet extrait du Régistre, il paraît que le diplôme de M. Logie n'est pas conforme à la loi que le Bureau est chargé d'administrer, ce diplôme étant un simple certificat de capacité dans l'opinion de ceux qui le lui ont accordé. Le Bureau n'a pu constater, par ce diplôme, quel était le nombre d'années d'étude que l'on exigeait de l'Elève dans ce Collège, période qui ne doit pas être moindre de cinq années et qui ne peut être changée ou altérée par aucune autre autorité que celle de la Législation.

L'Acte de *Guill. IV*, chap. 27, art. 6, déclare expressément que toute personne qui désire se prévaloir d'un diplôme accordé par une Université, devra l'avoir obtenu "après avoir suivi un cours d'études médicales dans telle Université, conformément à ses réglemens, et après avoir étudié au moins cinq années, et non autrement."

Outre son diplôme, le Bureau a demandé à M. Logie de présenter d'autres documents afin de constater, à sa satisfaction, (*Guill. IV*, chap. 27.) s'il avait réellement étudié, conformément aux réglemens de cette Université; mais il a refusé de produire ces documents, et pour lui donner le tems de considérer son refus et produire les documents, le Président l'informa qu'il allait ajourner la séance jusqu'au lendemain, offre qu'il refusa d'accepter; le Bureau lui proposa ensuite de subir un examen, il rejeta encore cette nouvelle proposition.

Lorsque la charte d'une Université exige un cours d'étude, pendant cinq années consécutives, pour mettre un Elève en état d'obtenir son diplôme, et qu'il l'obtient conformément à cette règle, l'Elève qui possède ce diplôme peut indubitablement réclamer un certificat du Bureau en le vérifiant à sa satisfaction. Mais si, par les règles et les réglemens de l'Université, on exige un moindre tems que celui voulu par la loi qu'il est chargé d'administrer, dans ce cas, le Bureau croit devoir rejeter tout diplôme émanant de cette Université, car ce n'est plus alors qu'un certificat spécial qui ne sert qu'à indiquer que l'on a étudié l'espace de tems énoncé dans sa charte.

Ce n'est pas la première fois que le Bureau a agi d'après cette opinion, et le même jour que M. Logie a prétendu s'exempter de subir un examen en vertu du diplôme qu'il avait obtenu, M. G. W. Campbell en a aussi présenté un de l'Université de *Glasgow*; mais ce diplôme a aussi été rejeté, comme on le verra par l'extrait suivant du Régistre du Bureau, page 61. "M. G. W. Campbell M. R. présenta un diplôme de Docteur en Médecine, de l'Université de *Glasgow*, obtenu après quatre années d'étude, ce qui fut réjeté." M. Campbell a alors subi un examen et obtenu son certificat.

(Vraie copie tirée du Régistre, p. 80.)

Th. Huguet Latour, Secrétaire.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Chateau St. Louis,
Québec, 8 Avril, 1834.

MONSIEUR,

Votre Pétition, du 10 Mars dernier, dans laquelle vous demandez de la part du Bureau Médical de *Montréal*, qu'il soit nommé un Avocat pour maintenir la dignité du Bureau et le défendre contre la poursuite de M. Logie intentée contre lui, et empêcher qu'il ne soit condamné par défaut, a été référée au Procureur-général; et je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur-en-chef de vous informer que cet Officier est d'opinion que le Bureau n'a pas le droit de réclamer les services des Officiers en loi de la Couronne et que cela même ne peut lui être accordé comme matière d'indulgence, car il serait très-injuste envers M. Logie, que l'on doit présumer avoir intenté sa poursuite à ses propres frais,

d'accorder au Bureau les services gratuits des Officiers de la Couronne; en outre, le Bureau n'a pas lieu d'appréhender qu'il ne soit rien décidé à son préjudice, car s'il paraît à la Cour du Banc du Roi qu'il a agi conformément à la loi, la Cour lui accordera très-certainement les frais qu'il aura encourus pour sa défense. Dans ces circonstances, Sa Seigneurie m'a chargé de vous exprimer qu'il regrette vivement de ne pouvoir accéder à la demande du Bureau. J'ai, de plus, ordre de vous informer que, quand bien même le Procureur-général aurait donné une autre opinion à cet égard, Sa Seigneurie n'a pas de fonds à sa disposition pour payer les frais de cette poursuite contre le Bureau.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant et très-humble serviteur,

(Signé.) H. Craig, Secrétaire.

Au Dr. Arnoldi, Président du Bureau Médical de *Montréal*.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Chateau St. Louis,
Québec, 21 Janvier, 1832.

MONSIEUR,

La question que le Bureau Médical de *Montréal* a soumise, par rapport aux diplômes accordés par le Collège de *Vermont*, dans les *Etats-Unis*, aux Etudiants en Médecine qui se sont présentés ou pourront se présenter devant le Bureau pour être admis à pratiquer la Médecine, a été référée au Solliciteur-général; et je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur-en-chef de vous transmettre, pour l'information du Bureau, l'opinion de cet Officier en loi, d'après laquelle vous verrez que le Bureau peut refuser d'accorder des certificats aux Candidats qui ne se sont pas conformés aux dispositions des Actes en question.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

(Signé.) H. Craig, Secrétaire.

A J. B. Lebourdais, écuyer, Secrétaire du Bureau Médical de *Montréal*.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Province du *Bas-Canada*,
District de *Montréal*,

Cour du Banc du Roi, 1834.

(No. 1880.) Ex parte.—William L. Logie, écuyer.

Comme Procureurs du dit William L. Logie, nous inscrivons la dite cause sur le Rôle de droit, pour être entendue aux mérites, le seizième jour d'Avril, afin de faire confirmer les règles qui ont déjà été obtenues dans la dite cause.

(Signé.)

Buchman et Andrews,

Procureurs du dit W. L. Logie.

Montréal, 14 Avril, 1834.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

District de *Montréal*.

Cour du Banc du Roi.

Terme d'Avril, 1834.

(No. 1880.) Ex parte.—William L. Logie.

Daniel Arnoldi, Robert Nelson, Pierre Beaubien, Guillaume J. Vallée, Wolfred Nelson, Timothé

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médi-
cal de Mont-
réal.

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médi-
cal de Mont-
réal.

Kimber, Jean-Baptiste Meilleur, Jean-Baptiste Lebourdais, Olivier Théophile Bruneau, Albigense Waldo Robinson, Louis Marie Ralph Barbier et Thomas Boutillier, Bureau d'Examineurs du dit district de Montréal, pour examiner les personnes qui se présentent pour obtenir une licence ou commission pour pratiquer comme Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs, etc.

Faites attention que nous avons aujourd'hui inscrit la dite cause sur le Rôle de droit, pour être entendue aux mérites, afin de faire confirmer par la Cour les règles qui ont déjà été obtenues dans la dite cause.

(Signé.) *Buchanan et Andrews,*
Procureurs du dit *W. L. Logie.*

Montréal, 14 Avril, 1834.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Reçu une vraie copie de la notice ci-jointe, ce 14^e jour d'Avril, 1834.

(Signé.) *Monk et Morrogh, Protonotaire.*

Samuel Cornwallis Monk, gentilhomme, de la cité de Montréal, dépose et dit qu'entre onze heures et midi, il a signifié une vraie copie de la notice ci-jointe à Daniel Arnoldi, y nommé, en la lui livrant à lui-même en personne, à son domicile dans la rue St. James, et a signé.

(Signé.) *S. C. Monk.*

Assermenté devant moi, ce quinzième jour d'Avril, 1834.

(Signé.) *George Pyke, J. B. R.*

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Montréal.

Banc du Roi, Terme de Juin, 1834.

(No. 1880.)

Dominus Rex. } Motion de la part de *Daniel Arnoldi, et al.* } obtenir un délai jusqu'au neuvième jour de Juin courant, pour faire leur Retour au *Writ de Mandamus* qui leur a été signifié.

(Signé.) *Cherrier et Laberge,*
Procureurs du dit *Arnoldi, et autres.*

Montréal, 2 Juin, 1834.

Nous consentons,

(Signé.) *Buchanan et Andrews.*

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Province du Bas-Canada,
District de Montréal.

Cour du Banc du Roi,
Lundi, le 2 Juin, 1834.

PRESENTS:

L'Honorable *James Reid*, Juge-en-chef,

" *M. le Juge Pyke,*

" *M. le Juge Rolland.*

(No. 1880.)

Dominus Rex, } La Cour ordonne, vu le }
vs. } consentement des parties }
Daniel Arnoldi, et al. } par leurs Procureurs, qu'un }
délai jusqu'au neuvième jour de Juin courant, soit

accordé au dit *Daniel Arnoldi, et autres, pour faire leur rapport au Writ de Mandamus* qui leur a été signifié.

De par la Cour,

Monk et Morrogh, P. B. R.

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médi-
cal de Mont-
réal.

District de Montréal.

Cour du Banc du Roi.

Notre Souverain Seigneur le Roi, demandeur.

vs.

Daniel Arnoldi, et autres, défendeurs.

Au dit *Daniel Arnoldi, écuyer, et autres, défendeurs, et à Messieurs Cherrier et Laberge, Avocats et Conseil du dit Daniel Arnoldi, et autres, dans la dite cause.*

Faites attention que, Mardi prochain, le dix-septième jour de Juin courant, aussitôt que Procureur pourra être ouï, nous ferons motion de la part de *William L. Logie*, mentionné au *Writ de Mandamus* émané en la dite cause, que le Retour que les dits Défendeurs ont fait et filé au même *Writ*, soit annulé.

1^e. Parceque le dit Retour ne répond pas au dit *Writ*, et ne nie pas les faits qui y sont avancés et allégués.

2^e. Parceque le dit Retour est argumentatif et qu'il contient des conclusions ou des déductions légales.

3^e. Parceque le dit Retour est entièrement insuffisant; en conséquence, nous ferons de plus motion qu'un *Writ de Mandamus* péremptoire soit accordé, adressé aux Défendeurs et leurs successeurs en office, leur enjoignant d'accorder au dit *William L. Logie* leur certificat, ainsi qu'il leur a été déjà ordonné par le dit *Writ de Mandamus*, le tout avec dépens.

Montréal, 14 Juin, 1834.

(Signé.)

Buchanan et Andrews.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Je, Huissier soussigné, certifie, par le présent, que le 14^e jour de Juin, 1834, à quatre heures de l'après-midi, j'ai signifié cette notice à Messieurs *Cherrier et Laberge*, en en laissant copie au bureau du dit *Laberge*, dans la cité de Montréal, et je certifie, de plus, que le même jour et à la même heure, j'ai signifié copie de cette notice au dit *Daniel Arnoldi, écuyer*, à son domicile dans la cité de Montréal, parlant à lui-même en personne.

(Honoraires 3s. 9d.)

(Signé.)

Robert Lovell, H. B. R.

(Vraie copie.)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

District de Montréal.

Cour du Banc du Roi.

Notre Souverain Seigneur le Roi,

vs.

Daniel Arnoldi, et autres.

Motion de la part du dit *William L. Logie*, nommé dans le *Writ de Mandamus* émané en cette cause, que le Retour, fait au dit *Writ* par les Défendeurs et par eux filé dans la dite cause, soit annulé.

1^e. Parceque le dit Retour n'est pas une réponse au dit *Writ*, et ne nie pas les faits allégués en icelui.

2^e. Parceque le dit Retour est une argumentation et contient des conclusions ou déductions légales.

3^e. Parceque le dit Retour est tout-à-fait insuffisant.

Et motion, en conséquence, qu'il émane péremptoirement un *Writ de Mandamus* adressé aux Défendeurs et à leurs successeurs en office pour leur

Rapport sur la
Pétition du
Bureau Médical de Mont-
réal.

enjoindre d'accorder leur certificat au dit *William L. Logie*, tel que porté dans le *Writ de Mandamus* déjà émané.

Le tout avec dépens.

Montréal, le 17 Juin, 1834.

(Signé.) *Buchanan et Andrews*,
Procureurs du dit *W. L. Logie*.

(Vraie copie,)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

District de Montréal.

Cour du Banc du Roi.

Le Roi vs. *D. Arnoldi*, et autres.

Nous inscrivons, par le présent, la dite cause pour être entendue. Mardi, le 7 Octobre courant, sur la motion faite en cette cause, le 17e jour de Juin dernier.

Montréal, 4 Octobre, 1834.

(Signé.) *Buchanan et Andrews*,
Pour *W. L. Logie*.

Par consentement.

(Signé.) *Cherrier et Laberge*, Procureurs.

(Vraie copie,)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Province du *Bas-Canada*, }
District de Montréal. }

Cour du Banc du Roi.

Samedi, le dix-huitième jour d'Octobre, mil huit cent-et-trente-quatre.

PRESENTS :

L'Honorable Juge-en-chef *Reid*,
M. le Juge *Pyke*,
M. le Juge *Rolland*,
M. le Juge *Gale*.

(No. 1880.)

Ex parte. *William L. Logie*, écuyer, de la cité de Montréal.

La Cour ayant entendu les parties sur la règle obtenue par *William L. Logie*, pour annuler le Retour au *Writ de Mandamus* émané en cette cause, à l'instance du dit *William L. Logie*, et sur le tout délibéré, ordonne et adjuge que la dite règle soit et elle est par le présent confirmée, et que le dit Retour soit et il est par le présent annulé, et qu'il émane un *Mandamus* adressé péremptoirement aux Défendeurs et leurs successeurs en office, pour leur enjoindre d'accorder le certificat demandé par le dit *William L. Logie*, en par lui faisant sa déclaration sous serment, et payant un honoraire de vingt chelins, conformément au statut fait et prescrit en pareil cas.

(Vraie copie,)

Monk et Morrogh, Protonotaire.

Province du *Canada*, }
District de Montréal. }

[No. 1880.]

Ex parte. Sur l'application de *William L. Logie*.

Nous certifions, par le présent, que les documents qui précèdent, sont des copies fidèles des procédures légales, du jugement et des documents qui ont été filés dans la dite application *ex parte de Logie* versés le Bureau Médical de Montréal.

Donné à Montréal, ce quatorzième jour de Novembre, mil huit cent-quarante-trois.

(Signé.) *Monk et Morrogh*,
Protonotaire.

Ordonné, Que deux cents exemplaires du dit Rapport soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. McLean, du Comité choisi auquel a été référé le Rapport sur la Pétition d'*Adam Johnston*, et autres, habitants de la Troisième Concession du township de *Cornwall*, dans le district de l'*Est*, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

En obéissance à l'ordre de votre Honorable Chambre, votre Comité a repris son premier Rapport en considération, interrogé de nouveaux témoins, et s'est fait donner un plan qui est de nature à expliquer la demande des Pétitionnaires.

Ordonné, Que *M. McLean* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux définir et établir la limite Est qui divise la Troisième Concession du township de *Cornwall* dans le district de l'*Est*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que *M. Hale* ait la permission d'introduire un Bill pour changer les époques auxquelles se tiendront les Sessions générales de la Paix dans et pour le district de *Saint François*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que *M. Hale* ait la permission d'introduire un Bill pour encourager et protéger les sociétés formées dans des vues de bienfaisance.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser les Créanciers à saisir les biens personnels des Débiteurs absents, dans les cas où la loi ne permet point d'incarcérer leur personne, de le prendre en considération, et de pourvoir à ce que les dispositions du dit Bill soient étendues et applicables à la partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*.

Ordonné, Qu'un congé d'absence soit accordé à *M. Watts* pendant quinze jours, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

M. Stewart, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour révoquer un certain Acte, y mentionné, et pourvoir à mettre le Gouvernement Provincial en état d'acheter les parts que possèdent les individus dans le Canal de *Welland*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement.

“Acte pour la conservation de certaines espèces de poissons dans les rivières et les eaux des comtés y mentionnés.”

Pétition de *A. Johnston*, et autres.

Ligne qui divise la Troisième Concession du township de *Cornwall*.

Sessions générales de la Paix du district de *St. François*.

Sociétés de bienfaisance.

Débiteurs absents.

Congé accordé à *M. Watts*.

Parts individuelles sur le Canal *Welland*.

Message du Conseil Législatif.

Conservation du poisson.

Collège Protestant de Québec.
 "Acte pour incorporer le "Bishop's College," dans le Diocèse de Québec."

Et aussi,

Cour d'Appel du Bas-Canada.
 Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le Bas-Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

King's Collège.
 L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à ce que les fonctions collégiales et universitaires du Collège établi en la cité de Toronto, dans le Haut-Canada, puisse s'exercer séparément; pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante, étant lu;

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Alors le Conseil a été appelé; et le Bill a été lu une seconde fois.

On lit la Pétition de l'Evêque de Toronto.
 On entend le Conseil.
 Ensuite la Pétition du Très-révérend Evêque de Toronto contre le Bill qui avait été présenté à la Chambre, Lundi, le six du courant, a été lue.

Et le Conseil a été entendu; après quoi il lui a été ordonné de se retirer.

Ordonné, Que les Débats sur le dit Bill soient ajournés à Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ajournement.
 Ordonné, Que, quand cette Chambre lèvera séance, elle soit ajournée à Lundi prochain, à dix heures, A. M.

Eglises et paroisses du Bas-Canada.
 L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer les Lois du Bas-Canada, pour la construction et la réparation des Eglises et leurs dépendances, et pour l'érection et la division des paroisses, et pour les remplacer par de nouvelles dispositions législatives, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de M. Chabot, l'Hon. Solliciteur-général Aylwin, l'Hon. M. Black, M. Quesnel, l'Hon. M. Morin, M. Viger, et M. Boutillier, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Navigaton du Tay.
 L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie de la navigation du Tay, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu, et ordonné d'être grossoyé.

Vendeurs de propriétés foncières au Canada-Ouest.
 L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour le secours des Vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas, dans le Canada-Ouest, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Cameron a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Cameron a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la question:—

Le Comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau?

Elle a passé dans la négative.

L'Hon. M. Sherwood a proposé, secondé par Sir Allan N. MacNab, Que le Bill pour le secours des Vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas, dans le Canada-Ouest, soit référé à un Comité choisi, composé de M. Prince, M. Boswell, M. Cartwright, et l'Hon. M. Boulton, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Johnston a proposé en amendement, secondé par M. Hamilton, Que tous les mots après "référé," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, insérés: "à un Comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et Résolu, En conséquence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité choisi auquel a été référée la Pétition de Messrs. Gillespie, Maffatt, et Compagnie, et autres, marchands de Montréal, et autres références, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Johnston a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande, étant lu;

Résolu, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le Haut-Canada, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs, étant lu;

L'Hon. M. Viger a proposé, secondé par M. Boswell, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, En conséquence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes, de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée Haut-Canada,) en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés," étant lu;

Les dits amendements ont été alors lus, et sont comme suit:—

Feuille 1. ligne 16.—Après "que," retranchez tous les mots jusqu'à "être," dans la trente-septième ligne inclusivement, et insérez "depuis et après la passation de cet Acte il sera et pourra être loisible au Chancelier, Vice-chancelier ou à toute autre personne qui remplira les fonctions de Juge de la Haute Cour de Chancellerie dans cette Province, sur la Pétition des Ministre, Syndies, Diacres, ou autres fonctionnaires, dans aucune Congrégation de Chrétiens d'aucune dénomination, énumérant les croyances particulières des Sociétés auxquelles ils appartiennent, ainsi que le nombre des personnes qui composent la dite Société, et le township ou lieu dans lequel ils se proposent respectivement de s'assembler; et sur preuve des divers faits contenus dans telle Pétition, d'accorder à tel Ministre, Syndies, Diacres, ou autres personnes qui exerceront quelques charges dans aucune telle Congrégation, n'étant pas moins de trois, une licence ou permission, sous le sceau de la dite Cour, valable pour eux et leurs successeurs, en main-morte et à perpétuité, sous le nom désigné dans telle licence ou permission, la quantité de terrain requise pour l'emplace-

Rapport sur la Pétition de Gillespie, Maffatt et Cie.

Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande.

Compagnie du Haut-Canada pour faire des prêts d'argent.

Terres des sectes religieuses.

Terres des
sectes religieuses.

ment d'une Eglise, Congrégation, (*Meeting House*.) ou Chapelle, Cimetière, résidence pour le Ministre, Prêtre ou Précepteur Religieux, ou autre personne remplissant les cérémonies religieuses de la dite Congrégation, et pour les maisons d'écoles, et dépendances qui peuvent être nécessaires pour les dites diverses fins spécifiées dans telles Pétitions; pourvu qu'il ne soit pas possédé pour les fins susdites, en vertu d'aucune telle licence ou permission comme susdit, plus de dix acres de terre pour l'usage d'une seule Congrégation."

Feuille 1, ligne 38.—Avant la 3^e clause du Bill, insérez les clauses suivantes :—

A.

" Et qu'il soit statué que, par et en vertu de telle licence ou permission, il sera et pourra être loisible à tels Syndics d'accepter et recevoir le transport pour eux et leurs successeurs, en main-morte, des terres mentionnées et désignées dans telle Pétition, comme susdit; et eux et leurs successeurs en succession perpétuelle, et sous le nom désigné dans telle licence ou permission, pourront en vertu de telle licence ou permission, tenir et posséder telles terres, en main-morte, à perpétuité, et commencer et soutenir aucune Action ou Actions en loi ou en équité pour la protection d'icelles, et de leurs droits à icelles: Pourvu toujours, et qu'il soit statué, qu'il ne sera pas loisible au Chancelier, Vice-chancelier, ou autre personne faisant les fonctions de Juge de la Haute Cour de Chancellerie en cette Province, d'accorder telle licence ou permission, pour l'avantage d'aucune Société comme susdit, à moins que le nombre des Chefs de famille, au tems où l'application sera faite à la dite Cour, ne se monte au moins à cinquante."

B.

" Et qu'il soit statué que les Ministre, Syndics, Diacres, ou autres personnes possédant quelque charge dans aucune telle Congrégation, auxquels telle licence ou permission sera accordée comme susdit, seront tenus de faire enrégistrer au Bureau du Régistrateur du comté dans lequel la dite terre sera située, dans l'espace de douze mois après la passation d'icelui, tout contrat par lequel telle terre leur sera transportée en vertu de telle licence ou permission."

Feuille 2, ligne 10.—Après la 4^e clause du Bill, insérez la clause suivante :—

" Et qu'il soit statué que cet Acte n'aura d'effet et ne s'étendra qu'à cette partie de la Province du Canada, ci-devant connue comme le Haut-Canada."

Préambule, ligne 1.—Après " attendu," retranchez tous les mots jusqu'à " cas " dans la 3^e ligne inclusivement, et insérez " par un Acte du Parlement de cette partie de la Province du Canada, ci-devant appelée le Haut-Canada, passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George IV, intitulé, ' Acte pour le soulagement des Sociétés Religieuses y mentionnées,' après avoir exposé que plusieurs Sociétés Religieuses de diverses dénominations Chrétiennes ont éprouvé des difficultés à s'assurer les titres des propriétés requises pour bâtir une Eglise, Congrégation, (*Meeting House*.) Chapelle, ou Cimetière, faute d'avoir les pouvoirs d'un Corps Incorporé pour les tenir et posséder en succession perpétuelle, et qu'il était expédient de pourvoir, en tels cas, à un soulagement sûr et équivalent, il était statué que, lorsqu'aucune Congrégation Religieuse, ou Société de Presbytériens, Luthériens, Calvinistes, Méthodistes, Congrégationalistes, Indépendants, Anabaptistes, Quakers, Ménéonistes, Tunkers, ou Moraviens, aurait occasion d'accepter un

transport d'une terre pour quelqu'un des usages susdits, elle pouvait et il lui était loisible de nommer des Syndics, à qui et aux successeurs de qui (à être nommés en la manière spécifiée dans le contrat,) le terrain requis pour tous et chacun des buts susdits, pouvait être transporté, et tels Syndics et leurs successeurs en succession perpétuelle, sous le nom désigné dans tel contrat, pouvaient prendre, tenir et posséder tel terrain, et commencer et soutenir aucune Action ou Actions en loi ou en équité pour la protection d'icelui et des droits y appartenants; et il était de plus statué qu'une seule Congrégation ne pourrait posséder, pour les fins susdites, plus de cinq acres de terre; et attendu qu'il est expédient d'étendre le soulagement, offert par le dit Acte, aussi bien aux Sociétés y mentionnées qu'à toutes autres Sociétés de toutes dénominations professant la Religion Chrétienne."

Terres des
sectes religieuses.

Dans le titre, ligne 1.—Après " à," retranchez le reste du titre et insérez " pourvoir au soulagement de certaines Sociétés Religieuses."

Après quoi la Chambre s'est formée en le dit Comité.

M. Morris a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné les amendements, et les avait rejetés à l'unanimité; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi de cinq Membres, pour préparer les raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre a rejeté les amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé, " Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée Haut-Canada), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés;" et que le dit Comité soit composé de M. Williams, l'Hon. M. Hincks, l'Hon. Solliciteur-général Small, M. Boswell, et l'Hon. M. Neilson.

Alors, sur motion de M. Boswell, secondé par M. Viger,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain, à dix heures, A. M.

Lundi, 27 Novembre, 1843.

Dix heures, A. M.

M. l'ORATEUR a informé la Chambre que le Membre pour Montréal. Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection d'un Membre pour la cité de Montréal, en remplacement de l'Hon. George Moffatt, qui avait résigné son siège.

Et le dit certificat a été lu, et il est comme suit :—

Province du Canada, }
SAVOIR.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Kingston, 25 Novembre, 1843.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'élection, daté du deuxième jour de Novembre présent, émané par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'Officier-rapporteur pour la cité de Montréal, (*Jacques Viger*, écuyer,) pour l'élection d'un Membre pour représenter la cité de Montréal dans le présent Parlement, en remplacement de l'Hon. George Moffatt, qui avait résigné son siège, *Pierre Beaubien*, écuyer, a été rapporté du-

P. Beaubien.
6cr.

ment élu, en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté du vingt-deuxième jour de Novembre présent, lequel est déposé dans mon Bureau pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

6 Pétitions
présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par *M. Leslie*, la Pétition du Révérend *H. Esson* et autres, Comité de régie du temporel de l'église de la rue *St. Gabriel*, Montréal.

Par *M. Thorburn*, la Pétition de *John Scolfield*, et autres, habitants du district de *Niagara*, et la Pétition du Conseil Municipal du district de *Niagara*, (relativement à la ville du district.)

Par *M. Gilchrist*, la Pétition du Révérend *John M. Rogers*, et autres, habitants du district de *Colborne*.

Par *M. Thompson*, la Pétition de *John DeCov*, et autres, habitants du comté de *Haldimand*.

Par l'Hon. *M. Neilson*, la Pétition de *Thomas Proulx*, et autres, habitants de la paroisse de *St. Omer*, comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Navigation du
Tay.

Un Bill, grossoyé, pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie de la navigation du *Tay*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le dit Bill passe.

Ordonné, Que *M. Cameron* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Parts indivi-
duelles sur le
Canal Welland.

Un Bill, grossoyé, pour révoquer un certain Acte, y mentionné, et pourvoir à mettre le Gouvernement Provincial en état d'acheter les parts que possèdent les individus dans le Canal de *Welland*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le dit Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. *M. Boulton* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du *Home District*, demandant une loi pour obliger la Corporation de la cité de *Toronto* à payer partie des dépenses de la Prison de District, érigée dans la dite cité.

Du Conseil Municipal du *Home District*, priant la Chambre de faire certains amendements aux Bills maintenant devant la Législature, relativement à l'imposition des contributions et à la régie des affaires locales des townships, comtés, etc.

Du Très-révérend Evêque de *Toronto*, demandant que les deniers destinés aux écoles soient mis à la disposition des diverses sectes religieuses, proportionnellement à leur nombre.

De *H. Graham*, et autres, marchands, commerçants et habitants, de la ville de *Perth*, dans le district de *Bathurst* demandant l'imposition d'une taxe sur certains marchands qui, tout en faisant le commerce d'encanteurs, vendent leurs propres marchandises.

De *H. Glass*, et autres, Presbytériens, membres de l'église de *St. Andrew*, *Perth*, demandant que la passation du Bill pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*, soit remise à la Session prochaine du Parlement.

Du Révérend *John Gernmill*, de la ville de *Lanark*, dans le district de *Bathurst*, exposant qu'avant l'établissement du mode actuel de disposer des terres publiques, il en aurait obtenu un octroi de 300 acres qui lui ont été ôtés parcequ'il ne s'y était pas établi; et demandant la quantité ordinaire de *scrips* en considération de sa réclamation.

De *James Wylie*, et autres, habitants du township de *Ramsay*, dans le district de *Bathurst*, demandant que toutes les sectes religieuses puissent également profiter des avantages qu'offrent *King's College*, à *Toronto*, et le Collège *McGill*, à *Montréal*.

Pétitions lues

De *Thomas Scott*, et autres, membres et adhérents de l'Eglise Presbytérienne à *Cobourg*, priant la Chambre de vouloir bien ne point passer le Bill pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*.

De *William Hill*, et autres, francs-tenanciers, du township de *Barton*, dans le district de *Gore*, demandant que les limites de la ville de *Hamilton* ne soient pas agrandies.

De *Matthew Snyder*, et autres, habitants d'*Elizabethtown*, se plaignant d'exactions iniques sur le chemin de péages macadamisé, depuis *Brockville* jusqu'à *Beverley*.

De *John FitzWilliam Berford*, de la cité de *Toronto*, demandant une nouvelle modification des lois relatives à l'occupation des terres dans la Province du *Canada*.

De *John Rogers*, et autres, habitans de l'About de *Chatham*, demandant que le dit About soit annexé au comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.

Résolu, Que la Pétition de *R. Young*, et autres, habitants de *Godrich*, dans le district de *Huron*, présentée à la Chambre, lequatorze du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de *M. Cameron*, *M. Thorburn*, *M. Boswell*, le Capitaine *Steele*, et *M. Merritt*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétition de R.
Young, et
autres, référée.

M. Hab, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer la Société de l'Eglise Anglicane du Diocèse de *Québec*, et autre référence, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Church Society
de Québec.

Résolu, Que le dit Bill soit soumis à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

M. John, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour détacher l'*Ile Bizarre* du comté des *Deux-Montagnes*, et l'annexer au comté de *Montréal*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ile Bizarre.

Résolu, Que le dit Bill soit soumis à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

M. Forbes, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour détacher le township de *Gore* du comté de *Terrebonne*, et pour l'annexer au comté des *Deux-Montagnes*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Township de
Gore.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Hon. *M. Jones*, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des Titres des propriétés foncières ou des Hypothèques sur icelles, dans le *Bas-Canada*, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Enregistre-
ment au B.C.

Résolu, Que le dit Bill soit soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Université de
King's College.

L'Ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur le Bill pour pourvoir à ce que les fonctions Collégiales et Universitaires du Collège établi en la cité de *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, puisse s'exercer séparément; pour incorporer certains autres Collèges et Institutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante.

Ordonné, Que les débats sur le dit Bill soient ajournés à Jeudi prochain.

Arpenteurs du
Haut-Canada.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions, relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Haut-Canada*, étant lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

Le Capitaine *Steele* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le Capitaine *Steele* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Jeudi prochain.

Administration
de la Justice à Gaspé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit district, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Alors, sur motion de M. *Simpson*, secondé par l'Hon. M. *Viger*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 29 Novembre, 1837.

Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. M. *Dunn*, la Pétition du Bureau de Commerce de la cité de *Toronto*, (relativement aux Débiteurs insolubles).

Par M. *Wakefield*, la Pétition de *Robert Fleming Gourlay*.

Township de
Gore.

Un Bill, grossoyé, pour détacher le township de *Gore* du comté de *Terrebonne*, et pour l'annexer au comté des *Deux-Montagnes*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit,

“Acte pour détacher le township de *Chatham Gore*, autrement appelé l'About de *Chatham* du comté de *Terrebonne*, et pour l'annexer au comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*.”

Ordonné, Que M. *Forbes* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du
Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement.

Compagnie
d'Assurance et

“Acte pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance des transports intérieurs

en *Canada*, à poursuivre et à être poursuivi au nom de la dite Compagnie.”

“Acte pour diviser le township de *Hawkesbury*, dans le district de l'*Ottawa*, en deux townships.”

“Acte pour empêcher l'obstruction des rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*.”

“Acte pour expliquer un Acte, passé dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, ‘Acte pour confirmer et régler la vente de certaines terres’ pour payer les taxes dans le district d'*Ottawa*.”

“Acte pour incorporer la Société d'Education du district de *Québec*.”

“Acte pour déclarer qu'une dette contractée par le Comité des Magistrats du district de *Johnstown*, pour achever la nouvelle Prison et Cour de Justice de ce district, soit payable par le Conseil de District.”

Aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

“Acte pour amender la Loi relativement à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.”

“Acte pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*.”

Aussi,

Conseil Législatif,
Vendredi, 24 Novembre, 1843.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative pour lui demander de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le Bill intitulé, “Acte pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres.”

Attesté,

Charles DeLéry,
Député-greffier du Conseil Législatif.

Et aussi,

Conseil Législatif,
Vendredi, 24 Novembre, 1843.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative pour lui demander de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le Bill intitulé, “Acte pour naturaliser *Jacques Adrien Pierre Barbier*, et *Euphrasie Barbier*, son épouse.

Attesté,

Charles DeLéry,
Député-greffier du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur que cette Chambre enverra une réponse par Message.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *DeWitt*.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, “Acte pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada*,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :—

Feuille 4, ligne 6.—Après “eu” insérez “Pourvu toujours que la personne ainsi nommée ait pratiqué au moins huit ans au Barreau du *Bas-Canada*.”

de transports
du Canada.
Division du
township de
Hawkesbury.
Obstruction
des rivières,
etc. du H.-C.Vente de cer-
taines terres au
district d'Ot-
tawa.Société d'Édu-
cation de Qué-
bec.Prison et Cour
de Justice du
district de
Johnstown.Administra-
tion de la Jus-
tice au B.-C.Petites Causes
au B.-C.Cyprian Mor-
gan.J. A. P. Bar-
bier et son
épouse.Cour d'Appel
du B.-C.

Feuille 5, ligne 28.—Retranchez "à peine de nullité."
 " " " 32.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "établi," dans la 41e ligne inclusivement.

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Christie reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Christie a proposé, secondé par M. Papineau, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le Bas-Canada," soient maintenant pris en considération.

L'Hon. M. Black a proposé, secondé par M. Turcotte, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Black, Boswell, Cameron, Cartwright, Chabot, Chesley, Crane, Daly, Duggan, Dunlop, Forbes, Hamilton, Hincks, Hopkins, McLean, Murney, Parke, Price, Simpson, G. Sherwood, H. Sherwood, Taché, Turcotte, et Woods.—(24.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Barthe, Berthelot, Boutillier, Child, Christie, Derbishire, DeWitt, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Harrison, Holmes, John, Jones, Lacoste, Lafontaine, Moore, Morin, Noel, Papineau, Prince, Quesnel, Roblin, Small, Henry Smith, Harmanus Smith, Thompson, Thorburn, L. M. Viger, et Williams.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été adoptée.

Et la Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :—

Feuille 2, ligne 37.—Après "district," insérez, "Pourvu aussi que tels Commissaires de Banqueroutes soient des Avocats qui aient pratiqué au moins cinq années au Barreau du Bas-Canada."

" 3, " 24.—Après "nommera," insérez, "quelque Avocat qui ait pratiqué au moins cinq années au Barreau du Bas-Canada."

" " " 40.—Retranchez "à peine de nullité."

" " " 41.—Retranchez depuis "et," jusqu'à la fin de la clause inclusivement.

Feuille 38, cédula B.—Retranchez depuis "sur toutes procédures," inclusivement, jusqu'à feuille 39, ligne 23, jusqu'à "au Greffier," exclusivement, et insérez ce qui suit :—

	£	s.	d.	s.	d.	s.	d.
Sur toutes procédures dans les Actions arrangées avant le Rapport, (return) (excepté celles dans lesquelles il est alloué ci-après des honoraires additionnels.) — au Procureur du Demandeur.	1	0	0	5	0	3	4
Sur toutes procédures (excepté dans les cas susdits.) dans les Actions arrangées après le Rapport et avant contestation, ou dans lesquelles jugement sera rendu sur confession, ou par défaut, ou <i>ex parte</i> , sans enquête (c'est-à-dire, sans entendre en Cour aucun témoin ni partie.)—au Procureur du Demandeur	1	5	0	7	6	5	0

	£	s.	d.	s.	d.	s.	d.
Et au Procureur du Défendeur.	0	10	0	5	0	2	6
Sur icelles, lorsque le jugement sera rendu par défaut ou <i>ex parte</i> , mais avec enquête— au Procureur du Demandeur	1	10	0	10	0	7	6
Et au Procureur du Défendeur.	0	10	0	5	0	2	6
Sur icelles, dans les Actions discontinuées après contestation— au Procureur du Demandeur	2	0	0	10	0	5	0
Et au Procureur du Défendeur.	1	0	0	10	0	5	0
Sur icelles, lorsque le jugement sera rendu après contestation— au Procureur du Demandeur	3	10	0	12	6	7	6
Et au Procureur du Défendeur.	3	0	0	10	0	5	0
Dans toutes Actions hypothécaires, mixtes, ou pour torts personnels, les mêmes honoraires que dans les Actions de première classe							
Sur toutes oppositions, (excepté les oppositions afin de conserver,) interventions et requêtes civiles contestées, et aussi sur les contestations de saisie-arrêt, après jugement, ou de déclarations de tiers-saisie, les mêmes honoraires que dans l'Action principale dont elles dépendent							
Dans toutes demandes incidentes, moitié des honoraires alloués dans les Actions principales pour une pareille somme							
Honoraires additionnels sur certaines procédures.							
Pour chaque opposition afin de distraire ou afin d'annuler, intervention ou requête civile, non contestée	1	0	0	10	0	5	0
Pour chaque opposition afin de conserver	1	0	0	10	0	5	0
Pour une saisie-arrêt après jugement, lorsqu'il n'y a pas de contestation	0	10	0	5	0	2	6
Pour l'émanation d'aucun Writ de saisie-gagerie, saisie-revendication ou saisie-arrêt, avant jugement, ou pour une déclaration spéciale ordonnée par la Cour.	0	7	6	5	0	2	6
Pour chaque copie (lorsqu'il y en a plus d'une.) d'aucune déclaration, requête et intervention, ou opposition	0	2	6	2	0	1	3
Pour tout plaidoyer par écrit ordonné par la Cour, y compris la copie						2	6
Pour chaque règle pour reprendre l'instance ou pour déclarer un jugement exécutoire, ou pour une contrainte par corps, ou autre règle de même nature, lorsqu'elle est déclarée absolue— au Procureur qui fera application pour icelle	0	15	0	10	0	5	0
Et lorsqu'elle sera déchargée— au Procureur s'opposant à l'application	0	10	0	5	0	2	6
Pour une commission rogatoire et les procédures y relatives— au Procureur qui la demandera	0	10	0	5	0	2	6
Et au Procureur de la partie adverse	0	5	0	2	6		

Administration de la Justice au B.-C.

Administration de la Justice au B.-C.

Administration de la Justice au B.-C.

	£	s.	d.	s.	d.	s.	d.
Au Procureur employé par aucune des parties pour assister à l'exécution de telle commission	0	10	0	10	0	10	0
Pour chaque copie d'une règle ou ordre de Cour.....	0	1	0				
Pour l'émanation d'un Writ d'Exécution.....	0	2	6				
Pour Mémoire de frais et présence à la taxe.....	0	2	6				

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

Et les premier, second et troisième des dits amendements ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été unanimement adoptés.

Le quatrième et dernier des dits amendements ayant été lu ;

Ordonné, Que la considération du dit amendement soit remise à demain.

Notes Causes et B.C.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Child*, *Ordonné*, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes dans le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :—

Feuille 5, ligne 14.—Retranchez "pour l'une ou l'autre," et insérez "par consentement."

Feuille 5, ligne 15.—Retranchez "Demandeur ou Défendeur."

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Christie* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Administration de la Justice au Gaspé.

M. *Armstrong*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le district, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

Et le premier et le second des dits amendements ayant été séparément lus de nouveau ; et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Le troisième des dits amendements ayant été lu de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelui, il s'en est suivi une division ; et il a été emporté dans l'affirmative.

Les quatrième, cinquième et sixième et dernier des dits amendements ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Compagnie des eaux minérales de Kingston.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des eaux minérales de *Kingston*, étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de M. *Cartwright*, M. *Henry Smith*, l'Hon. M. *Harrison*, M. *Roblin*, et M. *Murney*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir au partage égal des biens de personnes qui décèdent, dans la partie de cette Province, ci-devant le *Haut-Canada*, sans faire de testament, étant lu ;

Biens des intestats.

Ordonné, Que la considération ultérieure du dit Bill soit remise.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Banques à charte en cette Province à tenir des livres ouverts, dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, étant lu ;

Banques à charte.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ouvrir un chemin du *Côteau-du-lac* jusqu'à *Dundas Street*, par la Troisième Concession de *Lancaster*, étant lu ;

Chemin du Côteau-du-lac à Dundas Street.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux définir et établir la Limite Est qui divise la Troisième Concession du township de *Cornwall* dans le district de l'Est, étant lu ;

Ligne qui divise la Troisième Concession du township de Cornwall.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu, et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer les époques auxquelles se tiendront les Sessions Générales de la Paix dans et pour le district de *Saint François*, étant lu ;

Sessions générales de la Paix du district de St. François.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour encourager et protéger les Sociétés formées dans des vues de bienfaisance, étant lu ;

Sociétés de bienfaisance.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité spécial, composé de M. *Hale*, M. *Foster*, M. *Child*, M. *Durand*, et M. *Dunlop*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de J. *Henry Lambe*, et autres, (de la cité et paroisse de *Montréal*, relativement à une commutation avec les Censitaires de *Nazareth* et autres fiefs,) et autre référence, étant lu ;

Rapport sur la Pétition de J. H. Lambe, et autres.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table de Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser les Propriétaires des fiefs *Nazareth*, *St. Augustin* et *St. Joseph*, à commuer avec leurs Censitaires, aux conditions qui seront consenties de part et d'autre, et que cette autorisation continue à avoir son effet jusqu'à ce qu'il soit passé une loi générale pour autoriser les Seigneurs de la ci-devant Province du *Bas-Canada* à commuer avec leurs Censitaires.

Ordonné, Que M. *DeWitt* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Seigneurs des fiefs *Nazareth*, *St. Augustin*, et *St. Joseph*, dans le dit comté de *Montréal*, à commuer la tenure des terres maintenant possédées en censive dans les dits fiefs respectivement.

Fiefs Nazareth, etc.

Il a, en conséquence, présentée le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Emprisonnement pour dettes.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et punir les Débiteurs frauduleux, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Roblin a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Roblin a fait rapport que le Comité avait passé le Bil, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Réserve des Sauvages du district de l'Ouest.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité choisi auquel a été référée la Pétition d'Alexander McDonald, et autres, habitants de la Réserve pour les Sauvages dans le district de l'Est, étant lu :

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Williams a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Williams a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la question :—

Le Rapport sera-t-il reçu ?

La Chambre s'est divisée sur la question ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Bantillier, Chesley, Christie, DeWitt, Forbes, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merrill, Moore, Noel, Prince, Simpson, Thorburn, et Williams.—(16.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boulton, Cameron, Gilchrist, Hale, Jones, Lafontaine, Morin, Quesnel, Roblin, Taché, Turcotte, et D. B. Viger.—(16.)

Et les voix étant également divisées,

M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Voix prépondérante de l'Orateur.

Banque de Niagara.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de Niagara, en prolongeant le tems fixé pour le versement du Capital de cette Banque, avec une instruction de prendre en considération la convenance de révoquer la clause qui impose une responsabilité pour le double du montant du fonds versé, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Thorburn a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Thorburn a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Navigaton du fleuve St. Laurent.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération une motion faite par M. Christie, le vingt-trois du courant, " Que la question de concours soit main-

tenant séparément mise sur les amendements, faits par le Comité de toute la Chambre, au Bill pour changer et amender certains Actes, y mentionnés, concernant la navigation du fleuve St. Laurent, en autant qu'ils se rapportent au Port de Québec," étant lu :

Les dits amendements ont, en conséquence, été lus, et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des Titres des propriétés foncières, ou des Hypothèques sur icelles, dans le Bas-Canada, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres, étant lu ;

Enregistrement au B.C.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Forbes a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Forbes a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Alors sur motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. DeWitt,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 29 Novembre, 1843.

PIERRE BEAUBIEN, écuyer, membre pour la Cité de Montréal, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit, devant les Commissaires, le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Pierre Beaubien.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

4 Pétitions présentées.

Par l'Hon. M. Black, la Pétition des Membres du Barreau du Bas-Canada, résidents dans le district de Québec ; et la Pétition de John Young, tant pour lui-même qu'au nom d'autres, tous ayant souffert par l'éboulement du Cap à Québec.

Par Sir Allan N. McNab, la Pétition de William Keroot, et autres, habitants du village de Caledonia, et autres lieux, dans le Canada-Ouest.

Par l'Hon. Procureur-général Baldwin, la Pétition de Charles Smith, et autres, francs-tenanciers, du village de Dundas, dans le district de Gore.

Un Bill, grossoyé, pour mieux définir et établir la limite Est qui divise la Troisième Concession du township de Cornwall dans le district de l'Est, a été lu pour la troisième fois.

Ligne qui divise la Troisième Concession du township de Cornwall.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. McLean porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour changer les époques auxquelles se tiendront les Sessions générales de la Paix, dans et pour le district de Saint François, a été lu pour la troisième fois.

Sessions de la Paix du district de St. François.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Hale porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour changer et amender certains autres Actes, y mentionnés, concernant la navigation du fleuve St. Laurent, en autant qu'ils se rapportent au Port de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Navigaton du fleuve St. Laurent.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, " Acte pour changer et amender certaines par-

ties d'un Acte y mentionné, concernant la navigation du fleuve *Saint Laurent*, en autant qu'ils se rapportent au Port de *Québec*.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour établir le district de *Gaspé*, et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit district, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *H. Esson*, et autres, Comité de régie du temporel de l'Eglise de la rue *St. Gabriel, Montréal*, demandant que le Bill pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Presbytérienne en *Canada* ne devienne pas loi.

De *John Scholfield*, et autres, habitants du district de *Niagara*, demandant que la charte de l'Université de *King's College* soit amendée de manière à ce que toutes les classes des sujets de Sa Majesté puissent également participer aux avantages qu'elle présente.

Du Conseil Municipal du district de *Niagara*, demandant que le site de la nouvelle ville de district soit fixé au village du Port *Robinson*, dans le township de *Thorold*.

Du Révérend *John M. Rogers*, et autres, habitants du district de *Colborne*, demandant que la charte de l'Université de *King's College* soit amendée de manière à ce que toutes les classes des sujets de Sa Majesté puissent également participer aux avantages que présente cette institution.

De *John DeCow*, et autres, habitants du comté de *Haldimand*, demandant que le dit comté soit érigé en un district séparé.

M. *Williams*, du Comité choisi, nommé pour préparer des raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre a rejeté les amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés," a fait rapport que le Comité avait préparé les dites raisons, lesquelles raisons ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

1e. Parceque la libre expression des scrupules de conscience, en fait d'opinion religieuse, ne devrait pas exposer les personnes ou les sectes, qui les entretiennent, à des disqualifications civiles, ou les rendre inhabiles à exercer leurs droits naturels et inhérents.

2e. Parcequ'en enlevant aux sectes qui professent le Christianisme, dans la ci-devant Province du *Haut-Canada*, les droits, privilèges et immunités dont jouissent les mêmes sectes dans la ci-devant Province du *Bas-Canada*, une semblable mesure aurait l'effet de perpétuer et maintenir des distinctions injustes et odieuses.

3e. Parceque les dits amendements restreignent et abrogent formellement les droits et pouvoirs conférés à ces sectes de Chrétiens, et reconnus par les statuts du *Haut-Canada*, quoiqu'il paraisse évidemment que l'intention fût, au contraire, de les étendre et de les augmenter.

M. *Taché*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Billa Flint*, et autres, habitants du

district de *Johnstown*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Après avoir mûrement délibéré sur la dite Pétition et pesé les arguments qu'elle contient, votre Comité en est venu à la décision de rejeter la demande des Pétitionnaires, pour les raisons suivantes :—

"Parceque, dans tous les pays civilisés, la pratique de la science de la Médecine n'est confiée qu'à ceux qui ont reçu une éducation libérale, et qui ont ensuite fait un certain cours d'études, suivi des cours de lectures, et subi un examen sévère ; et, que c'est là le seul moyen de s'assurer que toutes les précautions nécessaires ont été prises pour empêcher que la vie et la santé des personnes ne soient exposées par l'inexpérience de gens inhabiles ou ignorants.

Parceque les termes "simples et racines des bois" comprennent, en même tems, les remèdes les plus actifs et les substances les plus nuisibles, le règne végétal offrant à l'homme scientifique les agents les plus efficaces, suivant leur bonne ou mauvaise application.

Parcequ'il est aussi nécessaire de faire une étude particulière des substances que fournit le règne végétal, pour en faire usage dans les maladies qu'il est nécessaire d'étudier les substances minérales et pharmaceutiques et autres préparations Médicinales.

Parcequ'enfin l'étude des matières Médicinales ne peut être d'aucune utilité pour la guérison des maladies, à moins que celui qui veut s'en servir ne soit au préalable initié aux secrets de l'organisation et de la structure du corps humain, de ses fonctions dans l'état de santé, et des changements qui s'opèrent en lui dans l'état de maladie.

En conséquence, votre Comité croit devoir appuyer fortement sur la nécessité de rejeter la demande des Pétitionnaires."

L'Hon. Procureur-général *Baldwin*, du Comité choisi nommé pour s'enquérir des limites et divisions actuelles de la cité de *Toronto*, et des divers villages et villages du *Haut-Canada*, dans lesquels il a été établi des réglemens de police, et de la convenance de les charger en tout ou en partie, pour faire rapport de tems à autre des limites et divisions qu'il serait expédient, selon lui, d'établir pour la dite cité et les dites villes ou villages respectivement, ou aucun d'eux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

"Votre Comité prend respectueusement la liberté de faire rapport qu'il a mûrement considéré le sujet qui a été soumis à ses délibérations, et donne une description des limites qu'il serait le plus avantageux, selon lui, d'établir pour les cités, les villes et les villages compris dans l'ordre de référence ; et des quartiers qui devraient diviser la cité de *Toronto*, et les villes de *Kingston* et de *Hamilton* respectivement.

Le Comité a décidé, qu'en général, il n'était pas nécessaire de changer les limites désignées dans l'ordre de référence ; néanmoins, il a cru devoir recommander quelques changements, et il a disposé les noms des places comprises dans les trois Cédules A. B. C. qui correspondent aux Cédules qui se trouvent annexées au Bill maintenant devant la Chambre, intitulé, "Acte qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada* ;" on trouvera dans ces Cédules les limites et les divisions que le Comité recommande respectueusement d'établir pour les dites places respectivement."

CEDULE A.

Villes qui ne sont pas divisées en quartiers.

1. *Niagara* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Lincoln*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—En partant de la pointe *Mississagua* ; de là à l'Ouest,

Rapport sur la Pétition de Billa Flint.

Rapport sur les limites et les divisions de la cité de Toronto, etc.

Administration de la Justice à Gaspé.

Les Pétitions lues.

Textes des Pétitions religieuses.

Rapport sur la Pétition de Billa Flint.

Rapport sur les limites et les divisions de la cité de Toronto, etc.

en suivant le lac *Ontario* jusqu'à *Crookston*; de là, en suivant la ligne de profondeur de la ville de *Niagara*, jusqu'au chemin de *Black Swamp*; de là, en suivant la limite Est des terres de feu *Thomas Butler*, écuyer, décédé, et celles de *Garret Slingerland*, jusqu'à l'angle Nord-ouest des terres de *John Eccleston*; de là, à l'Est, jusqu'à l'endroit où les terres appartenant ci-devant à l'honorable *William Dickson* et à feu *Martin McLennan*, décédé, se joignent; de là, vers l'Est, en suivant la ligne Nord des terres du dit *Martin McLennan*, décédé, jusqu'à la rivière *Niagara*; de là, au Nord, en descendant la rivière *Niagara*, jusqu'au point de départ.

2. *Brockville* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Leeds*, et se compose des moitiés de frontaux des lots numéros dix, onze, douze et treize, dans la Première Concession du township d'*Elisabethtown*, comté de *Leeds* susdit, ensemble avec l'île de *Blockhouse* et les eaux du fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la distance de trente perches de la rive, qui se trouve au devant de la ville.

3. *Cornwall* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Stormont*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—En partant du bas de *Cumberland Street*, au bord des eaux du fleuve *St. Laurent*, et suivant la ligne qui divise la dite rue du lot numéro douze de la Première Concession du township de *Cornwall*, Nord seize degrés Ouest, quatre-vingt-dix chaînes plus ou moins, jusqu'à la limite qui sépare la neuvième rue de la dite ville du terrain appartenant à l'Église (*Glebe lot*); de là, en suivant la dite limite Est seize degrés Nord, quatre-vingts chaînes plus ou moins, jusqu'à la limite qui se trouve entre *Marlborough Street* et le lot numéro sept dans la Première Concession du dit township de *Cornwall*; de là, en suivant la dite limite Sud seize degrés Est, quatre-vingt-deux chaînes plus ou moins, jusqu'à la limite qui se trouve entre l'emplacement de la ville de *Cornwall* et la petite pointe *Maligne* ou *Pot Ash Point*; de là, en suivant la dite limite, Ouest seize degrés Sud, vingt-sept chaînes, jusqu'à la limite du côté Ouest de *Amelia Street*; de là, en suivant la direction de la dite rue, Sud seize degrés Est, douze chaînes plus ou moins, jusqu'au bord des eaux du fleuve *St. Laurent*, et de là, en suivant le bord des eaux du dit fleuve, en remontant jusqu'au point de départ.

4. *Port Hope* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Durham*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—Les lots numéros quatre, cinq, six, sept, et huit, dans la Première Concession du township de *Hope*, et les frontaux irréguliers des dits lots.

5. *Prescott* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Greenville*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—En partant de l'angle Sud-est du lot numéro un, dans la Première Concession du township d'*Augusta*; de là, en courant au Nord, vingt-quatre degrés Ouest, un mille; de là, au Sud, soixante-et-six degrés Ouest, jusqu'à la ligne de séparation qui divise la moitié Est de la moitié Ouest du lot numéro cinq, dans la Première Concession du dit township d'*Augusta*; de là, au Sud, vingt-quatre degrés Est, jusqu'au fleuve *St. Laurent*; de là, en suivant le bord des eaux du fleuve, jusqu'au point de départ, y compris le Havre qui se trouve devant la dite ville de *Prescott*.

6. *Belleville* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Hastings*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—En partant des limites qui séparent les lots numéros cinq et six, dans la Première Concession du township de *Thurlow*, de manière à ce qu'une ligne tirée à angle droit avec la ligne qui divise les dits lots numéros vingt-cinq et vingt-six, puisse courir au

Nord du pont de *Wonnocotts*; de là, au Sud, soixante-et-quatorze degrés Ouest, jusqu'aux limites qui divisent les lots numéros deux et trois; de là, au Sud, seize degrés Est, jusqu'à la *Baie de Quinté*; de là, vers l'Est, en suivant les sinuosités de la Baie, jusqu'à la limite qui divise les dits lots numéros cinq et six; de là, au Nord seize degrés Ouest, jusqu'au point de départ, ensemble avec l'île située vis-à-vis le quai de *M. Baldwin*, et le dit quai.

7. *Cobourg* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Northumberland*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—En partant du bord des eaux du lac *Ontario*, à l'angle Sud-est du lot numéro quatorze, dans la Concession B du township de *Hamilton*; de là, au Nord, seize degrés Ouest jusqu'au centre de la Première Concession; de là, au Sud, soixante-et-quatorze degrés Ouest, jusqu'au centre du lot numéro vingt-et-un, dans la dite Concession; de là, au Sud, seize degrés Est, jusqu'au dit lac; de là, en suivant la rive du lac jusqu'au point de départ, ensemble avec le havre et les jetées qui sont devant la dite ville.

8. *Picton* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Prince-Édouard* et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—En partant de la ligne latérale, au Sud, du lot lettre A, à cinquante chaînes du front; de là à angle droit, en traversant le lot lettre A, et le lot numéro un dans la Première Concession au Nord du portage, dans le township *Hallowell*; de là, dans une direction Sud-est, en suivant la dite ligne latérale qui divise les lots numéros un et deux, vingt-cinq chaînes; de là, à angle droit, en traversant le dit lot numéro deux, numéro trois et numéro quatre; de là, en suivant la ligne latérale qui divise le dit lot numéro quatre et le lot numéro cinq, jusqu'au bord de l'eau; de là, en traversant la Baie jusqu'à la ligne qui divise les lots numéros dix-sept et dix-huit, dans la Concession au Sud-est du portage; de là, en suivant le bord de l'eau, jusqu'aux limites qui divisent les lots numéros dix-neuf et vingt, dans la dite Concession; de là, en suivant la ligne qui divise les dits lots numéros dix-neuf et vingt, cinquante-cinq chaînes; de là, à angle droit, en traversant les lots numéros vingt, vingt-et-un et vingt-deux, dans la dite dernière Concession; de là, en suivant la ligne au Sud-ouest du dit lot numéro vingt-deux, jusqu'à la devanture du lot; de là, en suivant la ligne du côté Est du lot numéro vingt-quatre, dans la Troisième Concession de la réserve militaire, dans une direction Sud, vingt-cinq chaînes; de là, à angle droit, en traversant le dit lot vingt-quatre, et les lots numéros vingt-trois et vingt-deux; de là, en suivant le côté Ouest du dit lot, numéro vingt-deux jusqu'au lot lettre A, y compris le havre qui se trouve dans les susdites limites.

9. *London* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Middlesex*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—En partant du point où *Adelaide Street* intersekte la rivière *Thames*; de là en suivant le côté Est de la dite rue, vers le Nord-ouest, jusqu'à ce qu'elle intersekte *Huron Street*; de là, en suivant le côté Nord de *Huron Street*, jusqu'à la branche Nord de la dite rivière; de là, en descendant le milieu de la dite branche de rivière jusqu'au terrain réservé pour un chemin sur la ligne de vérification (*proof line*); de là, en suivant le côté Ouest du dit terrain, vers le Sud, jusqu'à la rivière *Thames*; de là, en traversant la dite rivière, jusqu'au chemin de *Wharmcliffe*; de là, en suivant, vers le Sud, le côté Ouest du dit chemin, jusqu'à la limite qui divise les lots numéros deux et trois, à l'Ouest d'icelui; de là, en suivant la direction de la dite limite, et la limite qui divise les lots numéros deux et trois, à l'Ouest du chemin de *Wortley* et la limite qui divise les lots numéros quatre et cinq, à l'Est d'icelui, dans une direction Est, jusqu'aux lignes de profondeur des lots à l'Est

Rapport sur les limites et les divisions de la cité de Toronto, etc.

Rapport sur les limites et les divisions de la cité de Toronto, etc.

du chemin de *Wortley* ; de là, en suivant la dite ligne de profondeur, au Sud, jusqu'à la limite qui divise les parties Nord et Sud du lot numéro vingt-cinq, dans la Concession B du township de *Westminster* ; de là en suivant la dite limite, à l'Est, jusqu'au côté Est du terrain réservé pour un chemin qui divise les lots numéros vingt-quatre et vingt-cinq, dans la dite Concession ; de là, en suivant, au Nord, le côté Est du dit terrain, jusqu'à la rivière *Thames* ; de là, en remontant le milieu de la dite rivière, jusqu'au point de départ.

CEDULE B.

Villes divisées en quartiers.

1. *Kingston* comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *Frontenac*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—En partant d'un point, à cinq cents pieds vers la ligne latérale, à l'Ouest du chemin qui part du front, et traverse le centre du lot numéro vingt, dans la Première Concession du township de *Kingston*, dans le comté de *Frontenac* ; de là, dans une ligne directe, jusqu'au côté Ouest du dit chemin, et en suivant le dit côté jusqu'au côté Nord d'*Union Street* ; de là à l'Est, jusqu'au centre du dit lot numéro vingt ; de là, au Nord, en suivant le dit centre, jusqu'au front de la Seconde Concession du dit township ; de là, en suivant le côté Nord du chemin de Concession, jusqu'à l'angle Sud-est du lot numéro vingt-quatre, dans la dite Seconde Concession ; de là, au Nord du côté Ouest du chemin, jusqu'à un point qui se trouve vis-à-vis la ligne qui divise les lots numéros deux et trois du côté Ouest de la grande rivière de *Catarakoui* ; de là, en suivant la dite ligne de division, jusqu'au bord de l'eau, sur la rive Est de la grande rivière *Catarakoui*, et en suivant le bord de l'eau, à basse marée, jusqu'à la pointe la plus au Sud-ouest de la pointe *Frederick*, dans le township de *Pittsburg* ; de là, au Sud, parallèlement à la ligne Ouest de division de la dite ville, tel qu'il est dit plus haut, jusqu'à une distance de cinq cents pieds de la dite pointe Sud-ouest de la pointe *Frederick* ; de là, à l'Ouest, en ligne droite, jusqu'au point de départ ; et sera divisée en cinq quartiers qui seront nommés respectivement, quartier du *Parlement*, quartier *Ontario*, quartier *St. Laurent*, quartier *Catarakoui*, et quartier *Frontenac*.

Le dit quartier du *Parlement* comprendra toute cette partie de la dite ville, située dans les limites suivantes, savoir :—A l'Ouest et au Sud-ouest d'une ligne tirée depuis le bas de *Gore Street*, en traversant la dite rue, jusqu'à *Bagot Street* ; de là, dans une ligne directe, jusqu'à la continuation de *Union Street*, ou lot numéro vingt-quatre ; de là, en suivant la dite rue, jusqu'à la ligne de division Ouest de la ville.

Le dit quartier *Ontario* comprendra toute cette partie de la dite ville, située dans les limites suivantes, savoir :—Entre la ligne de division du quartier du *Parlement* et une ligne prolongée depuis le bas de *Johnson Street*, en traversant la dite rue et sa continuation, jusqu'à la ligne de division Ouest du dit lot numéro vingt-quatre ; de là, dans une ligne parallèle à la dite continuation, jusqu'à la ligne de division de la ville.

Le dit quartier *St. Laurent* comprendra toute cette partie de la dite ville, sise et située dans les limites suivantes, savoir :—Entre la dite ligne Nord du quartier *Ontario* et une ligne prolongée depuis le bas de *Princess Street*, en traversant la dite rue et sa continuation, jusqu'à la ligne de division de la ville.

Le dit quartier de *Catarakoui* comprendra toute cette partie de la dite ville, sise et située dans les limites suivantes, savoir :—Au Nord et à l'Est d'une ligne prolongée depuis le bas de *Princess Street*, jusqu'à *Sydenham Street* ; de là, en traversant

Sydenham Street, jusqu'à *North Street* ; de là, jusqu'à l'angle Nord-est du cimetière de l'Eglise Ecossaise ; de là, en ligne directe, jusqu'à *Patrick Street*, tel que cette rue est tracée par *William H. Kilborn*, député-arpenteur Provincial ; de là, en traversant la dite rue et dans une ligne directe avec elle, jusqu'à la ligne de division Nord de la ville.

Le dit quartier *Frontenac* comprendra toute cette partie de la ville, située dans les limites suivantes, savoir :—A l'Ouest de cette partie de la ligne du quartier de *Catarakoui* qui traverse *Sydenham Street*, jusqu'aux limites de la ville, et au Nord d'une ligne courant depuis le point d'intersection de *Sydenham* et *Princess Streets*, en remontant cette dernière et sa continuation, jusqu'à la ligne de division de la ville.

2. *Hamilton* comprendra toute cette partie de la Province, sise et située dans le comté *Wentworth*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—En partant de l'angle Nord-est du lot numéro treize, dans la Première Concession du township de *Burton*, au bord des eaux de la Baie de *Burlington* ; de là, en suivant la rive de la dite Baie, à l'Ouest et au Nord, jusqu'au marais ; de là, en suivant les bords du dit marais dans ses sinuosités, vers l'Est et le Sud-ouest, au pied des hauteurs de *Burlington*, jusqu'à l'endroit où le dit marais s'éloigne du pied des dites hauteurs ; de là en suivant le pied des dites hauteurs, au Sud, jusqu'au point d'intersection du chemin macadamisé de *Hamilton* à *Dundas* ; de là, en suivant le dit chemin, à l'Est, jusqu'à ce qu'il intersecte le terrain réservé pour un chemin entre les lots seize et dix-sept ; de là, en suivant le dit dernier terrain, jusqu'au terrain réservé pour un chemin en arrière de la Troisième Concession ; de là, en suivant le dit terrain mentionné en dernier lieu, jusqu'au terrain réservé pour un chemin entre les lots numéros treize et douze ; de là, en suivant le dit terrain mentionné en dernier lieu, au Nord-est, jusqu'à la Baie de *Burlington* et au point de départ, y compris tous les terrains susdits accordés pour des chemins, et le Havre qui se trouve devant la dite ville ; et la dite ville sera divisée en cinq quartiers en la manière suivante, savoir :—toute cette partie de la présente ville de *Hamilton*, située à l'Ouest de *John* ou *Mountain Street*, et au Sud de *King's Street*, comprendra le premier quartier, qui sera nommé le quartier *St. Andrews*.

Toute cette partie de la présente ville, située à l'Ouest de *John Street*, et au Nord de *King's Street*, comprendra le second quartier, qui sera nommé le quartier *St. George*.

Toute cette partie de la ville, à l'Est de *John Street* et au Nord de *King's Street*, comprendra le troisième quartier, qui sera nommé le quartier *St. David*.

Toute cette partie de la dite ville, située à l'Est de *John* ou *Mountain Street* et au Sud de *King's Street*, comprendra le quatrième quartier, qui sera nommé le quartier *St. Patrick*.

Toute cette partie de la dite ville, qui ne formait pas partie de la dite ville avant la passation de cet Acte, comprendra le cinquième quartier, qui sera nommé quartier *St. Mary*.

CEDULE C.

Cité.

Toronto comprendra toute cette partie de la Province, située dans le comté de *York*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—Commencant à la distance d'une chaîne sur une course Sud, seize degrés Est, depuis l'angle Sud-ouest du lot numéro deux, dans la Première Concession, à partir de la Baie, dans le township de *York*, dans le comté de *York* ; de là, au Sud, dans la direction de la ligne latérale qui divise les lots numéros deux et trois, dans la dite Concession, jusqu'à la distance de cinq

Rapport sur les limites et les divisions de la cité de Toronto, etc.

Rapport sur les limites et les divisions de la cité de Toronto, etc.

cents pieds du point où la dite ligne intersecte le bord de l'eau, sur la rive du lac *Ontario*; de là, à l'Ouest, en traversant les eaux du lac *Ontario*, en suivant la direction des sinuosités de la rive et en gardant toujours une distance de cinq cents pieds du bord de l'eau, jusqu'à ce qu'on atteigne le point qui est à cinq cents pieds de la pointe la plus au Nord-ouest de l'île ou péninsule qui forme le Havre: de là, en traversant la Baie ou le Havre de *York*, jusqu'à un point où une ligne, tirée au Sud depuis l'angle Nord-est de *Park lot* numéro vingt, dans le dit township de *York*, dans la direction de la ligne de division Est du dit *Park lot*, intersecte le bord de l'eau, sur la rive du lac *Ontario*; de là, au Nord, dans la direction de la ligne ainsi tirée depuis le dit angle du dit *Park lot*, en traversant le dit angle, jusqu'au point où la dite ligne, ainsi tirée à travers le dit angle, intersecte la ligne de division Nord du terrain réservé pour un chemin entre *Park lot* et la Seconde Concession de la Baie, dans le dit township de *York*: de là, à l'Est, en suivant la dite ligne de division Nord du terrain accordé pour un chemin, jusqu'à la rive Est, au bord de l'eau de la rivière *Don*: de là, au Sud, en suivant le bord de l'eau du côté Est de la dite rivière, jusqu'au point où le dit bord de l'eau intersecte la ligne de division Sud du terrain réservé pour un chemin, au front de la dite Première Concession; de là, à l'Est, le long de la ligne de division Sud du terrain réservé pour un chemin sur le front de la dite Concession, jusqu'au point de départ; et sera divisé en huit quartiers qui seront appelés le quartier *St. Laurent*, le quartier *St. James*, le quartier *St. David*, le quartier *St. George*, le quartier *St. Andrew*, le quartier *St. John*, le quartier *St. Patrick*, et le quartier *St. Paul*.

Le dit quartier *St. Laurent* comprendra toute cette partie de la dite cité, située dans les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de division Nord de *King's Street*, la ligne de division Ouest de *Berkley Street*, la ligne de division Ouest de *Yonge Street*, et la ligne Sud de la dite cité.

Le dit quartier de *St. James* comprendra toute cette partie de la dite cité, située dans les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de division Nord de *King Street*, la ligne de division Ouest de *Berkley Street*, la ligne de division Ouest de *Church Street*, et la ligne de division Nord de la dite cité.

Le dit quartier *St. David* comprendra toute cette partie de la dite cité, située dans les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de division Nord de *King's Street*, la ligne de division Ouest de *Church Street*, la ligne de division Ouest de *Yonge Street*, et la ligne de division Nord de la dite cité.

Le dit quartier *St. George* comprendra toute cette partie de la dite cité, située dans les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de division Nord de *King's Street*, la ligne de division Ouest de *Yonge Street*, et la ligne de division Ouest et Sud de la dite cité.

Le dit quartier *St. Andrew* comprendra toute cette partie de la dite cité, située dans les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de division Nord de *King's Street*, la ligne de division Nord de *Lot Street*, la ligne de division Ouest de *Yonge Street*, et la ligne de division Ouest de la dite cité.

Le dit quartier *St. John* comprendra toute cette partie de la dite cité, située dans les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de division Nord de *Lot Street*, la ligne de division Ouest de *Yonge Street*, la ligne de division Ouest de l'avenue du Collège, jusqu'à l'Ouest de *Osgood Hall*, et la ligne de division Nord de la dite cité.

Le dit quartier *St. Patrick* comprendra toute cette partie de la dite cité, située entre les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de la division Nord de *Lot Street*, la ligne de division Ouest de l'avenue du Collège, à l'Ouest de *Osgood Hall*, et les lignes de division Ouest et Nord de la dite cité.

Et le dit quartier *St. Paul* comprendra toute cette partie de la dite cité, située entre les limites suivantes, savoir:—Entre la ligne de division Ouest de *Berkley Street*, et une ligne continuée dans la même direction au Nord jusqu'à la ligne de division Nord de la dite cité, et les lignes de division Nord, Est et Sud de la dite cité.

M. *Thorburn*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *George Rykert*, et autres, ci-devant commissaires pour établir les lignes de division pour le district de *Niagara*, et la Pétition de *William Ketchison, junior*, et autres, ci-devant commissaires des lignes de division pour le district de *Victoria*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

« Votre Comité est d'opinion qu'il devrait être passé un Acte pour indemniser les Pétitionnaires dans les cas suivants, savoir: lorsque jugement aura été rendu par les Commissaires des lignes de division, et qu'il n'y aura pas eu d'appel, avant l'expiration du statut de la 1^e Vict. chap. 19, et aussi dans tous les cas où il aura été interjeté appel à la Cour du Banc de la Reine, ou Cour de Chancellerie, et que jugement aura été prononcé en conséquence.

Votre Comité recommande d'ajouter une clause à l'Acte ci-dessus mentionné, par laquelle les ci-devant Commissaires des lignes de division pourront s'adresser au Juge par une Pétition, exposant quelle a été leur décision, et donnant un état des frais encourus, et de leur distribution; et il en sera dûment signifié avis aux parties concernées, au moins huit jours avant l'application; et le Juge, après avoir entendu les parties ou leurs témoins sous serment, s'il est besoin, ou s'il n'y a aucune défense, ordonnera l'exécution contre les biens et effets, et prélèvera sur chacune des parties par lesquelles les sommes seront dues, les divers montants respectivement, ensemble ou sans les frais de l'application, selon qu'il paraîtra juste et équitable au dit Juge.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par M. *Henry Smith*,

Résolu, Que les documents, témoignages et preuves sur lequel est fondé le Bill intitulé, "Acte pour naturaliser *Jacques Adrien Pierre Barbier* et *Euphrasie Barbier*, son épouse." soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. *Cartwright* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer certains Actes et Ordonnances, y mentionnés, et pour mieux pourvoir à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu une seconde fois.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *DeWitt*, Que le dit Bill soit maintenant soumis à un Comité de toute la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Boswell* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Rapport sur les limites et les divisions de la cité de Toronto, etc.

Rapport sur la Pétition de *George Rykert* et autres.

J. A. P. Barbier.

Administration de la Justice au B.-C.

Et M. Boswell a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Hale a proposé, secondé par M. Christie, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient de continuer un Acte, passé durant la présente Session, pour imposer des droits sur les produits agricoles importés dans cette Province.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Aylein, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Beaubien, Cameron, Cartwright, Chabot, Chesley, Child, Christie, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Jones, Lafontaine, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Moore, Morin, Morris, Murney, Noel, Papineau, Parke, Prier, Prince, Quesnel, Roblin, Small, Henry Smith, Hermannus Smith, G. Sherwood, Steele, Stewart, Taché, Thompson, Thorburn, Turcotte, Wakefield, Williams, et Woods.—(58.)

CONTRE.

Messieurs Barthe, Black, Forbes, Hamilton, Jobin, Jacoste, Jcs. Lie, Neilson, Simpson, D. B. Viger, et L. M. Viger.—(11.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Barthe a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Barthe a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie.

M. l'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province," auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill, grossoyé, du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province," a été lu pour la première fois.

Sur motion de M. Morris, secondé par M. Merritt,

Résolu, Que les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, et autres," soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Morris porte le dit Message au Conseil Législatif.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de toutes les communications qui ont été échangées entre Son Excellence et les Membres du ci-devant Conseil Exécutif, qui ont résigné leurs charges, au sujet de ces résignations.

Ordonné, Que Sir Allan N. McNab, M. Murney, M. Forbes, et M. Boswell, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

M. Roblin, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et punir les Débiteurs

frauduleux, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Thorburn, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de Niagara, en prolongeant le tems fixé pour le versement du Capital de cette Banque, avec une instruction de prendre en considération la convenance de révoquer la clause qui impose une responsabilité pour le double du montant du fonds versé, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Forbes, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des Titres des propriétés foncières, ou des Hypothèques sur icelles, dans le Bas-Canada, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour investir le Conseil de la ville de Niagara de la place du marché de cette ville, et pour d'autres fins, étant lu.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Cour des Syndics du comté de York, ou le Maire, les Echevins et les Citoyens de la cité de Toronto, à acheter une Ferme-modèle, dans les environs de la dite ville, et pour d'autres fins y relatives, étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Seigneurs des fiefs Nazareth, St. Augustin et St. Joseph, dans les cités et comtés de Montréal, à commuer la tenure des terres maintenant possédées en censive dans les dits fiefs respectivement, étant lu,

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faciliter la preuve des lois du Haut et du Bas-Canada, et pour déclarer que les protêts des Notaires publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le Haut-Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Hale a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hale a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande, étant lu;

Banque de Niagara.

Enregistrement au B.C.

Marché de Niagara.

Ferme-modèle.

Pouvoirs accordés aux Seigneurs de certains fiefs.

Preuve au moyen des protêts des Notaires publics.

Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande.

Droits sur les produits agricoles.

Message du Conseil Législatif.

Indépendance du Conseil Législatif.

Cyprian Morgan.

Résignation du Conseil Exécutif.

Abolition de l'emprisonnement pour dette.

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Compagnie du Haut-Canada pour faire des prêts d'argent.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argents, et pour lui donner certains pouvoirs, étant lu ;

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se forme en le dit Comité.

Church Society de Québec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Société de l'Eglise Anglicane du Diocèse de Québec, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Thorburn* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Thorburn* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Ile Bizarre

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour détacher l'Ile *Bizarre* du comté des *Deux-Montagnes*, et l'annexer au comté de *Montréal*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Stewart* a pris le fauteuil du Comité : et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stewart* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Administration de la Justice au B.-C.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le quatrième amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'Administration de la Justice, dans le *Bas-Canada*," étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis de ce jour à trois mois.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Leslie* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Leslie* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Thorburn*,

La Chambre s'est ajournée.

Judi, 30 Novembre, 1843.

Deux Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Cameron*, la Pétition de *James Hodgins*, et autres, habitants du township de *Biddulph*, dans le district de *Huron*, et la Pétition de *George McLeod*, et autres, habitants du township de *Stephen*, dans le district de *Huron*.

Un Bill, grossoyé, pour révoquer certains Actes et Ordonnances, y mentionnés, et pour mieux pourvoir à l'Administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Administration de la Justice au B.-C.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des Titres des propriétés foncières ou des Hypothèques sur icelles, dans le *Bas-Canada*, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres, a été lu pour la troisième fois.

Enregistrement au B.-C.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Jones* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour abolir l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et punir les Débiteurs frauduleux, a été lu pour la troisième fois.

Abolition de l'emprisonnement pour dettes.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que l'Hon. M. *Boulton* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour investir le Conseil de la ville de *Niagara* de la place du marché de cette ville, et pour d'autres fins, a été lu pour la troisième fois.

Marché de Niagara.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Boulton* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour détacher l'Ile *Bizarre* du comté des *Deux-Montagnes*, et l'annexer au comté de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Ile Bizarre

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour détacher l'Ile *Bizarre* du District d'Enregistrement du *Lac-des-Deux-Montagnes*, et l'annexer à l'Ile et comté de *Montréal*, pour les fins de l'enregistrement."

Ordonné, Que M. *Jobin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer la Société de l'Eglise Anglicane du Diocèse de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Church Society de Québec.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour incorporer les Sociétés de l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande, dans les Diocèses de Québec et Toronto."

Ordonné, Que M. *Hale* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour autoriser les Seigneurs des fiefs *Nazarath*, *St. Augustin* et *St. Joseph*, dans les cité et comté de *Montréal*, à continuer la tenure des terres maintenant possédées en censive dans les dits fiefs respectivement, étant lu ;

Pouvoirs accordés aux Seigneurs de certains fiefs.

Ordonné, Que le Proviso à la fin du dit Bill soit retranché.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Le dit Bill grossoyé, tel qu'amendé, a été alors lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *DeWitt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill, grossoyé, pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de *Niagara*, en prolongeant le tems fixé pour le versement du capital de cette Banque, étant lu ;

Banque de Niagara.

Ordonné, Que les mots "iceux ou icelles non compris," dans la quarante-sixième ligne de la première feuille, soient retranchés.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Le dit Bill grossoyé, tel qu'amendé, a été alors lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Merritt porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Resignation du
Conseil Exécutif.

Sir Allan N. MacNab, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copies de toutes les communications qui ont été échangées entre Son Excellence et les Membres du ci-devant Conseil Exécutif, qui ont résigné leurs charges, au sujet de ces résignations, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire qu'elle enverrait une réponse par Message.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Bureau de commerce de la cité de Toronto, priant la Chambre de passer un Acte concernant les Débiteurs insolubles.

De Robert Fleming Gourlay, demandant le redressement de certains griefs personnels.

Pétitions ré-
férées.—H.
Essex, et
autres

Ordonné, Que la Pétition du Révérend H. Essex, et autres, Comité de régie du temporel de l'Eglise St. Gabriel, Montréal, présentée à la Chambre, le vingt-sept du courant, soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la régie de l'Eglise Presbytérienne du Canada, liée à l'Eglise d'Ecosse, et autres références.

Conseil Muni-
cipal de Nia-
gara.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du district de Niagara, demandant que le site de la ville de district soit placé au village de Port Robinson, soit référée au Comité choisi auquel a été référée la Pétition de John Harris, et autres, habitants de Grimsby, et autres townships, dans le district de Niagara, et autres références.

Ordonné, Que le dit Comité ait pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement.

R. F. Gourlay.

Résolu, Que la Pétition de Robert Fleming Gourlay soit référée à un Comité spécial, composé de M. Wakefield, l'Hon. M. Neilson, l'Hon. M. Morin, M. Simpson, M. Prince, M. Thorburn, et M. Dunlop, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

John DeCow,
et autres.

Ordonné, Que la Pétition de John DeCow, et autres, habitants du comté de Haldimand, présentée à la Chambre, le vingt-sept du courant, soit référée au Comité choisi auquel a été référée la Pétition de John Harris, et autres, habitants de Grimsby, et autres townships, dans le district de Niagara, et autres références.

Bureau de
Commerce
de Toronto.

Ordonné, Que la Pétition du Bureau de commerce de la cité de Toronto, relativement aux Débiteurs insolubles, soit référée au Comité choisi auquel a été référé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du Canada."

M. Killaly ré-
signe son siège.

L'Honorable Hamilton Hartley Killaly s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre que son intention était de résigner son siège comme

Membre de cette Chambre pour la ville de London, et qu'en vertu des dispositions de l'Acte de la 4e et 5e Victoria, chap. 4, il a maintenant résigné son siège, en conséquence.

M. Simpson, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Etude de l'a-
natomie.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Ordonné, Que le Comité spécial nommé pour faire une investigation concernant les outrages qu'on dit avoir eu lieu durant l'élection générale dans les comtés de Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Beauharnois, Chambly, et Rouville, et faire rapport des dits outrages, ait pouvoir de faire rapport de tems à autre.

Elections du
Bas-Canada.

L'Hon. M. Neilson, du Comité spécial nommé pour faire une investigation concernant les outrages qu'on dit avoir eu lieu durant l'élection générale dans les comtés de Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Beauharnois, Chambly, et Rouville, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (J. J.)

Ordonné, Que le dit Rapport et les Témoignages qui l'accompagnent soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Que, dans le cas où la présente Session de la Législature serait prorogée avant que la dite investigation soit finie, et que la Chambre ait prononcé sa décision, cette Chambre continuera l'investigation et donnera sa décision dans la prochaine Session, en la manière qui sera conforme aux faits, à ses privilèges, à la liberté des élections et aux droits et libertés de sujets Britanniques, tels que déclarés et établis par les lois fondamentales de la monarchie.

M. Prince, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour changer et amender les lois d'enregistrement de cette partie de la Province qui constituait ci-devant le Haut-Canada, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Lois d'enr-
gistrement du
Haut-Canada

Résolu, Que le dit Bill et le Rapport soient soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Ordonné, Que M. Thorburn ait la permission d'introduire un Bill pour donner aux personnes qui ont été Commissaires pour établir les bornes des townships un moyen plus facile et moins dispendieux de recouvrer les frais qui sont encore dus, en vertu de jugements par eux rendus en cette qualité.

Commissaires
des lignes de
division.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. Williams, secondé par l'Hon. M. Boulton,

Terres des
sectes religi-
euses.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur chacune des raisons préparées et rapportées par le Comité choisi, nommé pour préparer les dites raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une conférence, pour lesquelles la Chambre a rejeté les amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée Haut-Canada,) en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés."

Les dites raisons ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

Indépendance
du Conseil Lé-
gislatif.

Sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *G. Sherwood*,

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province," soit lu une seconde fois, demain.

Preuve au
moyen des pro-
têts des No-
taires publics.

M. *Hale*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour faciliter la preuve des lois du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour déclarer que les protêts des Notaires publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

Et les dits amendements ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été unanimement rejetés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Droits sur les
produits agri-
coles.

M. *Barthe*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient de continuer un Acte, passé durant la présente Session, pour imposer des droits sur les produits agricoles importés dans cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de continuer pour un tems limité un certain Acte, passé durant la présente Session, intitulé, "Acte pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province."

Ordonné, Que M. *Hale* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un tems limité un certain Acte, passé pendant la présente Session, intitulé, "Acte pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu une seconde fois.

M. *Hale* a proposé, secondé par M. *Moore*, Que le dit Bill soit grossoyé.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Contingents.

M. *Leslie*, du Comité de toute la Chambre sur le quatrième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

1. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que l'Ordre de la Chambre, du 8 Septembre, 1841, qui autorise l'Honorable Orateur d'enjoindre au Greffier de faire des avances d'argent à même les Fonds Contingents, pour payer les frais encourus pour la confection des Indexs des Journaux des Chambres d'Assemblées des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, soit rescindé.

2. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que les dits Indexs soient continués et achevés par *Alfred Todd* et *Alpheus Todd*; et qu'aussitôt cet ouvrage terminé, le manuscrit soit proprement relié et déposé dans la bibliothèque de cette Chambre, pour l'usage des Membres, suivant la recommandation du Comité permanent des Comptes Contingents.

3. *Résolu*, Que *Alfred Todd* et *Alpheus Todd* soient payés, pour leurs services passés en travaillant aux Indexs, sur le pied de quinze chelins par jour chacun, pour les jours qu'ils ont été actuellement employés jusqu'à l'ouverture de la Session actuelle; et qu'à l'avenir, il soit accordé au dit *Alfred Todd* un salaire de deux cents louis par année, comme clerc subordonné.

4. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que l'Assistant-bibliothécaire, *Alpheus Todd*, soit employé par le Greffier de cette Chambre, pendant la vacance, comme clerc dans son bureau, avec un salaire de deux cents louis par année, à compter depuis le commencement de la présente Session.

5. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que les heures de bureau sont établies et fixées par la quatre-vingt-dix-neuvième règle; et, après cette Session, il ne sera plus accordé de rétribution aux Ecrivains employés par la Chambre, pour heures additionnelles de travail.

6. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que l'Ordre de cette Chambre qui accorde aux Ecrivains surnuméraires employés à son service une rétribution de dix chelins par jour de six heures, soit rescindé; et qu'à l'avenir, il leur soit payé quinze chelins par jour, pour leurs services pendant la Session, et de dix chelins par jour durant la vacance, chaque fois que leurs services seront requis; et qu'il soit payé dix chelins, par jour, aux Ecrivains temporaires qui seront employés de tems à autre.

7. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que la rétribution des Ecrivains temporaires n'excédera pas, en aucun cas, après la présente Session, la somme de dix chelins par jour; et qu'à l'avenir, aucun Ecrivain temporaire employé par le Greffier de la Chambre ne sera censé employé comme tel, ni ne recevra de rétribution journalière, à moins qu'il n'ait été sommé par le Greffier ou par tout autre officier de la Chambre, qui en aura reçu l'autorisation du Greffier, d'assister et de remplir les devoirs d'Ecrivain temporaire.

8. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que deux clercs additionnels soient employés dans les bureaux du Greffier, savoir: *Jean-Baptiste Moraud* et *Thaddeus Patrick*, avec un salaire de cent-cinquante louis, chacun, à compter de la clôture de la présente Session.

9. *Résolu*, comme l'opinion de ce Comité, Que le Greffier soit tenu de payer à chaque témoin, sommé de comparaître devant aucun des Comités de la Chambre, cinq chelins par jour, pour chaque jour qu'il sera présent, et cinq chelins par chaque vingt milles de trajet.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et les dites Résolutions, depuis la première jusqu'à la huitième, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La neuvième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

M. *Thorburn* a proposé en amendement, secondé par M. *Roblin*, Que tous les mots après "Que,"

Contingents.

dans la dite Résolution, soient retranchés, et les suivants, substitués: " le Greffier de cette Chambre soit autorisé à payer sur le fonds pour les Dépenses Contingentes aux Témoins, assignés pour comparaître devant aucun Comité choisi de la Chambre, la somme de dix chelins par jour, pendant leur assistance, et une allocation raisonnable pour leurs frais de voyage, sur le certificat ou l'ordre du Président du Comité devant lequel ils auront comparu."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

Et la dite neuvième et dernière Résolution, telle qu'amendée, ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

Finances à carte.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Banques à charte en cette Province à tenir des livres ouverts, dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, étant lu;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et référé à un Comité choisi, composé de M. *Morris*, M. *Leslie*, M. *DeWitt*, M. *Merritt*, et M. *Crane*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Arpenteurs du Haut-Canada.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions, relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Haut-Canada*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Forbes* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Forbes* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Ferme-modèle.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser la Cour des Syndics du comté d'*York*, ou le Maire, les Echevins et les Citoyens de la cité de *Toronto*, à acheter une Ferme-modèle, dans les environs de la dite ville, et pour d'autres fins y relatives, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Harmannus Smith* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Harmannus Smith* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie:—

M. l'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement.

Parts individuelles sur le Canal Welland.

" Acte pour révoquer un certain Acte, y mentionné, et pourvoir à mettre le Gouvernement Provincial en état d'acheter les parts que possèdent les individus dans le Canal de *Welland*."

x 2

" Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie de la navigation du *Tay*."

Navigation du *Tay*.

" Acte pour détacher le township de *Chatham Gore*, autrement appelé l'About de *Chatham*, du comté de *Terrebonne*, et pour l'annexer au comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*."

Annexion de l'About de *Chatham*.

" Acte pour régler l'inspection et le mesurage des bois, mâts, esparres, madriers, douves, et autres articles de cette nature."

Mesurage du bois.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé, " Acte pour suppléer, par une loi générale, à certaines formules en usage dans le dispositif des Actes, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de les répéter dans les Actes qui seront passés ci-après, et pour d'autres objets," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Acte pour suppléer à certaines formules

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill, grossoyé, du Conseil Législatif, intitulé, " Acte pour suppléer, par une loi générale, à certaines formules en usage dans le dispositif des Actes, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de les répéter dans les Actes qui seront passés ci-après, et pour d'autres objets," a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'Hon. M. *Boulton*, secondé par M. *Simpson*,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois, demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Christie*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 1^{er} Décembre, 1843.

ORDONNE. Que, quand cette Chambre leverá sa séance, elle soit ajournée à demain, à dix heures, A. M.

Ajournement.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par M. *Foster*, la Pétition d'*Isaac Heliker*, du township de *Balton*, dans le district de *Montréal*.

Par M. *Morris*, la Pétition de la Congrégation Presbytérienne aux *Chutes de Smith*.

Un Bill, grossoyé, pour continuer pour un tems limité un certain Acte, passé pendant la présente Session, intitulé, "Acte pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province," a été lu pour la troisième fois.

Droits sur les produits agricoles.

M. *Hale* a proposé, secondé par M. *J. S. Macdonald*, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour continuer, pour un tems limité, les droits imposés sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Boutillier*, *Beaubien*, *Cameron*, *Chabot*, *Child*, *Christie*, *DeWitt*, *Durand*, *Foster*, *Gilchrist*, *Hale*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Jones*, *Lacoste*, *Lafontaine*, *J. S. Macdonald*, *Morin*, *Morris*, *Murney*, *Papineau*, *Prie*, *Quesnel*, *Roblin*, *Henry Smith*, *Harmannus Smith*, *Taché*, *Thompson*, *Thorburn*, et *Williams*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Hamilton*, *Leslie*, *Neilon*, *Simpson*, *D. B. Viger*, et *L. M. Viger*.—(6.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné. Que M. Hale porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Preuve au moyen des procès des Notaires publics.

Un Bill, grossoyé, pour faciliter la preuve des lois du Haut et du Bas-Canada, et pour déclarer que les protêts des Notaires publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le Haut-Canada, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que M. G. Sherwood porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Des Membres du Barreau du Bas-Canada, résidents dans le district de Québec, demandant que les Bills de Judicature pour le Bas-Canada, maintenant devant la Chambre, soient amendés à certains égards.

De John Young, tant pour lui-même qu'au nom d'autres, tous ayant souffert par l'éboulement du Cap à Québec, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont essayées en conséquence du dit accident.

De William Keroot, et autres, habitants du village de Caledonia, et autres lieux, dans le Canada-Ouest, demandant que les terres avoisinant le dit village, qui ont été cédées par les Sauvages, soient divisées en lots de cinq ou dix acres chaque, et données à ferme.

De Charles Smith, et autres, francs-tenanciers du village de Dundas, dans le district de Gore, demandant que le dit village soit compris dans la liste des villes qui devront jouir des avantages qu'offre le Bill des Municipalités, maintenant devant la Législature.

Message de Son Excellence.

Rawson W. Rawson, écuyer, principal secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, a été admis en dedans de la barre, et a remis à M. l'Orateur trois Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Dépenses, etc.

Le Gouverneur-Général soumet à la Chambre d'Assemblée qu'afin de mettre Sa Majesté en état de faire face aux dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette Province, pour l'exercice du premier Janvier au trente-et-un Mars, une somme de vingt-cinq mille livres, sterling, soit avancée, dont il sera rendu un compte détaillé à l'ouverture de la prochaine Session de la Législature.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 1er Décembre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Estimation Supplémentaire.

Le Gouverneur-Général recommande à la Chambre d'Assemblée l'Estimation Supplémentaire ci-jointe des sommes requises pour l'exercice de la présente année.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 1er Décembre, 1843.

Estimation Supplémentaire de certaines dépenses du Gouvernement civil de la Province du Canada, pour l'année 1842, auxquelles il est nécessaire de subvenir.

Estimation Supplémentaire.

STERLING.	
£	s. d.
Dépenses probables à encourir pour l'Arpentage de la ligne de division entre cette Province et le Nouveau-Brunswick.....	450 0 0
Dépenses probables de la Commission chargée d'instituer une enquête sur les troubles qui ont eu lieu au Canal de Beauharnois.....	181 14 11
Dépenses probables du transport des troupes dans la même occasion ..	134 8 1
Dépenses du Dr. Meilleur, comme Assistant-surintendant d'Education en 1842.....	90 14 9
En outre, pour liquider les réclamations du Haut-Canada, pour services rendus avant l'Union des Provinces.....	50 0 0
Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, en sus du montant porté dans l'Estimation Générale.....	500 0 0
Montant total Sterling.....	£ 1407 17 9

Bureau de l'Inspecteur-général,
Kingston, 1er Décembre, 1843.

Jos. Cary,
Député-inspecteur-général.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative, en réponse à son Adresse d'hier, copie de toutes les communications échangées entre lui et les Membres du ci-devant Conseil Exécutif, qui ont offert leur résignation, relativement à ces mêmes résignations.

Communication relative à la résignation du Conseil Exécutif.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 30 Novembre, 1843.

M. Lafontaine, pour se conformer à la demande du Gouverneur-Général, donne, tant pour lui que pour ses ci-devant collègues qui ont cru de leur devoir d'offrir leur résignation, pour l'information de Son Excellence, la substance de l'explication qu'ils se proposent de présenter de leurs sièges en Parlement.

Ils sont entrés en office sur le principe avoué de la responsabilité envers les Représentants du Peuple en Parlement et la reconnaissance, pleine et entière de leur part, des principes énoncés dans les Résolutions suivantes, introduites dans l'Assemblée Législative à la connaissance et avec la sanction du Représentant de Sa Majesté en cette Province, le 3 Septembre, 1841.

“ Que le Chef du Gouvernement Exécutif de la Province étant, dans les limites de son Gouvernement, le Représentant du Souverain, est responsable aux autorités Impériales seules; mais que, néanmoins, nos affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance, au moyen, par l'avis et d'après les informations d'officiers subordonnés dans la Province,” et “ que, pour maintenir entre les différentes branches du Parlement Provincial l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au bon gouvernement de la Province, les principaux Conseillers du Représentant du Souverain, constituant sous lui une administration Provinciale, doivent être des personnes qui possèdent la confiance des Représentants du Peuple, offrant ainsi une garantie que les vœux et les intérêts bien entendus que Notre Gracieuse Souveraine a déclaré devoir être, en toutes occasions, la règle du Gouvernement Provincial, seront fidèlement représentés et défendus.”

Communication relative-
ment à la ré-
signation du
Conseil Exé-
cutif.

Ils se sont récemment aperçus que Son Excellence envisageait la situation, les devoirs et la responsabilité du Conseil Exécutif, sous un point de vue très-différent de celui sous lequel ils avaient accepté leurs charges, et par lequel ils ont pu, appuyés de la grande majorité de la branche populaire de la Législature, conduire les affaires parlementaires du Gouvernement.

Si la différence d'opinion entre Son Excellence et eux-mêmes, et, comme ils ont raison de le croire, entre Son Excellence et le Parlement et le Peuple du Canada, généralement, n'avait existé simplement qu'en théorie, les Membres du Conseil Exécutif auraient pu et pourraient croire de leur devoir d'éviter toute possibilité de collision tendant à troubler la tranquillité et les relations amicales qui existaient en apparence entre le Gouvernement Exécutif et le Parlement Provincial. Mais cette différence d'opinion a amené non seulement des nominations à des charges contre leur avis, et des nominations et des offres d'emplois qui n'ont été, en aucune manière, portées à leur connaissance qu'après que l'occasion de donner leur avis à cet égard eut été passée, mais encore la détermination de la part de Son Excellence de réserver, pour l'expression du plaisir de Sa Majesté, un Bill introduit dans le Parlement Provincial à la connaissance et du consentement de Son Excellence, comme mesure du Gouvernement, sans informer les Membres du Conseil Exécutif qu'il serait probablement réservé. Ils se sont, en conséquence, trouvés dans la situation anormale, d'après leurs propres déclarations et leurs promesses publiques et solennelles, d'être responsables de tous les actes du Gouvernement Exécutif au Parlement, et en même temps privés non seulement de l'occasion d'offrir leur avis relativement à ces actes, mais encore de la connaissance de leur existence, jusqu'à ce qu'ils en aient été informés par des voies privées et non officielles.

Lorsque les Membres du ci-devant Conseil Exécutif ont présenté leurs humbles remontrances à Son Excellence sur cette situation des affaires publiques, non seulement elle expliqua franchement la différence d'opinion qui existait entre elle et le Conseil, mais elle déclara que, depuis son arrivée en ce pays, elle avait observé un esprit d'antagonisme entre elle et eux sur ce sujet ; et quoique les Membres du Conseil aient, distinctement et à diverses reprises, déclaré à Son Excellence qu'ils la considéraient libre d'agir contrairement à leur avis, et réclamaient seulement l'occasion de lui donner leur avis et de connaître, avant les autres, ses intentions, elle n'a, en aucune manière, dissipé l'impression qu'avait faite sur leur esprit sa déclaration qu'un esprit d'antagonisme existait entre Son Excellence et eux, et qu'il n'y avait point entre eux cette cordialité et cette confiance nécessaires pour les mettre en état, dans leurs positions relatives, de conduire les affaires publiques à la satisfaction de Son Excellence ou du pays.

L'absence de cette cordialité et de cette confiance était déjà devenue la proie de la rumeur publique ; et l'opinion de la Province s'étendait non seulement aux actes sur lesquels il y avait des motifs apparents de différence d'opinion, mais à toutes les mesures du Gouvernement qui embrassaient des principes politiques. D'un côté, l'on supposait que Son Excellence était forcée par son Conseil de suivre une marche politique qu'elle désapprouvait, et de l'autre, le Conseil restait exposé à l'accusation d'assumer sur lui le ton et la position de Conseillers responsables du Gouvernement, sans revendiquer réellement le droit d'être consultés.

Tout en désavouant toute intention de changer le système d'administration des affaires publiques, qu'il avait trouvé établi à son arrivée en Canada, Son Excellence n'a pas dissimulé son opinion que ces affaires seraient conduites d'une manière plus

satisfaisante par le Gouverneur lui-même, que l'accord n'était pas nécessaire entre les Membres du Conseil Exécutif, et qu'ils n'étaient pas obligés de défendre ou de soutenir en Parlement les actes du Gouverneur. Les Membres du Conseil Exécutif pourraient n'avoir pas eu d'objection à cette opinion de Son Excellence en théorie ; mais lorsque, Samedi dernier, ils ont découvert que c'était là le motif réel de tous leurs différends avec elle, et du manque de confiance et de cordialité entre Son Excellence et le Conseil depuis son arrivée, ils ont cru qu'il leur était impossible de servir Sa Majesté, comme Conseillers Exécutifs pour les affaires de cette Province, avec les égards dus à Sa Majesté et à Son Excellence, et conformément aux promesses publiques qu'ils ont souvent faites dans le Parlement Provincial, si Son Excellence jugeait convenable d'agir d'après l'opinion qu'elle avait formée de leurs fonctions et de leur responsabilité.

Daley's Hotel, }
27 Novembre, 1843. }

Le Gouverneur-Général observe avec regret dans l'explication, que les Messieurs qui ont résigné leurs sièges dans le Conseil Exécutif, se proposent d'offrir de leurs places en Parlement, une omission totale des circonstances qu'il regarde comme étant les véritables motifs de leur résignation : comme cette omission vient peut-être de ce qu'ils ne se sont pas crus libres de divulguer ces circonstances, il devient nécessaire pour lui de les expliquer.

Vendredi, M. Lafontaine et M. Baldwin se transportèrent à l'Hôtel du Gouvernement, et après avoir expédié quelques autres affaires, et fait quelques remarques préliminaires sur la cause qui donnait lieu à cette démarche de leur part, ils exigèrent que le Gouverneur-Général consentît à ne point faire de nomination, ni d'offre de nommer à des emplois, sans au préalable prendre l'avis du Conseil ; que l'on soumit des listes des candidats au Conseil, dans chaque cas ; qu'il leur fût permis de recommander d'autres candidats, selon leur gré ; et que le Gouverneur-Général, en faisant son choix, après avoir pris leurs avis, ne fit aucune nomination préjudiciable à leur influence ; en d'autres mots, c'était exiger que le patronage de la Couronne fût cédé au Conseil pour acquérir des appuis dans le Parlement ; car, si cette demande ne voulait pas dire cela, elle ne voulait rien dire, puisqu'on ne peut pas s'imaginer que l'on eût en vue la simple formalité de prendre un avis sans y avoir aucun égard.

Le Gouverneur-Général répliqua qu'il ne ferait aucune stipulation semblable, et qu'il ne pouvait pas dégrader le caractère de sa charge, ni violer son devoir, en cédant ainsi la prérogative de la Couronne.

Il en appela au grand nombre de nominations qu'il avait faites sur la recommandation du Conseil, ou de ses Membres dans leurs divers départements, et aux diverses occasions dans lesquelles il s'était abstenu de nommer leurs adversaires à des charges, comme une preuve de la grande considération qu'il avait toujours témoignée pour le Conseil en distribuant le patronage de la Couronne.

Il s'opposa en même temps, comme il l'avait toujours fait, au système d'exercer exclusivement le patronage dans des vues de parti, et il maintint le principe que les charges devaient toujours être conférées aux hommes les plus capables de rendre service à l'Etat ; et en l'absence de cette qualification, il réclama le droit d'exercer sa discrétion.

Messieurs Lafontaine et Baldwin lui donnèrent à entendre que leur continuation en office dépendait de la décision finale qu'il prendrait relativement à leur demande ; et il fut convenu que ce sujet serait pleinement discuté à la prochaine séance du Conseil, qui devait avoir lieu le lendemain.

Communication relative-
ment à la ré-
signation du
Conseil Exé-
cutif.

Communication relativement à la résignation du Conseil Exécutif.

En conséquence, il rencontra le Conseil, Samedi, convaincu qu'ils allaient résigner, puisqu'il ne pouvait se départir de la résolution qu'il avait prise; et ce sujet devint l'objet principal de la discussion.

Trois propositions formelles ou plus lui furent soumises, à diverses reprises, quelquefois dans des termes différents, mais tendant toujours au même but; y accéder, eût été, selon lui, un abandon virtuel de la prérogative de la Couronne entre les mains du Conseil; ayant uniformément rejeté ces propositions, son refus fut chaque fois suivi de "alors nous devons résigner," ou autres expressions semblables de la part d'un ou plusieurs Membres du Conseil. Après une discussion aussi prolongée sur cette question, qui est la seule qui ait déterminé la résignation des Membres du Conseil, comme il l'a toujours pensé jusqu'à présent, il est étonné de voir qu'elle est maintenant attribuée à une prétendue différence d'opinion sur la théorie du Gouvernement Responsable.

Dans le cours des conversations qui, Vendredi et Samedi, ont suivi la demande formelle du Conseil relative au patronage de la Couronne, demande basée sur l'interprétation donnée par quelques-uns de ces Messieurs sur ce qu'ils entendent par Gouvernement Responsable, il fut émis diverses opinions sur la théorie abstraite de cette question, qui n'est pas encore bien définie quant à son application à une Colonie, et sur laquelle on sait qu'il existe partout une grande diversité d'opinion; mais pendant toutes ces conversations, le Gouverneur-Général a protesté contre tout ce qui pourrait faire supposer qu'il fût opposé, dans la pratique, à l'opération du système du Gouvernement Responsable qui a été établi ici; système qu'il a jusqu'à présent suivi sans aucune déviation, et auquel il a pleinement l'intention d'adhérer.

Le Gouverneur-Général souscrit entièrement à la Résolution de l'Assemblée Législative, du 3 Septembre, 1841, et considère tout autre système de Gouvernement que celui qui admet la responsabilité envers le Peuple et envers l'Assemblée Représentative, comme étant impraticable en cette Province.

Personne n'est plus convaincu que lui que tout Gouvernement existe uniquement pour l'avantage du peuple; et à l'appui de cette assertion, il en appelle avec confiance à la conduite uniforme qu'il a tenue ici et ailleurs.

Si, par Gouvernement Responsable, les Messieurs, qui composaient ci-devant le Conseil, veulent dire que l'autorité du Conseil doit être suprême, et celle du Gouverneur nulle, alors il ne peut tomber d'accord avec eux, et il doit déclarer qu'il repousse cette perversion d'un principe reconnu.

Mais s'ils entendent que le Gouvernement Responsable, tel qu'introduit dans cette Colonie, doit être mis en opération avec le désir sincère de la faire fonctionner avec succès, il doit alors témoigner sa surprise de ce qu'ils ont tiré des conséquences qu'aucune partie de sa conduite ne saurait justifier selon lui, et que ses déclarations réitérées auraient dû prévenir.

Dans l'explication que les Messieurs du Conseil se proposent de donner, il est fait allusion à la détermination qu'aurait prise le Gouverneur-Général de réserver, pour la considération du Gouvernement de Sa Majesté, un des Bills qui a été passé par les deux Chambres Législatives. Ce Bill, c'est celui des Sociétés secrètes. S'il est aucune partie des fonctions du Gouverneur, par rapport auxquelles il soit tenu plus que dans toute autre occasion, d'exercer un jugement indépendant, ce doit être surtout en donnant la Sanction Royale aux Actes du Parlement. A cet égard, il a reçu des instructions spéciales de Sa Majesté de réserver tout Acte qui

porte l'empreinte d'un caractère extraordinaire ou inusité. Le Bill des Sociétés secrètes tombe indubitablement dans cette catégorie, puisqu'il est sans exemple dans les fastes de la Législation Britannique. Les Messieurs du ci-devant Conseil l'ont entendu exprimer ses sentiments sur ce sujet. Il leur a dit que c'était là une mesure arbitraire et inconsiderée, et qu'elle n'était pas même propre à atteindre le but que l'on avait en vue. Il avait consenti à la laisser introduire en Parlement, parcequ'il avait promis, peu de tems après avoir pris les rênes du Gouvernement, qu'il sanctionnerait une loi sur ce sujet, à la place des mesures exécutives qu'il avait refusé d'adopter, parcequ'elles avaient un caractère de proscription; quoiqu'il déplore l'existence de Sociétés qui tendent à fomentier des discordes civiles et religieuses. Les Messieurs du ci-devant Conseil doivent se rappeler avec quelles instances pressantes ces mesures lui ont été demandées, et ils ne doivent guère ignorer ce qui serait arrivé alors, si, après avoir rejeté les mesures de proscription que l'on réclamait, il avait en outre refusé de permettre qu'on législatât sur ce sujet.

On ne peut convenablement regarder la permission d'introduire un Bill, comme liant le jugement du Gouverneur par rapport à la Sanction Royale; car il peut arriver beaucoup de choses pendant le progrès du Bill dans la Législature, qui peuvent influer sur sa décision. Dans le cas actuel, le Bill a été vivement opposé et réprouvé dans l'Assemblée, et lorsqu'il a été transmis au Conseil Législatif, plusieurs de ses Membres s'étaient retirés, et il n'est pas sorti de cette Chambre avec l'avantage d'avoir été passé pendant qu'elle était au grand complet. Considérant toutes ces circonstances, considérant aussi les instructions formelles de Sa Majesté, et l'incertitude où l'on était, si Sa Majesté aurait permis que ce Bill entrât en opération, le Gouverneur-Général a cru qu'il était de son devoir de le réserver pour la considération de Sa Majesté; car il valait mieux qu'il n'entrât en opération qu'après avoir été approuvé par le Gouvernement de Sa Majesté, que de le discontinuer après qu'il aurait été mis en vigueur.

En terminant, le Gouverneur-Général proteste contre l'explication que ces Messieurs se proposent d'offrir au Parlement, comme omettant les circonstances réelles et saillantes qui ont donné lieu à leur résignation, et comme devant porter le Parlement à se méprendre sur ses sentiments et ses intentions, ce que ne justifie aucune partie de sa conduite, à moins qu'on ne regarde son refus d'abandonner virtuellement la prérogative de la Couronne au Conseil, dans des vues de parti, et son anxiété de rendre justice à ceux qui ont été lésés par les arrangements qui ont accompagné l'Union, comme des motifs qui autorisent un exposé qui tend, sans cause légitime, à lui nuire dans l'opinion du Parlement et du Peuple, en qui seuls il a reposé toute sa confiance pour administrer le Gouvernement avec succès.

Hôtel du Gouvernement, }
29 Novembre, 1843. }

Ordonné, Que deux milles exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, ensemble avec les documents qui l'accompagnent, au sujet de la résignation des ci-devant Membres du Conseil Exécutif, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Holmes, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Maire, et des Echevins et Citoyens de la cité de Montréal, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (K. K.)

Communication relativement à la résignation du Conseil Exécutif.

Rapport sur Pétition de Corporation Montréal.

Cinquième
Rapport sur les
Contingents.

M. *Thorburn*, du Comité permanent sur les Contingents, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“Après un examen soigné de l'Estimation dont il est parlé dans son premier Rapport, pour subvenir aux dépenses nécessaires de la présente Session et de la balance, (jusqu'au 31 Décembre, 1844.) votre Comité trouve qu'il faudra encore ajouter une nouvelle somme de deux mille six cent-soixante-et-dix-sept louis, cinq chelins. Il propose donc à votre Honorable Chambre de présenter une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien émaner son *Warrant*, en faveur du Greffier de votre Honorable Chambre, pour une somme de neuf mille cent-soixante-et-dix-sept louis, cinq chelins, laquelle sera, avec la somme de cinq mille louis déjà reçue, suffisante pour compléter l'exercice de la période susmentionnée.”

Résolu. Que le dit Rapport soit maintenant soumis à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Cameron* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cameron* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Transport du
fumier exempt
des péages.

L'Hon. M. *Neilson*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour exempter les voitures, qui transportent des engrais des cités et villes de cette Province, du paiement des péages sur les chemins de barrières, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que la clause suivante soit ajoutée au dit Bill, et suive la seconde clause :—

“Et qu'il soit statué que nuls voiture, chevaux, ou animaux, appartenant au propriétaire ou occupant de terres divisées par un chemin à barrière comme susdit, ne paieront le péage en passant par la barrière placée sur tel chemin, pour aller d'un endroit à l'autre de ses dites terres, à quelque distance de la cité ou ville que se trouvera la dite barrière: Pourvu que tels voiture, chevaux ou animaux ne fassent pas plus d'un demi-mille de chemin, soit en allant ou revenant, et pourvu aussi que ce soit pour des objets domestiques ou d'agriculture seulement.”

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Pêche au Saumon
de Gaspé.

M. *Hamilton*, du Comité spécial auquel ont été référées les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, du cinq d'Octobre, 1842, relativement aux Pêches au Saumon dans le District Inférieur de *Gaspé*, avec une instruction de continuer l'enquête relativement aux dites pêches, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (L. L.)

Résolu, Que le dit Rapport soit soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Message du
Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning* Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement :—

Administration
de la Justice
au Bas-Canada.

“Acte pour révoquer certains Actes et Ordonnances, y mentionnés, et pour mieux pourvoir à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.”

“Acte pour mieux définir et établir la limite Est qui divise la Troisième Concession du township de *Cornwall*, dans le district de l'Est.”

Ligne qui
divise le town-
ship de Corn-
wall.

“Acte pour investir le Conseil de la ville de *Niagara* de la place du marché de cette ville, et pour d'autres fins.”

Marché de
Niagara.

“Acte pour incorporer les Sociétés de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les diocèses de *Québec* et *Toronto*.”

Church Society
de Québec et
Toronto.

“Acte pour détacher l'Île Bizarre du District d'Enregistrement du *Lac-des-Deux-Montagnes*, et l'annexer à l'île et comté de *Montréal*, pour les fins de l'Enregistrement.”

Île Bizarre.

“Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de *Niagara*, en prolongeant le tems fixé pour le versement du capital de cette Banque.”

Banque de
Niagara.

“Acte pour autoriser les Seigneurs des fiefs *Nazareth*, *St. Augustin*, et *St. Joseph*, dans les cité et comté de *Montréal*, à commuer la tenure des terres maintenant possédées en censive dans les dits fiefs respectivement.”

Pouvoirs ac-
cordés aux
Seigneurs de
certains fiefs.

“Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette, en exécution d'un jugement, et pour d'autres fins y mentionnées.”

Abolition de
l'emprisonne-
ment pour
dettes.

“Acte pour établir le district de *Gaspé* et pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit District.”

Administra-
tion de la Jus-
tice à Gaspé.

“Acte pour changer et amender certaines parties d'un Acte, y mentionné, concernant la navigation du fleuve *Saint Laurent*, en autant qu'ils se rapportent au Port de *Québec*.”

Navigation du
fleuve St.
Laurent.

“Acte pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des Titres des propriétés foncières, ou des Hypothèques sur icelles, dans le *Bas-Canada*, et pour prolonger le tems fixé par la dite Ordonnance pour enregistrer certains Titres.”

Titres des
propriétés
foncières.

“Acte pour continuer, pour un tems limité, les droits imposés sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province.”

Droits sur les
produits agri-
coles.

“Acte pour changer les époques auxquelles se tiendront les Sessions générales de la Paix, dans et pour le district de *Saint-François*.”

Sessions de la
Paix du district
de St. François.

“Acte pour faciliter la preuve des lois du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour déclarer que les protêts des Notaires publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le *Haut-Canada*.”

Preuve au
moyen des
protêts des
Notaires
publics.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative :—

“Acte pour révoquer l'Acte qui est maintenant en vigueur pour l'établissement et le maintien des Ecoles élémentaires, et pour établir un fonds pour le soutien d'icelles, et aussi pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux Ecoles, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers, pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois.”

Ecoles
élémentaires.

“Acte pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres.”

Cyprian
Morgan.

Et ensuite il s'est retiré.

M. *Price* a proposé, secondé par M. *Holmes*, “Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer humblement le vif regret qu'éprouve cette Chambre, en conséquence de la retraite de certains Membres de l'administration Provinciale, sur la question du droit, qu'ils réclament d'être consultés relativement aux nominations aux emplois, que nous déclarons sans hésiter appartenir à la Préro-

Résignation
du Conseil
Exécutif.

Résignation
du Conseil
Exécutif.

gative de la Couronne, et pour assurer Son Excellence que la défense de ce principe leur donne droit à la confiance de cette Chambre, en ce qu'elle est strictement conforme aux principes émis dans les Résolutions adoptées par cette Chambre, le 3 Septembre, 1811."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à près minuit, Samedi matin.

Samedi, 2 Décembre, 1843.

M. Henry Smith a proposé, secondé par M. Murney, Que les débats sur la motion devant la chaire soient remis à la prochaine séance de cette Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boswell, Boulton, Cartwright, Chesley, Child, Forbes, Foster, Hale, Hamilton, Harrison, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Morris, Murney, Noel, Parke, Roblin, Simpson, Henry Smith, Hermannus Smith, G. Sherwood, Stewart, Thompson, Thorburn, Turcotte, D. B. Viger, Wakefield, et Woods.—(31.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boutillier, Beaubien, Cameron, Chabot, Christie, Crane, Derbshire, DeWitt, Dunn, Durand, Gilchrist, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacombe, Lafontaine, Leslie, Moore, Morin, Papineau, Price, Prince, Quesnel, Small, Taché, et L. M. Viger.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. G. Sherwood a alors proposé, secondé par M. Henry Smith, Que les débats soient remis à la prochaine séance de la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a été emportée dans l'affirmative, et,

Ordonné, En conséquence.

On remet des
Ordres du jour.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de M. Simpson, secondé par M. J. S. Macdonald,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 2 Décembre, 1843.

Dix heures, A. M.

Cinq Pétitions
présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. Solliciteur-général Small, la Pétition de Thaddeus Patrick, clerc subordonné dans les bureaux de l'Assemblée Législative.

Par M. Stewart, la Pétition de Thomas Higginson, et autres, habitants de Hawkesbury, et autres townships, dans le district d'Ottawa.

Par M. J. S. Macdonald, la Pétition des Anciens, Syndics et Membres de la Congrégation Presbytérienne de Lochiel.

Par M. Jobin, la Pétition du Révérend A. Duransaux, et autres, de la paroisse de Lachine, et autres lieux.

Par M. Johnston, la Pétition de John Chesser, et autres, habitants du district d'Ottawa.

Transport du
fumier exempt
des péages.

Un Bill, grossoyé, pour exempter les voitures, qui transportent des engrais des cités et villes de cette Province, du paiement des péages sur les chemins de barrières, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour exempter les voitures, qui transportent des engrais des cités et villes de cette Province, du paiement des péages sur les chemins de barrières, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que l'Hon. M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De James Hoigins, et autres, habitants du township de Bidulph, dans le district de Huron, demandant que le township de Williams ne soit pas détaché du district de Huron.

De George McLeod, et autres, habitants du township de Stephen, dans le district de Huron, demandant que le township de Williams ne soit pas détaché du district de Huron.

Ordonné, Que M. Boswell, l'Hon. M. Morin et M. Roblin soient ajoutés au Comité choisi auquel a été référé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du Bas-Canada, intitulé, 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du Canada," et autre référence, et que le Quorum du dit Comité soit de cinq Membres.

Biens des
Banqueroutiers.

Sur motion de M. Morris, secondé par M. Williams,

Cyprian Morgan, et autres.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé, "Acte pour naturaliser Cyprian Morgan, et autres," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :—

Feuille 1, ligne 7.—Retranchez "et."

Feuille 1, ligne 8.—Après "journalier," insérez "Jacques Adrien Pierre Barbier, de la ville de Kingston, dans le district de Milland, gentilhomme, et Euphrasie Barbier, son épouse.

Feuille 1, ligne 25.—Avant "Alexis," retranchez "et."

Feuille 1, ligne 25.—Après "Chandler," insérez "Jacques Adrien Pierre Barbier et Euphrasie Barbier, son épouse."

Feuille 1, ligne 35.—Après "être," retranchez tous les mots jusqu'à "office," dans la 40e ligne inclusivement, et insérez, "aura droit au bénéfice de cet Acte, prêtera et souscrira le serment ci-dessous, ou étant une des personnes auxquelles il est permis d'affirmer, auront fait l'affirmation ci-après mentionnée devant quelque personne dûment autorisée à administrer le serment contenu dans un Acte du Parlement de cette Province, passé dans la Session tenue dans les quatrième et cinquième années du Règne de Sa Majesté, et intitulé, 'Acte pour assurer et conférer à certains habitants de cette Province les droits civils et politiques de sujets nés Britanniques,' et que tel serment ou affirmation ainsi prêté et souscrit sera entré dans le régitre tenue par la personne ainsi autorisée à administrer tel serment ou affirmation, en vertu des dispositions de l'Acte ci-dessus mentionné."

Feuille 1, ligne 40.—Après la première clause, insérez la clause suivante :

"Et qu'il soit statué que les personnes ci-dessus mentionnées prêteront et souscriront séparément le serment suivant :—Je, A. B. promets sincèrement et jure, ou affirme, suivant le cas, que je serai et porterai vraie allégeance au Souverain du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et de cette Province comme dépendant d'icelui.—Ainsi, que Dieu me soit en aide."

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Morris reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Terres des
actes reli-
gieux.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence avec l'Honorable Conseil Législatif, aux fins de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés.

Ordonné, Que M. Williams se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Arpenteurs du
Haut-Canada.

M. Forbes, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions, relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill, grossoyé, pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions, relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Parke porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ferme-modèle.

M. Harmanus Smith, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser la Cour des Syndics du comté d'*York*, ou le Maire, les Echevins et les Citoyens de la cité de *Toronto*, à acheter une Ferme-modèle, dans les environs de la dite ville, et pour d'autres fins y relatives, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill, grossoyé, pour autoriser la Cour des Syndics du comté d'*York*, ou le Maire, les Echevins et les Citoyens de la cité de *Toronto*, à acheter une Ferme-modèle, dans les environs de la dite ville, et pour d'autres fins y relatives, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. Boulton porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Contingents.

M. Cameron, du Comité de toute la Chambre sur le cinquième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:—

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son *Warrant*, en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette Chambre, pour la somme de neuf mille cent-soixante-dix-sept livres et cinq chelins, courant, pour payer les dépenses Contingentes de cette Chambre durant la présente Session, en telles sommes dont il sera besoin, suivant l'occasion, et assurant Son Excellence que cette Chambre lui en fera bon.

Ordonné, Que l'Hon. M. Thorburn, M. Cameron, M. Merritt, et M. Morris, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, Que l'Hon. M. Morin ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires, et aussi pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux Ecoles, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois.

Indemnité à
accorder aux
Ecoles élémen-
taires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill, grossoyé, pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires, et aussi pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux Ecoles, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires, et pour partager le fonds destiné à maintenir les dites Ecoles, et aussi pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux Ecoles, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois."

Ordonné, Que l'Hon. M. Morin porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie:—

Message du
Conseil Légis-
latif.

Conseil Législatif,
Samedi, 2 Décembre, 1843.

Ordonné, Que l'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée, aux fins de communiquer les raisons qui ont induit l'Assemblée à ne pas concourir dans certains amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés," et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables Messieurs *Sullivan* et *Fergusson*, qui rencontreront le nombre de Directeurs, de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage Parlementaire, et que le tems de la conférence soit présentement, et le lieu, la Chambre du Comité du Conseil Législatif.

Terres des
sectes reli-
gieuses.

Attesté,

Charles DeLéry,
Deputé-greffier du Conseil Législatif.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre Directeurs pour rencontrer les Directeurs nommés par le Conseil Législatif, aux tems et lieu fixés pour tenir la conférence demandée sur ces amendements,

faits par leurs Honneurs, au Bill intitulé, "Acte pour mettre les sectes religieuses Chrétiennes de toutes les dénominations, (dans cette partie de la Province nommée *Haut-Canada*), en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés."

Ordonné, Que M. *Williams*, l'Hon. Solliciteur-général *Smull*, M. *Boswell*, et l'Hon. M. *Hincks* soient nommés Directeurs de la part de cette Chambre.

Conformément à l'Ordre, la Chambre a repris les débats ajournés sur une motion faite par M. *Price* hier, savoir :—

"Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour lui exprimer humblement le vif regret qu'éprouve cette Chambre, en conséquence de la retraite de certains Membres de l'Administration Provinciale, sur la question du droit qu'ils réclament d'être consultés relativement aux nominations aux emplois, que nous déclarons sans hésiter appartenir à la Prérrogative de la Couronne, et pour assurer Son Excellence que la défense de ce principe leur donne droit à la confiance de cette Chambre, en ce qu'elle est strictement conforme aux principes émis dans les Résolutions qui ont été adoptées par cette Chambre, le 3 Septembre, 1841.

Et la dite motion ayant été lue de nouveau ;

M. *Wakefield* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Simpson*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués :—

Conformément aux principes de la Constitution Britannique, tels qu'ils sont reconnus exister en cette Province par les Résolutions de la Chambre d'Assemblée, du 3 Septembre, 1841, les Membres du Conseil Exécutif sont responsables envers le peuple de l'exercice de toute Prérrogative Royale en cette Province ; et conséquemment, comme il serait très-injuste de faire retomber sur aucune personne la responsabilité d'actes auxquels elle n'a pas participé, il est indispensable que la Prérrogative Royale soit exercée par Son Excellence le Gouverneur-Général, de l'avis des Membres de son Conseil Exécutif.

"Que, d'après les dits principes de la Constitution Britannique, le Représentant Provincial du Souverain ne peut être responsable ni comptable, en aucune manière, de l'exercice d'aucune branche de la Prérrogative Royale envers aucune autorité Provinciale quelconque, et, par conséquent, il ne peut constitutionnellement prendre aucun engagement, ni donner aucune promesse ou assurance aux Membres du Conseil Exécutif, ou à toute autre personne ou personnes dans la Province, relativement à la manière dont il exercera la Prérrogative à l'avenir.

"Que l'usage bien connu de la Constitution Britannique ne reconnaît qu'un seul moyen efficace d'assurer l'observation des susdits principes, savoir : la résignation des Membres du Conseil Exécutif chaque fois que, dans une occasion d'une importance suffisante pour justifier l'application de ce contrôle légitime sur l'exercice de la Prérrogative, le Gouverneur-Général n'aura pas demandé ou aura refusé de suivre leur avis dans quelque cas ou cas particuliers ; mais que si le Chef du Gouvernement prenait des engagements généraux avec les Membres de son Conseil Exécutif, ou même avec cette Chambre, qui pourraient le lier en aucune manière, soit directement ou par implication, relativement à l'exercice futur d'aucune de ses fonctions comme Représentant de la Souveraine, il dépouillerait par là la Couronne de sa Prérrogative reconnue, dégraderait la Royauté, en la subordonnant au Conseil Exécutif d'une manière évidente et avouée, et altérerait de la manière la plus grave la Constitution que cette Province se fait gloire de posséder."

Et la question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, elle a passé unanimement dans la négative.

L'Hon. M. *Viger* a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Forbes*, Que tous les mots après "Que" soient retranchés, et les suivants, substitués :—

"Cette Chambre adhère fermement aux principes énoncés dans la Résolution du 3 Septembre, 1841 ; mais qu'aucun document ou question n'a été présenté en cette occasion, devant elle, dans les formes dans lesquelles il pourrait, suivant l'usage et la pratique parlementaire, servir de base à une Adresse au Gouverneur-Général au sujet du Gouvernement Responsable."

Et la question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, elle a passé dans la négative.

L'Hon. M. *Black* a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par l'Hon. M. *Neilson*, que tous les mots après "Que" soient retranchés, et les suivants, substitués :—

"Il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exposer humblement que, concevant que le ci-devant Conseil Exécutif demandé seulement le droit d'être consulté et entendu sur toutes les questions d'importance pour la Province, et informé de la détermination de Son Excellence sur les questions de cette nature avant qu'elles soient rendues publiques, par d'autres voies, sans vouloir prétendre contrôler Son Excellence dans l'exercice de la Prérrogative indubitable de la Couronne sur ces questions, ni l'empêcher d'agir de la manière qu'elle jugera la plus convenable, après avoir pesé ses avis et entendu ses raisons, cette Chambre, sans se croire appelée à exprimer une opinion sur la politique de la dernière administration, est néanmoins obligée de déclarer qu'elle est d'opinion qu'il n'a y rien dans la dite réclamation de l'Exécutif qui ne puisse être regardé comme la conséquence nécessaire des principes du Gouvernement Responsable, énoncés dans les Résolutions du 3 Septembre, 1841, auxquelles elle adhère fermement."

Et la question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Barthe*, *Berthelot*, *Boswell*, *Boulton*, *Boutillier*, *Beaubien*, *Cameron*, *Chabot*, *Child*, *Christie*, *Crane*, *Derbshire*, *DeWitt*, *Dunn*, *Durand*, *Gilchrist*, *Harrison*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Lacoste*, *Lafontaine*, *Leslie*, *D. McDonald*, *J. S. Macdonald*, *Merritt*, *Moore*, *Morin*, *Morris*, *Papineau*, *Parke*, *Powell*, *Price*, *Prince*, *Quesnel*, *Small*, *Harmannus Smith*, *Steele*, *Taché*, *Thompson*, *Thorburn*, *Turcotte*, et *L. M. Viger*.—(46.)

CONTRE.

Messieurs *Black*, *Cartwright*, *Chesley*, *Dunlop*, *Forbes*, *Foster*, *Hale*, *Hamilton*, *Johnston*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Murney*, *Neilson*, *Noel*, *Roblin*, *Simpson*, *Henry Smith*, *G. Sherwood*, *Stewart*, *D. B. Viger*, *Wakefield*, *Williams*, et *Woods*.—(23.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'Hon. M. *Boulton* a proposé, secondé par M. le Procureur-général *Lafontaine*, que ce qui suit soit ajouté à la Résolution maintenant adoptée, et en fasse partie :—

"Que cette Chambre, avec la soumission qui est due à Sa Gracieuse Souveraine, et avec le plus profond respect pour le haut rang et le caractère élevé de votre Excellence, désire avec la plus vive inquiétude prévenir toute fausse interprétation que l'on pourrait positivement donner à la déclaration affirmative de son opinion, sur cette question constitutionnelle si délicate et d'une importance si vitale ; et elle prend, en conséquence, très-humblement la liberté de désavouer, par forme négative, tout désir que le Chef du Gouvernement soit appelé à faire des stipulations quant aux conditions auxquelles une

Résignation
du Conseil
Exécutif.

Résignation
du Conseil
Exécutif.

Résignation
du Conseil Exé-
cutif.

administration Provinciale peut juger prudent d'accepter office ou de continuer en charge ; cette confiance mutuelle, qui est essentielle au bien-être de tout Gouvernement, fait nécessairement présumer qu'elles sont bien comprises, quoique le respect, dû à la Prérrogative de la Couronne, et la délicatesse convenable et constitutionnelle, due au Représentant de Sa Majesté, empêchent de les exprimer."

M. Chesley a proposé, secondé par M. G. Sherwood, Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question ayant été mise sur la dite motion, elle a passé dans la négative.

La motion de l'Hon. M. Boulton ayant été alors lue ;

M. l'Orateur a objecté à la dite motion comme étant imparlementaire et contraire aux règles.

Et appel ayant été fait à la Chambre de la décision de M. l'Orateur, la Chambre s'est divisée sur icelui ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour la décision de M. l'Orateur.

Messieurs Cartwright, Chesley, Child, Christie, Crane, DeWitt, Dunlop, Forbes, Foster, Hamilton, Johnston, Leslie, Sir Allan N. MacNab, McLean, Murney, Neilson, Noel, Roblin, Simpson, Henry Smith, G. Sherwood, Stewart, Williams, et Woods.—(24.)

Contre la décision de M. l'Orateur.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Beaubien, Chabot, Dunn, Durand, Gilchrist, Hale, Harrison, Hincks, Hopkins, Jobin, Lacoste, Lafontaine, D. McDonald, Merritt, Moore, Morin, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Small, Harmannus Smith, Steele, Taché, Thompson, Thorburn, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.—(39.)

La question ayant été alors mise sur la motion de l'Hon. M. Boulton, la Chambre s'est divisée sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Beaubien, Cameron, Cartwright, Chabot, Child, Christie, Crane, Derbishire, DeWitt, Dunn, Durand, Forbes, Gilchrist, Hale, Hamilton, Harrison, Hopkins, Jobin, Johnston, Lacoste, Lafontaine, Leslie, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Moore, Morin, Morris, Neilson, Noel, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Simpson, Small, Harmannus Smith, G. Sherwood, Steele, Stewart, Taché, Thompson, Thorburn, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Williams.—(60.)

CONTRE.

Messieurs Chesley, Dunlop, Foster, McLean, Murney, Henry Smith, et Woods.—(7.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, composé de l'Hon. M. Boulton, M. Price et M. Leslie, pour préparer une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité de la Résolution ci-dessus.

M. Price, du Comité choisi nommé pour préparer le Projet d'une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité de la Résolution adoptée par la Chambre, ce jour, a présenté à la Chambre le Projet de la dite Adresse ; laquelle Adresse a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

A Son Excellence le Très-honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-honorable Ordre du Bain, l'un des Membres du Très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-général et Gouverneur-en-chef des Provinces du Canada, Nouvelle Ecosse, Nouveau-Brunswick, et Isle-du-Prince-Edouard, et Vice-amiral d'icelles.

PLAISE VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, réunies en Parlement Provincial, exprimons humblement le vif regret que

nous éprouvons, en conséquence de la retraite de certains Membres de l'administration Provinciale, sur la question du droit, qu'ils réclament d'être consultés relativement aux nominations aux emplois, que nous déclarons sans hésiter appartenir à la Prérrogative de la Couronne ; et pour assurer Votre Excellence que la défense de ce principe leur donne droit à notre confiance, en ce qu'elle est strictement conforme aux principes émis dans les Résolutions qui ont été adoptées par cette Chambre, le trois Septembre, mil huit cent-quarante-un.

Que cette Chambre, avec la soumission qui est due à Sa Gracieuse Souveraine, et avec le plus profond respect pour le haut rang et le caractère élevé de Votre Excellence, désire avec la plus vive anxiété prévenir toute fausse interprétation que l'on pourrait positivement donner à la déclaration affirmative de son opinion, sur cette question constitutionnelle si délicate et d'une importance si vitale ; et elle prend, en conséquence, très-humblement la liberté de désavouer, par forme négative, tout désir que le Chef du Gouvernement soit appelé à faire des stipulations quant aux conditions auxquelles une administration Provinciale peut juger prudent d'accepter office ou de continuer en charge ; la confiance mutuelle qui est essentielle au bien-être de tout Gouvernement, fait nécessairement présumer qu'elles sont bien comprises, quoique le respect dû à la Prérrogative de la Couronne, et la délicatesse convenable et constitutionnelle, due au Représentant de Sa Majesté, empêchent de les exprimer.

M. Price a proposé, secondé par M. Durand, que la dite Adresse soit grossoyée.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Beaubien, Cameron, Chabot, Child, Christie, Crane, Derbishire, DeWitt, Dunn, Durand, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Jobin, Lacoste, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Moore, Morin, Morris, Papineau, Parke, Powell, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Small, Harmannus Smith, Steele, Stewart, Taché, Thompson, Thorburn, Turcotte, D. B. Viger, et L. M. Viger.—(49.)

CONTRE.

Messieurs Cartwright, Chesley, Forbes, Foster, Hale, Sir Allan N. MacNab, McLean, Murney, G. Sherwood, Williams, et Woods.—(11.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et, Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que M. Price, l'Hon. M. Boulton, M. Child, et M. Berthelot, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à Lundi prochain.

On remet des
Ordres du jour.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Thompson,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain, à dix heures, A. M.

Lundi, 4 Décembre, 1843.

Dix heures, A. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Deux Pétitions
présentées.

Par M. Powell, la Pétition de Geoffrey B. Hall, et autres, habitants du township de Walpole, et la Pétition du Conseil Municipal du district de Talbot.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions
lues.

D'Isaac Heliker, du township de Boulton, dans le district de Montréal, demandant que la pension qu'il reçoit maintenant soit augmentée.

Pétitions lues.

De *Thaddeus Patrick*, clerc subordonné dans les bureaux de l'Assemblée Législative, demandant une rémunération additionnelle pour ses services passés.

De *Thomas Higginson*, et autres, habitants de *Hawkesbury*, et autres townships, dans le district d'*Ottawa*, demandant une allocation pour un chemin.

Du Révérend *A. Duransaux*, et autres, de la paroisse de *Lachine*, et autres lieux, se plaignant de certains abus, résultant de l'établissement des barrières de péages dans l'île de *Montréal*, et demandant qu'il y soit porté remède.

Pétitions référées.—
T. Patrick.

Ordonné, Que la Pétition de *Thaddeus Patrick*, clerc subordonné dans les bureaux de l'Assemblée Législative, soit référée au Comité permanent sur les Contingents.

Rév. A. Duransaux et autres.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *A. Duransaux*, et autres, de la paroisse de *Lachine*, et autres lieux, soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Simon Valois*, et autres, habitants de la *Côte-St.-Michel*, *Côte-de-la-Visitation* et du *Courant-St.-Marie*, dans la paroisse de *Montréal*, et autres références.

Rapport sur le système de concéder les terres des Sauvages.

M. Thompson, du Comité choisi nommé pour prendre en considération le système maintenant suivi de concéder les Terres des Sauvages, dans les districts de *Niagara* et de *Gore*, et autre référence, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (M. M.)

Sixième Rapport sur les Contingents.

M. Thorburn, du Comité permanent sur les Contingents, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

« Après avoir pris en considération la Pétition du Sergent d'Armes, conformément à l'Ordre de référence, votre Comité s'abstient de faire aucune recommandation spéciale à cet égard ; mais il prendra la liberté de remarquer, qu'outre son salaire, cet officier a obtenu, pendant la première Session, une somme de £50, qui lui a été accordée par une Résolution de votre Honorable Chambre.

Votre Comité pense que l'Assistant-greffier et le Portier se trouvent dans la même position ; ce premier a obtenu £60, et ce dernier, £20, en sus de leur salaire fixe ; et votre Comité croit que la raison pour laquelle la même allocation ne leur a pas été accordée, pendant la dernière Session, a été son peu de durée. Ayant rapporté les faits, votre Comité prend la liberté de soumettre ces diverses réclamations à la décision de votre Honorable Chambre.

Résolu, Que le dit Rapport soit soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Résignation du Conseil Exécutif.

Ordonné, Que deux mille exemplaires des Procédés de cette Chambre, au sujet de la résignation des Membres du ci-devant Conseil Exécutif, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Biens occupés par le Département de l'Ordonnance.

Sur motion de l'Hon. *M. Black*, secondé par *M. Hamilton*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer certaines Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, relatives aux biens et propriétés occupés dans le *Bas-Canada*, pour l'usage du Département de l'Ordonnance, et un Acte de la Législature de la ci-devant Province du

Haut-Canada, qui autorise Sa Majesté à prendre possession de terres pour y construire des fortifications.

Biens occupés par le Département de l'Ordonnance.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. J. S. Macdonald a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. J. S. Macdonald* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre ; et elles sont comme suit :—

1. Résolu, Qu'il est expédient de révoquer l'Ordonnance du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, passée dans la seconde année du Règne de Sa Majesté, intitulée, " Ordonnance pour investir les principaux Officiers de l'Ordonnance de Sa Majesté de tous les biens-fonds et propriétés, dans la Province du *Bas-Canada*, occupés pour le service de l'Ordonnance, pour accorder certains pouvoirs aux dits principaux Officiers, et pour d'autres fins y mentionnées."

2. Résolu, Qu'il est expédient de révoquer l'Ordonnance du Conseil Spécial de la dite Province, passée dans la Session de la 3e et 4e années du Règne de Sa Majesté, intitulée, " Ordonnance pour rendre permanente l'Ordonnance, y mentionnée, relative aux biens-fonds et propriétés dans cette Province, occupés pour le service de l'Ordonnance."

3. Résolu, Qu'il est expédient de révoquer l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, passé dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour autoriser Sa Majesté à prendre possession de certains terrains pour ériger des fortifications en cette Province, avec certaines restrictions."

Ordonné, Que l'Hon. *M. Black* ait la permission d'introduire un Bill pour investir les principaux Officiers du département de l'Ordonnance de Sa Majesté des biens et propriétés y désignés ; pour accorder certains pouvoirs aux dits Officiers, et pour d'autres objets y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, secondé par l'Hon. *M. Black*.

Police de Québec et de Montréal.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient de changer et amender l'Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial du *Bas-Canada*, de la seconde *Victoria*, chapitre deux, relativement à la Police des cités de *Québec* et de *Montréal*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Beaubien a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Beaubien* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de changer et amender certaines parties de l'Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, intitulée, " Ordonnance pour établir un système efficace de Police dans les cités de *Québec* et de *Montréal*."

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender certaines dispositions de l'Ordonnance du Gouverneur et Conseil du *Bas-Canada*, de la seconde année du Règne de

Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance pour établir un système efficace de Police dans les cités de Québec et de Montréal."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Subsides.

Sur motion de l'Hon. M. Neilson, secondé par l'Hon. Procureur-général Lafontaine.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de Subsides.

Ordonné, Que l'Estimation des Subsides pour l'année 1841, transmises à cette Chambre, le dix d'Octobre dernier, et le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du premier du courant, soit référée au dit Comité.

Résolu, Que cette Chambre renouvelle ses Résolutions passées le huit de Septembre, 1841, avant d'entrer en Comité de Subsides, et répétées le quatre d'Octobre, 1842.

M. Christie a proposé, secondé par M. Thompson, Que l'on ne devrait faire aucune appropriation de deniers, prélevés sur les sujets de Sa Majesté en cette Province, sans le libre consentement de leurs Représentants dans l'Assemblée Législative.

M. Morris a proposé, secondé par l'Hon. M. Viger, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Barthe, Black, Boswell, Boutilier, Beaubien, Dunn, Forbes, Foster, Hamilton, Harrison, Hopkins, Lafontaine, Sir Allan N. MacNab, McLean, Moore, Morin, Morris, Murney, Neilson, Papineau, Prince, Quesnel, Roblin, Simpson, Small, Hermannus Smith, G. Sherwood, Steele, Stewart, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, Wakefield, et Woods.—(36.)

CONTRE.

Messieurs Aulwin, Christie, DeWitt, Durand, Gilchrist, Hincks, Leslie, J. S. Macdonald, Powell, et Thompson.—(10.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

M. Christie a alors proposé, secondé par M. DeWitt, Que l'appropriation faite par l'Acte du Parlement Impérial, communément appelé l'Acte d'Union, de soixante-et-quinze mille livres sterling, par an, des deniers prélevés sur les sujets de Sa Majesté en Canada, pour y défrayer l'administration de la Justice et le soutien du Gouvernement Civil, savoir : quarante-cinq mille livres par an, à perpétuité, pour salaires et pensions des Juges, Procureurs-généraux, Solliciteurs-généraux, et autres frais de l'établissement judiciaire, et trente mille livres par an, durant le Règne de Sa Majesté, et les cinq années qui suivront immédiatement, pour défrayer une Liste Civile et certaines dépenses du Gouvernement Civil, quelle que pût être l'opportunité d'une telle appropriation par Acte de la Législature Impériale dans les circonstances particulières où se trouvaient les Canadas dans le tems où l'Acte fut passé, ces circonstances, qui pouvaient en faire une mesure de nécessité, n'existant heureusement plus aujourd'hui, cette appropriation n'est pas de nature à satisfaire les loyaux sujets de Sa Majesté dans cette Province, en ce qu'elle soustrait au contrôle de leurs Représentants une grande portion du revenu public prélevé sur eux, et tend à créer, fomenter et perpétuer les abus dans l'emploi des deniers publics; qu'elle est aussi en contravention à l'Acte déclaratoire du Parlement de la Grande-Bretagne, de 1778, par lequel il est déclaré que le Roi et le Parlement de la Grande-Bretagne n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt quelconque, payable dans aucune des Colonies, Provinces et Plantations de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, excepté seulement les droits qu'il serait expédient d'imposer pour le règlement du commerce, le produit net de tels droits devant toujours être payé et employé à l'usage de

Subsides.

la Colonie, Province ou Plantation dans laquelle ils auront été prélevés respectivement, de la même manière que les autres droits, perçus par les Cours générales ou Assemblées générales des dites Colonies, Provinces ou Plantations, sont ordinairement payés et employés.

M. Morris a proposé, secondé par l'Hon. M. Viger, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

M. Christie a alors proposé, secondé par M. McLean, Que, dans l'opinion de cette Chambre, le rappel de la susdite appropriation contribuerait au contentement général des loyaux sujets de Sa Majesté dans cette Province, et à la paix, au bien-être et au bon Gouvernement du pays, et tendrait à fortifier et à perpétuer les liens qui l'unissent heureusement à l'Etat métropolitain."

M. Morris a proposé, secondé par l'Hon. M. Viger, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

M. Christie a alors proposé, secondé par M. Barthe, Que cette Chambre, se rappelant ce qu'elle doit à Sa Majesté notre Très-gracieuse Souveraine autant que la confiance reposée en elle par les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté en cette Province, est d'opinion que l'allocation nécessaire pour le soutien du Gouvernement Civil de Sa Majesté et pour l'administration de la Justice ne devrait procéder que du vote libre et volontaire des fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes de la Province assemblées en Parlement, auxquelles, aussi, appartient constitutionnellement le droit de contrôler la dépense et l'emploi de tous deniers prélevés dans la Province, ainsi que d'en régler et fixer la Liste Civile, et d'y poser des limites."

M. Morris a proposé, secondé par l'Hon. M. Viger, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

M. Christie a alors proposé, secondé par M. J. S. Macdonald, Que, dans l'opinion de cette Chambre, à l'exception de ceux des Juges, les salaires existants sur la Liste Civile, et en général, les dépenses du Gouvernement Civil dans tous ses départements, sont exorbitants et devraient être réduits sur une échelle correspondante aux ressources et aux charges de la Province.

M. Morris a proposé, secondé par l'Hon. M. Viger, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

M. Christie a alors proposé, secondé par M. Barthe, Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de réduire sur l'échelle suivante les salaires existants payés à même le trésor de la Province ou d'autres deniers publics, c'est à savoir : tous salaires excédant £1000 courant, d'un tiers du total; excédant £750, et ne dépassant pas £1000 courant, d'un quart du total; excédant £500, et ne dépassant pas £750 courant, d'un cinquième du total; excédant £400, et ne dépassant pas £500, d'un sixième du total; pourvu toujours qu'aucun salaire compris dans cette dernière classe ne soit réduit au-dessous de £400 courant.

Subsides.

M. *Morris* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Viger*, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

M. *Christie* a alors proposé, secondé par M. *Leslie*, Que cette Chambre est prête à faire et fera, conformément aux vœux bien entendus des fidèles sujets Canadiens de Sa Majesté, lorsque Sa Majesté l'y invitera, une provision constitutionnelle et permanente pour les salaires des Juges en cette Province, pour les pensions de retraite convenables en faveur de ceux d'entre eux qui, par vieillesse, infirmité ou accident, deviendraient incapables de remplir leurs devoirs, et généralement pour tels autres salaires et charges permanentes qui sont indispensables à la due administration de la Justice ainsi qu'une allocation, durant le Règne de Sa Majesté, pour une Liste Civile, conformément aux usages du Parlement Impérial en pareil cas; l'Acte à passer à ce sujet pourvoyant à ce qu'il n'ait effet que lorsque la susdite appropriation de soixante-et-quinze mille livres sterling par an, par l'Acte d'Union, aura été rappelée par la Législature Impériale, et que les deniers, prélevés sur les sujets de Sa Majesté en cette Province, auront été mis à la libre disposition de leurs Représentants en Parlement.

M. *Morris* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Viger*, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

M. *Christie* a alors proposé, secondé par M. *Thompson*, Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient qu'il soit formé un fonds de tous les honoraires d'office, de quelque nature qu'ils soient, prélevés sur les sujets de Sa Majesté en cette Province par des Officiers ou Fonctionnaires publics tenant leurs emplois de la Couronne, et qu'au lieu de tels honoraires ou émoluments d'office, des salaires fixes, gradués sur l'échelle susdite, soient alloués aux titulaires.

M. *Morris* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Viger*, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

La Chambre s'est alors formée en Comité de subsides.

M. *Roblin* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Roblin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qui ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

1. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, Qu'afin de mettre Sa Majesté en état de défrayer les dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette Province, du 1er Janvier au 31 Mars, 1844, pour lesquelles il n'est pas autrement pourvu, il soit accordé à Sa Majesté, à même le Revenu consolidé de cette Province non déjà affecté, une somme n'excédant pas vingt-et-un mille, trois cent-soixante-et-quatre louis, douze chelins et sept deniers courant, dont il sera rendu compte en détail.
2. *Résolu*, Comme l'opinion de ce Comité, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent-sept louis, dix chelins et neuf deniers, sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer certains items de dépenses du Gouvernement Civil de cette Province pour l'année 1843, suivant la

recommandation contenue dans le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du 1er courant.

Subsides.

3. *Résolu*, Que la règle et l'usage soient mis de côté dans cette occasion, et que la question de concours soit séparément mise sur chacune des dites Résolutions.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, avec copie des dites Résolutions, priant Son Excellence de vouloir bien faire les avances nécessaires pour défrayer les dites dépenses, et l'assurant en même tems que, si les circonstances actuelles empêchaient la Chambre de passer un tel Bill pour en faire bon pendant cette Session, la Chambre promet et s'engage de passer un tel Bill dans la Session prochaine; et priant de plus Son Excellence de vouloir bien ordonner que la plus stricte économie soit observée pour toutes les dépenses à l'avenir, et qu'une réduction soit effectuée tant par rapport au nombre des officiers et employés, que par rapport au montant de leurs salaires, émoluments et dépenses contingentes, eu égard à l'état actuel des finances et à l'exigence du service public.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Neilson*, l'Hon. M. *Viger*, l'Hon. M. *Harrison*, et M. *Christie*, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, Qu'un congé d'absence soit accordé à l'Hon. M. *Neilson*, pour le reste de la présente Session.

Congé accordé à M. Neilson.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés, et cités du *Haut-Canada*, perdu par l'ajournement de la Chambre, le vingt-sept Novembre dernier, soit remis en vigueur, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Incorporation des villes, etc. du Haut-Canada.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux diviser la partie de cette Province, nommée le *Haut-Canada*, en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelui en districts, et pour pourvoir aux unions temporaires des comtés, dans des vues judiciaires et autres, et à la dissolution de ces unions à mesure que l'augmentation de la population pourra l'exiger, perdu par l'ajournement de la Chambre, le vingt-sept Novembre dernier, soit remis en vigueur, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Division de la Province du Haut-Canada.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires dans la partie de cette Province, nommée le *Haut-Canada*, perdu par l'ajournement de la Chambre, le vingt-sept de Novembre dernier, soit remis en vigueur, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Ecoles élémentaires du Haut-Canada.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Price* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Price* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette Chambre.

Résignation
du Conseil Exé-
cutif.

M. Price, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse, du deux du courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de la retraite de certains Membres de l'Administration Provinciale, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire qu'elle enverra une réponse par Message.

Message du
Conseil Légis-
latif.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement.

Transport du
fumier exempt
des péages.

“ Acte pour exempter les voitures, qui transportent des engrais des cités et villes de cette Province, du paiement des péages sur les chemins de barrières, et pour d'autres fins y mentionnées.”

Arpenteurs du
Haut-Canada.

“ Acte pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour prendre de meilleures dispositions, relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le Haut-Canada.”

Ecoles élé-
mentaires.

“ Acte pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires, et pour partager le fonds destiné à maintenir les dites Ecoles, et aussi pour accorder une indemnité, afin de payer certaines parties des deniers destinés aux Ecoles, pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir au partage et à la distribution de la balance des dits deniers, pour les années mil huit cent-quarante-trois.”

Et ensuite il s'est retiré.

Message du
Gouverneur-
Général.

Rawson W. Rawson, écuyer, principal secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, a été admis en dedans de la barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :—

C. T. Melville.

Mesures im-
portantes qui
ont devant le
Parlement.

Le Gouverneur-Général considère qu'il est de son devoir, dans l'état actuel des affaires publiques, d'exprimer à l'Assemblée Législative son vif désir que les mesures importantes, maintenant devant le Parlement, si propres à promouvoir le bien-être du Pays, soient continuées et menées à fin, sans interruption, par la sagesse du Parlement, afin que les vœux légitimes et l'attente du peuple ne soient pas frustrés.

Hôtel du Gouvernement,
4 Décembre, 1843.

Contingents.

M. Thorburn, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse, du deux du courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet des Contingents de cette Chambre, avait été présentée à Son Excellence et qu'il lui avait plu de dire qu'elle prendra la dite Adresse en considération.

Ajournement.

La Chambre s'est alors ajournée à six heures, P. M. ce jour.

Six heures, P. M.

Church So-
ciety de Qué-
bec et Toronto.

M. Hale, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse, du deux du courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du Bill pour incorporer les Sociétés de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les Diocèses de Québec et Toronto, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire qu'elle enverra une réponse par Message.

Sur motion de l'Hon. M. Boulton, secondé par M. Powell,

Message au
sujet d'impor-
tantes mesures.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, reçu ce jour, soit maintenant lu.

Le dit Message a été lu en conséquence.

L'Hon. M. Boulton a proposé, secondé par M. Price, Que le dit Message soit référé à un Comité, pour chercher et prendre en considération des précédents concernant les Messages du Souverain, relatifs à des mesures pendantes devant le Parlement, et pour faire rapport de son opinion à cette Chambre, si le Message de Son Excellence est conforme aux dits Messages.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement, secondé par M. Cartwright, Que les mots “ à un Comité,” dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués : “ au Comité permanent de Privilèges et Elections.”

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noins ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boswell, Boulton, Boutillier, Beaubien, Cameron, Cartwright, Child, Christie, Derbishire, DeWitt, Durand, Gilchrist, Hamilton, Hincks, Hopkins, Lafontaine, Leslie, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, Morin, Morris, Murney, Noel, Papineau, Powell, Price, Prince, Quesnel, Roblin, Simpson, Stewart, Taché, Thompson, Thorburn, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield. —(43.)

CONTRE.

Messieurs Hale et Steele.—(2.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et, **Ordonné**, En conséquence.

Ordonné, Que l'Hon. M. Boulton soit ajouté au Comité permanent de Privilèges et Elections.

Comité des
Privilèges et
Elections.

La Chambre s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires dans la partie de cette Province nommée le Haut-Canada.

Ecoles élémen-
taires du Haut-
Canada.

M. Price a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Price a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu, demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour donner aux personnes qui ont été Commissaires, pour établir les bornes des townships, un moyen plus facile et moins dispendieux de recouvrer les frais qui sont encore dus en vertu de jugements par eux rendus en cette qualité, étant lu;

Commissaires
des lignes de
division.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et ordonné d'être grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, “ Acte pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province,” étant lu;

Indépendance
du Conseil
Législatif.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill a, en conséquence, été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Hamilton porte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Pêche au Saumon à Gaspé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel ont été référées les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, du cinq d'Octobre, 1842, relativement aux Pêches au Saumon dans le district inférieur de *Gaspé*, avec une instruction de continuer l'Enquête relativement aux dites Pêches, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Stewart* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stewart* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :—

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans le dit Rapport.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de nommer un ou plusieurs Commissaires, résidant sur la rivière *Ristigouche* ou auprès, chargés de se rendre sur la dite rivière *Ristigouche*, et dans les autres places où se fait la Pêche au Saumon dans le district de *Gaspé*, et obtenir les renseignements nécessaires pour mettre la Législature de cette Province en état d'établir des réglemens convenables, pour empêcher la ruine et la destruction de la dite pêche ; et priant de plus Son Excellence de vouloir bien engager le Gouvernement du *Nouveau-Brunswick* à nommer un ou plusieurs Commissaires, de la part de la dite Province, pour rencontrer ceux de cette Province, afin que les Législatures des deux Provinces puissent, dans leurs Sessions prochaines, établir les réglemens que les dits Commissaires jugeront nécessaires, et rendre ces réglemens communs aux deux Provinces.

Ordonné, Que M. *Hamilton*, M. *Thorburn*, M. *Cameron*, et M. *Taché*, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Loi pour suppléer à certaines formules.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé. "Acte pour suppléer, par une loi générale, à certaines formules en usage dans le dispositif des Actes, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de les répéter dans les Actes qui seront passés ci-après, et pour d'autres objets," étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

On remet des Ordres du jour.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Cameron*, secondé par M. *Cartwright*,
La Chambre s'est ajournée à demain à midi.

Mardi, 5 Décembre, 1843.

Midi.

Quatre Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Hamilton*, la Pétition de *George Ruthman*, vendeur de lard et faiseur de saucisse, de la cité de *Québec*.

Par M. *Stewart*, la Pétition de *Duncan McLeod*, et autres, habitants des districts de l'*Est* et d'*Ottawa*.

Par l'Hon. M. *Black*, la Pétition du Président et des Membres de la Société Littéraire et Historique de *Québec*.

Par l'Hon. M. *Morin*, la Pétition de *William Ross*, premier greffier des Comités, demandant à

être placé sur le même pied que le premier Greffier des bureaux de la Chambre, par rapport au salaire.

Sur motion de l'Hon. M. *Morin*, secondé par l'Hon. M. *Viger*,

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que la règle de cette Chambre, du vingt-huit Juin, 1841, soit suspendue quant à la présente Pétition.

La dite Pétition a été lue en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent sur les Contingents.

Pétition de W. Ross lue et référée.

Un Bill, grossoyé, pour donner aux personnes qui ont été Commissaires, pour établir les bornes des townships, un moyen plus facile et moins dispendieux de recouvrer les frais qui sont encore dus en vertu de jugemens par eux rendus en cette qualité, a été lu pour la troisième fois.

Commissaires des lignes de division.

M. *Thorburn* a proposé, secondé par M. *Cartwright*, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour donner aux personnes qui ont été Commissaires, pour établir les bornes des townships, un moyen plus facile et moins dispendieux de recouvrer les frais qui sont encore dus en vertu de jugemens rendus en cette qualité."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boulton*, *Cameron*, *Cartwright*, *Christie*, *Dunlop*, *Dunn*, *Forbes*, *Gilchrist*, *Harrison*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Merritt*, *Morris*, *Muruey*, *Papineau*, *Powell*, *Simpson*, *Hermannus Smith*, *G. Sherwood*, *Stewart*, *Thompson*, *Thorburn*, et *Williams*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Foster*, *Hamilton*, *Hincks*, *Hopkins*, *Lafontaine*, *Leslie*, *Morin*, *Price*, et *Taché*.—(9.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et,

Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Thorburn* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Résolu, Que la Pétition du Révérend *Francis Evans*, et autres, de la ville de *Simcoe*, dans le district de *Talbot*, présentée à la Chambre le vingt-cinq d'Octobre dernier, soit référée à un Comité choisi, composé de M. *Powell*, M. *Hale*, le Capitaine *Steele*, M. *Williams*, et M. *Thorburn*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétition du Rév. Francis Evans et autres, référée.

M. *Wakefield*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Robert Fleming Gourlay*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre ; et il est comme suit :—

Rapport du Comité sur la Pétition de Robert F. Gourlay.

"Après un mûr examen, votre Comité a constaté que M. *Gourlay* a refusé de se prévaloir des procédés adoptés par cette Chambre, le cinq Octobre, 1842, relativement à son affaire, parcequ'il ne veut recevoir l'indemnité de l'Exécutif que comme une réparation des torts qu'il a soufferts de la part du Gouvernement du *Haut-Canada*, à une époque antérieure.

Votre Comité lui-même partage son opinion à cet égard, et recommande, en conséquence, et en considération des efforts patriotiques que M. *Gourlay* a faits dans l'intérêt de la Province, et des torts et souffrances qu'il a par là essayés, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien adopter quelque démarche pour transmettre au Pétitionnaire l'opinion de cette Chambre sur son affaire, suivant les termes mêmes du Rapport du Comité spécial, présenté à la Chambre, le 11 Septembre, 1841, et que celle-ci a agréé, le 16 du même mois."

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien prendre les moyens de communiquer à *Robert Fleming Gourlay* l'opinion de cette Chambre sur son affaire, dans les termes mêmes du Rapport, qui a été fait à cette Chambre par un Comité choisi, daté du onze Septembre, 1841, et qu'elle a agréé, le seize du même mois.

Ordonné. Que *M. Wakefield*, *M. Thorburn*, *M. Merritt*, et *M. Cameron*, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Banques à charte.

M. Morris, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour autoriser les Banques à charte en cette Province à tenir des livres ouverts, dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Résolu. Que le dit Bill et le Rapport soient soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Rapport sur la Pétition d'Effy McCuaig.

M. Simpson, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition d'*Effy McCuaig*, veuve de feu *John McCuaig*, de la Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (Q. Q.)

M. Simpson a proposé, secondé par *M. McLean*, Que cette Chambre concourt avec le Comité choisi dans le dit Rapport.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

M. Simpson a proposé, secondé par *M. Dunlop*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre, devant cette Chambre, copie du Rapport d'*Alphonse Wells*, écuyer, au sujet de la ligne de division entre les deux sections de la Province, qui formaient ci-devant les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* respectivement, avec telle information que Son Excellence jugera à propos de communiquer, relativement aux mesures que le Gouvernement Provincial a prises en conséquence du dit Rapport.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

Rapport du Comité des Privilèges et Elections.

L'Hon. Procureur-général *Baldwin*, du Comité permanent de Privilèges et Elections, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier comme suit :—

“ Votre Comité a pris en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui a été soumis, hier, à ses délibérations ; et après la recherche la plus soignée, il n'a pu découvrir aucun vestige d'un Message d'une nature semblable, adressé par la Couronne au Parlement ; mais il est d'opinion que le privilège antique et fondamental du Parlement qui garantit les droits et les libertés des habitants du *Canada*, représentés dans l'Assemblée Législative de la Province, établit ce principe constitutionnel, savoir : que chacune des trois branches de la Législature est parfaitement indépendante des autres, et qu'aucune d'elles n'a le droit de prendre connaissance de ce qui se passe dans une autre branche, si ce n'est du consentement et par l'autorisation de cette branche ; et qu'il est essentiel à la libre action de l'Assemblée que le Représentant de Sa Majesté n'exprime aucune opinion soit d'approbation ou de désapprobation sur la

marque à suivre par votre honorable Chambre, relativement aux Questions, Bills ou Mesures, qui s'élaborent, se discutent ou se préparent dans son sein.

Que, tout en exonérant Son Excellence le Gouverneur-Général d'aucune intention de vouloir empiéter sur les privilèges de votre honorable Chambre, votre Comité est d'opinion que, vu les difficultés qui viennent de s'élever, et qui entravent la marche des affaires de la Province, par suite de ce qu'il n'a pas encore été formé d'administration, qui soit responsable à votre honorable Chambre des avis qu'elle pourrait donner à Son Excellence, il suffit, dans le moment actuel, de consigner, dans vos journaux, votre opinion que le Message en question ne pourra être invoqué par la suite comme un précédent.”

L'Hon. Procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'Hon. *M. Boulton*, Que cette Chambre concourt avec le Comité permanent de Privilèges et Elections dans le dit Rapport.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Aylwin*, *Baldwin*, *Barthe*, *Berthelot*, *Black*, *Boulton*, *Boutillier*, *Beaubien*, *Cameron*, *Christie*, *DeWitt*, *Dunn*, *Durand*, *Gilchrist*, *Harrison*, *Hincks*, *Lafontaine*, *Leslie*, *Sir Allan N. MacNab*, *Merritt*, *Morin*, *Morris*, *Murney*, *Papineau*, *Powell*, *Price*, *Prince*, *Quesnel*, *Roblin*, *Simpson*, *Henry Smith*, *Hermannus Smith*, *G. Sherwood*, *Stewart*, *Turcotte*, *D. B. Viger*, et *L. M. Viger*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Chesley*, *Dunlop*, *Foster*, *Hale*, *Jobin*, *McLean*, et *Steele*.—(7.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et **Résolu**, en conséquence.

L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, du Comité choisi, auquel a été référé le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, “ Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, ‘ Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens, et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*, ” et autre référence, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre ; et ils sont comme suit :—

Biens des Banqueroutiers.

Feuille 11, ligne 8.—Après, “ placé ” insérez, “ pourvu toujours que nul ne sera Juge ni Commissaire comme susdit, en cette Province, sans être un Avocat de cinq ans de pratique au moins.”

Feuille 35, ligne 31.—Retranchez depuis “ et ” jusqu'à “ Acte ” dans la ligne 33, et insérez la clause (A.)

CLAUSE (A.)

“ Et qu'il soit statué que, dans toutes les questions qui ne seront pas autrement prévues par le présent Acte, on aura recours aux lois respectives du *Haut-Canada* et du *Bas-Canada*, comme règle de décision pour toutes les questions relatives aux banqueroutes, telles que les dites lois existent maintenant dans chaque section de la Province ; et dans les cas non prévus par les lois existantes ci-dessus mentionnées, l'on n'aura recours aux lois d'Angleterre, comme règle de décision, que dans la partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada* seulement.”

Feuille 40, ligne 29.—Après “ que l'on y a en vue, ” insérez la clause (B.)

CLAUSE (B.)

“ Et qu'il soit statué, que le présent Acte sera et demeurera en force pendant l'espace de deux ans, et depuis lors jusqu'à la fin de la Session du Parlement alors prochaine, et pas plus long-tems.”

Ordonné. Que les dits amendements soient grossoyés.

Rapport du Comité des Privilèges et Elections.

Transport de certaines terres par l'Evêque de Montréal.

L'Hon. M. *Morin*, du Comité choisi auquel a été référé le Bill pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal*, touchant le transport de certaines terres, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill, grossoyé, pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal*, touchant le transport de certaines terres, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Morin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Subsides.

L'Hon. M. *Harrison*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet des Résolutions de cette Chambre sur les Subsides, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire qu'elle enverra une réponse par Message.

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour constater et définir le caractère de tous vaisseaux qui naviguent sur les eaux de l'intérieur et sur les lacs de cette Province, et distinguer ceux qui appartiennent à des sujets Britanniques de ceux qui appartiennent à des étrangers, et pour régler les formalités et procédés à suivre en faisant tel commerce, et empêcher tout transport frauduleux des effets à bord de tels vaisseaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Congé accordé à M. *Dunlop*.

Ordonné, Qu'un congé d'absence soit accordé à M. *Dunlop*, pour le reste de la présente Session.

Rapports sur les limites et les divisions de la ville de *Toronto*, etc.

Ordonné, Que le Rapport du Comité choisi, nommé pour s'enquérir des limites et divisions actuelles de la cité de *Toronto*, et des diverses villes et villages du *Haut-Canada*, dans lesquels il a été établi des réglemens de police, et de la convenance de les changer en tout ou en partie, soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Bill qui pourvoit à l'incorporation des townships, villes, comtés, et cités du *Haut-Canada*.

Pêche au Saumon à *Gaspé*.

M. *Hamilton*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet des Pêches au Saumon dans le district de *Gaspé*, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire qu'elle prendra la dite Adresse en sa plus sérieuse considération.

Message du Gouverneur-Général.

Rawson W. Rawson, écuyer, principal secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, a été admis en dedans de la barre, et a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :—

C. T. Metcalfe.

Contingents.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée, conformément à son Adresse du 2 du courant, qu'il expédiera son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, pour la somme de neuf mille cent-soixante-et-dix-sept louis, cinq chelins, courant, afin de défrayer les dépenses contingentes de la présente Session de la Chambre, en telles sommes selon que l'occasion l'exigera.

Hôtel du Gouvernement,
5 Décembre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général observe avec chagrin, d'après la première partie de l'Adresse de l'Assemblée Législative, du 2 de ce mois, qu'une impression a été créée sur l'esprit de la Chambre, par suite de laquelle ses vues et ses sentiments n'ont pas été bien compris.

En même tems qu'il est de son devoir de maintenir intacte la Prérrogative de la Couronne, il reconnaît les Résolutions agréées par l'Assemblée Législative, le troisième jour de Septembre, 1841, comme la règle d'après laquelle l'administration de cette Province a été depuis cette époque et doit être conduite à l'avenir.

En exprimant son entier assentiment à la seconde et dernière partie de l'Adresse, il est heureux de voir que la Chambre d'Assemblée désapprouve et décourage toute tentative par laquelle le Chef du Gouvernement serait appelé à faire aucune stipulation, relativement à la manière dont il devra exercer la Prérrogative de la Couronne.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 4 Décembre, 1843.

Ordonné, Que M. *Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter les deniers provenant des terres incultes de la Couronne, ainsi que le Revenu casuel et territorial, au soutien des écoles élémentaires, et pour limiter l'époque fixée pour faire rentrer les *scrips*, en vertu d'un certain Acte y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le treize du courant.

Ordonné, Que deux mille cinq cents exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, de ce jour, au sujet de la résignation des ci-devant Conseillers Exécutifs, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Thompson* a proposé, secondé par M. *Simpson*, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour permettre de nommer la Cour provisoire des Syndics du comté de *Haldimand*, aux fins de faire un emprunt d'argent, pour construire une Prison et une Maison de Justice dans le dit comté.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

M. *Price*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pouvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires dans la partie de cette Province, nommée le *Haut-Canada*, a fait rapport, conformément à l'Ordre des amendements faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que la clause suivante soit ajoutée au dit Bill après la dernière clause :—

“ Et qu'il soit statué, que l'Acte du Parlement de cette Province, passé dans la Session tenue dans les quatrième et cinquième années du Règne de Sa Majesté, intitulé, ‘ Acte pour abroger certains Actes y mentionnés et pour pourvoir plus amplement à l'établissement et au maintien des Ecoles publiques en cette Province, ’ sera révoqué le, depuis, et après le jour mentionné en dernier lieu, en autant qu'il a rapport à cette partie de la Province, appelée le *Haut-Canada*, dans lequel et à l'égard duquel il n'aura plus de force ni d'effet à compter du dit jour, excepté toujours les première, deuxième, et troisième sections du dit Acte, et telle partie de la vingt-et-unième section qui contient des dispositions pour

Résignation du Conseil Exécutif.

Ecoles élémentaires.

Résignation du Conseil Exécutif.

Prison et Maison de Justice du comté de *Haldimand*.

Ecoles élémentaires du *Haut-Canada*.

faire rendre compte de l'emploi des deniers appropriés par les deuxième et troisième sections du dit Acte."

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill, grossoyé, pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires dans la partie de cette Province nommée le *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Biens occupés par le Département de l'Ordonnance.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour investir les principaux Officiers du Département de l'Ordonnance de Sa Majesté des biens et propriétés, y désignés, pour accorder certains pouvoirs aux dits Officiers, et pour d'autres objets y mentionnés, étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre, demain.

Police de Québec et Montréal.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender certaines dispositions de l'Ordonnance du Gouvernement et Conseil du *Bas-Canada*, de la seconde année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Ordonnance pour établir un système efficace de Police dans les cités de Québec et de Montréal," étant lu ;

Le dit Bill a, en conséquence, été lu et soumis à un Comité de toute la Chambre.

M. *Simpson* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Simpson* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Résolu, Que la règle et l'usage parlementaire soient mis de côté dans cette circonstance, et que la question de concours soit maintenant mise sur le dit amendement.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été unanimement adopté.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Incorporation des villes, etc. du Haut-Canada.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés, et cités du *Haut-Canada*, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette Chambre.

Biens des Banqueroutiers.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," tel qu'amendé, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le dit Bill, tel qu'amendé, passe.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande le concours de leurs Honneurs.

La Chambre s'est alors ajournée à six heures, P. M. ce jour.

6 heures, P. M.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs, que le Bill grossoyé intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*," avait été porté à leurs Honneurs par méprise, et pour les prier de vouloir bien le renvoyer à cette Chambre.

Biens des Banqueroutiers.

Ordonné, Que M. *Boswell* porte le dit Message au Conseil Législatif.

La Chambre s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*.

Incorporation des villes, etc. du Haut-Canada.

M. *Johnston* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnston* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements ; lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux diviser la partie de cette Province, nommée le *Haut-Canada*, en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelui en districts, et pour pourvoir aux unions temporaires des comtés, dans des vues judiciaires et autres, et à la dissolution de ces unions à mesure que l'augmentation de la population pourra l'exiger, étant lu ;

Division de la Province du Haut-Canada.

M. *Stewart* a proposé, secondé par M. *Thompson*, Que la Pétition de *Duncan McLeod*, et autres, habitants du district de l'*Est* et d'*Ottawa*, demandant que les cinq Concessions Nord de *Lochiel* et les quatre Concessions Nord de *Kenyon*, dans le district de l'*Est*, soient formées en un township, et ajoutées au comté de *Prescott*, dans le district d'*Ottawa*, soit rélévée au dit Comité, et que les règles de cette Chambre soient suspendues, en autant qu'elles ont rapport à la dite Pétition.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Simpson* a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Simpson* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill, grossoyé, pour changer et amender certaines dispositions de l'Ordonnance du Gouvernement et Conseil du *Bas-Canada*, de la seconde année du Règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance pour établir un système efficace de Police dans les cités de Québec et de Montréal," a été lu pour la troisième fois.

Police de Québec et de Montréal.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Hon. M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Christie*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, en réponse à l'Adresse de cette Chambre sur la retraite de certains Membres de la ci-devant administration, soit maintenant lu.

Résignation du Conseil Exécutif.

Ordres du jour.

Ordonné, Que cette Chambre procède maintenant sur les Ordres du jour.

Contingents.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le sixième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu,

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Liste Civile.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération une série de Résolutions proposées, hier, par M. *Christie*, au sujet de la Liste Civile, étant lu.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dites Résolutions en considération.

Et les dites Résolutions, depuis la première jusqu'à la quatrième, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La cinquième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Thorburn*. Que le mot "Puisnés" soit inséré après le mot "Juges," dans la dite Résolution.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Boswell, Child, DeWitt, Dunn, Durand, Gilchrist, Hincks, Hopkins, Merritt, Morin, Morris, Powell, Roblin, Thompson, Thorburn, D. B. Viger, et Williams*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Berthelot, Black, Boulton, Boutillier, Beaubien, Cartwright, Chesley, Christie, Forbes, Foster, Hamilton, Johnston, Lafontaine, Leslie, Sir Allan N. MacNab, J. S. Macdonald, McLean, Moore, Murney, Norl, Quesnel, Small, Harmanus Smith, George Sherwood, Taché, Turcotte, L. M. Viger, et Woods*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la dite cinquième Résolution, elle a été adoptée par la Chambre.

La sixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a unanimement passé dans la négative.

La septième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

La huitième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, elle a unanimement passé dans la négative.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *Thompson*, Que cette Chambre est d'opinion que la place du Secrétaire-en-chef ou Secrétaire Civil, à laquelle est attaché un salaire (de £1620 sterling) qui excède considérablement ceux que la loi accorde aux plus hauts et plus importants emplois dans la Province, y compris ceux des Juges-en-chef dans le *Bas-Canada*, et du Juge-en-chef et du Vice-Chancelier du *Haut-Canada* respectivement, et qui n'est excédé que par celui du Gouverneur-Général, est une charge non nécessaire, et onéreuse, et qui devrait être immédiatement abolie, et que les devoirs en devraient être transférés au Secrétaire Provincial, qui est responsable à cette Chambre comme Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté en cette Province, et en cette qualité, un des Conseillers responsables de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par M. *Cartwright*, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise jusqu'à ce que la Chambre prenne en considération les susdites Résolutions.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Liste Civile.

POUR.

Messieurs *Cartwright, Forbes, Foster, Sir Allan N. MacNab, McLean, Murney, et G. Sherwood*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Black, Boswell, Boulton, Boutillier, Beaubien, Cameron, Christie, DeWitt, Dunn, Durand, Gilchrist, Hincks, Hopkins, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Morin, Morris, Powell, Quesnel, Roblin, Small, Harmanus Smith, Thompson, Thorburn, et L. M. Viger*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Berthelot, Black, Boswell, Boulton, Boutillier, Beaubien, Cameron, Christie, DeWitt, Dunn, Durand, Gilchrist, Hincks, Hopkins, Lafontaine, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Morin, Morris, Murney, Powell, Quesnel, Roblin, Small, Harmanus Smith, G. Sherwood, Thompson, Thorburn, et L. M. Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Cartwright, Forbes, Foster, Sir Allan N. MacNab, et McLean*.—(5.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et,

Résolu, En conséquence.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité spécial, composé de M. *Christie*, l'Hon. M. *Boulton*, Sir *Allan N. MacNab*, l'Hon. Procureur-général *Baldwin*, et M. *Boswell*, pour préparer et rapporter le Projet d'une humble Adresse à Sa Majesté, en conformité des Résolutions ci-dessus, ensemble avec une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre la dite Adresse à Sa Majesté au pied du Trône.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande, étant lu;

Association Coloniale de l'Amérique du Nord, en Irlande.

L'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Boulton*, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement, secondé par M. *Cartwright*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués, "les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boswell, Cameron, Cartwright, Christie, Foster, Johnston, Sir Allan N. MacNab, Morris, Murney, Powell, G. Sherwood, Thompson, Thorburn, et Woods*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Boulton, Boutillier, Beaubien, De Witt, Dunn, Durand, Gilchrist, Hincks, Hopkins, Lafontaine, Leslie, Moore, Morin, et Small*.—(16.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à près minuit, Mercredi matin.

Mercredi, 6 Décembre, 1843.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la dite motion a unanimement passé dans la négative.

Ordonné, Que les Ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à la prochaine séance de la Chambre.

On remet des Ordres du jour.

Congé accordé à M. Berthelot.

Ordonné, Qu'un congé d'absence soit accordé à M. Berthelot, pour le reste de la Session, pour affaires urgentes.

Alors, sur motion de M. Morris, secondé par M. Cartwright,

La Chambre s'est ajournée à dix heures, A. M. ce jour.

Mercredi, 6 Décembre, 1843.

Dix heures, A. M.

Deux Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'Hon. M. Black, la Pétition de Thomas Simard, et autres, pilotes pour et au-dessous du Havre de Québec; et la Pétition de T. A. Stagner, écuyer, et autres, officiers de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Geoffren B. Hall*, et autres, habitants du township de *Walpole*, demandant que ce township soit annexé au comté de *Norfolk*.

Du Conseil Municipal du district de *Talbot*, priant la Chambre de faire certains amendements au Bill des cotisations maintenant devant la Législature.

Pétition du Conseil Municipal du district de Talbot, référée.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du district de *Talbot* soit soumise au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un système de contributions plus juste et plus équitable dans les divers townships, villes et comtés du *Haut-Canada*.

Adresse à Son Excellence sur la formation d'une nouvelle administration.

L'Hon. M. Boulton a proposé, secondé par M. Taché,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour exprimer la vive anxiété que la Chambre éprouve à la vue du délai que l'on a mis à former une nouvelle administration, depuis la résignation des ci-devant Conseillers de Son Excellence, communiquée à cette Chambre, le 27 Novembre dernier. Que Son Excellence ayant pleinement concouru dans des Résolutions de cette Chambre, le 3 Septembre, 1841, qui déclarent entr'autres choses, "qu'afin de conserver et maintenir entre les différentes branches du Parlement Provincial l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être, et au bon Gouvernement de cette Province, les principaux Conseillers du Représentant du Souverain, formant sous lui une administration Provinciale, doivent être des hommes qui jouissent de la confiance des Représentants du Peuple, et que l'administration des affaires locales ne peut être conduite par le Chef de l'Exécutif, que de l'avis et avec l'aide et l'appui d'une telle administration Provinciale." Que, se reposant pleinement sur les déclarations réitérées de Son Excellence d'administrer le Gouvernement d'après ces principes constitutionnels, si clairement énoncés par cette Chambre, et reconnus par Son Excellence, la Chambre dans le désir sincère de n'offrir aucun obstacle inutile au progrès des affaires publiques, pendant une période que l'on doit raisonnablement considérer comme suffisante pour former une nouvelle administration, a consenti en l'absence de toute personne pour représenter le Gouvernement dans l'enceinte du Parlement, à passer plusieurs mesures importantes que le peuple de cette Province attend avec anxiété. Mais sentant les difficultés toujours croissantes que l'expérience journalière des affaires nous met sous les yeux, tant que les principes que le peuple de ce pays regarde comme la sauve-garde de ses droits et de ses libertés,

seront suspendus, cette Chambre en est venue à la résolution d'offrir humblement son avis à Son Excellence pour la prier de vouloir bien gracieusement prendre les mesures les plus propres à former une administration forte et efficace, "offrant ainsi une garantie que les vœux du peuple que notre Gracieuse Souveraine a déclaré devoir être la règle de conduite du Gouvernement Provincial, seront, en toute occasion, fidèlement représentés et défendus."

Sur motion de M. Hamilton, secondé par M. Williams,

Ordonné, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

Ordonné, Que la dite Adresse proposée soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. D. McDonald a proposé, secondé par M. Stewart, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour l'annexion des townships d'*Alfred* et *Plantagenet* au comté de *Russell*, et pour d'autres fins y mentionnées.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et la dite motion a passé dans la négative.

M. Boswell a fait rapport à la Chambre que son Message au Conseil Législatif d'hier, au sujet du Bill grossoyé, intitulé, "Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, 'Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,' et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Bas-Canada*," qui avait été envoyé à leurs Honneurs par méprise, avait été porté au Conseil Législatif, et que leurs Honneurs avaient remis le dit Bill.

Résolu, Que le dit Bill soit maintenant soumis de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Taché a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs autres amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Quatre-vingt-unième clause, remplissez le premier blanc par les mots, "quarante chelins."

Do. second blanc, par les mots, "dix chelins."

Do. troisième blanc, par les mots, "un chelin."

Do. quatrième blanc, par les mots, "un chelin."

Do. cinquième blanc, par les mots, "un chelin et trois deniers."

Résolu, Que la règle et l'usage parlementaire soient mis de côté dans cette circonstance, et que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

Et les dits amendements ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés.

M. Merritt, du Comité choisi auquel a été référée la Pétition de *John Harris*, et autres, habitants de *Grimsby*, et autres townships, dans le district de *Niagara*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

"Votre Comité a considéré avec soin la Pétition de *John Harris* et autres, ainsi que la carte des comtés de *Lincoln* et *Haldimand*, dans le district de *Niagara*.

En consultant cette carte, il paraît à votre Comité qu'en annexant au comté de *Norfolk* les townships de *Walpole* et les Terres des Sauvages à l'Ouest de

Adresse à Son Excellence sur la formation d'une nouvelle administration.

Annexion des townships d'Alfred et Plantagenet.

Bill des Banqueroutes.

Rapport sur la Pétition de John Harris, et autres.

Rapport sur la Pétition de John Harris, et autres.

la Grande Rivière, ainsi que le reste des Terres des Sauvages, à l'Est de la Grande Rivière, en suivant une ligne tracée entre *Binbrook* et *Caistor*, et courant Sud jusqu'à ce qu'elle intersecte la ligne du township de *Cayuga*, et de là à l'Ouest, en remontant la Grande Rivière, jusqu'au district de *Gore*; et en divisant le district de *Niagara*, par une ligne tracée depuis le lac *Ontario*, passant entre *Louth* et *Clinton*, *Gainsborough* et *Pellam*; et prolongée au Sud, en traversant *Wainfleet*, jusqu'au lac *Erie*; que ce plan faciliterait l'accès des villes de comté les plus voisines aux habitants qui y résident.

Mais votre Comité ne désire adopter aucun plan à moins qu'il ne rencontre l'assentiment de la majorité des habitants qui résident dans le dit district.

Votre Comité a aussi pris en considération les Entrées consignées dans les Journaux de cette Chambre, le 26 Septembre, 1842, relatives à la Pétition de *Richard Brown*, et autres, du comté de *Haldimand*, demandant que ce comté soit érigé en un district séparé, sous le nom de *Manchester*, et il prend la liberté de faire rapport :—

Que, désirant que la division du district de *Niagara* rencontre l'approbation de la majorité des habitants qu'elle doit affecter, le Comité n'a pu imaginer de meilleur plan que de laisser à la majorité du Conseil de District, où chaque township sera représenté, et où les intérêts et la convenance des habitants sont le mieux compris, à régler ces limites.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement.

Ecoles élémentaires du Haut-Canada.

“ Acte pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles élémentaires, dans la partie de cette Province nommée le *Haut-Canada*.”

Commissaires des lignes de division.

“ Acte pour donner aux personnes qui ont été Commissaires, pour établir les bornes des townships, un moyen plus facile et moins dispendieux de recouvrer les frais qui sont encore dus en vertu de jugements rendus en cette qualité.”

Et ensuite il s'est retiré.

Comptes publics.

Ordonné, Que *M. Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour prescrire la manière dont les Comptes Publics devront être annuellement présentés à la Législature.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Banques à charte.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Banques à charte, en cette Province, à tenir des livres ouverts dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Beaubien a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Beaubien* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Biens du Département de l'Ordonnance.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour investir les principaux Officiers du Département de l'Ordonnance de Sa Majesté des biens et propriétés y désignés; pour accorder certains pouvoirs aux dits Officiers, et pour d'autres objets y mentionnés, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Hermannus Smith a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Hermannus Smith* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que la question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendements.

Et les dits amendements, depuis le premier jusqu'au cinquième, inclusivement, ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concours étant séparément mise sur ic eux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Le sixième et dernier des dits amendements ayant été lu de nouveau ;

M. G. Sherwood a proposé en amendement, secondé par *M. Cartwright*, Que les mots “à *Bytown*,” soient retranchés du dit amendement.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cartwright*, *Christie*, *Foster*, *Murney*, *Price*, *Small*, *Henry Smith*, *Hermannus Smith*, *G. Sherwood*, et *L. M. Viger*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Black*, *Beaubien*, *Derbishire*, *Hincks*, *Johnston*, *Lafontaine*, *Sir Allan N. MacNab*, *J. S. Macdonald*, *Martin*, *Parke*, *Prince*, *Stewart*, *Thorburn*, et *D. B. Viger*.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le dit sixième amendement ayant été alors lu de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le sixième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, étant lu ;

Contingents

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Durand a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Durand* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu, demain.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, “ Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, ‘ Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens,’ et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*,” tel qu'amendé de nouveau, a été relu.

Biens des Banqueroutiers.

Résolu, Que le dit Bill, tel qu'amendé de nouveau, passe.

Ordonné, Que l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté, avec d'autres amendements auxquels elle demande le concours de leurs Honneurs.

M. Christie, du Comité spécial nommé pour préparer et rapporter le Projet d'une humble Adresse à Sa Majesté, en conformité des Résolutions de cette Chambre d'hier, au sujet de la Liste Civile, ensemble avec une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre la dite Adresse à Sa Majesté au pied du Trône, a présenté à la Chambre les Adresses préparées par le dit Comité, lesquelles

Adresse à Sa Majesté au sujet de la Liste Civile.

Adresse à Sa
Majesté au
sujet de la
Liste Civile.

Adresses ont été séparément lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:—

A la Très-excellente Majesté de la Reine.

TRES-GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en Parlement Provincial, considérant les dépenses onéreuses et croissantes de la Province, le décroissement du revenu et la nécessité de l'économie, demandons humblement la permission d'approcher de Votre Majesté, et de mettre au pied du Trône certaines Résolutions que nous avons cru devoir adopter dans le cours de la Session actuelle, au sujet des dépenses du Gouvernement Civil de Votre Majesté en cette Province, et d'autres matières qui s'y rattachent.

Nous sommes humblement d'opinion, que nulle appropriation de deniers, prélevés sur les sujets de Votre Majesté en cette Province, ne devrait se faire sans le consentement libre de leurs Représentants dans l'Assemblée Législative.

Que l'appropriation faite par l'Acte du Parlement Impérial, communément appelé l'Acte de l'Union, de soixante-et-quinze mille livres sterling par an, des deniers prélevés sur les sujets de Votre Majesté en *Canada*, pour y défrayer l'administration de la Justice, et le soutien du Gouvernement Civil de Votre Majesté, savoir:—quarante-cinq mille livres par an, à perpétuité, pour salaires et pensions des Juges, Procureurs-généraux, Solliciteurs-généraux, et autres frais de l'établissement judiciaire, et trente mille livres, par an, durant le Règne de Votre Majesté, et les cinq années qui suivront immédiatement, pour défrayer une Liste Civile et certaines dépenses du Gouvernement Civil, quelle que pût être l'opportunité d'une telle appropriation par Acte de la Législature Impériale dans les circonstances particulières où se trouvaient les *Canadas* dans le tems où l'Acte fut passé, ces circonstances, qui pouvaient en faire une mesure de nécessité, n'existant heureusement plus aujourd'hui, cette appropriation n'est pas de nature à satisfaire les loyaux sujets de Votre Majesté en cette Province, en ce qu'elle soustrait au contrôle de leurs Représentants une grande portion du Revenu Public prélevé sur eux, et tend à créer, fomenter et perpétuer les abus dans l'emploi des deniers publics; qu'elle est aussi en contravention à l'Acte déclaratoire du Parlement de la *Grande-Bretagne* de 1778, par lequel il est déclaré, " que le Roi et le Parlement de la *Grande-Bretagne* n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt quelconque, payable dans aucune des Colonies, Province ou Plantations de Sa Majesté dans l'*Amérique Septentrionale*, excepté seulement les droits qu'il serait expédient d'imposer pour le règlement du commerce, le produit net de tels droits devant toujours être payé et employé à l'usage de la Colonie, Province ou Plantation dans laquelle ils auront été prélevés respectivement, de la même manière que les autres droits perçus par les cours générales ou assemblées générales des dites Colonies, Provinces, ou Plantations, sont ordinairement payés et employés."

Que le rappel de la susdite appropriation contribuerait au contentement général des loyaux sujets de Votre Majesté en cette Province, et à la paix, au bien-être et au bon Gouvernement du pays, et tendrait à fortifier et à perpétuer les liens qui l'unissent heureusement à l'Etat Métropolitain.

Que les fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, sans perdre de vue le respect qu'ils doivent à Votre Majesté, notre très-gracieuse Souveraine, ni la confiance reposée en eux par les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté en cette Province, sont d'opinion

que la subvention nécessaire pour le soutien du Gouvernement Civil de Votre Majesté et pour l'administration de la Justice, d'une manière convenable à la dignité de la Couronne, ne devrait procéder que du vote libre et volontaire des fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes de la Province assemblées en Parlement, auxquelles aussi, appartiennent constitutionnellement le droit de contrôler la dépense et l'emploi de tous deniers prélevés dans la Province, ainsi que d'en régler et fixer la Liste Civile, et d'y poser des limites.

Qu'à l'exception de ceux des Juges, les salaires existants sur la Liste Civile, et en général, les dépenses du Gouvernement Civil dans tous ses départements, sont exorbitants et devraient être réduits sur une échelle correspondant aux ressources et aux charges de la Province.

Que les fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, sont prêts à faire et feront, conformément aux vœux bien entendus des fidèles sujets Canadiens de Votre Majesté, lorsque Votre Majesté les y invitera, une provision constitutionnelle et permanente pour les salaires des Juges en cette Province, pour des pensions de retraite convenables en faveur de ceux d'entre eux qui, par vieillesse, infirmité ou accident, deviendraient incapables de remplir leurs devoirs, et généralement pour tels autres salaires et charges permanentes qui sont indispensables à la due administration de la Justice durant le Règne de Votre Majesté, (puisse Dieu le prolonger encore long-tems.) pour une Liste Civile, conformément aux usages du Parlement Impérial en pareil cas; l'Acte à passer à ce sujet pourvoyant à ce qu'il n'ait effet que lorsque la susdite appropriation de soixante-et-quinze mille livres sterling, par an, par l'Acte d'Union, aura été révoqué par la Législature Impériale, et que les deniers, prélevés sur les sujets de Votre Majesté en cette Province auront été mis à la libre disposition de leurs Représentants en Parlement.

Que la place de Secrétaire-en-chef ou Secrétaire Civil, à laquelle est attaché un salaire (1620 livres sterling) qui excède considérablement ceux que la loi accorde aux plus hauts et plus importants emplois dans la Province, y compris ceux des Juges-en-chef dans le *Bas-Canada*, du Juge-en-chef et du Vice-chancelier du *Haut-Canada*, respectivement, et qui n'est excédé que par celui du Gouverneur-Général, est une charge non nécessaire et onéreuse sur la Liste Civile de la Province, et devrait être transférée au Secrétaire Provincial, qui est responsable envers les fidèles Communes de Votre Majesté comme Membre du Conseil Exécutif de Votre Majesté en cette Province, et, en cette qualité, un des Conseillers responsables de Son Excellence le Gouverneur-Général, représentant Votre Majesté.

Et les fidèles Communes de Votre Majesté supplient humblement Votre Majesté de vouloir bien recevoir gracieusement cette Adresse.

A Son Excellence le Très-honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronnet, Chevalier Grand-Croix du Très-honorable Ordre du Bain, l'un des Membres du Très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-général et Gouverneur-en-chef des Provinces du *Canada*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau-Brunswick*, et *Isle-du-Prince-Edouard*, et Vice-amiral d'icelles.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées en Parlement Provincial, considérant les dettes onéreuses et croissantes de la Province, le décroissement du revenu, et la nécessité de l'économie, avons agréé une Adresse à Sa Majesté au sujet des dépenses du Gouvernement Civil de cette Province et d'autres ma-

Adresse à Sa
Majesté au
sujet de la
Liste Civile.

Adresse à Son
Excellence
le priant de
transmettre
l'Adresse ci-
dessus.

tières qui s'y rattachent, et nous prions humblement Votre Excellence de vouloir bien gracieusement la transmettre pour être déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que les dites Adresses soient grossoyées.

Ordonné, Que M. *Christie*, M. *Thompson*, M. *J. S. Macdonald*, et M. *Beaubien*, présentent les dites Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, Que deux cent-cinquante exemplaires de la dite Adresse à Sa Majesté, et des Procédés de cette Chambre sur le même sujet, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Un Bill, grossoyé, pour mieux diviser la partie de cette Province, nommée le *Haut-Canada*, en comtés, pour convertir les divisions territoriales d'icelui en districts, et pour pourvoir aux unions temporaires des comtés, dans des vues judiciaires et autres, et à la dissolution de ces unions à mesure que l'augmentation de la population pourra l'exiger, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Thompson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Thorburn*, du Comité permanent sur les Contingents, a présenté à la Chambre le septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

“ Votre Comité a pris en considération la Pétition de *Thaddeus Patrick*, un des clercs employés dans le bureau du Greffier de votre Honorable Chambre, et il ne peut recommander à la Chambre d'augmenter son salaire, car il conçoit que l'on a suffisamment payé ses services passés, en le plaçant sur un salaire annuel, d'après la recommandation consignée dans le quatrième Rapport de votre Comité.

Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition de *William Ross*, greffier de Comités, par laquelle il demande à être placé, en fait de salaire, sur le même pied que *William P. Patrick*, premier greffier des Bureaux; tout en appréciant les services de M. *Ross*, le Comité ne peut, néanmoins, recommander, dans les circonstances actuelles, que son salaire soit augmenté.

Il s'abstient aussi de recommander d'accorder aucune nouvelle allocation aux Messagers, qui se sont adressés à votre Comité, dans cette vue.”

Un Bill, grossoyé, pour autoriser les Banques à charte, en cette Province, à tenir des livres ouverts dans le Royaume-Uni, pour le transfert des Actions des dites Banques, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit, “ Acte pour autoriser la Banque Commerciale du district de *Midland* et la Banque du district de *Niagara*, à tenir des livres ouverts pour le transfert de leurs Actions dans la cité de *Londres*, et de réserver certaines parties de leurs Actions pour cet objet.”

Ordonné, Que M. *Morris* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Christie* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Christie* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Morin*. Que l'Ordre de cette Chambre que le Bill intitulé, “ Acte pour révoquer les Actes, Ordonnances et dispositions de la loi, y mentionnés, qui régissent les douanes Provinciales, et règlent les droits de douane, et autres droits imposés par les lois Provinciales, et le mode d'accorder des licences aux Aubergistes et Vendeurs de liquents fortes, et autres, aux Encanteurs, Distillateurs, Régrattiers, Colporteurs, et personnes qui tiennent des tables de billard,” et aussi le Bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial,” soient portés à l'Honorable Conseil Législatif, soit rescindé.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin*, *Baldwin*, *Black*, *Bosnell*, *Boulton*, *Beaubien*, *Cameron*, *Christie*, *Durand*, *Forbes*, *Gilchrist*, *Hincks*, *Lafontaine*, *Morin*, *Powell*, *Price*, *Prince*, *Roblin*, *Simpson*, *Small*, *Taché*, *Thompson*, *Thorburn*, et *D. B. Viger*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs *Cartwright*, *Chesley*, *Johnston*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *G. Sherwood*, et *Stewart*.—(7.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et, *Ordonné*, En conséquence.

M. *Parke* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du cinq d'Octobre dernier, à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour un Etat des affaires officielles devant les Commissaires de Banqueroutes, nommés dans le *Bas-Canada*, en vertu de l'Ordonnance intitulée, “ Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens.”

(Pour le dit Retour, voir Appendice (N. N.)

Un Bill, grossoyé, pour investir les principaux Officiers du Département de l'Ordonnance de Sa Majesté des biens et propriétés y désignés; pour accorder certains pouvoirs aux dits Officiers, et pour d'autres objets y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Black* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Roblin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Résolu, Que la règle et l'usage parlementaire soient mis de côté dans cette circonstance, et que la question de concours soit maintenant mise sur le dit amendement.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Régie des douanes.

Commissaires de Banqueroutes.

Biens occupés par le Département de l'Ordonnance.

Bill pour régler l'étude de l'anatomie.

Bill pour diviser le Haut-Canada en comtés.

Septième Rapport sur les Contingents.

Banques à charte.

Compagnie du Haut-Canada pour faire des prêts d'argent.

Arpenteurs.

Ordonné, Que M. Parke ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer une Ordonnance et un Acte y mentionnés, et pour établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Demes des lots et abouts de terres au township de Beverly.

Ordonné, Que M. Parke ait la permission d'introduire un Bill pour établir les bornes des Lots et Abouts de terre dans les Sixième, Septième, Huitième, Neuvième, et Dixième Concessions du township de *Beverly*, dans le comté de *Halth*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Enregistrement au Haut-Canada.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour changer et amender les Lois d'enregistrement de cette partie de la Province qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*, étant lu ; La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. J. S. Macdonald a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems, M. l'Orateur a repris le fauteuil.

La Chambre s'est alors ajournée à six heures, P. M. ce jour.

Six heures, P. M.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec des amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Biens occupés par le Département de l'Ordonnance.

“ Acte pour investir les principaux Officiers du Département de l'Ordonnance de Sa Majesté des biens et propriétés y désignés, pour accorder certains pouvoirs aux dits Officiers, et pour d'autres objets y mentionnés.”

Transport de certaines terres par l'Evêque de Montréal.

“ Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal*, touchant le transport de certaines terres.”

Biens des banqueroutiers.

Et aussi, Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements, faits par l'Assemblée Législative, au Bill intitulé, “ Acte pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, ‘ Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens, et établir des dispositions pour cet objet dans toute l'étendue de la Province du *Canada*,’ sans amendement. Et ensuite il s'est retiré.

Biens occupés par le Département de l'Ordonnance.

Sur motion de l'Hon. M. Black, secondé par M. Johnston,

Ordonné, Que l'amendement, fait par le Conseil Législatif, au Bill intitulé, “ Acte pour investir les principaux Officiers du Département de l'Ordonnance de Sa Majesté des biens et propriétés y désignés, pour accorder certains pouvoirs aux dits Officiers, et pour d'autres objets y mentionnés,” soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu, et est comme suit :—

Feuille 20, ligne 9.—Retranchez “ dix,” et insérez “ cinq.”

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné, Que l'Hon. M. Black reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. Henry Smith,

Indemnité des Membres.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération l'indemnité à accorder aux Membres pour leur présence pendant la présente Session.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Simpson a pris le fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Simpson a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit :—

Résolu, comme l'opinion de ce Comité, Que l'indemnité des Membres, pour la présente Session, soit la même que celle qui a été accordée par l'Acte passé dans la première Session de ce Parlement, et aux mêmes conditions, savoir : aux Membres qui auront assisté depuis le commencement de la Session et qui ne se seront pas absentés, sans permission, plus de vingt jours, soixante-et-cinq louis, courant, et pour frais de transport, dix chelins par vingt milles pour se rendre au Parlement, et s'en retourner à leur demeure ; et aux Membres élus pendant la présente Session, quinze chelins par jour, à compter du jour où ils auront assisté en Parlement, et frais de transport comme susdit.

Résolu, Que la règle et l'usage parlementaire soient mis de côté, dans cette circonstance, et que la question de concours soit maintenant mise sur la dite Résolution.

Et la dite Résolution ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

Un Bill, grossoyé, pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie a été lu pour la troisième fois.

Etude de l'anatomie.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Simpson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de M. Johnston, secondé par M. Williams,

La Chambre s'est ajournée à demain, à dix heures, A. M.

Jeudi, 7 Décembre, 1843.

Dix heures, A. M.

CONFORMEMENT à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

De *George Ruthman*, vendeur de lard et faiseur de saucisse, de la cité de *Québec*, demandant que l'Ordonnance de la 17e *George III*, chap. 4, relative aux réglemens des marchés, soit amendée à certains égards.

Du Président et des Membres de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, demandant une allocation pour le soutien de la dite Société.

Un Bill grossoyé qui pourvoit à l'incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour incorporer les villes, etc. du Haut-Canada.

L'Hon. M. Boulton a proposé, secondé par M. Price, Que la clause grossoyée suivante, marquée A. soit ajoutée au dit Bill en forme de cavalier, et fasse partie d'icelui :—

Bill pour incorporer les villes, etc. du Haut-Canada.

CLAUSE (A.)

“Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué, que rien dans les présentes ne sera entendu abroger, changer ou modifier les juridictions, pouvoirs ou autorité de la Cour du Maire de la dite cité de *Toronto*, mais qu'elle subsistera et continuera à exercer les mêmes juridiction, pouvoir et autorité que la dite Cour aurait eu ou aurait pu avoir si cet Acte n'eût pas été passé, nonobstant aucune loi à ce contraire.”

Le dite clause ayant été lue trois fois, et la question étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

M. *Henry Smith* a proposé, secondé par M. *Thompson*, Que la clause grossoyée suivante, marquée B. soit ajoutée au dit Bill en forme de cavalier, et fasse partie d'icelui.

CLAUSE (B.)

“Pourvu toujours, que tout et chaque nouveau township, érigé en vertu d'aucun Acte passé pendant la présente Session, sera considéré, pour les fins de cet Acte, être un township dans lequel une assemblée de township aura été tenue avant la passation d'icelui, et le Conseiller de district et du township à même lequel la plus grande partie du dit nouveau township sera formée, ou en cas de refus ou négligence de sa part, le Conseiller de district pour le township à même lequel la moindre partie du nouveau township sera formée, sera considéré, pour les fins de cet Acte, être le Conseiller de district pour le dit nouveau township, et nommera l'Officier-rapporteur pour la première élection tenue en vertu de cet Acte, pour le dit nouveau township, et les personnes qualifiées à voter ou à être élues à la dite élection seront celles dont les noms seront inscrits sur le ou les rôles de cotisation des township ou townships, dont le dit nouveau township sera formé, et qui, au tems de l'élection, résideront encore dans le dit nouveau township, et les Collecteur ou Collecteurs des township ou townships, à même lesquels le dit nouveau township sera formé, délivrera à l'Officier-rapporteur d'iceux une copie au net de la partie du rôle des Collecteurs de leurs townships respectifs, relative aux personnes résidant dans le dit township.”

La dite clause ayant été lue trois fois, et la question étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

M. *Thompson* a proposé, secondé par M. *Henry Smith*, Que la clause grossoyée suivante, marquée C. soit ajoutée au dit Bill en forme de cavalier, et fasse partie d'icelui.

CLAUSE (C.)

“Et qu'il soit statué que tous les Actes, ou parties d'Actes, ou dispositions en vigueur dans le *Haut-Canada*, avant la mise en opération de cet Acte, qui répugneront à cet Acte, ou qui établiront des dispositions déjà prescrites en aucune manière par icelui, seront, et sont par le présent révoqués, et cesseront d'être en vigueur à compter du jour où cet Acte deviendra en force.”

La dite clause ayant été lue trois fois, et la question étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

L'Hon. M. *Hincks* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Boulton*, Que la clause grossoyée suivante, marquée D. soit ajoutée au dit Bill en forme de cavalier, et fasse partie d'icelui.

CLAUSE (D.)

“Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que nulle disposition dans les sections précédentes de cet Acte, exigeant qu'une personne possède une qualification en propriétés, ou soit cotisée à un certain montant, pour être élue ou servir comme Conseiller dans aucun Conseil de township, ou comme Cotiseur, ou comme Conseiller ou Cotiseur pour aucune ville non divisée en quartiers, n'aura aucune force ni

effet à moins ou jusqu'à ce qu'il soit passé quelque Acte par le Parlement de cette Province, en la présente ou à quelque Session future d'icelui, pour pouvoir à régler le mode des cotisations, et de prélever et percevoir les taxes locales dans le *Bas-Canada*, et pour abroger les Actes ci-devant en force à cet effet.”

La dite clause ayant été lue trois fois, et la question étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

M. *Boswell* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Boulton*, Que le Bill passe, et que le titre soit “Acte qui pourvoit à l'Incorporation des townships, villes, comtés, et cités du *Haut-Canada*.”

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Barthe, Boswell, Boulton, Beauvieu, Cameron, Chesley, Christie, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Hincks, Lafontaine, D. McDonald, Morin, Parke, Ponceill, Price, Roblin, Simpson, Steele, Taché, Thompson, Thornburn, D. B. Viger, L. M. Viger, et Williams*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Carverright, Forbes, Johnston, McLean, Murney, G. Sherwood, et Stewart*.—(7.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que M. *Boswell* porté le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Cartwright*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Compagnie des eaux minérales de *Kingston*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

Résolu, Que le dit Bill soit maintenant soumis à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Barthe* a pris le fauteuil; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Barthe* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendements, lesquels amendements ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Sur motion de M. *Hale*, secondé par M. *Williams*,

Ordonné, Que les amendements, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé, “Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal*, touchant le transport de certaines terres,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus et sont comme suit :—

Feuille 2, ligne 2.—Après “Acte,” insérez “ou en vertu de tout autre Acte ou Actes, ou d'aucune autorisation quelconque.”

Feuille 2, ligne 6.—Après “*Québec*,” insérez “et tous les Actes quelconques du dit Evêque de *Montréal*, qu'il aura exécutés en sa qualité officielle d'Evêque, comme susdit, seront aussi pleinement valables et efficaces que s'il était l'Evêque de *Québec* susdit.”

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. *Hale* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du jour pour prendre en considération une motion faite hier par l'Hon. M. *Boulton*, savoir :—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son

Bill pour incorporer les villes, etc. du Haut-Canada.

Compagnie des eaux minérales de Kingston.

Transport de certaines terres par l'Evêque de Montréal.

Résignation du Conseil Exécutif.

Résignation
du Conseil
Exécutif.

Excellence le Gouverneur-Général, pour exprimer la vive anxiété que la Chambre éprouve à la vue du délai que l'on a mis à former une nouvelle administration, depuis la résignation des ci-devant Conseillers de Son Excellence, communiquée à cette Chambre le 27 Novembre dernier. Que Son Excellence ayant pleinement concouru dans les Résolutions de cette Chambre, du 3 Septembre 1841, qui déclarent, entre autres choses, "qu'afin de conserver et maintenir, entre les différentes branches du Parlement Provincial, cette harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être, et au bon gouvernement de cette Province, les principaux Conseillers du Représentant du Souverain, formant sous lui une administration Provinciale, doivent être des hommes qui jouissent de la confiance des Représentants du peuple, et que l'administration des affaires locales ne peut être conduite par le Chef de l'Exécutif que de l'avis et avec l'aide et l'appui d'une telle administration Provinciale." Que, se reposant pleinement sur les déclarations réitérées de Son Excellence d'administrer le Gouvernement d'après ces principes constitutionnels, si clairement énoncés par cette Chambre, et reconnus par Son Excellence, la Chambre, dans le désir sincère de n'offrir aucun obstacle inutile au progrès des affaires publiques pendant une période que l'on doit raisonnablement considérer comme suffisante pour former une nouvelle administration, a consenti en l'absence de toute personne pour représenter le Gouvernement dans l'enceinte du Parlement, à passer plusieurs mesures importantes que le peuple de cette Province attend avec anxiété. Mais sentant les difficultés toujours croissantes que l'expérience journalière des affaires nous met sous les yeux, tant que les principes que le peuple de ce pays regarde comme la sauvegarde de ses droits et de ses libertés, seront suspendus, cette Chambre en est venue à la résolution d'offrir humblement son avis à Son Excellence pour le prier de vouloir bien gracieusement prendre les mesures les plus propres à former une administration forte et efficace "offrant ainsi une garantie que les vœux du peuple que notre Gracieuse Souveraine a déclaré devoir être la règle de conduite du Gouvernement Provincial, seront, en toute occasion, fidèlement représentés et défendus."

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre la dite motion en considération.

Et la dite motion ayant été lue ;

Sur motion de l'Hon. M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*.

Ordonné, Que les dits projets d'Adresses (p.191) soient amendés comme suit :—En retranchant, dans la septième ligne, les mots "vingt-septième jour de Novembre dernier," et en insérant "le premier courant." En retranchant le mot "que" dans la vingt-deuxième ligne, et en insérant les mots "cette Chambre." En retranchant les mots "a consenti à passer," dans la trente-et-unième ligne, et en insérant "a passé." Et avant le mot "Gouvernement," dans la trente-quatrième ligne, en insérant "pour représenter les vœux de." Et en retranchant "sous une suspension," dans la trente-septième ligne, et en insérant "tant que l'opération en sera suspendue."

M. *Cartwright* a proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *McLean*, que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés et les suivants, substitués, "Que cette Chambre désire vivement, comme elle l'a toujours fait, se prêter aux vœux, et servir les intérêts de ses Concitoyens ; et qu'elle est disposée à terminer et mener à fin des mesures importantes qui sont de nature à promouvoir le bien-être du pays, afin que les vœux légitimes et l'attente du peuple ne soient point déçus et frustrés."

"Que si la tentative de mûrir et perfectionner les mesures importantes qui sont maintenant devant

le Parlement, et qui tendent à promouvoir le bien-être de la Province, est frustrée, la responsabilité en devra retomber sur ceux qui auront soulevé une lutte, entre la Chambre et le Représentant de Sa Majesté, qui ne peut qu'être préjudiciable à nos Concitoyens et détruire la paix et la tranquillité de la Province."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, il s'en est suivi une division ; et la dite motion a passé dans la négative.

M. *Wakefield* a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Chesley*, Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants, substitués : "il est inexpédient de présenter une Adresse au Gouverneur-Général pour demander à Son Excellence de former une Administration Provinciale ; parceque les déclarations récentes et formelles du Gouverneur-Général, en faveur du Gouvernement Responsable, dans le sens des Résolutions de cette Chambre, du 3 Septembre, 1841, ne laissent aucun lieu de douter que Son Excellence est maintenant occupée à former une Administration ; parcequ'en sommant le Gouverneur-Général de prendre une démarche à laquelle il y a tout lieu de croire que Son Excellence a songé de son propre mouvement, et qu'elle est maintenant en voie d'exécuter, la Chambre paraîtrait montrer, vis à-vis du Chef du Gouvernement, un esprit d'exaction propre à retarder l'accomplissement de l'objet que l'on a en vue, et à aggraver les difficultés actuelles du Pays."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cartwright, Chesley, Foster, Hale, Johnston, McLean, Murney, Henry Smith, G. Sherwood, D. B. Viger, Wakefield, et Woods.*—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Barthe, Boswell, Beaubien, Cameron, Dunn, Durand, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Lafontaine, D. McDonald, Merritt, Moore, Morin, Morris, Parke, Powell, Price, Roblin, Small, Harmannus Smith, Steele, Taché, Thorburn, Turcotte, et L. M. Viger.*—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Morris* a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Chesley*, Que tous les mots après "Que," soient retranchés, et les suivants, substitués : "se reposant pleinement sur les déclarations réitérées de Son Excellence d'administrer le Gouvernement suivant les principes constitutionnels si clairement énoncés par cette Chambre, dans ses Résolutions du 3 Septembre, 1843, et désirant vivement passer plusieurs mesures importantes que le peuple de cette Province attend avec anxiété, la Chambre a consenti, pendant les derniers dix jours, à procéder aux affaires du pays, en l'absence d'une Administration Provinciale, pour représenter le Gouvernement dans l'enceinte du Parlement."

La question ayant été mise sur la dite motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et.

Résolu, En conséquence.

M. *Thompson* a proposé, secondé par M. *Hamilton*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un système de contributions plus juste et plus équitable dans les divers townships, villes et cités du Haut-Canada, perdu par l'ajournement de la Chambre, le vingt-sept de Novembre dernier, soit remis en vigueur, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Résignation
du Conseil
Exécutif.

Cotisations
dans le Haut-
Canada.

POUR.

Cotisations dans le Haut-Canada.

Messieurs *Hincks, J. S. Macdonald, Parke, Harmanus Smith, Steele, et Thompson.*—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Aylwin, Baldwin, Cameron, Chesley, Christie, Durand, Forbes, Hale, Hamilton, Hopkins, Johnston, Lafontaine, D. McDonald, McLean, Morris, Murney, Powell, Price, Roblin, Simpson, Small, Henry Smith, G. Sherwood, Stewart, Taché, et L. M. Viger.*—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Dépenses contingentes.

M. *Durand*, du Comité de toute la Chambre sur le sixième Rapport du Comité permanent sur les Contingents, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il soit accordé au Sergent d'Armes de cette Chambre une allocation de cent louis courant, en sus de son salaire, pour la présente année et l'année dernière.
2. *Résolu*, Qu'il soit accordé à l'Assistant-greffier de cette Chambre une allocation de cent-vingt-cinq louis courant, en sus de son salaire, pour la présente année et l'année dernière.
3. *Résolu*, Qu'il soit accordé au Portier de cette Chambre une allocation de quarante louis courant en sus de son salaire pour la présente année et l'année dernière.

Ajournement.

Alors, sur motion de l'Hon. Solliciteur-général *Aylwin*, secondé par l'Hon. Solliciteur-général *Small*, La Chambre s'est ajournée à sept heures, P. M. ce jour.

Sept heures, P. M.

Liste Civile.

M. *Christie*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que ses Adresses d'hier à Sa Majesté, au sujet de la Liste Civile, et à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre la dite Adresse à Sa Majesté au pied du Trône, avaient été présentées à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire qu'elle enverra une réponse par Message.

Robert F. Gourlay.

M. *Thorburn*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse, du cinq du courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement à *Robert Fleming Gourlay*, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire que l'on se conformerait aux désirs de la Chambre.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Police de Québec et Montréal.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, "Acte pour changer et amender certaines dispositions de l'Ordonnance du Gouverneur et Conseil du *Bas-Canada*, de la seconde année du Règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance pour établir un système efficace de Police dans les cités de *Québec* et de *Montréal*," sans amendement.

Et aussi,

Transfert des Actions de la Banque du district de Midland et de Niagara.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, "Acte pour autoriser la Banque Commerciale du district de *Midland* et la Banque du district de *Niagara*, à tenir des livres ouverts, pour le transfert de leurs Actions, dans la cité de *Londres*, et de réserver certaines parties de leurs Actions pour cet objet," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer la Compagnie établie dans le *Haut-Canada*, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs, a été lu pour la troisième fois.

Compagnie du Haut-Canada pour faire des prêts d'argent

Résolu, Que le Bill passe.*Ordonné*, Que M. *Cartwright* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Rawson W. Rawson, écuyer, principal secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, a été admis en dedans de la barre, et a remis à M. l'Orateur quatre Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit :—

C. T. Metcalfe.

Conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée, du deux de ce mois, le Gouverneur-Général transmettra sans retard au Secrétaire d'Etat le Bill que la Législature a passé, dans le cours de la présente Session, intitulé, "Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésiastiques de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les diocèses de *Québec* et *Toronto*," afin que, si ce Bill tombe sous l'opération de la quarante-deuxième section de l'Acte de l'Union, il puisse être mis à tems devant le Parlement, avant la signification de la sanction de Sa Majesté.

Church Society de Québec et Toronto.

Hôtel du Gouvernement,
5 Décembre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général recommande à la Chambre d'Assemblée la convenance de rémunérer l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'accomplissement des devoirs ardents et importants attachés à ses fonctions élevées, en lui accordant un salaire annuel.

Salaire de l'Orateur.

Hôtel du Gouvernement,
7 Décembre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général remercie la Chambre d'Assemblée des subsides qu'elle a votés dans ses Résolutions du quatre, pour défrayer les dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette Province jusqu'au trente-et-un Mars, 1844, et dans le cas où il ne serait pas passé de Bills pendant la présente Session pour faire bon de ces dépenses, il fera les avances nécessaires pour cet objet, conformément aux vœux exprimés dans l'Adresse de la même date, observant en même tems toute l'économie compatible avec l'exigence du service public.

Subsides.

Hôtel du Gouvernement,
7 Décembre, 1843.

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, le premier et le second Rapports des Commissaires chargés de reviser les Actes et Ordonnances du *Bas-Canada*.

Révisions des Actes et Ordonnances du Bas-Canada.

Hôtel du Gouvernement,
7 Décembre, 1843.

(Pour les Rapports mentionnés dans le dernier des Messages ci-dessous, voir Appendice (O. O.)

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, Que les amendements, faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé, "Acte pour autoriser la Banque Commerciale du district de *Midland* et la Banque du district de *Niagara*,

Transfert des Actions de la Banque du district de Midland et de Niagara.

Transfert des Actions de la Banque du district de Midland et de Niagara.

à tenir des livres ouverts, pour le transfert de leurs Actions dans la cité de Londres, et de réserver certaines parties de leurs Actions pour cet objet," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit :

Feuille 1, ligne 19.—Après le mot " District," insérez " et pour la Banque du Haut-Canada."

" " " " —Retranchez " Corporation," et insérez " Corporations respectivement."

" " " 21.—Retranchez " d'icelle," et insérez " de chacune des dites Banques."

" " " 23.—Retranchez " Banque," et insérez " Banques respectivement."

" " " 32.—Retranchez " telle Banque," et insérez " chacune des dites Banques respectivement."

" " " 35 et 36.—Retranchez " Bureau de telle Banque," et insérez " dans les Bureaux respectifs de telles Banques."

" " " 38.—Après "Banque," insérez "des parts ou du fonds dont il sera fait aucun tel transport."

" 2, " 3.—Après " fonds," insérez " ou d'un Acte, passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, ' Acte pour prolonger la charte de la Banque du Haut-Canada, et augmenter le capital d'icelle.'"

Préambule, ligne 1.—Après " le," insérez " Président, Directeurs et la Compagnie de la."

" " 2.—Après " du district de Midland," insérez " la Banque du Haut-Canada."

" " " —Après " et la," insérez " Président, Directeurs et la Compagnie de la."

Titre.—Après le mot " autorisé," retranchez le reste du titre, et insérez " les différentes Banques y mentionnées d'ouvrir des livres pour le transport d'une certaine portion de leurs fonds dans la cité de Londres."

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Morris reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Hale a proposé, secondé par M. J. S. Macdonald, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, de ce jour, recommandant à la considération de l'Assemblée Législative la convenance de rémunérer l'Orateur du Conseil Législatif, par un salaire annuel, soit maintenant soumis à un Comité de toute la Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Baldwin, Boswell, Boulton, Beaubien, Cartwright, Chesley, Dunn, Forbes, Gilchrist, Hale, Harrison, Hopkins, Lafortaine, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Morris, Parke, Powell, Simmonson, Hermannus Smith, G. Sherwood, Steele, Taché, Thorburn, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, Williams, et Woods.—(30.)

CONTRE.

Messieurs Aylwin, Barthe, Christie, Durand, Johnston, Merritt, Morin, Roblin, et Small.—(9.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. Johnston a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Johnston a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit:—

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient que le présent Orateur du Conseil Législatif soit rémunéré pour les devoirs importants et difficiles qu'il a à remplir, en lui accordant une allocation de deux cent-cinquante livres courant, pour la présente Session seulement.

Résolu, Que la règle et l'usage parlementaire soient mis de côté dans cette circonstance, et que la question de concours soit maintenant mise sur la dite Résolution.

Et la dite Résolution ayant été lue de nouveau, et la question de concours étant mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Message de ce jour, au sujet de l'allocation de l'Orateur actuel du Conseil Législatif, l'informer de la Résolution que la Chambre a adoptée à cet égard, et pour prier Son Excellence de vouloir bien expédier son Warrant en faveur de l'Orateur du Conseil Législatif, pour la somme de deux cent-cinquante louis courant, conformément à la dite Résolution.

Ordonné, Que M. Christie, M. Hale, M. Simpson, et l'Hon. M. Viger, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Alors, sur motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. Boswell,

La Chambre s'est ajournée à Samedi prochain, à dix heures, A. M.

Samedi, 9 Décembre, 1843.

Dix heures, A. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table:—

Huit Pétitions présentées.

Par M. Prince, la Pétition de William Austerberry, de Dunnville, dans le district de Niagara.

Par M. Cameron, la Pétition de John Cawston, et autres, habitants du township d'Ellice, dans le district de Huron; la Pétition de W. F. McCulloch, et autres, habitants du township de North Easthope, dans le district de Huron; la Pétition de George Morris, et autres, habitants du township de Stanley, dans le district de Huron; la Pétition de George Williams, et autres, habitants du township de Blanchard, dans le district de Huron; la Pétition de John C. W. Daley, et autres, habitants du township de Downie, dans le district de Huron; et la Pétition de George Watson, et autres, du township de South Easthope, dans le district de Huron.

Par l'Hon. Procureur-général Baldwin, la Pétition d'Adam Kerr et Compagnie, faiseurs de savon et de chandelles de la ville de Dundas, dans le district de Gore.

Rawson W. Rawson, écuyer, principal secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, a été admis en dedans de la barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

C. T. Metcalfe.

Le Gouverneur-Général informe l'Assemblée Législative, relativement à Son Adresse du 6 du courant, qu'il transmettra Son Adresse de la même date, pour être mise au pied du Trône. Il doit déclarer, en même tems, qu'il n'est pas en son pouvoir de faire aucune déclaration qui aurait l'effet

Liste Civile

Salaire de l'Orateur du Conseil Législatif.

Salaire de l'Orateur du Conseil Législatif.

Liste Civile.

de lier les Ministres de Sa Majesté dans l'exercice de leur discrétion, sur la manière dont le sujet pourrait être envisagé par eux ou par le Parlement Impérial dont l'intervention est absolument nécessaire pour opérer des changements dans la Liste Civile existante, ou dans l'autorisation en vertu de laquelle elle est octroyée.

Hôtel du Gouvernement,
7 Décembre, 1843.

Salaire de l'Orateur du Conseil Législatif.

M. Hale, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse, du sept du courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire qu'elle sera pleinement prise en considération, selon le désir de la Chambre.

Compagnie des eaux minérales de Kingston.

Un Bill, grossoyé, pour incorporer la Compagnie des eaux minérales de Kingston, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Cartwright porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De Thomas Simard, et autres Pilotes pour et au-dessous du Havre de Québec, demandant que le tarif actuel des honoraires des Pilotes soit maintenu.

De T. A. Slayner, écuyer, et autres, officiers de la Société de l'École Britannique et Canadienne de Québec, demandant qu'il soit passé un Acte pour incorporer la dite Société.

Rapport sur l'effet de la Propriété Littéraire en Angleterre par rapport aux Colonies.

M. Simpson, du Comité choisi nommé pour s'enquérir de l'opération de l'Acte Britannique de la Propriété Littéraire, de l'exclusion des réimpressions Américaines qui en est la suite, et de la sagesse de cette exclusion par rapport à l'influence probable qu'elle devra exercer sur l'esprit de la génération croissante de la Province, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier.

(Pour le dit Rapport, voir Appendice (P. P.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Diminution du Revenu.

M. Simpson a proposé de résoudre, secondé par M. Cartwright, Qu'il y a une diminution dans le Revenu aux Ports de Québec et de Montréal de la somme de quatre-vingt-dix mille livres.

Que, dans la vue de combler ce déficit, l'on a jugé à propos d'imposer de nouvelles taxes et impôts sur les articles importés des Etats-Unis de l'Amérique.

Que, lors de l'union des Provinces, la dette qui se montait alors à £1,293,812 courant, est devenue la dette de la Province, et que l'intérêt en est payable à même ce Revenu.

Qu'à la face de ce décroissement du Revenu, de ces nouvelles taxes et impôts, et du montant de cette dette, il n'est ni sage, ni honnête, ni juste d'employer des sommes considérables d'argent, empruntées sur le crédit et la garantie de la Mère-patrie, à la complétion de travaux dont l'utilité et l'avantage sont problématiques.

Qu'en entreprenant prématurément des améliorations dont le résultat en est douteux, quelques désirables quelles soient d'ailleurs, en hypothéquant pour cela les ressources de la Province, ce projet ne peut tendre qu'à paralyser son énergie, et à entraîner des maux durables, par les taxes qu'il sera nécessaire d'imposer sur les sujets Canadiens de Sa Majesté.

Que le bien-être du peuple est le premier et le plus sacré des devoirs confiés à ses Représentants; que des taxes nouvelles, onéreuses, et qui ne sont requises ni pour la sûreté de l'Etat, ni pour les exigences du Gouvernement, deviennent une violation injuste et criminelle du dépôt que le peuple leur a confié.

Que, lorsque la Province a affecté des sommes aussi considérables à l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, les principaux produits des Etats-Unis n'étaient frappés d'aucun impôt; que, manufacturés ou moulés dans la Colonie, ils devenaient produits Coloniaux, et étaient admis sur les marchés de la Mère-patrie, comme produits du Canada; que, depuis cette époque, ces produits ont été frappés d'un droit considérable par les statuts Impériaux et Provinciaux, qui ont eu l'effet d'affecter, contrôler et paralyser les grandes relations commerciales qui existaient ci-devant entre les Etats-Unis et cette Province, ainsi que le commerce que l'on avait en vue avec la Grande-Bretagne, en fait d'articles manufacturés de la provenance des Etats-Unis; que ces grands changements devront nécessairement réduire le commerce avec les Etats voisins, et diminuer par là les avantages que l'on espérait retirer des péages à imposer sur ces produits, pour faciliter le transport desquels on a encouru d'aussi grandes dépenses.

Qu'avec des ressources ainsi atténuées, de nouvelles taxes, une dette considérable, et une diminution probable dans les importations des Etats de l'Ouest de la République voisine, il est sage, prudent et convenable, dans l'opinion de cette Chambre, de ne pas agrandir, pour le présent, le Canal de Lachine, ni d'entreprendre la construction du Canal projeté entre Dickenson's Land'ng et Prescott, mais bien employer plutôt la balance des sommes affectées à ces améliorations, à réduire la dette actuelle de la Province, en commençant d'abord par le rachat des emprunts qui paient le taux d'intérêt le plus fort; et ensuite, s'il reste des fonds à la disposition de la Législature, de les employer à l'amélioration des communications intérieures qui conduisent au fleuve St. Laurent.

M. Merritt, secondé par l'Hon. M. Viger a proposé la question préalable; savoir:—

La question sera-t-elle maintenant mise?

La Chambre s'est divisée, sur icelle, et elle a passé dans la négative.

M. Johnston a proposé, secondé par M. Wakefield, Qu'il soit ordonné au Greffier de lire des journaux de cette Chambre l'Ordre qui ordonne au Membre pour Orford de porter à l'Honorable Conseil Législatif le Bill pour pourvoir à la régie des douanes et aux matières relatives à la perception du Revenu Provincial, et de demander à cet Honorable corps son concours à icelui.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Monsieur Johnston.—(1.)

CONTRE.

Messieurs Aulwin, Baldwin, Barthe, Boswell, Cameron, Christie, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Harrison, Hincks, Lafontaine, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Morin, Noel, Parke, Powell, Prince, Simpson, Small, George Sherwood, Turcotte, D. B. Viger, L. M. Viger, et Wakefield.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement:—

“Acte pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie.”

Diminution du Revenu.

Bill des douanes.

Message du Conseil Législatif.

Etude de l'anatomie.

Compagnie du Haut-Canada pour faire des prêts d'argent.

Compagnie des eaux minérales de Kingston.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général.

"Acte pour incorporer la Compagnie dans le Haut-Canada, à l'effet de faire des prêts d'argent, et pour lui donner certains pouvoirs."

"Acte pour incorporer la Compagnie des eaux minérales de Kingston."

Et ensuite il s'est retiré.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général m'a ordonné d'informer cette Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence que les Membres d'icelle se rendent immédiatement auprès d'elle dans la Chambre du Conseil Législatif.

La Chambre se rend auprès de Son Excellence. Sanction Royale donnée aux Bills suivants.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, et il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills publics et privés suivants :—

Acte pour abroger une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la Province du *Canada*.

Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette, et pour d'autres objets y mentionnés.

Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, des mâts, esparres, douves, madriers, et autres objets de cette nature.

Acte pour faciliter la preuve des lois du *Haut* et du *Bas-Canada*, et déclarer que les protêts des Notaires publics feront preuve, en certains cas, dans le *Haut-Canada*.

Acte pour régler et faciliter l'étude de l'anatomie.

Acte pour continuer, pour un temps limité, les droits imposés sur les produits agricoles, et les animaux vivants importés en cette Province.

Acte pour pourvoir ultérieurement à l'établissement et au maintien des Ecoles communes, et pour partager les fonds destinés à les soutenir, et aussi pour légaliser le paiement de certaines parties des deniers destinés aux Ecoles pour l'année mil huit cent-quarante-deux, et pour pourvoir aussi au partage et à la distribution du résidu des dits deniers pour les années mil huit cent-quarante-deux et mil huit cent-quarante-trois.

Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et établir des dispositions ultérieures pour mettre le Gouvernement Provincial en état d'acheter les Actions que possèdent les individus dans le Canal de *Welland*.

Acte pour transmettre aux Principaux Officiers de l'Artillerie de Sa Majesté les biens-fonds et propriétés y désignés, pour leur accorder certains pouvoirs, et pour d'autres objets y mentionnés.

Acte pour réprimer, en certains cas, les Processions de partis.

Acte pour pourvoir à convoquer et à tenir avec ordre les Assemblées publiques en cette Province, et à y mieux conserver la paix publique.

Acte pour épargner aux Officiers Publics les frais de nouvelles commissions, au décès du Souverain.

Acte pour défendre de chasser et tuer, en certaines saisons de l'année, les bêtes fauves, et autre gibier en cette Province.

Acte pour la conservation de certaines espèces de poissons dans les rivières et les eaux des Comtés y mentionnés.

Acte pour exempter les voitures, transportant des engrais des Cités et Villes de cette Province, de payer les péages sur les chemins à barrières, et pour d'autres objets y mentionnés.

Acte pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes, dans le *Bas-Canada*.

Acte pour abroger certains Actes et Ordonnances y mentionnés, et pour mieux pourvoir à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*.

Acte pour établir une meilleure Cour d'Appel dans le *Bas-Canada*.

Acte pour établir le district de *Gaspé*, et pour pourvoir convenablement à l'administration de la Justice en icelui.

Acte pour changer les termes des Sessions générales de la Paix, dans le district de *St. François*.

Acte pour amender une Ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles, ou des hypothèques sur iceux, dans le *Bas-Canada*; et, en outre, pour prolonger le tems accordé par la dite Ordonnance pour l'enregistrement de certains droits.

Acte pour faire le Recensement des Habitants du *Bas-Canada*, et pour obtenir certains renseignements statistiques y mentionnés.

Acte pour changer et amender certaines dispositions de l'Ordonnance du Gouverneur et Conseil du *Bas-Canada*, de la seconde année du Règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance pour établir un système efficace de Police dans les cités de *Québec* et *Montréal*."

Acte pour détacher l'île *Bizarre* du District d'Enregistrement du *Lac-des-Deux-Montagnes*, et pour l'annexer à l'île et comté de *Montréal* pour les fins d'enregistrement.

Acte pour permettre aux Seigneurs des fiefs *Nazareth*, *St. Augustin* et *St. Joseph*, dans la cité et comté de *Montréal*, de commuer la tenure des terres actuellement tenues en censive dans les dits fiefs, respectivement.

Acte pour détacher du comté de *Terrebonne* le township de *Chatham Gore*, autrement appelé le *Gore* de *Chatham*, et pour l'annexer au comté des *Deux-Montagnes*.

Acte pour l'établissement et soutien des Ecoles élémentaires dans le *Haut-Canada*.

Acte pour mettre les Cours de Justice, dans cette partie de la Province appelée le *Haut-Canada*, en état de protéger les individus contre les réclamations adverses dans lesquelles ils n'ont aucun intérêt.

Acte pour régler les époques auxquelles se tiendront les Cours des Sessions générales de Quartier de la Paix, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*.

Acte pour rendre plus sommaires les moyens de contraindre les Shérifs et Coroners de cette partie de la Province appelée *Haut-Canada*, à rapporter les Ordres des Cours.

Acte pour donner aux personnes qui ont été Commissaires des lignes de division un moyen plus facile et moins dispendieux pour recouvrer les frais qui sont encore dus sur des jugements rendus par elles en cette qualité.

Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*.

Acte pour expliquer un Acte, passé dans cette partie de la Province appelée *Haut-Canada*, dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour confirmer et régler certaines ventes de terres, pour taxes, dans le district de l'*Ottawa*."

Acte pour confirmer et valider certains Actes Officiels du Régistrateur, Greffier de la Paix, Greffier

Sanction Royale donnée aux Bills suivants.

Saution
Royale donnée
aux Bills sui-
vants.

fier de la Cour de District, et Régistrateur de la Cour subdéléguée (*surrogate*) du district de l'*Ottawa*.

Acte pour partager le township de *Hawkesbury*, dans le district de l'*Ottawa*, en deux townships.

Acte pour amender l'Acte qui a rapport à la ligne de division entre les districts de *Niagara* et de *Gore*.

Acte pour déclarer payable par le Conseil de District une dette contractée par le Comité des Magistrats du district de *Johnstown*, pour les mettre en état d'achever la nouvelle Prison et le Palais de Justice du dit district.

Acte pour mieux désigner et établir la ligne *Est* de division de la Troisième Concession du township de *Cornwall*, dans l'*Eastern District*.

Acte pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres.

Acte pour autoriser le Maire, les Echevins et Citoyens de *Montréal*, à acheter, acquérir et posséder la propriété actuellement connue sous le nom des Aqueducs (*Water Works*) de *Montréal*.

Acte pour incorporer *Charles Cunningham*, *Richard Norman*, *Samuel Amory*, et autres, aux fins de former une Compagnie par Actions pour faire la pêche dans le district de *Gaspé* et le golfe *St. Laurent*, et exploiter les mines de charbon dans le dit district.

Acte pour incorporer les Membres de l'Association de la Bibliothèque de commerce de *Montréal*.

Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal* concernant le transport de certaines terres.

Acte pour incorporer le *Bishop's College* dans le diocèse de *Québec*.

Acte pour incorporer la Société d'Education du district de *Québec*.

Acte pour incorporer l'Association dite "La Congrégation de Notre-Dame de *Québec*."

Acte pour incorporer les Dames Religieuses du Sacré Cœur de Jésus, de la paroisse de *St. Jacques de l'Achigan*, dans le district de *Montréal*, pour des fins d'éducation.

Acte pour renouveler et continuer, pour un certain tems, les privilèges accordés par un certain Acte du *Bas-Canada* y mentionné, à *Alexis Gosselin*, ses hoirs ou ayans-cause relativement à un certain pont sur la rivière *Boyer*, dans le comté de *Bellechasse*.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie de la navigation du *Tay*.

Acte pour autoriser la Cour du Banc de la Reine et la Haute Cour de Chancellerie, dans leur discrétion, à admettre *Samuel Bealey Harrison* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement.

Acte pour autoriser le Président du Comité de la Compagnie d'Assurance et de Transport, à l'intérieur du *Canada*, à poursuivre pour faire le recouvrement des créances de la Compagnie.

Acte pour amender la charte de la Compagnie du Pont de *Catarakoui*.

Acte pour changer et amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du railway à vaisseaux de *Kingston*.

Acte pour autoriser les diverses Banques y mentionnées à ouvrir des livres dans la cité de *Londres*, pour le transfert d'une certaine partie de leurs fonds.

Acte pour incorporer et accorder certains pouvoirs à la Compagnie de dépôt et de prêt du *Haut-Canada*.

Acte pour incorporer la Compagnie des eaux minérales de *Kingston*.

Les Titres des Bills suivants ont été alors lus:—

Acte pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif de cette Province.

Acte pour décourager les Sociétés Secrètes.

Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésiastiques de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les diocèses de *Québec* et *Toronto*.

Acte pour incorporer certaines personnes qui font le commerce de Banque dans la cité de *Montréal*, sous les noms et raison de la Banque du Peuple.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Banque du district de *Niagara*, en prolongeant le tems fixé pour le versement du capital de cette Banque.

Acte pour révoquer certains Actes y mentionnés, et pour établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Haut-Canada*.

Acte pour investir le Conseil de Ville de *Niagara* de la propriété de la place de marché de la dite ville et pour d'autres fins.

Acte pour changer et amender certaines parties d'une Acte y mentionné concernant la navigation du fleuve *St. Laurent*, en autant qu'elles se rapportent au Port de *Québec*.

A chacun desquels Bills, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire, qu'il réservait les dits Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux.

Et ensuite, il a plu à Son Excellence de faire aux deux Chambres le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Nos travaux communs se trouvant interrompus, tout-à-fait contre mon inclination, et par des causes que je n'ai pu maîtriser, je vous rencontre aujourd'hui afin de vous dispenser d'assister plus long-tems en Parlement. Je dois reconnaître que vous vous êtes appliqués sans relâche aux devoirs pénibles que vous avez eus à remplir pendant la Session qui vient d'être abrégée d'une manière aussi inattendue; et je me flatte que les mesures que vous avez passées, et auxquelles j'ai donné l'assentiment Royal au nom de Sa Majesté, seront utiles et avantageuses au pays. J'ai été dans la nécessité de réserver quelques Bills pour la considération du Gouvernement de Sa Majesté, soit à cause de l'impossibilité de les mettre à effet, puisqu'ils dépendaient d'autres mesures qui ne sont pas devenues lois; soit parceque ces Bills affectaient la Prérrogative de la Couronne, soit enfin parcequ'ils étaient de nature à rendre cette démarche impérieuse de ma part, d'après les instructions Royales.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez voté les subsides nécessaires; il sera de mon devoir de veiller à ce qu'ils soient employés avec la plus stricte économie eu égard aux exigences du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je me flatte que, de retour dans vos foyers, vous vous efforcerez, et par le précepte et par l'exemple, d'assurer à toutes les classes de la société les bienfaits de la concorde et de l'amour fraternel. La paix et le contentement feront de notre pays un lieu d'asile qui sera recherché par la population surabondante de la Mère-patrie, dont l'établissement en cette Province serait une source de prospérité pour elle et pour la Colonie; tandis que la discorde et les dissensions devront avoir l'effet contraire, et

Bills réservés
pour la signifi-
cation du plaisir
de Sa Ma-
jesté.

Discours de
Son Excel-
lence à la pro-
rogation des
Chambres.

Discours de
Son Excel-
lence à la pro-
rogation des
Chambres.

l'empêcher de lier sa destinée à celle d'un pays sans cesse plongé dans les troubles. J'espère humblement que la bénédiction du Très-Haut fera de ce pays une contrée heureuse et prospère, qui profitera des fruits de sa propre industrie, tout en jouissant de la protection puissante de notre Gracieuse Souveraine, comme partie intégrante de l'Empire Britannique. Messieurs, je vous fais maintenant mes adieux ; et j'espère que nous nous rencontrerons encore pour renouveler avec plus de succès nos efforts dans l'intérêt du bien public.

Après quoi, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit,

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

C'est la volonté et la plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce Parlement Provincial soit prorogé à Lundi, le quinziesme jour de Janvier prochain ; et ce Parlement Provincial est, en conséquence, prorogé à Lundi, le quinziesme jour de Janvier prochain, pour être alors tenu.

Le Parlement
est prorogé au
15 Janvier,
1844.

(Omis à la page 181.—2 Décembre.)

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu des dispositions de la quarante-deuxième section de l'Acte Impérial qui réunit les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, spécifiant qu'un Bill passé par cette Chambre, durant la présente Session, intitulé, "Acte pour incorporer la Société de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec et de Toronto," contient des dispositions qui ont rapport à quelques-unes des vues spécialement énoncées dans la dite Section et demandant respectueusement qu'afin de mettre le dit Bill en opération, tel Bill soit transmis en Angleterre sans délai, pour être là soumis au Parlement avant que Sa Majesté sanctionne le dit Bill.

Ordonné, Que M. Hale, M. Williams, M. Boswell, et M. J. S. Macdonald, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

INDEX

DU

TROISIEME VOLUME.

7 Victoria.—1843.

ABSENTS:—Voir Taxes.

ACADEMIES:—Voir *Académies de Charleston, de Clarenceville, de Shefford.*

ACADEMIE DE CHARLESTON:—Pétition de *C. Jackson* et autres, Syndics de la dite Académie, demandant une allocation, 25.

ACADEMIE DE CLARENCEVILLE:—Pétition de *A. C. Chapman* et autres, demandant une allocation, 61.

ACTES ET ORDONNANCES:—Voir *Administration de la Justice; Aubains; Lois des Banqueroutes; Ligne de Division; Pont de Catarakoui; Réclamations; Douanes; Cours de District et de Division; Education; Lois sur la chasse; Verrerie; District de Huron; Jurés; Kingston; Longueuil et Chambly; Bois; Montréal; Municipalités; Niagara; Département de l'Ordonnance; Médecine; Police; Potasse et Perlasse; Sessions de Quartier; Enregistrement; Catholiques-Romains; St. Jean; Arpentage; Navigation du Tay; Chemins d'hiver, Bas-Canada. Voir Comptes, (46.) Voir aussi Comptes, (8, 9, 27, 59, 68.) Gouverneur-Général, 4, 5, 9, 15.*

—DU PARLEMENT IMPERIAL:—Importation du Blé dans le Royaume-Uni. (16.)

—Voir aussi Comptes, (21, 68.) Adresses (16.)

ACTE DES POSSESSIONS BRITANNIQUES:—Voir Adresses, (16.)

ACTES IMPERIAUX:—Voir Actes; *Acte de la propriété littéraire.*

ACTES OFFICIELS:—Voir *Ottawa, District d'—*

ACTE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE:—(Impérial.) Comité nommé pour s'enquérir de l'effet de cet Acte et de l'exclusion des ré-impressions *Américaines*, (52.)—Rapport:—Ordre de l'imprimer, 200. (App. P. P.)

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, relativement aux droits payables sur les ouvrages sortis de la Presse Britannique, 84. Considération, 102.—Rapport de cinq Résolutions, lesquelles sont agréées, 109. Voir Adresses, (3.)

ADMINISTRATION DES DOUANES:—Voir *Douanes.*

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DU BAS-CANADA:—Pétition du Conseil Municipal du District de *Kamouraska* pour demander l'Acte y relatif, 14. Pétition de Messire *J. Z. Caron*, et autres, de *Beauharnois*, pour abroger l'Acte de Judicature 4 et 5 Vic. chap. 20, 33. Du Conseil Municipal du District de *Rimouski*, *ibid.* De *John S. Bostwick* et autres, du Comté de *Sherbrooke*, pour changer le système de Judicature dans le District de *St. François*, 85.

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance de révoquer ou amender certaines parties de diverses lois qui se rattachent à la Judicature du *Bas-Canada*. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée; Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, présenté et lu, 19. Seconde lecture; référée à un Comité spécial, 49. Instruction donnée au Comité de s'enquérir s'il est expédient de donner à la Cour du Banc de la Reine du District de *St. François* une juridiction supérieure en matière criminelle, 50. La Pétition de *E. G. Briggs* est référée au dit Comité, 61. Rapport d'un Bill, lequel est référé au dit Comité, 73. Considération, 100. Le dit Bill est référé à un Comité spécial, 110. Nouveau Rapport. Le dit Bill est renvoyé à un Comité de toute la Chambre, 117. Considération, 118. Rapport; Ordre de le grossoyer, 119. Troisième lecture. Le dit Bill est référé de nouveau au dit Comité; Considération; Rapport; Ordre de le grossoyer, 123. Mis aux voix et passé, 126. Par le Conseil avec des amendements, 162. Ordre de les prendre en considération, *ibid.* (Voir *questions négatives.*) Considéré, *ibid.* La considération du quatrième amendement est remise à trois mois, 170.

—Bill pour révoquer certains Actes et Ordonnances y mentionnés, pour mieux pourvoir à l'administration de la Justice dans le *Bas-Canada*, présenté et lu; Seconde lecture; Mis au voix et référé à un Comité; Considération; Rapport; Ordre de le grossoyer, 169. Passé, 170. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 16.)

—Pétition des Membres du Barreau du District de *Québec*, demandant des amendements au dit Bill, 174.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DU BAS-CANADA.—Continuation.

—*Gaspé* :—Bill pour établir le District de *Gaspé*, et pour pourvoir à la due administration de la Justice dans le dit District, présenté et lu, 20. Seconde lecture; Référé, 134. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 144. Considération; Rapport; Ordre de le grossoyer, 163. Passé, 165. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 17.)

—Voir *Comptes, Gouverneur-Général* (3.)

—*Haut-Canada* :—Comité spécial pour s'enquérir du montant des honoraires et émoluments des Officiers des Départements de la Justice, payés à même les fonds de District avec ordre de faire rapport de tems à autre, 41. Pétition d'*Andrew Dickson*, Shérif, District de *Bathurst*, référé au dit Comité, 127.

ADRESSES DES DEUX CHAMBRES :—Voir *Adresses*.

ADRESSES :—

1. A SA MAJESTÉ :—De félicitation sur la naissance d'une nouvelle Princesse; Comité nommé pour dresser le projet d'une Adresse, 37. Rapport d'une Adresse, laquelle est agréée; Ordre de la grossoyer. Adresse à Son Excellence pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, 39. Ordre de la grossoyer; Conseillers Exécutifs nommés pour demander à Son Excellence quand elle voudra bien la recevoir, 39. Son Excellence fixe un jour pour la recevoir, 49. Réponse de Son Excellence, 50.
2. — :—Au sujet du *Siège du Gouvernement Provincial*, mise aux voix et ordonnée, 87. Comité nommé pour dresser le projet d'une Adresse, 90. Rapport de l'Adresse, laquelle est agréée; Ordre de la grossoyer; Elle est envoyée au Conseil Législatif pour sa concurrence, 90. Elle est agréée par le Conseil, 105. Adresse du Conseil à Son Excellence, pour qu'elle soit transmise à Sa Majesté; Elle est mise aux voix et agréée, *ibid.* Son Excellence fixe un jour pour recevoir la dite Adresse, *ibid.* Réponse de Son Excellence, 110.
3. — :—Au sujet des droits impériaux, payables sur les importations dans cette Province, d'ouvrages destinés à l'avancement des connaissances utiles sortis des Presses Britanniques, 112. Comité nommé pour préparer la dite Adresse, *ibid.* Elle est agréée, 111. Adresse à Son Excellence pour qu'elle soit transmise au pied du Trône; Ordre de la grossoyer; Elle sera présentée par les Membres du Conseil Exécutif.
4. — :—Au sujet de la Liste Civile; Comité nommé pour préparer une Adresse en conformité à certaines Résolutions à cet égard; aussi une Adresse à Son Excellence, la priant de vouloir bien la transmettre au pied du Trône, 190. Rapport de l'Adresse; Elle est agréée, 193. Comité nommé pour présenter la dite Adresse à Son Excellence, 191. L'Adresse à Sa Majesté sera imprimée, *ibid.* Son Excellence répondra par Message, 199. Réponse de Son Excellence.
5. AU PRINCE ALBERT :—De félicitation, sur la naissance d'une nouvelle Princesse; Comité nommé pour préparer un projet d'Adresse, 37. Rapport de l'Adresse; Elle est agréée; Ordre de la grossoyer; Adresse à Son Excellence pour qu'elle soit transmise à Son Altesse Royale; Ordre de la grossoyer; Les Conseillers Exécutifs demanderont à Son Excellence quand elle voudra la recevoir, 39. Son Excellence fixe un jour pour la recevoir, 49. Réponse de Son Excellence, 50.
- A SON EXCELLENCE :—
6. *Nomination à des emplois* :—Pour la liste des Membres qui ont accepté des emplois, soit d'honneur ou de profit, comme aussi de ceux qui étaient ci-devant Membres; la nature des emplois et le salaire qui y est attaché; avant et depuis le 16 Septembre, 1842, 23.—Voir *Comptes*, (2.)
7. *Taxation et Contribution* :—Pour des États des contributions et taxations locales, dans le *Haut-Canada*, pour l'année 1842; des dépenses pour l'administration locale de la Justice Criminelle; le soutien des Prisons, le transport des Prisonniers au Pénitencier; des sommes payées aux Shérifs pour les fins de l'Administration de la Justice dans le *Bas-Canada*; aussi des sommes dépensées sur les Revenus Publics, dans le *Canada*, en 1842, pour les grands chemins, etc.; des sommes payées pour combler le déficit des salaires des Juges, etc.; des sommes payées pour pension de Miliciens pendant la même année; aussi des sommes payées pour les annuités Indiennes, etc. etc. 131.
8. *Commissaires des Banqueroutes* :—Pour un État des affaires officielles devant eux, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en vertu de l'Acte des Banqueroutes du *Bas-Canada*, 19 :—Voir *Comptes*, (7.)
9. *Banques* :—Pour des retours des Associations de Banque qui ont payé la taxe imposée par la 4e et 5e Vic. chap. 29.—47. Voir *Comptes*, (10.)
10. *Sucre Bâtard* :—Pour les dépêches ou communications au ou du Ministre Colonial au sujet des droits prélevés sur le Sucre Bâtard, 100 :—Voir *Comptes*, (13.)
11. *Canal de Beauharnois* :—Pour les correspondances entre le Gouvernement Civil et les Autorités Militaires, au sujet du stationnement des troupes sur la ligne du, 29 :—Voir *Comptes*, (17.)
12. — :—Pour le Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des troubles qui ont éclaté sur le; avec un État des dépenses, etc. et aussi pour un État des dépenses encourues par réprimer les troubles sur le Canal de Lachine, 29 :—Voir *Comptes*, (15.)
13. — :—Pour des copies ou extraits des Correspondances entre l'Exécutif et les Magistrats Stipendiaires récemment nommés sur le dit Canal, 52 :—Voir *Comptes*, (16.)
14. *Bidwell, Marshall Spring* :—Pour la correspondance relative à son affaire, depuis que Son Excellence a pris les rênes du Gouvernement, 29 :—Voir *Comptes*, (17.)
15. *Blanchette, Prudent* :—Pour copie de la procédure relativement au procès et à la condamnation de *Prudent Blanchette*, à *New-Carlisle*, 37.
16. *Blé Canadien* :—Pour copies de toutes dépêches et communications, échangées avec le Gouvernement Impérial, relativement à la loi des céréales du *Canada* et à l'Acte des Possessions *Britanniques*, depuis le 2 Mars, 1842, 20 :—Voir *Comptes*, (24, 25.)
17. *Sociétés Ecclésiastiques* :—Pour que le Bill, incorporant les Sociétés Ecclésiastiques du Diocèse de *Québec* et de *Toronto*, soit mis devant le Parlement Impérial, (Fin du Volume), 198. Son Excellence répondra par Message, 185. Réponse, 198.
18. *Liste Civile* :—Pour copies de toutes communications et correspondances échangées, depuis la dernière Session, avec le Gouvernement de Sa Majesté, relativement à la réduction de la Liste Civile, etc. de la Province, 20.—Voir *Comptes*, 24, 25.
19. *Dépenses Contingentes* :—Pour un warrant en faveur du Greffier de la Chambre, pour la somme de £3,578 9s. 7½d. et celle de £5000 courant, 62. Réponse, 76.
20. — :—Pour un warrant en faveur du Greffier de la Chambre, pour la somme de £9117 5s. 0d. courant, 179. Son Excellence prendra l'Adresse en considération, 185. Réponse, 188.
21. *Acte de la propriété littéraire* :—Voir *Suprà*, (3.)

22. *Cour en Chancellerie* :—Pour copie du Rapport de la Commission instituée relativement à la dite Cour, dans le *Haut-Canada*, 67.
23. *Douanes* :—Pour un Etat des droits de Havre et de Port, pendant les années commencées le 1er Janvier, 1836, et finies le 1er Janvier, 1843, dans le Port de Toronto, 65.—Voir *Comptes*, (22.)
24. ————Pour les papiers, etc. concernant la démission de M. Kelly, comme Collecteur des Douanes, au Port de Toronto, 100.—Voir *Comptes*, (31.)
25. *Conseil Exécutif* :—Pour copies de toutes communications échangées entre Son Excellence et ceux des Membres du ci-devant Conseil Exécutif, qui lui ont offert leur résignation, 169. Son Excellence répondra par Message, 171. Réponse, 174.—Voir *Comptes*, (37.)
26. Adresse pour exprimer à Son Excellence les sentiments de la Chambre au sujet de la résignation du Conseil Exécutif; Motion pour remettre les débats, mise aux voix et négative; Motion pour remettre les débats, mise aux voix et agréée; 178. Débats repris, 80. Amendements proposés à l'Adresse, et négatifs, 180. Adresse mise aux voix, et agréée, 180. Un ajout à l'Adresse est proposé, 180. M. l'Orateur décide que cela est hors d'ordre; la Chambre se divise et rejette la décision de l'Orateur, 181. Comité nommé pour préparer une Adresse; Rapport de l'Adresse, laquelle est agréée; Ordre de la grossoyer; Membres nommés pour présenter l'Adresse, 181. Son Excellence informe la Chambre qu'elle répondra par Message, 185. Réponse, 188.
27. *Ameudes et Confiscations* :—Pour un Etat des amendes et confiscations imposées et prélevées dans les diverses Cours de cette Province, en 1842, et des amendes imposées par les Juges de Paix, etc. 75.
28. *Election Générale, dans le Bas-Canada* :—Pour copies de toutes correspondances échangées entre le Gouvernement Provincial et M. N. Fulham, ou toute autre personne ou personnes, quant à la manière dont les dites Elections ont été conduites et aux lieux fixés pour tenir les dites Elections, 84.—Voir *Comptes*, (40.)
29. *Gourlay, Robt. F.* :—Pour qu'il plaise à Son Excellence d'adopter les démarches qu'elle jugera convenables pour faire parvenir à Robt. F. Gourlay l'opinion de la Chambre relativement à son affaire, etc. 186. Réponse, 198.
30. *Terres des Sauvages* :—Pour copie de deux Pétitions; l'une de la part de James Little et autres, et l'autre des Chefs et Sachems des Six Tribus Sauvages, relatives aux dites terres, 111.—Voir *Comptes*, (41.)
31. *Octroi des Terres* :—Pour un Etat des Agents et autres personnes employées par le Commissaire des Terres de la Couronne en 1840, et après, etc. 75.—Voir *Comptes*, (44.)
32. *Asiles des Lunatiques* :—Pour les comptes relatifs aux Asiles temporaires des Lunatiques à Toronto, Montréal, et Québec, avec diverses autres informations et la correspondance qui se rattache à la régie des dit Asiles, 65.
33. *Licences de Mariages* :—Pour copie des minutes du Conseil Exécutif sur le Rapport de l'Inspecteur-général quant à la manière dont il a été disposé des dits fonds, 131.—Voir *Comptes*, (50.)
34. *Départements du Bureau des Postes* :—Pour la correspondance échangée entre la Chambre et le Gouvernement Provincial relativement aux Départements des Postes dans cette Province; dans l'Amérique Britannique du Nord; et dans les Etats-Unis de l'Amérique, etc. 51.
35. *Département Public* :—Pour un Etat des noms des personnes possédant des charges soit dans le Haut ou dans le Bas-Canada, le premier Janvier, 1838, et postérieurement à cette époque, etc. 106.
36. *Pêches au Saumon à Gaspé* :—Pour la nomination d'un ou plusieurs Commissaires aux fins d'obtenir des renseignements au sujet des dites pêches, et priant Son Excellence de vouloir bien s'aboucher avec le Gouvernement du New-Brunswick, pour la protection des dites pêches, 186. Réponse, 188.
37. *Siège du Gouvernement* :—Pour copie de toute la correspondance échangée à cet égard entre le Gouvernement Exécutif et le Gouvernement de Sa Majesté, et tous autres renseignements à ce sujet que Son Excellence se croira libre de communiquer, 12. L'impression en est ordonnée, 28.—Voir *Comptes*, (64.)
38. *Orateur du Conseil Législatif* :—Pour prier Son Excellence d'émaner son Warrant, en sa faveur, pour £250, pour la présente Session; Comité nommé pour présenter la dite Adresse; Réponse du Gouverneur, 200.
39. *Discours d'Ouverture* :—Pour remercier Son Excellence de la Harangue prononcée à l'Ouverture de la Session, 9. Résolution à cet égard proposée et agréée, 10. Comité nommé pour préparer une Adresse conformément à la dite Résolution. 11. Rapport de l'Adresse, laquelle est agréée, 11. Elle sera présentée par toute la Chambre; Conseillers Exécutifs nommés pour s'informer quand il plaira à Son Excellence de la recevoir; Son Excellence fixe un jour, 12. Réponse de Son Excellence à la dite Adresse, 13.
40. *Subsides* :—Transmettant les Résolutions qui accordent à Sa Majesté la somme de £21364 12s. 6d. courant, pour défrayer les dépenses du Gouvernement, du 1er Janvier, au 31 Mars, 1844, et la somme de £1407 17s. 9d. sterling, pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement pour l'année 1843, 179. Son Excellence répondra par Message, 185. Réponse de Son Excellence, 188.

Adresses des deux Chambres :—Voir *Suprà*, (2.)

Ajournement :—Voir *Assemblée Législative*.

AGRICULTURE, PROTECTION DE :—Voir *Droits sur les Importations*.

AGRICULTURE :—Pétition de A. C. Simpson, et autres, Agriculteurs de Québec, demandant que "l'Acte des Chemins des Barrières de Québec," soit amendé de manière à exempter les voitures qui charrient le fumier de payer des péages, 8. Référé à un Comité spécial avec instruction au dit Comité de s'enquérir s'il ne conviendrait pas d'étendre le même privilège à toute la Province, 9. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 65. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 69. Voir *Exemption des péages*.

Comité spécial nommé pour prendre en considération le meilleur mode à adopter pour l'encouragement de l'Agriculture, 75. On ajoute deux Membres au Comité 119.

Pétition de la Compagnie d'Agriculture du Comté d'York; demandant qu'il soit adopté une nouvelle méthode pour la distribution des deniers destinés à l'encouragement des dites sociétés, 39.

ALFRED ET PLANTAGANET, Township de :—Motion pour permission d'introduire un Bill pour l'annexion des dits Townships au Comté de Russell; motion mise au voix et négative, 191.

ALIENES.—Voir *Comptes*, (42.) *Adresses*, (32.) *Asile des Lunatiques*.

AMENDES ET CONFISCATIONS :—Voir *Adresses*, (27.)

ANATOMIE :—Pétition du Bureau Médical de Montréal, demandant la passation d'un Acte pour régler et faciliter l'étude de l'Anatomie, 21. Référée, 22. Rapport; Agréée; Bill à cet égard présenté et lu, 30. Seconde lecture; il est mis aux voix, et référé à un Comité de toute la Chambre, 75. Considération, 76. (Voir *questions négatives*, 11.) Le dit Bill est référé à un Comité spécial, *ibid.* Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 171. Considération; Rapport; Ordre de le grossoyer, 194. Passé, 195. Par le Conseil, 200. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 5.)

APPEL :—Voir *Cour d'—Convictions Sommaires.*

ANIMAUX VIVANTS :—Voir *Droits sur les Importations.*

AQUEDUC :—Voir *Montréal.*

ARPEMENTAGE :—Pétition de *Josias Richey*, demandant un Acte pour régler les Arpentages dans cette Province, 103.

—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer, amender et consolider les différents Actes du Canada, relativement à l'arpentage, 128. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée; Bill à cet effet présenté et lu, 128. Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré, 139. Considéré de nouveau, 161, 173. Rapport; Ordre de le grossoyer; Passé, 179. Par le Conseil, 185. Réserve à la Sanction Royale, 202.

—Bill pour révoquer une ordonnance, et pour prendre de meilleures dispositions relativement à l'admission des Arpenteurs et à l'arpentage des terres dans le *Bas-Canada*; présenté et lu, 195. Ordre pour la seconde lecture, *ibid.*

ARRERAGES DE TAXES :—Voir *Taxes.*

ASSEMBLEE LEGISLATIVE :—

—Se rend, à l'ordre de Son Excellence, dans la Salle du Conseil Législatif, 1, 127, 201.

—S'ajourne faute de *Quorum*, 126, 133.

—S'ajourne à des jours futurs, 83.

—S'ajourne à des heures particulières, 12, 49, 87, 89, 109, 131, 146, 158, 195, 199.

—S'ajourne à des heures particulières, le même jour, 13, 50, 110, 185, 189, 195, 198.

—Noms pris dans les divisions pour l'affirmative, 19, 28, 32, 59, 60, 70, 76, 85, 88, 89, 106, 126, 129, 139, 140, 143, 169, 173, 180, 181, 183, 185, 186, 187, 190, 194, 196, 199. Négative, 53, 59, 66, 67, 71, 72, 74, 85, 88, 112, 118, 128, 129, 138, 143, 162, 164, 178, 181, 190, 197, 198, 192, 200.

—Se rend auprès de Son Excellence pour lui présenter des Adresses, 13, 50.

—Appel de la Chambre; Membres absents mis sous la garde du Sergent d'Armes, 40. Appel de la Chambre, 86.

—Règles suspendues, 56.

—Prolongées, 57.

—Voir *Membres; Orateur; Ordres permanents.*

—EDIFICE DE L'—Voir *Comité.*

ASSEMBLES PUBLIQUES :—Bill pour pourvoir à la manière de convoquer les Assemblées publiques, y maintenir l'ordre, et pour mieux conserver la paix publique aux dites Assemblées, présenté et lu, 29. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré, 66. Rapport; Ordre de le grossoyer, 69. Passé, 73. Par le Conseil avec des amendements, 107. Amendements considérés et agréés, 111. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 7.)

ASILE :—Voir *Institutions Charitables; Asile des Lunatiques.*

ASILE DES LUNATIQUES :—Pétition de *William Rees*, Médecin Surintendant de l'Asile des *Lunatiques*, à *Toronto*, demandant qu'on lui accorde le salaire établi en 1839, 56.

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE, ETC. :—Pétition du Révérend *John Bethune* et autres, de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation, 18. Référé, *ibid.* Rapport, 50.

ASSOCIATION COLONIALE DE L'AMERIQUE DU NORD, EN IRLANDE :—Pétition de *Eden Colville*, Agent de l'—demandant une extension de pouvoir en faveur de la dite association, 33. Référée, 57. Rapport, 79. Impression ordonnée, 142.

—Bill, pour donner une extension de pouvoir à la dite Association, présenté et lu, 81. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 102. Lecture de l'Ordre du jour, 190.

ASSOCIATION COLONIALE DE L'AMERIQUE DU NORD, EN IRLANDE. (Continuation.)

—Impression ordonnée de l'Acte Impérial relatif à la dite Association, 119.

AUBAINS :—Pétition de *Joseph Donegani*, de *Montréal*, Marchand, demandant que l'Acte du *Bas-Canada*, 1 Guill. IV, chap. 53, concernant les Aubains, soit ratifié, 130. Référé à un Comité, lequel est chargé de faire rapport de tems à autres, *ibid.*

AUBERGES :—Pétition de *Ebenexer Bell*, et autres, demandant l'adoption de mesures pour réduire le nombre des auberges dans la Province, 54.

BANQUES D'EPARGNES :—Voir *Comptes.*

BANQUES :—Etat de leurs affaires ordonné, 23. Voir *Comptes*, (11.) Voir aussi *Comptes*, (8, 9, 10.) *Adresses*, (9.) *Montréal; Niagara.*

—Bill pour autoriser les Banques à Charte à tenir des livres ouverts pour le transfert des Actions des dites Banques, présenté et lu, 101. Seconde lecture; Référé à un Comité, 173. Le Comité fait rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 187. Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 192. Passé, 194. Par le Conseil avec des amendements; Amendements considérés et agréés, 198. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 62.)

—Bill pour rendre les Actionnaires des Banques y mentionnées responsables seulement jusqu'à la concurrence du montant de leurs Actions, présenté et lu; Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, (Voir *questions négatives*, 17.) Considéré, 135. Rapport, 138. Le dit Bill est mis au voix et il est ordonné de le grossoyer, 139. Motion pour que le dit Bill soit lu la troisième fois dans six mois, 143. Voir *questions négatives*, (23.)

BANQUE DU PEUPLE :—Pétition de *L. M. Viger*, et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation, 42. Référé à un Comité, 43. Rapport, 64. Bill présenté et lu, 67. Seconde lecture; Référé à un Comité, 109. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 124. Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 135. Passé, 136. Par le Conseil, 143. Réserve à la Sanction Royale, 202.

BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES :—Voir *Comptes*, (12.)

BARBIER, J. A. P. ET SON EPOUSE :—Pétition de; demandant un Acte de naturalisation, 43. Référé à un Comité, 57. Rapport, 65. Bill présenté et lu, 81. Seconde lecture; Référé à un Comité, 109. Rapport; Ordonné qu'il soit grossoyé, 144. Passé, 147. Le Conseil demande les Documents sur lesquels le Bill est basé, 161. La Chambre répondra par Message, *ibid.* Réponse, 168.

BATEAUX-A-VAPEUR :—Bill au sujet des Bateaux-à-vapeur, présenté et lu, 37. Seconde lecture; Référé, 69.

BELL, AENEAS :—Pétition de; demandant une rémunération comme Gardien de la Maison du Parlement à *Toronto*, 22.

BELL, JULIA :—Pétition de; demandant une rémunération comme Gardienne de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, 39.

BETES FAUVES :—Bill pour la conservation de certaines espèces de Bêtes Fauves, dans le *Bas-Canada*, présenté et lu, 117.

BIBLIOTHEQUE :—Voir *Comptes*, (45.) *Orateur.*

BIBLIOTHEQUE MERCANTILE, ASSOCIATION DE LA :—Pétition de la dite Association de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation, 38. Référée, 57. Rapport, 65. Présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 109. Passé, 110. Par le Conseil, 131. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 47.)

BIDWELL, MARSHALL SPRING :—Voir *Comptes*, (17); *Adresses*, (14.)

BILLS PRIVES :—Voir *Bills*.

BILLS :—

DU CONSEIL LEGISLATIF :—Voir *Lois des Banqueroutes*; *Clauses d'interprétation*; *Conseil Législatif*.

Amendements aux, 187.

—Publics et privés. Voir *Débiteurs absents*; *Administration de la Justice*; *Réclamations adverses*; *Anatomie*; *Cotisations*; *Lois des Banqueroutes*; *Banques*; *Barbier*; *Evêque de Montréal*; *Ligne de Division*; *Rivière Boyer*; *Succession Caldwell*; *Compagnie de transport du Canada*; *Catarakoui*; *Recensement*; *Institutions Charitables*; *Sociétés Ecclésiastiques*; *Institutions Collégiales*; *Couvent*; *Chemin du Côteau-du-lac*; *Divisions en Comtés*; *Cour d'Appel*; *Douanes*; *Emprisonnement des Débiteurs*; *Cours de District et de Division*; *Droits*; *Education*; *Fief Nazareth*; *Pêches et Poissons*; *Société Bienfaisante*; *Lois sur la Chasse*; *Prisons*; *Sessions Générales*; *Township de Gore*; *Harrison*; *Hawkesbury*; *Enfant's naturels*; *Emprisonnement pour dettes*; *Indépendance des Juges*; *Ferme-Modèle*; *Succession ab intestat*; *Isle Bizarre*; *Jurés*; *Serment des Juges à Paix*; *Kingston*; *La Congrégation de Notre-Dame de Québec*; *Conseil Législatif*; *Bois*; *Bibliothèque Mercantile*; *Montréal*; *Morgan*; *Municipalités*; *Navigation*; *Niagara*; *Association Coloniale de l'Amérique du Nord*; *Notariat*; *Obstructions des Rivières*; *Département de l'Ordonnance*; *Ottawa*; *Processions de partis*; *Retours des Shérifs*; *Pieue des Lois*; *Parlement Provincial*; *Comptes Publics*; *Assemblées Publiques*; *Commission des Officiers Publics*; *Sessions de Quartier*; *Québec*; *Propriétés foncières*; *Enregistrement*; *Sectes Religieuses*; *Eglise Catholique-Romaine*; *Sociétés Secrètes*; *Petites Causes*; *Bateaux-à-vapeur*; *Arpentage*; *Tay*; *Temporel*; *Chemins de barrières*; *Canal de Welland*; *Bêtes Fauves*; *Zorra*.

—Secondes lectures déchargées, 70.

—Troisièmes lectures déchargées, 122.

—Réservés de la dernière Session.

—Voir *Comptes*, (8, 9, 27, 50, 68.)

—Mis aux voix et négatifs, 89, 126, 143, 173, 186, 194.

—Cavaliers, voir *Clauses*.

—Référé à des Comités choisis ou spéciaux, 69, 72, 76, 77, 107, 109, 112, 112, 118, 126, 132, 134, 139, 148, 148, 158, 160, 163, 173.

—Amendements, 142, 142.

—du Conseil, 108, 111, 124, 130, 142, 158, 161, 178, 195, 196.

—Agréés, 108, 111, 125, 131, 142, 162, 179, 195, 196.

—Non agréés, 159.

BLANCHARD, Révérend ABRAHAM, D. D. :—Pétition du; demandant un Acte de naturalisation, 57. Référé à un Comité, 73. Rapport, 86. Voir *Morgan*, *Cyprian*.

BLANCHETTE, PRUDENT :—Voir *Adresse*, (15.)

BLE ET FARINE :—Voir *Comptes*, (68.) *Gouverneur-Général*, (4.)

BOIS :—Voir *Commercé des Bois*.

BONNER, JOHN ET WILLIAM PETRY :—Pétition de; demandant que l'on continue et termine l'Enquête commencée sur leur Pétition, durant la dernière Session.

BOTTES ET SOULIERS :—Voir *Droit sur les Importations*.

BOUCHETTE, JOSEPH :—Pétition de; demandant une allocation pour le mettre en état de publier sa Carte du *Canada*, 42.

BRENNAN, PATRICK, de *Montréal*:—Pétition de; demandant qu'on le relève de la responsabilité d'un contrat public, 39.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS :—Voir *Comptes*, (18.)

CANAL DE CORNWALL :—Voir *Scott*, *Thomas*.

CANAUX :—Voir *Canal de Beauharnois*; *Canal de Chambly*; *Canal de Cornwall*; *Lachine*; *Niagara*.

CANAL DE CHAMBLY :—Pétition de *Joseph Bessette* et autres; demandant une indemnité pour les dommages causés par les filtrations du dit Canal, 36.

CANAL DE WELLAND :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender certains Actes relativement au dit Canal, 102. Considération, 131. Rapport de deux Résolutions, lesquelles sont agréées, 133. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid*. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré, 148. Rapport; Ordre de le grossoyer, 157. Passé, 160. Par le Conseil, 173. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 34.)

—:—Voir aussi *Gouverneur-Général*, (15.)

CANAL DE BEAUHARNOIS :—Pétition de *Eden Colville*, Agent; demandant une indemnité pour dommage causé par les Travailleurs du Canal, 24. Pétition de *Elen Colville* et autres, des Paroisses de *St. Clément* et de *St. Timothée de Beauharnois*, pour le même objet; Pétition de *Donald A. McDonald*, commerçant au dit lieu, pour le même objet, 42. —Voir *Comptes* (14, 15, 16); *Adresses*, (11, 12, 13.)

CATARAKOUI :—Pétition du Président et des Directeurs; demandant certains amendements à l'Acte d'incorporation, 33. Référé, 33. Rapport, 83. Bill à cet effet, présenté et lu, 83. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 102; Rapport; Ordre de le grossoyer, 102. Passé, 107. Par le Conseil, 124. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 60.)

—:—Pétition de *William Heath* et autres, de *Petersburg*, à l'encontre du dit Bill.

CEREALES DU CANADA :—Voir *Comptes*, (20, 21, 22.) *Adresses*, (16.)

CHANCELLERIE :—Voir *Cours de*.

CHANDLER, ALEXIS :—Pétition de; pour un Acte de naturalisation, 73. Référé, 75. Rapport, 86.—Voir *Morgan*, *Cyprian*.

CHASSE :—Voir *Lois sur la Chasse*.

CHATIMENT DES OFFENSES :—Voir *Comptes*, (59.)

CHEMINS MACADAMISES :—Pétition du Conseil Municipal du District de *Midland*; demandant que le District soit déchargé de l'obligation de payer les frais du Chemin Macadamisé de *Kingston* à *Napanee*, 33.

CHEMIN DE FER MARITIME :—Voir *Kingston*.

CHEMIN DU CÔTEAU-DU-LAC :—Bill pour ouvrir un Chemin du *Côteau-du-lac* à *Dundas Street*, présenté et lu, 84. Seconde lecture ordonnée, *ibid*.

CHEMINS DE BARRIERES :—Voir *Montréal*; *Québec*; *St. Jean*.

CHEMIN DE BROCKVILLE :—Pétition de *Mathew Snyder* et autres, se plaignant que l'on perçoit avec injustice les péages sur les dits chemins, et demandant qu'il y soit porté remède, 160.

CHEMIN DE FER DE CHAMPLAIN ET DE ST. LAURENT :—Voir *Comptes*, (63.)

CHEMINS :—Pétition du Conseil Municipal de *Kamouraska*, demandant que l'Ordonnance, relative aux chemins d'hiver, soit révoquée, 14. Du Conseil Municipal du District de *Rimouski*, pour le même objet, 31.

CHEMINS ET PONTS:—Pétitions demandant l'ouverture ou la réparation de certains Chemins et Ponts; De *G. Wilson* et autres, pour l'ouverture d'un Chemin du Lac Huron au Lac Ontario, 9. Du District Municipal de *Bathurst*, pour améliorer le Chemin du Havre de *Fitzroy* au lac des *Allumettes*; pour ouvrir un Chemin de *Bytown* à *Kingston*; pour achever le chemin qui conduit de l'extrémité Sud à l'extrémité Nord du dit District, 13. De *P. C. Valois* et autres, pour que le Chemin, de *Lachine* à la traverse de *Saver*, soit réparé aux frais publics; de *William McIntosh* et autres, au sujet de la partie supérieure et inférieure du Chemin de *Lachine*, 14. Voir *Chemins de Barrières de Montréal*. *D'Increase Bollock* et autres, pour la réparation du chemin qui traverse les montagnes de *Bolton*, 18. Du Révérend *C. Gagnon* et autres, pour ouvrir un Chemin de *Somerset* au fleuve *St. Laurent*. De *Sauvage de Beaujeu* et autres, pour établir un Chemin dans l'Isle *Perrot*, 21. De *Josua Foss* et autres, pour l'achèvement d'un Chemin dans le District de *St. François*. *D'Alexander Kilborn* et autres, pour que le Chemin de madiers de *Chambly* soit prolongé, 24. De *H. St. Germain* et *J. G. Laviolette*, pour être autorisés à construire un Pont sur la Rivière *Jésus*, 36: Voir *Bills privés*. De *H. W. Hitchcock* et autres, pour l'ouverture d'un Chemin dans le Township de *Hatley*; Du Conseil Municipal du District d'*Ottawa*, pour l'ouverture d'un Chemin dans le Comté d'*Ottawa*, 38. De *Thomas Kains* et autres, pour achever un Chemin, et construire un Pont entre *Grenville* et *Hull*, 38. De *G. W. Blanchard* et autres, pour l'amélioration du Chemin de *Carillon* à *Grenville*, 39. De *G. B. Cleveland* et autres, pour un Chemin dans la Seigneurie de *Nicolet*, 43. De *E. Crevier* et autres, pour la réparation d'un Chemin entre *Grantham* et *St. Hyacinthe*. De *Charles Héon* et autres, pour un Chemin dans le District de *Nicolet*, 53. De *J. F. Kingston*, pour l'ouverture d'un Chemin entre *Perth* et *Kingston*, 61. Du Conseil Municipal de *Colborne*, pour que le Chemin, du *Lac Simcoe* à *Kingston*, soit arpenté, 61. De Messieurs *Atkinson* et *Cie.* pour la réparation du Chemin depuis *Québec* jusqu'à l'*Ance de Silbery*; de *John Crisler* et autres, pour un Chemin dans le Township de *Finch*, 64. De *Thomas Taite* et autres, pour l'achèvement d'un Chemin de *Québec* à *Montréal*, en traversant le centre du District de l'*Est*, 70. Du Très-rév. *P. S. Archambault* et autres, pour l'amélioration d'un Chemin dans la Paroisse de *St. Joseph de Soulanges*, 75. De *Samuel Brooks* et autres, pour un Chemin planchéié de *Chambly* à *Granby*, 78. De *A. W. Kendrick* et autres, pour l'établissement d'un Chemin de Barrières depuis le Township de *Compton* jusqu'à la Cité de *Montréal*; De *John Wilson* et autres, pour un Chemin dans le District de l'*Ottawa*, 85. De *R. Jones* et autres, pour établir de meilleures voies de communication entre *Sorel* et *Drummondville*, 89. Référée, 95. De *Michael Ryan* et autres, pour un Chemin dans le Township d'*Adjala* et *Mono*, 108. De *H. Robinson* et autres, pour un Chemin de *Sherbrooke* à *Montréal*, 113. De *John Ch'ly* et autres, pour un Chemin dans les Districts de *Dalhousie* et d'*Ottawa*; De *Charles II. Sacle* et autres, pour l'ouverture d'un certain Chemin dans le District de *Bathurst*, 123. De *H. Robinson* et autres, pour l'ouverture d'un Chemin de *St. John* à *Waterloo*, Comté de *Shefford*, 127. Du Conseil Municipal du District de l'Ouest pour être autorisé à ouvrir des cours d'eau sur les Travaux Publics, 130. De *E. C. Thomas* et autres, pour l'achèvement du Chemin entre *Hamilton* et *Brantford*, 133. De *E. C. Thomas* et autres, demandant l'établissement d'un Chemin depuis la source du Lac *Ontario* jusqu'à *Owen Sound*, sur le Lac *Huron*, 134. Du Révérend *E. Paynent* et autres, demandant que le Chemin depuis l'*Abord-à-Plouffe*, jusqu'à l'extrémité supérieure de l'Isle de *Montréal*, soit amélioré, 134. Pour la dernière Pétition, voir *Chemin de Barrière de Montréal*. De *William Walker* et autres, pour l'achèvement du Chemin entre *Brantford* et *Hamilton*, 144. De *Thomas Higginson* et autres, du District de l'*Ottawa*, au sujet d'un Chemin dans le dit District.

—Pétition de *Benjamin Esty* et autres, contre la Pétition de *H. St. Germain* et *L. G. Laviolette*, 103. Voir *Bills privés*. Pétition du Conseil Municipal de *Johnstown*, demandant à être déchargé de l'obligation de payer

CHEMINS ET PONTS. (Continuation.)

certaines sommes d'argent dépensées sur le Chemin de *Brockville* à *St. François*, 14. Pétition de *W. A. Hale* et autres, demandant les mêmes privilèges par rapport au Pont neuf sur la Rivière *Ste. Anne*, que ceux qu'ils possédaient à l'égard de l'ancien pont qu'il a remplacé, 71.

—Voir aussi *Comptes*; *Boyer*; *Catarakoui*; *Chemin du Côteau-du-lac*; *Hamilton* et *Brantford*; *Chemins Macadamisés*; *Conseils Municipaux*; *Corvées*; *Péages*; *Chemins de Barrières*.

CHEMINS:—Voir *Taxes*.

CHISHOLM, GEORGE K. Sergent d'Armes: Pétition de; pour une augmentation de salaire, 64. Référée, *ibid.* Rapport, 182.

CLAUSES ajoutées à des Bills par forme de cavalier ou d'amendement:—Voir *Lois des Banqueroutes*; *Compagnie du transport dans l'intérieur du Canada*; *Douanes*; *Education*; (*Bill des Ecoles du Haut-Canada*); *Municipalité*, (*Incorporation des Townships*); *Péages*.

CLAUSES D'INTERPRETATION:—Bill pour suppléer, par une loi générale, à certaines formules en usage dans le dispositif des Actes, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de les répéter dans les Actes qui seront ci-après passés, et d'autres objets.

COLLECTEURS:—Voir *Comptes*, (26, 31.)

COLLEGE DIOCESAIN DE LENNOXVILLE:—Pétition du Lord Evêque de *Montréal*, demandant un Acte pour incorporer le dit Collège, 32. Référée, 33. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 57. Considération;—Résolution rapportée et agréée, 62. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Référée, 77. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 117. Considération, 135. Rapport; Ordre de le grossoyer, 138. Passé, 140. Par le Conseil, 158. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 40.)

COLLEGE DE ST. THERESE:—Pétition du Rév. *M. Ducharme*, demandant une allocation, 39.

COLLEGE DU HAUT-CANADA:—Voir *King's College* et *Upper Canada College*.

COLLEGES:—*Chambly*; *Institutions Collégiales*; *Collège Diocésain*; *King's College*; *L'Assomption*; *McGill College*; *St. Thérèse*.

COLLEGE DE CHAMBLY:—Pétition du Rév. *Pierre Mignault*, Fondateur et Supérieur du; pour obtenir une allocation, 15.

COLONISATION:—Comité spécial nommé pour s'enquérir du système le plus efficace de Colonisation, et du moyen d'obtenir une allocation du Parlement Impérial à cet égard, etc. 84.

COMITES:

—Permanents sur des *Bills privés*, 43. Sujets référés: Pétition d'*Alexander Fraser*, pour permission de lever un droit de péage sur le Pont de la Rivière *Boyne*, 36. Pétition de l'Hospice d'Accouchement, à *Montréal*; Pétition du Révérend *J. R. Paré*, de la Paroisse de *St. Jacques de Lachigan*, demandant l'incorporation du Couvent de la dite Paroisse; Pétition de *Thomas A. Corbett*, et autres, demandant l'incorporation d'une Compagnie aux fins de faire des prêts d'argent; Pétition de *L. M. Viger*, pour incorporer la Banque du Peuple, *Montréal*, 43. Pétition d'*Adam Ferrie*, pour faire la collection des dettes dues à la Compagnie pour le transport dans l'intérieur du *Canada*. Pétition de *James Morton* et autres, demandant l'incorporation des eaux minérales de *Kingston*, 44. Pétition de *H. St. Germain* et *J. G. Laviolette*, demandant l'autorisation de construire un Pont sur la Rivière *Jésus*, 51. Pétition de l'Association de la Bibliothèque Mercantile de *Montréal*; Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Kingston*;

COMITES. (Continuation.)

Pétition de J. A. P. Barbier et son Eponse, demandant un Acte de naturalisation; Pétition du Ministre, etc. demandant l'incorporation de l'Eglise de St. Paul à Montréal; Pétition de Eden Colville, demandant de plus grands pouvoirs en faveur de l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, 57. Bill pour l'incorporation de la Compagnie des Pêches et des Mines de Gaspé, 172. Pétition de George Adams et autres, demandant à prolonger l'époque fixée pour payer le capital de la Banque de Niagara; Pétition de J. B. Harrison, pour être autorisé à pratiquer dans les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, 86. Pétition de Benjamin Esty, et autres, contre la Pétition de H. S. Germain et J. G. Lavolette, 103. Premier Rapport du Comité des Bills privés, (Hospice d'accouchement à Montréal,) 50. Deux Membres sont ajoutés au Comité. Règle relative aux Bills Privés, prolongée, *ibid.* Second Rapport, (Pétition de L. M. Viger, et autres); un Membre s'y oppose; Pétition du Révérend J. R. Paré; Pétition de l'Association Mercantile de la Bibliothèque de Montréal; Pétition de J. H. P. Barbier et son épouse, 65. Troisième Rapport, (Pétition de James Morton, et autres; Pétition de la Compagnie Maritime du Chemin de Fer de Kingston; Pétition de Adam Ferrie,) 78. Quatrième Rapport, (Pétition d'Eden Colville; Pétition de Thomas Corbett, et autres,) 79. Comité des Bills Privés déchargé de la considération ultérieure de la Pétition des Ministres, etc. de l'Eglise St. Paul, à Montréal, 81. Le tems pour recevoir des Rapports est prolongé, *ibid.* Cinquième Rapport, (Pétition de George Adams, et autres,) 77. Un Membre est ajouté au Comité en remplacement d'un Membre qui a résigné son siège, 84. Sixième Rapport, (Bill des Pêches et des Mines de Gaspé,) 86. Septième Rapport, (Pétition de S. B. Harrison,) 90. Le tems pour recevoir les Rapports est de nouveau prolongé, 100. Huitième Rapport, (Pétition de Alexander Fraser,) 108. Neuvième Rapport, (Pétition de H. S. Germain et J. G. Lavolette; Pétition de Benjamin Esty, et autres,) 117.

COMMISSAIRES DES LIGNES DE DIVISION:—Pétition de George Rykert, et autres, du District de Niagara; demandant l'établissement d'un mode sommaire pour le recouvrement des frais et dépenses encourus sous l'opération de l'Acte des Commissaires de la 1re Vic. chap. 19, 14. Pétition de W. Ketcheson, le jeune, et autres, du District de Victoria, pour le même objet, 33. *Infra.* Pétitions référées à un Comité spécial, 35. La Pétition de Prudence Richardson est référée au dit Comité, 43. La Pétition de B. Hobbs, et deux autres, du District de Prince Edward, est aussi référée au même Comité, 54. Rapport.

—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte du Haut-Canada, de la 1re Vic. chap. 19. La Pétition de George Rykert, et autres, est référée au dit Comité, 31. Aussi la Pétition de W. Richardson, et autres, 33. Considération; Rapport; Question mise: "Le Comité siègera-t-il de nouveau?" elle est négative, 35.

—Pétition de W. Ketcheson, le jeune, et deux autres, Commissaires; demandant à être relevés de la grave responsabilité pécuniaire qui pèse sur eux par suite de l'expiration de l'Acte, 39. Pétition de Prudence Richardson, demandant une indemnité pour les pertes souffertes par son défunt mari, sous l'opération du dit

COMMISSAIRES DES LIGNES DE DIVISION. (Continuation.)

Acte, 43. *Suprà.* Pétition de B. Hobbs, et deux autres, Commissaires des lignes de division du District de Prince Edward; demandant l'établissement d'un mode sommaire pour recouvrer les frais encourus sous l'opération du dit Acte, 53. *Suprà.*

—Bill pour donner aux personnes qui ont été Commissaires des lignes de division un moyen plus facile et moins dispendieux de recouvrer les frais qui sont encore dus en vertu de Jugements rendus par eux en cette capacité, présenté et lu, 171. Seconde lecture ordonnée, 185. Ordre de le grossoyer, *ibid.*

—LIGNES DE DIVISION:—Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara; demandant que la ligne de division entre le dit District et le District de Gore, qui traverse la Réserve des Sauvages, soit définie et établie, 8. *Infra.* Pétition du Conseil Municipal du District de Gore; demandant que la ligne tracée par les Commissaires, entre les Districts de Gore et de Niagara, soit établie, 38.

—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte du Haut-Canada, de la 56 George III, chap. 19, relatif à la Ligne de Division entre les Districts de Niagara et de Gore. La Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, pour le même objet, est référée au dit Comité, 31. Considération; Résolution rapportée par le Comité et agréée: Bill à cet effet, présenté et lu, 60. Seconde lecture ordonnée; Ordre de le grossoyer, 69. Passé, 70. Par le Conseil, 107. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 40.)

—Pétition d'Adam Johnston et autres, de la Troisième Concession de Cornwall, dans le District d'Est, demandant que la ligne tracée par J. McCarty soit reconnue par la loi comme la ligne de division Est de la dite Troisième Concession, 13. Référée à un Comité, 18. Rapport; référé à un Comité de toute la Chambre, 34. Considération; Résolution adoptée pour référer de nouveau le Rapport du Comité spécial au même Comité; elle est agréée, 41. Un Membre est ajouté au dit Comité, 41. Le Comité spécial fait de nouveau rapport, 157.

—Bill pour mieux définir et établir la ligne de Division Est de la Troisième Concession du Township de Cornwall, dans le District d'Est, présenté et lu, 157. Seconde lecture; Ordre de la grossoyer, 163. Passé, 164. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 42.)

—Bill pour établir les bornes des lots et abouts de terres dans les sixième, septième, huitième, neuvième et dixième Concessions du Township de Beverley, dans le Comté de Hutton, présenté et lu, 195.

—Pétition de Cumfort Curtis, et autres, du Township de Percy, demandant que la ligne de concession, tirée par T. Denuehy, soit ratifiée par une loi, 18. Pétition de Joseph Striken, et autres, du Township de Murraysburgh, demandant que l'arpentage fait par Atkins et Collins, dans la première Concession du dit Township, soit reconnu par la loi, 24.

COMPTES PUBLICS—Bill pour pourvoir à la manière dont les Comptes Publics seront soumis annuellement devant la Législature, présenté et lu, 115. Seconde lecture ordonnée, *ibid.*—Voir aussi Comptes, (56, 57, 58.)

COMPTES ET PAPIERS:—

1. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—Rapport des Commissaires sur l'Administration de la Justice, dans le District Inférieur de Gaspé; imprimé, 20..... (App. G.)
2. NOMINATIONS A DES EMPLOIS:—Etats des noms des Membres de la Chambre qui ont accepté des emplois, soit d'honneur ou de profit; etc. imprimé, 47..... (App. P.)
3. ————Retours des nominations faites dans le Bus-Canada depuis 1791..... (App. A.A.)
4. ROLES DES CONTRIBUTIONS:—Pour les années 1842 et 1843, (Haut-Canada,)..... (App. D.D.)
5. COMPAGNIE D'ASSURANCES:—Etat de l'Actif et du Passif et liste des noms des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Canada, contre les accidents du feu..... (App. I.)
6. ————Retours de la Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine sur la vie et contre les accidents du feu..... (App. I.)

	Demandés.	Présentés.
Adresse. 15 Sept. '41.	16	
Adresse. 41		
Adresse. 27 Sept. 42.	76	
59 Geo. 3, c. 7.	77	
Ordre. 10 Oct. '42.	17	
3 Will. 4, c. 19		
6 Vict. c. 26.	17	

COMPTES ET PAPIERS :—Continuation.		Demandés.	Présentés
7.	COMMISSAIRES DES BANQUEROUTES:—Etats des affaires officielles devant les Commissaires des Banqueroutes, en vertu d'une Ordonnance du <i>Bas-Canada</i>(App. N.N.)	par Adresse.	194
8.	BANQUES:—Dépêche relative à l'Acte de la dernière Session, au sujet des Banques d'Epargne...	par Message.	47
9.	—Dépêche relative à certains Actes de la dernière Session, qui règlent le cours de l'argent, et à diverses Associations de Banques.....	par Message.	49
10.	—Retour des diverses Banques qui ont payé la taxe imposée par l'Acte de la 4e et 5e Victoria, chap. 29.....	par Adresse.	55
11.	—Etats généraux des affaires de la Banque de <i>Montréal</i> ; de la <i>Banque de la Cité</i> , à <i>Montréal</i> ; de la <i>Banque Commerciale</i> du District de <i>Midland</i> ; de la <i>Banque du Haut-Canada</i> ; de la <i>Banque de Gore</i>(App. Y.)	par Ordre du 23.	56, 61. 76, 73.
12.	BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES:—Retours des, pour l'année 1841, dans le District de <i>Gaspé</i> , et pour l'année 1842, dans les Districts de <i>Québec</i> , <i>Montréal</i> et <i>Trois-Rivières</i>(App. D.)	6 Geo. 4, c. 8.	6
13.	SUCRE BATAARD:—Dépêches et correspondances au sujet du; Voir <i>Sucre Bâtard</i>	par Adresse.	120
14.	CANAL DE BEAUHARNOIS:—Gouvernement Civil et les Autorités Militaires, au sujet du stationnement des Troupes sur la ligne du dit Canal.....	par Adresse.	40
15.	—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des troubles qui ont éclaté, l'automne dernier, sur le; et aussi avec un Etat des dépenses encourues pour réprimer les troubles sur le Canal de <i>Lechine</i>(App. T.)	par Adresse.	49
16.	—Correspondances entre le Gouvernement Exécutif et les Magistrats Stipendiaires du Canal de <i>Beauharnois</i>	par Adresse.	54
17.	BIDWELL, MARSHALL SPRING:—Correspondance relative à.....	par Adresse.	34
18.	BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS:—Rapport du, imprimé, 41.....(App. Q.)	4 et 5 Vict.c.38.	41
19.	CAUTIONNEMENTS ENREGISTRES:—Rapport du Régistrateur des.....(App. L.)	4 et 5 Vict.c.38.	35
20.	BLE DU CANADA:—Dépêche du Secrétaire d'Etat au sujet de l'importation du B'é en <i>Canada</i>	par Message.	16
21.	—Acte Impérial au sujet de l'importation du Blé et de la Farine du <i>Canada</i> , dans le <i>Royaume-Uni</i>	Ibid.	Ibid.
22.	—Communications se rattachant à ce sujet, depuis le 2 Mars, 1842....(App. O.)	par Adresse.	37
23.	REVENU CASUEL ET TERRITORIAL:—Etat du.....(App. S.)	Adresse 17 Août '41.	45
24.	LISTE CIVILE:—Message de Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de la.....	par Adresse.	47
25.	—Mémoire contenant des renseignements ultérieurs imprimé, 49..(App. U.)	par Ordre de Son Excellence.	49
26.	DOUANES:—Retours des Collecteurs des; des ports de <i>Montréal</i> et <i>Kingston</i> , relatifs à l'emmagasinage.....(App. K.)	8 Oct. '42.	30
27.	—Dépêche au sujet d'un Acte de la dernière Session y relatif.....	par Message.	48
28.	—Etat de toutes les saisies de marchandises illégalement importées en 1840, 1841 et 1842.....(App. B.)	Adresse, 10 Oct. '42.	44
29.	—Retours des droits perçus dans le Havre et Port de <i>Toronto</i>	10 Oct. '42.	77
30.	—Rapport du Commissaire, au sujet de la perception du Revenu.....(App. B.B.)	par Adresse.	77
31.	Réponse à une Adresse au sujet de <i>W. M. Kelly</i> , démis de sa charge comme Collecteur des droits de Douane, au port de <i>Toronto</i>(App. I.I.)	par Ordre de Son Excellence par Adresse.	144 80
32.	DEBENTURES:—Tableau des, rachetées et de celles encore dues pour l'année 1842....(App. E.E.)	par Actes.	80
33.	EDUCATION:—Renseignements au sujet des différentes Institutions d'Education qui reçoivent des octrois des deniers publics.....(App. M.)	Adresse 6 Oct. '42.	36
34.	—Minutes du Conseil au sujet de la distribution des argents des Ecoles; imprimées, 74.....(App. Z.)	par Message.	73
35.	—Rapport du Surintendant de l'Education pour le <i>Bas-Canada</i> , pour l'année 1842, imprimé, 103.....(App. Z.)	par Ordre de Son Excellence.	103
36.	—Rapport du Surintendant de l'Education pour le <i>Haut-Canada</i>(App. Z.)	Ibid.	125
37.	CONSEIL EXECUTIF:—Communication par Message, relatif à la résignation de certains Membres du dit Conseil; imprimée, 182.....	par Adresse.	174
38.	DEPARTEMENTS:—Retour concernant chaque département du Gouvernement Exécutif pour les années 1840, 1841, et 1842.....(App. C.C.)	Adresse 27 Sept. '42.	77
39.	ETATS FINANCIERS:—Honoraires et allocations accordés aux Officiers Publics; imprimés, 56.....(App. V.)	par Ordre, 8 Sept. '41.	52
40.	ELECTION GENERALE:—Correspondances entre le Gouvernement Provincial et <i>Nicholas Fulham</i> , au sujet de la dernière élection générale dans le <i>Bas-Canada</i>(App. J.J.)	par Adresse.	124
41.	TERRES DES SAUVAGES:—Copies de deux Pétitions, l'une de <i>James Little</i> , et l'autre des Chefs et Sachems des Sauvages des Six Tribus résidents sur la Grande Rivière Tract.—Voir Octroi de terres.....(App. M.M.)	par Adresse.	132
42.	INSENSES, MALADES ET ENFANTS-TROUVES:—Rapport des Commissaires pour le soutien des, dans le District de <i>Québec</i> , jusqu'au 30 Septembre, 1842.....(App. X.)	par M. l'Orateur.	56

COMPTES ET PAPIERS:— <i>Continuation.</i>	Demandés.	Présentés
43. KING'S ET UPPER CANADA COLLEGE:—Etat des affaires de, pour les années 1839, 1840, 1841, et 1842; imprimé, 23.....(App. I.)	<i>par Ordre de Son Excellence.</i>	24
45. OCTROI DES TERRES:—Retour des Agents et autres, employés par le Commissaire des terres de la Couronne durant et subséquemment à l'année 1840,.....(App. H.H.)	<i>par Adresse.</i>	140
15. BIBLIOTHEQUE:—Rapport du Bibliothécaire sur l'état actuel de la Bibliothèque.....(App. C.)	<i>Ordre du Jour, 19 Juin '41.</i>	6
46. BAS-CANADA:—Premier et Second Rapport des Commissaires nommés pour reviser les Actes et Ordonnances du.....(App. O.O.)	<i>par Message.</i>	198
47. BOIS:—Etat des licences accordées et des bois coupés sur les terres de la Couronne, dans le Comté de <i>Ristigouche</i> , pour les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, et 1842, etc.(App.H.)	<i>Adresse, 20 Sept. '42.</i>	17
48. ———Etat de la quantité des bois qui ont été transportés à bord de navires des Ports de <i>Dalhousie</i> et <i>Combletown</i> , dans le <i>Ristigouche</i> , dans les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, et 1842.....(App. H.)	<i>Ibid.</i>	17
49. LICENCES DE MARIAGE:—Tab'leau des honoraires et licences de Mariage pour le <i>Canada</i> , depuis le 10 Février, 1841, au 31 Décembre, 1842; imprimé, 47.—Voir licences de Mariages.....	<i>Adresse 16 Oct. '42.</i>	44
50. ———Rapport du Conseil Exécutif sur le rapport de l'Inspecteur-général sur le fonds des honoraires des licences de Mariages; imprimé, 141.....	<i>par Message.</i>	141
51. POPULATION:—Retours des Districts du <i>Haut-Canada</i> , accompagné d'autres informations statistiques sur la,.....(App. F.F.)	<i>4 et 5 Vict.c.42.</i>	81
52. DEPARTEMENT DE LA POSTE:—Dépêche au sujet de ce Département, dans l' <i>Amérique Septentrionale Britannique</i> ; imprimé, 51.....	<i>par Message.</i>	51
53. LE PRINCE ALBERT:—Dépêche en réponse à l'Adresse de la dernière Session, sur la naissance du <i>Prince de Galles</i>	<i>par Message.</i>	15
54. ISLE DU PRINCE EDOUARD:—Lettre de l'Orateur de l'Assemblée Législative de.....	<i>par M. l'Orateur.</i>	5
55. PENITENCIER PROVINCIAL:—Etat des Comptes et des affaires du; pour les années 1842 et 1843.....(App. G.G.)	<i>4 Guill. 4, c. 37.</i>	107
56. COMPTES PUBLICS:—Estimation du revenu et de la dépense pour l'année expirée le 31 Décembre, 1842.....(App. A.)	<i>par Ordre de Son Excellence</i>	44
57. ———Estimation du revenu et de la dépense pour l'année expirée le 31 Décembre, 1843.....(App. A.)	<i>par Message.</i>	47
58. ———Estimation supplémentaire des dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année 1843.....(App. A.)	<i>par Message.</i>	174
59. CITATIMENT DES OFFENSES:—Extrait d'une Dépêche relatif à l'Acte de la dernière Session au sujet du.....	<i>par Message.</i>	48
60. LA REINE:—Dépêche en réponse à l'Adresse de la dernière Session sur la naissance du Prince de <i>Galles</i> , et félicitant Sa Majesté d'avoir échappé au dernier attentat contre sa vie.....	<i>par Message.</i>	15
61. ELECTION DES MEMBRES:—Notifications d'élection et résignation des Membres.....(App. B.)	<i>par M. l'Orateur.</i>	2, 3, 5
62. CHEMINS:—Renseignements concernant les Chemins de Barrière de <i>Montréal</i> et <i>Québec</i>(App. N.)	<i>par Adresses. 10 Oct. '42.</i>	37
63. ———Etat des affaires du Chemin de fer de " <i>Champlain</i> et <i>St.Laurent</i> .".....(App. W.)	<i>2 Guill. 4, c. 58.</i>	56
64. SIEGE DU GOUVERNEMENT:—Rapport du Conseil Exécutif au sujet du; imprimé 28.....	<i>par Adresse.</i>	25
65. TENURE SEIGNEURIALE:—Rapport des Commissaires sur la: tel qu'établie dans le <i>Bas-Canada</i> ; imprimé, 66.....(App. F.)	<i>Adresse. 7 Sept. '41.</i>	15
66. CURE-MOLE-A-VAPEUR:—Rapport du ci-devant Commissaire sur le.....	<i>par Acte.</i>	45
67. MAISON DE LA TRINITE DE QUEBEC:—Comptes de la Corporation.....(App. E.)	<i>1 et 5 Vict.c.15.</i>	7
68. BLE ET FARINE:—Dépêche annonçant la sanction de Sa Majesté au Bill de la dernière Session, imposant un droit sur le Blé importé en <i>Canada</i> ; et aussi annonçant la passation d'un Acte par le Parlement Impérial réduisant les droits sur le Blé et le Farine, produits du <i>Canada</i> , importés dans le <i>Royaume-Uni</i>	<i>par Message.</i>	16
COMPTES ET PAPIERS:—Adresses demandant des; Retours non reçus. Voir Adresses, (7, 15, 22, 27, 52, 31, 35, 36.).....		

COMITES :—

DE TOUTE LA CHAMBRE :—Ajournés faute de quorum, 126.
 — Sans faire rapport, 21, 158, 195.
 — Rappports non reçus, 171.
 — Instructions données, 146, 157.
 — Déchargés de prendre en considération certaines matières, 69.
 — Défense aux dits Comités de siéger de nouveau, 35, 76, 158.
 — Matières référées de nouveau à des Comités, 50, 77, 122, 138.
 — Voir *Questions négatives*, 4, 10, 12, 21, 22.)

COMITES CHOISIS ET SPECIAUX :—Feront rapport par Bill ou autrement, 171.
 — Feront rapport de tems à autre, 7, 37, 41, 83, 117, 130, 148.
 — Instructions, 9, 37, 50.
 — Dissentiments des Membres aux Rappports, 22, 65, 136, 110.
 — Rappports référés de nouveau, 36, 77.
 — Recevront des témoignages et en feront rapport, 36.
 — Nombre des Membres formant un *Quorum*, 178.

— PERMANENTS :—Nomination d'un Comité choisi pour préparer des listes des Membres de Comités Permanents, proposée, sur diverses matières, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre : Il est fait un amendement à la dite motion, 18. Amendement mis aux voix et agréé, 19. Comité choisi nommé, 29. Rapport, 34. Voir *Bills*, (Privés.) *Dépenses Contingentes*; *Lois expirantes*; *Impression*; *Privilèges et Elections*; *Ordres du Jour*.
 — Déchargés de la considération de certaines matières, 81.
 — Comité special nommé pour s'enquérir s'il y a un nombre suffisant d'appartements dans l'édifice où siège la Législature, pour les délibérations des Comités, etc. avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 20. Rapport, 28. Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 29, 32. Agréé, 31.
 — Comités permanents nommés sur les Contingents, 31. Matières référés aux dits Comités; Pétition de *George K. Chisholm*, Sergent d'Armes, 61. Pétition de *Guillaume Deschambault*, 113. Pétition de *Thadæus Patrick*, 178. Pétition de *William Ross*, 186. PREMIER RAPPORT, (Comptes et Pièces justificatives du Greffier de la Chambre, de la dernière Session et de la vacance.) Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 60. Rapport de deux Résolutions, lesquelles sont agréées, 62. Voir *Adresses*, (19). SECOND RAPPORT, (Index des Journaux du Haut et Bas-Canada), 68. Référé à un Comité de toute la Chambre, 71. L'Ordre du Jour est déchargé et le Rapport est référé de nouveau audit Comité, 77. TROISIEME RAPPORT, (Comptes des Artisans pour ouvrages durant la présente Session); Référé à un Comité de toute la Chambre, 83. Considération, 117. Rapport de Résolutions, lesquelles sont agréées, 148. QUATRIEME RAPPORT, (et reconsidération du second Rapport), 103. Ordre de l'imprimer; Référé à un Comité de toute la Chambre, 105. Considération, 105. Rapport du Comité de toute la Chambre référé de nouveau au même Comité, 138. Considération ultérieure remise, 147. Considération, 170. Comité fait rapport de neuf Résolutions, huit desquelles sont agréées, 172. Il est fait un amendement à la neuvième, 173. CINQUIEME RAPPORT, (demande d'une nouvelle somme d'argent pour payer les Dépenses Contingentes); Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 179. Rapport d'une Résolution, 185. Voir *Adresses*, (20). SIXIEME RAPPORT, (Sergent d'Armes; Portier); Référé à un Comité de toute la Chambre, 182. Considération, 182. Rapport de trois Résolutions, lesquelles sont agréées, 198. SEPTIEME RAPPORT, (*Thadæus Patrick*; *William Ross*), 194.

COMMERCE DE TRANSPORT INTERIEUR :—Pétition du Conseil Municipal du District de *Brock*, demandant que les Agriculteurs et les Marchands soient protégés contre les charges

exorbitantes des personnes qui font le Commerce de transport, 21. Voir aussi *Compagnie de transport intérieur du Canada*.

COMMERCE DES BOIS :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la dernière Session qui règle le commerce des bois, 12. Considération; Rapport de Résolutions, lesquelles sont agréées, 21. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture, 112. (Voir *Questions négatives*, 16.) Référé à un Comité de toute la Chambre, *ibid.* Pétition de *William Price*, et aussi Pétition de *Charles Carreau* et autres, référés au dit Comité sur le dit Bill, 126. La Chambre se forme en Comité, (pas de quorum), 129. Pétition de *Sir J. Caldwell* et autres, référée au dit Comité, 130. Considération, 133. Rapport; Ordre de le grossoyer, 137. (Voir *Questions négatives*, 21.) Passé, 143. Par le Conseil, 173. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 25.)
 — Voir aussi *Comptes*, (17, 48.)

COMMISSAIRES DES BANQUEROUTES :—Voir *Comptes*, (7); *Adresses*, (8.)

COMMISSAIRES :—Voir *Comptes*, (1, 7, 15, 30, 42, 44, 46, 65, 66); *Adresses*, (8, 22, 31, 36); *Scott, Thomas*.

COMMISSIONS DES OFFICIERS PUBLICS :—Voir *Officiers Publics*.

COMMUTATION :—Voir *Fiefs Nazareth*.

COMPAGNIES D'ASSURANCE :—Etat de leurs affaires ordonné, 23. Voir *Comptes*, (5, 6.)

COMPAGNIE DE VERRERIE DE CAYUGA :—Voir *Ferrerie*.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LES ACCIDENTS DU FEU :—Voir *Comptes*, (5.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITANNIQUE ET AMERICAINE DE LA VIE ET CONTRE LE FEU :—Voir *Comptes*, (6.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE :—Voir *Assurance*.

COMPAGNIE DE TRANSPORT DU CANADA :—Pétition d'*Adam Ferrie*, demandant l'autorisation d'ester en justice pour le recouvrement des dettes de la dite Compagnie, en sa qualité de Président, 21. Référé, 43. Rapport, 78. Bill présenté et lu, 86. Seconde lecture; Amendé; Ordre de le grossoyer, 143. Passé, 143. Par le Conseil, 161. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 59.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU :—Voir *Compagnie d'Assurance*.

COMPAGNIE POUR FAIRE DES PRETS D'ARGENT :—Pétition de *Thomas A. Corbett* et autres, de *Kingston*; demandant un Acte d'Incorporation en faveur de la dite Compagnie, 36. Référé, 43. Rapport, 79. Bill à cet effet présenté et lu, 81. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 112. Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 191. Passé, 198. Par le Conseil, 201. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 63.)

COMTE DE CHAMPLAIN :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*; *Elections*.

COMTE :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*; *Elections*.

COMTE DE CHAMBLY :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*; *Elections*.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT :—Pétition de *John Sweeney* et autres, pensionnaires; demandant des terres sans être tenus de remplir les conditions d'établissement, 54. Référée, *ibid.*

CONFERENCE :—Voir *Sectes Religieuses*.

CONSEIL LEGISLATIF :—

————Comité nommé pour compiler les Journaux du Conseil Législatif, 81.

————Bill pour mieux assurer l'indépendance du Conseil Législatif, apporté du Conseil et lu, 172. Seconde lecture ordonnée, 169. Seconde et troisième lecture, et passé, 185. Réserve à la Sanction Royale, 202.

—MESSAGES:—

————Bills proposés par le, 173, 177, 179.

————Bills passés par le ; sans amendements, 61, 87, 107, 119, 121, 127, 131, 140, 143, 157, 161, 173, 177, 185, 192, 198, 200.

————Bills passés par le ; avec des amendements, 107, 119, 124, 140, 158, 161, 177, 195, 198.

————Assentiment à des Adresses, 105.

————Consentant à une Conférence, 179.

————Demandant les Documents, etc. sur lesquels le Bill pour naturaliser *J. A. P. Barbier* et *E. Barbier*, son épouse, est fondé, 161. Voir *Barbier J. A. P.*

————Demandant les Documents, etc. sur lesquels le Bill pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres, est fondé, 161. Voir *Morgan Cyprian*.

MESSAGES ENVOYES AU CONSEIL LEGISLATIF :—

————Communiquant les Documents, etc. sur lesquels le Bill pour naturaliser *J. A. P. Barbier* et *E. Barbier*, son épouse, est fondé, 168.

————Communiquant les Documents, etc. sur lesquels le Bill pour naturaliser *Cyprian Morgan*, et autres, est fondé, 169.

————Informant leurs Honneurs que le Bill grossoyé relativement aux Lois des Banqueroutes, avait été porté au Conseil par méprise, et demandant qu'il leur soit remis, 189. Bill remis, 191.—Voir aussi *Adresses*, (33) ; *Bills du Gouverneur-Général*, (23.)

CONSEIL EXECUTIF :—Voir *Comptes*, (37.)

————ADRESSES :—(25, 26) ; *Nouvelle Administration*.

————Départements du :—Voir *Comptes*, (38.)

CONDAMNATIONS SOMMAIRES :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'étendre le droit d'appel à tous les cas de Condamnations Sommaires dans le *Haut-Canada*, 71. Considéré ; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée.

CONSERVATION DU DAIM :—Voir *Lois sur la Chasse*.

COTISATIONS :—Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*, pour amender les lois relatives aux Cotisations imposés sur les terres, 53.

————Bill pour établir un système de contributions plus juste et plus équitable dans les divers Townships dans le *Haut-Canada*, présenté et lu, 81. Seconde lecture ordonnée après division, 131.—(Voir *Questions négatives*, 20) ; référé à un Comité de toute la Chambre, *ibid.* La Pétition du Bureau de Commerce de *Toronto* est référée au même Comité, 144. Considération, 148. La Pétition du Conseil Municipal du District de *Talbot* est référée au même Comité, 191.

————Pétition, contre le dit Bill, du Bureau de Commerce de *Toronto*, 144. *Suprà.* Du Conseil Municipal du District de *Home*, 160. Du Conseil Municipal du District de *Talbot*, 191. *Suprà.*

————Voir aussi *Comptes*, (4) ; *Adresses*, (7) ; *Cotiseurs*.

COTISEURS :—Pétition de *Curtis Goodwill*, et autres, du District de *St. John* ; demandant une rémunération pour des services, 42.

————Pétition du Conseil Municipal du District Ouest, pour permettre aux Cotiseurs de vérifier leurs rôles de contributions, 75.

————Voir aussi *Recensement*.

CORVEES :—Pétition du Conseil Municipal de *Wellington* ; demandant qu'il soit adopté des mesures ultérieures pour obliger les gens à travailler aux corvées, 70.

COURS :—Voir *Administration de la Justice* ; *Cour d'Appel* ; *Cour de Chancellerie* ; *Cour de District et de Division* ; *Session de Quartier* ; *Petites Causes*.

COUR DE CIRCUIT :—Pétition de *John Morris* et autres, de *St. Jérôme*, et autres paroisses ; demandant que les Sessions de la dite Cour se tiennent à *Ste. Thérèse*, préférablement qu'à *Terrebonne*, 144.

COUR D'APPEL :—Bill pour l'établissement d'une Cour d'Appel, dans le *Bas-Canada*, présenté et lu, 19 ; Seconde lecture ordonnée ; Référé à un Comité de toute la Chambre : Considération ; Rapport ; Ordre de le grossoyer, 134. Passé, 133. Par le Conseil avec des amendements ; Considérations des amendements ; Amendements agréés, 158. Sanction Royale, 201, (7 Vict. chap. 18.)

COUR DE CHANCELLERIE :—Voir *Adresses*, (22.)

COURS DES COMMISSAIRES :—Pétitions demandant le rétablissement des Cours de Commissaires :—Du Conseil Municipal du District de *St. Hyacinthe*, 8. De *R. H. Whitmore*, et autres, de *St. Armand*, 18. Du Révérend *J. L. Cazon*, et autres, de *Beauharnois*, 23. De *Edmund Peel*, et autres, du Comté de *Stanstead*, 36. Cette dernière Pétition est référée, (Voir *Petites Causes*). De *P. Lussier*, et autres, du District de *Montréal*, 53. De *H. Robinson*, et autres, du Comté de *Shefford*, 75. De *P. P. Russel*, et autres, de la paroisse de *St. Armand*, 136.

COURS DE DISTRICT ET DE DIVISION :—Pétitions de *George W. Fogg*, et autres, du Comté de *Stanstead* ; de *R. H. Whitmore*, et autres, de *St. Armand* ; demandant l'abolition des dites Cours, 18. Et de *P. Lussier*, et autres, du District de *Montréal*, pour le même objet, 53. Pétition du Révérend *J. Durocher*, et autres, demandant le rappel de l'Acte des Cours de District, (4 et 5 Vic. chap. 20). 42. Pétition de *E. J. Briggs*, et autres, de *Missisquoi* ; demandant que les Cours de District aient une juridiction supérieure, 61. La Pétition en dernier lieu est référée à un Comité. Voir *Administration de la Justice*.

COURS DES MONNAIES :—Voir *Comptes*.

COUVENT DE ST. JACQUES DE L'ACHIGAN :—Pétition du Révérend *Jean Romuald Paré* ; demandant que certaines Dames Religieuses soient incorporées en une Association, 42. Référé, 43. Rapport, 65. Bill à cet effet pour incorporer Les Dames Religieuses du *Sacré Cœur de Jésus de St. Jacques de l'Achigan*, présenté et lu, 108. Seconde lecture : Référé, 118. Rapport ; Ordre de le grossoyer, 124. Passé, 129. Par le Conseil, 140. Sanction Royale, 302. (7 Vic. chap. 54.)

COZENS, JOSHUA Y. :—Pétition de ; demandant une compensation pour une certaine étendue de terre par lui achetée des *Six tribus Sauvages*, et cédée depuis par le Gouvernement à une autre personne, 38.

CUGGY, PATT :—Pétition de ; demandant une indemnité en conséquence d'une blessure qu'il a reçue, pendant qu'il était au service de Sa Majesté.

CUIR :—Voir *Droits sur les importations*.

CURE-MOLE-A-VAPEUR :—Voir *Comptes*, (66.)

CURRIE, DONALD :—Pétition de ; demandant une pension de retraite, 24.

D'ALBERT G. ALEXANDER :—Pétition de ; demandant un Acte de naturalisation, 39. Référé, 73. Rapport, 86. Voir *Morgan Cyprian*.

DEBATS :—Voir *Sténographes*.

DEBENTURES :—Voir *Comptes*, (32.)

DEBITEURS :—Pétition de *John Colvin* et autres, du District de *Bathurst* ; demandant un Acte pour permettre aux Débiteurs incarcérés de prendre de l'exercice dans les Cours des Prisons, 51. Référée, 71.

DEBITEURS INCARCERES :—Bill pour pourvoir au mode de détenir en prison les débiteurs, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*, présenté et lu, 31. Seconde lecture : Référé à un Comité de toute la Chambre, 52. L'Ordre du jour est déchargé et le dit Bill est référé à un Comité spécial, 69. —Voir aussi *Débiteurs absents*.

DEBITEURS INSOLVABLES :—Pétition du Bureau de Commerce, à *Toronto*, demandant la passation d'un Acte à l'égard des Débiteurs insolubles, 171. Référé, *ibid.* Voir *Lois des Banqueroutes*.

DEBITEURS ABSENTS :—Bill pour autoriser les créanciers à saisir les biens personnels des débiteurs absents, dans certains cas, présenté et lu, 128. Seconde lecture ordonnée : Référé à un Comité de toute la Chambre, 148.

DEPARTEMENT DU BUREAU DE LA POSTE :—Voir *Comptes*, (52); *Adresses*, (34); *Gouverneur-Général*, (11.)

DELSLE, A. M. :—Voir *Questions négatives*, (2.)

DEPARTEMENTS PUBLICS :—Voir *Adresses*, (35.)

DEPENSES CONTINGENTES :—Les frais de port de toutes Lettres dont le poids n'excède pas une once, et sur les papiers adressés aux et par les Membres, et les Pétitions incluses, portés aux Comptes Contingents de la Chambre, 8.

D'ESCHAMBAULT, GUILLAUME :—Pétition de ; demandant une rétribution pour ses services comme Commissaire, dans l'Élection contestée de *O. Berthelet*, écuyer, en 1839, 113. Référé, *ibid.*

DEPECHEs :—Voir *Comptes*, (8, 9, 13, 20, 27, 52, 53, 59, 60, 68.)

DISTRICTS MUNICIPAUX :—

DISTRICT MUNICIPAL DE BATHURST :—Pétition de ; demandant que la période fixée pour remettre le rôle de contribution au Trésorier du District, soit prolongée jusqu'au troisième Lundi du mois de Février de chaque année, 13. Une autre Pétition demandant que le Conseil ne s'assemble que deux fois dans l'année, *ibid.*

—DE GORE :—Pétition du ; pour être autorisé à emprunter une somme d'argent pour ouvrir un Chemin, 43. Référée, 51.

—DE KAMOURASKA :—Pétition d'*Alexandre Duperré*, Notaire ; pour le paiement de £100 à lui dus par le dit Conseil, 42.

—DE QUEBEC :—Pétition de *Charles Turgeon* ; pour le paiement d'une certaine somme d'argent à lui due par le dit Conseil, 18. Voir aussi *Hébert, Charles*.

—DE ST. HYACINTHE :—Pétition du ; demandant que des dispositions Législatives soient adoptées pour le paiement de certaines sommes d'argent dues par le dit Conseil, 8.

—DE WELLINGTON :—Pétition du ; demandant que les limites du dit District soient établies, 54.

—DE L'OUEST :—Pétition du ; Que *Chatham* soit la ville du District au lieu de *London*, 21. Une autre Pétition ; Que les Conseillers soient rétribués lorsqu'ils remplissent leurs fonctions, 71.

—Voir aussi *Pétitions*, (*Municipalités*.)

DISCOURS :—Voir *Gouverneur-Général* ; *Orateur*.

DIVISION DU HAUT-CANADA :—Voir *Division en Comtés*.

DIVISION EN COMTES :—Bill pour une meilleure division du

DIVISION EN COMTES. (*Continuation*.)

Haut-Canada, en Comtés, présenté et lu, 119. Seconde lecture ; Référé à un Comité de toute la Chambre, 148. L'Ordre du Jour est lu ; Motion pour référer la Pétition de *D. McLeod* et autres au dit Comité, négative : Considération du dit Bill, 189. Rapport ; Ordre de le grossoyer, 189. Passé, 191.

DOUANIERS :—*Montréal* : *Thomas Mullon* et autres ; demandant une augmentation de salaire, 123.

DOUANES :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'abroger certains Actes et Ordonnances, concernant la régie et l'administration des Douanes Provinciales, etc. : Considération ; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 31. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture : Référé à un Comité de toute la Chambre ; Considération ; Rapport ; Ordre de le grossoyer, 38. Passé, 42. L'Ordre de porter le dit Bill au Conseil Législatif est mis aux voix et négative, 191.

—Bill pour pourvoir à la régie des Douanes, etc, présenté et lu, 37. Ordre de le grossoyer, 138. (Voir *Questions négatives*, 22.) Cavalier proposé à la troisième lecture et rejeté, 143. Bill mis aux voix et passé, 143. L'Ordre de porter le dit Bill au Conseil Législatif est mis aux voix et négative, *ibid.* Voir aussi *Comptes*, (26, 27, 28, 29, 30, 31); *Adresses*, (23, 24.)

DROITS DE HAVRE ET DE PORT :—Voir *Comptes*, (29); *Adresses*, (23.)

DROIT DE PORT :—Voir *Droits de Havre et de Port*.

DROITS :—Voir *Sucre Bivard* ; *Acte pour la protection littéraire* ; *Douanes* ; *Droits sur les Importations* ; *Licences* ; aussi *Gouverneur-Général*, (4.)

DROITS SUR LES IMPORTATIONS :—Comité spécial nommé pour prendre en considération s'il est expédient de réduire les droits sur les Marchandises provenant des Indes Occidentales Britanniques, à condition qu'elles fassent une semblable réduction sur les productions du *Canada*, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 7. Deux Membres sont ajoutés au dit Comité, 9.

—Pétitions demandant un droit protectif sur les produits agricoles importés en cette Province des *Etats-Unis* :—De *William Stuart*, et autres, du Comté de *Durham*, 8, *infra*. Du Conseil Municipal du District de *St. Hyacinthe* ; Du Conseil Municipal du District de *Niagara*, *ibid. infra*. De *John Craig*, et autres, du Comté de *Simcoe*, 13. De *Alexander Kilbome*, et autres, du Comté de *Stanstead*, *ibid. infra*. De *W. Morris*, et autres, du Comté de *Sherbrooke*, 21. Du Conseil Municipal du District de *Richelieu*, *ibid.* Du Conseil Municipal du District de *Gore*, 38. Du Révérend *J. Durocher*, et autres, du District de *Montréal*, 42. De *Paul Lussier*, et autres, du District de *Montréal* ; De l'Honorable *W. W. Baldwin*, et autres, du District de *Horn*, 53. *Infra*. De la Société d'Agriculture du District de *Prince Edward*, 61. De *Edwin Pridham*, et autres, de *Greenville*, 61. *Infra* ; De *Charles F. Green*, et autres, de *Terrebonne*, *ibid.* De *H. Robinson*, et autres, du Comté de *Shefford*, 75. De *Lewis Wilson*, et autres, du Township de *Pelham*, 78. De *Narcisse Valois*, et autres, du Comté de *Montréal*, 85.

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4 et 5 Vic. chap. 14, qui impose des droits sur les effets et marchandises importés dans cette Province, et d'imposer des droits sur certains produits agricoles qui en ont été exemptés par le dit Acte, 20. Considération, 29. L'Ordre du Jour pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre est déchargé, et le sujet est de nouveau référé au dit Comité, 50. Considération, 53. Pétitions de *William Stuart*, et autres ; Du Conseil Municipal du District de *Niagara* ; D'*Alexander Kilborne*, et autres, et de *W. W. Baldwin*, et autres, référées au dit Comité, 51. Considération, 56. Rapport de trente-quatre Résolutions, 57. Sur la question de concurrence un amendement a été pro-

DROITS SUR LES IMPORTATIONS.—(Continuation.)

posé et mis aux voix, et négative: La première Résolution jusqu'à la cinquième, inclusivement, est adoptée; Les sixième et septième Résolutions sont adoptées avec des amendements: La huitième Résolution jusqu'à la vingt-quatrième, inclusivement, est adoptée; Les vingt-cinquième et vingt-sixième Résolutions sont mises aux voix et adoptées; La vingt-septième Résolution jusqu'à la trente-et-unième est adoptée; La trente-deuxième Résolution est mise aux voix et adoptée; La trente-quatrième Résolution est mise aux voix et adoptée, 59.

—Bill pour imposer des droits sur les produits agricoles et les animaux vivants importés dans cette Province, présenté et lu, sur division, 60. Seconde lecture; (Voir *Questions négatives*, 6.) Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 66. Rapport; Ordre de le grossoyer, 69. Mis aux voix et passé, 70. Par le Conseil, 87. Sanction Royale, 127. (7 Vic. chap. 1.)

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de continuer l'Acte passé pendant la présente Session, pour imposer des droits sur les produits agricoles importés dans cette Province; Considération, 169. Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée; Le dit Bill est présenté et lu la seconde fois et ordonné d'être grossoyé, 172. Mis aux voix et passé, 173. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 2.)

—Pétition de *Thomas White*, et autres, de *Montréal*, pour qu'un droit de 30 par cent soit imposé sur les bottes et souliers importés des *Etats-Unis*, 17. Pétition de *George Bridgman*, et autres, du *Canada-Est*, pour que le droit, imposé sur les cuirs, soit élevé à l'ancien taux, 39. Pétitions référées, 51. Pétition de *Edwin Pridham*, et autres, aussi référée, 82. Rapport, 110.

—Pétition de *P. Freeland*, et autres, de *Toronto*; pour un droit protectif sur le savon et la chandelle, 42. Pétition du Conseil Municipal du District d'*Ouest*; pour l'imposition d'un droit additionnel sur le tabac en feuille, 61. Pétition de *James Taylor*, et autres; pour l'imposition d'un droit sur toutes espèces de bière ou porter importés des *Etats-Unis*, 70.

EAUX MINERALES :—Voir *Kingston*.

ECOLE :—Voir *Education*.

ECOLE SUPERIEURES :—Voir *Education*.

ECOLE DE GRAMMAIRE :—Voir *Education*.

ECOLE ELEMENTAIRES :—Voir *Education*.

ECOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE :—Voir *Education*.

EDUCATION ET ECOLES :—

—*Demande d'Allocation* :—Pétition des Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise de *St. Andrew*, demandant une allocation pour le soutien d'une Ecole en liaison avec la dite Eglise; Du Rév. *George Mackie*, et autres, pour une allocation en faveur de l'Ecole Nationale à *Québec*, 8. Du Rév. *J. B. Bourassa*, et autres, de *Chateauguay*, pour une allocation pour l'établissement d'une institution pour l'éducation des jeunes demoiselles, 17. De *B. H. LeMoine*, et autres, en faveur de l'Ecole de la Société Britannique et Canadienne, à *Montréal*, 18. De *David Mackenzie*, et autres, demandant que l'allocation qu'ils n'ont pu recevoir leur soit accordée, 25. De *William Baker*, et autres, en faveur de l'Ecole Supérieure de *Dunham*, 33. Du Rév. *Joseph Desantels*, pour construire une maison d'Ecole, à *Hull*, 38. De *Peter McGill*, et autres; pour une allocation pour la maison d'Ecole Supérieure, à *Montréal*; Du Rév. *John Cooke*, et autres, pour une allocation pour l'Ecole Supérieure, à *Québec*, 39. De *G. S. Bronlgeest*, et autres, 42. De *Thomas H. Day*, et autres, de *Sydenham*, pour une Ecole Classique; Du Président, etc. en faveur de la Société de l'Ecole Britan-

EDUCATION ET ECOLES.—(Continuation.)

nique et Canadienne de *Québec*; Du Rév. *A. Balfour*, *Waterloo*, 64.

—*Distribution de l'argent alloué pour les Ecoles* :—Pétitions du Conseil Municipal du District de *St. Hyacinthe*, 8. De *John Russell*, et autres, Instituteurs, 13. De *Henry Hamilton*, et autres, du District de *London*, 127. De l'Evêque de *Toronto*, 160.

—Pétition du Conseil Municipal du District de *Johnstown*; demandant une appropriation de terre pour doter les Ecoles de *Grammaire*, dans le *Haut-Canada*, 14. Pétition du Révérend *Mark Willoughby*, et autres; demandant que l'écriture Sainte soit employée comme livre élémentaire dans toutes les Ecoles, 103. Pétition de *Thomas H. Stayner*, et autres, demandant l'incorporation de l'Ecole Britannique et Canadienne, à *Québec*, 200.

—*Amendements à l'Acte des Ecoles Élémentaires* :—Pétitions du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, 8. De *Edward Ryall*, et autres, du Township de *Oro*, 13. Du Conseil Municipal du District de *Sherbrooke*, 18. Du Conseil Municipal du District de *Rimouski*; De *William Gordon*, et autres, du Township de *Drummond*, 33. Du Conseil Municipal du District de *Wellington*, 53. Du Conseil Municipal du District d'*Oues*, 61. De *H. Robinson*, et autres, du Comté de *Shefford*, 75. De *J. H. Thompson*, et autres, de la Quatrième Division du Comté de *York*, 78. De *B. Pomeroy*, et autres, du Comté de *Sherbrooke*, 85. De *David Good*, et autres, du District de *Wellington*, 89. De *C. O. Ermatinger*, et autres, de la Paroisse de *St. Armand*, 100. Du Révérend *W. Thompson*, et autres, de la Cité de *Montréal*, 103. Du Révérend *J. Cook*, et autres, de la Cité de *Québec*, 136. Pétition demandant l'abrogation de l'Acte des Ecoles Élémentaires :—De *James Greig*, et autres, du Township de *Ramsay*, 13.

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'abroger l'Acte de la 4^e et 5^e *Victoria*, relativement à l'établissement et au maintien des Ecoles Élémentaires, et d'y substituer d'autres dispositions législatives, 57. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 66.

—Bill pour l'établissement et le maintien des Ecoles Élémentaires dans le *Haut-Canada*, présenté et lu, 57. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 148. Considéré, 185, 188. Rapport; Une clause est ajoutée; Ordre de le grossoyer; Passé, 189. Par le Conseil, 192. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 29.)

—Bill pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le *Bas-Canada*, présenté et lu, 137. Seconde lecture; Référé, 148.

—Bill pour abroger l'Acte relatif aux Ecoles Élémentaires, et pour accorder une indemnité, etc. présenté et lu, 73. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 117. Considéré, 122. Rapport; Ordre de le grossoyer, 126. Passé, 130. Par le Conseil, avec des amendements, 177.

—Bill pour pourvoir à l'établissement et au soutien des Ecoles Élémentaires, et pour accorder une indemnité, etc. présenté et lu; Seconde lecture; Ordre de le grossoyer; Passé, 179. Par le Conseil, 185. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 9.)

—Bill pour affecter les deniers provenant des terres incultes de la Couronne, ainsi que le Revenu Casuel et Territorial, au soutien des Ecoles Élémentaires, et pour limiter l'époque fixée pour faire rentrer les *Scripts*, présenté et lu, 188. Seconde lecture ordonnée, *ibid.*

—Voir aussi :—*Académies*; *Comptes*, (33, 34, 35, 36); *Institutions charitables*; *Collèges*; *Currie*, *Donald*; *Gouverneur-Général* (12); *Société d'Education de Terre-Neuve et de l'Amérique Britannique du Nord*; *Québec*; *Séminaires*.

EFFETS ET MARCHANDISES :—Voir *Droit sur les Importations*.

EGLISES CATHOLIQUES-ROMAINES :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer les lois du *Bas-Canada*, relativement à la construction et réparation des Eglises, Cimetières, etc. et pour y substituer d'autres dispositions, 128. Considération; Rapport d'une

EGLISES CATHOLIQUES-ROMAINES.—(Continuation.)

Résolution, laquelle est agréée, 133. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Référé, 158.

EGLISES:—Voir *Eglise d'Angleterre; Eglise Catholique-Romaine; St. Paul; Temporel.*

EGLISE D'ECOSSE:—Voir *Temporel.*

EGLISE DE ST. PAUL:—Pétition du Ministre, etc. pour un Acte d'Incorporation, 43. Référé, 57. (Voir *Bills privés*); référé de nouveau, 81. (Voir *Temporel.*)

EGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE:—Voir *Temporel.*

ELECTIONS:—

RETOUR DES WRITS DES ELECTIONS:—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*; Aussi (Appendice B.)

RETOUR SPECIAL:—Comté de *Hastings*, 3. Référé à un Comité de toute la Chambre, 4. Considéré; *Warrant* pour un nouveau *Writ* proposé; Considération remise, 10; Considération; Ordre d'émaner un nouveau *Writ*, 12, *infra.* Voir *Privileges et Elections.*

CONTESTES:—Comté de *Russell*: Pétition de *Archibald Petrie* et autres, Electeurs; se plaignant de cette Election, 14. Pétition d'*Alexander Finlay* et autres, Electeurs, pour le même objet, 15. Jour fixé pour prendre en considération la dernière Pétition, 33. Cautionnement donné, (*Petrie* et autres.) 33. Considération de la Pétition, 63. Comité nommé, *ibid.* Jour fixé pour échanger les listes de témoins, 67. Ajournement du Comité faute de témoignages et vu l'absence d'un Membre, 71. Le Comité a la permission de s'ajourner à un jour ultérieur, 73. Echange des listes de témoins, 82. Le Comité a la permission de s'ajourner, 83. Rapport; Un Membre absent, 101. Rapport final, 110.

ELECTIONS GENERALES, OUTRAGES COMMIS AUX:—Comité nommé pour faire une investigation concernant les outrages allégués à l'Election Générale, dans les Comtés de *Terrebonne, Vaubreuil, Beauharnois, Chambly et Rouville*, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 7. Correspondance échangée entre le Gouvernement Provincial et *Nicholas Fulham*, etc., référé au dit Comité, 121. *Premier Rapport*, 171. (Appendice J. J.) Ordre de l'imprimer; Enquête sera continuée à la prochaine Session, si elle n'est pas terminée avant la prorogation de la présente Session, *ibid.*

COMTE DE MONTREAL:—Motion pour demander l'émanation d'un nouveau *Writ* d'Election, pour le dit Comté; Référé, 12. Rapport, 22. Référé à un Comité de toute la Chambre, 23. Ordre du jour remis, 30. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est mise aux voix et agréée, 32. *Infra.*

WRITS EMANES PENDANT LA VACANCE.

POUR QUEL ENDROIT.	EN REMPLACEMENT DE.	POUR QUELLE CAUSE.
Quatrième Division du Comté d'York...	Louis Hypolite Lafontaine, Ecuyer.....	Procureur-Général, Bas-Canada, 1.
Comté de Portneuf.....	Thomas Cushing Aylwin, Ecuyer.....	Solliciteur-Général, Bas-Canada, 1.
Troisième Division du Comté d'York...	James Edward Small, Ecuyer.....	Solliciteur-Général, Haut-Canada, 1.
Seconde Division du Comté d'York...	George Duggan, Ecuyer.....	Election annulée, 1.
Comté de Beauharnois.....	John Williams Dunscombe, Ecuyer.....	A résigné son siège, 2.
Comté du Saguenay.....	Etienne Parent, Ecuyer.....	Office de profit, 2.
Comté de Rimouski.....	Michel Borne, Ecuyer.....	A résigné son siège, 2.
Cité de Toronto.....	Isaac Buchanan, Ecuyer.....	A résigné son siège, 2.
Comté de Champlain.....	Réné Joseph Kimber, Ecuyer.....	Appelé au Conseil Législatif, 2.
Comté de Russell.....	William Henry Draper, Ecuyer.....	Appelé au Conseil Législatif, 3.
Comté de Hastings.....	Robert Baldwin, Ecuyer.....	Procureur-Général, Haut-Canada, 3.
Comté de Rouville.....	William Walker, Ecuyer.....	A résigné son siège, 7.

WRITS EMANES DURANT LA SESSION.

Comté de Chambly.....	John Yule, Ecuyer.....	A résigné son siège, 9.
Comté de Hastings.....	Retour Spécial.....	12.
Comté de Montréal.....	Alexander Maurice Delisle, Ecuyer.....	Office de profit, 32.
Cité de Montréal.....	George Moffatt, Ecuyer.....	A résigné son siège, 83.

EMPRISONNEMENT DES DEBITEURS:—Voir *Débiteurs incarcérés.*

EMPRISONNEMENT POUR DETTES:—Pétitions du Conseil Municipal du District de l'Ouest, demandant l'abolition de l'emprisonnement pour dettes, 61. De *N. Robinson*, et autres, du District de *Home*; pour le même objet, 64. De *William Stewart*, et autres, du District de *Home*, pour le même objet, 127. *Infra.*

Bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et pour la punition des Débiteurs frauduleux, présenté et lu, 67. Seconde lecture; référé, 126. Pétition de *W. Stewart*, et autres, référée au dit Comité, 127. Un Membre est ajouté au Comité, *ibid.* Rapport; référé à un Comité de toute la Chambre, 141. Considéré, 164. Rapport; Ordre de le grossoyer, 169. Passé, 170. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 31.)

ENCANTEURS:—Pétition de *H. Graham*, et autres, du District de *Bathurst*; demandant qu'il soit imposé une taxe sur certains Marchands, qui font le commerce d'Encanteurs, 160.

ENFANTS NATURELS:—Bill pour pourvoir au soutien des Enfants Naturels, présenté et lu, 56. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 69.

ENREGISTREMENT:—Pétitions demandant des amendements à l'Acte d'Enregistrement, dans le *Bas-Canada*; Du Conseil Municipal de *Kamouraski*, 14. De *R. H. Whitmore*, et autres, de *St. Armand*; De *W. Fogg*, et autres, du Comté de *Stanstead*, 18. De *David Connell*, et autres, du Comté de *Stanstead*, 21. Du Conseil Municipal du District de *Richelieu*, 24. Du Conseil Municipal du District de *Rimouski*, 33. De *H. Robinson*, et autres, du Comté de *Shefford*, 75. De *S. Jolivet*, et autres, 85. Pétition du Conseil Municipal du District de *Brock*, demandant que le Bureau d'Enregistrement soit tenu dans la bâtisse de la Cour de la ville

ENREGISTREMENT.—(Continuation.)

de District, 22. Pétition de *John Burwell*, demandant que les livres d'Enregistrement soient déclarés être la propriété publique, 127.

—Bill pour amender l'Ordonnance du *Bas-Canada*, qui pourvoit à l'Enregistrement des Titres, etc. présenté et lu, 137. Seconde lecture; référé, 148. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 160. Considéré, 164. Rapport; Ordre de le grossoyer, 169. Passé, 170. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201. ((7 Vic. chap. 22.)

—Bill pour amender les lois d'Enregistrement du *Haut-Canada*, présenté et lu, 30. Seconde lecture, référé, 69. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 171. Considéré; Pas de Rapport, 195.

ETATS FINANCIERS:—Voir *Comptes*.

ETATS-UNIS:—Voir *Droits sur les Importations*.

EVÊQUE DE MONTREAL:—Bill pour conférer certains pouvoirs à l'Evêque de *Montréal*, pour le transport de certaines terres, présenté et lu, 131. Seconde lecture; Référé à un Comité, 146. Rapport; Ordre de le grossoyer; Passé, 188. Par le Conseil avec des amendements; Amendements considérés et agréés, 195. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 48.)

MAYETTE, REVEREND J. F. A. S.:—Pétition de; demandant un Acte de naturalisation, 57. Référée, 73. Rapport, 86. Voir *Morgan, Cyprian*.

FERME-MODELE:—Bill pour autoriser l'achat d'une Ferme-Modèle dans le voisinage de *Toronto*, présenté et lu, 147. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 173. Rapport; Ordre de le grossoyer, 179. Passé, *ibid.*

FIEFS NAZARETH, ST. AUGUSTIN ET ST. JOSEPH:—Bill, pour autoriser les Seigneurs des dits fiefs à commuer la tenure des terres, maintenant possédées en censive, présenté et lu, 163. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 69. Amendé; Passé, 170. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 27.)

FRANCHISE ELECTIVE:—Pétition de *Alexander McDonald*, et autres, habitants de la Réserve pour les Sauvages, dans le District de l'Est, demandant qu'il leur soit permis d'exercer la franchise électorale, 17. Référée, 22. Rapport, 36. Rapport référé de nouveau au Comité, avec ordre d'entendre les témoignages, *ibid.* Nouveau Rapport du Comité, 144. Référé à un Comité de toute la Chambre, 146. Considéré; Pas de Rapport, 164.

FUMIER:—Voir *Exemption du droit de péage*.

GASPE, DISTRICT DE:—Voir *Comptes*, (1.) *Administration de la Justice*.

—PECHES DE:—Voir *Pêches et Poissons*.

GEMMILL, REVEREND JOHN:—Pétition du Rév. *John Gemmill*, demandant qu'il lui soit accordé des *Scraps* pour la même quantité de terre qui lui avait été ci-devant octroyée et qu'on lui a ôtée depuis, parce qu'il ne s'y était pas établi, 160.

GOSSELIN, ALEXIS:—Voir *Rivière Boyer*.

GOURLAY, ROBT. F.:—Pétition de; se plaignant de certains griefs, 171. Référée, *ibid.* Rapport agréé, 186. Voir *Adresses*, (29.)

GOVERNEUR-GENERAL:—Voir *Adresses*.

—L'Orateur fait rapport du discours du Gouverneur-Général à l'ouverture de la Session, 5. Jour fixé pour le prendre en considération, 6. Considération; Résolution

GOVERNEUR-GENERAL.—(Continuation.)

proposée, 9. Référée à un Comité Spécial, 10. Rapport d'une Adresse, 11. Voir *Adresses*, (39.)

—MESSAGE DE SON EXCELLENCE LE:—Demandant la présence de l'Assemblée dans la Salle du Conseil Législatif, 1, 127, 201.

1. Transmettant Copies de deux Dépêches du Secrétaire d'Etat, relativement aux Adresses de la dernière Session, à Sa Majesté et au Prince Albert, 15. Voir *Comptes*, (53, 60.)
2. Transmettant le Rapport des Commissaires sous la Tenure Seigneuriale, 16. Voir *Comptes*, (65.)
3. Transmettant le Rapport des Commissaires sur l'Administration de la Justice, dans le District Inférieur de *Gaspé*, 16. Voir *Comptes*, (1.)
4. Transmettant Copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat, relativement au droit sur le Blé importé en *Canada* et dans le Royaume-Uni, avec l'Acte Impérial à ce sujet, 16. Voir *Comptes*, (20.)
5. Informant la Chambre que la Sanction Royale a été donnée au Bill passé dans la dernière Session, relativement à l'Administration du Temporel de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, 25.
6. En réponse à une Adresse de cette Session, au sujet du Siège du Gouvernement, 25. Voir *Comptes*, (64.)
7. Transmettant une Estimation, etc. de la dépense pour le service public pour l'année finissant le 31 Décembre, 1844, 47. Voir *Comptes*, (57.)
8. En réponse à l'Adresse de la dernière Session, relativement à la Liste Civile, 47.
9. Transmettant les Dépêches Nos. 66, 103, 137, 15. (Banques d'Epargnes; Actes de la dernière Session relativement au cours des monnoies et aux compagnies de Banque; Droits des Douanes, et pour proportionner le châtiement à l'offense), 48. Voir *Comptes*, (8, 9, 27, 59.)
10. Transmettant le Rapport de la Commission d'Enquête, relativement aux émeutes qui ont éclaté, l'automne dernier, sur le Canal de *Bauharnois*, et aussi un Etat des dépenses encourues pour réprimer ces troubles sur le Canal de *Lachine*, 49. Voir *Comptes*, (15.)
11. Transmettant une Dépêche au sujet des arrangements du Bureau des Postes dans l'Amérique Britannique du Nord, 51. Voir *Comptes*, (52.)
12. Au sujet de la distribution des Argents pour le soutien des Ecoles Élémentaires, 73. Ordre de l'imprimer, 74. Voir *Comptes*, (34.)
13. Informant la Chambre que Son Excellence émanera son *Warrant* en faveur du Greffier de cette Chambre pour £3578 9 7½ et £5000, pour payer les dépenses contingentes de la Chambre, 76.
14. Transmettant des retours en réponse aux Adresses de la dernière Session, relativement à certaines nominations dans le *Bas-Canada*, depuis 1791, 76. Voir *Comptes*, (3.)
15. Pour substituer d'autres dispositions à l'Acte de 1841, pour l'achat des parts du Canal de *Welland* appartenant à des individus, 112. Voir *Canal de Welland*.
16. Pour un octroi de £25,000 sterling, pour rencontrer les dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Mars, 1844, 174. Voir *Subsides*.
17. Recommandant une estimation supplémentaire des dépenses pour le Service Public de l'année courante, 174. Voir *Comptes*, (58); *Subsides*.
18. En réponse à l'Adresse de la Chambre relativement à la résignation de certains Membres du ci-devant Conseil Exécutif, 180. Voir *Comptes*, (37.)
19. Recommandant que les mesures importantes actuellement devant le Parlement soient complétées et terminées sans interruption, 185; Lecture du dit Message, *ibid.* Voir *Privilèges* et *Elections*.
20. Informant la Chambre que Son Excellence émanera son *Warrant* pour les dépenses contingentes, en conformité à l'Adresse du 2 Décembre, 188.
21. Au sujet de l'Adresse relative à la résignation de certains Membres du Conseil Exécutif, 188. Impression

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.—(Continuation.)

- ordonnée, *ibid.* Motion pour la lecture du dit Message, 196.
22. Annonçant que Son Excellence transmettra au Secrétaire d'Etat le Bill pour incorporer les Sociétés Ecclésiastiques de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Québec et de Toronto, 198.
23. Recommandant d'accorder un salaire annuel à l'Orateur du Conseil Législatif, 198. Voir *Orateur du Conseil Législatif*.
24. Remerciant la Chambre pour les Argents votés pour rencontrer les dépenses nécessaires du Gouvernement jusqu'au 31 Mars, 1844, 188.
25. Transmettant le premier et le second Rapport des Commissaires chargés de la révision des Actes et Ordonnances du Bas-Canada, 198.
26. Annonçant que Son Excellence transmettra au Secrétaire d'Etat l'Adresse relative à la Liste Civile, 199.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats du retour des Membres; Quatrième Division du Comté d'York; Comté de Portneuf; Troisième Division du Comté d'York, 1. Comté de Beauharnois; Comté de Saguenay; Comté de Rimouiski; Cité de Toronto; Comté de Champlain; Cité de Québec, 2. Comté de Russell; Comté de Hastings, (retours spéciaux), 3. Comté de Rouville, 7. Comté de Chambly, 74. Comté de Montréal, 77. Comté de Hastings, 101. Cité de Montréal, 159.

—Ordonné de comparaître devant la Chambre avec le retour du *Writ* pour le Comté de Hastings, 4. Il est comparu, *ibid.*

—de l'Assemblée Législative reçoit instruction d'ordonner aux imprimeurs des documents de la Chambre de marquer, sur le dos de chaque papier imprimé, le nombre de feuilles qu'il contient, 47.—Voir aussi *Adresses*, (19, 20.)

HALDIMAND, COMTE DE :—Pétition de *John De Cour*, et autres; demandant que le dit Comté soit établi en un District séparé, 165. Référée, 171. Voir *District de Niagara*. —Voir aussi *Questions négatives*, (30.)

HALDIMAND ET BRANDFORD, CHEMIN DE :—Pétition de *Thomas Fingland*, et autres, Entrepreneurs, demandant une compensation, 86.

HAMILTON, VILLE DE :—Pétition de *William Hill*, et autres, du Township de *Barton*; demandant que les limites de la dite ville ne soient pas étendues davantage, 160.

HARRISON, HON. S. B. :—Pétition de; demandant qu'il soit autorisé à pratiquer dans les cours de Chancellerie et du Banc de la Reine, dans le *Haut-Canada*, 86. Référée, *ibid.*

—Bill à cet effet, pour autoriser *Samuel B. Harrison* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur, dans la Cour du Banc de la Reine et la Cour en Chancellerie, présenté et lu, 96. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 107. Passé, 107. Par le Conseil, 127. Sanction Royale, 262. (7 Vict. chap. 58.)

HASTINGS, COMTE DE :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie; Elections; Privilèges; Orateur*.

HAWKESBURY, TOWNSHIP DE :—Pétition de *Charles A. Low*, demandant que le dit Township soit divisé, 78.

—Bill à cet effet, pour diviser le dit Township, présenté et lu, 119. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 146. Passé; Par le Conseil, 147. Sanction Royale, 202. (7 Vict. chap. 39.)

HEBERT, CHARLES :—Demandant une indemnité, en conséquence du refus du Conseil Municipal du District de Québec de lui payer ses gages, 36.

HONORAIRES DES SHERIFS :—Pétition de *Andrew Dickson*, Shérif du District de *Bathurst*; demandant certain changement dans la loi qui règle les fonctions des Shérifs et le paiement de leurs honoraires, 123. Référée, 127.

HOPITAUX :—Pétition du Président et Gouverneurs de l'Hôpital-général de *Montréal*, demandant une allocation, 38. Voir aussi *Institutions Charitables*.

HOUBLON :—Pétition de *George Belton* et autres, des Districts de *London* et *Brook*, demandant à être protégés et encouragés dans la culture du *Houblon*, 25.

HURON, COMTE DE :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4^e Guill. 4, chap. 55, qui établit le dit Comté, 47. Considération; Rapport de Résolutions, lesquelles sont agréées; Bill à cet effet, présenté et lu, 60. Seconde lecture, 61.

IMPORTATIONS :—Voir *Droits sur les Importations*.

IMPRESSION :—Comité permanent nommé pour surveiller l'impression, 34. *Premier Rapport*, (Impression durant la Session); Référé à un Comité de toute la Chambre, 82. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 102. *Second Rapport*, (Impression des Journaux et de l'Appendice de la Session); Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 134. Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 138.

—Matières dont l'impression est ordonnée, 20, 28, 33, 41, 47, 49, 52, 56, 66, 74, 100, 101, 102, 106, 109, 121, 124, 133, 134, 141, 142, 157, 171, 176, 182, 188, 191, 194.

—Voir aussi *Greffier de la Chambre*.

—Impression de certaines matières dont la considération est remise, 81.

INCENDIAIRES :—Voir *Damage causé par des*.

INCORPORATION DES VILLES :—Voir *Municipalités*.

INDEX :—Voir *Dépenses Contingentes*.

INDEMNITE DES MEMBRES :—Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant que l'indemnité des Membres de la Législature, en 1841, soit remboursée et mise à leur disposition, 8.

—La Chambre se forme en Comité au sujet de l'indemnité des Membres pour la présente Session; Considération, 195. Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, *ibid.*

—Voir aussi *Questions négatives*, (8.)

INDEMNITES POUR PERTES :—Pétitions de *Jean B. Miville De Chesne*, de l'Île d'Orléans, demandant une indemnité pour perte d'un vaisseau loué au Gouvernement, 13. De *Damas Masson* de *Montréal*, demandant une indemnité pour dommages causés par les Rebelles et les troupes de Sa Majesté, en 1838, 18. De *J. Lefebvre* de *Bellefeuille*, de *St. Eustache*, demandant une indemnité pour reconstruire l'Eglise et le Couvent incendiés dans la dite paroisse, pendant la dernière rébellion, 24. De *J.-B. Laviolette*, demandant une indemnité pour des pertes souffertes durant la rébellion, 36. De *John C. Lansing*, et autres, demandant une indemnité pour pertes causées par le fait d'incendiaires, 38. De *Robert Barclay*, et autres, maçons de *Kingston*, demandant une indemnité pour les dommages qu'ils ont soufferts par suite de l'inexécution de leur contrat public durant la rébellion, 39. De *Christopher Lauzon*, et autres, demandant une indemnité pour la perte de leurs fusils saisis par le Gouvernement; De *Joseph Laurin*, Procureur de certains Miliciens, réclamant une indemnité pour leurs services pendant la dernière guerre, 42. De *William Phillips*, et autres, de *Québec*, demandant une indemnité pour l'incendie par les troupes de Sa Majesté des propriétés de *Wolfred Nelson*, à *St. Denis*, en 1837. D'*Ignace Ratzenne*, de *St. Benoit*, pour l'incendie de sa propriété, en 1837; Du Révérend *Pierre Ménard*, et autres, de *St. Benoit*, pour l'incendie d'une Eglise, en 1837, 43. De *William H. Roy*, et autres, pour des services rendus durant la dernière guerre, 53. De *F. Maine* et autres, de *Faucault*, pour dommages soufferts pendant les derniers troubles. De *William George Portt*, de *Tyendinaga*, pour perte de leurs propriétés incendiées par des motifs politiques, 64, *infra*. De l'Honorable *James Crooks*, pour perte d'un vaisseau illégalement

INDEMNITES POUR PERTES.—(Continuation.)

saisi par les autorités des *Etats-Unis*, en 1812, 78. Voir *Questions négatives*, (18.) De *M. Smith* et *H. Mosher*, pour dommages soufferts en 1838, 103. De *Major Smith* et autres, de *Johnston*, pour dommages causés par le fait d'incendiaires en 1838, 110. *Infra*; De la Congrégation de *Trinity Church* à *Chippawa*, demandant une aide pour construire la dite Eglise, brûlée par le fait d'incendiaires, 144. Voir aussi *Canal de Beauharnois*; *McElheran, Jane*.

—ACTE:—Pétition de *James Wilkinson* et autres, du District d'*Ouest*, demandant que le dit Acte soit mis en force, 61. *Infra*.

—Comité spécial nommé pour s'assurer de quelques moyens d'indemniser les individus qui ont souffert des pertes durant la dernière rébellion et les invasions dans le *Haut-Canada*, et pour mettre en force certains Actes à cet égard, 100. Deux Membres sont ajoutés au Comité, 101. Les Pétitions de *J. A. Wilkinson*, et de *William* et *George Portt*, sont référées au dit Comité, 103. La Pétition de *Major Smith* et autres, est aussi référée au même Comité, 113.

INDES OCCIDENTALES BRITANNIQUES:—Voir *Droits sur les Importations*.

INDEPENDANCE DES JUGES:—Bill pour rendre les Juges de la Cour du Banc du Roi, dans le *Canada-Est*, indépendants de la Couronne, présenté et lu, 7. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 38. Passé, *ibid*. Par le Conseil, 62. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 15.)

—DU PARLEMENT:—Voir *Conseil Législatif*; *Parlement Provincial*.

INSTITUTIONS CHARITABLES:—Pétition d'*Elizabeth M. Reid* et autres, Directrices des Orphelins Protestants, à *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation, 13. Référée, 17. Rapport agréé. Bill présenté et lu, 44. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 62. Passé, 61. Par le Conseil, 87. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 52.)

—Pétition des Dames du Comité de régie de l'Hospice d'accouchement, à *Montréal*, demandant un Acte d'incorporation, 18. Référée, 43. Rapport, 50. Bill présenté et lu, 51. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 69. Passé, *ibid*. Par le Conseil, 87. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 53.)

—Pétitions d'*Elizabeth M. Reid*, et autres, Directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal*; de *Demoiselle M. Kerr*, et autres, Directrices de l'Asile des Orphelins de *Québec*; et de *Dame M. F. Viger*, et autres, Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de *Montréal*, demandant une allocation, 15.

—Pétition de l'Honorable *James Reid*, et autres, de *Montréal*; demandant une allocation, aux fins de construire un bâtiment pour établir une Ecole de Charité dans la dite Cité, 24.

—Pétition de *Dame M. G. P. Painchaud*, et autres, directrices de l'Association Charitable des Dames Catholiques et Romaines de *Québec*, demandant une allocation en faveur de la dite Institution, 33.

—Pétition de *Dame Susannah Smith*, et autres Dames de l'Association de l'Ecole des petits enfants de *Québec*, demandant une allocation pour le soutien de la dite Ecole, 33.

—Pétition du Révérend *C. F. Cazeau*, membre de *La Congrégation de Notre-Dame*; demandant un Acte d'incorporation, 36. Référé, 43. Rapport, 75. Voir *La Congrégation*.

—Pétition de l'Asile des Orphelines de *Québec*; demandant une allocation, 43.

—Voir aussi *Maisons de refuge*.

INSTITUTIONS COLLEGIALES:—Voir *King's College*, *McGill, Collège de*.

—La Chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender

INSTITUTIONS COLLEGIALES.—(Continuation.)

certains Actes du *Haut-Canada*, relativement à *King's College* et aux autres Institutions Collégiales, dans le *Haut-Canada*; Considération; Résolution passée et agréée; Bill à cet effet, présenté et lu, 37. Seconde lecture remise, 101. Le Conseil de *King's College* sera entendu, en conformité à sa Pétition, à la Barre de la Chambre, par son Conseil relativement au dit Bill, 106. Seconde lecture remise, 124. Seconde lecture ordonnée, 144. La Pétition de l'Evêque de *Toronto* est lue; Le Conseil est entendu à la Barre de la Chambre; Débats; Débats ajournés, 158, 161.

—Pétitions en faveur du dit Bill: de *John Goodwin*, et autres, Membres de l'Eglise des *Baptistes*, à *Beamville*; Des Membres du Conseil Exécutif de l'Union des *Baptistes*, 43. De *Jacob Beam*, et autres, du District de *Niagara*, 53. De *William Millar*, et autres, de *Port Sarnia*, 70. De *William Fraser*, et autres, du Comté de *Glenary*, 73. Du Révérend *Thomas Alexander*, et autres, de *Cobourg*, 78. De *Jacob Price*, et autres, du District de *Niagara*; De *Thomas McDonald*, et autres, de *St. Catharines*, 85. Du Révérend *D. McKenzie*, et autres, du District de *Brock*; Du Révérend *Alexander C. McColl*, et autres, du District de *London*, 89. De *A. D. Fordyce*, et autres, de la Ville de *Niagara*; De *Hugh Urquhart*, et autres, de la Ville de *Cornwall*; De *Thomas Webb*, et autres, du District de *Niagara*; De *Hugh Campbell*, et autres, du District de *Brock*; De *William Barker*, et autres, du Village de *Paris*, 100. Du Révérend *David Black*, et autres, de *St. Thérèse de Blainville*, 103. De *G. R. Lownsbury*, et autres, du District de *Simcoe*, 123. De *Dugald Sinclair*, et autres, du District de *London*; De *George Millar*, et autres, du Township de *Toronto*, 134. De *Thomas Moore*, du District de *Prince Edward*, 144. De *James Wylie*, et autres, du District de *Bathurst*, 170. De *John Scholfield*, et autres, du District de *Niagara*; Du Révérend *J. M. Rogers*, et autres, du District de *Colborne*, 165.

—Pétitions contre le Bill:—De l'Evêque de *Toronto*, 97. Ordre de l'imprimer, 100. Du Conseil de *King's College*, lequel sera entendu à la Barre de la Chambre par son Conseil, *Suprà*.

INSTRUCTIONS DONNEES AUX COMITES:—Voir *Débiteurs absents*; *Administration de la Justice*; *Agriculture*; *Pêches et Poissons*; *Niagara*, Banque de.

ILE BIZARRE:—Pétition de *Xavier Légault*, et autres, de la paroisse de *St. Raphaël*; demandant que la dite Ile soit annexée au Comté de *Montréal*, 64. Référé, 123. Rapport, 137. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid*. Seconde lecture; Référé, 147. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 160. Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 170. Passé, 170. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 23.)

JEUENES DELINQUANTS:—Voir *Maisons de refuge*.

JOURNAUX:—Lecture des Entrées sur les Journaux, 7, 56, 84, 111.

JUDICATURE:—Pétition de *C. M. Hyndman*, Gardien de la Cour du District de *St. François*, demandant à être mis sur le même pied que les autres Gardiens, etc. des dites Cours dans les autres Districts, 8.

—Voir aussi *Administration de la Justice*; *Cours de Commissaires*; *Cour de District et de Division*.

JURES:—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer et amender certains Actes, relativement aux Jurés, et pour en considérer les dispositions: Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 20. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid*. Seconde lecture; Référé à un Comité, de toute la Chambre, 63. Considéré, 74.

—Bill pour régler la qualification et le tirage des Jurés en matières Civiles et Criminelles dans le *Bas-Canada*, présenté et lu, 131. Seconde lecture; Référé, 139.

JUGES:—Voir *Indépendance des*.

KELLY, W. M. :—Voir *Comptes*, (31.) *Adresses*.

KIDD, CATHARINE J. :—Pétition de; demandant une pension en conséquence du décès de son époux, mort en servant pour la défense de la Province, 103.

KING'S COLLEGE, UNIVERSITE DE :—Voir *Institutions Collégiales*.

KING'S COLLEGE ET UPPER CANADA COLLEGE :—Voir *Comptes*, (43); *Institutions Collégiales*.

Etat des affaires de, référé, 86.

Pétition de *H. A. Croft*, et de *W. C. Gwynne*, Pr-fesseurs, au sujet de la constitution du Conseil des dits Colléges, 133. Impression ordonnée, *ibid.*

KINGSTON :—Pétition du Maire et de la Corporation de; demandant un Acte d'incorporation, et que les limites de la ville soient étendues, 24. Pétition du Vénérable *George O'Kill Stewart*, et autres, Francs-tenanciers du lot No. 24; demandant que le dit lot ne soit pas compris dans l'étendue des dites limites, 36. Pétition de *G. W. Yarker*, et autres, Comté de *Frontenac*; demandant que le Lot No. 24 soit compris dans les dites limites, 39.

CHEMIN DE FER MARITIME DE :—Pétition de la Compagnie du; demandant une augmentation de pouvoirs, 43. Référé, 57. Rapport, 78. Bill à cet effet, présenté et lu, 84. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 102. Passé, 103. Par le Conseil, avec des amendements, 119. Considération des amendements; Amendements, 119. Considérés et agréés, 125. Sanction Royale, 202. (7 Vict. chap. 61.)

Eaux MINERALES :—Pétition de *James Morton*, et autres; demandant un Acte d'incorporation, 43. Référé, 44. Rapport, 78. Bill à cet effet, présenté et lu, 137. Seconde lecture; Référé, 163. Rapport, 78. Bill à cet effet, présenté et lu, 137. Seconde lecture; Référé, 163. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 196. Passé, 200. Par le Conseil, 201. Sanction Royale, 202. (7 Vict. chap. 64.)

MACHINE, CANAL DE :—Voir *Comptes*, (15); *Adresses*, (12); *Gouverneur-Général*, (10.) La *Congrégation de Notre-Dame de Québec*; Bill à cet effet pour incorporer la; Présenté et lu, 117. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 132. Passé, 136. Par le Conseil, 143. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 51.)

L'ASSOMPTION, COLLEGE DE :—Pétition de la Corporation; demandant un octroi d'argent pour la mettre en état d'agrandir le dit Collège, 33.

LEONARD, WILLIAM, DE NEW-CARLISLE :—Pétition de; demandant une indemnité pour ses services comme Maître d'Ecole, et employé comme tel, dans le District de *Gaspé*, par l'Institution Royale de *Québec*, 15.

LES DAMES RELIGIEUSES DU SACRE CŒUR DE JESUS :—Voir *Couvent de St. Jacques*.

LICENCES DE MARIAGES :—Etats du 16 Octobre, référés à un Comité, 102. Comité fera rapport de tems à autre, 117. Rapport; Ordre de l'imprimer, 124. (App. R. R.)

—Voir aussi *Comptes*, (49, 50); *Adresses*, (33); *Questions négatives*, (15.)

LICENCES :—Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant que certains argents, provenant des licences, soient mis à la disposition du Conseil, pour les usages du District, 8. La motion pour référer la Pétition à un Comité est remise, 140.

Pétition du Conseil Municipal du District de *Simcos*; demandant que les dits argents soient appliqués sur les chemins, 8. Du Conseil Municipal du District de *Bathurst*; pour le même objet, 13. Du Conseil Municipal du District de *Victoria*; pour le même objet, 33.

LICENCES.—(Continuation.)

—Pétition de *J. Z. Carron*, et autres, de *Beauhar- nois*; demandant que les personnes qui vendent toutes espèces de liqueurs fermentées, soient tenues de payer le même droit que celles qui vendent des liqueurs spiritueuses, 33. De *Golfrey Esinhart* et autres, Abergistes, de *Dorchester*, pour le même objet, 61.

—Voir aussi *Licences de Mariages*.

LIGNES DE CONCESSION :—Voir *Lignes de division*.

LIGNES DE DIVISION :—Voir *Commissaires des lignes de division*.

LIMITES ET DIVISIONS :—Comité choisi nommé pour s'enquérir des limites et divisions actuelles de la Cité de *Toronto*, et des Villes et Villages du *Haut-Canada* dans lesquels il a été établi des règlements de Police, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, 83. Un Membre est ajouté au dit Comité, 101. Rapport, 166. Référé, 189. Voir *Municipalités*.

—Voir aussi *Hamilton*.

LISTE CIVILE :—Il est proposé huit Résolutions au sujet de la Liste Civile, telle qu'établie par l'Acte du Parlement Impérial, appelé, "L'Acte d'Union;" la considération en est remise, 183, 184. Considération; la première jusqu'à la quatrième est agréée; l'amendement fait à la cinquième est mis aux voix et négativé; cinquième agréée; sixième rejetée unanimement; septième agréée; huitième ne rejetée unanimement, 190. Il est proposé une autre Résolution relativement à la charge du Secrétaire Civil; ajournement proposé mis aux voix et négativé; la Résolution est mise aux voix et adoptée; Comité spécial nommé pour préparer une Adresse à Sa Majesté, *ibid.* Voir *Comptes*, (24, 25); *Adresses*, (18.) *Gouverneur-Général*, (8.)

LODS ET VENTES :—Voir *Tenure Seigneuriale*.

LOIS DES BANQUEROUTES :—Bill pour révoquer une Ordonnance du *Bas-Canada*, concernant les Banqueroutiers, et établir des dispositions pour cet objet, dans le *Canada*, apporté du Conseil, 106. Il est lu, *ibid.* Ordonné qu'il soit imprimé, 106. Seconde lecture ordonnée, 112. Seconde lecture; Référé à un Comité choisi, 146. La Pétition du Bureau de Commerce de *Toronto* est aussi référée au même Comité, 171. Un Membre est ajouté au dit Comité dont le *quorum* sera de cinq Membres, 178. Bill rapporté avec des amendements, lesquels sont agréés, 192. Ordonné que les amendements soient grossoyés, 187. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé, 189. Un Message est envoyé au Conseil Législatif afin de retourner le dit Bill qui avait été envoyé par méprise, 189. Bill renvoyé, 191. Référé de nouveau à un Comité; Amendements rapportés; Ordonné que les amendements soient grossoyés, 191. Bill, tel qu'amendé, lu de nouveau et passé, 192. Amendements agréés par le Conseil Législatif, 195. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 10.)

LOIS SUR LA CHASSE :—Pétition de *Thomas Woodbridge*, et autres, demandant l'amendement de l'Acte pour la conservation du daim en cette Province, et de défendre de faire la chasse les Dimanches, 64.

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il n'est pas expédient d'abroger l'Acte du *Haut-Canada*, relatif à la chasse, et pour passer un Acte pour la conservation du Gibier, dans le *Canada*, 67. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée; Bill à cet effet présenté et lu, 72. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré, 126. Rapport, 128. (Voir *Questions négatives*, 19.) Ordre de le grossoyer, 129. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 140. Sanction Royale, 201.—Voir aussi *Bêtes Fauves*.

LOIS USURAIRES :—Voir *Questions négatives*, (7.)

LOIS EXPIRANTES :—Comité nommé sur les lois expirantes, 34.

LONGUEUIL ET CHAMBLY, CHEMIN DE :—Pétition des Syndics du Chemin de barrière de *Longueuil* et *Chambly*; demandant qu'ils soient autorisés à emprunter une certaine somme d'argent, 24. Une autre Pétition des Syndics, etc. demandant certains amendements à leur Acte d'incorporation, 24. —Voir aussi, *Péage*, exemption du droit de.

LOUGHBOROUGH, TOWNSHIP DE :—Pétition de *John Waldron*, et autres; demandant la division du dit Township, 149.

LOUPS :—Pétition du Conseil Municipal du District de l'Ouest, demandant la révocation de toutes les Lois qui accordent une prime pour la destruction des Loups, 64.

MAGASINS D'ENTREPOT :—Voir *Comptes*, (26.)

MAGISTRATS STIPENDIAIRES :—Voir *Comptes*, (16.) *Adresses*, (13.)

MAISONS DE REFUGE :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'établir des Maisons de refuge pour les jeunes délinquants, et pour pourvoir à la diminution du crime, 51. Considération; Rapport de deux Résolutions, lesquelles sont agréées, 62. Résolutions référées, 62.

MAISON DE LA TRINITE DE QUEBEC :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer les diverses Lois et Ordonnances, relativement aux pouvoirs et devoirs de la dite Corporation; Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 125. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Référé; Le Comité fera rapport de tems à autres, 148.

—Voir aussi *Comptes*, (67.)

MONTREAL :—Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal*, demandant que le revenu du Havre soit mis sous le contrôle de la Maison de la Trinité de *Montréal*, 75. Pétition de *William* et *George Tate*, de *Québec*, demandant des amendements à l'Acte de la dite Corporation, 103. Référées, 123.

—Voir aussi *Douaniers*.

MAITRE EN CHANCELLERIE :—Voir *Orateur*.

MARCHES, REGLEMENTS AU SUJET DES MARCHES :—Pétition de *George Ruthman*, de *Québec*; demandant des amendements à l'Ordonnance de la 17e George IV, chap. 14. qui a rapport à ce sujet, 186.

MCCUAIG, EFFY :—Se plaignant de certaines empiétations sur sa propriété, et demandant qu'on y apporte quelque remède, 8. Référée, *ibid.* Rapport, 187. (App. O.O.) Motion de concurrence négative; Motion pour qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence à cet égard, négative, *ibid.*

McELHERAN, JANE :—Demandant une allocation en conséquence de la mort de son mari, causée par suites des fatigues et de la misère qu'il a endurées pendant la dernière rébellion, 100.

MCGILL, COLLEGE DE :—Pétition de *A. F. Holmes*, M. D. et autres, professeurs et lecteurs de l'Ecole de Médecine en rapport avec le dit Collège; demandant une aide en faveur de la dite Institution, 21. Pétition des Gouverneurs de l'Université du Collège de *McGill*; pour le même objet, 78.

—Pétitions demandant que le Collège de *McGill* soit ouvert à toutes les classes des sujets de Sa Majesté; De *Jacob Pierce*, et autres, du District de *Niagara*, 85. De *Thomas Webb*, du District de *Niagara*, 100. De *David Black*, et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, 103. De *G. R. Lownsbury*, et autres, du District de *Talbot*, 123. De *Dugald Sinclair*, et autres, du District de *London*, 134. De *Thomas Moore*, et autres, du District de *Prince-Edward*, 144. De *James Wylie*, et autres, du District de *Bathurst*, 160.

MEDECINE, PRATIQUE DE LA :—Pétition du Bureau Médical de *Montréal*; demandant un Acte pour régler l'étude de la

MEDECINE, PRATIQUE DE LA.—(Continuation.)

Profession Médicale, 42. Référée, 149. Rapport; Ordre de l'imprimer, 157.

—Pétition de *Billa Flint* et autres; demandant des amendements à l'Acte qui règle la pratique de la médecine et de la chirurgie, 42. Référée, 78.

—Voir aussi, *Anatomie*; *McGill*, Collège de.

MEMBRES :—

—Prêtent serment et prennent leur siège, 2, 35, 77, 84, 101, 164.

—Obtiennent congé d'absence, 17, 41, 50, 65, 100, 108, 111, 117, 128, 137, 146, 147, 157, 184, 188, 191.

—En remplacement d'autres membres, 84, 86, 103. Ajoutés à des Comités, 9, 41, 57, 101, 119, 127, 178, 185.

—Résignent leur siège, 81, 171.

—Notifications et résignations, 4.

—Excusés de n'avoir pas assisté à des Comités, 71, 101.

—Absents lors des Appels de la Chambre, 86.

—Voir aussi *Comptes*, (2, 61); *Adresses*, (6); *Assemblée Législative*.

MESSAGES :—Voir *Gouverneur-Général*; *Conseil Législatif*.

MILLAR :—Pétition de; demandant une indemnité pour la perte d'une certaine propriété, causée par l'inadvertance du Gouvernement, 1795; 43.

MONTREAL :—Pétition du Maire, de la Corporation et des Citoyens; demandant des amendements de l'Ordonnance incorporant la Cité de *Montréal*, 70. Référée, 73. Un Membre est ajouté au Comité en remplacement d'un autre, 86. Rapport, 176. (App. K.K.)

BANQUE :—Pétition demandant une prolongation du tems fixé pour le versement du Capital additionnel de la dite Banque, 14.

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4e et 5e Vic. chap. 98, et de prolonger l'époque fixée pour verser le montant des parts qui ont été souscrites; Considération, 34. Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 30. Bill à cet effet, présenté et lu, 37. Seconde lecture; Référée à un Comité de toute la Chambre; Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 56. Passé, 61. Par le Conseil, 87. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 46.)

—Voir aussi *Comptes*, (11.)

POLICE :—Voir *Police*.

CHEMINS DE BARRIERE :—Pétition de *Peter Morgan*, et autres, de la Paroisse de *Montréal*; et Pétition de *Simon Valois*, et autres, de la même Paroisse, se plaignant du taux élevé des péages qu'on exige sur les Chemins de Barrière durant l'hiver, et de ce qu'on fait payer tels péages aux personnes qui assistent au service divin, soit en allant, soit en revenant, et demandant qu'il y soit porté remède, 70. Pétitions référées, 87. Pétitions de *P. C. Valois*, et autres; De *William McIntosh*; De *James Morgan*, et autres; Du Rév. *E. Payment*, et autres, et du Rév. *A. Duransaux*, et autres, aussi référées, 100, 123, 134, 182.

—Pétition de *Hugh Brodie*, le jeune, de la Paroisse de *Montréal*, demandant que le dit Acte soit amendé, 89. Pétition de *James Morgan* et autres, du District de *Montréal*; se plaignant d'abus commis par les Syndics des Chemins de Barrière, 123. *Suprà*. Pétition du Rév. *A. Duransaux* et autres, de la Paroisse de *Lachine* et autres lieux; se plaignant du taux élevé des péages sur les Chemins à Barrière de l'Ile de *Montréal*, 182. *Suprà*, (62.)

—Voir aussi *Comptes*.

AQUEDUC :—Pétition du Maire et de la Corporation; demandant certains pouvoirs et privilèges relativement à l'Aqueduc de *Montréal*, 25. Référée, 39. Rapport, 80. Bill à cet effet, présenté et lu, 31. Seconde

AQUEDUC DE MONTREAL.—(Continuation.)

lecture; Référé à un Comité choisi, 106. Pétition de *H. Corse* et autres, aussi référée, 108. Rapport du Bill; Référé à un Comité de toute la Chambre, 117. Considération, 122. Rapport; Ordre de le grossoyer, 126. Passé, 129. Par le Conseil, 140. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 44.)

Pétition de *H. Corse* et autres, de *Montréal*, demandant à être exemptés de l'opération du dit Bill, 103.

—Voir aussi *Anatomie; Institutions Charitables; Greffier de la Couronne en Chancellerie; Education; Elections; Hôpitaux; Commerce des Bois; Médecine; Bibliothèque Mercantile; Potasse et Perlasse; Douaniers; Maison de la Trinité.*

COMTES:—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie; Elections; Orateur.*

MORGAN, CYPRIAN:—Pétition de *Cyprian Morgan* du District de *Johnstown*; demandant un Acte de naturalisation, 14. Référé, 43. Pétitions de *James Clendennan* et autres, du District de *Niagara*; Du Rév. *J. F. A. S. Fayette*; du Rév. *A. Blanchard*, et de *A. G. Alexander*, référées, 73. Aussi la Pétition d'*Alexander Chandler*, 75. Rapport, 86. Bill pour naturaliser *Cyprian Morgan* et autres, présenté et lu, 87. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 102. Passé, *ibid.* Conseil Législatif demande les documents, etc. sur lesquels le Bill est fondé, 161. Réponse par Message, 169. Bill passé par le Conseil avec des amendements, 161. Amendements considérés et agréés, 177. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 43.)

MONTGOMERY, JOHN, ET AUTRES, DE ROXBOROUGH:—Pétition de; demandant à être indemnisés pour les travaux qu'ils ont faits sur la foi d'un contrat public, 75. Référé, 87.

MOULINS A FARINE:—Voir *St. Jean-Chrysostôme.*

MUNICIPALITES:—

CANADA-OUEST:—Pétition demandant que l'Acte qui établit les Municipalités soit amendé; du Conseil Municipal du District de *Simcoe*, 8. De *O. E. Ryal* et autres, 13. Du Conseil Municipal du District de *Johnstown*, 14. Du Conseil Municipal du District de *Wellington*, 53. Du Conseil Municipal, District de l'Ouest, deux Pétitions, 71, 75. De *J. H. Cornell* et autres, District de *Brock*, 78. *Infrà.*

—Bill pour pourvoir à l'incorporation des Townships, Villes, Comtés, et Cités, dans le *Haut-Canada*, présenté et lu, 65. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 82. Pétition de *J. H. Cornell* et autres, référée, 100. Considération, 102, 110, 113, 118, 119, 139. Rapport du Comité spécial, au sujet des limites et divisions des villes, etc. dans le *Haut-Canada*, référé au Comité de toute la Chambre sur le dit Bill, 184. Considéré de nouveau; Rapport; Ordre de le grossoyer, 189. Troisième lecture et diverses clauses ajoutées au dit Bill; Mis aux voix et passé, 196.

Pétition du Conseil Municipal du District de *Home*, pour amender le Bill devant la Chambre, pour l'incorporation des Townships, etc. dans le *Haut-Canada*, 160. Pétition de *Charles Smith* et autres, demandant que la ville de *Dundas*, dans le District de *Gore*, soit incluse dans le Bill, etc., 174.

CANADA-EST:—Pétition demandant des amendements à l'Acte qui établit des Municipalités; Du Conseil Municipal du District de *St. Hyacinthe*, 8. Du Conseil Municipal du District de *Kamouraska*; Du Conseil Municipal du District de *Sydenham*; de *A. Cooke* et autres, 14. Du Conseil Municipal du District de *Sherbrooke*, 18. Du Conseil Municipal du District de *Richelieu*, 24. De *H. Robinson* et autres, Comté de *Shefford*, 75. De *John S. Bostwick* et autres, Comté de *Sherbrooke*; De *B. Pomeroy* et autres, du même Comté, 85.

NATURALISATION:—Voir *Alexander; Barbier; Blanchard; Chandler; Morgan; Fayette.*

NAVIGATION:—Pétition du Conseil Municipal du District de *St. Hyacinthe*; demandant l'amélioration de la Rivière *Yamaska*, 8.

Pétition de *John T. Caldwell*, et autres; demandant une diminution des droits prélevés à *Québec*, sur les vaisseaux qui naviguent dans le Fleuve *St. Laurent*, 9. Référé, *ibid.* Rapport, 90. Comité de toute la Chambre, 91. Considération, 135. Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 139. Bill présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Comité de toute la Chambre; Considéré, 147. Rapport, 147. Rapport agréé; Ordre de le grossoyer, 164. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 177. Réserve à la Sanction Royale, 202.

—Bill pour constater et définir le caractère de tous vaisseaux naviguant sur les eaux de l'intérieur et sur les lacs de cette Province, présenté et lu, 188. Seconde lecture, *ibid.*

NIAGARA, BANQUE DE:—Pétition de *George Adams*, et autres, demandant que le terns limité pour le versement du capital de la dite Banque, soit prolongé, 78. Référé, *ibid.* Rapport, 83. Bill à cet effet, présenté et lu, 83. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre avec instruction de considérer s'il n'est pas expédient de révoquer la clause qui impose une responsabilité pour le double du montant du fond versé, 146. Considération, 164. Rapport; Ordre de le grossoyer, 170. Passé, 170. Par le Conseil, 177. Réserve à la Sanction Royale, 202.

MARCHE:—Bill pour investir le Conseil de la Ville de *Niagara*, de la place du marché de cette ville, présenté et lu, 127. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 169. Passé, 170. Par le Conseil, 177. Réserve à la Sanction Royale, 202.

NIAGARA, COMPAGNIE DU CANAL DE:—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer et amender certaines parties de l'Acte d'incorporation de la; Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée; Bill à cet effet, présenté et lu, 84. Seconde lecture, *ibid.*

DISTRICT DE:—Pétition de *John Harris*, et autres; demandant que le dit District de *Niagara* soit divisé, 57. Pétition du Conseil Municipal du dit District, demandant que *Port Robinson* soit la ville de District, 165. Pétitions référées, 82, 171. Entrées des Journaux du 26 Décembre, 1842, sur la Pétition de *Richard Brown*, et autres, aussi référées, 111. Comité fera rapport soit par Bill ou autrement, 171. Pétition de *John DeCour* et autres, aussi référée, *ibid.* Rapport, 191.

NOMINATIONS AUX EMPLOIS:—Voir *Comptes*, (2.) *Adresses*, (6.)

NOUVELLE ADMINISTRATION:—Motion pour qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence, exprimant les sentiments de la Chambre relativement au délai apporté dans la formation d'une Nouvelle Administration, etc. Considération remise; Impression ordonnée, 191. Motion considérée; Changement proposé; Amendement à la motion principale, négatif, 197. Autre amendement mis aux voix et négatif, *ibid.* Autre amendement agréé unanimement, *ibid.*

NOTARIAT, PROFESSION DU:—Bill pour régler la profession du Notariat dans le *Bas-Canada*, présenté et lu, 131. Seconde lecture; Référé, 139.

NOTAIRES:—Voir *Preuves des Lois.*

OBLIGATIONS ET SECURITES:—Voir *Comptes*, (19.) *Orateur.*

OBSTRUCTIONS DES RIVIERES:—Bill pour empêcher d'obstruer les Rivières et Ruisseaux dans le *Haut-Canada*, présenté et lu, 41. Seconde lecture; Référé, 63. Rapport; Bill et Rapport référés, 67. Considérés, 107. Rapport, 107. Ordre de grossoyer le dit Bill, 109. L'Ordre du Jour pour la troisième lecture est déchargé, et le dit Bill est référé de nouveau au Comité, 122. Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 147. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 161. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 36.)

ODD-FELLOWS :—Voir *Sociétés Secrètes*.

OCTROI DE TERRES :—Comité spécial nommé pour prendre en considération le système suivi de concéder les terres des Sauvages dans les Districts de *Niagara* et de *Gore*, 62. Retour à une Adresse demandant des Copies de deux Pétitions relatives aux terres des Sauvages; Référé au dit Comité, 140. Rapport, 182. (App. M.M.)

—Pétition de *Joseph Forsyth*, et autres, demandant une prolongation du tems fixé pour obtenir des *Scripts*, 64. Pétition de *J. F. Berford*, de *Toronto*; demandant que les lois relatives à l'occupation des terres, dans le *Canada*, soient modifiées, 160.

—Voir aussi *Comptes*, (44.) *Réserves du Clergé*; *Gemmill*, *Rév. John*.

O'DELL, LOOP :—Pétition de; demandant le remboursement de certaines sommes d'argent qu'il a déboursé comme Commissaire nommé pour surveiller la construction des Cours de Justice et des Prisons dans les paroisses, 38.

OFFICIERS PUBLICS. COMMISSIONS DES :—Bill pour épargner aux Officiers publics les frais de nouvelles Commissions, au décès du Souverain, présenté et lu, 7. Seconde Lecture; Ordre de le grossoyer. Passé, 21. Par le Conseil, 119. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 8.)

ORATEUR :—

—Informe la Chambre qu'il a émané des Warrants pour de nouveaux *Writs* d'Élection pour remplacer les Membres dont les sièges étaient devenus vacants, 1.

—Met devant la Chambre des Certificats du Greffier de la Couronne en Chancellerie, en conformité aux dits *Writs*, 1, 2, 3, 7, 74, 77, 101, 159.

—Fait rapport du Retour d'un Membre pour le Comté de *Russell* pour lequel il n'a pas émané de Warrant.

—Fait rapport d'un avis qu'il a reçu au sujet de la représentation du Comté de *Montréal*, 3.

—Fait rapport d'un retour spécial pour le Comté de *Hastings*, 3.

—Fait rapport d'Actes de résignation de Membres, 4.

—Met devant la Chambre une lettre de l'Orateur de l'Assemblée de l'Isle du *Prince Edward*, 4.

—Fait rapport du Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 5.

—Communique le Rapport du Bibliothécaire, 6.

—Met devant la Chambre des Etats et Retours des Baptêmes, Mariages et Sépultures, de certains Districts du *Canada-Est*, 6.

—Met devant la Chambre les Comptes de la Corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, 7.

—Emanera des Warrants pour de nouveaux *Writs*, 9, 12, 32, 82.

—Fait rapport des réponses de Son Excellence à des Adresses, 12, 50, 110.

—Met devant la Chambre des retours des Compagnies d'Assurance contre le feu, 17.

—Met devant la Chambre des retours des Collecteurs aux Ports de *Montréal* et de *Kingston*.

—Soumet le rapport du Régistrateur des cautionnements enregistrés, 35.

—Donnera avis par écrit aux parties dans les cas d'Élections contestées.

—Fait rapport que certains Pétitionnaires avaient donné le cautionnement requis, 38.

—Enverra des Circulaires aux Membres absents lors des Appels de la Chambre, 40.

—Informe la Chambre que *Charles De Léry*, Ecuyer, le jeune, a été nommé un Maître en Chancellerie, 56. Et que *John Fennings Taylor*, Ecuyer, aîné, a aussi été nommé un Maître en Chancellerie, 89.

—Met devant la Chambre un Etat des affaires de la Compagnie du Chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*; et le Rapport des Commissaires pour le soutien des insensés, malades et enfants-trouvés dans le District de *Québec*, 56.

ORATEUR :—(Continuation.)

—Met devant la Chambre des Etats des affaires des Banques, 56, 61, 66, 72.

—Donne sa voix prépondérante, 112, 164.

—Informe la Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence de donner la Sanction Royale à certains Bills, 127.

—Appel de la Chambre de sa décision, 181.

—Du Conseil Législatif: Message de Son Excellence recommandant qu'il soit accordé un salaire annuel à l'Orateur du Conseil Législatif; Mis aux voix et référé à un Comité de toute la Chambre. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 200.

—Voir *Adresses*, (38.)

ORDRES :—Voir *Ordres permanents*.

—Du JOUR :—

—Perdus par ajournement et remis en vigueur, 19, 20, 127, 137, 139, 184.

—Sur lesquels on a procédé, 190.

—Remis, 21, 31, 32, 38, 41, 53, 56, 60, 62, 74, 77, 82, 85, 87, 89, 96, 100, 101, 102, 107, 108, 118, 122, 124, 125, 129, 132, 132, 137.

—Révoqués, 194.

—Déchargés, 50, 69, 77, 122.

—Devant passer les premiers, 50, 53, 82, 107, 118, 122, 147.

—Après les autres ordres, 73.

ORDRES PERMANENTS :—Comité permanent nommé sur les, 34.

ORDONNANCES :—Voir *Actes et Ordonnances*.

ORDONNANCE, DEPARTEMENT DE L' :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer certaines Ordonnances du *Bas-Canada*, et un certain Acte du *Haut-Canada*, relativement à certaines propriétés du dit Département; Considération; Rapport de trois Résolutions, lesquelles sont agréées, 182. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 189. Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 192. Passé, 194. Par le Conseil, avec un amendement; L'amendement sera considéré; Considéré; Amendement agréé, 195. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 11.)

ORPHELINS, ECOLE DES :—Voir *Institutions Charitables*.

OTTAWA, COMTE D' :—Pétitions de *Charles Symes*, et autres; demandant que le dit Comté soit établi en un District Inférieur, 38.

—DISTRICT D' :—Pétition de *Charles A. Low*, et autres; pour valider certains Actes Officiels, 64.

—Bill pour confirmer et valider certains Actes Officiels des Offices de Régistrateur, Greffier de la Paix, Greffier de la Cour de District et Régistrateur de la Cour *Surrogate* du dit District, présenté et lu, 83. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer. Passé, 132. Par le Conseil, 161. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 38.)

—Taxes sur les Terres, dans le District d'*Ottawa* :—Bill pour expliquer un certain Acte du *Haut-Canada*, qui confirme et règle la vente de certaines terres pour payer les taxes dans le dit District, présenté et lu, 71. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré; Rapport; Ordre de le grossoyer, 122. Passé, 123. Par le Conseil, 161. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 37.)

OUTRAGES AUX ELECTIONS :—Voir *Elections*.

OXFORD EST :—Pétition de *Robert Currie*, et autres; demandant qu'il soit fait une division plus exacte du dit Township, 75.

PARLEMENT :—Voir *Parlement Provincial*.

PROCESSIONS DE PARTIS :—Bill pour réprimer les Processions des Paris dans certains cas; présenté et lu, 29. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré, 66. Considéré de nouveau, 72. Rapport. (Voir

PROCESSION DE PARTIS.—(Continuation.)

Questions négatives, 10; Ordre de le grossoyer; Passé, 74. Par le Conseil, 107. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 6.)

PARLEMENT PROVINCIAL:—Bill pour continuer le Parlement Provincial au cas du décès de Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, présenté et lu, 7. Seconde lecture: Référé à un Comité de toute la Chambre, 21. Considéré; Ordre de le grossoyer; Passé, 24. Par le Conseil, 62. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 3.)

—Bill pour mieux établir l'indépendance du Parlement de cette Province, présenté et lu, 19. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré, 50. Rapport. Voir Questions négatives, 4. Ordre de le grossoyer; Passé, 53. Par le Conseil avec des amendements, 107. Amendements considérés et agréés, 108. Réservé à la Sanction Royale, 202. —Voir aussi Conseil Législatif.

PATRICK, THADEUS:—Employé subordonné de la Chambre, demandant à être rétribué pour ses services passés, 182. Référé, *idem*. Rapport, 194.

PEAGES:—Voir Agriculture: Brockville; Fraser, Alexander; Chemins à Barrière de Montréal.

—Exemption du droit de; Bill pour exempter les voitures qui transportent du fumier des Cités et Villes de cette Province, du paiement des droits de péages sur les Chemins à Barrière, présenté et lu, 87. Seconde lecture; Référé, 112. Rapport; Une clause est ajoutée au dit Bill; Ordre de le grossoyer, 177. Passé, 178. Par le Conseil, 185. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 14.)

—Pétition de George T. Denison, le jeune, et autres, de la Cité de Toronto, demandant que la porte de la barrière Ouest soit placée en dehors des libertés de la Cité, 14. Référé, 17.

PECHES ET POISSONS:—Pétition de Uriah Jewett et autres, du Comté de Stanstead, demandant que le poisson dit *Mashinongé* ne soit pas pris pendant la saison du frai dans le Lac Memphrémagog et les rivières tributaires, 13. Référé, 17. Instruction au Comité de considérer s'il ne serait pas expédient d'adopter une mesure générale, pour la conservation de toute espèce de poisson dans les eaux douces du Canada, et avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, 37. Rapport, 83.

—Bill pour la conservation du poisson dans les Comtés de Stanstead, Sherbrooke, Missisquoi et Shefford, présenté et lu, 83. Seconde lecture; Référé, 112. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 119. Considéré, 135. Rapport; Ordre de le grossoyer, 139. Passé, 140. Par le Conseil, 157. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 13.)

—Pétition de Charles Cunningham et autres, de la Cité de Londres, en Angleterre, demandant un Acte pour les incorporer en une Compagnie pour faire la pêche et exploiter les mines, 14. Pétition de Andrew H. Young et autres, de Québec, en faveur de la Pétition de Charles Cunningham et autres, 22. Pétitions référées, 18, 22. Rapport, 30. Référé à un Comité de toute la Chambre, 30; Considéré; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 60. Bill présenté et lu, 60. Seconde lecture; Référé, 72. Rapport, 86. Référé à un Comité de toute la Chambre, 87. Considéré, 107, 112. Rapport; Ordre de le grossoyer, 117. Passé, 122. Par le Conseil avec un amendement, 110. Amendement pris en considération et agréé, 142. Sanction Royale, 202. (7 Vic. chap. 45.)

—Les entrées dans les Journaux de cette Chambre relatives aux pêches au Saumon dans le District de Gaspé, sont lues; Entrées référés à un Comité spécial, 56. Rapport, 177. (App. L. L.) Rapport référé à un Comité de toute la Chambre, *ibid.* Considéré; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 186. Voir Adresses, (36.)

PECHES AU SAUMON:—Voir Pêches et Poissons.

PENINSULE DE NEWCASTLE:—Pétition de John V. Ham, demandant que la dite Péninsule soit annexée au Township de Cranmahé, 25.

PENITENCIER:—Voir Pénitencier Provincial.

PENITENCIER PROVINCIAL:—Pétition de Henry Smith, Gardien; demandant une augmentation de salaire, 14. Voir aussi Comptes, (55.)

PENSIONS:—Pétition de Jean Durocher, de St. Mathieu de Belœil; demandant une Pension en conséquence d'une blessure reçue d'une Sentinelle, 13. Pétition de Peter Lampman et d'Alexander Stull; demandant que leur pension leur soit continuée comme Miliciens blessés, 14. Pétition de Isaac Heliher, du District de Montréal; demandant une augmentation de pension, 181.

PERTES:—Voir Indemnités.

PETERBOROUGH, COMTE DE:—Pétition du Conseil Municipal du District de Colborne; demandant que le Comté entier soit représenté par un seul Membre, 8.

PETITES CAUSES DU BAS-CANADA:—Pétition de George W. Fogg et autres, habitants de Stanstead; demandant le rétablissement des Cours des Petites Causes, 18. Référé, *infra*.

—Bill pour pourvoir à la décision sommaire des Petites Causes du Bas-Canada, présenté et lu, 19. Seconde lecture ordonnée, 119. Seconde lecture; Référé, 134. Pétition de George W. Fogg et autres; et de Edmond Peel et autres, référée au dit Comité, *ibid.* Considération, 136. Rapport du Bill; Ordre de le grossoyer, 142. Passé, 143. Par le Conseil avec des amendements, 161. Amendements considérés; Agréés, 163. Sanction Royale, 201. (7 Vic. chap. 19.)

—HAUT-CANADA:—Pétition du Conseil Municipal de Gore, demandant l'abolition des Cours de Division et l'établissement de Cours de Requête, 38. De Joshua Bates et autres, du District de Johnstown, pour le même objet, 42. De Henry R. Goodman et autres, du Township de Grimsby; demandant des amendements dans les lois relatives aux petites dettes, 64. De William Cornell et autres, du District de Brock; demandant le rétablissement des Cours de Requête, 78. De R. J. Hopkins et autres, du District de Prince Edward; et de John Rose et autres, de Marysburgh; pour le même objet, 85. Les deux dernières Pétitions sont référées, *Infra*. De Josuha Cadman et autres, du District de Prince Edward; pour le même objet, 85; et la Pétition de Thomas McMahon et autres, du District de Prince Edward, pour le même objet, 136. La dernière Pétition est référée, *Infra*.

—Bill pour révoquer et amender l'Acte de la quatrième et cinquième Victoria, pour le recouvrement des petites dettes dans le Haut-Canada, et pour pourvoir au paiement des Greffiers des Cours de Division au moyen d'honoraires, présenté et lu, 128. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 149. Pétitions de R. J. Hopkins et autres, de John Rose et autres, et de Thomas McMahon et autres, référées au dit Comité, 149.

PETITIONS:—

PETITIONS PRESENTEES ET LUES.

A.

- Adams, George et autres: voir District de Niagara.
- Alexander, Albert G.
- Alexander, Rév. Thomas et autres: voir Pilotes.
- Archambault, le Très-rév. P. J. et autres: voir Chemins.
- Arnold, George et autres: voir Douanes.
- Atkinson, Messrs. et Cie.: voir Chemins.
- Association de la Bibliothèque Mercantile, Montréal.
- Asile des Orphelines Protestantes de Québec: voir Institutions Charitables.

B.

- Baker, Wm. et autres: voir Education.
- Baldwin, W. W. et autres: voir Droits.
- Balfour, Rév. Andrew: voir Education.
- Banque de Montréal: voir Banque de Montréal.
- Barbier, J. A. P. et son Epouse.

PETITIONS.—(Continuation.)

Barclay, Robert et autres : voir *Institutions Collégiales*.
 Bates, Joshua et autres : voir *Petites Causes*.
 Beam, Jacob : *Institutions Collégiales*.
 Beaumont, Rév. P. et autres : voir *St. Jean-Chrysostôme*.
 Bell, Aeneas.
 Bell, Ebenezer et autres : voir *Auberges*.
 Bell, Julia.
 Bell, William et Malcolm Cameron : voir *Tay*.
 Belton, George et autres : voir *Houblon*.
 Benoit, Laurent le jeune et autres : voir *Voitures d'hiver*.
 Berford, J. F. : voir *Octroi des terres*.
 Bessette, Joseph et autres : voir *Canal de Chambly*.
 Bethune, Rév. John et autres.
 Black, Rév. D. et autres : voir *McGill ; Institutions Collégiales ; Temporel*.
 Blanchard, Rév. A. D. D.
 Blanchard, W. B. et autres : voir *Chemins*.
 Bonner, John, et William Petrie.
 Bostwick, J. S. et autres : voir *Administration ; Municipalités*.
 Bouchette, Joseph.
 Bourassa, Rév. J. B. : voir *Education*.
 Brassard et Mignault : voir *Longueuil et Chambly*.
 Brennan, Patrick.
 Bridgeman, George et autres : voir *Droits*.
 Briggs, E. J. : voir *Cours de District et de Division*.
 Brodie, Hugh, le jeune, et autres : voir *Chemin de Barrière de Montréal*.
 Brondgeest, J. S. et autres : voir *Education*.
 Brooks, Samuel et autres : voir *Chemins*.
 Brown, John et autres : voir *Taxes*.
 Bureau de Commerce : voir *Cotisation ; Débiteurs Insolubles*.
 Bureau de Commerce de Toronto : voir *Cotisations ; Débiteurs Insolubles*.
 Bureau Médical, Montréal : voir *Anatomie ; Médecine*.
 Bureaux de Commerce de Montréal.
 Bureau Médical de Montréal : voir *Médecine*.
 Bullock, Increase et autres : voir *Chemins*.
 Burland, Benjamin et autres : voir *Douanes*.
 Burwell, John : voir *Enregistrement*.

C.

Cadman, Joshua et autres : voir *Petites Causes*.
 Caldwell, John F. et autres : voir *Navigation*.
 Caldwell, Sir H. et autres : voir *Commerce des Bois*.
 Cameron, W. T. et autres : voir *Institutions Collégiales*.
 Campbell, Hugh et autres : voir *Institutions Collégiales*.
 Carron, Rév. J. Z. et autres : voir *Administration de la Justice ; Cours des Commissaires ; Licences*.
 Cazeau, Charles et autres : voir *Commerce des Bois*.
 Cazeau, Rév. C. F. : voir *Institutions Charitables*.
 Chandler, Alexis.
 Chapman, A. C. et autres : voir *Clarenceville*.
 Chisholm, J. K.
 Chitty, John et autres : voir *Chemins*.
 Chrysler et autres : voir *Chemins*.
 Cinq-Mars, François et autres : voir *Pilotes*.
 Clendennan, J. B. et autres : voir *Blanchard*.
 Cleveland, J. B. et autres : voir *Chemins*.
 Colville, Eden : voir *Canal de Beauharinois ; Association Coloniale de l'Amérique du Nord*.
 Conseil Municipal, (District de Bathurst) : voir *Licences ; Conseil Municipal ; Chemins*.
 Dito. (District de Brock) : voir *Enregistrement*.
 Dito. (District de Colborne) : voir *Peterborough, Comté de, Chemins de*.
 Dito. (District de Gore) : voir *Droit ; District Municipal ; Ligne de Division ; Petites Causes*.
 Dito. (District de Home) : voir *Cotisations ; Prisons ; Municipalités*.
 Dito. (District de Johnstown) : voir *Administration de la Justice ; Enregistrement ; Chemins d'hiver*.
 Dito. (District de Rimouski) : voir *Administration de la Justice ; Conseil Municipal ; Enregistrement ; Chemins d'hiver*.
 Dito. (District de Midland) : voir *Chemins Macadamisés*.

PETITIONS.—(Continuation.)

Conseil Municipal, (District de Niagara) : voir *Lignes de Division ; Droit ; Licences ; District de Niagara ; Indemnité des Membres ; Taxes*.
 Dito. (District d'Ottawa) : voir *Chemins*.
 Dito. (District de Rimouski) : voir *Administration de la Justice ; Cours des Commissaires ; Education ; Enregistrement ; Chemins d'hiver*.
 Dito. (District de Richelieu) : voir *Droit ; Municipalités ; Enregistrement*.
 Dito. (District de Sherbrooke) : voir *Education ; Municipalités*.
 Dito. (District de Simcoe) : voir *Education ; Licences ; Municipalités*.
 Dito. (District de St. Hyacinthe) : voir *Cours des Commissaires ; Cours ; Droit ; Education ; Municipalités ; Navigation*.
 Dito. (District de Sydenham) : voir *Prisons*.
 Dito. (District de Talbot) : voir *Cotisations*.
 Dito. (District de Victoria) : voir *Licences ; Taxes*.
 Dito. (District de Wellington) : voir *Cotisations ; Education ; District Municipal ; Municipalités ; Corvées ; Wilmot*.
 Dito. (District de l'Ouest) : voir *Cotiseurs ; District Municipal ; Droit ; Education ; Municipalités ; Serments ; Taxes ; Loups*.
 Colvin, John et autres : voir *Débiteurs*.
 Congrégation de Trinity Church à Chippewa : voir *Indemnités*.
 Connell, David et autres : voir *Enregistrement*.
 Cooke, Alanson et autres : voir *Municipalités*.
 Cooke, Rév. John et autres : voir *Education*.
 Corbett, Thomas A. : voir *Compagnie de Prêts*.
 Corbett, James et autres : voir *Recensement*.
 Cornell, J. H. : voir *Municipalités ; Petites Causes*.
 Corporation du Collège de L'Assomption : voir *Assomption*.
 Corse, Henry et autres : voir *Aqueduc de Montréal*.
 Conseil de King's College : voir *Institutions Collégiales*.
 Cozens, Joshua Y.
 Craig, John et autres : voir *Droit sur les Importations*.
 Crevier, E. et autres : voir *Chemins*.
 Croft, H. A. et W. C. Gwynne : voir *King's College et Collège du Haut-Canada*.
 Crooks, Hon. James : voir *Réclamations*.
 Guggy, Patt.
 Cunningham, Charles et autres : voir *Poissons*.
 Curtis, Comfort et autres : voir *Lignes de Division*.
 Currie, Donald.
 Currie, Robert et autres : voir *Oxford Est*.

D.

Dant, Jean B. : voir *Voitures d'hiver*.
 Day, Thomas H. et autres : voir *Education*.
 De Beaujeu, Saveuse et autres : voir *Chemins*.
 De Bellefeuille, J. Lefebvre et autres : voir *Réclamations*.
 De Cow, John et autres : voir *Verrerie*.
 De Cow, John et autres : voir *Haltimand*.
 De Longueuil, Grant : voir *Sessions de Quartier*.
 Dennison, George T. Jun. : voir *Péage*.
 Desantels, Rév. Joseph : voir *Education*.
 D'Eschambault, Guillaume.
 Dickson, Andrew : voir *Honoraires des Shérifs*.
 Doan, Charles et autres : voir *Salaires*.
 Donegani, Joshua et autres : voir *Aubains*.
 Ducharme, Rév. : voir *Ste. Thérèse*.
 Duperré, Alexander : voir *Municipalités*.
 Durocher, Jean : voir *Pensions*.
 Durocher, Rév. J. et autres : voir *Droit ; District de Division*.
 Duval, J. et autres : voir *Québec*.

E.

Eglise Presbytérienne, de Cavan : voir *Temporel*.
 Eglise de St. Andrew de Québec : voir *Education*.
 Elder, William et autres : voir *Williams*.
 Ermatinger, C. O. et autres : voir *Education*.

PETITIONS.—(Continuation.)

Esinhart, Godfrey et autres: voir *Licences*.
 Esson, Rév. H.: voir *Temporel*.
 Esty, Benjamin et autres: voir *Chemins*.
 Evans, Francis et autres: voir *Réserves du Clergé*.

F.

Fayette, J. F. A. S.
 Ferric, Adam: voir *Compagnie de Transport*.
 Findley, Alexander et autres: voir *Elections*.
 Fingland, Thomas et autres: voir *Hamilton et Brantford*.
 Flint, Billa et autres: voir *Médecine*.
 Fogg, George W.: voir *Cours de Division; Cours de District; Enregistrement; Petites Causes*.
 Fordyce, Dingwall et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 Forsyth, Joseph et autres: voir *Octroi de Terres*.
 Foss, Joshua: voir *Chemins*.
 Fraser, Alexander: voir *Rivière Boyer*.
 Fraser, P. D. et autres: voir *Taxes*.
 Fraser, William et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 Freeland, Pet et autres: voir *Droits*.

G.

Gagnon, Rév. C. et autres: voir *Education*.
 Garrick, James et autres: voir *Temporel*.
 Gale, Rév. A.: voir *Institutions Collégiales*.
 Gemmill, Rév. John.
 Gilbert, E. B.:—voir *Toronto*.
 Gillespie, Moffatt et Compagnie: voir *Sucre Bâtard*.
 Glasford, Paul et autres:—voir *Prisons*.
 Glass, H. et autres:—voir *Temporel*.
 Good, David et autres: voir *Education*.
 Goodman, H. R. et autres: voir *Petites Causes*.
 Goodsill, Curtis et autres: voir *Cotiseurs*.
 Goodwin, John et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 Gordon, William et autres: voir *Education*.
 Gourlay, R. F.
 Governors of McGill College: voir *McGill*.
 Graham, H. et autres: voir *Encanteurs*.
 Greece, Charles F. et autres: voir *Droits*.
 Greig, James et autres: voir *Education*.

H.

Hale, W. H. et autres: voir *Chemins*.
 Hall, G. A. et autres: voir *Walpole, Township de*.
 Ham, John V.: voir *Péninsule*.
 Hamilton, Henry et autres: voir *Education*.
 Harris, John et autres: voir *Niagara*.
 Harrison, Honorable S. B.
 Heath, J. G. et Cie.: voir *Sucre Bâtard*.
 Hebbard, Josiah et autres: voir *Tenure Seigneuriale*.
 Hébert, Charles.
 Heliker, Isaac: voir *Pensions*.
 Heon, Charles et autres: voir *Chemins*.
 Hill, William et autres: voir *Hamilton*.
 Hitchcock, H. W.: voir *Chemins*.
 Hodgins, John et autres: voir *Huron, Comté de*.
 Hodgins, Robert et autres: voir *Williams*.
 Holmes, Andrew et autres: voir *Temporel*.
 Holmes, A. F. (M. D.) et autres: voir *McGill College*.
 Hopkins, R. I. et autres: voir *Petites Causes*.
 Hoyle, Robert: voir *Douanes*.
 Hubbs, B. et deux autres: voir *Commissaires des lignes de Division*.
 Hunt, William et autres: voir *Catarakoui, Pont*.
 Hyndman, C. M.: voir *Judicature*.

J.

Jackson, C. et autres: voir *Académie de Charleston*.
 Jarron, John et autres: voir *Taxes*.
 Jenkins, Thomas Sen.: voir *Municipalités*.
 Jetté, Amable: voir *Recensement*.
 Jewitt, Uriah: voir *Poissons*.
 Johnston, Adam et autres: voir *Lignes de Division*.
 Jolivet, J. et autres: voir *Enregistrement*.
 Jones, R. et autres: voir *Chemins*.

PETITIONS.—(Continuation.)

K.

Kains, Thomas et autres: voir *Chemins*.
 Kendrick, A. W. et autres: voir *Chemins*.
 Kerroott, William et autres: voir *Caledonia*.
 Kerr, Margaret et autres: voir *Institutions Charitables*.
 Ketchison, W. Jun. et autres: (deux Pétitions): voir *Commissaires des Lignes de Division*.
 Kidd, Catherine.
 Kilborne, Alexander et autres: voir *Droit pour les Chemins*.
 Kingston, J. F.: voir *Chemins*.
 Kingston: *Chemin de Fer de Kingston*.

L.

Lamb, Henry J.: voir *Tenure Seigneuriale*.
 Lampman, Peter et A. Stull: voir *Pensions*.
 Lansing, John G. et autres: voir *Réclamations*.
 Laurin, Joseph: voir *Réclamations*.
 Laurin, Joseph et autres: voir *Tenure Seigneuriale*.
 Lauzon, C. et autres: voir *Réclamations*.
 Laviolette, J. B.: voir *Réclamations*.
 Légault, Xavier et autres: voir *Ile Bizarre*.
 Le Maire et la Corporation de Kingston: voir *Kingston*.
 Le Maire et la Corporation de Montréal: voir *Montréal*.
 Les Ministres et Anciens à Perth: *Temporel*.
 Les Ministres, etc. de l'Eglise Presbytérienne à Dundas: voir *Temporel*.
 Les Ministres, etc. de l'Eglise de St. Andrew à Hamilton: voir *Temporel*.
 Les Ministres, etc. de l'Eglise de St. Andrew à Montréal: voir *Temporel*.
 Les Ministres et Dissidents à Brockville: voir *Temporel*.
 Les Ministres, etc.: voir *Eglise de St. Paul*.
 Lemoine, B. H. et autres: voir *Education*.
 Leonard, William.
 Leprohon, E. M. et autres: voir *Potasse et Perlasse*.
 Low, Charles A.: voir *Haquesbury*.
 Lowe, Charles A. et autres: voir *Ottawa, District de*.
 Lownsbury, G. R. et autres: voir *Institutions Collégiales, McGill College*.
 Lussier, P. et autres: voir *Droits; Cours des Commissaires de District et de Division; Bateaux-à-vapeur*.

M.

Machar, Rév. John: voir *Temporel*.
 Macintosh, William et autres: voir *Chemins*.
 Mackenzie, David et autres: voir *Education*.
 Mackie, George Rév. et autres: voir *Education*.
 McColl, Rév. Alexander et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 McCraig, Effy.
 McDonald, Alexander et autres: voir *Franchise Elective*.
 McDonald, Donald A.: voir *Canal de Beauharnois*.
 McDonald, Thomas et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 McElheran, Jane.
 McGill, Peter: voir *Education*.
 McKenzie, Rév. Donald et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 McLean, D. et autres: voir *Municipalités*.
 McLean, Thomas et autres: voir *Zorra, Township de*.
 McLeod, George et autres: voir *Huron, Comté de*.
 McMahon, Thomas et autres: voir *Petites Causes*.
 McNaughton, William et autres: voir *Temporel*.
 Maine, Francis, et autres: voir *Indemnités*.
 March, Edward: voir *Douanes*.
 Matthews, George et autres: voir *Sociétés Secrètes*.
 Membres du Barreau de Québec: voir *Administration de la Justice*.
 Ménard, Rév. Pierre: voir *Indemnités*.
 Mignault, Rév. Pierre: voir *Chambly, Collège de*.
 Millar, George et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 Millar, John et autres: voir *Institutions Collégiales*.
 Miville DeChêne, Jean B.: voir *Indemnités*.
 Modixwell, Robert et autres: voir *Taxes*.
 Montgomery, John, l'aîné, et autres.
 Moore, Thomas et autres: voir *Institutions Collégiales; McGill College*.

PETITIONS.—(Continuation.)

Morgan, Cyprian.
 Morgan, James et autres : voir *Chemins à Barrière à Montréal.*
 Morgan, Peter et autres : voir *Chemins à Barrière à Montréal.*
 Morris, John et autres : voir *Cours de Circuit.*
 Morris, Wm. et autres : voir *Droit.*
 Morton, James et autres : voir *Kingston.*
 Mullon, Thomas et autres : voir *Douaniers.*
 Murray, James et autres : voir *Williams.*

O.

Odell, Loop.
 Ouellet, Joseph : voir *Recensement.*

P.

Painchaud, Madame M. G. P. et autres : voir *Institutions Charitables.*
 Paquet, Joseph et autres : voir *Pilotes.*
 Paré, Jean R. Révérend : voir *Couvent.*
Patrick, Thaddeus.
 Patton, Andrew : voir *Douanes.*
 Payment, Rév. E. et autres : voir *Chemins.*
 Peel, Edmund et autres : voir *Cours des Commissaires.*
 Petric, Archibald et autres : voir *Elections.*
 Phelan, Patrick Rev. : voir *Séminaires.*
 Phillip, William et autres : voir *Indemnités.*
Pigott, Jane.
Pomfrey, Samuel.
 Pomroy, B. et autres : voir *Education ; Municipalités.*
 Portt, Wm. et George : voir *Indemnités.*
Powell, Madame Margaret.
Pozer, George.
 Président et Directeurs du Pont de *Catarakoui* : voir *Ponts.*
 Président et Directeurs de l'*Académie de Shefford* : voir *Shefford Academy.*
 Président et Gouverneur, Hôpital de Montréal : voir *Hôpitaux.*
 Président et Membres de l'Union Baptiste du Canada : voir *Institutions Collégiales.*
 Président, etc. Ecole Britannique et Canadienne de Québec : voir *Education.*
 Price, Jacob et autres : voir *Collégiale ; McGill.*
 Price, Wm. : voir *Bois.*
 Pridham, Edwin et autres : voir *Droit.*
 Prince-Edouard, Société d'Agriculture de : voir *Droit.*

R.

Razienne, Ignace : voir *Indemnités.*
Rea, Alexander.
 Rees, William : voir *Asile des Lunatiques.*
 Reid, Elijah M. et autres : voir *Institutions Charitables.*
 Reid, James et autres : voir *Institutions Charitables.*
Rice, Israël.
 Richardson, Prudence : voir *Commissaires des Lignes de Division.*
 Richey, Josias : voir *Arpentages.*
 Robinson, H. et autres : voir *Droit ; Cours des Commissaires ; Municipalités ; Education ; Enregistrement ; Chemins.*
 Robinson, H. et autres, (2 Pétitions) : voir *Chemins.*
 Robinson, Newby et autres : voir *Emprisonnement.*
 Rogers, John et autres : voir *Gore de Chatham.*
 Rogers, Rév. J. M. et autres : voir *Institutions Collégiales.*
 Rose, John et autres : voir *Petites Causes.*
Rose, William.
 Roy, William Henry : voir *Indemnités.*
 Russell, John et autres : voir *Education.*
 Russell, P. P. et autres : voir *Cours des Commissaires.*
 Ruthman, George : voir *Marchés.*
 Ryall, Edward, et autres d'Oro : voir *Education ; Municipalités.*
 Ryan, Michael et autres : voir *Chemins.*
 Rykert, George et autres : voir *Commissaires des Lignes de Division.*

S.

Sache, Charles H. : voir *Chemins.*
 St. Germain, H. et J. G. Laviolette : voir *Chemins.*
 St. Jean, Henry et autres : voir *Tenure Seigneuriale.*
 Scholfield, John et autres : voir *Collégiale.*

PETITIONS.—(Continuation.)

Scott, Thomas.
 Scott, Thomas et autres : voir *Temporel.*
 Sheppard, William, (2 Pétitions) : voir *Société Historique de Québec.*
 Simard, Thomas et autres : voir *Pilotes.*
 Simpson, A. et autres : voir *Agriculture.*
 Sinclair, Dougal et autres : voir *Institutions Collégiales ; McGill.*
 Smart, William et autres : voir *Droit.*
 Smith, Charles et autres : voir *Municipalités.*
Smith, Henry.
 Smith, Henry : voir *Pénitencier Provincial.*
 Smith, Susannah et autres : voir *Institutions Charitables.*
 Smith, Major et autres : voir *Indemnités.*
 Snyder, M. et autres : voir *Brockville.*
 Société d'Agriculture, Comté d'York : voir *Agriculture.*
 Société d'Agriculture, District des Deux-Montagnes : voir *Voiture d'hiver.*
Sparks, Nicolas.
 Stevenson, D. et autres : voir *Siège du Gouvernement.*
 Stewart, William et autres : voir *Emprisonnement pour dettes.*
 Striker, Joseph et autres : voir *Ligne de Division.*
 Stuart, Vénéérable George O'Kill et autres : voir *Société Religieuse, Kingston.*
 Supérieur, etc. Séminaire de Québec : voir *Séminaires.*
 Sweeny, John et autres : voir *Etablissement.*
 Symes, Charles et autres : voir *Ottawa, Comté de.*

T.

Taite, Thomas et autres : voir *Chemins.*
Taschereau, A. C.
 Tate, William et George : voir *Maison de la Trinité à Montréal.*
 Taylor, James et autres : voir *Droit.*
 Thomas, E. C. et autres, (2 Pétitions) : voir *Chemins.*
 Thompson, J. H. et autres : voir *Education.*
 Thompson, Révérend William et autres : voir *Education.*
 Treadwell, Charles P. : voir *Chemins.*
 Turgeon, Charles : voir *Conseil Municipal, (Québec.)*

U.

Urquhart, Hugh et autres : voir *Institutions Collégiales.*

V.

Valois, Narcisse : voir *Droit.*
Valois, Olivier et autres.
 Valois, P. C. et autres : voir *Chemins.*
 Valois, Simon et autres : voir *Barrières de Péages à Montréal.*
 Viger, L. M. : voir *Banque du Peuple.*
 Viger, Madame M. F. : voir *Institutions Charitables.*

W.

Waldron, John et autres : voir *Loborough, Township de.*
 Walker, William et autres : voir *McGill ; Institutions Collégiales.*
White, Reuben.
 White, Thomas et autres : voir *Droit.*
 Whitmore, R. H. et autres : voir *Cours des Commissaires ; District des Cours de Division ; Enregistrement.*
 Wilkinson, John A. : voir *Indemnités.*
 Willoughby, Révérend Mark : voir *Terre-Neuve.*
 Willoughby, Révérend Mark et autres : voir *Education.*
 Willson, Lewis et autres : voir *Droit.*
 Wilson, George et autres : voir *Chemins.*
 Wilson, John et autres : voir *Chemins.*
Wolff, Alexander Joseph.
 Woodbridge, Thomas et autres : voir *Lois de la Chasse.*
 Wylie, Alexander, et autres : voir *Temporel.*
 Wylie, James et autres : voir *Institutions Collégiales ; McGill.*

Y.

Yarker, Geo. W. et autres : voir *Kingston.*
 Young, Andrew R. et autres : voir *Poisson.*
 Young, R. et autres : voir *Huron, Comté de.*

PETITIONS PRESENTEES ET NON LUES.

Austerburry, William, de Dunnville.
 Cawston, John et autres, District de Huron.

PETITIONS PRESENTÉES ET NON LUES.—(Continuation.)

Daly, H. W. District de Huron.
Kerr, Adams et Compagnie, Dundas.
McCulloch, W. F. et autres, District de Huron.
Morris, George et autres, do.
Watson, George et autres, do.
Williams, George et autres, do.

—Règle relative aux Pétitions suspendues, 100.

PIGOTT, JANE :—Pétition de ; Demandant que l'allocation accordée à son défunt mari, pour les services qu'il a rendus aux sciences, lui soit continuée, 51.

PILOTES :—Pétition de *François Cinq-Mars*, et autres. Pilotes pour et au-dessous du Havre de Québec, demandant un Acte d'incorporation, 15. Pétition de *Narcisse Arcand*, et autres, Pilotes pour et au-dessous des Havres de Québec et de Montréal, demandant que le premier Pilote de Montréal, qui aborde une vaisseau, ait le droit de le piloter jusqu'à Montréal, s'il est destiné pour Montréal, 15. Pétitions référées, 33. La dernière Pétition est référée de nouveau, 127.

—Pétition de *Joseph Paquet*, et autres, Pilotes entre Montréal et Québec; demandant que les lois, qui règlent leur métier de pilotes, soient amendées, 113. Référée, 123.

—Pétition de *Thomas Simard*, et autres, Pilotes de Québec; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le Tarif actuel d'honoraires alloués aux Pilotes, 191.

POLICE :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de changer et amender l'Ordonnance relativement à la Police des cités de Québec et de Montréal; Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 182. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Rapport; Ordre de le grossoyer, 189. Passé, 189. Par le Conseil, 198. Sanction Royale, 201; (7 Vic. chap. 21.)

POMFREY, SAMUEL :—Pétition de; demandant une allocation, par suite d'une blessure qu'il aurait reçue en tirant un Salut Royal en 1833, 25.

PONTS :—Voir *Chemins et Ponts*.

POPULATION, RETOUR DE LA :—Voir *Comptes*, (51.)

PORTNEUF, COMTE DE :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie; Elections*.

POTASSE ET PERLASSE :—Pétition de *E. M. Leprohon*, et autres, de Montréal; demandant des amendements à l'Acte qui règle l'inspection de la Potasse et Perlasse, 21. Pétition du Bureau de Commerce de Montréal contre les dits amendements, 56. Pétitions référées, 39, 56. Rapport, 67.

POWELL, MADAME MARGARET :—Pétition de; demandant une rémunération comme ex-gardienne du Conseil Législatif du Haut-Canada, 43.

POZER, GEORGE :—Pétition de; se plaignant du règlement de la Corporation de la cité de Québec, qui ordonne d'enlever les perrons des portes, et demandant du soulagement à cet égard, 43. Référé, 43.

PREUVE DES LOIS :—Bill pour faciliter la preuve des Lois, dans le Haut et Bas-Canada, et pour déclarer que les Protêts des Notaires Publics seront, dans certains cas, reçus comme preuve dans le Haut-Canada, présenté et lu, 119. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 146. Considéré, 169. Rapport; Ordre de le grossoyer, 172. Passé, 174. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201, (7 Vic. chap. 4.)

PRINCE ALBERT :—Voir *Comptes*, (53); *Gouverneur-Général*, (1.)

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :—Voir *Comptes*, (54); *Orateur*.

PRINCE DE GALLES :—Voir *Comptes*, (53, 60); *Gouverneur-Général*, (1.)

PRISONS ET COURS DE JUSTICE :—Pétition du Conseil Municipal du District de *Sydenham*, demandant une allocation pour construire une Prison et une Cour de Justice dans le dit District, 14.

—Pétition de *Paul Glasford*, et autres; demandant une allocation pour liquider une dette due pour la bâtisse de la Prison de la Cour de Justice, dans le District de *Johnstown*, 78. Référée, 86. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 103. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 112. Bill à cet effet pour déclarer que la dette contractée pour achever la nouvelle Prison et la Cour de Justice, dans le District de *Johnstown*, soit payable par le Conseil de District, a été présenté et lu, 112. Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 142. Passé, 143. Par le Conseil, 161. Sanction Royale, 202, (7 Vic. chap. 41.)

—Pétition du Conseil Municipal du District de *Home*; demandant que la Corporation de la Cité de *Toronto* soit tenue de payer une partie des dépenses de la Prison de District, 160.

—Voir aussi *Débiteurs; Odell, Loop; Questions négatives*, (30.)

PRIVILEGES ET ELECTIONS :—Comité permanent des privilèges et élections, nommé, 31. Référé au Comité de s'enquérir des circonstances qui ont retardé l'émanation ordonnée par cette Chambre, et le Retour du *Writ* pour l'élection du Comté de *Hastings*, 86. Un Membre est ajouté au dit Comité en remplacement d'un autre qui a résigné son siège, 108. PREMIER RAPPORT, (au sujet du retour du *Writ* pour l'élection de *Hastings*); 113. Le Rapport sera pris en considération, 116. Considéré; Le Rapport est adopté, 142. Message de Son Excellence relativement aux mesures importantes devant le Parlement, référé, sur motion mise aux voix, au dit Comité, 187. Un Membre est ajouté au dit Comité, *ibid.* SECOND RAPPORT, (Mesures Importantes); Il est mis aux voix et adopté.

PROCLAMATIONS :—Voir *Le commencement de ce volume*.

PROPRIETES FONCIERES :—Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas, dans le *Canada-Ouest*, présenté et lu, 12. Seconde lecture, 21. Référé à un Comité de toute la Chambre, 81. Considéré; Rapport de progrès; La Question est mise: Le Comité siègera-t-il de nouveau? Elle est négative; Bill référé, 158.

PROTETS :—Dissentiment de l'un des Membres du Conseil Exécutif au Rapport du dit Conseil, relativement au siège du Gouvernement, 28.

QUEBEC, DIOCESE DE :—Voir *Société Ecclésiastique*.

QUEBEC, SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE :—Pétition de *J. Duval*, et autres; demandant l'incorporation de la dite Société, 70. Référée, *ibid.* Rapport, 108. Bill, présenté et lu, 108. Seconde lecture; Référé, 132. Rapport, *ibid.* Référé à un Comité de toute la Chambre; Considéré, 146. Ordre de le grossoyer, *ibid.* Passé, 147. Par le Conseil, 161. Sanction Royale, 201, (7 Vic. chap. 50.)

—SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE :—Pétition de *William Sheppard*, Président de la; demandant une allocation pour la dite Société, 134. Impression ordonnée, *ibid.* Une autre du Président et des Membres de la dite Société, pour le même objet, 195.

—POLICE DE :—Voir *Police*.

—SEMINAIRE DE :—Pétition du Supérieur et des Directeurs du dit Séminaire; pour qu'ils soient autorisés à posséder certaines propriétés pour les fins de l'Éducation, 33. Impression ordonnée, *ibid.*

—Bill pour autoriser le Supérieur et Directeurs du dit Séminaire à posséder certaines propriétés pour les fins de l'Éducation, présenté et lu, 67. Seconde

QUEBEC, SEMINAIRE DE.—(Continuation.)

lecture; Ordre de le grossoyer, 77. Passé, 78. Par le Conseil, 107. Sanction Royale, 201; (7 Vic. chap. 56.)

—ACTE DU CHEMIN DE BARRIERE DE :—Voir Agriculture.

—Voir aussi Institutions Charitables; Collège Diocésain; Education; La Congrégation de; Maison de la Trinité. Et aussi, Greffier de la Couronne en Chancellerie; Elections.

QUESTIONS NEGATIVES :—

1. Pour remettre la considération de la motion relativement à l'impression du Message de Son Excellence, au sujet du Siège du Gouvernement, 28.
2. Pour une Adresse à Son Excellence, la priant de vouloir bien faire mettre devant la Chambre copie de l'opinion des Officiers en loi au sujet de l'application de A. M. Delisle, Greffier de la Paix, District de Montréal; demandant que ses devoirs comme Greffier soient remplis par un Député, durant la Session du Parlement, etc. 32.
3. Le Comité de toute la Chambre demande à siéger de nouveau sur l'Acte des Commissaires des Lignes de Division du Haut-Canada, 34.
4. Pour renvoyer le Rapport du Comité général sur le Bill pour assurer l'indépendance du Parlement à un nouveau Comité, 52.
5. Pour amender la motion de concours sur la Résolution relativement aux droits d'entrées, 57.
6. Pour renvoyer à six mois la seconde lecture du Bill relatif aux droits d'entrées, 65.
7. Pour nommer un Comité choisi pour prendre en considération les lois qui règlent le taux des intérêts.
8. Pour nommer un Comité spécial aux fins de considérer si on devra rembourser à certains Districts les sommes qu'ils ont versées dans la caisse Provinciale pour l'indemnité de Membres.
9. Motion et amendements au sujet des Sténographes.
10. Pour renvoyer à un Comité le Bill pour réprimer les Processions de partis.
11. Pour permettre au Comité sur le Bill de l'Anatomie de siéger de nouveau.
12. Pour renvoyer le Bill des Sociétés secrètes à un nouveau Comité.
13. Amendement à la motion pour que le Siège du Gouvernement soit fixé à Montréal.
14. Motion pour passer le Bill des Sociétés secrètes dans six mois.
15. Motion pour référer les documents relatifs aux Licences de Mariages.
16. Pour référer à un Comité le Bill qui règle l'inspection des Bois.
17. Pour la seconde lecture, dans six mois, du Bill des Banques.
18. Pour référer à un Comité la Pétition de l'Honorable James Crooks.
19. Motion d'amendement faite à la Motion pour recevoir le Rapport du Comité général sur le Bill pour la conservation du Gibier, pour référer de nouveau en Comité le dit Bill, relativement à la défense de chasser les Dimanches, 128.
20. Pour remettre la seconde lecture du Bill des cotisations, dans le Haut-Canada, 129.
21. Pour référer de nouveau en Comité le Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois, etc. afin que toute inspection et mesurage de bois, etc. avant le chargement ou l'exportation, soient omis, 137.
22. Pour référer de nouveau à un Comité de toute la Chambre le Bill pour pourvoir à la régie des Douanes, etc. afin de retrancher les mots "cinq cents livres" dans la sixième clause, et d'insérer à leur place les mots "quatre cents livres." 138.
23. Motion d'amendement faite à la motion pour renvoyer à six mois la considération du Bill relatif à la responsabilité des Actionnaires des Banques, 143.

QUESTIONS NEGATIVES.—(Continuation.)

24. Motion pour ajouter un Proviso, en forme de Cavalier, à la fin de la cinquième clause du Bill relatif à la régie des Douanes, 143.
25. Motion pour renvoyer à un jour ultérieur la considération de la motion relative aux amendements faits au Bill sur l'Administration de la Justice, dans le Bas-Canada, 102.
26. Pour recevoir le Rapport du Comité choisi nommé sur la Pétition de Alexander McDonald, et autres, 164.
27. Pour remettre les débats sur l'Adresse à Son Excellence, relativement à la résignation de certains Membres du ci-devant Conseil Exécutif, 178.
28. Amendements à l'Adresse à Son Excellence, au sujet de la résignation de certains Membres du ci-devant Conseil Exécutif, 180.
29. Pour concourir dans le Rapport du Comité choisi nommé sur la Pétition de Effy McCraig, pour une Adresse à Son Excellence à cet égard, 187.
30. Pour introduire un Bill, pour pourvoir à un emprunt d'argent pour construire une Cour de Justice et une Prison, dans le Comté de Haldimand, 188.
31. Pour référer la Pétition de D. McLeod, et autres, au Comité général sur le Bill des divisions du Haut-Canada en Comtés, 189.
32. Amendement à la cinquième Résolution, au sujet de la Liste Civile, 190.
33. Pour remettre la considération de la Résolution relative à l'Office de Secrétaire-en-chef ou Civil, 190.
34. Pour décharger l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité général sur le Bill de l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, 190.
35. Pour introduire un Bill pour annexer les Townships d'Alfred et de Plantagenet au Comté de Russell, 191.
36. Pour amender l'amendement fait par le Comité général au Bill de l'Ordonnance, 192.
37. Amendements à l'Adresse à Son Excellence, au sujet des délais apportés dans la formation d'une nouvelle Administration, 197; *ibid.*
38. Sur la proposition d'une Résolution relativement à la diminution du Revenu, 200.
39. Pour la lecture du Journal au sujet de l'ordre donné pour porter au Conseil Législatif le Bill relatif aux Douanes, 200.

QUORUM :—Voir Assemblée Législative.

RAISONS :—Voir Sectes Religieuses.

REA. ALEXANDER :—Pétition de; demandant une indemnité en conséquence d'une blessure qu'il aurait reçue dans l'accomplissement de son devoir comme Magistrat, 70.

RECENSEMENT :—Pétition de James Corbett, et autres; demandant une rétribution pour avoir fait le recensement de la paroisse de Sorel, 17. Pétition d'Amable Jetté, et autres, du Comté de Leinster, pour le même objet; De Joseph Ouellet, du Comté de Rimouski, pour le même objet, 24.

—Bill pour faire le recensement du Bas-Canada, et obtenir certains renseignements statistiques, présenté et lu, 19. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 29. Rapport; Ordre de le grossoyer, 32. Passé, 36. Par le Conseil avec amendements, 124. Amendements considérés, 130. Agréés, 131. Sanction Royale, 201; (7 Vic. chap. 24.)

RECLAMATIONS ADVERSES :—Bill pour autoriser les Cours de Justice à protéger les individus en pareil cas, présenté et lu, 37. Seconde lecture; Référé à un Comité; Considération; Rapport; Ordre de le grossoyer, 60. Passé, 61. Par le Conseil, 127. Sanction Royale, 201; (7 Vic. chap. 30.)

REDUCTION DES SALAIRES :—Voir Salaires.

REGLES DE LA CHAMBRE :—Voir Assemblée Législative.

REINE :—Voir Comptes, (60); Adresses, (1, 2, 3, 4.)

REPRESENTATION :—Voir *Franchise électorale* ; *Peterborough*.

RESERVES DU CLERGE :—Pétition de *Francis Evans* et autres, du District de *Talbot*, demandant qu'une certaine réserve du clergé soit vendue pour des objets publics, 75. Référée, 186.

RESPONSABILITE DES BANQUES :—Voir *Banques*.

RESIGNATION DES CONSEILLERS EXECUTIFS :—Impression des procédés de la Chambre sur ce sujet, ordonnée, 182. Voir aussi *Comptes*, (37) ; *Adresses*, (25, 26) ; *Nouvelle Administration*.

RETOURS :—Voir *Comptes* ; *Elections*.

RETOURS DES SHERIFS ET DES CORONAIRES :—Bill pour établir un moyen plus sommaire d'obliger les Sherifs et Coronaires, dans le *Haut-Canada*, à rapporter les Ordres de Cour, présenté et lu, 81. Seconde lecture ; Référé à un Comité de toute la Chambre, 102. Considéré, 122. Rapport ; Ordre de le grossoyer, 126. Passé, 130. Par le Conseil, 140. Sanction Royale, 201, (7 Vic. chap. 33.)

RETOUR SPECIAL :—Voir *Elections*.

REVENU :—Voir *Comptes*, (23, 24, 30) ; *Questions négatives*, (38.)

REVENU CASUEL ET TERRITORIAL :—Voir *Comptes*, (23.)

RICE, ISRAEL :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie* ; *Elections*.

RIVIERE BOYER :—Pétition d'*Alexander Fraser*, demandant que le privilège de prélever un droit de péage sur le dit Pont lui soit continué, 13. Référée à un Comité, 36. Rapport, 108. Bill pour continuer, pour un tems limité, des privilèges accordés à *Alexis Gosselin*, et ses Héritiers et ayans-cause, relatif au dit Pont, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture ordonnée ; Référé à un Comité de toute la Chambre ; Considération, 126. Rapport ; Ordre de le grossoyer, 128. Passé, 129. Par le Conseil, 140. Sanction Royale, 202, (7 Vic. chap. 39.)

RIVIERES ET RUISSEAUX :—Voir *Obstructions des*.

ROSS, WILLIAM :—Pétition de ; Premier Greffier des Comités, demandant qu'il soit placé sur le même pied que le Premier Greffier des Bureaux, quant à ce qui a rapport au salaire, 186. Référée, *ibid.*

ROUVILLE, COMTE DE :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

RUSSELL, COMTE DE :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie* ; *Elections* ; *Orateur*.

SAGUENAY, COMTE DE :—Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie* ; *Elections*.

SALAIRES DES OFFICIERS PUBLICS :—*Charles Doane* et autres, Pétition de ; pour réduire les dits salaires, 14.

SAISIES :—Voir *Comptes*, (25.)

SAVON ET CHANDELLES :—Voir *Droit sur les Importations*.

SCOTT, THOMAS :—Pétition pour certaines réclamations contre les Commissaires du Canal de *Cornwall*, 54.

SECTES RELIGIEUSES :—Bill pour permettre aux Sectes Religieuses, dans le *Haut-Canada*, de posséder des terres, pour certains objets, présenté et lu, 29. Seconde lecture ; Référé à un Comité de toute la Chambre, 41. Considéré, 60, 69, 72. Ordre de le grossoyer, 72. Passé, 73. Par le Conseil avec des amendements, 140. Les Amendements seront considérés, 147. Considérés et unanimement rejetés. Comité choisi nommé pour préparer les raisons à cet égard, 158. Rapport des raisons. Raisons agréées, 165. Confé-

SECTES RELIGIEUSES.—(Continuation.)

rence demandée au Conseil, 179. Agréée par le Conseil ; Directeurs de la part de la Chambre, 179.

SEMINAIRE :—Pétition du Très-révérend *Patrick Phelan* ; demandant une allocation pour aider à achever la Bâtisse du Séminaire Catholique de *Kingston*, 54. —Voir aussi *Québec*.

SERGEANT D'ARMES :—Voir *Chisholm, G. K.*

SERMENT DES JUGES A PAIX :—Bill pour pourvoir à l'Administration du Serment d'Office aux personnes nommées Juges de Paix, présenté et lu, 5.

SERMENTS :—Pétition du Conseil Municipal du District de l'*Ouest* ; demandant que le Greffier de District soit autorisé à administrer le serment aux Officiers de Townships, 71. —Voir aussi *Cotiseurs* ; *Juges à Paix*.

SESSION :—Voir *Session Générale*.

SESSIONS DE QUARTIERS :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer les lois du *Haut-Canada*, relativement aux époques des termes de la dite Cour ; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 31. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture ; Référée à un Comité de toute la Chambre ; Considérée ; Rapport ; Ordre de le grossoyer, 52. Passé, 53. Par le Conseil, avec des amendements, 119. Amendements considérés, 125. Sanction Royale, 201, (7 Vic. chap. 50.)

—Pétition de *Grant de Longueuil* et autres de *St. John* ; demandant l'établissement d'une Cour de Quartier, 113.

SESSIONS GENERALES :—Bill pour changer les époques des Sessions Générales de la Paix, dans et pour le District de *St. François*, présenté et lu, 157. Seconde lecture ; Ordre de le grossoyer, 163. Passé, 164. Par le Conseil, 177. Sanction Royale, 201, (7 Vic. chap. 20.)

SHEFFORD, ACADEMIE DE :—Pétition du Président et des Directeurs de l'Académie de *Shefford* ; demandant une allocation, 25.

SHERIFS ET CORONAIRES :—Voir *Retours*.

SIÈGE DU GOUVERNEMENT :—Comité nommé pour compiler les Journaux du Conseil Législatif au sujet de la question du Siège du Gouvernement, 81. Rapport, 90. Impression ordonnée des procédés de la Chambre relativement au Siège du Gouvernement, 96. Pétition de *D. Stevenson* et autres, du District de *Prince Edward* ; pour que la question du Siège du Gouvernement soit différée, 89.

SIÈGE DU GOUVERNEMENT :—Voir *Comptes*, (64.) *Adresses*, (37.) *Gouverneur-Général*, (6.) *Proté.*

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération le Message de Son Excellence, du 6 Octobre, relativement au Siège du Gouvernement, 73. Considération, 86, 87.—(Voir *Questions négatives*, (13.) Que le Siège du Gouvernement de Sa Majesté, pour cette Province, doit être en la Cité de *Montréal* ; Que la Chambre s'oblige d'accorder les subsides nécessaires pour subvenir aux dépenses qui accompagneront l'établissement du Siège du Gouvernement en la Cité de *Montréal*, aussitôt que Sa Majesté aura donné ordre que le Siège du Gouvernement soit établi en la dite Cité. La question est mise aux voix, 89. Voir *Adresses*, (2.)

SMITH, HENRY :—Pétition de ; se plaignant d'avoir été destitué de sa charge de Gardien du Quai de la Reine et du Phare, à *Toronto*, et demandant une indemnité, 144.

SOCIETE ECCLESIASTIQUE DU DIOCESE DE QUEBEC :—Pétition du Lord Evêque de *Montréal*, et autres ; demandant un Acte d'incorporation, 113. Référée, *ibid.* Rapport, 118. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture. Référé à un Comité, 132. Pétition du Vénérable *Archidiacre*

SOCIETE ECCLESIASTIQUE, ETC.—(Continuation.)

Stuart et autres, référé au dit Comité, 149. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 160. Considération; Rapport; Ordre de le grossoyer, 170. Passé, (Nouveau titre), *ibid.* Par le Conseil, 177. Voir *Adresses*, (17.) Réservé pour la Sanction Royale, 202.

SOCIETES BIENFAISANTES:—Bill pour la protection et l'encouragement des Sociétés de bienfaisance, présenté et lu, 157. Seconde lecture; Référé, 163.

SOCIETE D'EDUCATION DE TERRE-NEUVE ET DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD:—Pétition du Révérend *Mark Wilmoughby*, surintendant de la dite Société; demandant une allocation, 64.

SOCIETE HISTORIQUE:—Voir *Québec*.

SOCIETES SECRETES:—Bill pour décourager les Sociétés Secrètes, présenté et lu, 9. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre, 82. Rapport; Motion pour référer de nouveau le dit Bill, mise aux voix et négative; L'Ordre de le grossoyer est mis aux voix et ordonné, 85. Le dit Bill est mis aux voix et passé, 89. (Voir *Questions négatives*, 14.) Par le Conseil, 107. Réservé à la Sanction Royale, 202.

—Pétition de *George Matthews* et autres, de *Montréal*, demandant que l'Ordre indépendant des Odd-

SUBSIDES:—

La Chambre se forme en Comité sur les Subsidés; l'estimation pour l'année 1843, et le Message de Son Excellence du 1er Décembre, sont référés au dit Comité, 183. La Chambre renouvelle ses Résolutions du 8 Septembre, 1841, renouvelées le 4 Octobre, 1842, 183. La Chambre en Comité; Rapport de trois Résolutions, lesquelles sont agréées, 184.

RESOLUTIONS DE SUBSIDES.

Rapportées.	Agréées.	POUR QUEL OBJET.	Sommes accordées.
184.	184.	Dépenses du Gouvernement du 1er Janvier au 31 Mars.....	£ 21364 12 7
<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement pour l'année 1843.....	£ 1407 17 9

—Voir aussi *Liste Civile; Dépenses Contingentes; Gouverneur-Général*, (24.)

SUCCESSION CALDWELL:—Bill pour épargner à la Province toute perte inutile sur la vente judiciaire de certaine partie de la dite succession, présenté et lu, 12. Seconde lecture; Référé à un Comité de toute la Chambre; Considération, 29. Rapport; Ordre de le grossoyer, 32. Passé, 33. Par le Conseil, 62. Sanction Royale, 201, (7 Vic. chap. 26.)

SUCCESSION AB INTESTAT:—Bill pour pourvoir à un partage plus égal des biens des personnes qui décèdent sans faire de testament, présenté et lu, 34. Seconde lecture, *ibid.* Considération remise, 163.

SUCRE BATARD:—Pétition de Messieurs *Gillespie, Moffatt* et Cie. et autres de *Montréal*, demandant qu'une partie du droit qu'ils ont payé sur le dit Sucre leur soit remis, 71. Pétition de *J. G. Heath* et Compagnie, et de *Shaw* et *Torrance*, de *Québec*; pour le même objet, 85. Pétitions référées à un Comité, *ibid.* Réponse à l'Adresse du 6 Novembre, 1843, référée au dit Comité, 125. Rapport, 119. Référé à un Comité de toute la Chambre, 125. Considération; pas de Rapport.

—Voir *Comptes*, (13); *Adresses*, (10.)

TASCHEREAU, ANTOINE CHARLES:—Pétition de; demandant à être rétribué pour les services qu'il a rendus par ordre du Gouvernement, 43.

TAXES SUR LES MAISONS:—Voir *Taxes*.

SOCIETES SECRETES.—(Continuation.)

Fellows ne soit point soumis à l'opération des dispositions du dit Bill, 71.

SPARKS, NICHOLAS:—Pétition de; demandant que certaines propriétés, dont le département de l'Ordonnance s'est emparé, lui soient restituées, 89. Référé, 123.

STENOGRAPHES:—Motion pour nommer un Comité choisi pour s'enquérir des moyens à adopter pour obtenir des Rapports corrects des débats et procédés de la Chambre. Voir *Questions négatives*, (9.)

ST. EUSTACHE, EGLISE DE:—Voir *Indemnités*.

ST. FRANCIS:—Voir *Administration de la Justice; Sessions Générales*.

ST. JEAN-CHRYSOSTOME:—Pétition du Révérend *P. Beaumont* et autres, demandant qu'un moulin à farine soit construit dans la dite Paroisse, 36.

ST. JOHN ET GRANBY, CHEMIN A BARRIERE DE:—La Chambre se forme en Comité pour considérer la convenance d'amender l'Ordonnance, 4 Vic. chap. 11, au sujet du dit Chemin; Considération, 51.

ST. LAURENT:—Voir *Navigation*.

TAXES SUR LES TERRES:—Voir *Ottawa, District de; Taxes*.

Taxes:—Pétition du District Municipal de *Niagara*; demandant qu'il soit autorisé à imposer une taxe sur les chiens, 8. L'Ordre de référer la Pétition est remis, 140. Pétition du Conseil Municipal du District de *Victoria*; pour le même objet, 33. Pétition du Conseil Municipal du District de *l'Ouest*; pour le même objet, 64.

—Pétition de *Robert Modicwell*, et autres; demandant qu'il soit passé une loi pour obliger les personnes absentes à payer leurs taxes dans le District de *Huron*, 15.

—Pétition de *P. D. Fraser*, et autres, du District d'*Ottawa*; demandant qu'il soit passé un Acte pour indemniser les propriétaires des terres qui ont été vendues pour arrérages des Taxes dues dans le dit District en 1839, 15.— Voir *Ottawa*.

—Pétition de *John Jarron*, et autres, du Township de *Molton, Canboro* et *Sherbrooke*; demandant que les propriétaires de terres qui doivent des arrérages de taxes dans les dits Townships soient obligés de les payer, 57.

—Pétition de *John Brown*, et autres, du District de *l'Ouest*; demandant que la loi imposant une taxe sur les Maisons, soit amendée, 71.—Voir aussi *Navigation*.

TAXES LOCALES:—Voir *Adresses*, (7.)

TAX, ACTE RELATIF A LA NAVIGATION DU:—Pétition de *William Bell* et *Malcolm Cameron*; demandant des amendements au dit Acte, 54.

—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender

TAY, ACTE RELATIF A LA NAVIGATION DU:—(Continuation.)

der le dit Acte, 119. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 135. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Ordre de le grossoyer, 158. Passé, 160. Par le Conseil, 173. Sanction Royale, 202, (7 Vic. chap. 57.)

TEMPOREL DE L'EGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE:—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la 4e et 5e Vic. chap. 74, du *Haut-Canada*, relativement à cet objet, 12. Considération: pas de Rapport, 21. Sanction Royale donnée à l'Acte de la dernière Session à cet égard, communiquée par Message, 53.

D'ECOSSE:—Bill pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise d'Ecosse, présenté et lu, 51. Seconde lecture; Référé, 72. Pétitions référées au dit Comité; De *Alexander Wylie*, et autres; Des Ministres et Dissidents à *Brockville*, 73. Des Ministres, etc. de l'Eglise de *St. Paul*, à *Montréal*, 81. Des Ministres, etc. de l'Eglise de *St. Andrew*, à *Montréal*, 113. Et du Révérend *H. Esson*, et autres, 171.

Pétitions en faveur du dit Bill; De *William McNaughton*, et autres, du Comté de *Beauharnois*, 53. Du Révérend *John Machar*, de *Kingston*, 54. Des Ministres, etc. à *Hamilton*, 57. Des Ministres, etc. à *Perth*, 61. De *James Garrick*, et autres, de *Niagara*, 100. Du Révérend *D. Black*, et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, 103.

Pétitions contre le dit Bill; De *Alexander Wylie*, et autres, d'*Edwardsburgh* et *Augusta*, 61. *Suprà.* Des Ministres et Dissidents, à *Brockville*, 61. *Suprà.* Des Ministres, etc. de l'Eglise de *St. Andrew*, à *Montréal*, 110. *Suprà.* Des Ministres, etc. à *Dundas*, 123. De *Andrew Holmes*, et autres, de la Montagne de *South Gower* et *Oxford*, 130. De l'Eglise *Presbytérienne* à *Cavan*, 144. De *Thomas Scott*, et autres, à *Cobourg*, 160. Du Révérend *H. Esson*, et autres, à *Montréal*, 165. *Suprà.*

Pétition de *H. Glass*, et autres, de l'Eglise de *St. Andrew*, à *Perth*; demandant que le dit Bill ne soit pas mis en force pour le présent, 160.

TENURE FEODALE:—Voir *Tenure Seigneuriale*.

TENURE SEIGNEURIALE:—Pétition de *Joseph Laurin*, et autres, de *Québec*, pour une déduction des lods et ventes dont ils sont redevables, 14. Pétition de *J. Henry Lambe*, et autres, de *Montréal*; pour que la Communauté de l'*Hôtel-Dieu* soit autorisée à commuer avec ses Censitaires, 17. Pétition de *Henry St. Jean*, et autres, de *Montréal*. Censitaires des Fiefs *Closse de la Gauchetière*; pour que les propriétaires du dit Fief soient obligés à commuer la Tenure avec leurs Censitaires, 85. Les deux dernières Pétitions sont référées, 25, 86. Rapport; Référé à un Comité de toute la Chambre, 124. Considération, 142, 143. Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 173. Voir *Fief Nazareth*.

Pétition de *Josiah Hebbard*, et autres, Censitaires du Fief de *Mary Ann*, Seigneurie de *Lanaudière*, demandant l'abolition des lods et ventes, 149. Voir aussi *Comptes*, (65.) *Gouverneur-Général*.

TERRES DES SAUVAGES:—Voir *Comptes*, (41); *Adresses*, (30.) *Octroi des terres*.

RESERVES:—Voir *Lignes de Division*; *Village de Caledonia*; *Franchise Elective*.

DE LA COURONNE:—Voir *Comptes*, (44); *Adresses*, (31.)

TORONTO:—Pétition de *E. B. Gilbert*, et autres, demandant que l'Acte d'incorporation de la dite Cité soit amendé, 8.

Bureau de Commerce de; Voir *Cotisations*; *Débiteurs insolubles*.

DIOCÈSE DE:—Voir *Société Ecclésiastique*.

BUREAU DE POSTE DE:—Voir *Comptes*, (52); *Adresses*, (34.)

—Voir aussi *Greffier de la Couronne en Chancellerie*; *Elections*; *Ferme-modèle*.

TOWNSHIP DE GORE:—Bill pour détacher le Township de *Gore* du Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*, présenté et lu, 125. Seconde lecture; Référé, 142. Rapport; Ordre de le grossoyer, 160. Passé, *ibid.*

Pétition de *John Rogers* et autres, en faveur du dit Bill, 160.

TOWNSHIP DE BEVERLY:—Voir *Lignes de Division*.

TROISIEME CONCESSION DE CORNWALL:—Voir *Lignes de Division*.

VALOIS, OLIVIER, ET AUTRES:—Pétition de; demandant la passation d'une loi qui les autorise à faire des réglemens pour la Communauté dans la Paroisse de l'Île du *Pads*, 38.

VERRERIE:—Pétition de *John De Cow* et autres, du Comté de *Haldimand*; demandant le renouvellement de leur Charte, sous le nom de Compagnie de Verrerie de *Cayuga*, qui leur a été accordée en 1835. Référée, 22.

—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de remettre en force l'Acte du *Haut-Canada*, relatif à la Compagnie de Verrerie de *Cayuga*, 67. Considération; Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 72. Bill à cet effet, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture, *ibid.*

VILLAGE DE CALEDONIA:—Pétition de *William Keroot* et autres; demandant que la cession attenante au dit Village soit divisée en lots de ferme de cinq ou dix acres chaque, 174.

VOITURES D'HIVER:—Pétition de *Jean B. Dant* et autres, du Comté du *Lac-des-Deux-Montagnes*; demandant qu'ils puissent faire usage de telles Voitures qui leur paraîtront les plus avantageuses, 100. Pétition de *Laurent Benoit*, le jeune, et autres, de *St. Antoine de Longueuil* et de *Boucherville*; demandant que l'Ordonnance, relative aux voitures d'hiver, soit mise en force, et les amendements faits à la dite Ordonnance révoqués, 103. De la Société d'Agriculture du *Lac-des-Deux-Montagnes*; pour le même objet, 113. La dernière Pétition est référée, 127.

WALPOLE, TOWNSHIP DE:—Pétition de *Geoffrey B. Hall* et autres; demandant que le dit Township soit annexé au Comté de *Norfolk*, 191.

WHITE, REUBEN:—Pétition de; demandant du soulagement, 85.

WILLIAMS, TOWNSHIP DE:—Pétitions de *Robert Hodgins* et autres; de *William Elder* et autres; de *James Murray* et autres, tous du District de *Huron*; demandant, séparément, que le dit Township ne soit point séparé du dit District, 144.

WILMOT, TOWNSHIP DE:—Pétition du District Municipal de *Wellington*; demandant que le dit Township ne soit point séparé du dit District, 54.

WOLFF, ALEXANDER J.:—Pétition de; demandant une rémunération pour les services qu'il a rendus comme surintendant des travaux pour l'ouverture du Chemin de *Metis ou Kempt*, 149.

YAMASKA, RIVIERE DE:—Voir *Navigation*.

YORK, COMTE DE:—(Seconde, Troisième et Quatrième Division du); Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*; *Elections*.

ZORRA, TOWNSHIP DE:—Pétition de *Thomas McLean* et autres, demandant que le dit Township soit divisé en deux Townships, 14. Référé à un Comité de toute la Chambre, 124. Considération, 171. Rapport d'une Résolution, laquelle est agréée, 139. Bill à cet effet, présenté et lu, 139. Seconde lecture, *ibid.*

F I N .